L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME II.—IIe SÉRIE.

NEUVIÈME ANNÉE.

PARIS
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, 9 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).
1842

MÉMOIRES.

LA VILLE DE SAINT-BERTRAND DE COMMINGES.

I.

Au pied des Pyrénées, sur une petite montagne, s'élève Saint-Bertrand-de Comminges, ville peu considérable d'Aquitaine, autrefois puissante, aujourd'hui couverte de belles ruines, que de nombreux voyageurs vont visiter. Quelques édifices restent encore debout autour de l'église cathédrale, qui se dresse, solennelle, grandiose. Mais bientôt on s'éloigne de cette terre sur laquelle le souffle de Dieu semble avoir passé, de cette ville, nouvel exemple de la fragilité des choses humaines.

Pompée avait soumis et pacifié l'Espagne. Les restes fugitifs des légions de Sertorius s'étaient réfugiés dans les montagnes. Le général romain jugea que ces troupes rassemblées seraient dangereuses, et que le malheur les porterait au crime. Il voulut leur faire oublier sa victoire et les attirer par ses bienfaits, en les réunissant dans une cité, qui prit le nom de *Lugdunum Convenarum*. Il joignit à la nouvelle colonie les peuples qui vivaient dispersés sans ordre et sans discipline le long des rives de la Garonne. Cela se passa soixante-dix années avant J.-C., l'an 683 de la fondation de Rome. Tel est le témoignage de saint Jérôme, qui rappelle cet événement lorsqu'il parle contre l'hérésiarque Vigilance, prêtre de Barcelone, né à Comminges. Strabon, Pline et plusieurs autres le racontent de la même manière. Un petit nombre attribuent le fait à Scipion l'Africain, parce qu'il constitua diverses provinces en Espagne, depuis les Pyrénées jusqu'à l'Océan. Mais on ne voit pas qu'il ait réuni les Commingiens dans une ville : aussi ce sentiment ne paraît-il fondé que sur une supposition.

Les villes portent souvent le nom de leur fondateur, et plus souvent celui des lieux où elles sont situées. D'après des auteurs versés dans la science des étymologies, le nom de celle-ci est d'origine gauloise. *Lugdunum* est formé de deux mots celtes, *lug* ou *loug*, corbeau, et *dunum*, mont, hauteur, *Mont du Corbeau*. *Convenarum*, de *Convenæ*, gens ramassés de divers endroits en un seul, n'a pas besoin d'explication. D'autres auteurs non moins distingués croient que *Lugdunum* signifie Mont du Marais, de *louch*, lac, marais, et *dunum*, mont, hauteur. Cette opinion paraît fondée, car au pied des remparts on voit une source abondante et un marais autrefois considérable. Un autre marais, qu'alimentent

les eaux pluviales et une source cachée, apparaît aussi dans la ville haute, près de l'église cathédrale.

Lugdunum, favorisé par les Romains, prit un accroissement considérable. Les habitants s'étendirent dans la plaine, et bientôt une grande cité fut construite. On éleva des amphithéâtres pour les jeux publics. La ville haute n'avait point d'eau : on y conduisit une source éloignée qui fournit aux besoins de la population. La ville basse possédait des sources, mais elles ne suffisaient pas : on fit des aqueducs qui allèrent chercher au loin des eaux abondantes. Ces aqueducs ont été la proie du temps; mais on en distingue encore des restes. De belles routes furent tracées et établirent de grandes communications avec les autres villes importantes du midi de la Gaule. Sous Auguste, le peuple-roi accorda le droit de bourgeoisie aux habitants de *Lugdunum*. Ce fut, d'après quelques historiens, la première colonie que les Romains fondèrent dans l'Aquitaine.

II.

Lugdunum voyait croître de jour en jour sa puissance et sa splendeur, lorsque tout à coup une sanglante révolution déchira le sein de la Gaule, et vint mourir sous les remparts de la malheureuse cité, dont elle entraîna la ruine.

Clotaire Ier avait un fils naturel, du nom de Gondebaut. Sa mère, dont on ignore le nom, lui fit donner une éducation digne de sa naissance, et laissa croître sa chevelure, en signe du rang qu'il devait occuper comme prince du sang. Cependant Clotaire ayant refusé de le reconnaître, la mère de Gondebaut le présenta à Childebert, roi de Paris, qui le prit en amitié et le reçut dans sa cour.

Cette sorte d'adoption irrita Clotaire ; et Childebert, qui connaissait le caractère violent et impétueux de son frère, eut la faiblesse de lui livrer le jeune prince. Clotaire ordonna de lui couper les cheveux, et, sans lui faire essuyer d'autres mauvais traitements, il le condamna à vivre dans l'obscurité.

Après la mort de Clotaire, Caribert, son fils, roi de Paris, se montra moins cruel envers Gondebaut. Il le traita avec affection, et laissa croître de nouveau sur sa tête la parure royale. Mais un autre frère, Sigibert, roi d'Austrasie, vit avec jalousie ces marques d'une amitié qu'il aurait dû partager. Craignant de perdre une partie de la succession de son frère, il tendit des embûches à Gondebaut, et ce malheureux prince, dont la vie était en butte aux perfidies et aux trahisons, fut pris de nouveau, rasé et retenu prisonnier dans Cologne. Cependant, ayant trouvé le moyen de s'enfuir de sa prison, il alla en Italie joindre Narsès, général romain, et bientôt après il y forma un riche établissement. Deux fils naquirent de son mariage. De là il se rendit à Constantinople; l'empereur Tibère le combla de biens, et le traita comme un prince de la maison de France. Maurice, successeur de Tibère, eut pour lui les mêmes égards.

Cependant, Sigibert, roi d'Austrasie, était tombé sous les coups d'un fer assassin ; ce prince n'avait laissé en mourant qu'un fils, nommé Childebert, âgé d'environ quatre ans. Les seigneurs austrasiens l'avaient placé sous la protection de Gontran, roi de Bourgogne.

Gontran, profitant du jeune âge de son neveu, voulut gouverner en roi dans l'Austrasie, et s'empara de la portion du royaume de Paris qui était revenue à Sigibert, par la mort de Caribert, son frère ; il se rendit aussi maître de quelques villes de la Provence. Les seigneurs austrasiens et la reine Brunehaut supplièrent Gontran de rendre à son neveu ce qu'il avait usurpé sur lui. Mais Gontran ne voulut pas écouter leur demande. Il désirait régner aussi sur l'Austrasie; et les peuples, qui jouissaient d'une douce tranquillité sous son gouvernement, en étaient satisfaits.

Cette conduite du roi de Bourgogne irrita les seigneurs austrasiens ; ils tramèrent une conspiration contre lui. Pendant que cet orage menacait d'éclater, Gontran-Boson alla trouver Gondebaut à Constantinople ; il peignit à ses yeux l'état de la famille royale, réduite à Chilpéric, à Gontran, qui n'avait pas d'enfants, et à son neveu Childebert, âgé de neuf ans. « Venez, lui dit-il ; nous savons tous que vous êtes le fils de Clotaire ; venez, les seigneurs austrasiens « vous désirent. » Gondebaut, plein de joie, ne songea pas que ce langage pouvait être celui d'un fourbe et d'un ambitieux. Il combla Boson de présents, et, pour s'assurer de sa fidélité, il lui fit prêter serment dans plusieurs églises.

L'empereur Maurice, heureux de voir les divisions régner en France, fit de son côté de riches présents à Gondebaut, et lui fournit des vaisseaux sur lesquels il s'embarqua avec ses enfants. Il aborda à Marseille. L'arrivée de Gondebaut excita en France une grande fermentation. Il y trouva de nombreux partisans, et fut reçu à Avignon par Mummole qui gouvernait cette ville.

Cependant la roi Gontran cherchait l'occasion de punir Boson ; celui-ci, pour apaiser la colère du roi, trahit Gondebaut et lui enleva une partie des richesses immenses qu'il possédait : il offrit ensuite d'aller assiéger Avignon, et d'amener Mummole et Gondebaut prisonniers. Pour gage de sa foi il laissa en ôtage son fils unique entre les mains de Gontran.

Gondebaut, pour se mettre à l'abri des dangers qui le menaçaient, quitta Avignon et se retira dans une île de la Méditerranée. Gontran-Boson ne fut pas heureux dans son expédition. Childebert, pour sauver Mummole, envoya des troupes, et Boson fut obligé de lever le siége.

Gontran voyant que son neveu et sa nièce soutenaient Gondebaut, voulut se réconcilier avec eux. Il rendit les villes qui appartenaient à Childebert; mais il garda les terres du royaume de Caribert. Les seigneurs austrasiens les redemandèrent inutilement. Ce refus leur parut un motif suffisant pour ne point livrer Gondebaut, ils le firent même rentrer à Avignon, afin qu' ils pussent dans l'occasion se servir de lui, et obliger Gontran à se relâcher de ses injustes prétentions.

Durant ces troubles, Chilpéric fut tué, et ne laissa qu'un fils, Clotaire II, âgé seulement de quatre mois. Gontran se rendit aussitôt à Paris, et gouverna le royaume. Le jeune Childebert et les seigneurs austrasiens accoururent aussi dans cette ville, mais on leur en refusa l'entrée. Cette conduite de Gontran amena une révolution qui faillit lui devenir funeste.

Les seigneurs austrasiens se hâtèrent de faire sortir Gondebaut de sa retraite. Ce prince se proclama alors ouvertement fils de Clotaire Ier.

Plusieurs seigneurs et évêques du royaume de Bourgogne se déclarèrent aussi en sa faveur. Didier, comte de Toulouse, impatient de secouer le repos dont il jouissait à regret, et de signaler ses armes, entra dans le complot. Gondebaut fut élevé sur le bouclier et salué roi. Bientôt il se vit puissant et à la tête d'une armée nombreuse. Dans l'espace de quelques mois il fut reconnu roi dans les contrées qui formèrent les provinces de Dauphiné, de Provence, d'Auvergne, de Poitou et de Guienne.

A la fin de l'année 584 il se préparait à marcher vers Paris, où il voulait établir le siége de son empire. Le temps fut si doux pendant l'hiver de cette année que la vigne poussa de nouvelles branches et que les champs se parèrent de fleurs. Quelques historiens crédules crurent que le ciel se prononçait pour l'entreprise de Gondebaut. Un tremblement de terre qui se fit sentir, et d'autres phénomènes, semblèrent annoncer à quelques autres que la mort du prince était prochaine, et telle fut l'opinion de Grégoire de Tours.

Cependant Gondebaut était déjà à Poitiers, dont il voulait faire sa place d'armes, lorqu'il apprit que Ludégisile, à la tête des troupes de Gontran, s'avançait pour le combattre, et que Didier abandonnait son parti. Ces événements le remplirent de crainte ; bientôt il fut forcé de repasser la Dordogne et de se retirer à Bordeaux. Mais il ne put trouver longtemps un refuge dans cette ville; l'armée de Gontran l'y suivit de près. Gondebaut songea alors à aller chercher un asile dans les Pyrenées. *Lugdunum Convenarum* lui sembla propre à soutenir un long siége. En outre, s'il ne pouvait résister, il espérait y trouver les moyens de passer facilement en Espagne, où il venait d'envoyer ses deux fils. Il laissa quelques troupes pour défendre le passage de la Garonne, et alla s'enfermer dans la ville. Ses soldats, ayant vainement essayé de soutenir le choc de l'armée de Gontran, vinrent le rejoindre à *Lugdunum Convenarum*.

Cette place, déjà redoutable par sa position naturelle, l'était devenue plus encore par les nombreuses fortifications qui l'entouraient de toutes parts. Elle avait des vivres pour plusieurs années. A son arrivée, Gondebaut en fit sortir toutes les bouches inutiles; il en expulsa également l'évêque Ruffin, qui n'avait point embras é son parti. Il s'unit d'un autre côté étroitement avec les citoyens de *Lugdunum*, et surtout avec Cariulsus, homme riche et puissant.

Cependant Ludégisile, étant arrivé aux pieds des remparts de *Lugdunum*, s'empara des faubourgs et de la ville basse. Il les livra à ses soldats qui y portèrent le ravage et la destruction. Puis il attaqua vivement la ville haute; mais

les machines ne purent l'entamer. Quinze jours s'étaient écoulés, et Ludégisile désespérait de s'en rendre maître.

Gondebaut se montrait quelquefois, du haut des tours, aux assiégeants, qui l'accablaient d'injures, et lui rappelaient les diverses circonstances de sa vie obscure sous le règne de Clotaire. Ils lui reprochaient, en outre, d'avoir suscité la guerre civile et d'avoir troublé le repos de la France par son ambition démesurée. Ils ajoutaient la menace à l'injure, et lui promettaient un sort cruel s'il tombait entre leurs mains. Mais, à ces injures, à ces menaces, Gondebaut répondait, pour se justifier, qu'ils n'avaient qu'à consulter sainte Radegonde, femme de Clotaire Ier, et Sugeltrude, femme de Gontran, qui leur découvriraient la vérité de son origine. Quelquefois il disait qu'il voulait aller trouver Gontran pour se faire connaître de lui, et se soumettre au sort qu'il lui plairait de lui réserver. D'autres fois il conjurait ses ennemis de ne point lui faire de mal, promettant de rentrer à Constantinople, où il avait passé des jours si heureux, et de ne plus revenir sur la terre de France.

Sans doute Gondebaut ne parlait pas avec sincérité; mais dès lors les chefs de son parti, Bladaste, Mummole, l'évêque Sagittaire et le comte Vaddon songèrent peut-être à acheter leur grâce par la trahison, et à s'enrichir en le dépouillant de ses trésors. Bladaste trouva le moyen de sortir de la ville, pendant qu'on était occupé à éteindre l'incendie d'un bâtiment où lui-même avait fait mettre le feu. Il se rendit auprès de Ludégisile, et lui communiqua ses projets. Ludégisile eut des conférences secrètes avec Mummole et ses complices, et l'on convint du jour où Gondebaut serait livré.

Résolus d'exécuter leur dessein, Mummole, Sagittaire et Vaddon allèrent trouver le prince, et, après lui avoir rappelé leur dévouement, et tout ce qu'ils avaient fait pour lui, ils ajoutèrent qu'il ne devait pas regarder comme suspect le conseil salutaire qu'ils venaient lui donner. La ville, disaient-ils, était dans l'impossibilité de résister longtemps aux troupes victorieuses de Gontran; il fallait avoir recours à l'humanité du vainqueur, et ne pas l'exaspérer par une longue et inutile résistance. Ils parlèrent ensuite de Gontran, ils le peignirent comme un prince bon et généreux, qui lui pardonnerait tous ses torts. Ils soutenaient même qu'il le reconnaîtrait pour son frère.

Gondebaut éprouva dans son cœur un pressentiment secret des malheurs qui allaient fondre sur lui. Il ne put retenir ses larmes en entendant un discours si différent de ceux qu'ils lui avaient tenus jusqu'alors. Le malheureux prince leur rappela qu'ils l'avaient attiré en France, qu'il les avait faits dépositaires de tous ses desseins, et qu'ils l'avaient consolé de toutes les trahisons dont il avait été déjà victime. Il ajouta qu'il n'avait qu'eux et Dieu; mais que Dieu le vengerait s'ils cherchaient à le tromper.

Mummole et ses complices protestèrent avec serment que cette pensée n'était point dans leur cœur; Ils soutinrent que, s'ils lui proposaient ce parti, c'était

parcequ'ils connaissaient les sentiments du roi, et les dispositions des principaux seigneurs, qui l'attendaient déjà à la porte pour le conduire auprès de Gontran.

Le malheureux Gondebaut n'était pas en état de résister à ces exhortations, et, après que Mummole lui eut renouvelé ses serments et protesté qu'il ne lui serait fait aucun mal, il se laissa conduire, tremblant et épouvanté, hors de la ville. Le traître Gontran-Boson, le premier auteur de tous ses maux, l'attendait. A sa vue Gondebaut ne douta plus de son sort. Mummole remit le prince à son ennemi, se hâta de rentrer dans la ville et referma les portes sur lui. Gondebaut leva les mains au ciel, et supplia Dieu de faire éclater sa vengeance sur ceux qui, malgré son innocence, le livraient comme un criminel. Quelque temps il marcha entre Gontran-Boson et le comte Ollon; mais, lorsqu'ils se furent un peu éloignés, Ollon s'élança sur lui et chercha à le percer de sa lance en s'écriant : « Faisons « mourir celui qui se dit le frère et le fils des rois! »

La cotte de mailles dont il était revêtu avait repoussé le glaive. Le malheureux prince cherchait son salut dans la fuite. Il tâchait de regagner les portes, lorsque le traître Gontran-Boson l'atteignit d'un coup de pierre à la tête. Gondebaut poussa un cri et tomba. Il fut aussitôt entouré par une troupe de soldats qui le percèrent de mille coups. On traîna son corps dans le camp; on lui arracha sa longue chevelure; un soldat lui coupa la tête; et le frère, le fils des rois resta sans sépulture au lieu même où il avait reçu la mort.

Telle fut, au mois de mai de l'année 585, la fin misérable de Gondebaut. On ne livra pas sur-le-champ la ville à la soldatesque avide. On consacra la nuit à mettre à l'abri du pillage les trésors qu'elle renfermait. Dès que le jour parut, jour de deuil et de désolation, les portes s'ouvrirent. Les assiégeants fondirent comme des vautours sur cette cité, coupable d'avoir donné asile à un prince malheureux. Ils portèrent partout la flamme et le ravage. Les habitants furent tous, sans distinction d'âge ni de sexe, passés au fil de l'épée. On n'épargna pas les temples, et les prêtres égorgés tombèrent au pied des autels.

Mais les infâmes qui avaient trahi Gondebaut et livré à un ennemi furieux cette ville infortunée reçurent bientôt la juste punition de leurs crimes. Mummole, Sagittaire et Vaddon, enrichis par les trésors de Gondebaut, se livraient à la joie, et buvaient à l'exécrable dénouement de leur trahison. Ils ne se doutaient point du sort qui leur était réservé. Mais déjà Ludégisile avait envoyé s'informer auprès de Gontran du châtiment qu'il devait faire subir à ces hommes coupables de si nombreux forfaits. Gontran expédia l'arrêt de leur mort. Mummole fut tué comme il essayait de se frayer un passage à l'aide de son épée. Sagittaire chercha à fuir, la tête enveloppée, de peur d'être reconnu; mais il fut surpris par les soldats, au lieu-même où avait été livré Gondebaut, et sa tête alla ensanglanter cette terre encore teinte du sang du malheureux prince.

Dieu avait écouté la prière de Gondebaut, et la trahison était vengée par la mort des traitres.

A cette époque fatale, tous les monuments que les Romains avaient élevés

dans l'enceinte de *Lugdunum* furent détruits. En tombant ils ont laissé de vastes ruines. Le laboureur, qui trace ses sillons dans les champs où existait cette antique cité, heurte encore des débris précieux, des autels votifs, des médailles, des mosaïques, des tombeaux. Ces ruines prouvent que la ville était grande, riche et belle. Valcabière (*Vallis Caprarum*) formait un des faubourgs de *Lugdunum*. Tous les champs qui avoisinent ce hameau sont jonchés de débris. Les environs de Saint-Just, église déserte, bâtie au milieu du vallon, en renferment également. Il est à regretter que des fouilles ne soient pas entreprises. Les monuments qu'on ne manquerait pas de découvrir nous révéleraient des détails précieux pour l'histoire.

III.

Cinq siècles avaient passé sur *Lugdunum*, depuis le jour fatal qui avait éclairé sa chute. On n'avait pas songé à son rétablissement, et cette ville n'était qu'un monceau de ruines, lorsque Bertrand de l'Ile, nommé évêque de Comminges, vint s'y fixer et résolut de la faire sortir du tombeau.

Son zèle pour la prospérité de son diocèse lui suggéra les moyens de hâter l'exécution de son projet.

Par son ordre, des bras nombreux travaillèrent jour et nuit à effacer la trace des ruines. Son cœur battait en voyant naître une nouvelle ville, dont il rêvait la future splendeur. Il y fixa sa demeure, y appela un chapitre titulaire; et bientôt on oublia que sur elle avaient passé plusieurs siècles de destruction et de mort. Cette cité, reconnaissante des bienfaits de son évêque, le considérait comme son second fondateur.

Bertrand gouvernait depuis cinquante ans l'église de Comminges lorsque, se sentant atteint d'une maladie dangereuse, il comprit qu'il touchait à sa fin, et qu'il allait quitter cette terre d'exil. Il bénit pour la dernière fois son peuple, qui fondait en larmes, et une mort douce vint fermer ses yeux. C'était le 16 octobre 1126.

Les citoyens de Lugdunum de Comminges, pleins de reconnaissance pour les bienfaits de Bertrand, que l'Église ne tarda pas à admettre parmi ses élus, dépouillèrent leur ville du nom que lui avait donné Pompée, et l'appelèrent Saint-Bertrand, du nom de leur évêque.

Le diocèse de Comminges comptait deux cent vingt-deux églises paroissiales, dont vingt-deux étaient dans les États du roi d'Espagne (dans la vallée d'Aran). Il possédait dix couvents de religieux, et trois monastères, un beau séminaire et un hôpital.

Deux évêques de Comminges ont été élus papes, Clément V, qui revint dans son ancienne cathédrale exposer à la piété des fidèles les reliques de saint Bertrand, et Innocent VIII; six ont été cardinaux, et plusieurs, archevêques.

Le chapitre qui résidait à Saint-Bertrand était composé de cinq archidiacres,

de treize chanoines, de soixante-deux bénéficiers, de quatre hebdomadiers et de trente-sept prébendés.

Grâce aux évêques et au chapitre qui résidaient à Saint-Bertrand, cette ville s'embellissait et prenait quelque accroissement. La paix dont elle jouissait semblait devoir effacer les tristes souvenirs du passé. D'ailleurs, depuis son rétablissement, elle avait trop peu d'importance pour laisser des traces glorieuses dans l'histoire. Cependant les chroniques ont enregistré quelques faits d'armes dont le contre-coup des guerres de politique et de religion la rendit le théâtre, et que nous serions coupable de passer sous silence.

En 1305 elle eut à déplorer de nouveaux malheurs :

Les habitants des vallées voisines, méconnaissant l'autorité du chapitre, refusèrent d'acquitter les dîmes. Ils prirent les armes et marchèrent vers Saint-Bertrand en poussant des cris de révolte, et en menaçant de tout réduire en cendres.

La cité fut surprise sans défense. La ville haute eut à peine le temps de fermer ses portes; mais les faubourgs et toutes les maisons qui avoisinaient les murs, assaillis par cette populace furieuse, furent livrés aux flammes. Les habitants qui n'avaient pas pu trouver leur salut dans la fuite tombèrent sous les coups des révoltés.

C'était un crime affreux. Le Saint-Siége, pour venger le chapitre et la population de Saint-Bertrand, lança ses foudres contre les coupables. Toutes ces vallées étaient alors pleines de foi. Revenues de leur aveuglement, elles pleurèrent longtemps cette faute; et le Saint-Siége, touché de leur repentir, satisfait des réparations qu'elles firent, consentit enfin à lever l'anathème.

Dans le cours du XVIe siècle, alors que des sectaires renversaient, dans tous les lieux que le sort des armes livrait à leur fureur, les objets qui rappelaient le culte des images et les anciennes traditions de l'Église; durant ces troubles qui agitèrent trop longtemps la France, alors que des mains sacriléges portaient la dévastation dans nos anciens monastères et dans nos vastes basiliques, Saint-Bertrand eut aussi à déplorer le malheur d'être tombé en leur pouvoir.

Le capitaine Sus, attaché à Jeanne d'Albret, et qui commandait à de nombreux sectaires, se tenait ordinairement enfermé dans son manoir, à Mauvezin. Il avait réuni autour de lui une milice redoutable dont il aiguillonnait le courage par l'appât des richesses. C'est là qu'il roulait ses projets de destruction et de vengeance; c'est de là qu'il fondait sur les catholiques sans défiance, pour s'emparer de leurs vases sacrés et de leurs trésors.

Sus rêvait aux moyens de se rendre maître de Saint-Bertrand. Il considérait depuis longtemps d'un œil jaloux toutes les richesses que l'église et le chapitre possédaient. Mais la ville était forte. Désespérant de s'en emparer les armes à la main, il crut devoir recourir à la ruse. Il profita d'une nuit obscure pour faire avancer silencieusement ses archers, il en cacha une partie dans les bois touffus,

dont la ville était entourée, les instruisit de son projet d'attaque, et leur recommanda surtout de ne s'élancer que lorsqu'il en donnerait le signal.

Dès que le jour parut, il se présenta aux pieds des remparts, comme pour livrer l'assaut. La sentinelle poussa le cri d'alerte; tous les hommes d'armes de la ville se montrèrent sur les murs pour repousser l'ennemi. Ils distinguèrent Sus, entouré de peu de soldats, et espérèrent le punir de sa témérité. Dans leur ardeur ils franchirent les portes et se mirent à sa poursuite. Lui, feignant de ne pouvoir résister, fuyait toujours devant eux.

Quand les hommes d'armes qui le poursuivaient furent loin des remparts, il fit donner le signal à ses archers, placés en embuscade, et dont quelques-uns cherchèrent à se rendre maîtres des portes, tandis que les autres manœuvraient sur les derrières de l'ennemi. Quant à lui, il avait cessé de fuir, et frappait de front ses adversaires.

Surpris de toutes parts, les hommes d'armes ne purent, malgré leur courage et leurs efforts, résister au choc des assaillants. Il en fut fait un grand carnage. Ceux qui purent échapper cherchèrent à regagner les portes; mais ils les trouvèrent au pouvoir des archers de Sus, qui les repoussèrent avec vigueur.

Un long cri de joie se fit entendre. Sus et les siens faisaient leur entrée dans la ville, brandissant leurs glaives ensanglantés. Leurs chants de victoire durèrent longtemps, tandis que les habitants, enfermés dans leurs demeures, se livraient à la douleur et au désespoir.

Sus recueillit un butin immense; il fit peser sur les habitants une forte contribution; et, quelques jours après, il rentrait avec ses archers dans Mauvezin, pour y jouir des fruits de ses rapines et méditer quelque expédition nouvelle.

En 1589 les huguenots se rendirent encore maîtres de Saint-Bertrand. Cette époque fut pour cette ville celle des plus grands malheurs qu'elle ait eu à souffrir depuis son rétablissement.

Les religionnaires en avaient formé le siége, et depuis plusieurs jours leurs efforts étaient impuissants. Les machines de guerre s'émoussaient contre les remparts. Les assiégés, qui n'avaient point oublié les outrages dont Sus les avait accablés, résistaient avec un courage héroïque. Les femmes cherchaient par leurs paroles et leur exemple à les exciter à une vigoureuse résistance.

Ne pouvant rien obtenir par les armes, les sectaires eurent recours à la corruption. Quelques mauvais catholiques, lâches et traîtres, écoutèrent leurs propositions, et la ville fut livrée. Les calvinistes y exercèrent de grandes cruautés. Plusieurs clercs et laïques furent massacrés. On rapporte qu'une femme, cédant à l'horreur des tortures que lui faisaient endurer les soldats huguenots, leur découvrit le lieu où l'on avait caché dans le cloître les reliques, l'argenterie et les archives. Ils s'emparèrent de l'argenterie et brûlèrent les reliques et les archives, qui contenaient un grand nombre de documents précieux. Presque rien ne put être sauvé. Heureusement les reliques de Saint-Bertrand avaient été portées à Lectoure, Quelques années après, les chanoines de cette ville les ren-

dirent. Les habitants de Saint-Bertrand se livrèrent à une joie vive en recouvrant ce précieux trésor, qu'ils regardaient comme le palladium de leur cité. Longtemps une fête y a été célébrée le 31 mars, anniversaire du jour où le corps de saint Bertrand fut replacé dans son monument.

L'action de la délatrice ne resta pas impunie; elle fut pendue par les catholiques après la reddition de la place.

Déjà les calvinistes vainqueurs songeaient à augmenter les fortifications de la place, dont ils voulaient faire leur boulevard, afin de tenir de là en bride tous les Commingeois; mais à peine trois jours s'étaient-ils écoulés depuis qu'ils en étaient maîtres, que le vicomte et le baron de Larboust vinrent, à la tête de nombreuses troupes, en former le siége. Pendant quarante-huit jours les religionnaires soutinrent l'assaut avec courage. Ce ne fut que le 8 juin que les habitants, faisant un dernier effort et se réunissant à leurs auxiliaires, repoussèrent enfin les ennemis de leur repos et de leur religion. Il y périt un grand nombre de calvinistes, quelques-uns seulement durent leur salut à la fuite.

En mémoire de cet événement, l'évêque et le chapitre ordonnèrent qu'il serait célébré tous les ans une fête à pareil jour, et qu'on ferait dans la cité une procession générale. Mais ils ne jouirent pas longtemps des douceurs de la paix. Dès 1594 les calvinistes reparaissaient aux portes de la ville.

Après plusieurs jours de siége ils s'en rendirent maîtres pour la troisième fois, et achevèrent d'enlever ce qu'on avait pu soustraire à leur avidité lors des deux premiers pillages. Toutefois le butin fut peu considérable. Pour se venger de ce qu'ils n'avaient point découvert certains trésors et beaucoup de vases sacrés, ils brûlèrent dans leur fureur le palais de l'évêque, attenant à l'église; ils immolèrent de nouvelles victimes et se retirèrent.

IV.

Saint-Bertrand jouit ensuite d'un long repos jusqu'à la Révolution française. Il semblait que ces contrées, si éloignées du vaste foyer de la Terreur, dussent lui échapper.

Vain espoir! le chapitre dut bientôt fuir l'église cathédrale, où l'on ne voulait plus que Dieu fût servi. Plusieurs membres du clergé de Comminges allèrent chercher un refuge sur la terre étrangère; d'autres, surpris par la tempête, aimèrent mieux subir la mort que de trahir leur conscience et renier leur Dieu.

Cette époque fut fatale à Saint-Bertrand; toute sa splendeur disparut avec son prélat et son chapitre. Depuis lors ses maisons restent abandonnées, et l'herbe croît dans ses rues. Personne ne songe à tendre une main secourable à cette pauvre ville oubliée, à la retirer de son isolement, à la relever de ses ruines. Elle dort, triste et solitaire, à côté de sa belle cathédrale, et au milieu de ses souvenirs.

Saint-Bertrand n'a plus que quelques fêtes dont la pompe et la solennité attirent encore dans sa basilique les populations voisines. On dirait qu'alors cette pauvre cité morte sort pour quelques heures de son tombeau, et essaie de ranimer son cadavre.

J'ai vu ces fêtes, et toujours mon âme y a été remplie d'émotion. C'était comme un présage incomplet de sa résurrection future. Mais quand la fête avait cessé, quel calme silencieux et lugubre venait avec la nuit reconquérir son empire sous ses voûtes solitaires!

Ce fut saint Bertrand qui jeta, vers la fin du XIe siècle, les fondements de cette cathédrale. Il est probable qu'il existait auparavant quelque temple ou quelque forteresse au lieu qu'elle occupe. Des auteurs mal instruits ou peu éclairés en architecture ont faussement avancé que cette église est un monument romain.

Les successeurs de saint Bertrand concoururent à l'édification de ce temple. Des papes mêmes s'y intéressèrent vivement, et il existe plusieurs brefs accordant de nombreuses indulgences à ceux qui contribueraient à sa construction et à son établissement. Dans ces heureux siècles, la foi était vive; chacun voulait payer sa part à l'œuvre chrétienne. Pierre de Guercus légua 1,000 florins pour élever le maître-autel. Le bâtiment entier fut complétement achevé par Hugues de Châtillon, évêque de Comminges, mort en 1352.

Cette cathédrale se dresse au point culminant de la ville. Elle domine les monts qui l'avoisinent. Seize hautes colonnes, placées en dehors, montent jusqu'à la voûte et soutiennent le majestueux édifice.

La façade est une large tour carrée qui n'a jamais été achevée. Sur le mur, à droite, on voit deux inscriptions romaines sur deux autels votifs, encadrés dans la muraille. La porte, qui occupe le centre de la façade, est ornée de colonnes et de figures, dont quelques-unes ont été mutilées pendant la Révolution. Au dessus de cette porte est une belle tête romaine placée dans le mur. Cette porte, du XIe siècle, rappelle le style d'architecture adopté en Europe avant les croisades. Dans l'intérieur de l'édifice la partie inférieure est à plein cintre, mais les fenêtres et la partie supérieure, qui sont des XIIe et XIIIe siècles, sont dessinées en ogives. Des vitraux peints, d'une grande beauté, ornent les trois principales fenêtres; quelques-uns malheureusement sont endommagés.

La boiserie du chœur est remarquable; elle est chargée, même à l'extérieur, d'ornements d'une exécution savante et de très-bon goût. Il est difficile de trouver en ce genre un ouvrage aussi achevé et aussi pur. La boiserie de l'orgue offre encore un travail plus admirable. Appuyé sur cinq légères colonnes, cet orgue s'élance jusqu'à la voûte, avec ses mille ornements. Les tuyaux en furent enlevés pendant la Révolution. Des hommes, amis de la religion et des arts, ont commencé à le restaurer.

Ces boiseries ont été sculptées sous le règne de François Ier. On doit les vitraux et les boiseries du chœur et de l'orgue à l'évêque de Mauléon, qui pos-

sédait l'abbaye de Bonnefond, et qui mourut en l'année 1551. Pascal a fait dans ses lettres l'éloge de ce prélat. Le mausolée de saint Bertrand s'élève au fond du chœur. Pierre II, de Foix, évêque de Comminges, qui fit bâtir l'église des cordeliers de Toulouse, a fait construire ce mausolé en 1452. Il est orné de peintures curieuses rappelant quelques traits de la vie du saint. Il en est de très-fraîches; malheureusement elles ont été retouchées par un peintre inhabile. Le corps du bienheureux prélat reposait, avant sa translation, sous une pierre tumulaire qu'on voit dans la chapelle des cardinaux.

Dans l'intérieur de l'église on lit beaucoup d'inscriptions consacrées à la mémoire de plusieurs évêques recommandables par leur vertu, et les épitaphes de plusieurs grands du diocèse de Comminges.

Mais le monument le plus remarquable de l'église de Saint-Bertrand est sans contredit le mausolée d'Hugues de Châtillon. Il est placé dans la chapelle en ogive de Notre-Dame-de-Pitié, que cet évêque fit ajouter après coup, avec une autre chapelle qui lui est parallèle. Sa statue, en marbre blanc, est couchée sur la partie la plus élevée du tombeau. Aux bas côtés est représentée la pompe funèbre. Sur la muraille, en face du tombeau, on lit cette inscription, gravée sur une pierre tumulaire : *Anno Domini M. CCC. LII, die quartâ mensis octobris, obiit reverendus in Christo pater Dominus Hugo de Castillione, Dei gratiâ episcopus Convenarum, qui hanc capellam contruxit et presentem cathedralem ecclesiam consummavit. Cujus anima requiescat in pace.*

Près de l'autel de la paroisse on voit, appendu à une colonne, le squelette d'un crocodile. Il est probable que ce monstre y fut apporté par quelque chevalier, à son retour de la Terre-Sainte; mais on n'en connaît point l'historique. Une pieuse tradition rapporte que ce monstre insatiable dévorait des victimes humaines et portait la désolation dans la contrée. Saint Bertrand, touché de compassion, réunit son peuple. Ils adressèrent longtemps à Dieu des prières ferventes, puis ils se dirigèrent vers le lieu où se retirait le crocodile. Saint Bertrand marchait le premier. Il tenait la croix d'une main, une verge de l'autre. Bientôt le prélat se trouva en présence du monstre, qui menaça de s'élancer sur lui. On dit qu'en ce moment le saint évêque, armé de la puissance du ciel, le toucha de la verge qu'il portait, et que le crocodile tomba et expira à ses pieds.

Sur la droite, en entrant, on remarque une petite porte qui conduit au cloître; on y distingue encore un massif de colonnes de marbre, pleines de grâce et chargées d'ornements. Dans cette partie de l'édifice on voit des tombeaux et des inscriptions sépulcrales. Il y a un caveau dont l'ouverture est fermée : on y ensevelissait autrefois les membres du chapitre. Les comtes de Comminges n'y étaient point inhumés. Ils faisaient déposer leurs dépouilles mortelles dans l'église de Bonnefond. Il n'y a qu'un seul tombeau de chevalier, sans inscription. L'écusson gravé sur la cotte d'armes du guerrier, dont la statue orne le monument, annonce qu'il n'appartenait pas à la famille des comtes.

Le cloître était autrefois couvert, et l'on y voyait trois salles magnifiques, ornées de sculptures remarquables. Le peu de ressources de l'église, et la crainte exagérée peut-être de ne pouvoir entretenir cette partie du monument, en ont déterminé la destruction.

L'église de Saint-Bertrand possède et conserve avec soin les pantoufles, l'anneau, la chape, la mitre et le bâton pastoral de saint Bertrand. Le bâton pastoral est un bois de Licorne de cinq pieds, et d'une seule pièce : c'est pour les naturalistes un objet de curiosité. Clément V fit don à cette église d'une chape remarquable par sa richesse et son travail; elle est aussi conservée et vue avec intérêt par les amis des arts et des belles antiquités.

L'abbé Omer Maurette,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ARCHÉOLOGIE AMÉRICAINE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Trois volumes in-8° (en anglais), dont le premier contient le catalogue de la bibliothèque de la Société; le deuxième, la description des antiquités qu'elle possède; et dont le troisième traite des langues des Indiens. L'auteur, M. Galatin, en donne le *Dictionnaire comparatif.* C'est de ce dernier volume que le rapporteur rend compte à l'Institut Historique.

L'ouvrage de M. Galatin, publié sous les auspices de la Société des Antiquaires de l'Amérique du Nord, est digne de fixer l'attention des philolologues. Une circonstance singulière a beaucoup contribué à sa publication. Le baron de Humboldt avait communiqué un manuscrit de M. Galatin lui-même, sur les langues indiennes, à M. Balbi, pour qu'il en fît l'usage convenable. C'est à la suite de la publicité qu'obtint l'Atlas ethnographique de ce savant écrivain que la Société des Antiquaires des États-Unis se mit en émoi, et avec raison, pour un objet qui la touchait de si près. Elle chargea alors M. Galatin de l'ouvrage dont je vais essayer de donner l'idée la plus claire qu'il me sera possible.

Le concours des savants, les manuscrits et les imprimés des bibliothèques ne manquèrent pas à M. Galatin, et, ce qui a été encore plus avantageux pour lui, c'est d'avoir pu profiter des rapports directs qu'entretient le ministre de la guerre des États-Unis avec les tribus indiennes, pour en obtenir des docu-

ments précieux. L'aide de MM. du Ponceau, Pikering, et de plusieurs de ses amis, lui a été aussi de la plus grande utilité.

L'auteur entre en matière par l'éloge d'Isaiah Thomas, fondateur de la Société des Antiquaires et son président pendant vingt ans.

C'est à la constante activité d'Isaiah Thomas, à ses goûts, à son amour pour la science et pour la gloire de son pays, que l'on doit cet établissement tout national, qui possède, quoique jeune encore, un riche cabinet d'antiquités américaines, et une bibliothèque de quinze mille volumes, dans laquelle le fondateur n'a pas oublié de classer les collections de deux cents journaux du pays, parmi lesquels il y en a dont l'origine remonte à 1719.

L'auteur, avant d'aborder les langues des Indiens, nous apprend que *huit* grandes familles, parlant chacune une langue distincte, fractionnée en plusieurs dialectes, se partageaient autrefois le vaste territoire de l'Amérique, qui, depuis le golfe du Mexique, touchant aux deux mers Atlantique et Pacifique, s'étend jusqu'aux baies d'Hudson et de Baffin, et au détroit de Bering.

A l'époque de la découverte, c'est-à-dire au commencement du XVII[e] siècle, ces familles étaient les *Eskimaux*, les *Chappeyans*, les *Blak-Feet* (Pieds-Noirs), les *Sioux*, les *Algonkings-Lenape*, les *Iroquois*, les *Cherokees* et les *Mobilians*.

Une carte topographique nous montre en détail la situation respective de toutes ces familles, avec leur fractionnement en plusieurs tribus, à l'origine de leurs premiers rapports avec les Européens.

Un grand changement s'est opéré depuis lors, et l'auteur, pour nous donner une idée exacte des tribus existant aujourd'hui et du sol qu'elles occupent, les a divisées en quatre sections, savoir :

1° Les tribus qui sont tout à fait au nord des États-Unis, à la tête desquelles figurent toujours les Eskimaux ;

2° Les tribus Algonkin-Lenape et les Iroquois ;

3° Les Indiens méridionaux de l'est du Mississipi, et ceux qui habitent à l'ouest de ce fleuve, au midi des Arkansas ;

4° Les tribus entre le Mississipi et l'océan Pacifique.

M. Galatin, après avoir passé en revue les quatre-vingts tribus environ qui restent, nous fait connaître leurs moyens d'existence, leur caractère, la différence de leurs dialectes, l'état de civilisation introduit chez les unes et repoussé par les autres. Il nous décrit ensuite les différents systèmes des grammaires écrites jusqu'à ce jour sur les langues indiennes. Il nous donne enfin le dictionnaire comparatif des dialectes de *cinquante-trois* tribus, qu'il fait suivre d'un supplément contenant les dialectes de *seize* autres, plus les quelques mots de vingt-deux tribus. Ce dictionnaire, avec le supplément, forme l'objet principal de cet ouvrage.

Je regrette de ne pouvoir m'arrêter à l'admirable tableau que le savant auteur trace des mœurs, des usages, de la vie active et simple de ces peuples mo-

biles et guerriers. La vaste étendue des plaines, des lacs et des fleuves ; les verdoyantes prairies, les immenses forêts dont les arbres gigantesques nous donnent l'idée du monde primitif, tout cela est peint dans le livre de M. Galatin avec des couleurs vives et naturelles.

Il suffit de constater quelques faits importants, qui se rattachent nécessairement aux causes du fractionnement des dialectes chez ces peuples indiens, pour apprécier le degré de civilisation auquel ils sont arrivés.

On convient d'abord qu'à l'époque de la conquête ils avaient en partie quitté la chasse pour l'agriculture, et qu'ils se livraient même à des travaux mécaniques ; mais ils n'avaient pas et n'ont point encore les moyens de nous expliquer l'origine des monuments élevés par leurs ancêtres, dont ils ne gardent aucun souvenir traditionnel. Ils n'ont qu'une seule opinion sur le berceau de leur race ; ils prétendent descendre de l'Asie.

Toutes ces tribus peuvent être divisées en deux catégories, selon moi : celles qui sont encore dans tout leur état sauvage, et qui tirent leur subsistance des produits naturels de la chasse et de la pêche ; et celles qui cultivent le sol.

Les premières (1) sont décimées continuellement par les maladies et par la guerre. Elles se battent souvent, poussées par le seul motif que leurs coutumes ne se ressemblent pas, ce qui arrive surtout entre les *Eskimaux* des côtes du nord et les *Athapascas*, qui occupent le territoire situé entre le Beaver et le Missisipi, lequel se décharge dans la baie d'Hudson. La tribu des Catawbas, la plus féroce de toutes, pouvait disposer autrefois de quinze cents guerriers, et au delà : elle est réduite aujourd'hui à cent individus tout au plus. C'est ainsi que les langues des Indiens disparaissent tous les jours avec ceux qui les parlaient.

Les tribus de la deuxième catégorie, celles qui cultivent le sol, voient au contraire leurs populations s'accroître très-sensiblement. La tribu des Cherokees, qui n'avait que deux mille trois cents âmes, en compte à présent quinze mille. Les deux vocabulaires de cette langue sont écrits par deux naturels.

Je ne peux pas m'empêcher de citer, parmi les autres, les peuples *Choctaws* ou Têtes-Plates, ainsi nommés de l'usage qu'ils ont d'aplatir la tête de leurs enfants. Cette tribu est une des plus peuplées et des moins guerrières, mais c'est assurément la plus polie, la plus douce de toutes les nations indiennes.

Les populations qui cultivent la terre se trouvent enfermées entre les forêts et les lacs ; ils occupent une grande étendue de pays, depuis le golfe du Mexique et l'océan Atlantique jusqu'aux eaux du Mississipi.

On peut considérer ce vaste territoire, et celui du Chili, dans le sud, comme les deux centres d'une civilisation nouvelle ; ce qui n'empêche pas le gouvernement des États-Unis de payer tous les ans une somme assez considérable aux

(1) Il y a les *Bisons*, entre autres, qui trouvent les meilleures routes pour aller surprendre leurs ennemis, à travers les montagnes.

tribus de l'État de l'Ohio, somme convenue par des traités avec leurs chefs, pour assurer aux cultivateurs de cette contrée la paisible jouissance de leurs propriétés.

L'ouvrage de M. Galatin présente les Dictionnaires de plus de soixante-neuf langues et dialectes, et une quantité de grammaires, en partie déjà connues, chez un peuple qui ne dépasse pas trois cent soixante mille âmes, et qui, disséminé par peuplades, la plupart indépendantes les unes des autres, sur un vaste territoire, échappe à tout lien de communauté fraternelle et d'unité politique. On n'a que des notions très-incomplètes sur les langues des peuplades qui vivent encore dans l'état sauvage : pour s'en faire une idée, il faut assister à une de leurs assemblées publiques, et écouter les orateurs qui y prennent la parole.

Si on voulait rechercher l'origine de toutes ces langues, il serait fort difficile de la trouver. Ce qui frappe d'abord, c'est d'y rencontrer des mots qui ressemblent à ceux de plusieurs langues anciennes et modernes d'Europe et d'Asie, telles que l'hébreu, le grec, le latin, l'allemand, l'italien, et même quelques patois français; mais ce n'est, je pense, au fond que l'effet du pur hasard et des variations des formes propres à ces dialectes. On reconnaît cependant que tous ces dialectes présentent le caractère de toutes les langues primitives, dont on retrouve des traces dans les montagnes du Caucase et des Basques, et que leurs formes tiennent à des causes naturelles, qui ont été communes à toutes les langues.

On connaissait depuis longtemps le *Linguarum totius orbis,* publié par Pallas en Russie; le Catalogue des langues publié par un Jésuite en Italie; le Mithridate d'Adelung et de Vater, publié en Allemagne, et en dernier lieu l'Atlas ethnographique de M. Balbi, publié à Paris; mais tous ces ouvrages, et d'autres encore, sont très-incomplets, et n'approchent pas de celui qui est l'objet de notre examen, si l'on en doit juger par les résultats positifs de la comparaison que l'auteur fait de toutes ces langues indiennes.

Elles contiennent presque toutes les parties du discours, et c'est par cela même qu'elles se rapprochent des langues européennes modernes; ce qui fait penser aussi aux philologues qu'il a dû exister une civilisation très avancée parmi ces peuples primitifs de l'Amérique.

La difficulté de ces langues consiste dans leurs formes, qui varient dans chaque langue particulière; et cependant elles gardent dans leur construction compliquée une certaine méthode et un certain ordre.

La complication des formes est particulière aux langues des peuples qui habitent le plus au nord, depuis le Greeland jusqu'au cap Horn.

Je suis obligé d'entrer malgré moi dans quelques détails à l'appui de ce que je viens d'avancer.

Du substantif.

Le nombre pluriel d'un substantif est indiqué par une particule qui diffère



dans chaque langue, et qui se trouve tantôt au commencement, tantôt au milieu, tantôt à la fin du mot.

Chez les Eskimaux, qui manquent de plusieurs consonnes, et qui affectent de la douceur dans leur prononciation, les particules *et*, *it*, *ut*, à la fin du substantif, indiquent le pluriel, exemple : *innuk*, homme, *innuit*, les hommes ; *iglo*, une maison, *iglut*, les maisons.

Chez les Sioux, c'est la particule *pee* : *weetshashtah*, un homme, *weetshashtahpee*, les hommes ; *wahtah*, un canot, *wahtahpee*, les canots. Chez les Chippeyans (*Athapasca*), au mot *dinné*, homme, on ajoute la particule *thlang* pour former le pluriel : *dinnéthlang*, les hommes.

Chez les Iroquois, ou *Seneca*, on met la particule *dah* au milieu du mot : *hahjenac*, homme, *hahdahjenah*, les hommes.

L'adjectif.

Les adjectifs sont susceptibles de la même variation au pluriel que le substantif, soit animé, soit inanimé. Chez les Choctaws ou *Chahta*, la particule *ho*, mise quelquefois devant l'adjectif, marque le pluriel, *chito*, grand, *hoche-to*, grands ; *pút-ha*, large, *oh-pút-ka*, larges ; *achuma*, bon ; *hóttók achuma*, homme bon, *hóttók hóchúkma*, les hommes bons.

Les noms de nombre et les pronoms démonstratifs suivent la même règle que les adjectifs.

Des prépositions.

Les prépositions varient dans chaque langue.

Ce sont chez les Eskimaux, *mik*, avec ; *mit* ; par, *mut*, à ; *me*, en ou sur ; *kut*, autour de.

Chez les Delawares, *ink*, dans ; *awoss*, sur. Exemples : *uteny*, ville ; *utenink*, dans la ville ; *menuppeque*, lac ; *awossenuppeque*, sur le lac.

Du pronom possessif.

Chez les Algonkin-Lenape.

Le pronom possessif est toujours joint au substantif, avant ou après, et forme avec lui un seul mot, comme dans *menutcheg*, main. Cette formation varie à chaque nombre : NUN*nutcheg*, ma main, KEN*nutcheg*, ta main, WUN*nutcheg*, sa main ; le pluriel est déterminé par trois désinences différentes, comme *nunnutcheganum*, , notre main ; *kenutcheganoo*, votre main ; *nunnutcheganunnonut*, nos mains. *Neek*, ma maison, *keek*, ta maison, *week*, sa maison ; pluriel : *neekou*, notre maison, *keekou*, votre maison, *weekou*, leur maison.

Chez les Iroquois (*Onondago*) : *giatattege*, mon frère, *thiatattege*, ton frère.

Chez les Micmas, *n'nixkam*, mon Dieu, *k'nixkaminou*, notre Dieu. Le mot DIEU, quel que soit le sens qu'on y attache, n'a pas de pluriel.

Chez les Chippeway, on place le pronom possessif tantôt avant, tantôt après (1) : *nos*, mon père, *kos*, ton père, *os-un*, son père; le pluriel fait *nos-ug*, *kos-ug*, *os-un*.

En examinant ce pronom possessif joint au substantif, j'ai dû me souvenir que cette forme est très-usitée chez les peuples des Apennins du milieu de l'Italie, qui prononcent *mammema* (2) (mère-ma), *patremu* (père-mon), *nonnetu* (grand-père-ton), *caseta* (maison-ta), d'un seul mot, ma mère, mon père, ton grand-père, ta maison, en mettant les pronoms posssessifs, *mon*, *ton*, *ma*, *ta*, à la fin du mot; ce qui prouve que les peuples modernes conservent encore quelques-unes des formes de leur langue primitive.

Des pronoms relatifs ou réfléchis.

Chez les Micmas :
Nil ntintin, moi-même.
Kil ntintin, toi-même.

Du nombre et du genre.

Toutes ces langues ont le genre masculin et féminin, animé et inanimé, déterminé par des particules qui diffèrent dans chaque dialecte. Dans le Chippeway, ce sont, pour le genre animé, les particules *og*, *oig*, ou *ak;* et, pour le genre inanimé, les particules *ain*, *ash*, ou *all*.

Les Iroquois (*Onondago*) distinguent le masculin du féminin, du genre animé, par le mot *etschinak*, homme, et par le mot *echro*, femme. Une simple particule, mise au commencement d'un mot, peut en changer toute la signification. Pour le genre féminin, en général, c'est la particule ou la lettre *g*, *sajadat*, une personne masculine, *sgajadat*, une personne féminine.

Enfin j'ai dû remarquer que quelques dialectes sont même susceptibles de pronoms relatifs, interrogatifs, démonstratifs, et des diminutifs *es* ou *enes*, qu'il suffit d'ajouter au mot primitif.

Des pronoms personnels.

Le pronom personnel varie à chaque langue.

Dans l'Algonkin-Lenape ou Massachusetts.

Je,	*neen*,	nous,	*neenawun*, ou *kenawun*,
Tu,	*ken*,	vous,	*kenaau*,
Il,	*noh* ou *negum*,	ils,	*nahah* ou *nagoh*.

(1) La lettre initiale *n*, représente le pronom possessif.

(2) *M'ha maleittu mammemu nu niu;* m'a maudit ma mère dans le *nid* (ou avant de venir au monde). C'est le premier vers d'un sonnet de Mattei, poëte du XVI° siècle, qui a écrit dans le dialecte parlé à Rieti; ce dialecte approche de celui que l'on parle dans les montagnes des environs de l'ancienne demeure des aborigènes. La lettre *u*, chez ces peuples, tenait la place de l'*o* comme chez ceux d'aujourd'hui.



Et dans les Micmas.

Je,	*nil*,	nous,	*kinou*, *ninen*,
Tu,	*kil*,	vous,	*kilau*,
Il,	*negeum*,	ils,	*negmau*.

Des verbes.

Les verbes, dans presque toutes les langues, se réduisent à trois temps, le présent, le passé et le futur. Mais on trouve dans plusieurs le mode conjonctif ; il y a même des verbes passifs et réfléchis. Les verbes auxiliaires *être* et *avoir* manquent dans quelques-unes, comme dans le Delaware. Ils sont remplacés par l'expression qui répond au *stare* ou au *vivere* des Latins, je suis, je reste, je vis.

Ce qui fait que ces langues sont riches en verbes, c'est que tous les substantifs peuvent être conjugués, comme dans le basque. Elles emploient, comme le basque aussi, à la place des pronoms, des particules qui varient dans toutes les personnnes, soit avant, soit après les mots, et forment ainsi un seul mot au singulier, au duel et au pluriel, exemple :

VERBES.

DIALECTES DES TRIBUS.	Aimer.	*Ahoalan.*
Algonkin-Lenape (Delaware) (1).	J'aime.	*N'dahoala.*
	Tu aimes.	*K'dahoala.*
	Il aime.	*Ahoalew* ou *W'dahoala.*

Travailler. *Mikemossin.*

Algonkin-Lenape (Delaware).	Je travaille.	*N'mikemossi.*
	Tu travailles.	*K'mikemossi.*
	Il travaille.	*Mikemossu.*
	Nous travaillons.	*Mikemossihena.*
	Vous travaillez.	*K'mikemossihhimo.*
	Ils travaillent.	*Mikemossuwak.*

Laver. *Ermiklun.*

			le	*les*
Eskimau	Il lave.	*Ermikp*	*a*	*ei.*
	Ils lavent.	*Ermikp*	*aet*	*ase.*
	Duel. Ils lavent.	*Ermikp*	*aek*	*atik.*

(1) *Grammaire* de Zeisberger.

Lier. *Dughanosh.*

Caddo	Je lie.	*Hichuckanosh.*
	Tu lies.	*Ahia issickeenosh.*
	Il lie.	*Deh sho eh yokehnosh.*
	Nous lions.	*Wanteh yoishehnosheh.*
	Nous deux lions.	*Yoishehnosheh.*

Attacher. *Tok-che.*

Choctaw	J'attache.	*Tokchille.*
	Tu attaches.	*Ishtokche.*
	Il attache.	*Tokche.*

Les peuples indiens ne manquent pas d'énergie dans leurs expressions; ils montrent dans leur impératif une volonté aussi absolue, aussi expéditive, que les langues civilisées dans le leur.

Exemples :
- donne, *mil*,
- apporte, *petol*,
- écoute, *penda*,
- aime, *ahoal*,
- dis ou parle, *ill*.

Il résulte de cet examen très-rapide : 1° que toutes les langues et tous les dialectes des Indiens d'Amérique, malgré la différence de leurs formes, ont la même origine ;

2° que leur caractère principal consiste dans la faculté d'exprimer plusieurs idées par un seul mot, ce qui augmente les difficultés qu'on éprouve à les apprendre, les comprendre et les parler;

3° Que la comparaison faite par l'auteur entre toutes ces langues (ce qu'il appelle *science comparative du langage*), donne le résultat le plus positif et le seul qui puisse conduire à une solution définitive : celle de fournir le moyen de s'entendre aux peuples parlant un langage différent.

On peut s'en rendre compte par ces mots extraits du dictionnaire.

NOMS DES TRIBUS.	DIEU.	HOMME.	FEMME.
OTTAWAS.	*Kitche manito.*	*Anini.*	*Uque.*
OLD-ALGONKIN.	*Kitchi manitoo.*	*Alissinap.*	*Iekweh.*
NARRAGANSET.	*Manitoo.*	*Nnin.*	*Squaws.*
DELAWARES.	*Kitshe manitto.*	*Lenno.*	*Okhqueh.*
DAHCOTAHS.	*Wahkhoutunghah.*	*Weetshahsktah.*	*Weenowkhindgah.*
YANKTONS.	*Wacatunca.*	*Weechasha.*	*Weeah.*
OSAGES.	*Wakondah.*	*Neka.*	*Wako.*
OTTOES.	*Wahcondah.*	*Wahsheegai.*	*Nahhakkai.*
OMAHAS.	*Wahconda.*	*Noo.*	*Waoo.*

PHRASES.

Muskhogee.	Je suis un homme.	*Honunwax doyest.*	(Un homme je suis).
Chocta.	*Idem.*	*Nokni sia hoke.*	
Muskhogee.	Je suis un bon homme.	*Honunwau inhli doyest.*	(Un homme bon je suis.)
Ojibway.	*Idem.*	*Nemino aninew.*	
Cherokee.	J'aime mon père.	*Etawta* (mon père) *tsikeyuha.*	
Seneca.	*Idem.*	*Hanoahquoh nohneeh.*	
Ojibway.	Je le frappai avec mon pied.	*Neengetungishkowaw.*	(Ou je lui donnai un coup [de pied.)
Cherokee.	*Idem.*	*Tsiyaunglesunggi.*	
Ojibway.	Voudras-tu me le donner?	*Kekahmeshinnah?*	
Cherokee.	*Idem.*	*Taskineliskaw.*	

Trois exemples de la réunion de plusieurs mots en un seul ajouteront de nouvelles preuves à celles qu'on a déjà données de la difficulté d'apprendre ces langues. Chez les Iroquois (*Onondago*) le mot *hunquetahekte* veut dire : il est un méchant homme.

nég. pr. verb. par. nég. pl. pr.

Chez les Delawares le mot *matta-n'penda-xi-wi-wun-ap*, veut dire nous ne fûmes pas entendus.

Mais, ce qui est surprenant, c'est de trouver dans le Cherokee un mot de dix-sept syllabes, dont la prononciation nous oblige de prendre haleine plusieurs fois : *wi-ni-taw-ti-ge-gi-na-li-skaw-lung-ta-naw-ne-li-ti-se-sti*, veut dire : ils auront, par ce temps, presque fini d'accorder (*des faveurs*) par une distance à toi à moi (mot à mot) (1).

Au reste, tous ces peuples américains sont braves, agiles et spirituels; ils aiment les bons mots, les comparaisons ingénieuses et les proverbes. Pour peindre, par exemple, un homme qui a de l'embonpoint, ils l'appellent *tichiout-etaetendi*, l'étoile tombée, et cela vient de ce qu'on croit chez eux (les Hurons) qu'une étoile est tombée du ciel sous la forme d'une oie grasse. Mais ils ne sont pas aussi savants que spirituels; ils ne connaissent en général d'autres signes arithmétiques que les dix doigts de la main; mais ils peuvent compter jusqu'à vingt. Quelquefois, au lieu de dire vingt, ils disent un homme, *shiunquetas* (de *unque*, homme), *tiunquetage*, deux hommes, pour quarante, et cinq hommes pour exprimer le nombre cent; mais, ne pouvant pas arriver tous jusque-là, lorsqu'ils doivent exprimer ce qui dépasse le nombre vingt, ils disent l'innombrable.

Je me résume en deux mots. L'ouvrage de M. Galatin présente tous les éléments nécessaires à la formation d'un système plus large que celui qui existe, système qui pourra établir des rapports intimes entre les langues indiennes et celles qui en approchent davantage, afin que les hommes qui les parlent puissent se communiquer réciproquement leur pensée; ce qui serait la conséquence naturelle et bien désirée de tant d'études et de recherches.

(1) Le basque espagnol et français affecte parfois des mots de cette dimension gigantesque.

De toute manière, ce livre, il faut bien le dire, est le seul qui jusqu'à présent soit sorti du cercle de l'éternelle et infructueuse théorie des philologues; par cela même il est le plus utile de tous les ouvrages publiés sur cette matière si vaste; et c'est à ce titre que l'auteur mérite l'estime et la reconnaissance des savants et du public.

A. Renzi,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXAMEN

DE LA THÉORIE ET DE LA PRATIQUE DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE,

Par M. le marquis de LAROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, député du Cher.

Cet ouvrage a été publié en 1840, au moment où le roi des Français venait d'annoncer, dans son discours d'ouverture des Chambres, un projet de loi concernant le régime des prisons et l'introduction du système pénitentiaire. La promesse ministérielle ne s'est pas réalisée; mais il est possible qu'elle se réalise dans la session prochaine. M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt doit-il espérer que ses vues seront accueillies, et que la voie, selon lui malheureuse, dans laquelle on s'engage, sera abandonnée par ceux qui l'ont ouverte? Je ne le crois pas. Ce n'est pas que je désapprouve les idées exposées dans l'ouvrage dont j'ai à vous entretenir; au contraire, j'y trouve d'excellentes raisons pour nous tenir en garde contre l'entraînement administratif, si lent à obtenir quand il s'agit des meilleures choses, et si lent à se modérer quand il s'agit des plus mauvaises. Je ne crois pas au triomphe des idées de M. le marquis de Larochefoucauld, parce que les bureaux ont pris leur parti, et que la bureaucratie ne se convertit pas aisément; parce que des situations littéraires, académiques, administratives, politiques même, ont été créées à l'ombre du système pénitentiaire; parce que l'opinion publique, façonnée par d'honnêtes philanthropes, a donné une impulsion qu'il est difficile de régler ou de tourner en sens opposé. Un philantrope est un personnage souvent plus puissant qu'un roi, plus terrible qu'un tyran, plus dangereux qu'un fou; on ne renverse pas aisément un philanthrope quand il a fait son chemin avec une idée, quand il a été envoyé par le gouvernement en Angleterre, en Hollande, en Suisse, en Allemagne, aux États-Unis; quand il revient, de ces lointaines excursions, inspecteur général des prisons, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, conseiller d'État, député, pair de France, etc. L'idée du système pénitentiaire ressemble un peu à l'idée des Sociétés bibliques de l'Angleterre et des États-Unis; on s'y dévoue quelquefois comme on se dévoue à l'exploita-

tion d'une ferme ou d'une manufacture. Je ne dis pas ces choses pour faire de la satire, je les dis uniquement pour motiver le doute que j'ai exprimé plus haut, touchant le triomphe législatif de M. de Larochefoucauld. Que les prisonniers politiques soient soumis à ce système, que l'intérêt de parti vienne compliquer de généreuses sympathies, et la presse viendra en aide aux adversaires du système, et, à la suite de la presse, l'opinion publique, si vive, si mobile parmi nous, aussi aisément bonne qu'aisément mauvaise. Alors le triomphe sera plus aisé, alors on pourra espérer; mais il faudra du temps, beaucoup de temps; car la bureaucratie une fois en possession du système, quand pourra-t-on parvenir à l'en arracher?

Notre auteur a donc peu de chances pour le triomphe de ses idées, pour le triomphe de ses convictions. Il est inutile de dire que la détention pénitentiaire dont il ne distingue pas assez les divers systèmes, et dont il n'examine que le mauvais côté, n'a pu conquérir ses suffrages, et qu'il est capable d'apporter à ce système un dévouement aussi actif, aussi éclairé, et pour le moins aussi désintéressé que celui de ceux qui le défendent et qui cherchent à l'appliquer, soit en France, soit en Italie, soit en Allemagne, soit en Belgique. M. le marquis n'a qu'un tort : c'est celui de confondre sous le nom de système pénitentiaire une foule de choses qui n'en font pas nécessairement partie.

Ce rapport devrait être divisé en deux parties. Dans la première, je devrais vous faire l'historique de l'origine et des progrès du système pénitentiaire, sans en exposer la doctrine et la pratique, vous indiquer enfin les discussions qui séparent les partisans de ce système en fractions diverses. Je m'abstiens de remplir cette partie de ma tâche, parce qu'elle me conduirait à répéter ce que vous savez autant que moi, ce que d'ailleurs chacun de vous peut lire dans les ouvrages spéciaux. Dans la seconde, je devrais ouvrir une sorte de discussion et faire un résumé complet des réflexions critiques contenues dans l'ouvrage de notre estimable collègue; mais cette tâche serait trop longue; il faudrait reproduire le livre entier, dont aucun résumé ne saurait égaler l'élégante et remarquable concision. Je vais néanmoins tâcher de vous en donner une idée.

Une introduction ouvre l'ouvrage, et initie le lecteur à la pensée de l'auteur. On y voit rappelés, avec beaucoup de modération, les principes de charité et de prudence qui doivent se combiner dans la réforme de cette partie du code pénal qui se rapporte au régime intérieur des prisons, des maisons de réclusion et de détention. L'auteur veut le bien de la société, et y sacrifie la liberté des condamnés; mais il veut aussi le plus grand bien de ceux-ci; il repousse en conséquence ce qui leur nuit sans concourir à les transformer moralement. « Au lieu de chercher par des soins d'humanité pour le présent et par des précautions sages pour l'avenir, à ramener les condamnés à une vie honnête et sage, on veut les y faire revenir de force par la menace et l'emploi des tourments. C'est sur ce mode d'action qu'est fondée la pensée principale du système pénitentiaire; c'est d'employer la contrainte physique à amener l'amélioration morale. » Il ajoute que

l'inquisition valait mieux et s'expliquait plus aisément. Il rappelle un passage de M. Guizot, dans lequel ce publiciste assimile les moyens pénaux des pénitenciers à *ceux que l'Église employait* (c'est un protestant qui parle), ce qui n'empêche pas M. Guizot, c'est moi qui me permets cette observation, de paraître disposé aujourd'hui à employer ces moyens. Un futur ministre ne devrait jamais publier trop tôt ses idées! M. Guizot a eu même soin de faire remarquer qu'au moins, dans les tortures de l'inquisition, on trouvait une autre idée bien plus élevée, celle de l'expiation. Cela ne l'empêchera pas de laisser faire à cet égard tout ce qu'on voudra.

« Je ne veux pas anticiper longuement, dit l'auteur, sur le sujet que je traite dans le chapitre suivant; mais il est très vrai qu'on a imité l'inquisition dans les fers, les cachots renouvelés par les cellules, le fouet, le bâton, le carcan. Il semble que c'était bien assez; mais pas du tout; nous verrons, dis-je, tout à l'heure, qu'on l'a dépassée par les tortures des ténèbres, du silence absolu, de la carabine, des boîtes ajoutées au carcan, du travail inutile, du manége et du *treadmill*, du pesage et de l'engraissement, de l'usage des chiens féroces, et de l'immoralité même des condamnés, qu'on habitue à la corruption, à l'hypocrisie, à la trahison, au moment même où on prétend les rendre plus moraux et plus vertueux. » Ce tableau donne-t-il une idée exacte du système que l'auteur attaque? A-t-on à redouter de pareilles horreurs en France?

Dans le chapitre premier l'auteur passe en revue les systèmes de construction recommandés et réalisés pour les pénitenciers. Il en montre les vices et les erreurs; il signale surtout le *panoptique rayonnant*.

Dans le chapitre deuxième il critique le système de classification des condamnés par catégories, toujours difficiles à établir avec justice, et propre, selon l'auteur, à faire prédominer l'hypocrisie.

Le chapitre troisième examine le travail que l'auteur regarde, avec Steward, comme le meilleur moyen d'amélioration morale, et il trouve le système suivi à cet égard dans les pénitenciers extrêmement mauvais. Il ne comprend pas qu'on ait pu dire que les condamnés ne devaient pas se livrer à des professions. Il ajoute que le travail était une condition imposée aux prisonniers en France dès 1789.

Le chapitre cinquième est consacré à l'examen critique du système du silence appliqué aux détenus. Il le regarde comme un supplice inutile et nuisible, sauf dans de certaines limites, parfaitement connues avant que le système pénitentiaire existât.

Le chapitre sixième concerne l'*isolement*, que l'auteur repousse, soit parce qu'il engendre de graves aliénations mentales, ce qui est vrai, soit parce qu'il ne sert point à moraliser ceux qui sont habitués à de mauvaises pensées.

Le chapitre septième est consacré à l'examen critique du régime, dont il propose des modifications utiles à la santé et au développement physique des détenus.

Le chapitre huitième est plein d'amères réflexions contre les punitions qui sont en usage dans les pénitenciers. Nous croyons qu'elles ne seront pas tolérées, en France au moins, par la législation qui doit régulariser le système combattu par M. de Larochefoucauld.

Dans le chapitre neuvième l'auteur parle de l'instruction. Il reconnaît qu'elle avait été négligée dans les prisons, et qu'on fera bien d'adopter ce moyen, reconnu excellent par tous les observateurs. Mais cela peut se faire sans recourir au système des pénitenciers, sans plonger les criminels dans un *tombeau anticipé*, comme il appelle les cellules.

Dans le chapitre dixième il s'agit des maladies auxquelles sont exposés les détenus. Ces maladies sont graves, soit par défaut de salubrité des pénitenciers, soit par l'effet du régime intérieur, soit par l'effet de l'isolement.

Dans le chapitre onzième il est question des récidives. L'auteur démontre que les libérés des maisons pénitentiaires sont sujets à récidiver tout aussi bien, plus peut-être que les autres.

Dans le chapitre douzième, l'auteur passe en revue la législation établie en divers pays touchant le système qu'il attaque. Il reconnait que le droit de l'appliquer n'est pas acquis encore au gouvernement.

Je ne puis discuter la question grave soulevée par M. de Larochefoucauld. Je n'ai pas en ma possession les éléments d'une pareille discussion. Je crois que notre respectable collègue a pu s'exagérer les vices d'une institution qu'il a d'ailleurs parfaitement étudiée, qu'il aura dû proposer quelques moyens d'y suppléer par des institutions conduisant plus réellement au but proposé : l'amélioration des coupables; mais à coup sûr il y a de la vérité, de la sagesse dans les objections qu'il soulève. A la tribune ces objections reparaîtront sans doute; c'est là que nous aimerions à voir l'auteur aux prises avec ses adversaires et avec l'administration. Alors seulement nous pourrons nous prononcer en pleine connaissance de cause. En attendant, félicitons notre collègue, félicitons-nous nous-mêmes de l'œuvre dont je viens de vous entretenir : elle est une bonne action.

Le docteur Cerise,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

ESSAI SUR LA PHILOSOPHIE DU CHRISTIANISME,

DANS SES RAPPORTS AVEC LA PHILOSOPHIE MODERNE.

Deux volumes in-8°, par M. l'abbé CACHEUX.

Si l'on cherchait la différence la plus sensible entre le XVIIIe siècle et le nôtre, on la trouvèrait, ce me semble, dans la disposition des esprits des deux



époques. Le dernier siècle, victime des exemples contagieux donnés par la cour et la haute société, entraîné par le torrent, était devenu léger, moqueur, se croyait philosophe parce qu'il y avait quelques individns qui se faisaient décerner ce titre et l'avaient mis à la mode. De notre temps, on se croit plus sérieux; comme il y a évidemment progrès dans la marche des sciences, des découvertes, dans la confection des machines, on en conclut facilement qu'il y a aussi progrès dans les jugements et le raisonnement des hommes. L'impiété systématique n'est plus de saison. On dit tout haut, mais quelquefois avec plus de hardiesse que de conviction, que l'école voltairienne est morte, que notre siècle, à nous, est le siècle positif. Quelques-uns vont plus loin; comme ils ont découvert que le genre religieux avait son côté spécieux, ils ont adopté ce genre. Par calcul ou autrement, on voit aujourd'hui nombre d'écrivains qui font profession, dans leurs livres du moins et dans leurs feuilletons, ce qui ne coûte guère, qui font profession d'appartenir à l'école catholique. On exalte la poésie du catholicisme, sa faveur pour les arts ; on a la pensée religieuse, le sentiment religieux aussi facilement et aussi judicieusement que l'aurait un mahométan, un momier, ou un frère morave. De là quelques personnes concluent bientôt en faveur de la tendance religieuse des esprits. D'autres, au contraire, ont pensé et ont écrit que le catholicisme avait fait son temps; que la société, à la vérité son obligée pour ses services passés, peut aujourd'hui se passer de ses leçons surannées; que la raison a marché et est maintenant trop avancée pour subir un joug utile uniquement aux nations qui en sont encore aux tâtonnements et aux essais. C'est à ces derniers surtout que me paraît adressé l'ouvrage publié par M. l'abbé Cacheux. A ceux qui prétendent que la religion, timide aujourd'hui en face d'une philosophie éclairée, ne soutiendrait pas les rigueurs de l'investigation et de l'examen, il a voulu montrer, comme Tertullien, que la vérité ne craint que les ténèbres et cherche la lumière. C'est dans le même but que M. l'abbé Lamourette publia ses *Pensées sur la Philosophie de la Foi;* que M. l'abbé Bautain a écrit sa *Philosophie du Christianisme*, etc.; mais ce n'était certainement pas dans les mêmes vues que M. de Potter essaya de jeter dans le monde son *Histoire philosophique du Christianisme.*

M. l'abbé Cacheux ne donne à son livre que le titre d'*Essai.* Il veut montrer la philosophie du christianisme telle qu'elle est dans ses rapports avec la prétentieuse philosophie moderne. J'avoue qu'un traité sur la philosophie de la religion me paraît encore privé de bases uniformes. Aujourd'hui on veut donner la *Philosophie de l'Histoire*, la philosophie de telle ou telle science. Il est vrai que dans toute étude il ne faut pas négliger la partie philosophique ; autrement la mémoire serait presque la seule entre nos facultés à y trouver avantage; mais ces essais philosophiques paraissent sujets du génie de celui qui les traite, et n'ont encore ni système, ni méthode uniforme. Bien que, dans un *Avant-Propos* étendu, M. l'abbé Cacheux ait donné des réflexions sur l'esprit et l'objet de son livre, qu'il ait indiqué l'ordre et la liaison des questions à traiter, j'avouerai

encore que l'ordre et la liaison ne m'y ont pas paru assez sensibles. Non que je veuille par cet aveu déprécier cet ouvrage important; mais l'analyse m'en parait peu facile, et je n'aurai, pour le prouver, qu'à indiquer une partie des matières qu'il traite.

L'auteur a divisé son ouvrage en deux tomes : cette division n'a eu pour motif, vraisemblablement, que l'intervalle entre leur publication ; car le dernier tome est de cette année, le premier avait paru en 1839. Ils sont peu volumineux, et la classification des matériaux n'annonce point une marche graduelle, ni même un plan tracé d'avance. Le premier tome contient quinze chapitres. L'auteur y expose les *idées générales qui gouvernent les bases du christianisme....*, *la nécessité* du fait qui sert de fondement à la religion chrétienne, car il s'exprime ainsi, examine et détruit les objections qui donnent un démenti aux preuves rationnelles de l'existenee de Dieu. Viennent ensuite des dissertations sur la liberté de l'homme, les miracles, la perpétuité de la religion et autres sujets. Parmi ces sujets, quelques-uns sont nécessairement du ressort de son livre, d'autres y semblent un peu moins indispensables, tels que le chapitre septième, intitulé : *De la poésie dans ses rapports avec le nom de Marie. Puissance de ce mot.* Tout attrayante que soit cette matière, elle ne me paraît pas liée nécessairement à la *Philosophie du Christianisme.*

Le dernier volume se compose de dix chapitres, dont le premier semble un résumé des raisonnements qu'il a dû faire d'abord, si mieux il n'eût fallu le mettre en tête de l'ouvrage, car il donne un « Exposé sommaire de la philosophie chrétienne, faits qu'elle renferme mis en regard des nuages qui tendent à obscurcir sa lumière, examen des objections qui l'attaquent dans ses éléments les plus généraux, dans la liberté qu'elle a donnée aux hommes, dans ses caractères développés sur une plus large échelle, et dans la voie de nationalité ouverte aux peuples par les pontifes de Rome, centre et lien de l'unité catholique. » Enfin au quatrième chapitre, il expose la constitution de la philosophie, son étendue, ses limites et ses rapports avec la religion chrétienne. Mais il revient bientôt aux généralités des preuves du christianisme, ce qu'il avait déjà traité dans le volume précédent. Partout l'auteur sort avec un avantage évident des luttes qu'il a cherchées ou acceptées, et ici il montrera avec M. Matter ce que le christianisme a fait pour les mœurs et les lois des nations; là, avec M. Ballanche, que le catholicisme est la perfection et le complément de toute institution religieuse, et ailleurs, avec M. Cousin, qu'il est *la vérité des vérités, la meilleure des religions qui aient jamais paru sur la terre.* D'où il arrivera à conclure avec justice que la philosophie ne brillera d'une lumière parfaite que par son alliance avec le christianisme. Mais cette alliance, il la voit trop prochaine, suivant moi, et je ne puis sur ce point partager ses convictions ou ses espérances.

Le livre de M. l'abbé Cacheux est savant, et s'adresse aux hautes intelligences ; il a su puiser de côté et d'autre les concessions, les aveux des écri-

vains les plus cités de nos jours. Il a donc mis à contribution tantôt M. de Lamennais, tantôt M. Bautain, Linnée, Benjamin-Constant, Montesquieu, Silvio Pellico, les anciens et les contemporains, nationaux et étrangers, et jusqu'à George Sand. Tantôt il emprunte aux livres et aux revues les plus renommés. Son style est soigné et brillant, mais exige du lecteur une contention trop continue. L'auteur paraît avoir oublié que la clarté du style et de la pensée est nécessaire même dans le livre le plus sérieux, et son oubli pourrait nuire aux succès d'un ouvrage aussi important, et dont la lecture serait aujourd'hui si fructueuse!

L'abbé BADICHE,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

POÉSIES.

1° Poème historique sur Monseigneur de Cheverus, par M. Espic. — 2° La famille Jacquemart, par M. Paillet de Plombières. — 3° Mon retour à Dijon, par le même. — 4° Paris, ode, par un Charabia Parisphobe, de Villeneuve-sur-Lot. — 5° Chants du voyageur, par M. Delâtre.

J'ai à rendre compte à l'Institut Historique de plusieurs petits poëmes qui lui ont été adressés avant le congrès, et qui se trouvent ainsi à l'arriéré sans qu'il y ait de la faute de personne. Je vais essayer de les réunir tous dans un rapport unique, à condition que nos lecteurs ne se montreront pas trop sévères en transitions. Je tâcherai aussi d'être court; car la poésie n'entre guère à l'Institut Historique qu'en contrebande, et d'ailleurs ces poëmes eux-mêmes ne sont pas fort étendus.

Pour commencer par celui que j'ai depuis le plus long-temps entre les mains, je parlerai d'abord du poëme historique de M. Espic sur la vie du vénérable archevêque de Bordeaux, M. de Cheverus.

Dans ce *Poëme historique*, le prélat est représenté tour à tour comme prêtre, comme missionnaire des sauvages, comme archevêque de Bordeaux. Le poëte y célèbre la douceur, la charité, la tolérance de son héros, son sublime dévouement à Boston pendant la fièvre jaune, son dévouement non moins sublime à Bordeaux pendant les ravages du choléra. Si l'exécution n'est pas toujours en rapport avec la grandeur et la beauté du sujet, cela tient sans doute à l'empressement que le poëte a dû mettre pour saisir un à-propos. Par un désintéressement digne de celui qu'il a chanté, M. Espic voulait que son œuvre se vendît au *profit des inondés du Midi*. On retrouve d'ailleurs dans ce poëme tous les excellents sentiments et ce suave parfum de vertu que j'eus occasion de vous signaler l'année dernière en vous rendant compte d'un poëme inédit *Sur la Famille*, par le même auteur.

De ce dernier ouvrage, nous ne connaissons que le deuxième chant.

Mais nous pouvons affirmer, sans en connaître le reste, que l'œuvre serait fort incomplète si elle ne renfermait pas quelque épisode dans le sens de celui de *la Famille Jacquemart*, que nous a adressé M. Paillet de Plombières, et dont je suis aussi chargé de rendre compte. On verra, par l'exposé du sujet, si ce type-là est rare, ou plutôt s'il ne se trouve pas partout.

D'abord, savez-vous ce que c'est que Jacquemart? Si vous n'avez jamais visité Dijon, je doute que vous le sachiez. Et comme on n'est point pendable de n'avoir pas vu Dijon, je vais, sans déplacement, vous expliquer ce que c'est que *Jacquemart* et sa famille.

On a donné le nom de Jacquemart à tous ces personnages en fer placés sur des portails d'église ou sur des tours à horloge, avec un marteau à la main pour frapper les heures. Ce nom était déjà connu et consacré dès le XIVe siècle.

Selon un savant de Dijon, qui s'est caché sous le pseudonyme de Berigal, le Jacquemart dijonnais est l'aîné de tous ceux du royaume. Sa translation de Courtrai à Dijon est de l'année 1382. Car Courtrai paraît avoir été le berceau des *Jacquemarts*. Voici à quelle occasion cette translation eut lieu :

La ville de Courtrai, prise d'assaut, allait être livrée aux flammes, lorsque Philippe-le Hardi, duc de Bourgogne, se hâta de faire enlever l'horloge, qui était une des gloires de la cité. Cette horloge, au dire des historiens Froissard, Guillaume Paradin, Gollut et Jean de Serres, était une des plus belles qu'on pût trouver *deça delà* la mer. Le duc fit transporter à Dijon cette *tant belle horloge avec sa cloche*, et le tout fut placé, par les soins du maire Josset de la Halle, au-dessus du portail de l'église de Notre-Dame.

Voilà les faits historiques qui ont fourni à M. Paillet de Plombières le thème de son épisode. Le privilége de la poésie est d'animer et d'embellir tout ce qu'elle touche. C'est une grande et belle idée de poésie qui a révélé à M. Didron un poëme entier dans les milliers de statues d'une de nos cathédrales; c'est une idée poétique aussi qui a révélé à M. de Plombières les poétiques aventures de la famille Jacquemart.

Selon M. de Plombières, M. et Mme Jacquemart ne furent pas toujours de bronze. D'après les chroniques secrètes qu'il a consultées, il fut un temps où ils étaient de chair et d'os, tout comme vous et moi. Il y a plus; on sait qu'ils étaient tous deux jeunes et beaux, et pleins l'un pour l'autre d'une tendresse tout à fait romanesque. Cette tendresse fut portée si loin que la malignité publique s'exerça sur leur compte. On alla jusqu'à leur prêter des actions que les gens censés révoquèrent d'abord en doute, mais qui pourtant ne parurent pas tout à fait dénuées de fondement lorsqu'on vit le mariage des deux amants suivi de très-près, de trop près même, par la naissance d'un petit poupon, frais comme rose, digne fils de Jacquemart et de sa chère Jacqueline.

Je ne sais comment il se fit, ni M. de Plombières non plus, qu'une fois mariés Jacquemart et Jacqueline ne persévérèrent pas longtemps dans la même ferveur d'amour et de tendresse. De petites querelles, des riens surgirent d'a-



bord; puis vinrent les gros débats, et enfin une discussion ouverte, espèce d'enfer anticipé, destiné à la punition des époux semblables à ceux dont je vous parle. La femme prétendait avoir toujours raison; le mari prétendait n'avoir jamais tort; celui-ci parfois haussait

. . . Le ton,
Dit-on,
Et même quelquefois il prenait le bâton,

ainsi que nous l'apprend M. de Plombières.

Or, il advint qu'un jour le petit Jacquemart, justement effrayé du tapage qu'il entendit faire par M. son père, se prit à crier de toutes ses forces, ce qui ne laissa pas que d'accroître agréablement la mélodie. Aux cris de l'innocente créature une fée arriva.

Vous jugerez, lecteurs, que la bonne fée commença par tancer vertement les deux époux. Vous transcrire toute la harangue serait un peu long; je me bornerai à vous en citer la fin, que vous ne serez pas fâchés de connaître.

Vous avez tous les deux cœur et tête de fer.
Que le corps soit pareil. Quant à votre demeure,
C'est le sommet de cette tour,
Près d'un bourdon sonnant et la nuit et le jour.
Je vais vous y loger, vous y sonnerez l'heure.
Vous la sonnerez tour à tour.
L'enfant vous aidera. — Vient un coup de baguette,
La métamorphose est complète.
Jacquemart, la plume au chapeau,
Le jarret tendu, fait le beau,
Et la cité jouit d'un spectacle nouveau.
En se voyant si haut perchée,
Jacqueline paraît fâchée;
Elle s'épouvante en secret
D'attirer les regards d'un public indiscret.
Elle sait que la jupe à ses reins attachée
A peine couvre son mollet
Rondelet.

La fée aux deux époux inspira l'indulgence;
Ils vivront désormais en bonne intelligence.
Entre eux pour parvenir à mettre le holà,
Il fallait un miracle.... il fut fait; et voilà.

Au récit de cette merveille,
Je vous vois secouer l'oreille.
Secouez-la, messieurs, je n'en prends nul souci.
Trouvez-vous sur ce fait un nuage épaissi?

Allez vous informer au faubourg, au village;
Combien de bonnes gens, dans leur naïf langage,
Vous en rendront bon témoignage
Mieux que je ne le fais ici!
Ce qui n'est pas du verbiage,
Mais un fait constant, le voici :
Jacquemart paraît calme, et Jacqueline aussi.

La paix, qui maintenant règne dans ce ménage,
D'une fée est l'heureux ouvrage.
En véritable amant transi,
Depuis lors Jacquemart est sage,
Et sa femme, aujourd'hui lui faisant bon visage,
Dans son corset de fer l'est encore davantage:
Son courroux d'autrefois a si mal réussi!

D'autres ont prétendu que, malgré le prodige,
Ce couple furieux est loin d'être adouci,
Que, frappés du même vertige,
Jacquemart tient rancune et Jacqueline aussi.
« Maintenant, nous dit-on, les voilà face à face,
« Mais ne pouvant se rapprocher
« Et de leurs gros marteaux l'un sur l'autre toucher,
« A distance tous deux bien rivés à leur place,
« Distance qui paraît grandement les fâcher.
« Voyez!... leur front se ride et leur lèvre grimace,
« Et dans leurs yeux de fer respire la menace.
« Vain courroux, et tant mieux! car, notez bien ceci :
« Jacquemart a bon bras, et Jacqueline aussi.

« Leur colère éclate à toute heure;
« Mais c'est toujours l'époux qui frappe le premier,
« Et l'épouse d'abord reste immobile et pleure,
« Et semble demander quartier.
« Ne vous y fiez pas; son air humble est un leurre.
« *Que récidive* son époux :
« C'est alors que, dans son courroux,
« Jacqueline répond en rendant coups pour coups,
« Et, dans son ardeur rancunière,
« Réplique toujours la dernière,
« A moins qu'un nombre impair, de sa gloire jaloux,
« Ne vienne brusquement lui fermer la carrière.

« Mais à quoi serviraient leurs transports furieux?
« Loin l'un de l'autre, hélas! leur disgrâce est entière;

« Ils auraient tant de joie à se pocher les yeux !
« La distance fait leur martyre.
« Écoutez-les ; tout bas ils ont l'air de se dire :
« — O toi que j'adorais, pour te tanner la peau
« Puissé-je de trois pieds allonger mon marteau ! »

Il vous est facile de juger par ces morceaux avec quelle grâce M. de Plombières sait raconter. Vous avez pu remarquer des détails que les meilleurs modèles ne désavoueraient pas.

L'affection de M. de Plombières pour sa ville natale lui avait inspiré l'idée de la célébrer, bien qu'il en fût absent ; c'était une manière de s'y préparer un agréable *retour*. C'est ce retour que M. de Plombières célèbre dans une pièce imprimée à part, et dont il faut que je vous dise un mot. Il y a aussi de fort bonnes choses dans cette pièce ; mais je la trouve cependant inférieure à l'épisode de Jacquemart. Le sujet était beaucoup plus vulgaire, et n'a pas, à beaucoup près, aussi bien inspiré l'auteur que le premier.

Heureuse la ville de Dijon, d'avoir trouvé un poëte bienveillant, un véritable Dijonnais, pour la célébrer ! Paris n'a pas le même bonheur.

En voyant, dans les pièces qui m'ont été remises pour en rendre compte, une ode intitulée *Paris*, j'avais d'abord pensé que Paris aussi allait avoir son tour de louanges, de douceurs. Mais en lisant la suite du titre : *par un Charabia Parisphobe*, j'ai commencé à voir que je m'étais trompé ; ce fut bien autre chose lorsque j'eus ouvert la brochure. Paris y est déchiré à belles dents, depuis le premier vers jusqu'au dernier. L'auteur y prêche une sorte de croisade contre Paris, sans en excepter aucun coin, et, par conséquent, quelques éclaboussures de cette diatribe pourraient bien retomber sur l'Institut Historique et sur moi.

Le but de cette pièce est de rabattre le caquet de MM. les littérateurs de Paris, et de jeter à notre capitale, au nom de la province liguée, le gant littéraire ; et l'auteur paraît plein de confiance que, dans cette lutte, *Paris* resterait infailliblement sur le carreau.

Il y a dans cette pièce de fort bons vers, et même de bonnes strophes, en sorte que le titre de *Charabia* qu'a pris l'auteur paraît un véritable pseudonyme. Il n'est pas *Charabia* du tout, je vous assure. Il parle français comme une personne *naturelle*. Jugez-en par le début de son ode :

On sait tous les sanglants hommages
Que rendaient jadis les humains
A de misérables images,
Œuvres grossières de leurs mains.
Des troupes d'hommes aveuglées,
De leurs victimes immolées
Venaient interroger le flanc ;
Mais, à leurs vœux inaccessible,

L'idole restait insensible
Sur son autel couvert de sang.

De nos jours règne une autre idole
Dont la France embrasse les pieds,
Idole à qui la France immole
Tous ses enfants sacrifiés;
La France, comme une victime,
De Paris, tyran qui l'opprime,
Subit honteusement les lois;
Déshérité de leur génie,
Des grands maîtres de l'harmonie
Paris usurpe tous les droits.

On le voit, le cartel du prétendu Charábia est écrit en français fort intelligible. Si donc Paris ne l'accepte pas, il ne pourra prétexter faute d'ignorance. La vraie cause en sera dans le sentiment de son impuissance; c'est la conséquence que le Parisphobe n'hésite pas à tirer. Nous verrons bien.

J'arrive enfin à la partie la plus facile de la tâche qui m'avait été imposée. Il ne me reste plus à parler que des *Chants du Voyageur*, par M. L. Delâtre, et je me trouve heureux d'avoir à terminer par ces poésies, dont je n'ai que du bien à dire sous tous les rapports. Elles appartiennent à l'école de M. de Lamartine, et il y a tel passage du livre que ce grand poëte lui même ne désavouerait pas.

Permettez-moi, pour justifier cette assertion, de citer quelque pièce entière de ce joli recueil. Je suis sûr que vous ne vous repentirez pas de vous être un instant arrachés aux graves préoccupations historiques pour écouter les vers harmonieux de M. Delâtre.

J'ai choisi la pièce qui a pour titre *Le soir au bord du lac*.

Salut, lumière qui ruisselles
Comme un reflet du front de Dieu!
Salut, fugitives nacelles
Qui faites frissonner vos ailes
Sur un lac d'azur et de feu!

Salut, derniers regards de cette clarté pure,
Derniers sourires d'un beau jour,
Rayons qui réchauffez le sein de la nature,
Comme un tiède baiser d'amour!

Toujours, lac onduleux, sur ta rive choisie,
Pour s'abreuver de poésie
Mon âme fatiguée arrête son essor;
Comme la tourterelle aux pieds d'ambre et de rose
Pour étancher sa soif se pose
Sur les lèvres d'un vase d'or!

Sur ta grève de feux baignée,
L'humble pêcheur recoud les mailles de ses rêts, (1)
Comme on voit l'active araignée
Renouer ses réseaux qu'un souffle a déchirés.

Un esquif étendu sur l'herbe de tes plages
Semble se délasser de ses lointains voyages;
Le marteau des nochers frappe son flanc vermeil;
Du bitume à ses pieds la vapeur enflammée
Vole en guirlandes de fumée,
Et de la nef tranquille embaume le sommeil.
Telle, quand le midi de ses feux nous arrose,
Une jeune et blanche beauté
Vient s'enivrer de volupté
Sur un lit de pourpre et de rose;
Et sur sa tête qui repose
L'encens verse et déroule un nuage argenté.
J'entends des nautonniers la chanson triste et douce
Et le bruit des ruisseaux qui filtrent sur la mousse,
Et les soupirs du lac qui tremble sur le bord;
Et je vois sur la vague un dernier rayon luire
Comme on voit un dernier sourire
Aux lèvres de l'enfant qui doucement s'endort.

J-L. VINCENT,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée, le mercredi 1er décembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-huit membres sont présents.

M. Ragut, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon, annonce le compte-rendu des travaux de cette association pour l'année 1839-1840.

M. le docteur Demangeon demande qu'il soit fait un rapport sur son ouvrage intitulé : *Nouvelle Mnémonique*. — Renvoi à M. Dufey (de l'Yonne).

La Société de Géographie adresse à l'Institut Historique des billets pour son assemblée générale du 3. — Remerciements.

(1) Rime insuffisante.



M. Desjardins, de Strasbourg, fait hommage d'une carte des chemins de fer en construction dans l'Allemagne (rapporteur, M. Delépine).

M. Ottavi annonce qu'il ne pourra communiquer à la classe que dans sa prochaine séance (1) le rapport qu'il prépare sur le travail de M. Raudot, intitulé *la France avant la révolution*. En attendant, il lui rend compte d'un livre de M. Tournois, l'*Histoire de Philippe-Égalité*. M. Ottavi reproche à l'auteur le rôle beaucoup trop honorable qu'il fait jouer à ce personnage; il lui reproche de ne pas mieux comprendre Bailly et Lafayette; il lui reproche surtout d'accuser M. Thiers de montrer de la légèreté, de la partialité, dans son *Histoire de la Révolution*. L'orateur avoue que M. Tournois a compulsé patiemment les faits et les a exposés souvent avec éclat; mais pourquoi, lorsqu'il remonte à Philippe d'Orléans, n'apprécie-t il pas mieux son caractère? Pourquoi présente-t-il sous un jour aussi faux la tentative d'organisation financière de Law, quand il lui était si facile de redresser ses idées sur ce sujet à l'aide du beau travail que M. Thiers y a consacré? M. Ottavi pense que personne ne saura gré à M. Tournois de son essai de réhabilitation en faveur de Philippe-Égalité.

M. E. G. de Monglave fait l'éloge complet de l'*Histoire de la Révolution* de M. Thiers, et de son beau travail sur Law, qu'il s'honore d'avoir inséré dans le *Dictionnaire de la Conversation*, dont il était rédacteur en chef. Il rappelle que M. le comte d'Allonville, qui certes ne se montre pas partial en faveur des d'Orléans, explique, dans ses *Mémoires d'un homme d'État*, beaucoup de faits imputés à Philippe-Égalité, et accuse plutôt son caractère de faiblesse que de méchanceté.

M. Ottavi croit savoir de bonne part que M. Thiers, dans son travail sur Law, s'est beaucoup aidé de notes et renseignements de M. Emile Pereyre. Il défend de nouveau avec chaleur l'ouvrage de M. Thiers sur la *Révolution française*.

Après de nouvelles observations de M. de Monglave, M. Delépine fait un rapport sur la candidature de M. Brillouin, auteur d'un ouvrage sur Grégoire VII. M. Brillouin est admis dans la classe au scrutin secret.

M. Dufey (de l'Yonne) rend compte du livre de M. Debaecker, intitulé : *De l'Organisation politique de la Belgique*. Il rectifie une assertion erronée de l'auteur au sujet du meurtre de Jean-sans-Peur, et, citant le témoignage de Juvénal des Ursins et de plusieurs autres, il pense que cette mort doit être attribuée à une rixe, et non à un assassinat prémédité. Il regrette que M. Debaecker n'ait point indiqué ses sources et pièces justificatives. — Des remerciements et des encouragements sont adressés au jeune écrivain.

M. le baron de La Pylaie communique à l'assemblée des recherches archéologiques sur la ville de Redon, près des bords de la Vilaine, et sur celle de Rieux.

(1) Avant cette prochaine séance M. Ottavi n'était plus.

*** Le mercredi 8 décembre, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), présidence de M. Leudière. — Dix-neuf membres sont présents.

Il est fait hommage à la classe du *Dictionnaire des Idées morales et poétiques* de M. L. Aug. Martin. — Remerciements.

Rapport de M. Alix sur les œuvres et la candidature de M. Paul Descubes de Lascaux. — Admis dans la classe, au scrutin secret.

Rapport de M. Buchet de Cublize sur la grammaire grecque de M. l'abbé Congnet, que l'orateur compare à celles qui l'ont précédée en Allemagne et en France. Il est invité à traiter la seconde partie de son compte-rendu avec autant de développement que la première.

Rapport de M. Leudière sur l'*Histoire de la formation de la langue française*, par M. Ampère. (*Voir* la 89e livraison de *L'Investigateur*, décembre 1841, page 445.)

M. N. de Berty fait observer que, la linguistique reposant sur des bases plus ou moins conjecturales, il n'est pas toujours possible d'exiger des preuves décisives, à l'abri de toute objection, et que, par conséquent, les critiques de M. Leudière lui ont paru quelquefois un peu trop sévères. Il eût été juste de tenir compte à l'auteur de ses efforts pour éclaircir des questions aussi obscures.

M. Leudière répond que bien des étymologies sont évidentes, et qu'à leur égard rien de plus facile que de constater la vérité et de reconnaître l'erreur.

Le rapport de M. Leudière est renvoyé au comité du journal.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), s'est réunie le mercredi 15 décembre, sous la présidence de M. N. de Berty. — Vingt et un membres sont présents.

M. Roux-Ferrand fait hommage à la classe de son *Histoire de la Civilisation.*

Après une discussion à laquelle prennent part MM. l'abbé Badiche, N. de Berty, B. Jullien et E. G. de Monglave, M. Hippolyte Barbier est nommé rapporteur.

Il est fait hommage également d'une nouvelle livraison de la *Biographie du Clergé contemporain*, par un Solitaire (rapporteur, M. l'abbé Badiche).

Rapport de M. le comte Le Peletier d'Aulnay sur le *Compte-rendu de l'assemblée générale de la Société de la Morale chrétienne.* — Renvoi au comité du journal. (*Voir* la 39e livraison de *L'Investigateur*, décembre 1841, page 462.)

Rapport de M. Vincent sur le *Compte-rendu de l'administration de la justice en France*, publié par M. le garde des sceaux. Ce rapport est écouté avec une profonde attention.

M. B. Jullien rend hommage au mérite de ce travail, mais il demande, à propos de certaines expressions trop générales, des explications, qui lui sont données. M. Jullien, contre l'opinion de M. Vincent, croit à l'influence de l'atmosphère sur les facultés physiques et par conséquent sur la moralité de l'homme.

M. le docteur Cerise présente des observations physiologiques sur ce sujet. Puis MM. l'abbé Badiche, Dufey (de l'Yonne), E. G. de Montglave et N. de Berty prennent successivement la parole. — Le rapport de M. Vincent est renvoyé au comité du journal.

Le docteur Cerise dit ensuite quelques mots sur les nouvelles publications du *Brahmane*, par notre collègue M. Aubé, de Longwy, et rend compte d'un *Traité sur la théorie et la pratique du système pénitentiaire*, par notre collègue M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt. — Même renvoi (voir la présente livraison page 26).

*** Le mercredi 22 décembre, séance de la 4e classe (*Histoire des beaux-arts*), présidence de M. Ernest Breton. — Dix-neuf membres sont présents.

M. le comte de Fortis, auteur de nombreux travaux historiques, est admis dans la classe, au scrutin secret, ainsi que M. Alexandre-Élie Vanier, de Honfleur, avocat à la cour royale de Rouen.

M. Ernest Breton lit un mémoire destiné au prochain congrès, sur la forme des temples anciens.

M. Delépine regrette que ce travail n'énonce pas une idée philosophique à discuter, une pensée générale, un symbole moral, sur lequel puissent porter les débats.

M. Fresse-Montval est d'avis que, le mémoire lu, l'idée philosophique qu'on demande se présentera d'elle-même à la discussion.

M. de Monglave déclare que, pour sa part, il se trouverait heureux qu'elle ne se présentât point, pour couper court aux hors-d'œuvres qui font perdre dans tous les congrès un temps si précieux.

M. Ernest Breton ne croit point au symbolisme, tel qu'on le suppose, dans les arts.

M. de Brière aurait voulu que le mémoire renfermât, avec la description du temple, la destination pour le culte de chacune de ses parties.

M. Jules de Berthou voit avec regret qu'il n'y est point question des temples hébreux, nabathéens, indous et chinois.

M. E. G. de Monglave signale la même lacune pour ceux du Mexique, de Palenque, de Mitla, et généralement pour toutes les constructions religieuses des deux Amériques.

Les deux derniers orateurs promettent de traiter ces spécialités au prochain congrès, s'ils se trouvent alors à Paris.

*** Assemblée générale du 24 décembre (*les quatre classes réunies*), présidence de M. le marquis de Pastoret. — Trente-cinq membres sont présents.

Appel des administrateurs du 12e arrondissement à la charité des membres de l'Institut Historique. Sur 14,160 âmes, cet arrondissement compte 6,078 ménages pauvres, dans lesquels il y a 850 vieillards de plus de soixante-quinze ans, aveugles ou paralytiques.

Onze volumes ou brochures sont offerts à la Société. — Remerciements aux donateurs.

Le journal italien *la Parola*, de Bologne, consacre un article aux travaux de l'Institut Historique. Il cite, entre autres noms, ceux de MM. Ottavi, marquis de Pastoret, Garay de Monglave, E. Breton, les docteurs Cerise, Martin de Moussy et Josat, le baron Taylor, D. Rozière, A. Elwart, Dufey (de l'Yonne), Martinez de la Rosa, les abbés Badiche et Manet, Thommerel, Mary-Lafon, Leudière, Bernard Jullien, N. de Berty, Henri Prat, Robert (du Var), etc.

On procède à l'élection des candidats présentés par les classes :

1re *classe.* — M. Brillouin, inspecteur des écoles de l'Aube, présenté comme membre résidant, est admis à l'unanimité.

2e *classe.* — M. Paul Descubes de Lascaux, auteur d'une *Étude historique sur Duquesne*, présenté comme membre résidant, est admis à la majorité.

4e *classe.* — M. le comte de Fortis, ancien magistat, auteur d'une *Histoire du Lyonnais*, présenté comme membre résidant, est admis à la majorité.

Idem. — M. A.-E. Vanier, avocat à la cour royale de Rouen, présenté comme membre correspondant, est admis à la majorité.

L'ordre du jour appelle le projet de souscription proposé pour élever un monument à notre collègue Ottavi, projet renvoyé par la 3e classe.

M. Dufey (de l'Yonne) fait observer qu'une commission existe déjà dans ce but, que toutes les Sociétés savantes dont Ottavi était membre y ont des représentants, et que l'Institut Historique y compte MM. le baron Taylor et Renzi. Il préférerait ouvrir dans l'Institut Historique une souscription spéciale pour la respectable dame qui a servi de mère à Ottavi.

On objecte que cette dame, si méritante, est à l'abri du besoin.

Plusieurs membres sont entendus, et l'ordre du jour est prononcé. Chaque membre est libre de souscrire personnellement, soit pour le monument, soit pour la mère adoptive d'Ottavi.

M. Delépine est appelé à la tribune pour lire la continuation de son mémoire sur l'*Histoire de la littérature slave*, dont la première partie a été renvoyée au comité du journal, dans l'assemblée générale du 26 novembre. Cette seconde partie est honorée unanimement du même renvoi, au scrutin secret. La troisième et dernière sera lue par M. Delépine à l'assemblée générale de janvier.

CHRONIQUE.

Nous nous empressons de faire connaitre à nos collègues et au public que, parmi les journaux qui traitent plus spécialement de littérature et de sciences, *la France littéraire*, dirigée par M. Challamel, présente un véritable intérêt.

Cette Revue paraît tous les quatorze jours, le dimanche (26 numéros par an); la livraison est de quatre à cinq feuilles d'impression, d'un grand format. Les livraisons de trois mois forment, réunies, un fort volume de 400 pages environ.

La France littéraire donne en outre à ses abonnés, dans le courant de l'année, 52 MAGNIFIQUES GRAVURES OU LITHOGRAPHIES (1).

— Nous lisons dans le compte-rendu (*Écho du Monde savant*) des travaux de la *Société d'Encouragement pour les progrès de l'Industrie nationale* (séance du 23 novembre 1841) que M. Francœur, au nom du comité des arts mécaniques, a fait un rapport favorable sur les procédés de *notre collègue*, M. Busset, ingénieur en chef du cadastre, à Dijon, pour typographier la musique. Les caractères portent chacun les notes et signes, avec un commencement latéral de filets; on les assemble selon la méthode des parangonages, et tous ces filets sont si exactement réunis qu'on n'y voit aucune solution de continuité, et que leur réunion forme des lignes de portée comme si elles étaient produites par un seul filet.

— M. Foulon a rendu compte dans l'Institut Historique du *Calendrier perpetuel historique* de M. Allonque. Le titre, a dit le rapporteur, réveille l'idée de ces tableaux bizarres qui décorent odinairement l'humble chaumière du cultivateur. Mais, à la lecture, l'esprit revient promptement à de meilleures dispositions envers l'auteur ; le grand nombre de matières traitées sur cette simple feuille de papier, et les notions variées qui y sont répandues, méritent certainement nos éloges.

L'œuvre de M. Allonque se compose de deux parties : l'une principale, le calendrier; l'autre accessoire, qui est un résumé de connaissances usuelles sur la division du temps, les heures, les semaines, les mois, les années, les périodes, les cycles. Il y a dans ces colonnes accessoires des notes historiques bien traitées sur les noms des mois et des jours, des fêtes religieuses célébrées chez les anciens, ainsi qu'une table très-curieuse des éclipses de soleil et de lune, calculées jusqu'en 1900.

Le mécanisme du calendrier est ingénieux ; les notions qui y sont contenues répondent bien au titre par leur universalité.

(1) Les cinq volumes de *la France littéraire* déjà publiés, 50 francs

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire de France, par M. Michelet, membre de l'Institut, professeur d'histoire au collége royal de France, chef de la section historique aux Archives du royaume; tome V, in-8°; 1841.

Explication du système métrique, et du calcul des poids et mesures de ce système, suivie des tables de réduction, par M. Tixier, maître de pension à Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire); 1 vol. in-18; 1841.

La France avant la révolution, son état social et politique en 1787, à l'ouverture de l'assemblée des notables, et son histoire depuis cette époque jusqu'à l'ouverture des états généraux en 1789; par M. Raudot, ancien magistrat. Chez Paulin, éditeur, 1841.

Bulletin de la Société de Géographie, nos 91, 92-93, 94, 95, 96, jusqu'à décembre 1841 inclusivement.

Journal de l'Institut lombard des sciences et des lettres, et bibliothèque italienne, nos 2, 3 et 4; août, septembre et octobre 1841.

Le Memorial catholique, par M. Henri Prot; nos 3, 4, 5 et 6; août, septembre, octobre et novembre 1841.

Revue d'Auvergne, nos 15, 16 et 17; juillet; août et septembre 1841.

Cours sur l'art catholique, par M. le comte Roger de Saint-Poncy; 1re et 2e livraison; in-18.

La mère institutrice de M. Lévi; août, septembre et octobre 1841.

Bulletin spécial de l'Institutrice, par M. Lévi; no 1er.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne; tome 15e, avril, mai et juin 1840.

Lettre de M. Eloi Johanneau à M. le baron de Schonen, ou le Cymbalum mundi de Bonaventure Desperiers; in-18.

Revue anglo-française; 2e série, 6e livraison.

Les fastes de la légion d'honneur, ou biographie de tous les décorés; 1re et 2e livraison; grand in-8°.

Actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux; troisième année, 2e trimestre.

Panégyrique de sainte Marthe, avec éloge de la vie des dames hospitalières, par M. l'abbé Pelier de la Croix; brochure in-8°.

Bulletin du comité historique des arts et monuments; no 11.

Revue étrangère et française de législation, par M. Fœlix; septembre, octobre et novembre 1841.

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRES.

QUELLE FUT LA DISPOSITION DES THÉATRES CHEZ LES GRECS ET CHEZ LES ROMAINS, ET QUELLES DIFFÉRENCES EXISTÈRENT ENTRE CES ÉDIFICES CHEZ LES DEUX PEUPLES ?

Cette question est une des plus importantes que puisse présenter l'archéologie monumentale, et je ne me suis pas dissimulé combien il était difficile de la traiter, je ne dis pas d'une manière complète, mais même d'une manière tant soit peu satisfaisante. Une seule chose m'a rassuré dans mon entreprise; nombreuses étaient les sources où je pouvais puiser; la plus grande difficulté était de savoir choisir à chacune de ces sources ce qu'elle pouvait offrir de meilleur, de plus certain ; pour ce travail, il fallait du tact et de la persévérance; j'ai espéré que cette dernière qualité me ferait pardonner ce qui pourrait me manquer de la première. Les données les plus incontestables devaient être tirées des monuments ; aussi est-ce à eux que je me suis d'abord adressé ; j'ai mis ensuite à contribution les auteurs tant anciens que modernes, et, parmi ces derniers, je dois remercier notre savant collègue, M. Albert Lenoir, de m'avoir épargné une partie de mes recherches par l'excellent article qu'il a publié dans le *Magasin pittoresque*, article auquel j'ai souvent dû recourir.

Je n'ai pas besoin de vous dire que le mot THÉATRE, en grec θέατρον, de θεάομαι, contempler, signifie lieu d'où l'on regarde, et, par extension, lieu où se donnent les représentations dramatiques.

Inventeurs du drame, les Grecs le furent aussi du théâtre. On sait que les premiers théâtres furent le char de Thespis pour la tragédie, les tréteaux de Susarion pour la comédie satyrique.

> Thespis fut le premier qui, barbouillé de lie,
> Promena par les bourgs cette heureuse folie,
> Et d'acteurs mal ornés chargeant un tombereau,
> Amusa les passants d'un spectacle nouveau.

De ces chariots, de ces échafauds qu'on dressait à la hâte, jusqu'à une construction plus stable, plus solide, la transition ne dut être ni longue, ni difficile. Cependant ces premiers théâtres furent de bois :

> Eschyle dans le chœur jeta les personnages,
> D'un masque plus honnête habilla les visages,
> Sur les ais d'un théâtre, en public exhaussé,
> Fit paraître l'acteur d'un brodequin chaussé.



Le théâtre de bois d'Athènes s'écroula pendant qu'on jouait une pièce d'un ancien auteur, nommé Pratinas, qui écrivait dans la 70e olympiade. Par suite de cet accident, peu après la défaite de Xerxès, dans la 75e olympiade, Thémistocle fit construire le premier théâtre de pierre qui ait été élevé en Grèce; je dis le premier en Grèce, parce qu'il paraît que les colonies grecques avaient devancé le mouvement de la métropole. A Ségeste, en Sicile, et dans l'île de Cysthène, aujourd'hui *Castello-Rosso*, à la pointe méridionale de l'Asie-Mineure, on trouve des théâtres qui paraissent être d'une très-haute antiquité. Leur disposition est très-simple, et ils n'ont qu'un seul étage de gradins, une seule *præcinction*, à laquelle conduisent deux escaliers, disposés d'une manière arbitraire et non symétrique, et qui probablement dépendait de la situation et des convenances locales. A Adria, colonie des Étrusques, on observe encore des restes d'un théâtre en briques, qui ne peut être un ouvrage des Romains, mais qui doit dater d'une antiquité plus reculée, ainsi que le prouvent et son architecture et l'histoire de la ville. Il paraît donc évident que les colonies grecques, ou un peuple qui avait eu avec les Grecs des rapports à une époque très-reculée, eurent des théâtres de pierre quand la Grèce n'avait encore que des théâtres de bois; mais aussi ces premiers théâtres étaient loin de la perfection de celui qui fut construit par Thémistocle, édifice qui devait servir de type à tous ceux qu'élevèrent dans la suite les Grecs et les Romains.

Rarement les anciens bâtissaient des théâtres dans la plaine; on ne connaît d'autres exemples d'emplacements de cette nature que ceux des théâtres de Mantinée, de Mégalopolis, et d'un autre petit dans l'Asie-Mineure, chez les Grecs; de Marcellus et de Pompée, à Rome; de Gabala, en Syrie; de Fréjus, dans les Gaules, chez les Romains : on préférait adosser les théâtres à une montagne ou à un rocher, surtout lorsqu'il s'y rencontrait quelque partie circulaire naturelle où l'on pût tailler à vif les siéges. On y trouvait le double avantage de l'économie et de la belle vue dont pouvaient jouir les spectateurs. Toutefois, souvent on n'appuyait à la montagne que le fond de l'hémicycle, et on le raccordait à la scène par des constructions, ainsi qu'on le voit à Sagonte, à Taormina, à Orange. Autant que possible, les théâtres étaient exposés au nord, pour éviter aux spectateurs la trop grande ardeur du soleil.

Le théâtre antique se composait de deux parties principales : 1° la partie semi-circulaire, appelée en grec κοῖλον (le creux), en latin *cavea* ou *visorium*, réservée aux spectateurs; 2° la partie rectangulaire, la scène, destinée à la représentation des pièces.

Le κοῖλον ou *cavea*, en italien *gradinata*, et que nous appelons à tort l'amphithéâtre, était garni de rangs de gradins semi-circulaires, en fuite les uns sur les autres, et de plus en plus élevés en s'éloignant de la scène, afin que les spectateurs ne fussent pas gênés par ceux qui étaient devant eux. Ordinairement les gradins étaient comme séparés en plusieurs ordres ou étages par des galeries également semi-circulaires, nommées διαζωμα, *baltei*, ou *præcinctions*. Selon

l'étendue des théâtres, ils avaient une, deux ou trois *præcinctions*, qui formaient des divisions portant les noms de *ima*, *media* et *summa cavea.*

Dans les théâtres grecs, chaque classe de citoyens avait ses siéges distincts. Les premiers rangs étaient occupés par les agonothètes, ou juges des pièces de théâtre, par les magistrats, par les généraux d'armée et les prêtres; les citoyens aisés occupaient les rangs intermédiaires, et le commun du peuple était relégué aux places les plus élevées.

Dans les théâtres romains, les patriciens, les plébéiens, les femmes furent longtemps confondus sans aucune distinction; le peuple entrait pêle-mêle, et les places étaient au premier occupant. Deux édiles, Serranus et Stribonius, d'après l'avis de Scipion l'Africain, qui à cette occasion perdit beaucoup de sa popularité, abolirent cette habitude de la vieille liberté, et séparèrent les sénateurs des plébéiens. La loi Roscia réserva les quatorze rangs inférieurs de gradins aux personnes élevées en dignité. Enfin Auguste compléta la réforme, et voici comment ce fait est rapporté par Suétone : « Frappé de l'injure faite à un sénateur à qui, dans les jeux célébrés à Pouzzoles, aucun des nombreux spectateurs n'avait fait place, il corrigea le désordre et la confusion qui régnaient dans les spectacles. Il fit pour cela décréter par le sénat qu'à tout spectacle public, et en quelque lieu que ce fût, le premier rang de siéges resterait vacant pour les sénateurs; il défendit que les ambassadeurs des nations libres et alliées fussent assis à l'orchestre, parce qu'il découvrit que quelques-uns d'entre eux étaient fils d'affranchis. Il sépara le peuple des soldats ; les plébéiens mariés eurent une place marquée ; il y en eut une pour les enfants, et, auprès, d'autres pour les précepteurs. Il ordonna que les gens mal vêtus ne pourraient se placer à l'amphithéâtre; il ne permit aux femmes de voir les combats de gladiateurs que du lieu le plus élevé, tandis qu'elles étaient accoutumées auparavant à rester confondues avec les autres spectateurs. Il n'accorda qu'aux seules vestales une place séparée au théâtre, et vis-à-vis le tribunal du préteur. Il éloigna tellement les femmes de la vue des athlètes que, dans les jeux qu'il donna comme pontife, le peuple lui demandant un couple de lutteurs, il le remit au lendemain, et proclama qu'il ne trouvait pas bon que les femmes vinssent au théâtre avant la cinquième heure du jour. »

Vous voyez que, chez les Romains comme chez les Grecs, les gradins supérieurs et la galerie, dont je parlerai tout à l'heure, étaient réservés aux femmes, aux esclaves et aux hommes *vêtus de gris ;* expression qui servait à indiquer la dernière classe de la plèbe. « Nous arrivâmes, dit Titus Calphurnius, tit. VII, nous arrivâmes à des places où la tourbe en haillons, et mêlée à des femmes, jouissait du spectacle. » Voir le spectacle du gradin le plus élevé, *ad summam caveam spectare,* était un proverbe qui désignait la plus misérable condition. Sénèque, en parlant de mots qui ne conviennent qu'à la canaille, les appelle *verba ad summam caveam spectantia.*

Le dernier rang de gradins était lui-même ordinairement surmonté et entouré

d'un portique qui servait de refuge au public en cas de pluie, et qui avait l'avantage d'arrêter et de renvoyer la voix des acteurs. Cette galerie, quelquefois divisée en loges, comme à Lillebonne, venait souvent se raccorder avec un autre portique ménagé derrière la scène. C'était là qu'étaient placés les modillons qui recevaient les poutres destinées à soutenir le *velarium*. On sait que les théâtres des anciens n'étaient pas couverts ; il n'y avait d'exception que pour les plus petits, appelés *odéons*. Le *velarium*, en grec παραπέτασμα, était donc indispensable pour garantir les spectateurs de l'ardeur du soleil. Selon Pline, c'est en Campanie que prit naissance l'usage de couvrir ainsi les théâtres ; Quintus Catulus l'introduisit à Rome, et Lentulus Spinther fut le premier qui y employa des toiles de lin. Une des plus grandes preuves de la prodigalité de César est d'avoir, dans une fête magnifique qu'il donna au peuple romain, couvert l'amphithéâtre d'un velarium de soie, matière qui se vendait alors au poids de l'or. Suétone nous apprend que Néron fit faire un velarium de pourpre, dont les broderies d'or représentaient le char du soleil entouré de la lune et des étoiles. Quand on pense à l'énorme grandeur des théâtres et des amphithéâtres antiques, on a peine à concevoir comment on pouvait parvenir à tendre une voile d'une si gigantesque dimension. Aucun auteur ancien ne nous a transmis de détails positifs ; nous savons seulement que le velarium pouvait être mis et retiré à volonté, puisque Suétone dit qu'un des plaisirs de Caligula était de faire découvrir l'amphithéâtre au moment de la plus grande ardeur du soleil, et de forcer les spectateurs à demeurer tête nue à leurs places. Le velarium devait encore s'étendre au moyen de poulies et de cordages, puisque, selon Lampridius, une compagnie de matelots, habitués à la manœuvre des navires, était attachée à son service. La plupart des théâtres et des amphithéâtres présentent, ainsi que je l'ai dit, dans leur partie supérieure, des modillons en pierre pour les poutres du velarium. D'après ce qui subsiste, le Colysée, dont le diamètre est de 191m,327, dut avoir deux cent quarante modillons, et un nombre égal de poutres. C'est d'après ces indices que M. Borgnis, dans son *Traité de Mécanique appliquée aux arts*, a proposé son procédé d'établissement du velarium. Au centre du Colysée serait un ovale de 32m,483, il serait formé de trois rangs de madriers superposés, pleins, sur joint, et liés par des boulons au nombre de cent vingt, portant à leur partie supérieure des anneaux, qui recevraient chacun deux cordes, répondant aux poulies fixées au sommet des deux cent quarante poutres placées au faîte du monument. On conçoit qu'en tirant ces câbles l'ovale devait s'élever, et qu'il serait facile de disposer sur ces cordes les toiles du velarium. Chaque voile aurait la forme d'un trapèze, et porterait en dessous un certain nombre de tringles parallèles, ayant des anneaux que les grandes cordes enfileraient. De cette manière, une autre corde s'enroulant d'un bout sur une poulie et attachée de l'autre à la partie inférieure du trapèze, ferait remonter, lorsqu'on voudrait le fermer, le velarium, qui, pour s'ouvrir, retomberait de son propre poids. J'ai cru qu'on me saurait peut-être gré de faire connaître ce procédé ingénieux,

qui, avec quelques légères modifications, peut s'appliquer également aux théâtres; il paraît fort praticable, mais, faute de documents nécessaires, nous ne pouvons affirmer d'une manière positive qu'il soit celui qui était employé par les anciens.

Revenons aux théâtres dont je me suis écarté un instant. Dans cette même partie supérieure d'où s'étendait le velarium, pour rendre la voix des acteurs plus sonore, on suspendait des espèces de cloches d'airain ou de terre cuite, nommées *echea*, dont l'ouverture était tournée vers le bas, du côté de la scène. Les *echea* étaient de proportions différentes, de manière à former des accords de musique. La voix, en frappant leur cavité, produisait ainsi un son plus clair, plus nourri et plus harmonieux.

Les étages de gradins étaient eux-mêmes divisés par des escaliers rayonnant autour du centre en portions que leur forme avait fait appeler κέρκιδες (navettes), *cunei*, coins. Quand un citoyen, n'ayant pas trouvé de place dans les *cunei*, était obligé de se retirer ou de rester debout dans les escaliers, on disait qu'il était *excuneatus*. On reconnaît à des marques très-visibles que, dans le grand théâtre de Pompei, la place réservée à chaque spectateur était large de 0m,35; aux Arènes de Nîmes elle était de 0,m40.

Les escaliers étaient ordinairement au nombre de sept dans les grands théâtres. Quand l'édifice était adossé à une montagne, les escaliers en descendaient ordinairement jusqu'à l'orchestre, et c'était de cet orchestre dans lequel on pénétrait par deux grandes entrées latérales ou vomitoires, *vomitoria*, que l'on montait aux gradins les plus élevés. Telle était la disposition des théâtres de Cysthène, de Telmessus, etc. Les deux grands vomitoires de l'orchestre étaient parfois, comme à Pompei, surmontés de tribunes réservées, appelées *podium*. Dans d'autres théâtres, les escaliers s'arrêtaient au gradin qui était le plus près de l'orchestre, et en étaient séparés par un petit rempart. Dans ce cas, les portes, ou vomitoires, étaient pratiquées dans le portique, à la partie de l'édifice la plus élevée sur la montagne, à laquelle on arrivait par des chemins ménagés à cet effet. Il en était ainsi à Tyndaris, à Syracuse, à Catane, à Taormina, etc. Quelquefois ces deux modes d'entrées se trouvaient réunis, comme aux théâtres de Ségeste et d'Orange. A Lillebonne, on parvenait au haut des gradins par un escalier pratiqué derrière le théâtre. Quant aux théâtres entièrement isolés, on y entrait, comme dans les amphithéâtres, par des escaliers, qui, ménagés dans l'intérieur de la construction qui soutenait les gradins, venaient aboutir aux divers étages de *præcinctions*.

L'orchestre était la partie semi-circulaire comprise entre le κοῖλον, ou *cavea*, et la ligne du *proscenium*, ou avant-scène. Le gradin inférieur de l'amphithéâtre était de niveau avec la scène; l'orchestre qui les séparait était plus bas de deux mètres environ chez les Grecs, et du double chez les Romains. Selon Barthélemy (*Voyage d'Anacharsis*, chap. 70), il n'était permis à personne de rester dans cet orchestre, qui répondait à notre parterre, l'expérience ayant appris que,

s'il n'était pas absolument vide, les voix se faisaient moins entendre. Ceci est évidemment une erreur qui a échappé à l'illustre antiquaire; l'étymologie même du mot dément son assertion. Le mot ὀρχήστρα vient du verbe ὀρχέομαι, *danser;* il est donc positif que, dans certains cas, des danses étaient exécutées dans l'orchestre. Nous savons d'ailleurs que souvent le chœur des chants se plaçait dans l'orchestre. Au milieu était la *thymèle*, petit autel sur lequel on sacrifiait à Bacchus au commencement du spectacle. C'était le point central autour duquel était tracé le demi-cercle du κοῖλον. Cet autel avait des degrés sur lesquels se plaçait quelquefois le chœur; alors le coryphée montait sur la partie supérieure de la thymèle, qui était de niveau avec le gradin le moins élevé et le *pulpitum*, dont je parlerai bientôt. Millin pense que la thymèle pouvait servir aussi de tribune d'où les magistrats et les généraux haranguaient le peuple assemblé dans le théâtre pour assister à des délibérations sur les intérêts de l'État. Nous pourrions supposer que les poëtes et les philosophes y prenaient place lorsqu'ils y convoquaient le public pour juger leurs vers ou leurs discussions.

Comme, dans les théâtres romains, il n'y avait ni thymèle, ni chœurs, l'orchestre était moins étendu que dans les théâtres grecs, et il était réservé aux personnages les plus distingués. La place d'honneur pour le préteur ou pour le prince était au centre de la courbure du cercle; il y avait aussi dans cette enceinte des siéges disposés pour les vestales, les sénateurs, etc.

Nous voici arrivés à la seconde des grandes divisions du théâtre, à la partie rectangulaire réservée aux représentations, la scène. Le mot σκηνή, *scena*, scène, avait une signification plus étendue dans les théâtres anciens que dans les nôtres. On appelait ainsi toute la construction rectangulaire qui faisait face au κοῖλον, ou *cavea*, et formait le fond du théâtre. La scène comprenait donc le *proscenium*, l'*hyposcenium*, la scène proprement dite, et le *postcenium*.

Le *proscenium*, ou λογεῖον, ne correspondait que fort imparfaitement à ce que nous appelons aujourd'hui *avant-scène*. En avant était une plate-forme avançant sur l'orchestre, construite le plus souvent en bois, ce qui fait que dans beaucoup de théâtres on n'en trouve plus de traces. C'était le *pulpitum* qui occupait une place beaucoup plus large que le *proscenium* même, et qui n'était jamais fermé par le rideau. Ce serait chez nous l'espace compris entre le rideau et la rampe; c'était là que se tenaient les acteurs.

L'*hyposcenium* était le dessous du théâtre.

La scène proprement dite correspondait à notre toile de fond, avec cette différence que c'était une construction solide, embellie des plus riches ornements de l'architecture. Sa largeur était double de celle de l'orchestre; elle présentait trois portes; celle du milieu, ordinairement à plein-cintre, s'appelait *aula regia*, la porte royale; elle conduisait au palais du principal personnage chez lequel le drame se passait. Les deux autres portes, plus petites et rectangulaires, portaient le nom d'*hospitalia*, parce qu'elles servaient aux hôtes ou étrangers. Le mur de la scène d'Orange présente une sorte d'alcôve ou de renfoncement au milieu

duquel s'ouvre la porte royale, et qui probablement avait pour but de renvoyer vers la *cavea* la voix des acteurs. Cette construction de la scène faisait retour sur les côtés pour circonscrire l'espace réservé à l'action, et sur ces ailes, appelées *versuræ*, étaient ouvertes deux autres portes, dont l'une était supposée conduire au port, et l'autre à la campagne.

Dans le principe, la scène n'avait d'autre ornement que ces colonnes, ces bas-reliefs, ces statues qui y étaient établis à demeure. Un artiste, nommé Agatharcus, conçut l'idée des décorations au temps d'Eschyle, et dans un savant commentaire il développa les principes qui avaient dirigé son travail. Ces premiers essais furent ensuite perfectionnés, soit par les efforts des successeurs d'Eschyle, soit par les ouvrages qu'Anaxagore et Démocrite publièrent sur les règles de la perspective. Les anciens avaient aussi poussé assez loin l'art du machiniste, mais la description de leurs machines théâtrales m'entrainerait dans une digression que les bornes de ce mémoire me prescrivent d'éviter.

Le *postcenium*, ou *παρασκηνια*, était le derrière et les côtés extérieurs de la scène ; c'était le lieu où les acteurs s'habillaient, et où se préparait tout ce qui était nécessaire aux représentations. Derrière le postcenium étaient ordinairement des portiques, des jardins, ou une place publique. Le rideau, *siparium* ou *aulæum*, parait n'avoir été usité que chez les Romains. Lorsque le spectacle commençait, au lieu de lever la toile, comme chez les modernes, on la descendait en la faisant entrer ou glisser par une coulisse dans l'*hyposcenium*. Ces rideaux peints représentaient en général des scènes historiques. Ovide, dans le 3e livre des *Métamorphoses*, dit :

Sic, ubi tolluntur festis aulæa theatris,
Surgere signa solent, primumque ostendere vultum,
Cætera paulatim; placidoque educta tenore
Tota patent, imoque pedes in margine ponunt.

Ainsi, lorsqu'au théâtre un rideau se déroule,
Des figures qu'il peint aux regards de la foule
Le visage, les bras, et le buste, et les pieds
S'élèvent par degrés, tour à tour déployés.

J'aurais voulu, messieurs, pouvoir vous donner une idée du procédé indiqué par Vitruve pour le tracé d'un théâtre, et consistant en quatre triangles équilatéraux, inscrits dans un cercle, et dont les sommets ou les points d'intersection indiquent l'emplacement des diverses parties du théâtre ; malheureusement, sans le secours de figures, toute explication de ce passage, déjà assez obscur, deviendrait entièrement incompréhensible. Je me vois donc forcé d'y renoncer, et de passer à l'aperçu rapide que je veux vous donner des principaux théâtr que nous a légués l'antiquité.

Chez les Grecs comme chez les Romains, les édifices destinés aux jeux étaient les plus nombreux et les plus importants après les temples. Les Grecs attri-



buaient l'invention des théâtres à Bacchus, et les lui consacraient ; ils étaient toujours élevés dans le voisinage des temples dédiés à cette divinité. Chaque ville un peu considérable possédait un théâtre, d'abord parce que les jeux de la scène faisaient partie du culte des dieux, et ensuite aussi parce qu'ils étaient devenus un des premiers besoins du peuple. Les théâtres avaient d'ailleurs une double utilité, puisqu'ils servaient souvent aux assemblées publiques.

Nous avons vu que le premier théâtre grec complet, celui qui servit de type à tous les autres, fut le théâtre érigé à Athènes, sous Thémistocle, dans la 75e olympiade. Ce théâtre, dont on reconnaît encore la forme à la dépression du terrain, et dont on a retrouvé il y a peu de temps quelques gradins, était creusé dans le flanc méridional de l'Acropole, en regard du mont Hymette, dans le quartier appelé les Marais Λιμναι; il avait une étendue assez considérable. Lorsque Pausanias voyagea dans la Grèce, il était orné des statues d'Euripide, de Sophocle, de Ménandre et d'autres poëtes tragiques et comiques. Il y avait à Sparte un théâtre en marbre blanc; il en reste encore des ruines qui prouvent l'étendue et la beauté de cet édifice. Le théâtre d'Épidaure, situé dans le bois sacré d'Esculape, et qui avait été bâti par Polyclète, surpassait par la perfection de son plan et la beauté de ses proportions tous les autres de la Grèce ; on en trouve encore quelques restes. Le théâtre de Mégalopolis, en Arcadie, était, selon Pausanias, le plus grand de toute la Grèce. On citait encore ceux d'Égine et de Milo, l'ancienne île de Mélos. Les ruines de ce dernier édifice n'ont été reconnues que depuis peu d'années; il est situé au pied du revers N.-O. d'une montagne dont le sommet porte les restes d'un fort construit par les Sarrasins. Quoique son étendue fût assez médiocre, comparativement à d'autres théâtres anciens, il pouvait contenir plus de six mille personnes. La partie adossée à la montagne est assez bien conservée ; mais le reste a beaucoup souffert des injures des habitants de l'ile, qui en ont employé les pierres à la construction de leurs demeures. C'est à quatre ou cinq cents pas de ce théâtre qu'en avril 1820 a été découverte la fameuse Vénus de Milo, le plus bel ornement du Musée du Louvre.

Plusieurs théâtres ont été reconnus dans l'Asie-Mineure, à Éphèse, Alabanda, Alinda, Téos, Smyrne, Hiérapolis, Cysique, Magnésie, Laodicée, Mylassa, Sardes, Milet, Stratonicée, Telmessus, Jasus, Patara, etc. La Sicile renfermait également un grand nombre de théâtres ; les plus magnifiques étaient, selon Cicéron et Diodore de Sicile, ceux d'Agrigente et de Syracuse. Les différents étages de gradins qui formaient le vaste hémicycle de ce dernier sont encore parfaitement visibles, bien que dépouillés des marbres qui les recouvraient. Il ne reste plus rien des portiques qui le couronnaient ; la scène et l'avant-scène, qui subsistaient encore sous le règne de Charles-Quint, et dont ce prince employa les pierres à la construction d'une citadelle, ont entièrement disparu.

Le théâtre de Taormina, l'antique *Tauromenium*, peut servir de transition du théâtre grec au théâtre romain, car il paraît être d'origine grecque, bien que la disposition de la scène et la construction du portique, situé derrière les gradins

les plus élevés, prouvent évidemment qu'il a été rétabli par les Romains. Du haut de ces portiques, presque détruits, on peut encore juger de ce que devait être ce vaste monument destiné à contenir trente mille spectateurs. Malgré leur délabrement, on distingue parfaitement les gradins taillés dans le roc, et jadis revêtus de marbres, et les *præcinctions* qui les divisaient. Devant ce vaste hémicycle s'élève la scène, dont on reconnait encore toutes les parties.

Les premières pièces de théâtre furent représentées à Rome l'an 391 de sa fondation. Longtemps les théâtres, comme je l'ai dit, furent en bois et temporaires; les spectateurs étaient debout. Marcus Émilius Lépidus fut le premier qui fit bâtir un théâtre avec des siéges. Les plus magnifiques de ces constructions précaires furent les théâtres que Scaurus et Curion élevèrent vers la fin de la république. Scaurus, gendre de Sylla, y dépensa des sommes énormes; Curion, désespérant de le surpasser en magnificence, voulut se distinguer au moins par la singularité; il érigea deux théâtres adossés l'un à l'autre, qui, lorsque les représentations de la scène furent terminées, tournèrent sur pivot avec tous les spectateurs qu'ils contenaient, et, se réunissant, formèrent un amphiéâtre où se donnèrent des combats de gladiateurs.

C'était au grand Pompée qu'il était réservé de doter Rome de son premier théâtre de pierre, qui fut dédié l'an de Rome 699. Il imita, dit Plutarque, le théâtre de Mytilène, mais sur une bien plus grande échelle, puisque le sien pouvait contenir quarante mille spectateurs. Ce théâtre fut restauré par Tibère, Caligula, Claude et Théodoric. Cet édifice magnifique occupait tout l'espace qui est circonscrit aujourd'hui par le palais Pio, et par les rues *dei Chiavari* et *dei Giupponnari*. La scène était dans la direction de la première de ces rues, et commençait vers la tribune de l'église Saint-André. Le milieu de la courbe est maintenant occupé par le palais Pio, *a Campo di Fiore*, où était autrefois le temple de la Victoire, ou de Vénus Victrix, érigé sur les gradins mêmes du théâtre. On voit les restes les plus importants de ce monument dans les caves du palais Pio. Pompée avait aussi fait construire près de son théâtre un magnifique portique, soutenu par cent colonnes, pour mettre le peuple à couvert de la pluie.

Il y eut à Rome deux autres théâtres, ceux de Balbus et de Marcellus, dédiés tous deux l'an de Rome 741; le premier bâti en l'honneur d'Auguste par Balbus, le second élevé par Auguste lui-même, qui lui donna le nom de Marcellus, fils d'Octavie, sa sœur, en l'honneur de laquelle il construisit ensuite le portique voisin. Le style du théâtre de Marcellus, dont on voit encore des restes considérables sur la place Montanara, est si parfait que les architectes modernes l'ont pris pour type, pour déterminer la proportion des ordres ionique et dorique superposés. Récemment encore il a servi de modèle pour la façade de la belle salle érigée à Avignon par M. Frary. De tous les théâtres antiques, le mieux conservé de tous est le théâtre tragique de Pompéi; en donner la description m'entrainerait trop loin des bornes que j'ai dû me tracer, et que je crains bien d'a-

voir déjà franchies. Je me contenterai donc de signaler encore ; en Sicile, les ruines du théâtre de Catane, en Espagne, celles de celui de Sagonte; en France, les théâtres d'Orange, d'Arles, de Lillebonne, et les vestiges de ceux de Vienne, Tintignac, Fréjus, Cahors, Mandeure et Vaison ; enfin, en Suisse, les restes du théâtre d'Avenches, l'antique Aventicum.

Je termine, en demandant pardon d'avoir abusé aussi longtemps de l'attention de mes lecteurs ; j'ai bien peur que plus d'un d'entre eux n'ait été tenté de m'adresser le terrible : *Quòusque tandem?* Je me suis pourtant resserré autant que le permettaient et l'importance du sujet et l'abondance des matériaux, mais aussi j'ai voulu m'efforcer d'être le moins incomplet qu'il me serait possible. Ai-je réussi?

Ernest Breton,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

DÉTERMINATION DU LIEU RESTÉ INCERTAIN

où se donna

LA BATAILLE DE CHARLES MARTEL

CONTRE ABDÉRAME, ROI DES SARRASINS,

et qui est la seule qu'on doive appeler

LA BATAILLE DE POITIERS.

Aucune localité n'est plus convenable, pour une grande bataille, que l'extrémité du triangle, ou delta, situé à la jonction du Clain et de la Vienne, à six lieues N.-N.-E. de Poitiers, et une lieue au sud de Chatellerault. Là, se trouve une plaine spacieuse et très-unie entre les deux rivières ; au delà, d'autres plaines encore, sur une suite de coteaux élevés, auxquels l'armée d'Abdérame pouvait s'appuyer. En cas de défaite, la pente de ces collines offrait des postes avantageux à ses troupes ; et celles-ci, réunies et organisées derechef sur la hauteur, devenaient en état de livrer avec avantage de nouveaux combats. Telle était la position doublement favorable qu'un chef judicieux ne devait pas négliger de prendre devant un ennemi dont il avait à redouter les talents militaires et la valeur.

Il paraitrait, d'après ces données locales et le témoignage de la Chronique de Fontenelle ou de Saint-Vandrille, écrite environ deux ans après l'événement, que les Sarrazins, après avoir brûlé Saint-Hilaire de Poitiers, se mirent en marche et furent arrêtés par Charles-Martel, près de Poitiers, *juxta urbem Picta-*



vam : leur but était de prendre la ville de Tours, suivant Frédégaire, pour y piller la riche église de Saint-Martin. Adhémar de Chabanais dit que la bataille entre les deux souverains eut lieu *non longè Pictavis*, c'est-à-dire dans le voisinage de Poitiers.

Déjà l'avant-garde était arrivée à Sénone, probablement Cénon, lorsque Abdérame apprit que Charles rassemblait de grandes forces et se portait en Touraine pour prendre par derrière son armée et lui couper la retraite. Abdérame, sentant la nécessité de renoncer à son projet d'attaquer Tours, fit alors halte sur la hauteur, dans une plaine assez vaste, presque déserte et couverte de bruyères. Cette description caractérise parfaitement la partie supérieure des hauteurs qui dominent le vieux Poitiers, et toute cette étendue du sol qui forme le delta compris entre le Clain et la Vienne, à leur jonction à l'extrémité du bourg de Cénon. De là, Abdérame vit paraître l'ennemi, qui, l'apercevant à son tour, prit position. Les deux armées, se craignant réciproquement, restèrent plusieurs jours dans un état d'hésitation ou d'observation qui provenait sans doute de la haute idée que les chefs avaient l'un de l'autre, et des précautions que chacun d'eux croyait devoir prendre pour s'assurer la victoire.

Suivant Cid-Osmin (1), les deux partis auraient essayé leurs forces, pendant sept jours entiers, dans des combats partiels où les avantages auraient été partagés. Enfin, le grand Abdérame, craignant de voir se ralentir le courage de ses braves Musulmans, donna l'ordre de livrer une bataille générale. C'était un vendredi, le 16e jour de la lune de Schaban (samedi 11 octobre). Au point du jour, l'armée s'avança en bon ordre, et attaqua les Francs sur toute la ligne.

« Partout, dit-il, on se battait avec fureur; là, des bataillons entiers contre des bataillons; ailleurs, corps à corps : Charles et Abdérame se distinguaient par le nombre des victimes qui tombaient sous leurs coups.

« Cependant, après des efforts prodigieux, nous commençions, dit l'auteur arabe, à faire plier les infidèles, lorsque nous entendîmes un grand tumulte derrière nous, et nous apprîmes que le duc d'Aquitaine Eudes était survenu avec des troupes fraîches, qu'il avait assailli notre arrière-garde, et que, profitant du désordre occasionné par une attaque aussi imprévue, il avait massacré tous ceux qu'il avait trouvés dans notre camp. Cette fâcheuse nouvelle causa parmi nous un moment d'incertitude et de trouble qui n'échappa point à Charles et dont il se hâta de profiter. Eudes se joignit à lui; et les Francs, encouragés par ce renfort, revinrent à la charge, et nous poussèrent avec une telle vigueur que le courage de nos Musulmans et de leur illustre chef ne put empêcher notre defaite.

« Abdérame fit les plus grands efforts pour rallier ses troupes, et il y serait peut-être parvenu, si un javelot, lancé par une main ennemie, ne l'eût atteint au défaut de la cuirasse et fait tomber sur un monceau de Francs qu'il avait immolés. »

(1) Manuscrit arabe de Cid-Osmin ben Arton, déposé à la chartreuse de Nuestra Senora de las Cuevas, près de Séville.

Tel est le récit attribué à Cid-Osmin. En comparant sa narration avec celle de la même bataille par un savant versé dans la connaissance des auteurs arabes, M. le docteur Condé, bibliothécaire de l'Escurial, nous n'y trouvons plus ces préludes a l'affaire générale, qui durèrent sept jours : il dit pourtant que chacun craignait également son ennemi. « Abdérame, comptant sur sa bonne fortune, fit commencer l'attaque par sa cavalerie; les Francs la soutinrent avec courage, et un sanglant combat s'engagea, auquel la nuit seule vint mettre un terme. Le lendemain, à la pointe du jour, il recommença avec la même fureur ; mais, dans le plus fort de la mêlée, Abdérame vit une grande partie de sa cavalerie abandonner le combat et courir à la défense du camp, et, par suite de ce mouvement, le désordre et la confusion se mettre dans l'armée. Il s'élança aussitôt de tous côtés pour l'arrêter, mais ses efforts furent inutiles, et, percé de coups, il tomba à la tête d'une poignée de braves. » Cette funeste bataille, ainsi que la mort de l'illustre Abdérame, eut lieu l'an 115 de l'hégire, ou l'an 732 de notre ère vulgaire. « Les chrétiens, ajoute l'auteur d'après les manuscrits arabes, voulant recueillir le fruit de leur victoire, poursuivirent les Musulmans pendant quelques jours, et leur livrèrent divers combats qui furent signalés par des horreurs, etc.»

Ici on voit Abdérame attaquer l'armée des Francs avec sa cavalerie, et cette même cavalerie mettre le désordre en volant à la défense du camp ; mais il n'est plus question que les Francs aient ensuite plié un moment pendant l'action, ni qu'Abdérame ait péri comme accidentellement au milieu des siens. A ces détails près, l'ensemble se dessine, du reste, d'une manière assez analogue pour qu'on puisse considérer la première version comme calquée sur la seconde. Si l'on attachait de l'importance à la remarque que cette bataille eût eu lieu sur les bords de la rivière Owar, selon les auteurs arabes, je pense que ce serait à tort, d'autant plus que ceux-ci défigurent tellement les noms étrangers qu'il est souvent impossible de les reconnaître. Nous pensons à ce sujet qu'ils ont confondu le Clain avec la Boavre (1), rivière qui se jette dans le Clain, au pied de la ville de Poitiers, en longeant le côté opposé de son enceinte : des étrangers ont pu prendre l'une pour l'autre.

La grande bataille se serait donc livrée dans la plaine située entre le bourg de Cénon et le vieux Poitiers, et là eût péri Abdérame ; mais une armée aussi considérable que celle des Sarrasins, puisqu'on l'évaluait à trois cent mille hommes, ne pouvait pas être exterminée dans une seule affaire par les trente mille soldats de Charles-Martel. En admettant qu'il en eût succombé une soixantaine de mille, tant dans la plaine qui se trouve à la jonction des deux rivières que sur le plateau qui domine le vieux Poitiers, le reste de l'armée, dans sa fuite, se sera dirigé sur la ville actuelle de Poitiers, et aura pris derechef position sur les hau-

(1) En admettant que ce nom eût été celui que portait alors la rivière en question, on peut remarquer qu'il n'y a pas une différence assez forte pour en récuser l'origine : d'Owar on aura fait Bowar, et enfin Boavre.

teurs qui dominent la Boavre, où cette troupe aura fini d'être exterminée Cette présomption semble même se changer en fait positif, puisque nous trouvons la preuve d'une bataille définitive dans les annales de Saint-Nazaire, où l'on annonce la défaite des Sarrasins *ad Pictavis*; la chronique de Moissac et les vieilles annales françaises disent positivement *in suburbio Pictavensi :* et ce mot *suburbium* peut-il se rapporter à un territoire situé à quatre lieues de distance? Eginhard dit *ad Pictavum*. La chronique de Saint-Benigne de Dijon, *juxta civitatem Pectavis*, et enfin la chronique de Centule ou de Saint-Riquier, *apud Pictavum*. Cette série de citations nous paraît convaincante, et même nous pourrions reconnaître, dans cette défaite, la bataille du lendemain, que mentionnent les auteurs arabes, c'est-à-dire celle qui devient la véritable *bataille de Poitiers*.

Quant à Charles-Martel, il aurait traversé la Vienne, au pont de Cénon, et posté son armée en face des hauteurs occupées par les Sarrasins. Appuyant sa droite au Clain, et sa gauche à la Vienne, il eût ainsi présenté un front de bataille formidable à l'ennemi, dont la cavalerie fit d'inutiles efforts pour l'entamer.

Une telle quantité de chefs ou d'officiers de l'armée d'Abdérame périt dans cette journée que tous ceux des Francs se parèrent des magnifiques fourrures de vair et d'hermine dont leurs ennemis étaient revêtus, selon l'usage des Orientaux. Ce costume, qui servit d'abord à faire reconnaître les officiers des simples soldats, devint ensuite un costume honorifique, en France, pour les emplois de distinction, et dont les dignitaires du royaume continuèrent l'usage.

C'est donc, à mon avis, dans la plaine inférieure, située à la jonction des deux rivières, qu'eut lieu le premier engagement entre les Francs et les Sarrasins. Les nombreux tombeaux du cimetière de Cénon et ceux de la plaine du Vieux-Poitiers, près de la Minoterie, le démontrent assez manifestement. L'armée vaincue dut gagner aussitôt les hauteurs, afin d'y prendre successivement de nouvelles positions, selon l'avantage des lieux.

Un second engagement aurait pu s'effectuer à Moussais-la-Bataille, où nous voyons diverses tranchées sur la hauteur qui porte la métairie nommée les Batailles, lorsque cette troupe ennemie continuait sa retraite vers Poitiers. Mais nous ferons observer à ce sujet que, les Sarrasins ayant occupé le Poitou durant l'espace d'une année, d'autres combats, entre eux et les chrétiens, peuvent aussi s'être donnés dans cette même contrée, et à Vouillé, ce que nous confirment la tradition, ainsi que le long retranchement que j'ai vu dans cette contrée.

Il était ainsi réservé au Poitou d'être le tombeau de ces masses étrangères, qui, après la conquête de l'Espagne sur les Goths, avaient projeté celle de la France. Toujours victimes dans chaque tentative, Alaric y succomba en 597, et 231 ans plus tard l'émir Abdérame. Sans la défaite et la mort de ce second roi, la France serait aujourd'hui peut-être un pays mahométan.

LE BARON DE LA PYLAIE,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RELATION

DE LA MISSION DU LIEUTENANT GÉNÉRAL COMTE BEKER,

AUPRÈS DE L'EMPEREUR NAPOLÉON,

DEPUIS LA SECONDE ABDICATION JUSQU'AU PASSAGE A BORD DU BELLÉROPHON.

Cette brochure de cent quarante pages comprend, heure par heure, la biographie de l'empereur Napoléon pendant les vingt et un derniers jours de sa vie politique ; c'est le dernier chapitre d'une grande histoire qui est encore à refaire.

Combien d'auteurs ont entrepris l'œuvre immense des fastes du Consulat et de l'Empire ; et ces deux périodes, qui doivent occuper une place si large, si palpitante d'intérêt, attendent encore un historien.

Jusqu'à présent Napoléon n'a trouvé que des adulateurs enthousiastes ou des frondeurs effrénés.

La relation dont j'ai à vous rendre compte se fait remarquer par un style simple, clair et concis, et par une rare impartialité. Chaque fait important est accompagné de pièces dont l'authenticité ne saurait être sérieusement contestée. L'extrême concision de cet opuscule vraiment historique n'en permet pas l'analyse. Je dois me borner à vous exposer les faits principaux, en empruntant les expressions mêmes de l'auteur.

Le 20 juin (1815) le général Beker, questeur de la Chambre des représentants, fut chargé par cette assemblée du commandement de la garde du Palais-Bourbon, et le lendemain le ministre de la guerre, au nom de l'empereur, lui transmit l'ordre de concourir avec le général Grenier à la défense de la capitale.

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL BEKER.

Paris, le 20 juin 1815.

Général,

J'ai l'honneur de vous informer que, *conformément aux intentions de l'empereur*, vous êtes mis à la disposition de M. le lieutenant général comte Grenier, pour être employé sous ses ordres à la défense de Paris.

Vous voudrez bien vous rendre sur-le-champ auprès de cet officier général. Je lui adresse vos lettres de service.

Signé *le ministre de la guerre*,

Prince D'ECKMULH.



On a prétendu que l'empereur *n'aimait pas* le général Beker, et qu'il portait cette antipathie jusqu'à l'injustice. La lettre du ministre de la guerre prouve le contraire. L'empereur était encore tout-puissant; aucun de ses ministres n'aurait eu la pensée de conférer un commandement si important à un général qui n'aurait pas eu toute sa confiance. L'on sait que Napoléon ne déléguait à personne le droit d'assigner à ses généraux le poste qu'ils devaient occuper.

A cette époque, Napoléon, occupé de l'avenir de la France, avait assemblé son conseil, et aborda franchement la question d'abdication. Il voulut, avant tout, épargner à la France les désastres incalculables d'une guerre civile. « Je « m'offre, dit-il, en sacrifice à la haine des ennemis de la France... Ma vie poli-« tique est terminée; je proclame mon fils sous le titre de Napoléon II, empe-« reur des Français. »

La déclaration de Napoléon fut adoptée par les deux Chambres, et une députation solennelle se rendit à la Malmaison pour lui rendre un dernier hommage.

Ce dernier acte de l'empereur était conforme à la constitution, et semblait devoir mettre un terme aux débats de la Chambre des représentants sur l'hérédité; mais la discussion continua, et, malgré les efforts des divers partis qui s'agitaient alors, Napoléon II fut reconnu et proclamé à une grande majorité. Le nouvel empereur était sur le sol étranger; une régence fut proposée; cette question devait amener une grande discussion, dont on ne pouvait pas même fixer la durée; et les armées ennemies s'avançaient à marches forcées sur la capitale. Il fallut, avant tout, pourvoir à la sûreté commune : un gouvernement provisoire fut constitué. A peine réunis, les membres de ce gouvernement, dont Fouché se rendit maître, et dont il domina toutes les délibérations, montrèrent la plus vive impatience d'éloigner Napoléon de Paris. L'empereur ne recula pas devant ce nouveau sacrifice, et demanda deux frégates pour se rendre aux États-Unis.

Le gouvernement provisoire conféra au général Beker le commandement de la garde spécialement destinée à garantir la sûreté de Napoléon. Le général était à la Chambre des représentants quand il reçut d'un aide de camp du ministre de la guerre un ordre ainsi conçu :

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL BEKER.

Paris, le 25 juin 1815.

Général,

J'ai l'honneur de vous annoncer que vous avez été nommé au commandement de la garde de l'empereur, casernée à Rueil, par arrêté de la commission du gouvernement, en date du 25 de ce mois.

J'informe de votre nomination M. le lieutenant général comte Drouot, qui commande



en chef la garde impériale, et M. le lieutenant général baron Dériot, qui en est le chef d'état-major.

Recevez, général, etc.,

Pour le ministre de la guerre et par son ordre,

Le conseiller d'Etat, secrétaire général,

Baron Marchand.

Le général Beker se rendit immédiatement auprès du ministre. Il lui exprima son étonnement « d'avoir été désigné pour un poste qui semblait incom-
« patible avec l'accomplissement de ses devoirs à la Chambre des représentants.
« Il y avait d'ailleurs, ajouta-t-il, une foule d'officiers-généraux de retour de
« l'armée dont la présence serait peut-être plus agréable à Sa Majesté, puis-
« qu'ils venaient de défendre sa cause sur le dernier champ de bataille. — Je
« ne puis rien changer aux dispositions prises par le gouvernement, répondit le
« ministre; il a compté sur votre fidélité, sur votre patriotisme dans cette pé-
« nible conjoncture, où il s'agit de protéger les jours de Napoléon. Voici
« l'ordre que je suis chargé de vous transmettre; vous y lirez la haute opinion
« que le gouvernement a de votre caractère; conformez-vous-y; vous verrez ce
« qu'en dira l'empereur. »

Le ministre de la guerre au général Beker.

Paris, le 25 juin 1815, quatre heures après midi.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous prévenir que la commission du gouvernement vous a nommé pour aller commander la garde de l'empereur Napoléon, à la Malmaison.

L'honneur de la France commande de veiller à la conservation de sa personne et au respect qui lui est dû. L'intérêt de la patrie exige qu'on empêche les malveillants de se servir de son nom pour exciter des troubles.

Monsieur le général, votre caractère connu est une garantie pour le gouvernement et pour la France que vous remplirez ce double but.

Je vous invite à vous rendre de suite à la Malmaison, à vous faire reconnaître par la garde, et à prendre toutes les dispositions pour remplir ce double objet.

Recevez, etc.,

Le maréchal, ministre de la guerre,

Prince d'Eckmulh.

En acceptant cette nouvelle mission, le général Beker assumait sur lui une grave responsabilité. Arrivé le 25 juin au soir à la Malmaison, il se fit d'abord reconnaître par la garde, et chargea un officier d'ordonnance de l'annoncer à l'Empereur.

Napoléon le reçut dans son cabinet et lui demanda le motif de sa visite. Le



général s'inclina, et, lui présentant la lettre du ministre de la guerre : « Sire, « lui dit-il, voici un ordre qui me charge, au nom du gouvernement provi- « soire, du commandement de votre garde, pour veiller à la sûreté de votre « personne.

— « On aurait dû, répondit l'empereur, m'informer officiellement d'un « acte que je regarde comme une affaire de forme, et non comme une mesure de « surveillance, à laquelle il était inutile de m'assujettir, puisque je n'ai pas l'in- « tention d'enfreindre mes engagements. »

Le général reprit d'une voix émue :

« Sire, c'est dans le but unique de protéger vos jours, de veiller à votre sû- « reté, que j'ai accepté cette mission. Si elle ne devait pas obtenir l'assenti- « ment et l'entière approbation de Votre Majesté, je me retirerais à l'instant « même.... »

— « Rassurez-vous, général, répond Napoléon ; je suis bien aise de vous voir « près de moi. Si l'on m'avait laissé le choix d'un officier, je vous aurais dési- « gné de préférence... Je connais depuis longtemps votre loyauté. »

Et il emmena le général dans le parc. A peine sorti du vestibule, il demanda ce qu'on faisait, ce qu'on disait à Paris.

Le général répondit « que les partis qui s'étaient formés raisonnaient diver- « sement de son abdication et de la proclamation de son fils comme héritier de « la couronne ; qu'une fraction de la haute société se disposait à recevoir une « seconde fois les étrangers, mais que les débris de l'armée étaient restés fidèles « sous les murs de la capitale ; qu'une grande partie de la bourgeoisie et tout « le peuple parisien paraissaient déterminés à le défendre ; que, si une main « puissante pouvait rallier tous ces éléments et faire un dernier effort pour « maintenir sa dynastie à la tête de la nation, rien n'était désespéré. »

Ce bulletin de l'état moral de Paris semblait vivement intéresser l'empereur, qui prolongea la conversation sur le même sujet. La promenade dans le parc de la Malmaison dura près de deux heures, pendant lesquelles Napoléon *cherchait à justifier l'abandon qu'il venait de faire de son armée, après la défaite de Waterloo, en donnant pour raison que cette bataille avait été perdue parce que*, disait-il, *à commencer par moi, personne n'avait fait son devoir.* (Ce sont ses propres expressions.) « Si, dans cette journée, ajouta-t-il, les manœuvres « avaient été exécutées comme à Marengo, la bataille était gagnée, et la France « était encore une fois sauvée par les effets que cette victoire aurait produits « sur l'esprit de la coalition, et notamment en Angleterre. »

Le général Becker prit la liberté de lui faire observer que « les conséquences « de cette bataille n'avaient été bien senties qu'après le départ de Sa Majesté « de l'armée, tandis qu'en restant à sa tête Elle pouvait encore la rallier dans « la direction de Laon ou de Soissons, et rappeler à elle tout ce qu'il y avait « de disponible à Paris et aux environs. C'eût été, non dans l'espoir de se ren- « dre maître des événements de la guerre, les forces étant beaucoup trop infé-

« rieures à celles de l'ennemi, mais parce qu'il y a toujours plus d'avantage à « négocier les armes à la main. D'ailleurs, les dispositions de la Russie et de « l'Autriche, moins hostiles que celles de la Prusse et de l'Angleterre, enfin « les rivalités d'intérêt qui divisent ces puissances, auraient sans doute servi les « intérêts de Votre Majesté.

—« J'espérais, répliqua l'empereur, trouver plus d'énergie dans les deux Cham- « bres, et relever par ma présence le courage de la nation; mais je m'aperçois « que tout est usé, démoralisé; qu'il n'y a plus à compter sur un peuple que la « perte d'une bataille met à la discrétion de l'ennemi. »

Le général répondit à cette explosion de mécontentement que « les Chambres « avaient secondé les premiers efforts du gouvernement impérial par tous les « moyens dont elles pouvaient disposer; que la France, après avoir fait d'im- « menses sacrifices en hommes et en subsides, devait espérer un résultat diffé- « rent de celui qui portait atteinte à sa gloire et menaçait sa nationalité.

—« Vous ne connaissez pas, reprit Napoléon, les ressorts et les détails de cette « grande affaire; j'ai été contrarié, trompé, en arrivant. Je n'ai pas voulu profi- « ter de l'enthousiasme qui m'a accueilli, à mon retour de l'île d'Elbe, pour « nationaliser la guerre, parce que j'ai toujours eu les guerres civiles en aver- « sion.

— « Cette considération, lui dit le général Becker, justifie sans doute les « actes les plus notables de votre gouvernement, mais n'explique pas votre re- « tour à Paris; car le prestige qui environne le souverain à la tête de son armée « disparaît quand il se présente sans gardes devant une assemblée nationale « disposée à voir en lui l'auteur des désastres qui attirent l'ennemi, pour la « seconde fois, dans la capitale. Votre Majesté pouvait se retirer à Metz ou à « Strasbourg avec l'élite de sa garde. Ces deux places pouvaient se défendre « pendant plusieurs mois; dans l'intervalle, on aurait négocié avec les empe- « reurs de Russie et d'Autriche. En abdiquant en faveur de votre fils, en vous « abandonnant à leur magnanimité, vous aviez au moins trois mois de sécurité, « pendant lesquels l'attitude des Français, les efforts de l'armée et de nouveaux « incidents auraient probablement changé la face des affaires; et Votre Majesté « aurait singulièrement embarrassé son beau-père, si, en faisant abnégation « d'elle-même pour sauver nos institutions, elle se fût mise à sa discrétion. »

A peine eut-il prononcé ce dernier mot d'un avis qu'il croyait compatible avec sa position et avec les intérêts de la France, que l'empereur, effleurant familièrement de sa main la joue du général, ajouta en riant : *Vous ne connaissez pas ces gens-là.*

Le lendemain, 26 juin, Napoléon reprit la conversation de la veille.

« Vous croyez donc, général, que j'aurais mieux fait de me réfugier à Metz ou « Strasbourg que de venir à Paris?

— « Oui, Sire, répondit le comte Becker. Puisque Votre Majesté reprend la « conversation au point où nous l'avions laissée hier, il paraît que mon avis a

« germé dans son esprit et qu'il eût été bon de le suivre. En prenant ce parti, « vous gagniez du temps, vous suspendiez le sort de la France par votre pré- « sence et par vos négociations, et votre position n'aurait jamais été plus fâcheuse « qu'elle ne l'est devenue, tant pour Votre Majesté qui se condamne à l'exil, « que pour nous, qui allons subir le joug étranger, avec toutes les horreurs « d'une guerre civile, si l'on veut nous ramener à l'ancien régime. »

Napoléon semblait préoccupé de son voyage aux Etats-Unis. « J'ai demandé, « ajouta-t-il, deux frégates avec des passeports pour me rendre aux Etats-Unis; « encore faut-il que je puisse y arriver sans tomber au pouvoir de mes ennemis. « Si on accède à ma demande, je renonce aux affaires publiques, et je pars « immédiatement pour cette destination. »

Le général Becker s'empressa de rendre compte de cet intéressant entretien au ministre de la guerre. Cette missive a une grande importance historique.

DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL BECKER AU MINISTRE DE LA GUERRE.

A la Malmaison, le 26 juin 1815.

MONSEIGNEUR,

D'après les ordres de Votre Altesse, je me suis rendu hier soir à la Malmaison pour y prendre le commandement de la garde de l'empereur.

Sa Majesté, sans paraître étonnée de l'objet de ma mission, m'a seulement fait observer qu'on aurait dû l'informer officiellement « de cette disposition, attendu qu'il la regar- « dait comme une mesure de surveillance, à laquelle il était inutile de l'assujettir, puis- « qu'elle n'avait pas l'intention d'enfreindre ses engagements. »

Après m'avoir questionné sur la marche du gouvernement provisoire, sur les disposi- tions des deux Chambres et sur l'esprit de la capitale, Napoléon répliqua à mes réponses, opposées à ses espérances : « Qu'on me donne les deux frégates que j'ai demandées, et je « pars à l'instant pour Rochefort. Encore faut-il que je puisse me rendre convenablement « à ma destination, sans tomber au pouvoir des ennemis. »

J'ai remarqué dans les longues conversations que j'ai eues avec lui qu'il appréhende les prétentions de l'ennemi sur sa personne. C'est pourquoi il lui tarde de sortir de France, afin d'échapper à cette catastrophe, *dont l'odieux*, m'a-t-il dit, retomberait sur la nation.

Mon installation n'a pas souffert la moindre difficulté. Il n'y a ici que trois cents hommes de la garde impériale, tout compris. — Je prie Votre Altesse de me transmettre les ordres du gouvernement sur ma conduite ultérieure quand l'empereur partira.

Le lieutenant général,

Comte BECKER.

Rentré dans ses appartements, Napoléon y trouva un grand nombre de géné- raux et d'officiers supérieurs. Tous protestèrent d'un dévouement sans bornes à sa personne, tous le conjurèrent de se mettre à la tête de l'armée, qui le récla- mait hautement. Quelques-uns, fidèles à leur tradition de courtisans, sollicitè- rent des secours, des récompenses. Ils oubliaient que Napoléon n'avait plus que



le titre d'empereur ; son pouvoir avait passé en d'autres mains. Ils s'en rappelèrent sans doute le lendemain.

D'autres manifestèrent le hardi dessein de rendre l'empereur à l'armée malgré lui-même. Mais Napoléon avait résolu de ne rien entreprendre sans l'assentiment de la commission exécutive, à laquelle il avait adressé, par le général Becker et d'autres intermédiaires, diverses propositions, dont l'adoption lui paraissait certaine.

Napoléon avait pour lui l'armée et le peuple. Mais que pouvait l'armée sans le seul chef qui eût sa confiance ; que pouvait la nation, trahie par ceux-là mêmes qui avaient envahi le pouvoir suprême?

Les proclamations des puissances coalisées annonçaient, en termes exprès, qu'elles ne connaissaient d'ennemi que l'empereur, qu'elles ne faisaient la guerre qu'à lui seul. Elles avaient tenu le même langage lors de la première invasion, et l'on sait quel en avait été le résultat. La Chambre élective aurait pu former un centre de ralliement et régulariser les mouvements des populations restées fidèles à la cause nationale. Réunies à l'armée, elles auraient pu opposer une puissante résistance ; mais la Chambre elle-même était divisée d'opinions ; une tentative, hasardée par une minorité courageuse, n'aurait fait qu'ajouter au fléau de la guerre étrangère un fléau plus désastreux encore, la guerre civile.

Napoléon l'avait bien compris ; et il ne recula devant aucun sacrifice pour épargner à la France les calamités irréparables des collisions intestines : tel fut le motif qui détermina ses deux abdications. C'est à la fois la plus triste et la plus belle époque de son histoire. C'était par la guerre civile que les Bourbons avaient tenté leur rentrée en France ; c'était par la guerre impie qu'ils avaient, de concert avec les puissances ennemies de la France, recouvré un trône dont la France les avait fait descendre, et ils n'ont pas même su conserver dans l'exil la dignité du malheur.

Napoléon avait spontanément renoncé au pouvoir qu'il tenait de quatre millions de suffrages, et qu'il pouvait espérer conserver avec l'assentiment de l'immense majorité des Français ; mais il rendait la guerre civile inévitable, et il s'immola au salut de son pays.

Nous devons au général Becker le touchant tableau de l'intérieur de la Malmaison pendant cette crise si passionnée et si déplorable.

Le séjour de la Malmaison rappelait à Napoléon toutes les phases diverses de sa vie politique et privée : douze années de gloire et de grandeur surhumaine. Ce n'était plus que le souvenir d'un beau rêve ; les faisceaux consulaires avaient disparu, et il venait de déposer le sceptre et la couronne du puissant empire qu'il avait fondé. La reine Hortense, qui habitait cette résidence avec sa jeune famille, le général Bertrand, composaient la société intime de Napoléon. Tout était silencieux. L'empereur recevait à chaque instant les nouvelles les plus contradictoires ; la crise touchait à son terme ; mais l'avenir restait encore couvert d'un voile impénétrable, lorsque le général Becker fut appelé à Paris par

le ministre de la guerre, qui lui donna l'ordre d'accompagner l'empereur à l'île d'Aix, où deux frégates l'attendaient avec sa suite. Le ministre remit en même temps au général l'arrêté de la commission du gouvernement, ainsi conçu :

Art. Ier. Le ministre de la marine donnera des ordres pour que deux frégates du port de Rochefort soient armées pour transporter *Napoléon Bonaparte* aux Etats-Unis.

II. Il lui sera fourni jusqu'au point de l'embarquement, s'il le désire, une escorte suffisante sous les ordres du lieutenant général Beker, qui est chargé de pourvoir à sa sûreté.

III. Le directeur général des postes donnera de son côté tous les ordres relatifs au service des relais.

IV. Le ministre de la marine donnera les ordres nécessaires pour assurer le retour immédiat des frégates aussitôt après le débarquement.

V. Les frégates ne quitteront pas la rade de Rochefort avant que les saufs-conduits demandés ne soient arrivés.

VI. Les ministres de la marine, de la guerre et des finances, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Signé le duc D'OTRANTE, comte GRENIER, QUINETTE, CAULINCOURT, duc de Vicence ; CARNOT.

Par la commission du gouvernement :

Le secrétaire adjoint au ministre secrétaire d'Etat,

Signé T. BERLIER.

Vous avez sans doute remarqué que, dans son arrêté, la commission du gouvernement ne qualifie point Napoléon du titre d'empereur. J'ajouterai une autre observation non moins grave sur cet acte important ; il ne porte point en tête les mots : *Au nom du peuple français*, comme tous les autres arrêtés de la commission. Serait-ce parce qu'il n'était pas destiné à la publicité ? C'est un acte d'autorité souveraine, et les pouvoirs de la commission n'étaient qu'un pouvoir provisoire et délégué par les deux Chambres. Ces deux omissions révèlent tout le secret du plan concerté d'avance entre Fouché et les chefs des puissances coalisées. L'exécution de ce plan était impossible tant que l'empereur ne serait pas éloigné de la capitale et de l'armée.

Un nouvel ordre, signé Fouché, du 27 juin 1815, enjoignit au ministre de la marine de hâter ses dispositions pour le transport de *Napoléon Bonaparte*, et de le retenir à l'île d'Aix jusqu'à l'arrivé des passeports. « Il importe au bien de « l'Etat, qui ne saurait lui être indifférent, qu'il y reste jusqu'à ce que son sort « et celui de sa famille aient été réglés *d'une manière définitive*. Tous les « moyens seront employés pour que cette négociation tourne à sa satisfaction. » Tels sont les termes de cet ordre, et Fouché n'ignorait pas que déjà le sort de l'empereur était arrêté, et que, lors de la première invasion, il avait été question de l'exiler à Sainte-Hélène.

Autre lettre du même jour, adressée au général Beker, avec ordre de notifier à l'empereur l'ordre de partir immédiatement. « S'il refusait, vous exerceriez



« la plus active surveillance, soit pour que Sa Majesté ne puisse sortir de la Mal-
« maison, soit pour prévenir toute tentative contre sa personne. »

Le général Beker partit aussitôt pour Paris afin d'y prendre les passeports. Le conseiller d'État Berlier, adjoint au ministre secrétaire d'État, lui dit : « Le « gouvernement a trop à cœur le salut de *Napoléon* pour n'avoir pas songé à « tous les moyens propres à favoriser son départ; il a pensé que dans ce voyage « un strict *incognito*, sous votre nom et votre protection, serait le moyen le « plus certain de le faire arriver sans danger à sa destination. »

Voici le texte de ce passeport :

« La commission du gouvernement ordonne à tous les officiers civils et militaires de « laisser passer librement M. le comte Beker, lieutenant général, député à la Chambre « des représentants, se rendant à Rochefort, accompagné de son secrétaire et d'un do- « mestique.

« Leur enjoint expressément de ne pas souffrir qu'il soit apporté aucun retard, ni aucun « obstacle à la marche de M. le comte Beker, et de lui prêter au contraire, en cas de be- « soin, aide et assistance.

« Fait à Paris, le 26 du mois de juin 1815.

« *Le secrétaire adjoint au ministre secrétaire d'Etat,*

« T. Berlier. »

Après avoir lu cette pièce, Napoléon dit au général : « *Me voilà donc votre* « *secrétaire !* » Il se considéra dès lors comme prisonnier, et prit la résolution d'attendre à la Malmaison ses passeports pour l'Amérique; il chargea le général d'informer le ministre de la guerre de sa détermination.

Les dépêches de la commission du gouvernement et du ministre de la guerre se succédaient, pour ainsi dire, d'heure en heure, et pressaient le départ de l'empereur. Les courtisans s'étaient éloignés, et la reine Hortense elle-même avait été forcée de lui faire ses adieux. Napoléon, impatient de mettre un terme à ses anxiétés toujours croissantes, prit une résolution digne de lui, et dont le succès n'était pas impossible.

Le 30 juin, à cinq heures du matin, il fit appeler le général Beker; il lui annonça sa résolution de le charger d'une mission importante.

« L'empereur, dans cet entretien, dit le général, avait l'épée au côté, le cha- « peau sous le bras; derrière lui se tenaient debout Madame mère et le cardi- « nal Fesch, récemment arrivés, le duc de Bassano et d'autres personnages. « — J'ai confiance en votre loyauté, dit Napoléon au général; remplissez cette « mission. Vous me rendrez un nouveau service. » Et le général partit immédiatement pour Paris.

Son apparition étonna la commission du gouvernement, qui croyait déjà Napoléon sur la route de Rochefort. L'explication ne se fit pas attendre. L'objet de son retour était, en effet, tout à fait imprévu et d'une haute importance.

« L'empereur m'envoie vous dire que la situation de la France, les vœux des

« patriotes et les cris des soldats réclament sa présence pour sauver la patrie.
« Ce n'est plus comme empereur qu'il demande le commandement, mais comme
« général dont le nom et la réputation peuvent encore exercer une grande in-
« fluence sur le sort de l'Empire. Après avoir repoussé l'ennemi, il promet de
« se rendre aux Etats-Unis pour y accomplir sa destinée. »

Le président Fouché invita le général à s'asseoir près de lui, les autres membres de la commission restaient silencieux ; Fouché, sans les consulter, reprocha au général de s'être chargé d'une pareille mission. « L'ennemi, lui dit-il, mar-
« che rapidement sur Paris, et les rapports de nos généraux nous annoncent une
« grande défection dans l'armée... Dites-moi qui était avec l'empereur lorsqu'il
« vous a chargé de ce message ? »

Le général lui désigna leurs noms.

A celui du duc de Bassano, Fouché s'écria : « Je vois d'où est parti ce conseil ;
« mais dites à l'empereur que ses offres ne peuvent être acceptées ; qu'il est de
« la plus grande urgence qu'il parte pour Rochefort, où il se trouvera plus en
« sûreté que dans les environs de Paris. »

Le général insista pour obtenir une réponse qu'il pût remettre à l'empereur. Fouché, sans interroger ses collègues d'un seul regard, traça à la hâte le billet suivant à l'adresse du duc de Bassano :

« Le gouvernement provisoire ne pouvant accepter les propositions que le général
« Beker vient de lui faire de la part de S. M., par des considérations que vous saurez ap-
« précier vous-même, je vous prie, M. le duc, d'user de l'influence que vous avez constam-
« ment exercée sur son esprit, pour lui conseiller de partir sans délai, attendu que les Prus-
« siens marchent sur Versailles, etc.

« *Signé* le duc D'OTRANTE. »

Fouché agissait en dictateur et comme s'il eût eu seul le droit et le pouvoir de régler les destinées de la France. Carnot se promenait dans les angles de la salle du conseil ; le duc de Vicence, le général Grenier, le baron Quinette, assis autour de la table, continuaient de garder le silence.

De retour à la Malmaison, le général Beker trouva la première cour encombrée d'équipages, d'officiers à cheval : l'empereur allait partir pour l'armée ; quelques minutes plus tard le général Beker n'eût plus trouvé au château que les gens de service. Il se rendit sur-le-champ auprès de Napoléon ; il le trouva seul : il portait un habit brun, une culotte blanche, et des bottes à l'écuyère. Le duc de Bassano était déjà parti de la Malmaison. Le général remet à l'empereur le billet dont Fouché l'avait chargé pour le duc.

L'empereur le lut rapidement, et s'écria avec humeur : « Ces gens-là ne con-
« naissent pas l'état des esprits en refusant ma proposition ; on s'en repentira.
« Donnez, en conséquence, des ordres pour mon départ ; lorsqu'ils seront exé-
« cutés, vous viendrez me prévenir. »

Déjà tout avait été disposé pour le départ, et le même jour, 29 juin, Napo-

léon monta, avec le général Beker, Bertrand et Savary, dans une calèche, attelée de quatre chevaux et précédée d'un coureur. On se dirigea sur Rambouillet. L'empereur voulut s'y arrêter, et il ne se décida à continuer son voyage que le lendemain matin. Le 1er juillet il arriva à Tours. Les incidents du voyage jusqu'à Rochefort sont connus. La relation du général Beker offre plusieurs particularités que l'histoire doit recueillir.

Les événements qui se succédèrent pendant son séjour à Rochefort et jusqu'à son embarquement font le sujet de la seconde partie de la relation. Les détails très-circonstanciés de ce dénouement du grand drame de 1815, ne permettent pas de douter que l'empereur n'eût pu échapper à ses ennemis et se rendre aux Etats-Unis.

L'empereur s'était installé à l'hôtel de la préfecture de Rochefort. Chaque jour le conseil de l'amirauté, les généraux qui accompagnaient l'empereur conféraient sur les moyens d'assurer son embarquement. Les propositions arrêtées le jour étaient abandonnées le lendemain.

Les deux frégates *la Saal* et *la Méduse*, mises à la disposition de l'empereur, mouillaient dans la rade, sous la protection des batteries de l'île d'Aix : *la Saal* arborait le pavillon du capitaine Philibert; le capitaine de frégate Pont commandait *la Méduse.*

Les divers projets proposés sont rappelés dans une lettre du générel Beker, du 4 juillet 1815. De jeunes marins offrirent leur service et leur dévouement le plus absolu, le plus désintéressé. Le capitaine d'un navire danois, M. Besson, d'origine française, s'engagea à conduire l'empereur en Amérique avec une suite peu nombreuse; il était sûr du succès. L'empereur voulut attendre; on perdit un temps précieux. Les deux frégates françaises auraient pu échapper aux croiseurs anglais, encore très-éloignés de la rade. Mais les éléments semblaient conjurés contre Napoléon ; les vents étaient contraires, et, quand ils changèrent, *le Bellérophon* apparut. Le départ des frégates devint impossible.

Le roi Joseph arriva à Rochefort le 13 juillet, pour concerter avec son frère les moyens d'effectuer leur départ; il avait d'avance pris toutes ses mesures. « La corvette *la Bayadère* était à ses ordres dans la rivière de Bordeaux, alors « moins surveillée par les Anglais que ne l'étaient les passages du Pertuis. Le « capitaine Baudin était parfaitement armé, équipé, approvisionné, et se faisait « fort de conduire l'empereur au bout du monde. Indépendamment de ce mode « de transport, on pouvait monter un bâtiment américain en partant pour les « Etats-Unis, et dérober le départ aux croiseurs anglais. »

Tels étaient les termes du rapport du général Lallemand, de retour de sa mission spéciale à Bordeaux. Tous les officiers de marine, consultés à ce sujet, opinaient pour *la Bayadère*.

D'autre part, le lieutenant de vaisseau, M. Gentil, offrait deux bâtiments de cabotage mouillés dans la rade de l'île; il se proposait, avec les officiers du 14e ré-

giment de marine pour équiper sur-le-champ et monter ces navires qui devaient recevoir l'empereur et sa suite.

Ce projet fut agréé, les deux navires achetés. Le départ fut fixé à la nuit du 13 au 14 juillet; déjà les officiers et les marins étaient à bord avec une partie des bagages. L'empereur devait monter le bâtiment danois avec sa suite. Le temps fixé pour le départ était passé; le jour commençait à paraître. Un des conseillers de l'empereur l'avait déterminé à renoncer à tout projet d'évasion et à préférer l'hospitalité anglaise. Le général Beker fut chargé par l'empereur d'entrer en négociation avec le commandant de la croisière britannique. On sait quel en fut le résultat.

Le prince Joseph suivit ses premières inspirations et parvint heureusement aux Etats-Unis. Napoléon crut à la générosité du gouvernement anglais : il mourut avant le temps sur le rocher de Sainte Hélène.

Cette seconde et dernière partie de la relation du général Beker renferme de précieux documents pour l'histoire contemporaine. L'ouvrage est écrit avec précision et clarté; l'auteur s'est borné à raconter les faits dont il a été témoin, et il les raconte avec cette consciencieuse impartialité que peut seule inspirer une profonde conviction (1).

DUFEY (de l'Yonne),

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

COURS PHILOSOPHIQUE ET INTERPRÉTATIF

DES INITIATIONS ANCIENNES ET MODERNES,

PAR J.-M. RAGON.

A ne s'en tenir qu'à l'ordre des idées offertes par le titre que je viens de transcrire, il semblerait que l'auteur du livre dont nous allons nous occuper a eu pour but de traiter méthodiquement, d'abord des anciennes initiations, puis des initiations modernes, et d'en dévoiler successivement les arcanes les plus mystérieux. Sous ce rapport, un tel sujet rentrerait, quant à sa première partie, dans le but que s'était proposé le savant Sainte-Croix par son livre sur les mystères, dans les immenses travaux de l'illustre Creuzer, et dans les investigations, non moins utiles qu'infatigables, auxquelles se livrent encore MM. Félix Lajard, de Hammer, et tant d'autres érudits.

Telle avait été, effectivement, ma première pensée; mais un rapide coup d'œil sur le livre de M. Ragon a suffi pour me désabuser. Dès les premières lignes de son introduction, cet écrivain accuse en ces termes la principale donnée de son œuvre : « On a dit qu'un édifice est bien près de s'écrouler quand on

(1) La première classe (Histoire de France), adoptant les conclusions du rapporteur, a ordonné le dépôt de l'ouvrage à la bibliothèque de la Société, et a décidé qu'une lettre de remerciement serait adressée à la personne qui lui en a fait hommage.

« peut voir ses fondations. A ce compte, la maçonnerie est impérissable, car « depuis longtemps on convient et on répète que son origine se perd dans la « nuit des siècles : *Son temple a le temps pour durée, l'univers pour espace.* »

Vous le voyez, ce n'est point dans les cryptes souterraines, théâtres des initiations d'Éleusis, de la Samothrace ou de l'Égypte, que M. Ragon nous introduit tout d'abord, mais dans le Temple moderne où la maçonnerie célèbre ses mystères, lieu assez peu commode, il en faut convenir, pour l'auteur de cet article, *que n'a jamais éclairé la lumière d'aucun Orient maçonnique.*

Si donc les initiations anciennes entrent pour quelque chose dans l'œuvre de M. Ragon, ce n'est, et ce ne peut être, que comme *proœmium* de son sujet principal, la franc-maçonnerie, qui, dans sa pensée, en est une dérivation.

Au point de vue de M. Ragon, la maçonnerie, qui par les Croisés, par les chrétiens hérétiques de l'Orient, par les sectes juives, par Salomon et Moïse, se rattacherait aux doctrines ésotériques de l'Egypte, aurait frayé la voie au christianisme, et serait même la source d'où le christianisme serait émané. Avant de discuter une opinion de ce genre, nous n'observerons pas qu'elle fait table rase de la divinité de Jésus-Christ, et du culte qu'il est venu établir sur la terre; cette remarque ne résoudrait le problème que si nous avions à faire à un chrétien, et M. Ragon ne l'est pas, du moins dans sa publication. D'un autre côté, la Société devant laquelle je me fais entendre est une réunion scientifique; c'est donc par l'histoire, et non par la théologie, qu'il faut élucider devant elle le problème dont il est ici question.

Sur quoi ce problème repose-t-il? sur l'hypothèse toute gratuite que Moïse et Salomon étaient initiés aux mystères égyptiens. Quant à l'initiation prétendue de Salomon, pas un écrivain ancien ou moderne qui en ait administré la preuve. Dans les traditions juives et mahométanes ce prince a bien pu passer pour un enchanteur habile, pour un sage auquel était révélée la puissance mystérieuse du nom incommunicable et trois fois saint; tous les prodiges que les Kabalistes juifs ou arabes ont attribués à ce nom et aux lettres qui le composent, depuis le tétragramme sacré jusqu'aux soixante-douze caractères qui peuvent entrer dans ce nom; tous ces prodiges, disons-nous, ont sans doute été affirmés de Salomon, mais sans preuve authentique, par les fabuleuses croyances d'un peuple tombé dans d'inextricables superstitions, et en considérant le glorieux fils de David comme le prince des Kabalistes, nulle part comme un initié à l'ésotérisme égyptien. Or, qui ne sait l'énorme différence qui existe entre les dogmes de la Kabale et ce qu'on a pu entrevoir jusqu'à ce jour des doctrines secrètes de l'Egypte? Tous les efforts du savant P. Kircher pour les assimiler n'ont-ils pas été infructueux? et leur séparation n'est-elle pas encore plus flagrante depuis les consciencieux travaux de M. Frank sur le Zohar, et de M. Félix Lajard sur le culte de Mithra?

L'initiation de Moïse aux mystère d'Isis est encore moins soutenable. Salomon n'ayant en effet laissé aucune doctrine cosmogonique, on pourrait, ce semble, sans craindre d'être démenti, lui attribuer celle des Egyptiens; mais com-

ment user d'une pareille licence à l'égard de Moïse, dont la Genèse réfute victorieusement toute supposition de ce genre? Comment identifier la notion mosaïque d'un Dieu qui crée toute chose *de rien et seulement par sa parole*, avec le dogme égyptien d'*Athor, mère et matière du monde*, créant par conséquent *d'elle même* le monde des esprits et celui des corps, dont elle est réellement et intellectuellement, selon les croyance de l'Égypte, le fondement primitif et caché?

Suivant M. Ragon, l'ésotérisme de l'Egypte se serait infiltré dans les rangs des premiers chrétiens par les sectes judaïques, qui l'auraient reçu de Salomon et de Moïse; mais ni Moïse, ni Salomon n'étaient initiés. D'où les sectes judaïques auraient-elles reçu cette doctrine secrète? Sans doute il y avait chez les Juifs une philosophie mystérieuse, mais ce n'était pas celle des initiés égyptiens : c'était la philosophie kabalistique.

Au commencement du IIIe siècle avant Jésus-Christ, il y eut, parmi les Juifs, des *Thanaïm* (organes de la tradition), docteurs enseignant tout ce qui n'est pas clairement exprimé dans les Ecritures, et qui se prolongèrent jusqu'au IIe siècle de notre ère. De leur nombre furent ceux qu'on regarde comme les auteurs de la Kabale, Akiba et Simon-ben-Jochaï.

Les Thanaïm finirent à Judas-le-Saint, auteur de la *Mischna*, et résumiste de ses prédécesseurs. Après lui vinrent les Amoraïm, nouvelle génération de docteurs. Ils se bornèrent à éclaircir les explications des Thanaïm. Leurs travaux forment la *Guémara* (ce qui complète la tradition). La *Mischna* et la *Guémara* constituent le *Thalmud*. D'après le témoignage de la *Mischna* et de Maimonides, il existait deux livres, l'un le *Sepher Jetzirah* (histoire de la Création); l'autre la *Mercaba* (histoire du Char céleste). Le premier paraît avoir été composé avant la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne. La rédaction des doctrines contenues dans le second a donné naissance au *Zohar* (livre de la lumière), code universel de la Kabale, dont les passages les plus importants doivent être attribués, selon M. Franck, aux élèves immédiats de Simon-ben-Jochaï (1). Voilà l'ésotérisme, le seul ésotérisme que les Juifs aient jamais connu, et nous avons vu tout à l'heure qu'il n'avait rien de commun avec celui de l'Egypte. Il faut, par conséquent, que M. Ragon, ou renonce, pour la maçonnerie, à toute descendance des mystères égyptiens, ou qu'il abjure pour elle toute confraternité avec le christianisme.

Le reste de ses assertions, loin d'infirmer ce que j'avance, le confirme, au contraire, avec une nouvelle énergie. M. Ragon veut que les Croisés aient rapporté de l'Orient les mystères qu'ils y trouvèrent établis. Mais quelle preuve nous en donne-t-il? pas la moindre. Quel témoignage invoque-t-il? aucun.

(1) Voyez l'explication du Zohar, par M. Franck, dans le dernier volume des *Mémoires de l'Académie des Sciences morales et politiques*.

C'en serait déjà bien assez pour m'autoriser à le nier. *Les Templiers*, nous dit-il, *s'attachèrent aux doctrines des Gnostiques et des Manichéens, qui leur paraissaient moins altérées que celles des prêtres de Rome*. Ne semble-t-il point résulter de là que Manichéens et Gnostiques étaient les véritables orthodoxes ; que les hérétiques étaient les *prêtres de Rome*, et qu'enfin la doctrine des Gnostiques et celle des Manichéens devaient être à peu près semblables ? Nous trouvons véritablement ici autant d'erreurs que de mots. Y a-t-il effectivement identité possible entre le dogme des Manichéens, qui est celui des deux principes, et la doctrine des Gnostiques, qui est celle de l'émanation ? Et quelle analogie, s'il vous plaît, y a-t-il moyen d'établir entre l'un ou l'autre de ces deux dogmes et ceux du christianisme, en opposition avec les Manichéens par l'unité divine, et hostile aux Gnostiques, quand il proclame que le monde n'est pas émané de Dieu, mais a été créé par lui ?

Les bases sur lesquelles M. Ragon s'est plu à construire son système étant ainsi renversées de fond en comble, je suis pleinement autorisé à nier absolument les conclusions qu'il en tire contre le christianisme.

Je ne relèverai point une inadvertance dans laquelle notre auteur est tombé en donnant aux chevaliers du Temple le nom d'Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Nous savons tous que ceux-ci, parfaitement distincts des premiers, furent plus tard chevaliers de Rhodes, et changèrent ensuite cette dénomination pour celle de chevaliers de Malte.

Telles sont les observations que nous avions à soumettre à la classe des sciences sociales de l'Institut Historique relativement au *Cours interprétatif*, dont elle nous avait confié l'examen. Quant au but principal que l'auteur de ce livre s'est proposé, nous avons déjà dit qu'il était entièrement maçonnique, par conséquent en dehors de notre compétence et étranger à la spécialité de nos travaux.

ALPH. FRESSE-MONTVAL,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 5 janvier 1842, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-cinq membres sont présents.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. le baron de La Pylaie fait

quelques observations sur un passage relatif à ses recherches archéologiques sur les villes de Redon et de Rieux, dans le Morbihan.

L'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, envoie le prospectus des sujets de prix qu'elle met au concours pour les années 1842, 1843 et 1844. Ces sujets sont au nombre de quatre, dont deux purement scientifiques, et les deux autres appartenant à l'histoire locale, savoir : 1° l'histoire de Narbonne ; 2° l'histoire du Couseran (Ariége).

Plusieurs volumes sont offerts à la classe.

L'ordre du jour appelle la lecture des questions proposées par le comité des travaux pour le congrès qui doit s'ouvrir le 15 mai. Elles traitent : 1° des principales causes qui ont facilité l'invasion des peuples du Nord dans la Gaule aux IIIe, IVe et Ve siècles ; 2° de l'histoire de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem depuis sa fondation jusqu'à nos jours ; 3° des caractères des peuples primitifs, et des nations de l'Europe contemporaine auxquelles ils sont applicables.

M. Delépine fait observer que la première question a déjà été discutée dans d'autres congrès. M. Buchet de Cublize appuie cette observation, et conclut à ce qu'il en soit référé au comité des travaux.

Rapport de M. Delépine sur une *Carte des chemins de fer achevés ou en construction, concédés ou projetés* en Allemagne, Autriche, Hongrie, Pologne et dans le royaume lombardo-vénitien, par M. le comte Desjardins. Le rapporteur présente quelques considérations sur *le Zollverein* et sur la politique allemande. Il regrette que la France soit en arrière des autres nations pour les grandes lignes de chemins de fer.

*** Le mercredi 12 janvier, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), présidence de M. Leudière. — Dix-huit membres sont présents.

Plusieurs volumes sont offerts, entre autres *le Gersoniana*, de M. Spencer Smith, la *Revue d'Auvergne ; les Principes de la science étymologique en italien* (rapporteur, M. Leudière) ; plusieurs opuscules de M. Ubertin, de Bastia.

M. Félix Labbé envoie des vers manuscrits à la mémoire d'Ottavi. — Renvoi à la prochaine assemblée générale.

Rapport de M. Alix sur l'ouvrage de M. Louis-Auguste Martin, *Dictionnaire des Idées morales et poétiques*. Il en fait l'éloge et pense que ce livre sera bien placé dans les mains des jeunes gens. — Renvoi au comité du journal.

Lecture par M. Mary-Lafon de quelques passages du deuxième volume de son *Histoire du midi de la France*, dont le premier est dans ce moment en voie de publication. — Renvoi au comité du journal, à l'unanimité.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est réunie le 19 janvier, sous la présidence de M. N. de Berty. — Vingt-six membres sont présents.

Hommages à la classe de l'*Introduction à la philosophie de la pensée ;* de la

Généalogie de la pensée et des *Principes de la science étymologique* (en italien), par M. Borelli, de Naples (rapporteur, M. Barbier); des *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, par la Société des Antiquaires de Picardie, (rapporteur, M. Leudière); des *Voyages en Hollande et en Italie*, de M. le baron Trouvé, et de *Jacques Cœur* du même (rapporteur du premier ouvrage, M. Cellier, et du deuxième, M. N. de Berty).

M. Hippeau, auteur d'une *Philosophie ancienne et moderne*, dont il sera rendu compte, se présente sous les auspices de MM. B. Jullien et Renzi.

Rapport de M. Alph. Fresse-Montval sur le *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes*, par M. Ragon (v. page 69). — Renvoi au comité du journal.

Rapport de M. l'abbé Badiche sur un nouveau volume de la *Biographie du Clergé contemporain*. — Même renvoi.

⁂ Le mercredi 26 janvier, séance de la 4e classe (*Histoire des beaux-arts*), présidence de M. Ernest Breton. — Dix-huit membres sont présents.

M. Buchet de Cublize est chargé de rendre compte des *Mémoires de la Société Archéologique du midi de la France*, siégeant à Toulouse.

Rapport de M. Ernest Breton sur l'*Histoire des anciens vases d'Arezzo*, par M. le docteur Fabroni. — Renvoi au comité du journal.

M. Delépine veut bien se charger de traiter au congrès la question de l'influence des mœurs sur les beaux-arts au temps de Louis XV.

M. Buchet de Cublize exposera, d'après les textes et les monuments, quels étaient les usages observés par les Romains dans leurs festins au temps de la république et de l'empire.

⁂ Assemblée générale du 28 janvier (*les quatre classes réunies*), présidence M. Dufey (de l'Yonne). — Trente et un membres sont présents.

Notre collègue M. Francis Lavallée, vice-consul de France à la Trinité de Cuba, nous écrit, le 8 décembre, en nous envoyant une dissertation sur l'époque de la mort du navigateur Velasquez, à laquelle il a fait allusion dans la notice que nous avons insérée dans *l'Investigateur*, sur son tombeau et sur l'inscription qu'on y lit : ce travail roule sur un point d'histoire d'un haut intérêt. Notre honorable collègue annonce sa prochaine arrivée en France.

Sur la proposition de MM. Delépine et Leudière, M. de Monglave est chargé de prendre connaissance de ce manuscrit, qui est en espagnol, et d'en faire une analyse à la 1re classe (*Histoire générale*).

M. Félix Labbé nous adresse quelques strophes à la mémoire d'Ottavi. M. le secrétaire perpétuel en donne lecture, et l'assemblée, après des observations de MM. Dufey (de l'Yonne), Renzi, Delépine et Martin (de Paris), vote le renvoi aux archives, mention au procès-verbal et des remerciements à l'auteur.

Douze volumes sont offerts à l'Institut Historique par divers membres. — Remerciements aux donateurs.

M. Delépine est appelé à la tribune pour lire la continuation et la fin de son travail sur l'*Histoire de la littérature slave*, dont les deux premières parties ont été renvoyées au comité du journal dans les assemblées générales de novembre et de décembre. Cette dernière partie traite de *la Poésie serbe ;* elle abonde en citations de pièces fort curieuses, et récapitule les lectures précédentes.

Cette troisième et dernière partie est renvoyée unanimement au comité du journal, par scrutin secret, comme les deux précédentes.

CHRONIQUE.

Un journal de Bologne, *la Parola*, dans son numéro de janvier dernier, publie un article fort curieux sur les fouilles opérées récemment autour du temple de Pallas, à Assises. Nous en extrayons les principaux faits qu'il nous a paru bon de porter à la connaissance de nos lecteurs.

« Au milieu de la place d'Assises s'élève un grand portique, composé de six colonnes recouvertes de stuc ; chacune d'elles repose sur une base et un piédestal, et entre elles règne un escalier, composé de cinq degrés, qui conduisait au temple. Les chapiteaux, très-élégants, sont d'ordre corinthien, et soutiennent une belle et simple corniche, surmontée d'un fronton très-peu élevé, et dénotant une influence grecque. D'après les traces qu'on en voit sur la frise, on a essayé, selon le système de Séguier, de rétablir l'inscription ; mais on n'a encore rien obtenu de positif et de satisfaisant : ce n'est donc que d'après la tradition que le temple passe pour avoir été dédié à Pallas. On a réuni sous le portique divers marbres antiques trouvés à Assises. Derrière le portique est une *cella*, de forme rectangulaire, aujourd'hui convertie en église, et bien plus grande que n'était la *cella* antique.

« Sous le piédestal des colonnes, on ne voyait que deux degrés, à moitié cachés par le sol de la place.

« M. Charles Famin, architecte, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, ayant tenté une fouille, commença à découvrir un mur magnifique, composé de grands blocs carrés de travertin, qui, lorsqu'il fut entièrement débarrassé, fut reconnu avoir servi de stylobate au temple. On trouve dans ce grand soubassement deux portes, avec deux escaliers conduisant au niveau du portique. En avant s'élève un grand autel rectangulaire, également construit en pierres de taille. Un pavé qui s'étend autour de cet autel, à une distance considérable, et à 5 mètres 30 c. au-dessous du sol actuel, confirme l'opinion, établie jusqu'à ce jour, qu'en ce lieu existait l'antique forum d'Assises.

« A 20 mètres du temple, on a découvert une ruine non moins curieuse ; c'est une édicule quadrangulaire, construite de travertin et de pierre rouge,

longue de 4 mètres 80 c. Du côté méridional, qui fait face au temple, est une inscription, indiquant le no n des personnes qui ont élevé ce petit temple dédié à Castor et à Pollux.

« Ces découvertes, publiées par les journaux, éveillèrent l'attention publique. Le gouvernement pontifical donna des ordres pour la conservation des précieuses antiquités découvertes par notre compatriote M. C. Famin, et par l'architecte d'Assises, M. Carpinelli. C'est par leurs soins qu'ont été déterrés deux torses d'homme, l'un nu, l'autre drapé, un fût de colonne et un chapiteau dorique du style le plus pur, des inscriptions, des fragments de marbre et de statues, des terres cuites et des morceaux d'une grande vasque de travertin.

« Des travaux ont été exécutés pour conserver tous ces précieux restes, et rétablir autant que possible une route souterraine qui conduisait du grand autel à l'édicule de Castor et Pollux.

« On doit louer le gouvernement pontifical du zèle qu'il a déployé dans ces recherches si intéressantes pour la science, et nous sommes heureux qu'une grande partie de l'honneur doive en revenir à la France, puisque c'est un de ses pensionnaires qui en est le principal auteur. »

— *Éléments de Philosophie sociale, rédigés d'après les écrits de Pierre Leroux ;* tel est le titre de l'ouvrage (1) que notre collègue M. Robert (du Var), professeur de philosophie à l'Institut Historique, fait paraître en ce moment. En voici une courte analyse donnée par l'auteur lui-même.

Entre les divers penseurs qui honorent aujourd'hui la France, Pierre Leroux est celui, selon nous, dont la doctrine répond le plus directement aux tendances progressives de notre époque.

Par lui, la philosophie, constituant en une vaste et sublime unité les diverses manifestations de la vie, fait lever l'espérance dans nos cœurs, et nous fait pressentir l'avénement de la démocratie religieuse.

Sorti du peuple, comme Rousseau, nourri à la fois de la tradition universelle et des glorieux efforts de la *modernité*, Pierre Leroux nous apparaît comme l'anneau de jonction entre le passé et l'avenir ; avec lui nous ne sommes ni sottement rétrogrades, ni impuissamment révolutionnaires ; mais nous transformons, nous idéalisons la vie, nous montons vers Dieu.

Et cependant Pierre Leroux n'est pour nous ni un prophète, ni un Messie ; le dogme saint de l'égalité humaine est entré trop avant dans notre âme, pour que nous commettions jamais un tel anachronisme.

Pour nous, Pierre Leroux, c'est un penseur inspiré, initiateur à une vie nouvelle, un apôtre du progrès comme le veut notre époque, c'est-à-dire un frère,

(1) Ce volume se composera de seize livraisons, d'une feuille d'impression. Une livraison paraîtra tous les dimanches (25 c. la livraison). On souscrit à l'Institut Historique, ou M. Robert fait un cours de philosophie tous les dimanches.

un égal, qui ne pousse l'humanité qu'en s'appuyant sur l'humanité elle-même.

Et c'est pourquoi nous croyons faire chose bonne et utile en publiant ces pensées, filles d'un commerce intime avec la doctrine du philosophe français; non, certes, que nous ayons la prétention de reproduire ici cette doctrine dans toute sa largeur; mais ce que nous avons voulu, c'est faire pénétrer dans quelques esprits désolés par le doute cette haute et rassurante conviction, à savoir : que la démocratie, en fournissant par Pierre Leroux une explication de tous les phénomènes de la vie en rapport avec les instincts modernes, tend à devenir religion.

— Académie royale du Gard. — Programme des concours ouverts pour les prix à décerner en août 1842. — Premier concours. — Des banques publiques, comme banques de dépôt, d'escompte, et de la circulation des billets au porteur qu'émettent les banques d'escompte.

1° Démontrer, en s'appuyant sur l'histoire de ces institutions de crédit en France, en Angleterre, en Belgique, aux États-Unis, etc., etc., quelle est l'utilité que peuvent en retirer l'industrie manufacturière et l'industrie commerciale.

2° Rechercher si, à l'aide d'une organisation nouvelle, il ne serait pas possible d'éviter les abus et les inconvénients auxquels elles ont donné lieu jusqu'à ce jour, tout en leur conservant une large base d'opérations.

3° Examiner par l'effet de quelles combinaisons on pourrait faire participer l'industrie agricole aux avantages qu'elles procurent. Serait-il nécessaire pour cela de modifier notre législation hypothécaire?

4° Si cette nécessité était reconnue, proposer les modifications dont elle serait susceptible, sans toutefois qu'il dût en résulter que la propriété foncière fût dénaturée.

5° Tracer le plan d'un vaste système de banques applicable à notre pays, ayant son établissement central à Paris, d'où rayonneraient des établissements secondaires dans chaque chef-lieu de département, de manière à ce que leurs opérations fussent surveillées, limitées et réprimées dans leurs écarts.

6° Quelles seraient les conséquences d'une pareille institution dont la Banque de France et ses comptoirs d'escompte ne pourraient offrir que les premiers linéaments pour l'avenir agricole, manufacturier et commercial de la France?

Le prix, de la valeur d'une médaille d'or de 300 fr., sera décerné dans la séance publique d'août 1842.

Deuxième concours. — Depuis quelques années les vignes du département de l'Hérault et d'une portion du département du Gard sont ravagées par un co-

léoptère désigné sous le nom d'*altisa oleracea*, *altise des potagers*, vulgairement *pucerote bleue*.

L'espace ne nous permettant pas d'insérer les détails sur la forme, les habitudes, les accouplements de cet insecte, les personnes qui désireraient concourir feront bien de réclamer de l'Académie du Gard un programme de ce concours.

L'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 500 francs à l'auteur du meilleur Mémoire sur les moyens de détruire cet insecte, en conciliant l'économie et l'innocuité des procédés avec la certitude et l'efficacité des résultats.

Le prix sera décerné en août 1843; mais les Mémoires devront être remis avant le 15 juillet 1842, l'Académie se réservant la faculté de faire constater les résultats obtenus avant de prononcer sur le concours.

Troisième concours. — L'Académie royale du Gard décernera aussi, en août 1842, un prix de poésie.

Le sujet indiqué est *l'Echange des prisonniers français et arabes opéré en Afrique, sous les auspices de M. l'évêque d'Alger.*

Les concurrents adopteront le rhythme qu'ils jugeront convenable; ils donneront à leur œuvre les développements que peut comporter un poëme de deux à trois cents vers.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 100 fr.

Conditions générales — Les ouvrages destinés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté, renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Ils seront envoyés, *franc de port*, avant le 15 juillet 1842, à M. Nicot, secrétaire perpétuel, hôtel de l'Académie, rue Séguier, 7.

— L'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen décernera, dans sa séance publique du mois d'août 1842, une médaille d'or de la valeur de 600 fr. au meilleur mémoire inédit, sur le sujet suivant :

« Analyser et apprécier les œuvres des littérateurs et des poëtes normands
« peu connus, depuis Clément Marot jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. »

Prix extraordinaire fondé par M. l'abbé Gossier, remis au concours pour 1842.

« Exposer l'état actuel de l'enseignement des mathématiques dans les col-
« léges, et en faire connaître le résultat pour le plus grand nombre des élèves.

« Si l'auteur pensait que ce résultat n'est pas tel qu'on doit le désirer, quel
« mode pourrait-on substituer à celui qui est en usage?

« Si le plan proposé pour l'enseignement des mathématiques devait entraî-



« ner des modifications dans celui des humanités, il faudrait en faire ressortir « la nécessité, et examiner avec soin si les études littéraires ne pourraient pas « en souffrir. »

Observations. — Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le prix serait remporté, et par M. le président, en séance particulière, afin que le secrétaire-perpétuel puisse donner avis au lauréat de son succès assez à temps pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix en séance publique.

Les académiciens résidans sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, francs de port, avant le 1er juin 1842, terme de rigueur, soit à M. Gors, professeur de mathématiques spéciales, rue de la Seille, 10, secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la classe des sciences; soit à M. Charles de Stabenrath, juge d'instruction, boulevard Cauchoise, 22, secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la classe des lettres.

N. B. Les concurrents feront bien de réclamer de l'Académie de Rouen un programme; l'espace ne permettant pas d'insérer tous les détails.

— On lit dans *l'Echo du Monde savant :*

« La force galvanique est employée en Autriche pour la conservation des arbres et des plantes ; on se sert à cet effet de deux anneaux, l'un de zinc, et l'autre de cuivre; on les ajuste l'un sur l'autre et on les applique ainsi autour de la plante que l'on veut conserver. Aussitôt qu'une chenille ou un autre insecte touche seulement l'anneau de cuivre, il reçoit un coup électrique qui le fait tomber; cet appareil produit son effet aussi bien en temps humide qu'en temps sec, et son action est incessante. »

ERRATA.

Page 7 *ligne* 20 : Missisipi, *lisez* Missinipi.
Page 9 *ligne* 32 : eek, ma maison, Nkeek, *lisez* Neek, ma maison, Keek.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Galerie des Contemporains Illustres, par un Homme de rien, 37e et 38e livraisons : sir *Robert Peel* et *Silvio Pellico*.

Le Législateur, revue de droit, de législation et de jurisprudence, par MM. Cellier et Théodore Dulau; 10e cahier, septembre 1841.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, supplément au tome IV avec planches; grand in-8°.

Bulletin de la même Société; année 1841, n° 3; in-12.

Eloge historique de Jacquard, par M. le comte de Fortis; in-8°.

Rapport fait à la Société libre des Beaux-Arts, par Pierre Victor, membre correspondant, *sur d'anciennes constructions en bois sculpté de l'intérieur de la Norwège*; brochure in-8°.

La Science de la langue française, par M. Rémi, membre de l'Académie, grammaticale de Paris; in-8°.

Cours philosophique et interprétatif des Initiations anciennes et modernes par M. J.-M. Ragon; 1 vol. in-8°.

Programme du sujet de prix proposé par la Société des Antiquaires de France, pour 1842.

Jacques Cœur, commerçant, maître des monnaies, argentier du roi Charles VII, par M. le baron Trouvé; 1 vol. in-8°.

Voyage dans la Belgique, la Hollande et l'Italie, par feu André Thouin, de l'Institut de France; rédigé sur le journal de l'auteur, par M. le baron Trouvé; 2 vol. in-8°; 1841.

Dictionnaire des Idées morales et poétiques, par M. Louis-Auguste Martin; tome Ier; in-18.

Biographie du Clergé contemporain, par un Solitaire; tome IIe; in-18.

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo di Scienze, Lettore ed Arti et Biblioteca italiana; novembre et décembre 1841.

Annali universali di statistica, economia publica, storia, viaggi e commercio; tome LXXIIe; novembre 1841.

Revue étrangère et française de législation, etc., par M. Fœlix; 9e année; décembre 1841 et janvier 1842.

La Mère Institutrice de M. Lévi (Alvarès); et le *Bulletin special de l'Institutrice*, par le même; novembre et décembre 1841.

L'Écho du Monde savant; huitième année, paraissant le jeudi et le dimanche; numéros de novembre et décembre 1841 et de janvier 1842.

Le Semeur, journal religieux, philosophique et littéraire, paraissant le mercredi; numéros de décembre 1841 et de janvier 1842.

Mémoires de la Société Archéologique du midi de la France, établie à Toulouse; tome IVe, 8e livraison; décembre 1841; in-4°, avec planches.

Bulletin de la Société de Géographie; novembre et décembre 1841.

Gersoniana. — Joannis Carlerii dicti di Gersono de Laude scriptorum tractatus, etc.; edidit Johannes Spencer Smith, Anglus; in-folio, avec planches.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

HUITIÈME

CONGRÈS HISTORIQUE,

CONVOQUÉ

PAR L'INSTITUT HISTORIQUE,

Dans le local ordinaire de ses séances, rue Saint-Guillaume, 9, faubourg Saint-Germain,

POUR LE MERCREDI 15 MAI 1842.

A Messieurs les membres résidants et correspondants de l'Institut Historique; aux savants, littérateurs et artistes qui s'occupent de travaux historiques; aux Académies et Sociétés savantes, françaises et étrangères, etc., etc.

Au nom de l'Institut Historique, nous avons l'honneur de vous inviter à venir assister au huitième Congrès Historique qui s'ouvrira le dimanche 15 mai 1842.

Nous vous en adressons le programme.

Nous espérons que vous voudrez bien nous aider de vos travaux et concourir à augmenter le nombre des questions que nous avons posées.

Agréez l'assurance de notre parfaite considération.

Les membres du conseil de l'Institut Historique :

Le marquis de PASTORET, président; le baron TAYLOR, vice-président; P. ROYER-COLLARD, vice-président-adjoint; EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE, secrétaire-perpétuel; A. RENZI, administrateur-trésorier.

DUFEY (de l'Yonne), président de la 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*); H. PRAT, vice-président; ROBERT (du Var), secrétaire; ROZIÈRE, secrétaire-adjoint.

MARY-LAFON, président de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*); LEUDIÈRE, vice-président; J.-L. VINCENT, vice-président-adjoint; NOLTE, secrétaire; THOMMEREL, secrétaire-adjoint.

N. DE BERTY, président de la 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*); l'abbé BADICHE, vice-président; JOSAT, vice-président-adjoint; H. BARBIER, secrétaire; M. FOULON, secrétaire-adjoint.

ERNEST BRETON, président de la 4e classe (*Histoire des beaux-arts*); ALBERT LENOIR, vice-président; ELWART, vice-président-adjoint; FERDINAND THOMAS, secrétaire.

PROGRAMME DU CONGRÈS.

L'Institut Historique, fondé dans le but d'encourager et de propager les études historiques,

Considérant qu'à défaut d'une méthode commune on ne peut établir dans la science un centre de travail et de communications intellectuelles que de deux manières, savoir : par la direction des efforts de tous sur les mêmes sujets, et par la délibération en commun et la discussion des travaux à faire;

Que les meilleurs moyens à employer pour arriver à ce double résultat sont, indépendamment des travaux intérieurs, de convoquer des Congrès, de provoquer l'émission de questions sur l'histoire, et de proposer des prix dans les quatre spécialités de l'Institut Historique;

ARRÊTE :

Le huitième Congrès historique s'ouvrira à Paris le dimanche 15 mai 1842, à une heure pour être continué, à la même heure, les mardi 17 mai, jeudi 19, samedi 21, lundi 23,

8



mercredi 25, vendredi 27, dimanche 29, mardi 31, jeudi 2 juin, samedi 4, lundi 6, mercredi 8, vendredi 10, dimanche 12, jour de clôture. Les savants nationaux et étrangers sont invités à y prendre part.

Dans la première séance, les quatre prix, entrant dans les spécialités des quatre classes de l'Institut Historique, seront décernés, s'il y a lieu ; et les sujets de ces mêmes prix pour l'année suivante seront rendus publics, avec les conditions des concours.

Pour ce huitième Congrès, les questions suivantes sont mises en discussion :

PREMIÈRE CLASSE (*Histoire générale et histoire de France*).

1. Faire l'histoire de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem depuis son origine jusqu'à nos jours.
2. Quels sont les caractères des peuples primitifs, et chez quelle nation de l'Europe pourrait-on les retrouver ?

DEUXIÈME CLASSE (*Histoire des langues et des littératures*).

1. Quel a été l'état des lettres en Angleterre sous le règne d'Élisabeth ?
2. Faire l'histoire de l'improvisation en Italie.
3. Quelle est l'influence de l'esprit du siècle actuel sur la littérature ?

TROISIÈME CLASSE (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*).

1. Quel était l'état des sciences mathématiques aux IXe, Xe, XIe et XIIe siècles, époque de la construction des grandes cathédrales ?
2. Faire l'histoire de la philosophie scolastique depuis Boèce jusqu'à Abélard.
3. Quelle a été l'influence du costume sur les mœurs des différents peuples ?
4. Rechercher, à l'aide des monuments poétiques, philosophiques et historiques, ce que les peuples ont entendu par le mot Loi aux différentes époques de leur civilisation.
5. Rechercher les véritables motifs de la condamnation de Galilée.
6. Rechercher les influences exercées sur la durée de la vie humaine par le climat, les habitudes, le régime et le tempérament.
7. Le paganisme a-t-il exercé une influence sur la morale publique des peuples anciens, et quelle a été cette influence ?
8. Quelle fut l'influence de Newton sur les sciences ?
9. Exposer les doctrines philosophiques de Leibnitz, et en apprécier l'influence sur la philosophie moderne.

QUATRIÈME CLASSE (*Histoire des beaux-arts*).

1. Quelles furent les principales formes de temples chez les peuples anciens ?
2. Caractériser par l'histoire l'origine, les progrès et la décadence de l'architecture gothique ?
3. Quelle influence les mœurs ont-elles exercée sur les arts au temps de la Régence et de Louis XV ?
4. Exposer, d'après les textes et les monuments, quels étaient les principaux usages observés par les Romains dans les festins, au temps de la République et de l'Empire ?

AVIS IMPORTANT.

Toutes les personnes qui désireraient traiter une des questions désignées pour le Congrès devront le faire savoir au secrétariat de l'Institut Historique avant le 14 mai.

Celles qui ne pourraient pas se rendre au Congrès sont invitées à adresser au bureau du Congrès, également avant le 14 mai, les mémoires qu'elles auraient rédigés sur les questions insérées au tableau dressé par l'Institut Historique.



MÉMOIRES.

JUSQU'A QUEL POINT LES LUMIÈRES ONT-ELLES CONTRIBUÉ AU DÉVELOPPEMENT MORAL DES PEUPLES?

La question que j'ai à présenter est, selon moi, une des plus graves que l'on puisse examiner; elle exige une discussion sérieuse et approfondie; il importe donc de la poser avec fermeté et précision, de crainte que la discussion qui va suivre ne dégénère en stériles divagations, au lieu de se tenir à la hauteur imposée par la nature même du sujet.

Le philosophe de Genève avance que les sciences et les arts, les académies, l'imprimerie, ne sont d'aucune utilité aux peuples, et que, bien loin de là, tout ce brillant cortége de la civilisation est la source de mille maux. Nous, à qui un semblable paradoxe ne serait pas pardonné, parce que nous n'avons pas le génie de Rousseau, nous pensons, au contraire, que la culture de l'esprit, que le savoir, les lumières, sont quelque chose d'excellent en soi, et qu'en tout cas, si l'on venait à les retrancher brusquement du milieu d'une société parvenue à un certain développement, ou qui penche même vers son déclin, on ne remédierait à rien par cette imprudente suppression, et qu'on augmenterait même l'immoralité au lieu de l'affaiblir.

En thèse générale, en considérant la chose *à priori*, l'on peut dire que le libre et complet développement des facultés doit conduire, ou à une vertu plus parfaite et plus solide, ou à une dépravation plus affreuse. Ceci paraît large et doit contenter tout le monde. Par là cependant se trouve modifiée et singulièrement restreinte cette proposition, généralement admise il y a une dizaine d'années, que *le savoir engendre nécessairement la moralité*.

Avançons dans notre sujet. La question a été historiquement posée; c'est donc sur le terrain des faits qu'il faut s'établir, au point de vue de l'histoire qu'il faut se placer; et, disons-le en passant, cette manière d'envisager les choses offre d'inappréciables avantages. Effectivement l'observation, si elle se fait avec les conditions requises, ne trompe jamais; elle conduit infailliblement à la vérité; au lieu que le raisonnement absolu de sa nature, si on l'applique aux choses humaines qui n'admettent pas l'absolu, peut et doit souvent conduire à des conséquences erronées; et de telles erreurs sont de la nature la plus dangereuse, parce qu'elles ressemblent à des vérités.

En interrogeant l'histoire, nous trouverons peut-être que les lumières ont bien plus souvent servi au mal qu'au bien; c'est du moins la conséquence que je redoute.

Les premiers peuples chez lesquels on aperçoit quelques lueurs de civilisation, les Babyloniens, les Phéniciens, les Lydiens, les Égyptiens, furent, comme on sait, contraints de se soumettre à un peuple nouveau, qui, en peu d'années, était parvenu à l'empire du monde. Cette supériorité des Perses sur des peuples plus anciens ne peut s'expliquer que par un plus mâle courage, une discipline plus forte, une union plus intime entre les citoyens d'un même Etat, et une entière confiance dans le héros qui les commandait ; et ils auraient pu dire à leurs rivaux : *Subeunda meliorum imperia.*

Par quelle fatalité arrive-t-il que ceux qui étaient régis par d'admirables lois, qui recevaient une éducation excellente, dont la vie était simple et frugale ; qui, dans les premières années de leur empire, ont fait preuve d'un esprit de justice incomparable, d'une modération, d'une douceur, d'un patriotisme au-dessus de tout éloge, tombent sous les derniers règnes, et lorsqu'ils sont plus éclairés, dans les plus condamnables excès? Les questions de succession, qui d'abord s'arrangeaient à l'amiable, donnèrent lieu à de sanglantes guerres et aux plus horrible assassinats; le palais des rois fut le théâtre des plus révoltantes cruautés.

Intrépides naguère, ils ne connaissent plus contre leurs ennemis que les plus noires perfidies (1), les plus lâches trahisons! Ce sont eux qui les premiers apprennent aux hommes à vendre leur patrie pour de l'or (*vendidit hic auro patriam*) ! Ne nous pressons pas d'accuser les lumières, mais avouons qu'en en faisant un mauvais usage on arrive rapidement à une plus complète dépravation.

Quelle clarté vient frapper mes yeux ! qu'elles sont ces vives splendeurs, ces éblouissantes magnificences dont l'incomparable éclat a rejailli et rejaillira sur tous les siècles !

C'est l'Ionie avec ses villes florissantes ; c'est Sparte avec ses mœurs austères et ses invincibles guerriers ; c'est Athènes, immortelle cité qui n'a point eu d'égale encore, et dont la grandeur ne sera peut-être jamais surpassée. Là ont été cultivés et épuisés tous les genres de gloire ; c'est là que tous les arts ont été inventés et poussés à la dernière perfection. Qui mieux que les Hellènes a connu l'art sublime de jeter sur la toile des êtres vivants, d'échauffer et de vivifier le marbre et le bronze? Avant que la pensée philosophique eût agrandi le domaine de l'intelligence et porté l'esprit de l'homme jusque dans les cieux, l'inspiration de l'artiste avait ajouté à la religion des peuples, tant elle avait su répandre de grandeur et de majesté sur tous les traits de la statue du souverain des dieux.

Où trouver des historiens, je ne dis pas supérieurs, mais comparables à Hérodote et à Thucydide; des écrivains qui aient autant d'art et de symétrie qu'Isocrate ; autant de précision, de force et de clarté qu'Aristote ; autant d'éloquence et de magie que Platon, qui semble au-dessus de l'humanité? Les ora-

(1) La retraite des dix mille, dont on fit périr les chefs, en les attirant à une entrevue ; les massacres ordonnés par Ochus.....

teurs, par l'élévation de leurs pensées, par le charme irrésistible de leurs discours, n'ont-ils pas fait d'un mythe traditionnel une vérité historique? Pourquoi faut-il que les chaînes d'or ne les aient pas moins asservis eux-mêmes que ceux qu'ils entraînaient par la puissance de leur parole!

Les expressions manquent pour rendre l'admiration que l'on éprouve; et cependant nous n'avons rien dit encore de l'enthousiasme et des prestiges de la poésie; nous n'avons pas prononcé les noms, les grands noms d'Homère, d'Eschyle, de Sophocle et de Pindare. Ce n'est vraiment que dans ce pays enchanté que l'on sait faire vibrer les cordes de la lyre de manière à ébranler toutes les puissances de l'âme, à ravir les hommes et les dieux, à communiquer le mouvement et la vie aux solitudes et aux bois, à dompter les monstres, à subjuguer jusqu'aux puissances infernales, qui, pour la première fois, oublient leur inflexibilité.

Que leur a-t-il manqué, aux Hellènes? une seule chose, la vertu. Les Grecs eux-mêmes en ont fait l'aveu; ils ont reconnu et proclamé que chez eux on savait parfaitement définir la vertu et en parler en termes magnifiques, mais que les Scythes la pratiquaient. Ainsi, un peuple resté à l'état barbare ou patriarcal est, pour ce qui concerne les mœurs, beaucoup au dessus de la nation la plus civilisée du monde, de l'aveu même de cette nation. Y aurait-il donc pour les peuples, comme pour les simples particuliers, une heureuse médiocrité, d'où il serait désirable de ne point sortir? Quoi qu'il en soit, il n'est pas donné à tous de persister dans cet état mitoyen où se trouve peut-être le bonheur. Il est des circonstances imprévues, des événements au dessus des forces humaines, qui précipitent de certains peuples sur la scène de l'histoire, où ils brillent quelques instants, d'où bientôt ils disparaissent épuisés et anéantis. La gloire ressemble en quelque sorte à la foudre, dont les yeux des mortels ne peuvent soutenir l'éclat.

Quand nous disons que les Grecs ont manqué de vertu, nous nous plaçons à une époque assez avancée de leur histoire, car en remontant quelques siècles, ou même un certain nombre d'olympiades, on trouve à Lacédémone des mœurs austères, un gouvernement fort, des chefs incorruptibles; à Athènes même, où une effroyable dépravation se fit si tôt remarquer, on peut signaler Solon, Aristide, Milésias.... et beaucoup d'autres qui ont honoré l'humanité en comblant de bienfaits leur patrie. Dracon lui-même, par l'extrême sévérité de ses lois, ne témoigna-t-il pas d'une salutaire horreur pour le crime?

Les Athéniens, outre le courage héroïque et l'admirable dévouement qu'ils montrèrent dans les guerres médiques, ne donnèrent-ils pas un mémorable exemple de modération et de justice, lorsque, sur l'avis d'Aristide, ils renoncèrent sans hésiter à un projet fort utile, mais contraire aux lois de l'équité et de l'honneur?

Il est même à croire qu'ils eussent longtemps encore persisté dans d'aussi louables sentiments, dans cet amour inaltérable du devoir, sans l'ambition effrénée et si imprévoyante de quelques-uns de leurs hommes d'État, qui les je-

tèrent dans une démocratie sans contre-poids, téméraire, avide, facile à séduire et à entraîner. C'est ce qui fit sortir du néant et donna une importance réelle à des hommes sans valeur et sans conscience, à de méprisables charlatans, tels que Hyperbolus et Anytus. Subjugué par les vociférations forcenées de ces sycophantes, le peuple le plus doux et le plus humain, qui avait érigé un autel à la Pitié, déploya une superstitieuse fureur contre des généraux innocents, et condamna avec une joie féroce, soit à l'exil, soit à la peine capitale, des hommes dont l'histoire a recueilli les noms avec une sorte de vénération, les Aristide, les Socrate, les Phocion. Plus tard on vit ce peuple, si jaloux et si fier de son indépendance, prodiguer les statues à l'agent d'un despote, et brûler un encens sacrilége en l'honneur des concubines d'un soldat heureux.

Mais il faut voir par quels degrés le premier peuple du monde, je ne crains pas de le dire, est arrivé à un tel abaissement moral.

Vous avez vu dans l'excellent ouvrage de M. de Pastoret que le législateur Solon ne prétendit pas donner aux Athéniens les lois les plus parfaites, mais les meilleures qu'ils pussent supporter : elles étaient pourtant empreintes d'une haute sagesse.

Dans un Etat libre c'est le peuple qui décide et qui gouverne ; mais le législateur avait bien compris que son œuvre ne pourrait longtemps subsister, ni l'Etat se conserver, si les plus importantes décisions dépendaient d'une multitude impressionnable et facile à égarer. Il chercha donc un contre-poids dans l'autorité de l'Aréopage, auquel il accorda de grands priviléges et l'initiative de certaines affaires. Périclès, ambitieux outre mesure, et voulant arriver par des voies détournées au souverain pouvoir dont Miltiade avait joui de fait par sa supériorité, et auquel Thémistocle avait aspiré, brisa ce ressort nécessaire pour maintenir un salutaire équilibre entre les pouvoirs de la cité : alors la démocratie l'emporta, et se perdit par ses excès, ainsi que nous l'avons dit. Périclès, plus éclairé que Léonidas, que Miltiade, qu'Aristide, n'eut pas autant de vertu, autant de patriotisme que ces grands hommes, et, pour satisfaire sa vanité et son ambition, il compromit à jamais les destinées de sa patrie. Les mœurs allèrent toujours en se dégradant à Athènes; mais il faut noter aussi que Sparte, qui ne cultivait ni les lettres, ni les arts, éclairée au moins par reflet des lumières de la prospérité et de la civilisation, déchut rapidement, et tomba (ce qui condamne Rousseau) au dernier degré de dépravation.

Après la Grèce, l'Italie doit fixer nos regards.

La vertu romaine est devenue proverbiale. Rome a dû l'empire du monde autant à ses lois et à la justice de son gouvernement qu'à la discipline et à la force invincible de ses armées. A part les luttes ardentes entre les patriciens et le peuple, on peut dire hautement que les Romains ont eu sur les autres peuples une supériorité morale incontestable. Pour s'en convaincre, il ne faut que se rappeler les noms de Fabricius et de Camille, de Cincinnatus et de Caton. Dans ces débats même si fréquents, si passionnés du Forum, une concession, un dis-

cours, un apologue calmait tous les ressentiments, et ramenait, sans effusion de sang, la paix et la concorde au sein de la cité.

Le peuple romain était simple; il ne connaissait ni les arts, ni les sciences : c'est à la suite de ses victoires que Rome a été conquise par la civilisation.

Les Étrusques, la Grande Grèce, la Sicile, où depuis longtemps il existait une certaine culture intellectuelle, lui donnèrent les premières idées de l'architecture, de la statuaire et de la poésie. Quant à l'éloquence, elle fut quelque chose de spontané, de naturel; c'était non un art, mais une faculté. Bientôt les lumières y pénétrèrent de toutes parts; mais telle était la constitution robuste de ce peuple, que les mœurs n'en éprouvèrent d'abord aucune atteinte. Polybe remarque que le serment de la part d'un Grec était chose illusoire et n'offrait aucune garantie, au lieu que pour le Romain c'était une chaîne qu'on ne pouvait briser. Ainsi, six cents ans après sa fondation, Rome possédait encore à peu près en entier ce qui avait fait sa force et sa grandeur.

Mais d'effroyables désordres vont commencer. Rome va être inondée de sang.

Lorsque les arts de la Grèce pénètrent dans Rome, l'affaiblissement des vertus publiques les y accompagne; et l'on peut dire que la ville de Romulus penche déjà vers son déclin. Il en est de ces bronzes qui respirent, de ces tableaux vivants, de ces brillantes compositions littéraires, comme du vin vieux servi au grand roi de Médie; ils enivrent les Romains et semblent leur ôter cette haute intelligence, cette profonde sagesse qui leur a conquis le monde, pour les précipiter dans l'aveuglement le plus étrange. Ce singulier spectacle explique la sauvage indignation de Jean-Jacques, et ses emportements enfantins contre ces merveilles, devant lesquelles tout genou fléchit au milieu du peuple-roi. Mais pourtant est-ce bien à ces chefs-d'œuvre qu'il faut attribuer la révolution qui s'opère alors dans les mœurs des Romains. Si le patriotisme s'éteint, si le courage civil s'énerve, si la valeur se tourne contre l'empire qu'elle inonde de sang, quelle est, en définitive, la cause de tous ces affreux désordres?

Caton augure très-mal de l'avenir de Rome; pourquoi? parce qu'on n'y connaît plus la valeur de chaque objet; parce qu'un poisson s'y vend plus cher qu'un bœuf. Ce sont, dit Pline, les domaines étendus comme des provinces qui ont perdu l'Italie, *perdidère Italiam latifundia*. Si l'on en croit Montesquieu, c'est moins à la cupidité des particuliers, auxquels il fallait des terres immenses, qu'à l'étendue et à la grandeur même de l'empire qu'il faut rapporter tous les maux de la république et la ruine de l'Etat. Rollin en accuse le luxe et l'amour immodéré des plaisirs.

Ces différentes causes ne dénotent pas une très-haute moralité; il faut cependant en chercher de plus intimes, de plus profondes, de plus générales.

Si l'on suit attentivement le mouvement qui se manifeste, les tendances qui apparaissent dans les sociétés parvenues à un certain degré de civilisation, on remarque avec anxiété que l'habileté et la ruse cherchent à remplacer la force;

que presque tous les efforts se dirigent vers les dehors et les apparences de la vertu, beaucoup plus que vers la vertu elle-même ; que le fard supplée aux couleurs naturelles, et que toutes les figures veulent se cacher sous des masques trompeurs ; que la vie enfin s'efface, puisque les devoirs en sont écartés, et qu'il ne reste plus qu'une comédie où chacun joue un rôle plus ou moins brillant, plus ou moins burlesque ; d'où ce mot si juste et trop peu remarqué d'Auguste à son lit de mort : « Amis, comment me suis-je acquitté de mon rôle (1)? » Ainsi, dans le commerce ordinaire de la vie, dans les relations journalières, il y a sans doute beaucoup d'esprit, une grande souplesse de caractère, des airs affectés de bienveillance, une politesse charmante, mais il y a surtout beaucoup de fausseté et d'hypocrisie ; il s'y rencontre comme une émulation d'adresse et de perfidie. On s'y dispute la palme de l'impudence et du mensonge ; et si jamais on éprouve quelque remords, ce n'est pas d'avoir fait quelque chose de honteux, c'est de ne l'avoir point assez habilement caché. Ce ne fut pas cependant à Rome que la dissimulation et la duplicité furent poussées le plus loin ; le caractère romain, caractère d'énergie et de droiture, ne s'y prêtait que de mauvaise grâce. Autant qu'on le put, on brava, et dans peu d'années, chez un peuple autrefois si renommé pour la pureté des mœurs et la fidélité du lien conjugal (2), on vit se multiplier d'une manière effrayante les adultères par la contagion de l'exemple, et surtout par la facilité du divorce, qui en prévenait la honte et en assurait l'impunité.

Dans la vie politique on montra aussi beaucoup de résolution et d'audace ; tous les hommes forts, sans s'envelopper de voiles, visèrent à leurs intérêts et marchèrent tête levée à leurs fins. Sylla, par exemple, proclama qu'il marchait sur Rome pour se venger de ses ennemis. César aussi affronta plus d'un orage, et ne se contraignit point lorsqu'il lui parut nécessaire de frapper de terreur ses adversaires et de ranimer le courage des siens. Cependant ces hommes si forts ne pouvaient pas toujours se passer de la dissimulation et de la ruse, et ils y recouraient sans peine, et employaient des moyens bien plus coupables encore, non pour le salut de la patrie, dont ils se souciaient fort peu, mais pour la satisfaction d'une ambition insensée. L'ambition, dans ces temps malheureux, c'est un monstre qui demande des milliers de victimes, et qui n'est jamais satisfait pleinement des sacrifices qu'on lui a prodigués. Ce monstre est si impérieux, si absolu, qu'il substitue l'individu à toute une nation, l'intérêt privé à l'intérêt général : en sorte que chacun se dit :

Rome n'est plus dans Rome ; elle est toute où je suis.

(1) Amicos percontatus, ecquid iis videretur mimum vitæ commode transegisse. SUET., *Aug.*, 99.

(2) Le divorce était dans la loi, mais il n'était pas dans les mœurs, et Rome vit plus de cinq siècles s'écouler sans qu'aucun de ses enfants eût recours à l'article concernant la répudiation.



Chacun aspire à faire monter, même sur des monceaux de cadavres, son char au Capitole.

Contre de telles fureurs que pouvait la philosophie?

Quand on lit Platon et les autres philosophes, on serait tenté de croire, avec un grand nombre d'hommes superficiels, que leurs écrits, que leurs écoles ont dû heureusement modifier les mœurs des peuples; mais l'étude sérieuse de l'histoire dément cette opinion. A Athènes, le berceau de la philosophie morale, le chef-lieu des plus célèbres écoles, aucune amélioration ne fut apportée à l'état moral du peuple. Que si l'on peut signaler une action directe exercée sur l'éducation d'Épaminondas et de Philopœmen, on ne manquera pas d'opposer à ces deux grands hommes deux Grecs non moins illustres, qui ne durent rien à la philosophie, Pélopidas et Timoléon.

A vrai dire, chez les anciens comme chez les modernes, la philosophie a été une espèce d'ornement, un objet de luxe, une sorte de joyau, dont les rois eux-mêmes ont été curieux de se parer. C'est ainsi qu'on peut expliquer les deux voyages de Platon en Sicile, la présence de Sénèque dans les conseils de Néron, le séjour de Voltaire, qui de son temps passait pour un grand philosophe, à la cour du grand Frédéric. Sans doute, si l'on mettait les philosophes en parallèle avec les princes, on trouverait la sagesse et les vertus du côté des premiers; la finesse et l'habileté seraient le partage des seconds. En effet, de ce que le disciple de Socrate a passé quelque temps dans le palais d'un tyran, sa gloire n'y a pas beaucoup gagné, ni la morale non plus; Sénèque ne parvint pas à former un empereur clément et juste; quant à Voltaire, ce fut avec l'indignation la plus profonde et le plus vif dépit qu'il entendit ces mortifiantes paroles : *On presse l'orange et on en jette l'écorce.*

A Rome également ce fut une affaire de mode, et je n'accorderais pas même à la doctrine d'Épicure autant d'influence que Montesquieu lui en attribue. Qu'arriva-t-il donc? une chose bien simple : chacun adopte la secte qui convient à ses goûts, qui répond le mieux à ses instincts et à ses tendances. Pendant que César exaltait le scepticisme si commode pour un homme qui veut violer les lois, et que le riche Atticus se déclarait pour l'école qui permet toutes les jouissances et proscrit la vie active, les Romains lettrés et admirateurs de la Grèce embrassèrent l'ancienne ou la nouvelle académie; et les traditions de probité sévère et de vertu rigide de la famille Porcia jetèrent Caton dans la secte des stoïciens, héritiers des principes austères de Zénon. De cette manière, la philosophie, par sa diversité même, se pliait complaisamment au caractère, aux habitudes, et en quelque sorte aux exigences de chacun : ce n'était donc pas un point de départ bien marqué, une règle inflexible, une ligne de conduite de laquelle il n'eût pas été permis de s'écarter; c'était seulement une étude d'agrément dont on ne pouvait se passer; c'étaient des connaissances curieuses et amusantes, sans pourtant manquer de gravité, dont il était nécessaire de pouvoir parler d'une manière intéressante.

D'ailleurs, quoi qu'en disent les déclamateurs ignorants, les anciens, malgré tous leurs efforts, n'ont pu arriver à des principes clairs, précis et certains, qui pussent commander la conviction au nom de l'évidence; au contraire, on découvre souvent dans leurs Traités, au milieu de subtilités futiles et de misérables jeux d'esprit, beaucoup de choses indéterminées et vagues : c'est une bonne fortune quand au lieu du certain on rencontre le probable. Si donc Cicéron, dans ses *Tusculanes* et le *De Finibus B. et M.*, cherche à s'élever, en faveur du beau et du juste, à des déductions bien motivées, il lui a fallu pour cela des efforts inouïs, et il n'y est arrivé qu'en tendant, pour ainsi dire, tous les ressorts de son intelligence; et, comme ce qui est violent ne saurait durer, il se relâche insensiblement, et même dans le *De Divinatione* et le *De Natura Deorum*, on voit un esprit tout à fait dégagé, se livrant avec une gaîté insensée à toutes les chances d'un doute presque universel. Le patriotisme se trompa donc en cherchant là un appui solide, et l'on prévoit qu'en expirant il pourra s'écrier : *O vertu, tu n'es qu'un mot!*

Faut-il passer en revue les cours d'Alexandrie, de Pergame et d'Antioche, où sans doute il existe beaucoup d'élégance, une politesse parfaite; où l'on trouve, en un mot, tous les arts? On y est donc fort éclairé et aussi profondément immoral, et vous ne me pardonneriez pas de tracer ici le tableau de toutes ces turpitudes qui font rougir l'humanité.

Que dire des Juifs, ces hommes, pour ainsi parler, perpétuellement tenus sous la main de Dieu, et si sévèrement châtiés toutes les fois qu'ils abandonnent la divine loi? Leurs mœurs se sont adoucies, au moins en apparence; ils étudient l'Ecriture et cultivent les lettres. Le Pharisien a horreur de l'idolâtrie; il craint le contact d'un Gentil comme une souillure; il court au bout du monde pour faire un prosélyte; il est austère et réglé dans ses mœurs, prie longtemps, jeûne souvent, médite sans cesse la loi, et s'en pare (1) pour ainsi dire; le Pharisien se purifie souvent, ne parle de Jehovah qu'avec le plus profond respect : le Pharisien est un saint... Non, mille fois non, ce n'est qu'un hypocrite. C'est donc un homme de la civilisation? allez-vous me dire. — Il est au moins tel, malgré la civilisation et en dépit des lumières. Voilà pour les temps qui ont précédé la prédication de l'Évangile.

Nous l'avons vu : dans les sociétés païennes, la culture des lettres, la perfection de l'art, si elles n'ont pas amené la corruption des mœurs, ont été impuissantes pour arrêter les progrès du mal : les ressources qu'on croyait trouver dans l'étude de la philosophie n'ont pas eu plus d'efficacité.

Il était temps que la Providence vînt au secours de l'humanité : une religion descendue du ciel nous fut présentée comme un remède à tous nos maux. Le christianisme prescrit avant tout la droiture et la simplicité du cœur; il exige que l'homme fidèle à Dieu soit sincère et vrai dans ses relations avec ses sembla-

(1) On sait qu'ils attachaient à leurs habits certains passages de l'Écriture.

bles; et l'amour du prochain est prescrit avec plus de rigueur encore que l'amour de Dieu même (1). Il met donc en garde contre la dissimulation et la duplicité : il ne proscrit rien avec autant d'amertume et de force que l'hypocrisie.

Ici il n'est pas question seulement d'étudier les divins préceptes, de les connaître, de les enseigner aux autres ; cela pouvait suffire au Pharisien ; mais le disciple de l'Évangile doit surtout les observer. *Non doctores legis, sed factores*. Non-seulement le chrétien ne doit pas pécher, mais le désir, mais la pensée même du mal lui sont interdits.

Voilà de vives lumières répandues sur les devoirs de la vie, voilà d'admirables principes de moralité, et la sanction n'y manque pas non plus : c'est une vie éternellement heureuse pour le fidèle, des tourments sans fin pour les prévaricateurs.

Un enseignement aussi sublime produisit son effet ; et, si la sagesse antique put quelque part se glorifier d'avoir des enfants, on doit dire que le christianisme naissant montra au monde des hommes, des hommes selon toute l'énergie de l'expression ; et, à vrai dire, les miracles qu'on leur attribue m'étonnent moins que les merveilleuses vertus dont ils donnent le premier exemple. Vous le savez, après de terribles épreuves d'où elle sortit victorieuse, la religion nouvelle rendit un peu de chaleur au cadavre de l'Empire, et les disciples de l'Évangile entrèrent dans la civilisation, à laquelle ils donnèrent un nouvel éclat ; mais comme, dans une peste désolatrice, le dévouement succombe quelquefois, atteint par le fléau auquel il n'a pu arracher toutes ses victimes, ainsi les chrétiens, en contact avec un monde corrompu, ne purent se préserver de la contagion : le mal qu'ils devaient guérir les gagna eux-mêmes, et fit d'affreux ravages dans leurs rangs.

Sans doute, aux IVe et Ve siècles, il y a des hommes dévoués, des hommes selon le cœur de Dieu, de grands saints dont la religion a consacré les noms ; toutefois on a remarqué que dès cette époque le relâchement s'insinua au milieu des chrétiens ; et l'on peut, ainsi que nous l'avons dit, signaler dès lors d'affreux désordres et des scandales de plus d'un genre. Salvien les a mis en relief avec une vive éloquence, de même qu'il a flétri avec énergie les vices honteux des Romains, de même qu'il s'est élevé avec force contre les nombreux actes de cruauté commis par les Barbares, qui se ruaient alors sur les provinces de l'Empire. Ainsi tous les crimes n'appartiennent pas à la civilisation ; les Barbares aussi en commettent : oui, sans aucun doute. Pour être juste, toutefois, il faut marquer une énorme différence entre les Barbares conquérants, les Barbares qui ont les armes à la main et qui usent et abusent des terribles droits de la guerre, et les Barbares tranquilles dans leur pays, vivant paisiblement au milieu de leurs fa-

(1) Si, étant à l'autel, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton présent, et ne reviens l'offrir à Dieu qu'après t'être sincèrement réconcilié avec ton frère.



milles, sacrifiant aux dieux de la patrie, accueillant avec empressement et préservant de toute insulte l'étranger qui vient les visiter sous la protection des dieux hospitaliers.

Dans ma course rapide je ne m'arrêterai point au moyen-âge, qui n'est guère civilisé, ni à l'empire byzantin, qui ne l'est que trop. Je remarquerai seulement, pour ce qui concerne les successeurs de Constantin, que les hommes qui aiment à déclamer contre la civilisation, trouveront dans leur histoire la matière de plus d'une page éloquente. Ce thème, vraiment, convenait à Rousseau. Quel autre que cet habile et foudroyant écrivain pourrait inspirer assez d'horreur pour tant de lâches trahisons et de criminels complots; pour cet abominable raffinement de cruauté, qui semble emprunté à l'enfer; pour tous ces forfaits épouvantables, préparés de longue main et exécutés avec un sang-froid qui fait frémir?

Il n'est pas aisé de caractériser nettement, sous le point de vue qui nous occupe, l'époque de la renaissance; un incroyable pêle-mêle, des éléments de diverse nature, des principes opposés qui partout se combattent, des forces contraires qui se heurtent, se poussent et se repoussent, et cela en politique, en religion, en morale aussi; des événements fortuits, des accidents fâcheux, qui apportent de brusques changements et ajoutent à la confusion; beaucoup de choses qui s'en vont, et qui font un dernier effort avant de disparaître à jamais; quantité d'idées nouvelles qui veulent se faire jour, et qui n'arrivent qu'après de rudes combats au sein de toute la société; toutes ces choses se refusent à une analyse minutieuse et complète. Ce qu'il importe de reconnaître, c'est que l'Italie, plus avancée que les autres parties de l'Europe, n'exerce pas sur elles, et notamment sur la France, une influence morale dont on puisse se féliciter. Les doctrines d'un Florentin trop fameux, étudiées avec enthousiasme et presque systématiquement suivies, engagèrent la politique dans des voies criminelles et désastreuses. Il semble qu'à plusieurs reprises on dut désespérer du salut de la France : toujours est-il qu'après la mort de Henri III le mal était à son comble. Ainsi au XVIe siècle, siècle beaucoup plus éclairé que les précédents, nous voyons une démoralisation déplorable. Je n'en voudrais cependant pas accuser avec Rousseau les sciences et les arts dont l'amour se ranime; car tous les coupables ne sont pas lettrés, et le zèle religieux éclate quelquefois en fanatisme farouche.

Il est encore à remarquer que l'art d'acheter les hommes, poussé à une si rare perfection par les anciens, ne paraît pas avoir été beaucoup en honneur chez les nôtres. Quant à Philippe II, il le pratique avec une rare habileté et sur une grande échelle. Les principaux chefs de la Ligue, y compris plusieurs curés de Paris, s'étaient vendus à l'étranger à beaux deniers comptants : et de quelque mystère qu'on s'enveloppât pour conclure ces honteux marchés, il en transpirait toujours quelque chose dans le public; et les habiles du temps, en suivant de près tous ces héros d'une cause sacrée, ne manquaient pas de découvrir le malencontreux petit bout d'oreille.

Grâce au christianisme, il se trouve dans les sociétés modernes un principe de renouvellement incessant et d'amélioration perpétuelle. Là où règne cette religion céleste qui embrasse tous les âges, et qui consacre des soins spéciaux à l'enfance, la première éducation est toujours excellente, et beaucoup la prennent au sérieux ; aussi, au moment où l'on croirait tout perdu, les maux disparaissent et peu à peu se réparent. C'est le spectacle que nous présente le commencement du XVIIe siècle. Tandis que, sous le régime paternel de Henri IV, l'administration ferme et sage de Sully fait renaître l'ordre, l'abondance et la paix dans le royaume, des hommes animés de l'esprit de Dieu fondent de précieuses institutions, destinées à faire pénétrer dans toutes les classes de solides instructions, de bons exemples, tous les bienfaits de la charité la plus ardente. Les écoles de Port-Royal et les établissements du grand Vincent de Paul, en rappelant les vertus primitives du christianisme, exercèrent la plus salutaire influence sur les mœurs du peuple et de la bourgeoisie; et, pendant que la religion déployait une pompe et une grandeur jusque-là inconnues, représentée par des prélats tels que Fénelon et Bossuet, la royauté, armée d'une puissance à peu près sans limites, environnée de prestige et de gloire, imposa aux passions des grands, et fit régner partout l'ordre et la régularité : de telle sorte qu'aux troubles de la Fronde près et à quelques scandales (qui paraissent inhérents aux choses humaines), ce siècle, qui fut précédé de temps si calamiteux, ce siècle si glorieux par sa littérature, paraît également supérieur en moralité à toutes les autres époques : et si je voulais prouver le progrès moral venant nécessairement à la suite du développement intellectuel, c'est ce XVIIe siècle que je choisirais comme exemple (bien que cela paraisse peut-être un paradoxe), mais je me garderais bien (autre paradoxe), pour appuyer ma thèse, de citer le XVIIIe siècle.

Au XVIIIe siècle, bien que la littérature n'ait plus de représentants aussi brillants, aussi sublimes, on est certainement plus éclairé qu'au siècle précédent. L'intelligence s'est prise à plus d'objets, le cercle des connaissances s'est étendu : tout le monde lit et écrit; c'est une société charmante. Il y a de grandes lumières, mais aussi il y a une profonde immoralité, une corruption qu'on s'explique à peine.

Entendons-nous, néanmoins ; il y a corruption ; mais cette corruption heureusement n'a pas pénétré partout. Où se trouve-t-elle donc? précisément là où sont les lumières. La cour et la ville sont très-éclairées, et font admirer leur élégance et leur politesse ; là aussi se trouvent les vices les plus hideux, bien qu'on cherche quelquefois à les dissimuler; là se trouve assez de corruption pour infecter le monde entier. Mais la noblesse de province, et en grande partie la noblesse de robe, a gardé sa gravité et ses mœurs; mais la bourgeoisie donne l'exemple de toutes les vertus : le peuple supporte des charges accablantes ; il travaille avec courage et pratique la justice ; il a à peine le strict nécessaire, mais il ne porte pas la main sur le bien d'autrui ; et, dans un temps où il n'y avait

pas de police, pour ainsi parler, alors que le vol avec effraction était puni du dernier supplice, il se passa plus d'une année sans aucune exécution à Paris.

Que conclure de tout ce qui précède ? que la vie sauvage est préférable à l'état des hommes civilisés, et qu'il faut, au risque d'être brisé, arrêter le char de la civilisation et retourner au gland ? Je suis loin d'être de cet avis; car, quoi qu'en ait pu dire et penser un écrivain célèbre, l'homme n'est pas né pour errer dans les bois, et la condition du sauvage, loin d'être l'état normal de notre nature, n'en est qu'une dégénérescence, une dégénérescence manifeste.

Arrêter le char de la civilisation !... Et qui donc en aurait le pouvoir? Les efforts de tous les Hercule y succomberaient nécessairement. Mais, cela fût-il possible, le remède serait pire que le mal; car la corruption ne s'arrêterait pas. Dans la série des siècles et dans l'enchaînement des choses humaines un siècle n'est jamais isolé, jamais complétement indépendant. Chaque génération est forcée d'accepter, non avec certaines réserves et sous bénéfice d'inventaire, mais dans son entier, l'héritage que lui a laissé la génération précédente; et dans cet héritage il y a nécessairement la part du mal et la part du bien. Tout ce qu'on peut faire, et il faut pour cela des efforts inouïs, des efforts combinés et d'ensemble, c'est d'atténuer le mal et d'augmenter un peu la somme du bien. C'est une vérité triste à dire; mais comme elle peut être utile, j'ai tenu à l'exprimer, quand ce ne serait que par considération pour un grand nombre de malheureux qui s'abusent, qu'on endort sans pitié sur les bords de l'abîme.

Homo sum, et nihil humani a me alienum puto.

Mais, me dira-t-on, et LE PROGRÈS ! vous ne l'aimez donc pas, vous n'y croyez pas ? Tout le monde, ce me semble, désire le progrès, parce que tout le monde désire le bonheur, que sans doute on ne sépare pas du progrès. Y croire, c'est autre chose, parce que l'homme raisonnable ne peut croire qu'à ce qui lui est prouvé. De même que l'on rêve des jours tissus d'or et de soie, qu'au sein de la misère on espère un état plus supportable, que dans la prospérité on aspire à quelque chose de plus parfait et de plus enivrant encore, ainsi l'on peut se promettre le progrès, y aspirer, s'imaginer l'avoir atteint.

Je comprends cela à merveille, et il serait extraordinaire qu'il en fût autrement : il est dans la nature de l'homme de se porter par la pensée à quelque chose de plus satisfaisant, de plus riant, de plus parfait que ce qui existe; et, comme on croit facilement ce qu'on désire, il est tout naturel de croire au progrès, même au progrès indéfini. Le progrès n'existe-t-il donc nulle part? Incontestablement il se trouve dans tous les discours de parade, dans tous les morceaux de littérature un peu ronflants; il est à l'Institut, dans toutes les Sociétés savantes, il existe partout où l'on parle pour produire de l'effet. Quoique ce thème soit rebattu aujourd'hui, et que les mots de *progrès* et de *perfectibilité* se trouvent maintenant dans les bouches les moins éloquentes, ces mots magiques font

encore impression, sinon sur l'esprit, au moins sur les sens. Parler de *progrès*, y croire, c'est une illusion qu'on aime à partager, une erreur sublime, si l'on veut; mais néanmoins cette erreur pourrait bien finir par être désastreuse pour la société, si elle se livrait sans méfiance à tous les pronostics de nos prophètes, si elle se laissait endormir aux chants des modernes syrènes. Voilà pourquoi il n'est peut-être pas inopportun que des hommes courageux fassent justice de ces injustifiables prétentions, de toutes ces insoutenables flagorneries (1).

Un mot encore, et je termine.

Ce tableau un peu rembruni ressemble peu, je le sais, aux brillantes peintures des discours d'apparat sur la marche ascendante des sociétés et les progrès de la civilisation..... Il sera peu du goût, je le crains bien, de ces génies supérieurs auquel j'ai voué une inépuisable admiration, qui en tout et toujours voient des progrès invisibles au vulgaire. Ces hommes prodigieux, qui ne connaissent que les chants de triomphe et de victoire, comme pour étouffer les sourds et lugubres gémissements de tant de malheureux, possèdent d'incroyables secrets, qu'on croirait empruntés à l'histoire si véridique des fées. Vous leur demandez un palais, et d'un coup de baguette ils font jaillir cent éblouissants palais. Sous leur main puissante les merveilles se multiplient à l'infini, et d'un souffle ils font naître ce que vous attendriez le moins : des cités telles que vous n'en avez pas rêvées, des hommes qui ne mourront pas, des femmes pour le coup supérieures aux divinités mêmes. Lors donc que ces bouches éloquentes viendront vous faire entendre des accents si doux, vous annoncer de si incompréhensibles félicités, élancez-vous vers les brillantes et fabuleuses destinées qui vous attendent, puisqu'elles vous sont si expressément promises par des êtres exceptionnels, encore beaucoup plus puissants en action qu'en paroles, ce qui n'est pas peu dire. Quant à moi, qui vous ai fait un très-ennuyeux sermon, je ne puis rien de mieux en terminant que de vous souhaiter à tous et à toutes, dans le plus bref délai possible, les prospérités sans nombre, sans fin et sans nom, qui vont vous être si pompeusement prophétisées. *Amen.*

LEUDIÈRE,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

(1) Je pourrais ici énumérer bien des choses en contradiction flagrante avec le progrès *moral;* je m'en abstiens, parce que les généralités suffisent. Appelons cependant l'attention des hommes sérieux sur les cabinets de lecture dans les départements; qu'ils prennent connaissance du catalogue, et qu'ils prononcent.



COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CRIMINELLE EN FRANCE,

PENDANT L'ANNÉE 1839,

PRÉSENTÉ AU ROI PAR LE GARDE DES SCEAUX.

L'ouvrage dont j'ai à vous rendre compte aujourd'hui peut être considéré comme faisant partie d'une science nouvelle appelée statistique, qui, comme la chimie, nouvelle aussi, se vante d'avoir atteint en peu de temps un assez haut degré de perfection et d'importance.

Quoi qu'il en soit de cette prétention, dont il me semble qu'il y aurait beaucoup à rabattre, au moins en ce qui concerne l'importance, je n'en reconnais pas moins la beauté du travail publié annuellement par le ministère de la justice sur l'administration de la justice criminelle en France.

Mais ce n'est pas chose facile de vous donner une idée de ce travail, en s'imposant l'obligation de ne point dépasser les limites ordinaires d'un rapport fait devant vous. Cette difficulté vient surtout de ce que l'ouvrage lui-même est composé d'une manière si substantielle, que rien ou presque rien ne peut en être retranché par celui qui voudrait en faire une analyse complète; en sorte que, l'analyser en entier, ce serait presque le refaire.

De là m'a paru naître la nécessité de vous le faire connaître seulement dans celles de ses parties qui ont ou peuvent avoir des contacts avec l'histoire, et d'examiner avec vous, sous ce point de vue, quelle pouvait en être la portée.

Or il me paraît tenir à l'histoire de deux côtés.

D'abord il contient des faits, et beaucoup de faits, dont les historiens des âges futurs pourront faire leur profit quand ils voudront apprécier notre époque, et la comparer, sous le rapport de la moralité, avec celle où ils écriront; car, vous le savez, l'homme prend rang dans l'histoire par ses crimes comme par ses vertus. Cette partie de l'ouvrage est précisément la moins analysable, parce qu'elle ne se compose que de faits et de chiffres, sans accessoires, sans circonstances qui permettent des retranchements. Nous ne prendrons de celle-ci que fort peu de chose.

Mais il y a un autre point de vue sous lequel la statistique ministérielle paraîtrait vouloir se rattacher à l'histoire, ou plutôt à l'esprit de l'histoire. Ce point de vue résulte de certains rapprochements faits à dessein pour que le lecteur tire certaines inductions du fait ou du groupe de chiffres qu'il a sous les yeux. Par exemple, tant de crimes ont été commis par des gens illettrés; tant, par des gens qui savaient lire et écrire. Il est évident que ces groupes n'ont été faits que pour arriver à la solution de la grande question ainsi formulée : Est-il vrai que

l'instruction rend les hommes meilleurs ; que le peuple est moins vicieux et plus vertueux à mesure qu'il est moins ignorant, et, par conséquent, est-il du devoir des gouvernants de fournir aux peuples tous les moyens possibles d'instruction ?

Je tâcherai de n'omettre aucune des parties du *Compte-rendu* desquelles il pourrait surgir quelque lumière sur ces questions importantes, qui engagent tout l'avenir de l'humanité. Si par hasard je me trompais sur quelques points, ce serait à vos sages discussions de me redresser.

La justice criminelle se propose la répression de deux sortes d'actes humains, dont les uns, plus graves, conservent le nom bien compris de crimes, et les autres, moins graves, sont considérés par la loi comme de simples délits.

Les crimes et les délits se partagent en deux grandes catégories : 1° crimes et délits contre les personnes ; 2° crimes et délits contre les propriétés.

Voulez-vous savoir sur combien d'accusations les cours d'assises ont statué en 1839?... Sur 5,621 vous répond le *Compte-rendu*. De ces accusations 1,597 avaient pour objet des crimes contre les personnes, et 4,024 des crimes contre les propriétés : ce qui donne, pour la première classe, le rapport de 28 à 100 ; et pour la seconde, de 72 à 100.

De ce que les crimes contre les personnes sont plus rares que ceux contre les propriétés, on peut tirer une induction qui ne serait pas sans poids pour l'esprit de l'histoire : c'est qu'en général le criminel est lâche ; qu'il aime surtout le crime profitable et sans danger : or, il y a toujours plus de danger à attaquer les personnes, parce que les personnes se protégent elles-mêmes, tandis que les propriétés ne peuvent se protéger.

Les 5,621 accusations comprenaient 7,858 accusés.

Ce nombre vous paraît sans doute énorme. Je vous avoue qu'il a produit sur moi le même effet ; je me suis presque surpris à devenir misanthrope, en voyant que l'homme, cet être essentiellement raisonnable et moral, osait si fréquemment transgresser les plus importantes des lois de la morale, et étouffer au dedans de lui ce cri de la conscience qui lui a été donnée pour le diriger. Que serait-ce encore si à ce nombre énorme de crimes commis, que la justice humaine s'est occupée à réprimer, vous ajoutiez par la pensée ceux, plus nombreux sans doute, qui lui ont échappé, ou que la justice divine s'est réservé ?

La suite du rapport m'a un peu réconcilié avec mon espèce. J'y ai vu que le chiffre des accusés, rapproché de celui de la population, donnait la proportion moyenne de 1 accusé sur 4,268 habitants. Cette proportion n'est exacte que sur la population de toute la France. Elle varie selon les localités. Dans le Jura, on ne trouve que 1 accusé sur 15,017 habitants ; dans les Landes, 1 sur 13,568. Puis, après ces deux départements privilégiés, j'ai trouvé avec une sorte de fierté, que je vous prie de me pardonner, le nom du département de la Nièvre, où la proportion est de 1 accusé sur 10,627 habitants.

Sur les 7,858 accusés, 2256 (28 sur 100) étaient poursuivis pour des crimes contre les personnes ; 5,602 (72 sur 100) pour des crimes contre les propriétés.



Le département de la Corse est toujours celui qui présente le nombre proportionnel le plus élevé de crimes contre les personnes. Sur 96 accusés, 77 étaient poursuivis pour crimes de cette nature; 19 seulement pour des crimes contre les propriétés. L'histoire donne la clef de cette particularité. Vous savez tous les terribles et indomptables effets de la *vendetta*.

Il n'est pas sans intérêt de savoir comment les accusés se répartissent sous le rapport du sexe. Dans le nombre total des accusations les femmes figurent dans la proportion de 18 sur 100. Sur les 1,449 femmes accusées, 362 étaient accusées de crimes contre les personnes; 1,087 de crimes contre les propriétés. Dans la première classe, 156 étaient accusées d'infanticide, 24 d'empoisonnement, 10 d'avortement; et dans la seconde classe, 472 étaient accusées de vols domestiques. Dans certains départements, plus de la moitié des accusés étaient du sexe féminin; en Corse, au contraire, sur les 96 accusés il ne s'est trouvé qu'une femme.

Je passe sous silence quelques rapports et classifications des accusés, quant à l'âge, quant à l'état civil, quant à l'origine. Il ne m'a point paru qu'on pût rien tirer de grandement utile de ces proportions.

Sous le rapport de l'instruction, voici comment s'est trouvé réparti le nombre des accusés: 4,397 (56 sur 100) ne savaient ni lire, ni écrire; 2,549 (32 sur 100) ne le savaient qu'imparfaitement; 705 possédaient ces connaissances de manière à en faire une application facile; et enfin 207 (3 sur 100) avaient reçu un degré supérieur d'instruction.

A s'en tenir à ces chiffres, il n'y aurait que des actions de grâces à rendre aux lettres, et à les proclamer essentiellement civilisatrices; mais il y a peut-être quelques éléments dont la statistique ici n'a pas assez tenu compte, ou même qu'elle a complétement mis en oubli. Peut-on dire absolument: Le nombre des accusés lettrés est infiniment moindre que celui des accusés illettrés; donc la plus grande moralité des gens sachant lire et écrire, et la moins grande moralité de ceux qui ne le savent pas, est le produit *nécessaire* de la position intellectuelle des uns et des autres?

Cela serait vrai si d'autres circonstances ne pouvaient aussi influer sur cette proportion; mais il est évident que ces circonstances existent. 1° A prendre toute la population française en masse, est-ce que le nombre des personnes illettrées n'est pas de beaucoup supérieur à celui des personnes lettrées? Donc le nombre des accusés illettrés, par cela seul, peut aussi être plus considérable que celui des lettrés, sans qu'il soit évident qu'il faille expliquer cela par l'état intellectuel des accusés. 2° En général, les illettrés sont de la dernière classe du peuple, ce sont les pauvres, les nécessiteux. Et ne sait-on pas que la faim est mauvaise conseillère, *male suada fames?* Donc cette position sociale a aussi son influence dans la proportion qu'on a voulu établir. 3° Jusqu'ici l'instruction donnée au peuple avait du moins eu une base religieuse. C'était un corps religieux qui était chargé de la distribuer. Mais qu'on y réfléchisse; la nouvelle orga-

nisation de l'instruction primaire ne paraît point avoir partout ce précieux avantage. Quand même donc il serait démontré que l'instruction seule a été la cause du moindre nombre des accusés lettrés, cette proportion, vraie jusqu'ici, par la cause que je signale, changerait certainement plus tard. Donner à quelqu'un un demi-savoir sans lui donner en même temps le guide qui doit le diriger, c'est l'armer d'un glaive à deux tranchants, dont il pourra user bien ou mal, et dont certainement il abusera plus fréquemment pour mal faire, qu'il ne l'utilisera pour le bien (1). 4° Enfin, il faut aussi tenir compte de l'entourage habituel des uns et des autres, entourage dont il est impossible de nier l'influence au moral.

Par toutes ces raisons, il m'a paru qu'on pouvait attaquer avantageusement les points de la statistique ministérielle sur les accusés lettrés ou illettrés, surtout quant aux conséquences pratiques qu'on paraît avoir voulu en tirer.

Vous serez sans doute bien aises d'apprendre encore quelle a été la péripétie des 7,858 drames qui sont venus se dérouler, en 1839, devant les tribunaux. 39 des accusés ont été condamnés à la peine de mort, 197 aux travaux forcés à perpétuité, 852 aux travaux forcés à temps, 861 à la réclusion, 1 au bannissement, 2 à la détention, 3,081 à des peines correctionnelles, 30 à la détention correctionnelle. Sur les 39 condamnés à mort, 13 ont obtenu une commutation de peine; 3 se sont soustraits à l'échafaud par le suicide. Un des condamnés est décédé avant l'exécution ; 22 ont été suppliciés.

Je passe les classifications relatives aux acquittements, qui n'intéressent guère que messieurs du parquet, celles relatives aux contumax, et j'arrive à la distribution des crimes par mois. Quel a été le but de ce chapitre? Vous le devinez sans doute: Une certaine école matérialiste et fataliste a prétendu souvent que l'homme était le jouet des éléments et du *fatum ;* que l'atmosphère dans laquelle il vivait était l'origine de ses vertus et de ses vices, de ses qualités aimables ou de ses mœurs sauvages. Il est donc curieux, sous ce rapport, d'examiner, les faits à la main, si une pareille théorie est ou n'est pas fondée.

Or de la statistique ministérielle il ressort que les crimes, pris en masse, se distribuent également, à quelques unités près, entre tous les mois de l'année. Donc les saisons n'exercent point tant d'influence sur la criminalité en général. C'est à peu près la conclusion que tire le *Compte-rendu* lui-même. *Toutefois,* ajoute-t-il, *on peut remarquer que certains crimes contre les personnes, et principalement les viols et les attentats à la pudeur, éprouvent une légère augmentation pendant le printemps et l'été.* Qu'en faut-il conclure? que l'homme est prédisposé, par les deux saisons en question, à céder plus invinciblement à la brutalité de ses passions? Le *Compte-rendu* paraît pencher pour cette conclusion. Quant à moi, je ne puis l'admettre. Je crois qu'ici encore la statistique n'a pas assez tenu compte de certaines autres circonstances. Si ces crimes sont plus fréquents en été et au printemps, est-ce parce que la chaleur physique passerait en quelque sorte dans notre organisation? Il y aurait là une idée matérialiste, in-

(1) Voyez, en tête de ce numéro, le mémoire de M. Leudière, pag. 83 et suivantes.

compatible avec la moralité des actions humaines. Ne serait-ce pas plutôt parce qu'à ces deux époques de l'année la vie est moins en commun ; que l'on se resserre moins dans le giron de la famille ; que l'on se presse moins autour du foyer domestique ; qu'il y a moins de surveillance et de protection de la part des parents ; plus d'isolement pour favoriser l'exécution de ces projets de débauche ; moins de décence et de modestie dans les vêtements ? Je livre ces raisons à votre appréciation.

Parmi les tableaux, j'en trouve deux spécialement consacrés aux soustractions frauduleuses. Je pense qu'ils peuvent intéresser votre curiosité en quelques points. Combien les 3,199 accusations de vol, déférées aux cours d'assises, comprennent-elles de soustractions ? 5,286, répond le *Compte-rendu*. A combien peut s'évaluer le préjudice fait aux diverses victimes de ces vols pour l'année 1839 ? à 1 million 737,393 fr. ; c'est-à-dire qu'à eux tous, ces voleurs, repris par les tribunaux, n'ont pas certainement causé à la société un préjudice comparable à ceux que causent une autre espèce de voleurs que les lois n'atteignent pas, ou qui savent éluder les lois ; c'est-à-dire qu'il y a tel banqueroutier qui, à lui seul, d'un coup de filet, englobe des trésors bien autrement importants, et que, plus d'une fois, on a vu ensuite éclabousser impunément, du haut de sa calèche superbe, même les victimes de ses impudentes dilapidations. O justice des hommes !

Je ne veux plus vous dire qu'un mot ; c'est au sujet des récidives. Sur les 5,858 accusés qui ont été jugés en 1839 par les cours d'assises, 1,749 étaient en récidive ; ce qui établit un rapport de 22 sur 100. C'est presque un quart.

On a beaucoup examiné, dans ces derniers temps, la question du régime pénitentiaire en France. On serait tenté de croire que ceux qui l'ont regardé comme susceptible de grandes améliorations avaient raison. Malheureusement les critiques ne tombaient guère que sur les parties matérielles. On s'est plaint de l'insalubrité des locaux, de l'insuffisance ou de la mauvaise qualité de la nourriture ; mais on n'a pas assez insisté sur la partie morale.

Le but des peines, en général, n'est pas de *supprimer* l'individu. Vous avez vu que les condamnés à la peine de mort sont dans une proportion très-minime avec les autres. Mais le but véritable est d'améliorer, de corriger l'individu, afin que le temps qu'il passe en dehors de la société soit tout à la fois une expiation pour le passé et une garantie pour l'avenir. Eh bien, de ces deux choses, l'une a certainement lieu. La société est vengée quand un de ses membres, qui a méconnu ses lois, est condamné soit au travaux forcés, soit à la prison. Reste la seconde, qui est incontestablement la plus importante et la plus désirable : et nous voyons par la statistique ministérielle que c'est celle à laquelle on a le moins réussi. Puisque les récidives sont si nombreuses, donc les peines infligées n'ont pas produit l'effet qu'elles devaient produire sur la moralité des accusés ; elles ne les ont point changés ; elles les ont laissés étrangers aux sentiments du repentir. Cette conséquence me paraît rigoureuse.

A quoi cela tient-il? C'est une grande question que je n'oserais trancher. Peut-être l'accroissement des soins religieux, peut-être l'exposition régulière, par des hommes capables, des devoirs moraux ; peut-être le mélange de quelques douceurs en récompense de quelque amélioration dans la conduite; peut-être l'espoir de recevoir sa réconciliation avec la société avant le temps fixé par la rigueur des lois, quand on aurait fait preuve de changement ; que sais-je ! mille autres moyens que l'ingénieuse charité saurait trouver, pourraient opérer de salutaires effets. En petit, j'ai souvent vu réussir ces moyens, parmi les enfants, lorsqu'ils s'étaient attiré quelques-unes des punitions en usage dans les maisons d'éducation ; et j'ai toujours remarqué que ce qui a de bons effets parmi les enfants réussit également bien parmi les hommes. Il y a plus de rapport qu'on ne le pense généralement entre le gouvernement des uns et des autres.

L'amélioration après laquelle il est surtout permis de soupirer, c'est que les réunions des condamnés, dans les mêmes lieux, ne les corrompent pas davantage et ne les rendent pas plus dangereux. Tel jeune homme qui, par entraînement, avait commis une première faute, sort souvent de la prison avec la volonté perverse de continuer la route qu'il a prise. Les mauvais conseils, l'impudente immoralité, les exemples funestes, les liaisons corruptrices, les coupables habitudes, tout a contribué à faire un homme moralement incurable là où tout, au contraire, aurait dû être pour lui moyen de guérison.

Je m'arrête ici sans vous parler de la statistique des tribunaux de simple police, et de certains tableaux, qui me paraissent plus spécialement intéresser les personnes qui ont mission de réprimer les crimes et délits. Je les ai lus avec grand intérêt cependant. Mais il faut savoir se restreindre. Je n'ai déjà peut-être que trop abusé de votre attention par un rapport que vous aurez trouvé trop long par la forme, et trop aride pour le fond. Quant à la longueur, j'ai essayé dès le commencement de l'excuser par la difficulté d'analyser le *Compte-rendu de la justice criminelle ;* pour l'aridité du fond, en même temps que je la regardais comme inhérente à la nature de la statistique, je me suis efforcé de la dissimuler en abordant certaines questions morales, qui deviendront parmi vous, je l'espère du moins, l'objet de quelques-unes de ces intéressantes discussions dans lesquelles il y a toujours pour tous, et pour moi en particulier, quelque profit à faire.

J.-L. VINCENT,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.



JACQUES CŒUR,

COMMERÇANT, MAITRE DES MONNAIES, ARGENTIER DU ROI CHARLES VII ET NÉGOCIATEUR;

PAR LE BARON TROUVÉ,

Ancien préfet du département de l'Aude.

Dans un siècle où les esprits se tournent de plus en plus vers l'industrie et le commerce, il y a tout à la fois opportunité, utilité et justice à décrire la vie de Jacques Cœur qui, l'un des premiers en France, se livra avec succès aux spéculations maritimes, et dut au commerce sa célébrité. M. le baron Trouvé a réalisé son heureuse idée d'une manière simple et convenable; il s'est surtout attaché à rapporter, d'après des documents irréfragables, les principaux actes de ce grand homme, que les historiens avaient racontés d'une façon si diverse et souvent si contradictoire; comme si l'argentier de Charles VII n'avait pas été assez malheureux d'avoir été calomnié et injustement condamné pendant sa vie, il a fallu qu'il devînt, après sa mort, l'objet des fables et des anecdotes hasardées de plusieurs écrivains. Les uns le font mourir dans l'île de Chypre où il se serait remarié et aurait laissé deux filles de sa seconde union; les autres avancent qu'il a succombé à Rome; un chroniqueur du XVe siècle, Georges Chatelain, prétend qu'il a fini sa carrière dans l'île de Rhodes; mais il est reconnu maintenant qu'il est mort, au mois de novembre 1456, dans l'île de Chio. C'est le savant mémoire de M. Bonami, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui a fixé sur ce point toutes les incertitudes.

On ne peut lire l'histoire de Jacques Cœur sans faire de tristes réflexions; il a eu le sort de presque tous les hommes publics qui, en rendant d'importants services à leur pays, ont amassé une grande fortune; la jalousie que leur opulence excite finit d'ordinaire par engendrer l'ingratitude.

Jacques Cœur naquit à Bourges d'une famille de marchands, vers la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe siècle, car on n'a pu encore préciser la date de sa naissance. Il se jeta dans le commerce avec toute l'ardeur d'un homme qui y est en quelque sorte destiné par sa nature; il possédait en effet toutes les qualités nécessaires pour y réussir : une prodigieuse activité, un rare discernement des hommes et des choses, une étonnante facilité de conception, une prudente et inébranlable fermeté.

Jacques Cœur fit de nombreux voyages en Orient, entretint des relations suivies avec le Levant, couvrit les mers de ses vaisseaux, et établit à Montpellier le centre de ses opérations. Il acquit en peu de temps d'immenses richesses, et sa réputation s'étendit tellement en France que, pour désigner un homme opulent, on disait : *Il est riche comme Jacques Cœur.*

Malgré ses lointaines excursions, ce commerçant n'oublia point Bourges, sa patrie; il y conserva son principal domicile et y fit construire une maison, ma-

gnifique pour l'époque, dont une partie sert actuellement encore de mairie. C'est dans cette antique cité que Jacques Cœur sut se faire apprécier de Charles VII, que les Anglais appelaient alors *le roi de Bourges*. Ce prince, voulant l'attacher à sa personne, le nomma *son argentier*.

Sous ce titre modeste, Jacques Cœur devint, en réalité, le gardien du trésor privé du roi et le directeur général des finances de l'État; il rétablit partout l'ordre et l'économie, s'occupa des monnaies avec une vigilante habileté, facilita les échanges, dans le Levant, des métaux de cuivre contre l'or et l'argent des mahométans; excita Charles VII à chasser les Anglais du royaume, et contribua puissamment, en lui prêtant 200,000 écus d'or, à la conquête de la Normandie; enfin il servit aussi bien son roi dans les finances que les Dunois, les Lahire et les Saintrailles dans la guerre. Charles VII le combla d'abord des témoignages de sa confiance; il le fit entrer dans ses conseils, l'envoya comme son ambassadeur à Gênes et à Rome, l'admit à sa table, et très-souvent, dit la Thaumassière, l'honora de sa couche royale. L'un de ses fils fut nommé archevêque de Bourges, et un autre évêque de Luçon.

Malheureusement Jacques Cœur commit la double imprudence de déployer un luxe vraiment oriental et de prêter de l'argent à de grands seigneurs nécessiteux. Ses débiteurs ne purent lui pardonner ni son obligeance, ni son faste; ils ourdirent contre lui, pendant ses absences diplomatiques, d'odieuses intrigues, et parvinrent, par les moyens les plus vils, à lui enlever la bienveillance du roi. Sur la simple dénonciation d'une femme, la dame de Mortaigne, qui osa accuser Jacques Cœur d'avoir empoisonné Agnès Sorel, Charles VII, indignement trompé, fit arrêter son argentier, s'empara de tous ses biens, en prit une partie pour acquitter les frais de son expédition de la Guyenne, et distribua l'autre entre les ennemis de Jacques Cœur. De plus, et c'est là peut-être le tort le plus grave de ce prince ingrat et faible que M. le baron Trouvé ne me paraît pas avoir blâmé assez sévèrement sur ce point, il confia l'instruction de l'affaire à Antoine de Chabannes, l'un des débiteurs de Jacques Cœur, et à Guillaume Gouffier, tous deux connus pour lui être hostiles, qui eurent la lâcheté de profiter de ses dépouilles. On n'observa même point à son égard les formalités d'une procédure déjà si peu favorable à la défense des accusés.

Après une telle information, Jacques Cœur devait être nécessairement trouvé coupable; cependant Charles VII, se rappelant, au moment de l'arrêt, les services que lui avait rendus son trésorier, lui fit remise de la peine de mort; mais il fut condamné à une amende considérable, et à la prison jusqu'à ce qu'il pût la payer. Enfermé dans le couvent des Cordeliers de Beaucaire, Jacques Cœur s'évada peu de temps après, grâce au dévouement de trois de ses anciens facteurs de commerce restés fidèles à son malheur, et se réfugia à Rome. Le pape Nicolas V l'accueillit avec une touchante bonté, qui dut le consoler un peu de ses longues souffrances.

Sous Calixte II, Jacques Cœur prit part à une expédition dirigée contre les

Turcs, dans le but d'arracher au mahométisme la ville de Constantinople ; il fut investi de la haute dignité de capitaine général sous le commandement du patriarche d'Aquilée ; mais quelque temps après, ce généreux négociant, qui avait été puni dans sa patrie comme convaincu d'avoir fourni des armes aux Infidèles, mourut dans l'île de Chio en combattant contre eux.

Telle est la rapide analyse de l'histoire de Jacques Cœur. M. le baron Trouvé l'a fait précéder d'une introduction où il examine successivement l'état du commerce, de la navigation, des monnaies, des revenus de la couronne en Europe avant le règne de Charles VII ; il a joint en outre à son livre des notes curieuses et intéressantes.

Bien que cet écrit ne soit pas un ouvrage de premier ordre, il est remarquable par l'exactitude des recherches, la modération des jugements et la simplicité du style. On y désirerait seulement plus de détails et plus d'observations tant sur les actes de Jacques Cœur comme surintendant des finances du royaume que sur ses opérations particulières comme négociant et comme armateur. Peut-être ces détails auraient-ils paru arides et minutieux ; mais sous le rapport historique, ils auraient eu l'inappréciable avantage de faire mieux connaître l'état, au XVe siècle, de la science financière et commerciale.

NIGON DE BERTY,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

BIOGRAPHIE DU CLERGÉ CONTEMPORAIN,

PAR UN SOLITAIRE. — DEUXIÈME VOLUME.

On a dit souvent que la littérature était l'expression de la société ; on dirait avec autant de raison que l'espèce de littérature en vogue dénote les goûts particuliers d'une époque. S'il en est ainsi, pourquoi la biographie est-elle, de nos jours, le genre d'écrits qui captive tous les goûts et obtient toutes les préférences? Pourquoi (sans doute par suite de cet entraînement de l'époque) ces opuscules, donnés sous le nom de *Physiologies*, font-ils oublier l'exiguité de leur volume et de leur mérite, et se multiplient-ils sans avoir l'air de faire pressentir leur terme ? C'est qu'on aime aujourd'hui les tableaux de mœurs, et que la méchanceté y trouve mieux son compte, lorsqu'ils nous reproduisent, dans le plus grand détail, les traits d'un individu, ses qualités personnelles, ses habitudes privées, et font en quelque sorte, d'un simple tableau, une réalité. Or, c'est ce qu'opère la biographie, qui offre des portraits finis et détaillés, présente un personnage isolé, nous le fait considérer à la fois sous tous les points de vue et dans les attitudes les plus diverses. Aussi a-t-on vu paraître presque simultanément, la *Biographie des Hommes du jour*, celle *des Contemporains*, celle *des Avocats*, celle *des Médecins célèbres*, etc. On commence actuellement

dans le même genre *les Fastes de la Légion-d'Honneur*; il était à présumer qu'on n'oublierait pas la *Biographie du Clergé*. C'était une mine heureuse à exploiter, mais plus heureuse que facile; et, pour y trouver quelque succès, il ne suffisait pas de jeter par-ci par-là quelques traits historiques obtenus par la ruse, ou fournis par une vaniteuse complaisance; il fallait, pour traiter le sujet et se faire lire, un homme qui joignit à un talent réel des intentions droites, et, si je ne me trompe, cet homme s'est présenté sous le nom d'*un Solitaire*. Déjà son entreprise est autre chose qu'un essai; elle a complété le second volume, dont il a fait hommage à l'Institut Historique, et dont j'ai à vous rendre compte.

Je regrette avec vous que le savant collègue (1) auquel nous devions un rapport si intéressant sur le premier tome, arrêté par des occupations multipliées, n'ait pu vous faire connaître celui qui vient de paraître. Appelé à le suppléer, je n'ai pu fournir le même talent, mais j'ai cherché à suivre le même esprit de justice et de loyauté. La tâche était facile pour un livre où l'on trouve beaucoup à louer et peu à reprendre.

Le second volume de la *Biographie du Clergé contemporain* contient, comme le premier, douze notices particulières, dont sept sur des prélats, et cinq sur des ecclésiastiques du second ordre. Celles-ci sont consacrées à MM. de Ravignan, Coquereau, Laroque, Fayet et Cœur. Les évêques qu'il fait connaître sont MM. Guillon, Bouvier, Donnet, Belmas, Fesch, Gousset et Dupont.

Une observation générale sur toutes ces vies, c'est qu'elles sont toutes écrites avec élégance et d'un style attachant, par des saillies et des pointes qui dérideraient le lecteur le plus sérieux, et qui pourtant n'accusent point l'auteur d'avoir oublié la gravité de son sujet. Il a un genre à lui, et il a su en tirer un parti charmant pour éviter la monotonie et les répétitions qu'on croirait inhérent à des notices qui ramènent à plus d'un point de contact. Cette œuvre, il faut l'avouer, fut accueillie avec méfiance, et cette méfiance était justifiée par les nombreuses publications dans ce genre qu'on voyait paraître; toutefois elle était sans fondement, et nous pouvons assurer, sans craindre d'être appelés à la preuve, que la *Biographie du Clergé contemporain* n'est point l'œuvre d'un ennemi du clergé, quoi qu'en puissent dire encore quelques personnes prévenues. Loin de trouver dans l'auteur un frondeur ou un homme irréligieux, nous serions tentés d'y voir souvent un panégyriste trop complaisant ou trop charitable. Je ne veux pas blâmer ici les éloges étendus, et sans doute bien mérités, qu'il nous fait de M. l'archevêque de Bordeaux, du cardinal Fesch, de MM. Cœur et Coquereau, etc.; mais où a-t il pris, si ce n'est dans les *Annales des Desbois* peut-être, les succès qu'il donne à M. Belmas dans la chaire? « Pendant son séjour à Paris, dit-il page 199, il avait prêché dans presque toutes « les églises, principalement à Saint-Etienne-du-Mont. Ses discours attiraient « la foule. Il en avait écarté avec adresse toute allusion directe ou indirecte

(1) M. Fresse-Montval.

« aux matières en litige, politiques ou religieuses. Les succès qu'il obtint ne se « peuvent comparer qu'à la fortune actuelle de MM. Cœur et Deguerry. Il fut « universellement remarqué, et c'est sans doute ce qui lui valut, à l'époque du « concordat, sa nomination à l'évêché de Cambrai. » Eh! mon Dieu! non: ce ne fut pas cela. Ce fut la politique du moment qui crut nécessaire de mettre sur les nouveaux siéges une douzaine d'anciens *constitutionnels*. J'engage donc l'auteur à retrancher dans une seconde édition tout ce passage, d'autant moins fondé que l'Église constitutionnelle, qui d'ailleurs n'avait point toutes les églises de Paris, était alors à son agonie, et n'attirait point la foule, qu'elle n'eut jamais. En parlant du même prélat il dit qu'il fut élu *par le suffrage du peuple, suivant le régime en vigueur*. Je puis lui répondre encore qu'à ce sujet le peuple ne fut pas plus consulté que lui ou moi, et que M. Belmas se trouva évêque de l'Aude, un beau matin, à cette époque où ceux de son Église ne voulant point absolument mourir, se hâtaient de faire des évêques sans qu'on sût ni d'où, ni comment. C'est ainsi que M. Belmas succéda à M. Besancel, que *le Solitaire* appelle à tort son *ordinaire*. La qualification d'*ordinaire* ne convient qu'à l'évêque légitime; or l'ordinaire de M. Belmas était à cent lieues de lui et dans l'exil. Cette inexactitude dans un seul mot prouve que la bonne intention ne suffit pas quand on traite les matières si délicates de la théologie, et qu'il est difficile à un écrivain laïc d'y garder une exactitude rigoureuse. J'aime infiniment mieux les éloges si fondés que notre solitaire accorde aux vertus et aux œuvres de MM. Bouvier, Gousset, Guillon, Ravignan, etc.; et c'est à regret que j'omets ici les heureuses expressions dont il s'est servi pour les présenter au lecteur. Dans la biographie de M. Dupont il avait à traiter une question délicate et difficile, relative aux Sœurs d'une congrégation divisée; non-seulement il l'a fait avec talent, mais il a su rendre à M. l'évêque de Saint-Diez une justice qu'il méritait dans cette lutte.

L'auteur sait quelquefois, à côté de l'éloge, placer des vérités non moins utiles, et s'il nous fait de M. Coquereau un panégyrique étendu, il ne craint pas de relater les propos hasardés sur son compte. « Ainsi, dit-il, après les on dit (p. 42), « pour faire accepter le catholicisme, n'avait-il pas voilé sous un déguisement « profane sa morale et ses dogmes? Ces enthousiasmes (de marins) subits sup- « posaient des condescendances; ces ovations, une vie mondaine et toute ré- « pandue au dehors. On n'achète une pareille popularité qu'aux dépens de sa « dignité sacerdotale. En fréquentant les soldats, M. Coquereau prenait leur « allure. Il était de trop bonne composition pour les banquets, et portait trop « joyeusement ses *toasts*. La modestie manquait à sa mise. Il avait en chaire « des façons communes ou prétentieuses. Il recevait les visites en robe de cham- « bre, la pipe à la bouche, et dans la posture d'un monsieur de *steeple-chase*; « ce qui veut dire beaucoup. »

Voilà les détails que *le Solitaire* assure être émanés de bonne source; et néanmoins il les fait suivre d'un rendez-vous à un évêché pour M. Coquereau : la

chose ne serait pas impossible, à moins que la modestie de M. Coquereau ne l'éloignât du rendez-vous. Est-ce son talent comme écrivain qui pourrait l'y conduire? Voici ce qu'en dit *le Solitaire*, page 49 : « Il est bon d'examiner l'écri-« vain après avoir rendu justice à l'orateur. Ce n'est point là, il faut l'avouer, « son plus beau côté. Voici la première chose que je remarque à l'ouverture du « livre : l'auteur n'a pas l'habitude d'écrire. Sa phrase est faible et pénible ; sa « pensée a peine à se faire jour sous l'écorce mal polie de l'expression. Il est « emphatique et surabondant. La grammaire elle-même éprouve des affronts. » Puis, avec justice et malice, il rappelle quelques-uns de ces soufflets donnés à la grammaire par M. Coquereau, dont le livre, au reste, a été jugé avec la même équité par *l'Institut Historique*.

A côté des éloges accordés aussi à M. Cœur, *le Solitaire* place les réflexions suivantes, page 422 : « Il prononça son texte. Grand Dieu ! quel organe et quel « débit! Il a contre lui, dit une petite brochure imprimée à Lille, il a contre « lui un geste continu, saccadé, servant en quelque sorte de balancier à sa pa-« role. Sa voix, naturellement voilée, qu'il force en prêchant, monte et redes-« cend alternativement en gamme de tons toujours faux... »

A ces critiques qu'on ne peut contredire, l'auteur a mêlé, je ne sais sur quels fondements, des reproches ou des plaisanteries, toutes les fois qu'il a eu l'occasion de parler des Sulpiciens. J'en suis surpris et affligé ; car *le Solitaire*, qui donne partout des preuves du meilleur esprit, m'avait accoutumé à trouver plus de justice et d'équité sous sa plume. Pourquoi, lorsqu'il doit ou qu'il veut parler de cette congrégation respectable, ne trouve-t-il plus de ces phrases si bien rendues, de ces éloges si mérités qu'il donne avec raison à la société des Jésuites ? On ne peut dire que c'est par précipitation ou ignorance ; notre auteur n'est point de ceux à qui on doit faire promptement ce reproche. Il faut qu'il ait été prévenu, c'est-à-dire qu'il ait été trompé par des rapports contre lesquels son tact, son bon sens et sa religion auraient dû le mettre en garde. Avouons-le néanmoins, ce reproche devient moins nécessaire à mesure que son œuvre avance.

Ici une observation me paraît importante ; je ne puis me joindre à ceux qui blâment dans ces opuscules ce que, vu sa méthode, son genre et son style, on peut appeler *des coups de patte* jetés au sujet qu'il veut faire connaître. Sans doute je crois comme tout homme sage qu'*on doit des égards aux vivants;* mais je crois aussi comme tout homme juste qu'on ne doit pas les canoniser avant leur mort, et que, si tel se trouve flatté de voir ses qualités détaillées dans ces petites brochures, il doit pardonner si l'on insinue qu'il a quelques imperfections. Qui n'en a pas? Des hommes vraiment modestes souffrent, je le conçois, de se voir ainsi mis en scène; mais leur modestie n'y peut rien. D'autres, du moins c'est possible, heureux de l'exception qu'on a faite à leur mérite en les mettant sous les yeux du public, trouveront fort mal qu'en écrivant l'histoire de leur vie l'auteur se soit permis de tourner le feuillet, et ait eu la hardiesse de trouver en eux

autre chose que des qualités louables. A qui la faute? Mais ces biographies étaient-elles nécessaires? ne seraient-elles pas dangereuses? Autre question : ce n'est point celle que j'ai à résoudre ; j'ai à juger le livre, et non son opportunité. On dit que l'auteur a eu l'encouragement, et par conséquent l'approbation indirecte de plusieurs prélats : ce que je puis affirmer, c'est qu'il a eu l'assentiment *d'un grand nombre* des personnages qu'il a fait connaître. A côté des louanges dont l'auteur n'est pas chiche, bien souvent les investigations ou la malice n'ont pu placer de contre-poids. « Voilà une biographie qui ressemble fort à un panégy-« rique, est-il dit page 35, à la suite de la première de ce volume: c'est la faute « de la vérité. Je ne connais pas M. de Ravignan personnellement ; je n'ai point « l'honneur d'être connu de lui ; je copie l'opinion publique. Cette justice univer-« sellement rendue au mérite est bien rare ; le bon Dieu a voulu qu'elle existât « pour ce bon prêtre. Que son saint nom soit béni ! Toutefois, pour arriver à ce « point, ne pensez pas que M. de Ravignan soit homme à transiger avec les pré-« jugés ou les passions. Il a une foi entière et absolue. Lorsqu'il renonçait au « monde, c'était sans réserve : il ne l'a pas revu ; il vit dans sa solitude comme « à cent mille lieues de toute terre habitable, si ce n'est que, pour obéir à des « ordres supérieurs, il remplit parfois quelques fonctions au dehors. Sur les « points de libre controverse en théologie, ses opinions sont grandes comme « son talent, généreuses et saintement fières comme son âme. Il est de ceux qui « croient à l'infaillibilité du Pape, et ne s'agenouillent pas devant les chartes « gallicanes. »

M. de Ravignan, qu'il nous dit n'avoir pas de journaux à sa solde, et par conséquent n'aller pas, comme quelques prédicateurs que je nommerais bien, mendier ou présenter eux-mêmes une réclame, M. de Ravignan, « guidé, dit-il « page 19, guidé par de tels maitres, devait être ce qu'il est devenu. Certes, « pour pulvériser les attaques des calomniateurs, les Jésuites *non politiques*, « ce qui signifie tout à fait aujourd'hui les Jésuites, n'ont besoin que de leurs « œuvres passées et présentes ; peu leur importe même qu'on les compare aux « autres corporations, bien qu'il en résulte pour eux un incalculable avantage ; « mais, à défaut du reste, ne suffirait-il pas à cette Société d'avoir compté sou-« vent parmi ses membres, toujours parmi ses partisans, les sommités intelli-« gentes de toutes les époques, à peu d'exceptions près? M. de Ravignan vient « confirmer par son exemple cette assertion ; beaucoup maudissaient la Société « sans la connaître, qui la respecteront parce que M. de Ravignan s'est fait Jé-« suite. » Ainsi s'exprime *le Solitaire*, que quelques-uns appellent un pamphlétaire et un ennemi du clergé.

Ailleurs, l'auteur exprime le regret que, « comme Jésuite, M. de Ravignan ne puisse être évêque, à moins d'entrer dans le cadre de certaines exceptions fort « rares. » (1) Nous partageons son regret ; car nous sommes persuadés que le

(1) On sait que les Jésuites, ces hommes ambitieux, ne veulent recevoir aucune dignité ecclésiastique, si le pape ne les y oblige sous peine de péché.

moyen d'avoir de bons évêques est d'aller, comme jadis, *les arracher* à la solitude.

L'auteur, qui bornera nécessairement sa nomenclature, a bien fait d'étendre son choix ailleurs que parmi les hommes que le hasard, la protection, l'intrigue ou le mérite ont posé sur le pinacle ; et c'est avec justice qu'il a attiré les regards sur M. Laroque, *troisième* aumônier des Invalides.

Le temps et l'espace manquent aux citations que je voulais encore extraire des biographies du savant prélat qui gouverne le diocèse du Mans, de l'éloquent ecclésiastique dont vient de s'enrichir le diocèse de Paris, etc. Vous auriez applaudi à la justice que l'auteur a su leur rendre et à la manière dont il sait s'exprimer. Je n'aurais qu'un reproche à faire au *Solitaire* sur ces notices intéressantes : il a trop souvent substitué aux faits les réflexions ou les citations. Je crois que dans les ouvrages de ce genre les traits historiques doivent dominer, et ce n'est que cela qu'on y cherche. J'aurais à lui citer un modèle dans son volume même, et je lui indiquerais comme la plus parfaite la biographie de M. l'évêque de Maroc. Aux faits abondants et nombreux qu'offrait une vie littéraire et polémique de quatre-vingts ans, il a su joindre une partie bibliographique curieuse, étendue, probablement complète, dont les lecteurs judicieux lui sauront gré.

L'abbé Badiche,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

STORIA DEGLI ANTICHI VASI FITTILI ARETINI,

DAL DOTTORE A. FABRONI.

Vous m'avez renvoyé l'examen de l'ouvrage intitulé : *Histoire des anciens vases de terre cuite d'Arezzo*, par le docteur Fabroni. Le nom seul de ce savant, l'un des plus illustres de l'Italie moderne, m'avait donné la mesure de ce que je devais trouver d'intéressant dans son travail ; et par sa position de directeur du musée d'Arezzo, et par l'étendue de ses connaissances, M. Fabroni était plus que personne capable de remplir la tâche qu'il s'était imposée.

L'antique renommée des vases d'Arezzo est établie par le témoignage de tous les auteurs anciens ; mais les descriptions en sont généralement assez vagues, et les auteurs modernes ont apporté peu de nouvelles lumières.

Placer sous les yeux du lecteur le tableau complet de tout ce qui a été dit sur la matière, y joindre de nouvelles observations tirées des monuments, faire connaître quels sont les auteurs anciens et modernes qui ont parlé de ces vases, quels furent leurs formes et leurs propriétés caractéristiques, leurs divers usages, les dessins, les inscriptions qui les décoraient, le mode et l'époque de leur fabrication, tel est le but que l'auteur s'est proposé.

Parmi les auteurs anciens qui ont parlé des vases d'Arezzo, M. Fabroni cite principalement Virgile, Martial, et Pline le Naturaliste; parmi les modernes, Ristoro, Marco-Atilio Alessi, Vasari, Gori, Rossi, Lanzi, Angelucci, Pignotti; enfin les bulletins de l'Institut de correspondance archéologique de Rome, et le savant Inghirami, l'illustre auteur du grand ouvrage publié en 1824 sous le titre de *Monumenti Etruschi, o di nome Etrusco.*

Quelques vases d'Arezzo sont dispersés dans les divers musées, mais il n'en existe que deux collections importantes, et toutes deux sont à Arezzo. La première est le cabinet Rossi Racci, provenant tout entier de Cincelli, l'antique *Centum Cellæ*; l'autre est le musée public de la ville, composé de vases trouvés presque tous dans Arezzo même, ou aux environs, dans les diverses fouilles nécessitées par des travaux publics.

Les vases d'Arezzo sont légers, d'une pâte homogène, compacte, couleur d'ocre rouge, plus pâle à l'intérieur; ils sont couverts d'un vernis très-mince, brillant, d'un rouge de corail, plus rarement d'un noir tirant sur le bleu; plus rarement encore ils sont gris ou couleur de fleur de pêcher. Leurs formes sont variées et élégantes; les figures et les ornements en relief, d'un dessin correct et d'un excellent goût. Cette pureté de style et le relief des figures les distinguent principalement des vases italo-grecs, dits étrusques, qui ne portent que des peintures. Les vases d'Arezzo offrent plus d'analogie avec les vases de Nola et du reste de la Campanie; seulement ils sont beaucoup plus légers; il existe entre eux la même différence qu'entre nos porcelaines communes et les anciens produits de la manufacture royale de Sèvres. Les vases de la Campanie étant beaucoup plus répandus que ceux d'Arezzo, et ayant été imités dans tous les pays, et en particulier dans les Gaules, les antiquaires ont l'habitude de désigner sous le nom de *terra Campana* toutes ces poteries rouges vernissées qui se trouvent en si grand nombre sur tous les emplacements d'établissements romains. C'est dans ce sens que j'ai employé cette expression dans un Mémoire sur les antiquités de Broin, inséré dans le journal de l'Institut Historique, mémoire que cite M. Fabroni, en supposant que le vase dont je parle peut être de la fabrique d'Arezzo.

Il est à remarquer que les vases noirs, plus rares que les rouges, sont aussi plus simples; les ornements sont moins riches, et quelquefois, au lieu d'être en relief, ils sont simplement gravés en creux.

Les principales formes des vases d'Arezzo étaient celles de coupes, de patères; ils sont généralement assez petits; quelques-uns cependant paraissent avoir servi d'urnes funéraires; mais leur emploi le plus fréquent était sur les tables et dans les sacrifices. M. Fabroni publie une longue liste de noms de fabricants gravés sur les vases, et les rapproche de ceux déjà publiés par Gori et Alessi.

Les planches nombreuses qui accompagnent cet ouvrage sont gravées avec une exactitude, une conscience, que trop souvent nous cherchons en vain dans

nos publications françaises, et dont les Italiens ne cessent de nous donner l'exemple.

En résumé, l'ouvrage de M. Fabroni est, pour l'antiquaire, du plus haut intérêt, et je dois vous remercier de m'avoir procuré l'occasion de lire avec soin un livre aussi recommandable par l'élégance du style que par la profondeur de l'érudition.

ERNEST BRETON,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

Le chevalier de Clerville, conseiller du roy en ses conseils, mareschal des camps et armées de Sa Majesté, lieutenant de l'artillerie de France au département de Haynault, et commissaire général des fortifications du royaume;

Certifions a tous qu'il appartiendra que le sieur de Vauban, escuier ingénieur ordinaire du roy, a très bien et fidelement seruy Sa Majesté, soubs nostre direction, dans les lieux quy suiuent. Premierement au siege de Sainte-Menehout, en 1653; a la conduicte des lignes, tranchées et sapes qui luy furent par nous commis, dont il s'aquita très dignement; après la reddition de la place ayant eu ordre de Sa Majesté de le laisser dedans pour la reparation des breches, et pour les autres travaux, il s'en aquita très bien.

L'année 1654 d'apres, au siege de Stenay il conduict encore très bien les tranchées a l'ataque des gardes, ou il receut un grand coup de mousquet dans le corps, et bien que le coup peûst l'obliger a se retirer du dit siege avec honneur, il ne laissa pas toutes fois de retourner a la tranchée, aussy fort qu'il peûst se soutenir, et d'y rendre encore de très bons services, et ce d'autant plus qu'il n'y avait plus personne en estat de la conduire.

Il se trouva ensuite a la levée du siege d'Arras, et des premiers a l'entrée des lignes, quoy que sa blesseure l'incommodast fort.

La mesme année il seruit très bien le roy au siege de Clermont ou il s'aquitta parfaictement de la conduicte de tous les travaux quy furent commis à sa charge, et ensuite la place estant prise, il eut ordre de rester dedans pour en faire la demolition souhs nostre commandement dont il s'aquitta aussy très bien.

L'année 1655 il se trouva au siege de Landrecy ou je conduis toute l'attaque de M. le marechal de La Ferté d'un bout a l'autre, et ce fut la ou Sa Majesté pour mieux reconnoistre son merite, le retint pour l'un de ses ingenieurs ordinaires, par un breuet qui luy fut enuoyé au dit siege dont il s'aquitta encore fort bien.

Apres la reddition de la place, il eut l'ordre de faire reparer les breches, et de remettre en estat les travaux auxquels il manquoit quelque chose, ce qu'il fit très bien.

Ensuite il se trouva au siege de St Ghilloin ou il conduit l'attaque du marechal de La Ferté jusqu'a la reddition de la place.

La mesme année, le roy ayant resolu de fortifier la place de Condé, et nous en ayant pour cet effet adressé les ordres, nous y laissames le dit Vauban, apres l'avoir fait trasser, les affaires de Sa Majesté m'appellant ailleurs, lequel y fit trauailler pendant neuf mois durant auec toute la diligence et conduicte possible.

L'année 1656 il seruit très bien au siege de Valenciennes a la conduicte de l'attaque de M. le marechal de La Ferté, jusqu'a ce qu'un coup de mousquet qu'il receut à la jambe gauche l'ayant obligé a se retirer a Condé il y seruit encore tres utilement le roy pendant que le dit Condé fut assiege, lequel ayant ete oblige de le randre aux ennemis par manquement de viures, et par consequent le dit sieur de Vauban contraint de s'en revenir en France, son éminence le renvoya aussy tost a St Ghilloin que les dits ennemis assiegerent tost après, et ou le dit sieur servit encore très utilement le roy.

Et comme en toutes les occasions le sieur de Vauban a toujours agy selon nos ordres, et soubs notre direction, et que de plus nous auons toujours este tesmoins aussy bien que de quantité d'actions courageuses que nous luy auons veu executer nous auons cru estre obliges de luy en tesmoigner nostre reconnaissance, et l'estime particuliere que nous en faisons par le présent certificat que nous luy auons accorde a sa requisition. Fait a Paris, ce sixieme novembre soixante-six.

Le chevalier DE CLERVILLE.

Par mondict sieur

FR. ARQUIER.

Collationné sur l'original, par moi, un des arrière-descendants du maréchal de Vauban, qui ai déposé ledit original dans les archives du château d'Aunay, département de la Nièvre.

Fait à Paris, ce 28 décembre 1841.

Le comte LE PELETIER D'AUNAY.



EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 2 février 1842, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-cinq membres sont présents.

M. Ottavio Gigli, rédacteur du journal *Il Tiberino*, à Rome, se présente comme membre correspondant sous les auspices de MM. le chevalier Fabi-Montani et Renzi. Sont nommés commissaires, pour l'examen de cette candidature, MM. Renzi, Rozière et Buchet de Cublize.

Les ouvrages adressés à l'Institut Historique par M. Ottavio Gigli sont :

Lettere inedite di Danielo Bartoli ; Dante Alighieri, ambasciatore de' Fiorentini à Bonifacio VIII ; Corradino, statua del commendatore Alberto Thorwaldsen ; Memoria della vita e delle opere del Giovane Gustavo Terziani, maestro di musica ; Sopra un monumento eretto da Angelo Conti ; Gallerie Romane, n° 1 : alcune glorie de' Colonesi messe in disegno con dichiarazioni storiche, scritte da Ottavio Gigli.

La classe reçoit plusieurs autres ouvrages qui seront annoncés au Bulletin bibliographique. Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Dufey (de l'Yonne) fait un rapport favorable sur *la Mnémonique* de M. Demangeon. La classe décide qu'une lettre de remerciements sera adressée à l'auteur.

Une discussion s'ouvre sur la question suivante, proposée pour le prochain Congrès, qui s'ouvrira le 15 mai 1842 :

Déterminer les caractères des peuples primitifs et à quelle nation de l'Europe ils sont applicables. Y prennent part MM. Dufey, Leudière, Buchet de Cublize et N. de Berty.

*** Le mercredi 9 février, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. — Quinze membres sont présents.

La classe reçoit plusieurs ouvrages. Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Bernard-Jullien lit un travail sur Écouchard-Lebrun, considéré comme poëte lyrique. — Renvoi au comité du journal.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est réunie le mercredi 16 février, sous la présidence de M. Nigon de Berty. — Vingt-huit membres sont présents.



M. le docteur Grenet est présenté, comme membre résidant, par MM. H. Barbier et Nigon de Berty. — Sont nommés commissaires : MM. N. de Berty, le docteur Josat et Dedam-Delépine.

La classe reçoit divers ouvrages qui seront portés au Bulletin bibliographique ; elle vote des remerciements aux donateurs.

M. Fresse-Montval fait un rapport très-favorable sur la candidature et les travaux de M. Hippeau. Ce candidat est admis à l'unanimité.

M. Bernard-Jullien lit un travail où il apprécie les principaux professeurs de littérature, depuis La Harpe jusqu'à nos jours.

*** La 4e classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est réunie le mercredi 23 février, sous la présidence de M. Ernest Breton. — Vingt membres sont présents.

Lettre de notre collègue M. Gauthier Stirum, qui annonce à la classe la découverte de plusieurs objets d'antiquité trouvés à Pouilly (Jura). — Voyez ci-après le procès-verbal de l'assemblée générale.

Un autre de nos collègues, M. l'abbé Devic, envoie une dissertation imprimée dans le *Journal de Seine-et-Oise*, sur la position de la ville de Bratuspantium. — M. le baron de La Pilaye est nommé rapporteur.

M. Ernest Breton fait hommage à la classe d'un *Mémoire sur les antiquités de la ville d'Antibes* (*Var*).

Un de nos plus laborieux collègues des départements, M. Devals aîné, de Montauban, envoie à la classe un mémoire intitulé : *Montauban pendant les guerres des Anglais, au XIVe siècle*. M. E. Breton est chargé de faire un rapport sur ce travail et sur la première série des *Monuments de Montauban*, par le même auteur.

M. Renzi, administrateur-trésorier de la Société, annonce à la classe que les journaux italiens s'occupent beaucoup de l'Institut Historique depuis que notre journal est répandu dans plusieurs villes d'Italie, particulièrement à Florence, à Rome, à Bologne, etc.

M. Renzi présente à la classe une médaille frappée à Florence, à l'occasion du troisième Congrès des savants italiens tenu dans cette ville en septembre 1841, et envoyée à l'Institut Historique par M. Ferdinando Tartini, sur l'ordre exprès du grand-duc de Toscane. Il rappelle, à cette occasion, qu'un de nos collègues a dû à son seul titre de membre de l'Institut Historique d'être admis au troisième Congrès des savants italiens tenu à Florence sous les auspices du grand-duc. M. l'administrateur propose, pour reconnaître tout ce que cette faveur spéciale a de flatteur et d'honorable pour l'Institut Historique, d'adresser des remerciements et un diplôme de membre de la 4e classe à S. A. I. et R. M. le président soumet à la classe cette proposition, qui est adoptée à l'unanimité. Elle sera présentée, sous forme de vœu, à la sanction de l'assemblée générale.

*** Assemblée générale du vendredi 25 février (*les quatre classes réunies*),

présidence M. Dufey (de l'Yonne). — Trente cinq membres sont présents.

Notre collègue, M. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre, écrit à l'Institut Historique, en date du 25 janvier, qu'il a fait quelques découvertes dans le département de la Côte-d'Or, et qu'il a l'espoir d'obtenir le même succès dans celui du Jura. A Pouilly (Jura), commune éloignée de trois kilomètres et demi de Seurre, des hommes occupés à draguer du sable dans la Saône ont ramené du fond de l'eau une tête de femme en marbre blanc, d'un style assez pur, et ayant, selon lui, appartenu à une cariatide. Cet objet a été trouvé près de la rive droite, avec des restes de fondations. La tête ne présente aucun attribut ni ornements; elle n'a d'autre parure que ses cheveux peignés avec soin, et relevés à droite et à gauche de même que ceux de la Niobé. Sa hauteur, depuis la base du cou jusqu'à la naissance des cheveux, est de446 millimètres, et la largeur de la face vers les pommettes, non compris la chevelure, de 229 millimètres.

M. Gauthier Stirum a vu avec chagrin la tête altérée dans quelques parties; le nez est enlevé, la lèvre inférieure endommagée. Plus tard, les mêmes hommes lui ont apporté une hache et une espèce de couperet en fer très-oxydé, trouvés à peu près dans le même lieu, ainsi qu'un fer de lance. Quelques pièces de monnaie romaine ont été aussi retirées de l'eau dans le même endroit. Précédemment, différents objets d'art avaient déjà été ramenés du fond de la rivière, tels que fragments de marbre, hache, fers de cheval et de lance; mais ces gens, qui en ignoraient le prix, les ont laissés dans le sable. Instruits maintenant que M. Gauthier Stirum recherche ces débris antiques, ils s'empressent tous de lui communiquer leurs moindres trouvailles. Désormais la plus petite découverte lui sera religieusement apportée. Le village de Pouilly, baigné par la Saône, est assis sur un terrain qui fait suite au plateau de Broin et d'Esbarres, où tant d'objets antiques ont été trouvés. Dès que ses occupations le lui permettront, il dessinera avec conscience la plupart des objets qui sont en son pouvoir. — Des remerciements sont votés à M. Gauthier Stirum.

M. Ferdinand Tartini, au nom du troisième Congrès des savants italiens, tenu à Florence en septembre 1841, et par ordre exprès du grand-duc de Toscane, envoie, sous la date du 4 février, à notre secrétaire perpétuel, pour être offert à l'Institut Historique, un exemplaire de la médaille frappée à Florence pour cette solennité.

Déjà cette médaille avait été présentée à la 4[e] classe (*Histoire des beaux-arts*), qui, sur la proposition formelle de l'administrateur-trésorier, M. Renzi, avait émis le vœu qu'on adressât une lettre de remerciements et un diplôme de membre à S. A. I. et R. Ce vœu est porté à l'assemblée générale.

M. Leudière pense qu'en considération du rang élevé du souverain de la Toscane, et de son amour bien connu pour les lettres, les sciences et les arts, on fait bien d'offrir à ce prince un diplôme de membre, comme un hommage qui témoigne de la profonde estime de l'Institut Historique pour sa personne et son caractère.

MM. Renzi et Dedam-Delépine appuient l'opinion de M. Leudière.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité. Une lettre de remerciements sera adressée au grand-duc avec le diplôme de membre de la 4e classe.

M. C. Hippeau, directeur de l'École des Sciences appliquées, auteur d'une *Philosophie ancienne et moderne*, présenté à la 3e classe comme membre résidant, suivant les formalités voulues, par MM. Bernard-Jullien et Renzi, est admis à l'unanimité, au scrutin secret, par l'assemblée générale.

M. le secrétaire perpétuel lit la nomenclature des livres offerts à la Société depuis la séance générale de janvier. Ces livres seront portés au bulletin bibliographique. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Dufey (de l'Yonne), chargé par la 1re classe (*Histoire générale et histoire de France*) de lui rendre compte d'un ouvrage de M. Raudot intitulé : *La France avant la révolution, son état social et politique en* 1787, *à l'ouverture de l'assemblée des notables, et son histoire depuis cette époque jusqu'à l'ouverture des états généraux*, détache, du rapport qu'il prépare, quelques considérations verbales sur l'histoire de la bourgeoisie en France, et sur la composition, les mœurs et les tendances des parlements. « Noblesse, dit l'orateur, suivait habituellement finance. Les secrétaires du roi, secrétaires sans fonctions, s'élevèrent jusqu'à neuf cents. »

M. N. de Berty défend les parlements, qu'il appelle la gloire de la France. Leur dévouement à la justice, à la paix publique, à la dignité nationale, faisait l'admiration de l'Europe. Pour mieux remplir leur devoir, les membres des parlements négligeaient leurs affaires. Ils étaient mal rétribués ; mais le pouvoir, n'osant leur offrir de l'or, les récompensa par des titres nobiliaires. Jamais, selon l'orateur, le nombre des secrétaires du roi ne s'est élevé à neuf cents. Il en a eu dans sa famille. Il pense que le nombre n'a jamais dépassé deux cents.

M. Dufey (de l'Yonne) renvoie le préopinant à l'*Almanach royal*, publié à l'époque de la convocation des états généraux. Il persiste à soutenir que la conduite des membres des parlements ne fut pas toujours loyale; que souvent ils se laissèrent séduire par des gratifications ; qu'ils acceptaient pour leurs enfants, non-seulement de l'or, mais des bénéfices, des abbayes, et même des évêchés ; que tous les parlements enfin, sans exception, refusèrent d'enregistrer l'impôt territorial, qui consacrait l'égalité des impôts en France

M. le baron de La Pylaie, à l'appui de l'opinion émise par M. Dufey (de l'Yonne), rappelle qu'avant la révolution la première condition pour vendre une propriété en Bretagne était qu'elle fût éloignée de toute terre du parlement.



CHRONIQUE.

Nous reproduisons avec plaisir cette courte notice que notre collègue M. Alix a bien voulu nous communiquer dans une de nos dernières séances.

S'emparer successivement des mots de notre langue qui expriment des idées morales et philosophiques ; donner à ces idées les développements dont elles sont susceptibles dans un style à la fois élégant et précis ; appuyer ces développements, ces explications de l'autorité des grands écrivains de tous les temps et de tous les pays, lorsqu'ils ont rendu leurs pensées sous forme de sentence ou dans des tableaux poétiques qui frappent à la fois l'imagination et la raison ; voilà ce qu'a entrepris et exécuté avec succès M. Martin (de Paris), en publiant son *Dictionnaire des Idées morales et poétiques*, dont le premier volume a paru.

Les poëtes et les philosophes anciens et modernes de l'Orient comme de notre Europe ont donc été mis à contribution dans le but de revêtir de couleurs vives et agréables les préceptes de la morale, ce code universel du genre humain. Mais l'auteur a su lier ensemble et compléter les maximes et les réflexions qu'il a empruntées à des noms célèbres, par des idées et des réflexions qui lui appartiennent, et par les déductions d'une logique qui se présente avec autant d'aisance et de naturel que de solidité.

Quelquefois il a employé lui-même les accents de la poésie dans l'intérêt de la morale et d'une saine philosophie.

Ce Dictionnaire, utile et agréable à toutes les époques de la vie, le sera surtout pour la jeunesse.

— Notre collègue M. l'abbé Barillot, curé de Châteauneuf (Nièvre), se propose de publier, sous le titre de *Nécessaire portatif*, un résumé de toutes les sciences, mises ainsi à la portée de toutes les intelligences. Nous désirons vivement qu'il réalise ce projet, persuadés que son ouvrage ne peut manquer de rendre de grands services à la science comme à la morale.

— C'était rendre un service signalé à la partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux, que de composer un livre dont la modicité du prix mit à la portée des plus modiques bourses cette partie de la science, et où elle se trouve enfin dégagée et d'un luxe qui ne parle qu'aux yeux, et d'une foule de détails qui deviendraient un fardeau pour notre mémoire, si un prompt oubli ne faisait justice de leur superfluité.

La Faune française, par notre collègue, M. Braguier, est un de ces ouvrages *économiques* trop rares quant au soin et au talent avec lequel ils sont exécutés. La science y est mise à la portée de tout le monde, et surtout des étudiants, auxquels le livre est consacré.

— Nous lisons dans *l'Écho du Monde savant* la notice suivante sur la CHAM-

BRE DE DIANE, A POITIERS, due à M. Foucart, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

« La maison qu'habitait la célèbre Diane, duchesse de Valentinois, existe encore à Poitiers.

« L'appartement que la tradition poitevine signale encore comme ayant été la chambre de Diane de Poitiers est une pièce de 7 à 8 mètres de long sur 5 à 6 mètres de large. Les poutres, dont les arêtes ont été jadis dorées dans toute leur longueur, sont ornées de peintures représentant les attributs de Diane chasseresse, surmontés d'une fleur de lis. Les chiffres de Diane et de Henri II apparaissent entrelacés dans plusieurs endroits de la salle, tels qu'on les voit encore dans les châteaux d'Anet et de Chenonceaux. La croisée et la cheminée accusent l'architecture du temps de François Ier.

« Sur les côtés extérieurs de la cheminée on remarque, à droite, ces lettres initiales : S. P. Q. R. *Senatus populusque romanus ;* à gauche on voit ces majuscules : Q. V. C. P. *Quod vult consequi potest :* elle peut atteindre tout ce qu'elle veut. C'est sans doute une allusion à la fortune de Diane. Dans le trumeau se trouve un tableau dans le style de l'école italienne, et qui est peut-être du Primatice, artiste bolonais, attiré en France par les libéralités de François Ier. Ce tableau représente des amours jouant avec une guirlande de fleurs. Le coloris en est vif et plein de vérité, le dessin correct et hardi. Le Primatice affectionnait ce sujet, qu'il a répété plusieurs fois dans ses décorations de Fontainebleau.

« L'honorable famille qui occupe présentement cette maison conserve avec un soin éclairé tout ce qui se rattache aux souvenirs historiques. Ayant été obligée de faire réédifier la façade de la maison, qui tombait de vétusté, elle a procédé de manière à ne rien changer aux dispositions intérieures de la localité. Les propriétaires précédents avaient pris, pour agrandir leur écurie, quelques pieds sur la salle de Diane, mais sans défigurer cet appartement.

« Lorsque les propriétaires actuels achetèrent cette habitation, en 1816, ils voulurent aussi acquérir l'antique mobilier de Diane, qui garnissait encore la chambre ; mais toutes leurs offres furent rejetées. Ce curieux mobilier consistait principalement en un petit buffet à glace, du travail le plus précieux, et en une grande table de bois doré, en forme de guéridon ; la table était en beau marbre blanc, incrusté de camées et de plusieurs autres pierres précieuses : au milieu était gravé le chiffre de Diane et de Henri. Malheureusement les meubles ont été en partie mutilés dans leur transport de Poitiers aux Roches-Pré-Marie ; nous ignorons s'il en reste encore aujourd'hui quelque chose. Le savant M. du Sommerard possède, dans sa riche collection de l'hôtel de Cluny, à Paris, une porte sculptée provenant de l'un des appartements de cette maison.

L'Album du Salon de 1842 paraît en ce moment.

Ces albums sur les expositions de peinture, publiés par M. Challamel, obtien-

nent un succès mérité. Cette collection, continuée tous les ans avec le même soin, deviendra indispensable à tous les amateurs de beaux livres sur les arts. Le concours de nos premiers artistes rend cette publication du plus grand intérêt. Il le fera rechercher dans toute la France et à l'étranger (1).

ERRATUM de la 91e *livraison*, — Page 66, à la ligne 30, au lieu de : *le 30 juin*, lisez : *le jour suivant*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Divers discours prononcés à la distribution des prix du collége de Bastia, par M. Ubertin, proviseur de ce collége ; *Ode sur le dernier retour de l'empereur*, par le même.

Relation des actes et travaux de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts, d'Arezzo, par le capitaine Oreste Brizzi ; brochure in-8o (en italien).

Biographie de Vincent Nelli, par le chevalier Fabi-Montani ; in-8o (en italien).

Antiquités de la ville d'Antibes (*Var*), par M. Ernest Breton ; brochure in-4o ; 1842.

Montauban pendant les guerres des Anglais au XIVe siècle, par M. Devals aîné, (de Montauban), membre correspondant ; brochure in-8o ; 1842.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux ; nouvelle série, tome III, 3e livraison, avec une gravure de J. Galle, d'après Martin de Vos.

Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique, par M. Fœlix, J.-B. Duvergier et Valette, professeur à l'École de Droit ; 9e année, février 1842.

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo e Biblioteca Italiana ; numéros de janvier et février 1842.

Annales universelles de statistique (*Économie politique, histoire, voyages, commerce*), en italien ; numéro de janvier 1842.

Mémoire lu au dernier Congrès scientifique de Florence sur divers points de géographie, et sur l'histoire des sciences dans l'ancienne école italique, par M. Ferdinand de Luca, de l'Académie des Sciences de Naples ; brochure in-8o (en italien.)

Bulletin de la Société de Géographie, 2e série, tome XVII, no 97 ; janvier 1842.

La Mère Institutrice et *Bulletin spécial de l'Institutrice*, de M. Lévi ; janvier, février et mars 1842.

(1) S'adresser à M. Challamel, éditeur, rue de l'Abbaye, 4, en lui envoyant un bon de 24 francs sur la poste.



Revue anglo-française (historique et trimestrielle), publiée à Poitiers sous la direction de M. de La Fontenelle de Vaudoré, membre correspondant de l'Institut de France; 2e série, 7e livraison.

De l'avenir du Monde, par M. Victor Callaud, brochure in-8°; 1842.

Influence du Tabac sur l'homme, par Armand Grenet, docteur-médecin de la Faculté de Paris; 1 vol. in-8°; 1842.

Histoire politique, religieuse et littéraire du midi de la France, par M. Mary-Lafon. Tome 1er. Le tome II est sous presse.

Notice historique sur la bibliothèque publique de la ville de Saint-Omer, par H. Piers; forte brochure in-8°. Lille, 1841.

Catalogue des Manuscrits de la même bibliothèque, concernant l'histoire de France, par le même.

Théorie et pratique de l'éducation des enfants arriérés et idiots, par Edouard Séguin; 1er trimestre.

Leçons aux jeunes idiots de l'hospice des Incurables; in-8°; 1842.

Les Récits épiques et les Vies des plus grands hommes de l'antiquité, par M. Boucharlat; 4 vol. in-12; 1842.

Galerie des Contemporains illustres, par un homme de rien; 39e et 40e livraisons : M. Royer-Collard et le maréchal Moncey.

Monuments historiques de Montauban, par M. Devals aîné; 1re série, 1 vol. in-8°.

Recueil de matériaux pour servir à l'histoire de Duren (Prusse rhénane) et de ses environs, par MM. M.-M. Boun, D. Rumpel et P.-J. Firchbach; les quatre premières livraisons, in-8° (en allemand).

Les Papillotes de Jasmin, coiffeur de l'Académie d'Agen; *français-gascon*; tome II, in-8°.

Conséquences du système pénitentiaire, pour faire suite à l'*Examen du système pénitentiaire*, par M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt, député du Cher; forte brochure in-8°.

Homère illustré; traduction nouvelle de l'*Odyssée*, entièrement conforme au texte grec, par M. Eugène Bareste; illustrations de M. Th. Devilly; 1 vol. in-8°.

Mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy; année 1840; un vol. in-8°.

Revue d'Auvergne, 2e année, 20e livraison; janvier 1842.

Le Gallerie Romane (1er cahier) : *Alcune glorie de' Colonesi*, par M. Ottavio Gigli, rédacteur en chef du journal *Il Tiberino*; avec planches; in-4°. Rome, 1841.

Pour le Secrétaire perpétuel, J.-L. VINCENT.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.



INSTITUT HISTORIQUE.

PRIX D'HISTOIRE,

Fondés par l'Institut Historique.

Sont admis à concourir les personnes étrangères à l'Institut Historique et les membres de cette Société, à l'exception des juges du concours.

Chaque mémoire doit être écrit en français ou en latin, et muni d'une épigraphe qui sera répétée dans un billet cacheté renfermant le nom et la demeure du concurrent.

Les billets appartenant aux manuscrits couronnés ou mentionnés seront ouverts en séance publique du Congrès annuel. Les autres resteront cachetés, et seront remis avec les mémoires aux auteurs qui justifieront des épigraphes.

Les mémoires couronnés ou mentionnés seront considérés comme des titres suffisants pour faire ouvrir les portes de l'Institut Historique aux auteurs qui demanderaient à y être admis, pourvu toutefois qu'ils remplissent les autres conditions requises : ces mémoires deviendront la propriété de l'Institut Historique.

PRIX BIENNAL DE 400 FRANCS.

Terme de rigueur pour la remise des manuscrits : LE 1er JANVIER 1844. Ce prix sera décerné le 15 mai 1844.

QUESTION.

Faire l'histoire du développement maritime chez les peuples de la Méditerranée depuis son origine jusqu'à la chute de l'empire d'Occident.

PRIX ANNUELS DE 200 FRANCS.

Terme de rigueur pour la remise des manuscrits, LE 1er MARS 1843.

Ces prix seront décernés à l'ouverture du Congrès de mai 1843.

QUESTIONS

CORRESPONDANT AUX QUATRE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

PREMIÈRE CLASSE.

Histoire générale et Histoire de France.

Exposer, à l'aide de faits précis, l'influence qu'ont exercée sur le développement de l'industrie en France, les corporations ou associations de métiers, ainsi que l'institution des maîtrises et jurandes.

DEUXIÈME CLASSE.

Histoire des langues et des littératures.

Déterminer le caractère de la littérature espagnole au XVIe et au XVIIe siècle.

TROISIÈME CLASSE.

Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.

Faire le parallèle du développement des forces maritimes de la France et de l'Angleterre depuis le XVIe siècle jusqu'à la révolution française.

QUATRIÈME CLASSE.

Histoire des beaux-arts.

Faire l'histoire des beaux-arts chez les Étrusques jusqu'au VIe siècle de Rome.

S'adresser, pour les renseignements, au siége de l'Institut Historique.



MÉMOIRES.

SUR L'INFLUENCE RÉCIPROQUE DU SYMBOLISME RELIGIEUX ET DES ARTS D'IMITATION.

L'origine du symbolisme figuré, chez tous les peuples civilisés, touche de près à celle des arts d'imitation, et est liée à celle de l'ornementation monumentale. Qui aurait porté les hommes à figurer, sans nécessité et sans ordre, sur des monuments durables, sur des édifices publics, des êtres humains, des animaux et des objets créés par la main de l'homme, si ces êtres figurés n'avaient d'autres sens, n'exprimaient d'autres idées que celles qui leur sont propres? Cela ne se conçoit pas. Les peuples naturellement ne représentent des images que pour perpétuer le souvenir de certains faits qu'ils désirent transmettre à leurs descendants : l'on comprend alors l'importance des scènes figurées; ce sont des tableaux exécutés dans un but déterminé et connu.

L'exécution même de ces dessins ne saurait se passer entièrement de symboles. La nécessité de désigner des nombres, des dates, a forcé les peuples les moins civilisés à recourir à des moyens artificiels, et souvent ingénieux, pour représenter ces idées accessoires. Les *Hurons figuraient* (1) *le soleil à droite ou à gauche*, pour désigner la position orientale ou occidentale d'un objet par rapport à un autre; ils avaient des signes de dizaines, et figuraient des pieds pour désigner le passage d'un endroit à l'autre. Les Mexicains, dans ce dernier cas, usaient du même moyen (2). Les *Muyscas* avaient des signes de nombre. Certains peuples faisaient des hoches sur des morceaux de bois (3).

Les Péruviens faisaient usage, comme signes de mnémonique, de certains cercles de petites pierres : chaque cercle s'appliquait à un petit discours, à une prière, et chaque petite pierre désignait un fragment de cette prière, de ce petit discours, dans l'ordre d'émission; et, s'ils se trompaient en répétant cette prière, ils n'avaient qu'à jeter les yeux sur leurs petites pierres pour se remettre tout de suite sur la voie (4).

Les Péruviens faisaient encore usage d'une autre méthode bien plus connue : ils prenaient un gros et long cordon, qu'ils plaçaient horizontalement; à ce gros et long cordon ils attachaient longitudinalement une multitude de petites cordelettes, et à celles-ci d'autres cordelettes de diverses couleurs, qui se nouaient

(1) La Hontan, *Voyage chez les Hurons et les Iroquois.*

(2) Humboldt, *Vue des Cordillières.*

(3) Rémusat, *Sur les langues tartares.*

(4) *Idem*, le P. d'Acosta, *Sur le Pérou.*

et se combinaient entre elles; et au moyen de ces combinaisons ils formaient un langage complet. Il y avait des archives du royaume où toute l'histoire du Pérou était écrite au moyen de ces nœuds de cordes, nommés *quippos ;* et il y avait des archivistes, nommés *quippocamayos*, qui étaient chargés de conserver ces quippos historiques et d'en donner l'explication. Le peuple ne connaissait guère l'usage des quippos que comme moyen de mnémonique (1). On raconte que, depuis l'entrée des Européens au Pérou, une vieille femme, nouvellement convertie au christianisme, voulant faire la confession générale de toute sa vie, s'approcha du tribunal de la pénitence tenant à la main une grosse poignée de ficelles nouées : c'était la liste complète de ses péchés. La bonne femme, parvenue à un péché dont elle ne voulait oublier aucune circonstance, avait multiplié les nœuds : il paraît que celui-là était le plus gros. Ceci fait autant d'honneur à la mémoire qu'à la bonne foi de cette vieille Péruvienne.

Les Mexicains, avant l'application des images à la reproduction des faits historiques, faisaient usage des *quippos*, qu'ils nommaient *népohualtsitsin* (2).

Les Chinois, dans l'origine, et avant l'invention de l'écriture, faisaient usage de cordelettes dans le genre des quippos péruviens (3).

Plus tard, les Chinois firent usage des *kouas*, signes formés de la ligne horizontale, continue et brisée, et qu'on traçait sur un tableau suspendu. On connaît le langage des fleurs, employé par les femmes renfermées dans le harem, pour leur correspondance amoureuse.

Le symbolisme dont je viens de parler est tout entier de convention : c'est un effort que l'homme a tenté pour surmonter l'embarras qu'il éprouvait à exprimer certaines choses.

Le symbolisme dont je vais m'occuper, le symbolisme figuré, et particulièrement le symbolisme religieux, appartiennent aux plus hautes conceptions de l'esprit humain. La nécessité de reproduire les qualités morales et les abstractions a forcé de recourir à des métaphores, à des transports; car c'est là ce que signifie le mot grec *métaphore ;* c'est-à-dire que l'esprit transporte, au nom de l'objet figuré, un sens autre que celui que ce nom représente naturellement; et le transport s'opère en raison du rapport que l'esprit a reconnu entre l'objet figuré et la chose signifiée. Cette représentation d'une idée abstraite par un objet matériel s'est introduite aussi dans le langage parlé. Ainsi, quand on dit qu'un homme est un lion, pour dire qu'il a beaucoup de courage, le mot *lion* est employé dans un sens symbolique, et l'on dit alors que l'on fait une *figure;* cette expression est nécessairement empruntée à l'art symbolique. Cela est si vrai que, lorsque nous voulons faire entendre qu'un mot, une phrase, doivent être pris dans leur sens naturel, et non dans un sens métaphorique ou hyperbolique, nous disons qu'ils doivent être pris *à la lettre*. Cette forme existe dans le

(1) Le P. d'Acosta.

(2) Humboldt, *Vue des Cordillières.*

(3) *Préface du Chou-King.*

grec et dans le latin, et fait voir que, dans l'origine, on désignait sous le nom de *lettre* une image quelconque, exprimant une idée entière, et non un son isolé de l'alphabet. Il est possible que l'image, en changeant de position, changeât aussi de signification : c'est ainsi que de τρέπω, *tourner*, est venu le mot τρόπος, un *trope*, un *tour* de phrase.

L'emploi symbolique des images n'a pas pu être le même chez tous les peuples, parce que les peuples n'ont pas tous reconnu aux êtres qu'ils représentaient les mêmes qualités, ni des qualités aussi nombreuses. L'histoire naturelle, chez les Égyptiens, attribuait aux animaux des propriétés si bizarres et si impossibles, que le bon sens refuse absolument de les admettre. Comment, en effet, ajouter foi à cette opinion, que le vautour n'a point de mâle dans sa race; que la femelle est fécondée par le vent, et que c'est pour cela que le vautour est le symbole du sexe féminin (1)? Comment admettre que la lionne fait ses petits morts-nés, et que le lion les ranime de son souffle (2)? Comment croire que l'ourse ne met au monde qu'une masse de sang informe, et que c'est en léchant incessamment cette masse informe qu'elle parvient à lui donner la consistance d'un corps et la forme d'un ours (3)? Comment croire que le cynocéphale, quand il est près de mourir, perd la soixante-douzième partie de lui-même chaque jour, et pendant soixante-douze jours, et que c'est pour cela que le cynocéphale désigne la terre divisée en soixante-douze parties (4)? Comment peut-il vivre quand il est réduit à la soixante-douzième partie de lui-même? Comment le serpent est-il tout feu et tout air (5)? Ces opinions ridicules avaient cours cependant chez les Égyptiens; et, quand on veut expliquer le symbolisme religieux de ce peuple, on est bien obligé de les supposer fondées.

La signification des symboles, chez les Égyptiens, était si variée, que la même image et le même nom reproduisaient quelquefois une douzaine d'idées différentes, sans compter les représentations composées. Ainsi le *vautour* désignait une mère, la divination, la limite, le regard, l'année, le ciel, la miséricorde, Minerve, Junon, et le poids de deux drachmes (6). Ces diverses acceptions, attribuées à un même signe et à un même nom, donnaient lieu souvent à des *équivoques;* et ces équivoques étaient chères aux prêtres égyptiens (7).

C'est au symbolisme que sont dues toutes ces jonctions de parties hétérogènes, telles que ces corps d'hommes à tête d'oiseaux ou de quadrupèdes, et qui représentent la qualité par laquelle la divinité est désignée; comme le dieu *Amoun*, le dieu caché, le dieu père, désigné par un homme à tête

(1) Horapollon, liv. I, chap. 2.
(2) *S. Epiph. Physiol.*, liv. II.
(3) Horapollon, liv. II, ch. 79.
(4) *Item*, liv. I, ch. 14.
(5) Eusèbe, *Prepar. evang*, liv. II, ch. 7.
(6) Horapollon, liv. , chap. 11.
(7) Jamblique, *Sur les Mystères*, liv. VII, ch. 5.

de bélier ; car le mot *Amoun*, qui signifie *secret* et *père*, est proprement le nom du bélier en langue sacrée (1). Si l'homme tient entre ses mains un vase qui se répand, et qu'on nomme *canope*, ceci signifie le *verseur*, le *bienheureux*, *cnouphis* ou *hanubis* (2). C'est le nom qu'on donnait aussi aux prophètes. Ainsi une figure à tête de bélier, et versant de l'eau d'un vase, signifie un initié portant le nom de prophète, parce que le prophète portait comme marque de sa dignité, un vase dont il répandait quelques gouttes de moment en moment dans les marches processionnelles. Cette jonction de figures veut dire *le Père prophète*, signification précise d'*Amoun-cnouphis*.

C'est aussi au symbolisme que sont dues ces représentations de parties isolées, tels que l'œil, le bras, la main, etc. ; puis la multiplicité des membres, quatre bras, quatre oreilles ; deux têtes, etc.

Les actions mêmes sont encore des symboles. Ainsi l'on voit dans des papyrus des hommes dirigeant des bœufs qui labourent, et cela sur un sol couvert d'eau.

La représentation de l'homme naturel et complet mérite bien qu'on l'examine : la figure de l'homme, dans les représentations hiéroglyphiques, annonce le calme le plus parfait, l'absence de toute passion. La figure égyptienne est douce : soit qu'il frappe ou qu'il soit frappé, bourreau ou victime, l'homme figuré garde toujours la même sérénité. Sa pose est presque toujours singulière et impraticable. Tandis que le corps est vu de face, la tête est tournée de profil et les jambes vont l'une devant l'autre. Cette position insolite provient de deux causes : la première est que l'homme tient souvent des symboles de chaque main, et que l'une des deux mains, dans la position de profil, aurait été cachée par le corps ; la deuxième cause est qu'il fallait déterminer la direction des figures, qui, dans les temples, faisaient face à l'orient : il arrive de là que l'homme, par une position retournée, fait face à l'occident ; quelquefois il est couché sur le dos. On le voit quelquefois la tête en bas et les jambes en l'air, faisant ce que nous appelons vulgairement l'arbre fourchu.

Le corps de la femme ne reçoit guère que la tête de vache, de serpent ou de lionne : quelquefois elle porte des ailes aux bras ; mais, comme je l'ai démontré dans mon Cours, ces ailes n'indiquent nullement l'action de voler en l'air. La femme s'empare aussi du *phallus*, non point pour affecter quelque rapport avec la puissance productive de l'homme, mais pour désigner l'idée de *secret* ou d'*invisible*. Dans mon Cours j'ai fait connaître les idées qui se rapportent au *phallus*, et qui diffèrent de celles que le vulgaire lui attribue (3).

Si nous passons à la représentation de relief, nous trouverons que les statues droites ou assises ont perpétuellement les jambes réunies et les bras collés le

(1) Manéthon. Plutarque, *De Is.*

(2) Eusèbe, *Préparation.* (M. Raoul-Rochette partage cette opinion.)

(3) En grec αἰδοῖα vient de ἀ-εἴδω, qui n'est pas visible : de là aussi ἀΐδιος, l'Eternel ; et ἀΐδης ou ᾅδης, Pluton, ou l'enfer, parce qu'on ne le voit pas.



long du corps, ou repliés à moitié s'ils sont croisés. Le corps est toujours droit et tourné de face.

On sait que les coiffures sont très-variées dans les signes hiéroglyphiques. La barbe disparait presque toujours; cependant certains personnages laïques la portent; alors elle est tressée et relevée à l'extrémité.

La peinture égyptienne n'est autre chose, comme M. Raoul-Rochette l'a fait observer, qu'une simple enluminure; les contours et les traits sont toujours fortement arrêtés : on s'aperçoit que les Egyptiens commençaient d'abord par dessiner complétement leurs images en noir, comme si elles ne devaient point recevoir de couleur; puis après cela ils les coloriaient. La carnation de l'homme est rouge; celle de la femme est jaune.

Dans certains cas la couleur était symbolique; on s'en aperçoit, parce qu'on voit certains objets chargés d'une couleur naturellement incompatible avec leur nature.

Les compositions de scènes, ou plutôt les réunions de symboles, sont vraiment étranges. Il en est dont l'analyse est presque impossible. Un homme assis sur un siége, suivi d'un quadrupède sur une table, puis d'un enfant tenant un fouet et assis sur un bâton recourbé et fiché en terre, etc., etc. La réunion de tous ces êtres hétérogènes, leur association incohérente, l'absence apparente de rapport entre eux donne lieu de croire qu'ils n'ont pas été réunis pour l'exposition d'une action commune, mais dans une intention que l'analyse et la connaissance de la langue sacrée peuvent seules nous apprendre.

Si nous cherchons l'effet que le symbolisme a produit sur les arts d'imitation, nous verrons que le premier de tous a été de généraliser les images humaines, parce que ce n'était point tel ou tel homme qu'on se proposait de représenter, mais un homme; et cet homme était un Egyptien. La différence qu'on remarque entre les figures égyptiennes et les figures éthiopiennes consiste uniquement en ce que les dernières ont le corps plus court et plus ramassé, les membres plus gros, et se rapprochant davantage, sous ce rapport, des figures indiennes.

A quelque perfection que soient parvenus les arts d'imitation en Égypte, quant à l'exactitude des proportions, ils ont toujours été obligés de se conformer au symbolisme établi. Sur les monuments de tous les âges on rencontre les mêmes combinaisons de figures; c'est que le symbolisme se rattachait à une langue sacrée qui ne pouvait s'altérer, et à des institutions religieuses qui ne toléraient aucun changement, aucune modification.

Nous retrouvons les figures des divinités égyptiennes chez les Phéniciens. Les monuments qui nous reproduisent ces symboles phéniciens sont assez grossièrement tracés, mais le système en est le même (1). Nous ne voyons point de lé-

(1) Monument de Carpentras, et médailles de Cossura. (Cabinet des médailles à la Bibliothèque royale), t. XXXII, p. 725 des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.



gende hiéroglyphique parmi ces symboles ; ce qui fait supposer que les prêtres phéniciens ne gravaient jamais l'écriture sacrée sur les monuments ; cependant nous savons qu'ils la possédaient, et qu'ils avaient des livres secrets écrits au moyen de cette écriture (1).

Les Mexicains avaient diverses espèces de symboles : les vingt jours du mois, les dix-huit mois de l'année, et les années de la ligature, espace de cinquante-deux ans, avaient des signes particuliers qui, empruntés de divers objets naturels ou artificiels, composaient leur calendrier figuré, et avaient donné leurs noms aux diverses divisions de l'année. Ces figures étaient extrêmement mal faites, mais fort compliquées.

Les Mexicains faisaient usage des figures pour désigner les noms propres : ainsi la montagne de l'aigle, *quautepec*, était désignée par une montagne, *tepec*, surmontée d'une tête d'aigle, *quautli* (la terminaison *tli* s'enlève en composition). Ils avaient aussi des figures de nombre correspondant à leurs emblèmes : ainsi un *cheveu* signifiait *quatre cents*, et une bourse, *huit mille*.

Depuis l'invasion des Européens, les Mexicains, convertis au christianisme, inventèrent des images composées pour représenter des idées chrétiennes. Un des auditeurs de mon Cours, M. Aubin, ancien élève de l'Ecole Normale, qui a demeuré dix ans au Mexique, où il a appris l'ancienne langue aztèque, et qui possède une riche collection de manuscrits mexicains qu'il se propose de nous expliquer, me montrait un jour un petit ouvrage où le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo* étaient figurés en symboles. Il était curieux de voir ces images représentant nos mystères mêlées aux symboles du langage. Il y avait beaucoup d'intelligence dans ces représentations improvisées : la Trinité était désignée par trois corps joints ensemble.

Les Mexicains figuraient toute leur histoire au moyen de tableaux où les faits principaux étaient représentés en même temps que le roi sous le règne duquel les faits s'étaient passés. Le roi lui-même, la couronne en tête, était désigné par le hiéroglyphe de son nom, lié par une ligne à la tête du monarque.

Les figures de divinités, chez les Mexicains, appartenaient à une origine beaucoup plus ancienne que les emblèmes employés dans le commerce habituel de la vie. Ces figures horribles attestent une ignorance des principes du dessin, qui ne peut être que le fait de l'enfance de l'art. Ces figures sont restées ce qu'elles étaient d'abord, tandis que les autres emblèmes ont suivi le progrès de la civilisation.

Maintenant nous allons examiner l'autre partie de la question : quelle influence les arts d'imitation ont-ils exercée sur le symbolisme religieux ?

Tout en reconnaissant l'influence des arts, nous ne pouvons nier que le concours sacerdotal ne fût de rigueur pour tout ce qui concernait les emblèmes

(1) Philon de Biblos, cité par Eusèbe.

(2) Humboldt, *Vue des Cordillières*.



religieux : ainsi on doit sous-entendre, dans tout ce que je vais dire, le consentement du prêtre par rapport aux modifications que ces emblèmes ont reçues chez les divers peuples.

Le premier effet de l'influence de l'art, c'est le changement dans le costume. Les divinités et les personnages de condition humaine sont tous vêtus et coiffés selon la mode de leur pays. L'art était le représentant de la nation. Nous autres, nous n'oserions jamais suivre un pareil exemple, et l'on blâmerait sévèrement un peintre qui aurait représenté le Père éternel en frac et en pantalon.

Le second effet de l'influence de l'art a été de diminuer le nombre de ces monstres dont les monuments égyptiens sont couverts.

Le troisième effet a été de replacer les figures de profil dans la position qui est la plus convenable.

Le quatrième effet a été de changer la position des ailes : les personnages qui ont conservé deux ailes, les portent au dos, et non sous le bras, comme faisaient les Egyptiens. Les ailes aussi se sont multipliées; elles affectent différentes directions, en partant toujours du dos.

Ceci demande une explication : la tradition historique nous apprend que les peuples de l'Orient reçurent des Égyptiens les sciences sacerdotales et les idées religieuses; et cette vérité nous est démontrée de plusieurs manières. Par conséquent, nous devons considérer les religions orientales comme dérivées de la religion égyptienne, et leurs emblèmes comme des imitations ou des altérations des symboles égyptiens; et rien ne contrarie cette supposition, qu'au contraire tout tend à justifier.

Les Chaldéens, bien qu'ayant reçu les premiers des Égyptiens la langue sacrée et les sciences sacerdotales, modifièrent les symboles : nous apercevons quelquefois un homme à tête de coq, qui est posé aussi aux abraxas basilidiens; le serpent à tête d'aigle, le serpent à tête de lion, qu'on voit sur les monuments chaldéens et sur les abraxas. Mais il y avait aussi dans le temple de Bélus, à Babylone, une multitude de symboles empruntés aux Égyptiens : des chiens à quatre corps, des bœufs à face humaine, etc.

On n'aperçoit pas de légendes hiéroglyphiques sur leurs monuments ; mais à la place on rencontre des caractères à têtes de clous, dont le sens est encore tout à fait inconnu, malgré les efforts des savants pour le retrouver.

Nous devons mentionner ici cette *fameuse idole*. de *forme conique*, qui se rencontre sur les monuments des divers peuples anciens, et qui s'aperçoit aussi sur les monuments grecs, et dont l'origine ainsi que la signification sont encore enveloppées de ténèbres.

Pausanias dit qu'il y en avait une semblable dans le temple de *Vénus*, à Paphos. Il paraît que c'était un symbole de la déesse.

Les Hébreux et les Persans prohibèrent le culte des images ; cependant ils ne bannirent pas complètement l'usage des symboles.

Les Hébreux avaient, dans le sanctuaire, des figures de chérubins autour de

l'arche d'alliance : ces chérubins, à ce qu'on prétend, avaient une figure de veau sur un corps humain ; et c'est probablement un chérubin que les Hébreux adorèrent dans le désert : selon Philon le Juif, ce chérubin était une idole égyptienne. Depuis nous avons représenté les chérubins par des têtes d'enfants accompagnées de deux ailes ; et nous avons donné à ces têtes enfantines un incarnat qui est devenu proverbial.

Il est question de séraphins qu'Isaïe vit en songe; on les retrouve chez les Chaldéens : ils avaient six ailes, dont deux couvraient leur face, deux autres leurs pieds, et les deux autres étaient déployées pour aller où il plaisait à Dieu de les envoyer.

Flavius Josèphe affirme que les dessins qui ornaient le voile du sanctuaire représentaient le ciel et les astres. Ainsi, malgré la prohibition des images, les Hébreux en faisaient dans le temple.

Les Hébreux, malgré la connaissance qu'ils avaient du vrai Dieu, furent toujours enclins à retomber dans l'idolâtrie, dont les prophètes avaient eu tant de peine à les retirer. *Le Livre des Juges* et *le Livre des Rois* constatent ces fréquentes rechutes du peuple hébreu, et font connaître en même temps les punitions qui les accompagnèrent. Ézéchiel dit dans sa vision que, dans le temple de Jérusalem, il vit des images de toutes sortes d'animaux et de reptiles, et l'abomination de la maison d'Israël, et soixante-dix anciens d'Israël qui encensaient ces idoles peintes sur les murailles du temple. Ces peintures n'existaient pas certainement à l'époque où Salomon fit construire la maison du Seigneur.

Ce n'est pas que le sage Salomon lui-même n'ait donné aussi dans l'erreur; il adora diverses idoles à l'instigation de ses femmes.

Les Hébreux adorèrent le serpent d'airain, que Moïse avait fait élever dans le désert pour les guérir de la morsure des serpents, et Ézéchias, roi de Juda, le fit briser. On le nommait *nohestan* ou *nékhouchtan* (1). Il avait sans doute du rapport avec le dragon monstrueux adoré par les Chaldéens.

Il est dit (*Juges*, chap. 17,) qu'un nommé Michas, Israélite de la montagne d'Éphraïm, fabriqua une image taillée, et une autre jetée en fonte, avec un petit dôme pour le dieu, un éphod, ainsi que des séraphins, ou séraphims. Il établit un lévite près de cette divinité, pour être *prêtre* et *père ;* et le lévite était jeune.

Les Hébreux adorèrent aussi Baal, le soleil, la lune et les douze signes du zodiaque : malheureusement nous ne savons pas quelles figures ils donnaient aux douze signes. Au reste, on a trouvé dans le temple de Jérusalem, depuis la conquête des Romains, des scarabées et autres objets provenant d'un symbolisme étranger.

Les Persans, en prohibant les idoles, n'en conservèrent pas moins les symboles : nous voyons sur les temples des figures de lion et de taureau, conformés dans un style qui s'éloigne beaucoup de celui des Égyptiens ; mais *le lion dévorant*

(1) *les Rois*, liv. IV, ch. 17, v. 4.

le taureau, **ou le combattant, est un emblème fréquent; c'est l'emblème de Mithra frappant le taureau; et M. Lajard, de l'Institut, m'a dit qu'il avait vu plusieurs représentations mithriaques où le dieu est figuré avec une tête de lion. Quant à l'explication de l'emblème, ceci rentre dans mon Cours sur les hiéroglyphes et les religions anciennes. Il y a dans Montfaucon une représentation mithriaque où le dieu est figuré tenant l'épée haute et le pied posé sur le taureau couché.**

On voit souvent sur les représentations persanes un homme tenant par la corne une espèce de *taureau monocéros*, dressé sur ses jambes et qu'il perce d'une épée; on voit aussi un homme qui tient de chaque main une autruche, et cette dernière représentation, qui s'aperçoit sur les cylindres persépolitains, se retrouve aussi sur les monuments étrusques.

Il est évident que les Persans faisaient aussi usage des hiéroglyphes égyptiens: il existe des cylindres chargés de légendes hiéroglyphiques, et le vase de la Bibliothèque Royale prouve que la réunion des signes cunéiformes et des symboles hiéroglyphiques n'était pas impossible.

Les Arabes avaient aussi des idoles représentant un homme et une femme, un lion, un cheval, un aigle. On a trouvé, près de Médine, une statue tenant une flèche et entourée de trois cent soixante autres idoles, qu'on dit être la statue d'Abraham (1).

Les Indiens ont une multitude de divinités qui réunissent des têtes et des bras innombrables; c'est en cela que consistent la plupart des monstres que l'on aperçoit. Les têtes sont presque toujours humaines, et chaque bras tient un symbole particulier; mais ce qui est encore remarquable, c'est que, malgré le costume indien dont ces figures sont chargées, on s'aperçoit que le type en est étranger. Les divinités indiennes, dont quelques-unes sont noires et d'autres blanches, ont un corps replet et potelé comme celui d'un enfant en bas-âge. Cette conformation est bien différente de celle des habitants, qui sont minces et sveltes. La formation des symboles religieux des Indiens démontre que la philosophie a passé par là, et que ces symboles ne sont qu'une création brahmanique.

La tradition nous apprend que les Grecs reçurent des Égyptiens les idées religieuses et la connaissance de l'existence des dieux; mais, dans l'origine, les Pélasges ignoraient complétement les noms et les figures des dieux. Hérodote nous dit bien que la plupart des noms des dieux grecs sont égyptiens; mais cette proposition n'est pas aisée à justifier: au reste, les figures ne sont point égyptiennes, et elles proviennent du bon vouloir des prêtres, qui jugèrent à propos de rendre les dieux sensibles et palpables aux hommes de leur temps. C'est ici que l'influence de l'art, dirigée par le sacerdoce, se manifeste avec évidence.

Les prêtres d'Orient, en figurant des divinités monstrueuses, que le peuple n'apercevait que de loin en loin, en écartant le peuple des temples, en s'isolant

(1) Pocoke, *Specimen relig. Arab.*, p. 15.

eux-mêmes de lui et en lui cachant toutes leurs sciences, n'avaient d'autre intention que de lui inspirer une crainte extrême de la vengeance des dieux, un profond respect pour leurs ministres, et une soumission sans bornes à la puissance sacerdotale ; mais les prêtres grecs et les prêtres romains voulurent conserver le pouvoir par un autre moyen ; ils rendirent les dieux populaires en les associant aux besoins domestiques des hommes, et même à leurs passions : alors il s'établit entre les dieux et les humains un commerce de bons procédés, dont les prêtres se trouvèrent nécessairement les intermédiaires et les agents.

Telle est la cause pour laquelle l'art eut une si grande part dans la composition des figures des divinités grecques : il fallait rendre les dieux aimables.

Donc, pour l'établissement du Panthéon grec, nous voyons ici le prêtre et l'artiste en présence : le symbolisme égyptien est mis de côté; il s'agit de faire autre chose. Le prêtre et l'artiste se consultent; l'un fournit ses dogmes théologiques, l'autre ses idées artistiques : chaque divinité prend une forme complétement humaine. Le bon goût des Grecs ne pouvait s'accommoder de ces figures monstrueuses qui pullulent en Orient; au lieu d'affubler les divinités de têtes d'animaux, on place ces animaux aux pieds de la divinité; les symboles placés entre les mains des dieux sont plus rares : si, par respect pour la tradition, quelques accouplements de parties hétérogènes sont tolérés, ils sont en petit nombre, et ne s'attachent qu'à des divinités d'un ordre inférieur, et qui ne sont point l'objet du culte; encore ces réunions sont sauvées par une disposition gracieuse, et, de plus, c'est toujours la face humaine qui domine.

Ainsi les satyres n'ont qu'une figure un peu animée, un nez épaté, deux petites cornes au front, et une petite queue. Ce sont les types de nos démons. Les sphinx ont un corps de femme joint à un corps de lion ; les syrènes, un corps de femme uni à un corps de poisson ; les harpies, une tête de femme sur un corps d'oiseau ; les centaures, un corps d'homme uni à un corps de cheval. Dans les figures étrusques l'homme est complet, et le cheval n'a l'air que d'une exubérance de l'épine dorsale. Le minotaure ou Bacchus-taureau est représenté tantôt avec une tête d'homme et un corps de taureau, tantôt avec une tête de taureau sur un corps d'homme.

Parvenu à ce point, l'artiste tenta de pousser plus loin la perfection de la représentation. Une vaste mythologie lui fournissait, sur le compte des dieux, de leurs passions, de leurs actions, des renseignements qu'il sut mettre à profit pour les bien caractériser. Ainsi les dieux ne furent pas considérés dans leur individualité, mais dans leurs rapports entre eux et avec les mortels que le sort avait mis en contact avec eux. Il advint que les divinités furent représentées dans tous les modes d'action qui leur étaient propres. Mais les personnages avaient entre eux tant de ressemblance, et pouvaient donner lieu à tant d'équivoque, que les Grecs ne virent d'autre moyen d'échapper à ce danger que d'écrire le nom du personnage à côté de sa figure ; c'est ainsi que les vases grecs, dits étrusques, désignent toujours les acteurs des scènes qui y sont peintes.

La colorisation des personnages donne lieu à quelques remarques ; la plupart sont bruns de visage ; mais il y en a qui ont le teint noirâtre, et l'on s'aperçoit aisément que cette teinte a été apposée exprès : il est évident que ces personnages appartiennent à un autre climat que ceux dont le visage est brun.

Le symbolisme chez les Romains se modela complétement sur celui des Grecs : Numa, qui établit la religion régulière à Rome, et qui avait été instruit dans la philosophie par quelque sage de la Perse, de la Judée ou des Gaules, proscrivit les images, et pendant soixante-dix ans les Romains s'abstinrent d'en confectionner; puis ils reçurent les divinités des Grecs.

Le culte mithriaque s'étant introduit à Rome, ce fut alors que les représentations symboliques qui se rapportent à ce culte furent confectionnées dans l'étendue de l'empire. Au bonnet pointu que portent les figures égyptiennes et persanes, les Romains, par analogie, substituèrent le bonnet phrygien, qui était l'insigne de la liberté.

Les symboles de Mithra existent dans beaucoup de pays; Mithras ou *Misra*, ou Mars, la planète qui préside au premier décan du Bélier, le dieu de l'équinoxe du printemps, le dieu qui préside à l'embrasement du monde et à sa renaissance, devait nécessairement être l'objet d'un culte spécial chez les peuples qui avaient reçu la religion des Chaldéens; comme *Isis*, ou *Vénus*, du premier décan du Cancer, était, par les mêmes motifs, la grande déesse des Égyptiens, qui établissait l'embrasement et la renaissance du monde à la constellation du Cancer.

La puissance de l'art ne s'est jamais manifestée avec plus d'énergie que dans les représentations zodiacales.

Les signes du zodiaque se rencontrent chez les Égyptiens, les Grecs, les Romains, chez divers peuples d'Asie et chez les Indiens ; mais les emblèmes diffèrent chez toutes ces nations, tout en conservant un air de parenté qui ne permet pas de douter de leur commune origine.

Le fait important que les Égyptiens (ou les Éthiopiens) sont les inventeurs du zodiaque ne saurait être mis en doute. Ce fait capital est confirmé par une multitude de renseignements que rien ne saurait combattre. (Tout cela est expliqué au long dans mon Cours.)

Les Égyptiens commençaient le zodiaque au signe du Cancer, et plus tard les Chaldéens, les Grecs, etc., le commencèrent au Bélier.

Chez les Égyptiens, le Cancer était un crabe ; il resta crabe chez les Grecs d'Asie et chez les Indiens ; chez les Romains il est devenu une écrevisse.

Le Lion, chez les Égyptiens, avait un serpent sous les pieds ; chez les autres peuples il a perdu son serpent. Dans la représentation des abraxas on voit souvent un serpent à tête de lion.

La Vierge est une fille debout, tenant un bâton surmonté d'un épi. Chez les Grecs elle était représentée tantôt avec une palme ou une balance, couchée ou assise.

La Balance est représentée tenue quelquefois par un homme; quelquefois elle est seule : elle existe chez tous les peuples.

Le Scorpion est le même partout; seulement il a quelquefois, au lieu de sa queue articulée, deux ou trois dards qui sortent par derrière.

Le Sagittaire a éprouvé beaucoup de variations. Chez les Égyptiens il portait une tête humaine avec une tête de chien surmontée d'une couronne; un corps d'homme lançant une flèche avec un arc; un corps de lion courant joint à un corps d'homme; un bateau sous les pieds de devant, deux ailes d'abeilles, surmontées d'un épervier couronné, et une queue de scorpion, indépendamment de sa queue de lion.

Chez les Grecs, le Sagittaire n'a conservé que son double corps d'homme et de lion, son arc et sa flèche; chez les Indiens, il n'est resté que l'arc et la flèche; l'homme a disparu; on dit même *la flèche* tout court.

Le Capricorne était, chez les Égyptiens, un poisson à tête de bouc : chez les Grecs il est devenu un bouc à queue de poisson; chez les Indiens, c'est un poisson seul du genre des cétacés. Dans le zodiaque de Notre-Dame de Paris le Capricorne est représenté par un homme à cheval sur un énorme cétacé, et tenant une barque dans la main. J'ai fait voir dans mon Cours l'importance de cette donnée symbolique.

Le Verseau était, chez les Égyptiens, un homme dont la tête est chargée de feuillage, et versant de l'eau avec deux vases. Chez les Grecs, c'était un homme couché qui n'a qu'un vase d'où se répand l'eau incessamment; chez les Indiens, le vase est représenté tout seul.

Les Poissons sont à peu près les mêmes partout.

Le Bélier et le Taureau sont représentés partout de la même manière. Chez les Égyptiens et chez les Grecs le taureau est furieux et frappant de la corne.

Les Gémeaux sont représentés par deux hommes qui se donnent la main. Chez les Indiens, ce sont un jeune homme et une jeune fille formant la même action.

La comparaison que nous venons de faire des symboles zodiacaux prouve bien qu'ils dérivent tous de la même source. Indépendamment des données historiques et traditionnelles, on est porté à croire que cette source est en Égypte, puisque les symboles égyptiens sont ceux qui réunissent le plus d'éléments et dont les images sont les plus compliquées, et que l'on doit supposer que chacun de ces éléments exprime une idée concordante avec celle que reproduit l'image principale dans le système égyptien; tandis que l'on ne comprendrait pas l'adjonction de signes égyptiens à une figure appartenant à un symbolisme étranger, comme on ne comprendrait pas non plus l'introduction d'un symbole étranger parmi les hiéroglyphes égyptiens.

Il résulte de l'ensemble des faits que nous avons parcourus, que, dans les emblèmes religieux des peuples anciens, on reconnait un rapport frappant, et que la différence qui les distingue, de peuple à peuple, ne provient que de l'action

de l'art imitatif, qui, du consentement du pouvoir sacerdotal, modifia les symboles primitifs pour les accommoder au goût de la nation.

Nous conclurons donc que le symbolisme religieux régna despotiquement dans les lieux où il avait pris naissance, et y assujettit l'art imitatif à ses lois ; mais que, lorsqu'il eut franchi les limites de sa patrie, il fut soumis à son tour par l'art imitatif, qui lui fit subir toute l'influence de l'esthétique des peuples divers.

De Brière,
Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

SOUVENIRS HISTORIQUES

DES MUNICIPALITÉS ET DES RÉPUBLIQUES DE LA PROVENCE (1).

MUNICIPALITÉS.

Nous avons laissé au IXe siècle les cités méridionales en possession de la vieille franchise romaine. Malgré l'usurpation ecclésiastique et féodale qui s'était efforcée de l'anéantir, ce débris du grand peuple avait résisté comme le ciment pétri par ses mains, et ni l'injure des siècles, ni les attaques des hommes n'en avaient entamé la base antique. La plupart de ces soixante cités, où florissait la liberté au Ve siècle (2), jouissaient encore au XIIe de ce bienheureux privilége, et en jouissaient plus complétement. Le temps, en effet, avait été mis à profit par les héritiers des municipes. Pendant les querelles de l'Église et de la féodalité, la classe urbaine, appelée *bourgeoisie,* s'était tenue loin du choc derrière ses murailles, grandissant en véritable indépendance et en force à mesure que la féodalité et l'Église s'affaiblissaient. Les croisades, en rejetant outre-mer la sanglante turbulence des barons, lui laissèrent pendant un siècle ses coudées franches : elle s'étendit dès lors, et se développa si vigoureusement qu'en 1200 elle formait au milieu de la société une masse forte et compacte, divisée en quatre grandes sections qu'on trouvait retranchées, la première dans les villes libres et dans les bourgs municipaux, la seconde dans les villes nouvelles ou communales, la troisième dans les villes affranchies, la quatrième dans le Béarn.

(1) Ces fragments, que notre collègue M. Mary-Lafon a bien voulu nous communiquer, sont extraits du deuxième volume de son *Histoire du Midi de la France*, qui va paraître incessamment. On peut souscrire à l'Institut Historique.

(2) Voir le premier volume, page 107.



VILLES LIBRES.

Il faut entendre par ce mot les anciennes cités municipales du Ve siècle, dont les droits ne cessèrent jamais d'être en vigueur. Au premier rang nous placerons, par ordre alphabétique, Arles, Auch, Bourges, Clermont, Marseille, Narbone, Nîmes, Poitiers, Périgueux, Tours, Toulouse et Vienne. A l'époque dont il s'agit maintenant, toutes ces villes se gouvernaient elles-mêmes par des magistrats de leur choix, et vivaient d'une vie individuelle et entièrement séparées les unes des autres. Périgueux, par exemple, qui n'avait de rapport avec aucune des cités que nous venons de nommer, soutenait sur sa montagne une lutte acharnée et perpétuelle contre les comtes de Périgord, et repoussait le joug féodal avec autant de bonheur que de courage (1). Toulouse, pendant ce temps, fière de ses victoires remportées sur les Raimond, déployait tranquillement sa bannière entre la Garonne et le Tarn, et envoyait ses consuls soumettre les bourgs rebelles (2). Narbone traitait avec Gênes (3). Quant à la ville de Bourges, montrant sur l'ancienne table romaine de la Curie la signature de Louis-le-Jeune, elle se parait avec orgueil de ces deux titres si divers, et appelait ses bourgeois les barons de la cité (4). Une activité plus vive, et, si l'on peut ainsi s'exprimer, une autre vie sociale fermentait dans les villes du littoral. Se souvenant des beaux jours de leurs pères, les citoyens d'Arles et de Marseille avaient repris possession de la Méditerranée. Leurs nombreux vaisseaux labouraient de nouveau cette belle mer creusée pour les hommes du Midi, et, jetant partout les germes du commerce, fertilisaient ses sillons humides. Arles et Marseille, étaient redevenues les deux marchés de l'univers; Arles et Marseille, unies par des traités aux villes maritimes d'Italie et d'Espagne, constituaient, avec Gênes, Pise, Barcelone, Nice, Grasse, Ampurias et Nîmes, ce célèbre groupe républicain dont l'organisation et l'influence méritent d'être exposées en détail.

RÉPUBLIQUES PROVENÇALES.

MARSEILLE.

Dans les premières années du XIIe siècle, Marseille était divisée en trois villes, appelées ville haute ou épiscopale, ville basse ou vice-comitale, et ville

(1) Mémoire in-4o, 1775, sur la constitution politique de Périgueux.

(2) La Faille, *Annales de Toulouse*, tome I.

(3) Raynouard, *Histoire du droit municipal*, tome II, page 208.

En 1080, la présence du corps municipal dans une assemblée est mentionnée en ces termes : « Cuncti vero affuere Narbonenses *cives*, scilicet Raimundus Arnaldi cum filiis suis, Bernardi Petri de Regia-Porta cum patre suo Raimondo, » etc. (*Preuves de l'Histoire générale du Languedoc*, tome II, page 308.)

(4) « Barones civitatis. » (Voir les *Ordonnances des rois de France*, tome Ier, charte de Louis-le-Jeune)

de l'abbaye. La ville basse, placée au bord de la mer, et qui s'étendait depuis les Présentines et la rue Sainte-Barbe actuelle jusqu'à la rue des Fabres, et à l'endroit nommé aujourd'hui le Petit-Mazeau, enfermant dans ses vieux remparts le port et la Cannebière, appartenait aux citoyens. L'archevêque et l'abbé de Saint-Victor possédaient les deux autres, qu'une vive sympathie, malgré la différence de condition, unissait à la ville libre. Avant la fin du XI[e] siècle, celle-ci, dirigée par les consuls qu'on élisait publiquement au son de la cloche sur la place de Sainte-Marie-des-Accoules, était rentrée dans tout le territoire de l'ancienne république phocéenne (1). Le mouvement des croisades acheva de rendre aux Marseillais du moyen-âge la force et l'antique influence des Marseillais païens, en livrant de nouveau à leur audace cette mer que sillonnaient seuls depuis si longtemps les pirates normands et sarrazins. Poussés par le même intérêt que les Génois, les Pisans, les Vénitiens, ils devinrent les facteurs de la croisade. Mais tandis que cette foule inintelligente et passive, qu'ils transportaient journellement dans les vastes cimetières de la Palestine, soupirait après le tombeau du Christ et mourait contente de l'avoir vu, les Marseillais, poursuivant un but plus solide, s'enrichissaient par le trafic de ces vaines expéditions, et fondaient des comptoirs dans le Levant. En 1136, les consuls vinrent lire au peuple, sur le perron de Sainte-Marie, la charte suivante :

« Qu'il soit notoire à tous présents et à venir que nous, Foulques, par la grâce de Dieu troisième roi des Latins et de Jérusalem, et Mélissende, notre femme, nous donnons à perpétuité, pour le salut de nos âmes et de celles de nos héritiers, à la commune de Marseille, en échange des bons offices qu'elle n'a cessé de rendre à nos sujets et à nos personnes pendant la guerre sainte, la franchise dans toutes les terres de Jérusalem et de notre royaume. Nous entendons qu'elle possède à Jérusalem, à Saint-Jean-d'Acre, et dans toutes les villes de notre obéissance, une rue et une église lui appartenant en propre. Nous lui donnons de plus à perpétuité une rente annuelle de quatre cents bezans sarrazins, payable en quatre termes tous les trois mois, et hypothéquée sur Joppé ; et vous, citoyens de Marseille, pour la franchise que nous vous accordons, vous devez servir et aider, par mer et par terre, nous et les rois qui viendront après nous.

« Fait à Jérusalem, l'an du Seigneur 1136 (2). »

Ce ne fut pas, à coup sûr, sans éprouver un juste sentiment d'orgueil que cette poignée d'hommes libres, réunie au pied du perron consulaire, entendit un roi établissant en Orient l'indépendance de Marseille, et se reconnaissant

(1) Il était important de faire remarquer que la nouvelle république avait repris ce qui avait été enlevé à l'ancienne, et que les prétentions de celle-là étaient fondées sur les droits de celle-ci : rapprochement qui n'est pas sans intérêt. » (Le comte de Villeneuve, *Statistique des Bouches-du-Rhône*, tome II, page 354.)

(2) « Notum sit omnibus præsentibus quod ego Fulco, Dei gratiâ tertius Jerusalem rex latinus, » etc. (*Hist. de Provence* de Papon, Preuves du tome II, page 14.)



son tributaire. Seize ans après, on réunit de nouveau la commune pour lui faire lecture de cet autre titre :

« *Le roi de Jérusalem aux Marseillais.*

« Au nom de la Trinité sainte et indivisible, qu'il soit notoire à tous présents et à venir que moi, Baudouin, par la grâce de Dieu roi des Latins dans la sainte cité de Jérusalem, j'accorde et concède à perpétuité à la commune de Marseille, en reconnaissance des secours et des conseils qu'elle a donnés à notre gouvernement, à notre personne et à nos prédécesseurs, tant par mer que par terre, pendant la conquête du royaume de Jérusalem et de Tyr, le droit d'avoir à Jérusalem, à Acre, et dans toutes les villes maritimes de nos États, une église, un four, et une rue appartenant en propre à ladite commune ; lesquels lieux seront librement et à toute heure ouverts à ses citoyens ; et ils pourront entrer, sortir, vendre, acheter, sans payer aucune espèce de droit. J'entends qu'ils y vivent affranchis de toute redevance, en paix et en liberté. J'accorde et concède en même temps à ladite commune de Marseille, pour l'avance qu'elle nous fit de trois mille bezans sarrazins, lorsqu'il nous fallut secourir Ascalon et Joppé, un mien château, nommé Rama, situé entre ces deux villes, avec sa terre et ses esclaves (1). »

En 1190, Guy de Lusignan et sa femme Sibylle confirmèrent et accrurent tous ces priviléges. Bien que les droits des anciens vicomtes, représentants d'une autorité impériale ou royale qui n'existait plus, ne pussent inspirer le moindre ombrage. les Marseillais, pour arracher jusqu'aux dernières racines du despotisme, les achetèrent à la maison de Baux. Seuls maitres alors dans leur ville, ils se donnèrent les lois qu'ils voulurent ; et, comme le commerce était leur but principal, comme le maintien et le déploiement de leur puissance maritime était leur première pensée, ce fut vers cette époque ou à peu près qu'ils adoptèrent ce fameux code de la mer apporté de Barcelone, dont nous transcrirons les principales dispositions, afin de peindre l'état de la marine provençale au XIIe siècle.

« Lorsque le seigneur du grand ou du petit navire voudra commencer à construire, ayant intention d'intéresser plusieurs personnes à cette construction, il doit leur dire pour combien de parts chacune y sera : il doit aussi leur dire de quelle grandeur il sera, quelle sera sa capacité, combien il aura de sentine d'ouverture et de carène.

« Si le seigneur du navire a dit tout ce qui est ci-dessus à ses participants, et que ceux-ci aient accepté la part au navire qu'ils ont promis de prendre, ils doivent la prendre, parce que le patron n'eût point fait un si grand navire, mais un peu plus petit, s'il eût su que ce participant lui ferait faute.

(1) In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, etc. (Extrait des *Archives de Marseille*, au même tome, page 17.)

« Si le maître de haches et le calfat travaillent pour un patron à un grand ou petit navire, ils sont tenus de faire un bon ouvrage, stable, qui ne défaille en rien. S'ils le font ainsi, le seigneur du navire ne pourra les chasser, agir de rigueur envers eux, ni *les renvoyer pour quelques paroles, ou parce qu'il en trouvera d'autres qui travailleront à meilleur marché.*

« Le patron est tenu de donner à chacun de ces maîtres trois deniers par jour et boire.

« Le seigneur du navire peut mettre l'écrivain, qui n'est point son parent, sur son vaisseau, avec le consentement des participants. Il doit lui faire prêter serment, en présence de ces derniers, des matelots et des marchands, d'être doux et loyal envers les mariniers, les marchands et les passagers, et de ne rien écrire sur le cartulaire qui ne soit vérité, sous peine d'*avoir le poing droit coupé*, d'*être marqué au front d'un fer chaud*, et de *perdre tout ce qu'il aura.*

« Le patron est tenu de sauver, de garder aux marchands passagers, à toute autre personne, *tant aux plus petits qu'aux plus grands;* de les aider en toutes choses, avec ses hommes, de tout son pouvoir; de les défendre contre les corsaires et quiconque voudrait les maltraiter.

« De plus, le patron doit faire jurer aux nochers les choses ci-dessus dites, par la raison que les mariniers les ont jurées, et de plus encore qu'il dira la vérité aux marchands de tout ce qu'ils lui demanderont, et qu'il ne sortira du port, qu'il n'y entrera point contre leur volonté.

« Le nocher ne doit jamais dormir dépouillé.

« Robe (cargaison) qui sera trouvée mouillée par l'effet de la couverture (écoutilles), ou par les flancs du navire, ou parce qu'il n'aura pas été bien calfeutré, le seigneur du navire doit supporter tout le dommage survenu.

« Si quelques marchandises sont endommagées dans le navire par les rats, *faute de chat*, le patron est tenu à des dédommagements.

« Le seigneur du navire est tenu envers les marchands de lever leur coffre, leur lit, leur serviteur et compagnon, et de donner place à celui-ci au taga (place d'honneur).

« Toute cargaison qui sera jetée du navire à cause du mauvais temps ou par peur de vaisseau armé, sera comptée par sou et par livre ou par bezans sur la totalité, et le navire participera dans ce jet pour la moitié de sa valeur.

« Dans ce cas, le seigneur du navire doit dire, en présence de tous ceux qui seront dans le navire :

« Seigneurs marchands, si nous ne nous allégeons, nous sommes en grand dan-
« ger de nous perdre, de perdre notre avoir, et tout ce que nous avons ici. Si vous
« voulez que nous nous allégions, avec la volonté de Dieu nous pourrons sau-
« ver les personnes et une grande partie de leur avoir; car si nous ne jetons,
« nous nous perdrons, et perdrons tout ce que nous avons. »

« S'il y avait quelque corsaire ou sagette (vaisseau long) qui fit peur aux

marchands pour entrer dans le port, le seigneur du navire ne pourrait y entrer sans leur volonté.

« Tout homme qui donne nolis de sa personne, ou d'une cargaison qui n'est point marchandise, est appelé pèlerin.

« Si le pèlerin meurt sans parents, le seigneur du navire et le nocher héritent.

« Le barquier du navire a ses souliers, son couteau et sa courroie ; le gardien du navire, les braies.

« Le seigneur du navire ne doit renvoyer le marinier que pour trois choses :

« La première, pour vol ;

« La seconde, s'il est sans qualité ;

« La troisième, pour désobéissance.

« Si le marinier meurt, tout ce qu'il aura laissé doit être remis à ses enfants ou à sa femme, s'il était avec elle lorsqu'il vivait.

« Est tenu le seigneur du navire couvert de donner à manger de la viande aux mariniers trois jours de la semaine : savoir le dimanche, le mardi et le jeudi.

« Chaque matin et l'après-midi il doit leur faire donner trois fois du vin, encore qu'il valût trois bezans et demi.

« Le marinier ne peut vendre ses armes jusqu'à ce qu'il ait achevé le voyage (1) ».

Appuyée au dehors sur cette constitution maritime, et au dedans sur la liberté municipale, Marseille entra dans une voie nouvelle de prospérité et de splendeur où nous la retrouverons avançant toujours pendant des siècles, lorsque nous aurons suivi quelque temps la marche rapide de la civilisation, et reconnu les autres républiques voisines.

ARLES.

Arles était la cité qui approchait le plus de l'indépendance marseillaise. Sœur aînée de la colonie phocéenne et la fille chérie de Rome, elle vit briller longtemps dans ses murs la gloire éclatante de l'empire ; et, lorsque les faisceaux furent brisés par la hache barbare, elle ne tomba point de son rang illustre de métropole de la Gaule. Capitale des empereurs faits par les Goths, capitale de Boson, Arles, toujours le siége de la puissance, n'avait pas eu le temps d'oublier sa vieille histoire; la page où était écrite la liberté municipale fut celle dont elle se souvint le mieux. Nous l'avons déjà trouvée au IX[e] siècle en pleine jouissance de ce droit antique. Au X[e], le comte ne faisait rien sans le conseil et l'approbation de ses magistrats (2). Au XI[e], Grégoire VII écrivait au peuple

(1) *Consulat de la mer* (tome II, de la page 55 à la page 254, traduction de Boucher, que nous conservons, bien que défectueuse, parce que nous n'avons pas une bonne version originale sous les yeux).

(2) « Jam prædicto consule et comite excellentissimo hanc notitiam diffinitionis con-

d'Arles. Le comte de Provence se prévalait de l'adhésion des citoyens d'Arles : il mentionnait solennellement son fief communal dans les donations (1), et enfin, vers 1150, le consulat était établi dans la ville (2). Cette organisation entièrement républicaine eut lieu, chose assez remarquable, sous les auspices et avec le concours de l'archevêque ; c'est en sa présence que furent rédigés ces statuts :

« Moi, Raimond, archevêque d'Arles, après avoir pris l'avis de quelques chevaliers et des prud'hommes, dont il m'a plu de m'entourer, j'ai, au su du peuple et par sa volonté, établi dans cette ville et dans le bourg un consulat légal, bon et commun, tout en réservant les droits des deux nobles et des deux bourgeois qui étaient alors consuls.

« Tout citoyen exercera sous ce consulat nouveau la plénitude de ses droits, sans préjudice des priviléges et bonnes coutumes adoptés et jurés pendant les consulats précédents.

« Si quelque chevalier ou quelque autre citoyen commet vol ou délit dans le ressort du consulat, qu'il soit jugé selon la coutume, et puni, comme le veut la loi, à la volonté des consuls.

« Si les filles dotées de leurs pères ou de leurs mères réclamaient, après leur mort, une part de la succession, les consuls, selon l'antique coutume d'Arles, les déclareront non recevables. Le vol, l'adultère, l'homicide, le rapt, l'effusion du sang et autres actions criminelles rentrent dans la juridiction des consuls. Ils doivent corriger et châtier ceux qui s'en rendront coupables, et juger selon leur conscience et l'avis des chevaliers et prud'hommes qui formeront le conseil.

« S'il devient nécessaire de tenir dans le consulat des assemblées extraordinaires, de changer ou d'améliorer la charte qui le constitue et les coutumes, de faire la guerre dans un but d'utilité générale ou de lever des impôts, les consuls ne pourront agir qu'après avoir consulté le conseil commun.

« L'administration est gratuite. Tout consul qui aurait reçu de l'argent sera sur-le-champ expulsé du consulat. Le conseiller pareillement qui trahirait le secret des délibérations cessera de faire partie du conseil.

« Ce consulat est composé de douze consuls, savoir : quatre chevaliers, quatre bourgeois, deux marchands et deux citoyens de la campagne (3).

« Le consul élu prêtera ce serment :

« Moi..., élu consul, je jure de gouverner et d'administrer la cité aussi bien que mon intelligence me le permettra, selon les conseils de ceux qui seront dans

sentiente ejus filio Rothbaldo, et fratre ejus Wuillelmo comite, atque *consiliantibus Arelatensium principibus*, in conspectu Bosonis atque in præsentiâ *omnium virorum Arelatensium.* » (Guesnay, *Provincia Massiliensis*, page 227.)

(1) Anibert, *Mémoire sur la république d'Arles ;* in-12, première partie.

(2) *Idem*, deuxième partie.

(3) Du *bourian* : composé du grec βορά, pâturage.

le consulat, et de rester en place jusqu'aux nouvelles élections. S'il s'élève des discussions entre mes collègues et moi, je promets de m'en rapporter à la décision de l'archevêque et du conseil de la cité. Pendant mon administration, je n'accepterai ni salaires ni services particuliers, et n'appellerai personne en jugement pour cause étrangère aux affaires du consulat (1) ».

Quant à ceux qui voulaient entrer dans le consulat d'Arles, voici la formule de leur serment :

« Je jure le consulat pour cinquante ans, et l'obéissance aux consuls avec bonne intention et franchise. Si je suis élu consul, je ne m'opposerai pas à l'élection (2). Que Dieu m'aide ainsi et le saint Évangile (3) ! »

Qu'on ne s'y trompe pas, du reste : ces dehors respectueux pour l'archevêque n'étaient qu'une affaire de forme : sans cesse en éveil et craignant pour sa chère liberté, la population municipale transigeait volontiers, sur le parchemin des chartes, avec l'orgueil de ses anciens oppresseurs, pourvu qu'au fond la transaction constatât le droit dont elle s'était ressaisie. Ainsi les citoyens d'Arles laissèrent l'empereur Barberousse céder tout à son aise, en 1164, sa suzeraineté imaginaire à l'archevêque, et il est présumable qu'ils ne s'émurent pas davantage de ces bulles ridicules de Célestin III et d'Innocent III, qui conféraient, de propos délibéré, au même prélat, le pouvoir d'élire les consuls. L'archevêque, d'ailleurs, étant seul contre eux tous, ils étaient bien sûrs qu'il n'abuserait pas de ce pouvoir. Cependant, quoique ces ménagements ne pussent avoir de suite fâcheuse, il se rencontrait des villes qui les repoussaient avec fierté.

MARY-LAFON,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

RAPPORT SUR LE MÉMOIRE INTITULÉ

GÉOGRAPHIE ANCIENNE DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

PAR M. THOMAS,

ARCHIVISTE DE LA PRÉFECTURE.

Le travail de notre savant confrère sur la géographie ancienne de cette contrée est trop important pour se restreindre ici aux simples félicitations que mé-

(1) In nomine Domini J.-C., ego Raimundus, Arelatensis archiepiscopus, *cum consilio* quorundam militum et proborum virorum quos nobiscum habere voluimus, et *voluntate* et sensu aliorum facimus in civitate Arelatensi et Burgo consulatum bonum, legalem et communem, » etc. (*Gallia christiana*, tome Ier, *in Instrumentis*, page 98.)

(2) Tradition du *Décurionat*.

(3) *Gallia christiana*, eodem loco.



rite son auteur sous le rapport de l'érudition, d'un raisonnement solide qui appuie et détermine les conséquences, enfin sous celui du style, qui joint toujours la clarté à la facilité, en s'élevant même au-dessus de la plupart des historiens par une élégance remarquable. Nous croyons, dans l'intérêt de la science, devoir présenter une analyse du Mémoire de M. Thomas, imprimé à Montpellier, en 45 pages, format in-4°. Comme il ne renferme rien d'inutile, je n'ai cessé d'être embarrassé sur ce que je devais admettre ou passer sous silence.

Quoique M. Thomas ne traite que des îles et presqu'îles du littoral de son département, il commence son travail par l'examen des peuples qui l'ont habité dans les temps les plus reculés. Il voit, avec les auteurs modernes, les enfants de Gomer se répandre depuis les plateaux de la Haute-Asie jusqu'aux bords de notre Méditerranée; ensuite les Cimbres, ou Cimbriens, ces hommes de guerre que les Grecs appelaient Cimmériens, venir occuper le nord de l'Europe, tandis que d'autres tribus s'étaient déjà fixées depuis longtemps dans sa partie orientale. Les fils de ceux-ci marchent vers l'occident, prennent le nom de *Celtes* ou *Gaulois*, et s'établissent entre l'Océan et le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. C'est du mot celtique Gaidheal, Gael (Gall), que les Grecs firent celui de *Galates*, et les Romains celui de *Galli*. Les modernes ont subdivisé cette race en deux grandes familles : la famille gauloise et la famille ibérienne.

Vers le XVI[e] siècle avant notre ère, les Ligures des Romains, que les Grecs nomment Ligyes, chassés de l'Espagne par les Galls, franchissent les Pyrénées et s'établissent depuis la pente de ces montagnes jusque sur les bords de la Garonne, et sur les bords de la Méditerranée jusqu'en Italie ; aussi cette étendue de pays avait-elle reçu le nom de Lygistique, quoique les Celtes ou Galates (Gaulois) y eussent pris toute prépondérance sur l'ancienne population. M. Thomas aurait voulu tracer la ligne qui aurait partagé d'orient en occident les Ligures des Galls, mais trop d'éléments lui ont manqué; il avoue même que ceux d'après lesquels il composait son travail lui ont paru, malgré leur rareté, aussi mêlés que les peuples mêmes qu'il aurait voulu séparer. L'histoire reste complétement muette ensuite sur ces mêmes Ligures, qui sont originaires de la chaîne des montagnes, au pied de laquelle coule le Guadiana.

Mais dès le XIII[e] siècle avant Jésus-Christ l'Orient envoyait ses commerçants semer les germes d'une nouvelle civilisation sur les bords de la Méditerranée : alors commence l'époque du commerce étranger avec les Phéniciens, avec les Rhodiens et les colonies helléniques.

Alors la côte du bas Languedoc, la Celto-Ligurie, était habitée par des Ligures, des Ibéro-Ligures, des Galls, mêlés avec ceux-ci et répandus sans mélange dans l'intérieur du pays ; enfin par des étrangers d'Asie, ou d'origine grecque, qui occupaient des comptoirs le long de la Méditerranée. Mais ces Galls et les Kimris, de la même famille que ceux-ci, ne peuvent arrêter les Arékomiques, ni les Tectosages, nouveau peuple d'Asie, ensemble gaulois, grec et phrygien, qui, après avoir traversé la Gaule dans toute sa longueur, viennent

s'établir en conquérants entre le Rhône et les Pyrénées-Orientales; mais s'ils sont subjugués à leur tour, c'est sur cette nouvelle terre de leur choix que le courage gaulois lutte presque le dernier contre l'aigle romaine.

Tout nous fait présumer que le commerce entre l'Asie et la Gaule dut son origine aux Phéniciens, qui, dès le XIe siècle, entourant de leurs colonies et de comptoirs tout le bassin occidental de la Méditerranée, depuis Malte jusqu'au détroit de Calpé, s'en étaient arrogé la possession exclusive. La présence de leurs médailles confirme ici l'histoire, aux traditions de laquelle viennent encore s'associer les fables mythologiques. Celles-ci ne nous racontent-elles pas l'arrivée de l'Hercule (1) tyrien a l'embouchure du Rhône, ses combats, ses enseignements dans le pays, la fondation de *Némausat*, ou Némausus, et de diverses autres villes?

Nous savons certainement, dit M. Thomas, que la conquête phénicienne s'étendait sur tout le bassin occidental de la Méditerranée, occupé par les Ligures et les Ibères, sur le littoral du midi de la Gaule, de l'orient et du midi de l'Espagne. La soumission fut si complète, selon les historiens, que les traditions locales ont disparu devant l'étranger. Ils imposèrent à nos îles des noms qui les caractérisent, et qui sont aujourd'hui pour nous, comme ces lieux étaient jadis pour eux, des points de repère.

Mais tout empire a son déclin. Celui des Phéniciens sur la Méditerranée fit place à la puissance des Rhodiens; les colonies phéniciennes disparurent après cinq à six siècles d'existence; celles de Rhodes eurent moins de durée, et le commerce de l'Orient allait cesser quand les vaisseaux des Phocéens parurent sur les côtes de la Méditerranée.

Ce fut alors la brillante époque de la fondation de Massalie ou Marseille, celle où les arbres d'Ionie, la vigne, l'olivier et les fruits de l'Asie, n'y trouvèrent point un soleil étranger : cultivés avec succès sur cette plage si heureusement exposée, ils lui donnèrent un nouvel aspect, une nouvelle vie, une nouvelle civilisation. Alors encore furent fondées ou restaurées par les Massaliotes, Maguelone, Cette, Béziers, Cessero, Agde, la plus célèbre de toutes, un des premiers et des plus puissants boulevards de Massalie. Selon Strabon, Pline et Ptolémée, elle fut bâtie vers le VIe siècle avant l'ère actuelle, et ce fut elle qui arbora une des premières le signe de la rédemption chrétienne, après avoir subi le joug des Romains.

Mais comme la ville d'Agde actuelle est loin de répondre aux récits anciens qui la concernent; qu'elle a perdu tout caractère de son ancienne splendeur, et que rien n'y rappelle sa fondation; qu'il existait en outre une île du même nom, distincte de Brescou, et dont la position reste incertaine; que Brescou avec son île ont été dévorées par les flots; que Maguelone elle-même a disparu, laissant aux savants à douter s'ils ne doivent point rapporter à Mèse actuel ses anciens

(1) Le mot Hercule, en langue phénicienne, signifie *conducteur, libérateur.*

noms de *Mesua* et de *Metina*, nous allons en conséquence analyser et présenter ici, en y joignant la position de Cette, tout ce que M. Thomas a dit de plus important sur ces quatre points principaux de la côte.

1° Mesua ou Metina : Maguelone.

L'analogie que présente le nom de *Mesua* avec la ville actuelle de Mèse, située sur l'étang de Tau (1), a fait présumer que celle-ci devait être l'ancienne cité que Pomponius Mela nous indiquait sous le nom de *Mesua*, et Pline sous celui de *Metina ;* mais le savant archéologue de Montpellier nous démontre formellement par diverses chartes locales, par la situation et par l'état du sol, enfin par les constructions elles-mêmes de la ville, que celle-ci n'a jamais pu être la cité phocéenne accrue par la civilisation gallo-romaine, et plus encore par la civilisation chrétienne. C'est à Maguelone qu'existait l'antique *Mesua*, comme nous le prouvent ses nombreux débris, ainsi que l'importance dont cette dernière a joui dans les premiers temps du christianisme.

Cette île ou presqu'île était une station pour les navigateurs, au temps des Phéniciens.

Elle est mentionnée dans les notices des provinces et des villes de la Gaule sous le nom de *Civitas Magalonensis*, ou *Civitas Megalonensium* ou *Magalonensium :* la division des diocèses faite par le roi Wamba lui donne le second rang après la métropole.

Dès le Ve siècle Maguelone eut Atherius pour évêque; puis les Sarrasins (737) viennent dépouiller son église ; puis Charles-Martel dévaste la cité, renverse ses murailles, comble son port.... et trois cents ans elle languit veuve de son évêque, le siége épiscopal de Maguelone ayant été transféré à Substantion, district qui lui est subordonné. Mais l'évêché est rétabli avec pompe à Maguelone en 1037, pour être reporté, cinq siècles après, en 1536, définitivement à Montpellier.

Comme si cette antique et malheureuse cité ne pouvait plus être protégée contre les efforts réunis des éléments et des hommes, son port est comblé en 1586 par un coup de vent; enfin le pupille de Richelieu ordonne, en 1633, la destruction complète de Maguelone !

Tel est le précis de l'important travail de M. Thomas sur cette ville, à laquelle nous reconnaissons, ainsi que lui, qu'on ne peut plus refuser le nom de *Mesua*, que lui avait donné Mela, de même que celui de *Metina*, qu'elle porte dans Pline, et dont notre confrère a trouvé l'identité avec celle de l'auteur qui précède. Mais comme les localités ont changé pendant un intervalle de vingt à vingt-cinq siècles, Maguelone n'est plus une cité placée sur un promontoire joint

(1) *Tauri stagnum :* on lit encore *étang de Taur* dans des actes conservés aux archives de la préfecture de l'Hérault, et les habitants du hameau de Saint-Joseph, voisin de Cette, appellent ville de *Taur* les ruines antiques qui les environnent.

au continent par un isthme étroit : la mer, en empiétant sur le continent, a rompu cet isthme, et l'extrémité du promontoire forme seule une île aujourd'hui séparée de la terre par une distance de mètres de la côte voisine, d'après la carte de Cassini.

Après cette invasion de la Méditerranée, la localité a subi une nouvelle transformation, par laquelle les flots ont apporté au devant de Maguelone une chaîne de dunes qui ont fermé la portion envahie. Celle-ci est devenue en conséquence un vaste étang, qui porte le nom d'étang de Maguelone, et nous offre une longueur de mètres sur une largeur moyenne de . Cet étang n'a qu'une seule ouverture dans la Méditerranée, et, comme celle-ci se trouve vis-à-vis l'île, elle porte le nom de Crau de Maguelone ; ce mot de *crau* signifiant passage, entrée ou goulet. C'est en raison de ce changement de l'état des lieux et de la position littorale de Mèse, que les auteurs avaient considéré cette petite ville comme le *Metina* et le *Mesua* des anciens géographes.

Nous ne devons pas omettre qu'un de nos écrivains modernes, M. le baron de Walckenaër, d'après Astruc (1), a considéré le *Metina insula* qui nous occupe comme l'étendue du terrain qu'on voit aujourd'hui à l'embouchure du Rhône, et qu'on appelle Tey-de-Bericle, sur le grand plan des bouches du fleuve, dressé par la Compagnie de la Camargue. Mais cet atterrissement, partagé en deux îles, qui ont reçu sur d'autres cartes le nom de Tines ou Tignes, étant de formation moderne, ne doit pas remonter jusqu'au temps de Pline ; et je ne sache pas en outre qu'on y ait trouvé ces nombreux débris qui nous révèlent et nous attestent toujours et partout l'existence d'une ville importante.

Quant à la ville de Mèse, à laquelle on a voulu rapporter le nom de *Mesua*, celle-ci n'a jamais été désignée nominativement comme une presqu'île, ni dans les documents de l'antiquité, ni dans les chartes du moyen-âge, et depuis le IXe jusqu'au XIIIe siècle, la ville, seigneurie ou château de Mèse n'ont reçu que les qualifications de *villa*, *castrum ou castellum de Mesoa*. D'ailleurs Mèse ne nous présente ni temples, ni édifices, ni titres d'aucune espèce qui nous rappellent les premiers temps du christianisme, et il est même peu vraisemblable que ce *castrum* ou *castellum*, auquel elle doit sans doute son origine, puisse être antérieur au IXe siècle.

J'ajouterai avec plaisir, aux savantes recherches de M. Thomas sur Maguelone, quelques détails relatifs à l'étymologie de son nom, que nous donne M. Eloy Johannot dans les *Mémoires de l'Académie celtique* (2) ; je rappellerai aussi les noms de MAGDALONA et MAGALONA, qu'elle a portés après ceux de *Mesua* et de *Metina*. Ces noms ne dérivent point du celtique, selon M. Johannot, mais des noms germaniques *Magad*, *Magada*, *Magdlein*, qui signifient la vierge, *puella*, *virgo*, *ancilla*. Cette vierge, selon le sabéisme, était la Lune, parce

(1) Auteur de l'*Histoire du Languedoc*.

(2) Vol. III, page 152 ; année 1809.

que la blancheur éclatante de celle-ci la faisait regarder par les anciens comme toujours vierge, quoique considérée en même temps comme la fille, la sœur et l'épouse du Soleil. *Magada*, déesse vénérée particulièrement par les Saxons, fut aussi la vierge par excellence, la Minerve Parthénos, la Vénus des anciens Germains : ce fut encore la belle Maguelone, si célèbre dans nos anciens romanciers.

Le nom de Montpellier n'est lui-même encore qu'une transformation de celui de Maguelone, car il dérive du latin *Mons-puellaris* ou *puellæ*, qui signifie ville de la Montagne de la Vierge, ou de Magada, qu'on a latinisé ensuite par *Monspessalus* ou *Monspessulanus*. En réfléchissant sur les noms antérieurs, il est démontré manifestement pour nous que ce sont les derniers vestiges du culte et du nom de la déesse *Magada*, ou de la vierge, chez les Celtes, chez les Bretons, et dans la Germanie.

Cette, Sêtion.

L'auteur de la *Géographie du département de l'Hérault* nous démontre que la partie du littoral où nous voyons aujourd'hui la ville moderne de Cette avait trop d'importance, pour les anciens navigateurs, comme point de reconnaissance de la côte, et se trouve trop de fois signalée par les premiers géographes comme montagne ou promontoire, pour n'avoir pas servi de relâche aux navires et n'avoir pas été, par conséquent un ancien port ou un entrepôt pour le commerce entre l'Italie, Marseille et l'Espagne.

Cette hauteur était leur cap Sigée, *Sigium promontorium*. Strabon est le premier auteur qui nous en ait parlé d'une manière précise. Ce cap (*Sigium*), dit-il, et l'île de *Blascôn*, aujourd'hui Brescou, qui en est voisine, partagent en deux golfes la courbe que forme l'anse gallique (le golfe de Lyon). Grentemesnil a corrigé heureusement *Sigion* par Sition ; et nous adoptons volontiers cette correction, dit M. Thomas, en présence du texte de Ptolémée, qui écrit un siècle plus tard *Sétion*. Nous lisons encore *Mons Setius* dans un itinéraire de la côte fait sous le règne de l'empereur Théodose, et dans les fragments du poëme de *Festus Avienus* intitulé Ora maritima, qu'on croit traduits du punique.

Quant au nom *Sigion*, donné au cap de Sète (Cette) par le géographe d'Amassée, nous devons faire remarquer qu'il est d'origine phénicienne. Bullet le fait dériver des mots celtiques *shet*, et *dour* sous-entendu, qui voudraient dire eau dormante, par antiphrase. Comme on sait l'analogie intime qui existe entre la langue celtique et les idiomes sémitiques, et par conséquent entre les langues phénicienne et punique, ce serait un nouveau témoignage de la présence des Phéniciens sur nos côtes.

L'auteur retrouve aussi dans l'hébreu une nouvelle origine du nom de Cette. Nous voyons dans Ezéchiel que les navires de Tyr étaient de bois de l'île de *Settim* ou *Chetim*, île que les anciennes cartes nomment Chittim et placent dans

la mer de Syrie. On lit aussi dans *les Machabées : Persem Ceteorum regem*; et dans *les Septante : Citieón* : Persée, roi de Kittim. *La Vulgate*, plus explicite, traduit ce mot par *de insulis Italiæ*; et Tremellius, ainsi que Junius, par *ex insulis Chittæorum*; d'où il résulte qu'au temps d'Ezéchiel, et même antérieurement, les peuples de Phénicie avaient donné à des lieux maritimes élevés et boisés les noms de *settim*, *chettim* ou *kittim*.

Nous sommes donc autorisés à penser, par analogie, que ces mêmes Phéniciens ont désigné par le mot de *Settim* l'île où le promontoire de Cette, ombragé, comme il l'était alors, par les forêts de pins; et, en effet, le mot hébreu presque homophone *Séth*, signifie une élévation, un point d'arrêt, tel que se présente un promontoire quand nous l'apercevons de la pleine mer. Nous ferons encore remarquer que le nom de *Sétion*, donné au cap de Cette, n'est que le mot hébreu, adouci par la langue harmonieuse de la Grèce.

Ces mêmes rivages nous fourniraient aussi la preuve qu'ils furent fréquentés par les Phéniciens, par la culture de la vigne dont ils leur furent redevables. Ils furent aussi également dotés par les colonies helléniques de l'olivier du mont Taurus, et du framboisier du mont Ida.

Les Romains s'y établirent cent quinze ans avant Jésus-Christ, et l'on veut même qu'ils aient fondé, par ordre du sénat, chez les Volkes, 382 ans avant l'ère chrétienne, la colonie de *Sétia* : celle de Narbone ne se serait établie que longtemps après, car celle de *Sétia* aurait été la seconde fondation de cette nature après la prise de Rome par les Galls.

On trouve ici la preuve de l'établissement des Romains dans la partie nord de l'île ou presqu'île de Cette, par la découverte de beaucoup de médailles, de monnaies romaines, de chaînes d'or, d'un grand nombre de cercueils et d'urnes sépulcrales, de puits, de grands et longs aqueducs souterrains, et même par celle de pavés en mosaïque. Mais M. Thomas récuse l'existence de la colonie romaine *Setia* ou *Setina*, sur le sol de Cette, parce qu'il est manifeste, dit-il, d'après Tite-Live. Martial et Silius Italicus, que celle-ci n'est autre que celle qui fut fondée dans la cité du Latium, qui porta jadis les deux noms que nous venons de citer, et qu'on appelle aujourd'hui la ville de Sezza. C'est Velleïus Paterculus qui avait occasionné cette erreur, du reste toute moderne.

Je ne dois pas omettre de signaler une autre erreur qu'Isidore de Séville a fait commettre à Daniel, auteur de l'*Histoire générale du Languedoc*. L'auteur dit que les Français ayant pénétré dans la Septimanie, sous le règne de Theudis, roi des Visigoths, s'emparèrent d'une ville de Cette, sur le territoire de la cité moderne. Mais d'autres historiens, d'accord avec Mariana, font remarquer avec raison qu'il s'agit ici de Ceuta, en Afrique, dont Theudis fit le siége en 544. D'ailleurs, comme l'observe M. Thomas, on ne peut nullement appliquer à la cité du département de l'Hérault la désignation si précise de la position de l'autre ville, SEPTEM *oppidum*, *trans fretum*. Outre que la ville qui nous occupe ici n'a jamais porté le nom de *Septem oppidum*, nom qui ne convient qu'à

Ceuta, la ville africaine, celle qui nous occupe est encore bien distinguée de cette autre par sa position au pied d'une montagne, que Bernard Guidonis nous indique sous le nom de *Podium Cetæ*. C'est depuis l'époque où cet auteur écrivait, c'est-à-dire en 1300, que l'usage d'employer le C au milieu de l'S a prévalu, relativement au nom du port de la côte de France.

Le nom de Cette, écrit Sète par M. Thomas dans tout cet article, d'après son origine grecque et latine, apparait donc dès les premiers siècles historiques. Plus ou moins altéré, on le retrouve dans les actes du christianisme naissant. Festus Avienus, au commencement du Ve siècle, fut le témoin de l'existence de l'antique forêt du *Mons Setius*; et, pour nouvelles autorités, nous citerons un diplôme de Louis-le Débonnaire, sous la date de 837, qui mentionne le fief de Sète (*Sita*). En 1247 la petite ile de Cette, ou son église, furent cédées à l'évêque d'Adge; et la terre de Cette faisait encore partie de cet évêché avant le décret de l'Assemblée constituante du 2 novembre 1791.

Dans son état actuel, la ville de Cette, depuis le creusement de son port, a fait oublier les premiers jours de son histoire, et c'est à sa position, à la nécessité de son havre, qu'elle doit toute son importance moderne.

3° Blascôn, Brescou.

Il ne reste plus de cette ile, mentionnée par les plus célèbres géographes de l'antiquité, que le rocher de *Brescou*, situé vis-à-vis le cap d'Adge, et qui se trouve à deux mille toises de distance de l'antique cité de ce nom, d'après laquelle il a été désigné. Comme le rocher, successivement miné par les flots, n'a plus aujourd'hui que quatre cents toises de circonférence, d'Anville trouve avec raison que cette modique étendue ne suffit guère à l'emplacement d'une ville; mais ce savant géographe ne songeait pas assez aux changements que vingt siècles peuvent faire éprouver à une localité.

Strabon, Pline, Ptolémée, Festus Avienus nous parlent de l'ile de Blascôn. En comparant leur texte, nous ne pouvons récuser que l'ilot de Brescou ne soit autre que l'ile des Grecs et des Latins, comme l'ont pensé de Valois, d'Anville, dom de Vic et dom Vaissette, La Martinière, Expilly, Mentelle, et presque tous les géographes modernes. M. Encontre, membre de la Société des Sciences et Belles-Lettres de Montpellier, a fait sur Blascôn, en 1808, un mémoire où il s'est efforcé de démontrer que cette ile n'en formait qu'une seule avec celle d'Agathe, aujourd'hui Adge, laquelle s'étendait depuis le cap de Cette, ou Sète, jusqu'au devant de l'embouchure du Petit-Rhône, et que cette grande ile avait été presque entièrement submergée par l'action des volcans de cette contrée, ou par d'autres causes inconnues : il pense encore que la cause qui aurait fait disparaître Blascôn et Agathe avait séparé leurs derniers restes au temps où Ptolémée écrivait, et les aurait réduits à l'unique rocher de Brescou.

Cette opinion de M. Encontre était appuyée de raisonnements qui parurent convaincants; mais elle se trouve réfutée de la manière la plus manifeste par

l'examen plus approfondi et les conséquences qu'en a déduites notre savant confrère M. Thomas. En examinant à son tour le texte de Strabon, il nous fait remarquer que cet auteur dit formellement que l'île de Brescou était voisine de Sète (Cette), d'où il résulte que, si elle n'eût été que le prolongement du promontoire de ce nom, il ne l'eût pas qualifiée du nom particulier d'île, puisque ces terres n'auraient été que la continuation l'une de l'autre.

Le texte de Pline vient nous prouver aussi la distinction de ces deux terres, en disant qu'auprès de l'embouchure du Rhône on voit d'un côté *Metina* (Maguelone), et bientôt après l'île qu'on appelle Blascôn; que du côté opposé, c'est-à-dire dans le voisinage de Marseille, ce sont les trois Stœchades, aujourd'hui les îles d'Hyères, qui ont reçu chacune des Marseillais un nom particulier. Mais, dans cet auteur, les mots de *mox quæ Blascon vocatur*, placés après *Metina*, en sous-entendant avec l'auteur *invenitur* après *mox*, sont cause que Martianus Capella n'a voulu voir qu'une seule île dans Metina et Blascôn.

Nous ferons encore remarquer que Dalechamps et Ortellius ont voulu, par une autre méprise, que Blascôn ou Brescou fût la petite île ou presqu'île de Gianea, ou bien l'île de l'Anguilade, inconnue, et qui n'est plus mentionnée dans nos dictionnaires, ni sur nos cartes modernes.

Cellarius pensait qu'Adge et Blascôn n'étaient qu'une même île, que Blascôn en était le nom celtique, et Agathe le nom grec.

Ptolémée détruit enfin toutes ces incertitudes et confirme de la manière la plus positive ce qu'avaient écrit Pline et Strabon, puisqu'il place Agathe, ou Agde, et Blascôn, sur les côtes de la Narbonaise. Comme il fait même deux articles distincts du promontoire de Cette et de l'île de Blascôn, c'est nous prouver derechef qu'ils ne constituaient point une terre unique au temps où il écrivait; et, s'il nous fallait encore un autre témoignage de cette distinction de localités, il nous le fournit par la différence des latitudes qu'il leur assigne, établissant entre elles un sixième de degré, c'est-à-dire environ quatre lieues; ce qui est conforme à la distance qui existe aujourd'hui entre ces deux positions. Dans le cas où cette séparation ne semblerait pas encore péremptoire, nous ferions voir avec M. Thomas, pour confirmer sa réalité, que Ptolémée place sous le même grand arc de cercle qui passe par le promontoire de Cette et l'île de Blascôn, l'île d'Agathe, qui, selon cet auteur, serait aussi éloignée de Blascôn que celui-ci l'est du cap de Cette. Enfin Festus Avienus nous signale et décrit Blascôn comme une île voisine de l'*Orbius flumen*, aujourd'hui l'Hérault, et de l'étang de Tau : *Blasco*, dit-il, *insula est, tereti forma, cœspes editur salo...*, *etc.*; v, 600 et suiv.

Quant à la destruction de l'île de Blascôn avec toute l'étendue que M. Encontre lui suppose, l'invasion et la submersion de cette grande terre par les eaux de la mer eût été une catastrophe trop importante pour qu'elle n'eût pas été transmise à la postérité par quelque historien ou quelque géographe. Mais comme le sol de l'île de Brescou ainsi que celui qui forme le territoire d'Adge sont de formation volcanique, on ne peut douter en conséquence que toute

cette contrée n'ait été sujette aux catastrophes qui ravagent et bouleversent le voisinage des volcans. Le nom de Blascôn serait lui-même, pour nous, un indice des feux qui ont jadis désolé ce pays; car le mot Blascôn, qui est d'origine phénicienne, dérive d'un mot hébreu qui signifie engloutir, avaler, ravager, détruire : il est à remarquer que c'est par ce même mot que les Hébreux ont désigné l'endroit où se trouvait une des villes englouties avec Sodome et Gomorrhe. Les Grecs ont conservé à Blascôn son nom phénicien, en y faisant seulement un léger changement pour rendre la prononciation moins dure.

Le rocher volcanique de Brescou fut d'abord sans doute l'asile des mystères druidiques, et fut cédé, selon M. Thomas, par les Celtes de la plaine, à la colonie Agathoise, fondée par les Grecs. Appendice du domaine de cette colonie, il en suivit les vicissitudes, et quand la domination romaine asservit la Gaule narbonaise, la liberté hellénique fut respectée. Agde et Blascôn conservèrent leurs priviléges au milieu de la conquête, car le nom grec imposait encore à la puissance de Rome. Oublié dans les premiers siècles de l'ère vulgaire, le rocher de Brescou reparaît avec la croix; son nom reprend place parmi les diocèses du pays, et cet ilot avait encore, vers la fin du XII[e] siècle, assez d'étendue pour que Hoveden l'indique sous le nom de *quamdam terram protensam in mare*, *quæ dicitur Brescou*. On le perd ensuite de vue, pour ainsi dire, dans les siècles d'ignorance pour le revoir prendre un autre genre de célébrité : ce roc, devenu prison, est un lieu d'exil pour des vies illustres, pour le jeune dissipateur et le vieux libertin, pour le savant et le gentilhomme, la folie et l'étourderie encore plus souvent que le crime. Louis XIII ordonna, en 1632, la démolition du fort de Brescou; ensuite Richelieu veut construire un nouveau port sur cette plage, et joindre l'île au continent par un môle pareil à la fameuse chaussée de La Rochelle; mais le cardinal n'est plus, et les pierres restent encore dispersées sur le sol de Brescou, battu sans cesse et miné par les flots.

Quant au nom moderne de Brescou, M. Thomas le considère comme synonime de Blascôn, parce que rien, dit-il, n'est plus fréquent que d'adopter *l* au lieu d'une autre liquide *r* : le changement de *n* en *u* est encore plus fréquent dans l'idiome languedocien.

4° Agathè, l'ancienne ile d'Agde.

L'île d'Agathè, mentionnée par le géographe égyptien auprès de Brescou, a dû disparaître aussi, aux yeux des géographes modernes, abusés d'abord par l'imperfection de la Gaule dans son ouvrage, par les interpolations ou les altérations du texte, ensuite parce qu'il n'existe ici d'autre île sur la côte que celle de Blascôn, aujourd'hui Brescou.

D'Anville, abandonnant la recherche d'Agathè, considère la ville et l'île d'Agde comme ne formant qu'une seule et même localité. Cellarius partagea cette opinion; puis Astruc, Lamartinière et d'autres auteurs ont cru faussement

que l'île d'Agathé de Ptolémée était Maguelone, erreur que nous avons démontrée ci-dessus.

« Préoccupé longtemps, dit M. Thomas, des idées du savant Gosselin, j'espérais d'après lui expliquer ce passage singulier du géographe d'Alexandrie, par une altération dans le texte : j'y remarquais en effet que Ptolémée faisait ceindre par le même méridien (1) le promontoire de Cette, l'île d'Agathé et l'île Blascôn ; en sorte qu'on dirait qu'il a pris à dessein, pour l'arc du grand cercle de la sphère qui passe par ces points, la courbe que décrit le littoral de la Méditerranée. J'observais encore que les longitudes et les latitudes, calculées dans l'enfance de l'art, ne sont comptées que de cinq en cinq minutes (division sexagésimale), et que les différences de latitude entre ces trois points ne sont déterminées que d'une manière approximative, et par le même nombre rond de dix minutes pour chacun d'eux... Je me trouvais alors moi-même d'autant plus induit à nier l'existence d'Agathé, que cette île et celle de Blascôn étaient placées par cet auteur sous le même méridien dans son texte.

« D'un autre côté, il me restait encore à m'assurer si l'indication de cette île provenait d'une addition postérieure au texte de Ptolémée ; d'un double emploi qui l'eût introduite pour indiquer Blascôn ou la ville d'Agde ; d'une faute de copiste, de commentateur ou d'éditeur ; ou bien enfin si ce nom, écrit dans l'antiquité, était dû à l'ignorance même de Ptolémée. »

Mais ne pouvant se résoudre à embrasser l'opinion de Cellarius, de Saumaise et d'autres hommes habiles, disposés à imputer une telle méprise à l'un des plus profonds géographes de l'antiquité, M. Thomas a fini par reconnaître, par son propre examen des lieux et par la latitude ainsi que par la position d'Agathé sous le même méridien que Blascôn, mais derrière celle-ci, que cette île d'Agathé n'était autre que l'endroit où nous voyons, auprès de la ville d'Agde, le mont Saint-Loup : celui-ci formait primitivement une île dans l'embouchure de l'Hérault, comme la Camargue dans le delta du Rhône, et les îles Nésiades ou Nestados, depuis longtemps méconnues, et que j'ai retrouvées en 1834 dans celui de la Loire.

Nous ne pouvons mieux nous convaincre de la réalité de cette opinion, pour ce qui concerne l'île Agathé, qu'en comparant sa description chez le géographe égyptien avec les lieux eux-mêmes, lorsque nous nous serons transportés avec M. Thomas sur le mont volcanique de Saint-Loup, lequel est situé à une petite lieue au S.-E. de la ville d'Agde.

« Après avoir porté nos regards, dit celui-ci, sur l'arc magnifique du golfe gaulois, ramenons-les sur le littoral que cet arc embrasse : des plaines, des col-

(1) Nous devons faire observer que les cartes dont celui-ci se trouve accompagné ne doivent être consultées qu'avec une extrême réserve. Quant au texte, M. Thomas ne parle que de celui qui est en grec, et nullement des cartes qu'on y a jointes : on attribue celles-ci à Agathemère ou bien à Peutinger.

lines d'une fertilité continue; la vigne devenue merveilleusement féconde au milieu des sables, les arbres chargés de fruits dans le marais; d'un autre côté, des dunes immenses, véritables montagnes de poussière, qui cachent sous leur base les antiques monuments des colonies asiatiques ou de l'Hellénie; enfin, à nos pieds, les étangs de *Luno*, d'Ambône et de Saint-Martin, qui nous font douter si la mer a jadis cédé une partie de son domaine, ou si un fleuve, en se détournant pour se jeter plus loin dans la Méditerranée, n'a pas laissé le long de son ancien cours des traces de ses inondations et de ses atterrissements.... C'est au milieu de ce bas fonds que la montagne de Saint-Loup formait une île, embrassée par l'Hérault et par la mer, qui vient encore battre les rochers de cette partie du rivage, la seule qui soit élevée; et cette île, accrue ensuite, soudée aux terres voisines par les atterrissements, ne peut être évidemment que l'île d'Agde de Ptolémée. D'une part, la position de cette hauteur sur le bord de la ville, son homonyme, nous explique la latitude que lui assigne Ptolémée; et, d'un autre côté, sa situation venant après Brescou et sur l'arc même que décrit le littoral du golfe, nous démontre clairement que tel a été l'arc de méridien, la longitude unique qu'il a adoptée à la fois pour l'île d'Agde ou Agathê, celle de Blascôn et le promontoire de Cette. »

Nous serons plus convaincus encore de la réalité de cette opinion, c'est-à-dire de la distinction de l'île d'avec la ville, son homonyme, *Agathopolis*, si nous remarquons que Ptolémée (chez lequel les longitudes ne sont qu'approximatives) place cependant cette île dans une position plus orientale que celle de la ville. Or, comme le pied du mont Saint-Loup et les étangs que nous avons nommés ci-dessus occupent cette position orientale, c'est donc là qu'existait jadis l'île si contestée, et celle-ci y trouvait des rapports faciles avec la cité par le delta du fleuve qui venait baigner ses côtes; mais, par la suite des siècles, les atterrissements ont successivement comblé et fait disparaître ce delta, en élevant sa plage au-dessus du niveau des eaux.

D'autres preuves de l'existence de cette île viennent à leur tour dissiper le reste des doutes que nous pourrions avoir à son sujet. Une tradition séculaire, que les vieillards agathois ont transmise religieusement à leurs fils, nous apprend qu'une ville s'élevait jadis à une lieue environ à l'orient d'Agde, au delà du mont Saint-Loup. Cette ville, qu'il ne faut pas confondre avec l'île où elle est assise, quoique le savant d'Anville ait commis cette erreur, était Ambone, qu'on trouve quelquefois écrit *Embonne* par corruption, et qui a donné son nom à un petit pays voisin. Ce nom d'Ambone n'est pas moins d'origine grecque que celui d'Agathê, dont on a fait ensuite Agde par syncope et corruption. D'après son radical grec, ἄμβων signifie bord élevé, hauteur, éminence, plateau supérieur et penchant d'une montagne, etc.; alors il ne peut être écrit autrement que par Ambône, et la cité qui le portait devait être bâtie sur la pointe du mont Saint-Loup, ou bien sur l'espèce de promontoire que l'île présente du côté de

la mer. Les cartes du diocèse d'Agde placent en effet cette ville au pied de la montagne, sur le rivage, entre les étangs de Luno et d'Ambône.

On a trouvé à la place même où fut cette ville des restes de maçonnerie, des pierres de construction, des vases antiques, un tombeau en grandes briques rougeâtres, à rebord et fort épaisses, et près de là un pavé en mosaïque, dont on ne saurait trop regretter la perte, selon M. Jordan, auteur de l'*Histoire d'Agde*.

Comme les détails qui précèdent nous paraissent décider irrévocablement la question au sujet de la distinction de la ville et de l'île d'Agathê, nous croyons devoir signaler l'erreur qu'a commise récemment M. le baron de Walckenaër, dans sa savante *Géographie des Gaules*, en considérant la ville et l'île d'Agde comme un double emploi. L'examen des lieux ainsi que la remarque de la différence en longitude de ces deux positions l'eussent mis à même de reconnaître et d'éviter les erreurs des auteurs qui l'ont précédé, et d'ajouter ce nouveau titre à tous ceux qu'il ne cesse d'acquérir par ses précieux travaux en archéologie.

Je n'ai point abordé, je l'avoue, l'examen des travaux de M. Thomas sans la juste perplexité où nous nous trouvons quand il s'agit de prononcer sur une contrée qui ne nous est connue encore que par les documents et la géographie. A défaut de cette connaissance des lieux eux-mêmes, je les ai soigneusement étudiés sur la précieuse carte de Cassini, et par cet examen j'ai bientôt acquis une profonde conviction de la justesse des opinions de notre honorable confrère. C'est sur cette carte que j'ai vu aussi, comme je l'ai observé sur les côtes de l'Océan, les changements qu'a subis le littoral depuis la chute de l'empire romain, et là, comme le long de celui de la France occidentale, les sables pélagiens sont venus s'amonceler en une chaîne de dunes plus ou moins élevées au-devant des parties basses du sol que les flots avaient envahies. Ouvrons Tite-Live, et nous verrons (lib. V) que la côte de la Méditerranée, si sablonneuse, si aride aujourd'hui, se trouvait anciennement couverte d'épaisses forêts.

Il en est ainsi de la côte de Médoc, des côtes de la Charente-Inférieure, de celles du département de la Vendée. Dans le Médoc nous voyons derrière les dunes cette série d'étangs qui se retrouvent sur le littoral du département de l'Hérault, et qu'on appelle des *craus :* ces derniers sont des espèces de lacs d'eau salée qui n'ont qu'une ou deux issues, par lesquelles ils communiquent avec la mer. Comme ces dunes obstruent, comblent ou ferment aujourd'hui les havres et les ports des Romains sur la côte de l'Océan, tel que celui de l'île Dieu, tel que le *Secor* ou *Sicor portus*, que j'ai enfin retrouvé et dont j'ai fixé la position à l'anse du Vieil (île de Noirmoutiers), après l'avoir cru longtemps à Pornic ; tel encore que celui des Curiosolites, leur *Reginea*, situé au fond du havre d'Erqui ; enfin tels que ceux des *Meduli*, des *Boii*, des *Coccosates*, le long de la côte du Médoc, ports dont il ne nous reste plus de traces ; il devient alors manifestement démontré que ces dunes ne se sont formées que postérieurement à la domination romaine dans la Gaule.

J'ajouterai à ces faits si positifs, comme nouvelle preuve, une découverte que je fis en 1823, lorsque j'explorais les rives du Médoc après une violente tempête. Pendant celle-ci, les flots avaient considérablement empiété sur la côte extérieure, à l'ouest du Verdon, et emporté une dune épaisse de cinq à six mètres, qui recouvrait un ancien vignoble. Alors la souche des vignes dont il était planté s'élevait comme jadis au-dessus du sol, et avait conservé tous ses caractères, quoique enfouie sans doute depuis plus de quinze siècles.

Telles sont les vicissitudes qu'ont subies les côtes de l'Océan au moment où l'Europe rentrait dans la barbarie. D'autres changements s'opéraient à la même époque à l'entrée des fleuves, et là, par suite des alluvions, le delta de leur embouchure, en s'obstruant successivement, a fini par se convertir en plages, d'abord basses et marécageuses, lesquelles, en s'exhaussant, sont devenues solides et enfin d'excellents pâturages. Alors, s'il y avait des îles dans ce delta, se trouvant soudées ensemble ou bien avec les terres voisines, on a perdu le souvenir de leur état primitif; ou bien ces atterrissements en ont formé de nouvelles, qui ont à leur tour donné une nouvelle face à l'entrée du fleuve.

C'est ainsi que le Rhône ne peut plus se jeter dans la Méditerranée que par les ouvertures partielles, ou bras, qui traversent la surface de l'île de la Camargue. C'est ainsi, comme nous l'avons dit, que l'Hérault a fait disparaître, comme île, la montagne de Saint-Loup et ses terres adjacentes, en soudant au littoral les parties que les flots n'ont pu détruire. C'est ainsi encore que la Loire n'a conservé qu'un cours unique au milieu de ce grand delta, large de six lieues du nord au sud, et parsemé d'îles, entre lesquelles le fleuve se jetait par trois bras dans l'Océan.

Aujourd'hui des monticules plus ou moins remarquables, qui surgissent épars au milieu d'une vaste prairie tourbeuse, conservent encore le nom d'*îles*, et portent, selon leur étendue, des métairies, des bourgs et des villes. C'étaient jadis les Nesiades ou Nestados *insulæ*, que la transformation des lieux avait fait croire ou dévorées par l'Océan, ou bien englouties par quelque cataclysme ignoré. La principale de ces îles porte aujourd'hui la ville de Guerrande et le port de Saint-Nazaire à son extrémité sud-est. Au bout opposé j'ai retrouvé, en 1834, la position inconnue de l'ancien *Brivates portus* de Ptolémée, dans l'anse de la côte sud, à l'entrée du golfe actuel de Mesker. Ce golfe était le bras septentrional par lequel les eaux de la Loire arrivaient à l'Océan; mais aujourd'hui ce passage est fermé par l'isthme de Pont-d'Armes, et le havre où existait *Brivates*, en partie comblé, ne peut plus recevoir que des chasse-marées au moment de la pleine-mer, et de simples bateaux. C'est un atterrissement de trois à quatre mètres environ de hauteur seulement, tant au-dessous du niveau des prairies tourbeuses qu'au-dessus des salines établies de l'autre côté du golfe.

Tels sont les changements qui s'opèrent le long de nos côtes, et auxquels nous devons ajouter la disparition du *Curianum* et celle du *Pictonum promontorium* :

en les méditant nous nous trouverons forcés de reconnaître que l'on s'est un peu trop exagéré l'incorrection des cartes les plus anciennes.

C'est d'après ces observations si concluantes que nous ne pouvons partager l'opinion de M. Thomas, qui prétend (1) « que les côtes de la Narbonaise sont, « au moins quant à leur ensemble, quant à leur configuration totale, et nonob- « stant les atterrissements causés par les courants fluviatiles et les effluves acci- « dentels de la mer, telles qu'elles ont été décrites par Strabon. » Tous les faits qui précèdent nous semblent prouver le contraire, et nous ajouterons même en faveur de notre opinion que tous les bas-fonds, qui nous offrent aujourd'hui ces vastes *craus*, ou étangs maritimes, devaient être, avant leur submersion, des terrains marécageux dont les miasmes déterminaient jadis la maladie pestilentielle du *charbon* dont parle Pline (XXVI, 1) : *Carbunculus*, *peculiare Narbonensis provinciæ malum*.

Il est encore une autre remarque que nous ne pouvons passer sous silence : c'est au sujet de Corbilo, que M. Thomas place sur les bords du Rhône. Strabon nous apprend positivement que Corbilo, l'une des villes de la Gaule les plus opulentes, était située sur la Loire, *supra Ligerim*. C'était un port marchand, *emporium*, qu'il cite d'après Pythéas, qui est célèbre par ses découvertes dans l'Océan septentrional. D'Anville pense avec Adrien de Valois que Corbilo pouvait être à Coueron, sur la rive droite de la Loire, au-dessous de Nantes. Sanson veut que Corbilo et *Condivianum*, c'est-à-dire Nantes, soient la même ville : mais c'était se rapprocher par hasard beaucoup plus de la réalité, puisque j'ai enfin retrouvé, en 1834, la position de Corbilo au bourg de Rezé, où j'ai rencontré quantité de débris de constructions romaines et des morceaux de briques, des tessons, etc., dans les environs de ce bourg, sur une demi-lieue de longueur. Corbilo se trouvait là à l'embouchure de la Sèvre dans la Loire, vis-à-vis l'extrémité du faubourg de Nantes qui descend le long de la rive droite du fleuve. Mais je n'aurais pas relevé l'erreur de M. Thomas au sujet de cette ville, si son travail n'eût eu une si haute importance pour la géographie ancienne.

Le baron DE LA PYLAIE,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 2 mars 1842, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-six membres sont présents.

(1) *Géographie ancienne du département de l'Hérault*, p. 11.



M. Renzi fait un rapport favorable sur la candidature de M. Ottavio Gigli, auteur de plusieurs biographies, et l'un des principaux rédacteurs du journal italien *Il Tiberino*, à Rome. M. Gigli est un juge fort éclairé en matières de beaux-arts, sur lesquels il a envoyé à l'Institut Historique une série d'opuscules imprimés.

Le candidat est admis, à l'unanimité, comme membre correspondant.

M. le baron de La Pylaie lit un rapport sur une *Géographie ancienne du département de l'Hérault*, par notre collègue, M. Thomas, archiviste de la préfecture de ce département. Cet ouvrage, étudié avec soin par le rapporteur, lui paraît sérieux et important. Toutefois l'auteur a, d'après lui, tenu trop peu de compte des changements survenus dans le littoral par les dépôts d'alluvions qui s'y sont formés successivement. Le rapporteur présente ensuite à la classe une suite intéressante d'observations sur la ville d'Agde et l'île de Brescou ou Blascòn.—Renvoi au comité du journal. (Voyez le présent Numéro, page 144.)

Rapport du même sur le dernier volume des *Archives curieuses de la ville de Nantes et des départements de l'Ouest*, par notre collègue M. Vergé (de Nantes). Cette dernière série contient une foule de documents curieux sur les faits de la révolution de 1789, relatifs à la ville de Nantes : ils pourront être plus tard d'un grand secours à l'historien.

M. Brillouin rend compte à la classe d'un Mémoire de notre collègue, M. Couriol de Peyrus, sur le Sap, bourg du département de l'Orne. Ce mémoire, bien fait d'ailleurs, laisse à désirer des preuves plus nombreuses et plus authentiques de l'antiquité du Sap.

Le rapport est renvoyé aux archives. En attendant, l'auteur, géomètre au Sap, et qui connait parfaitement les lieux, sera invité à compléter son travail.

*** Le mercredi 9 mars, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), présidence de M. Leudière. — Dix-huit membres sont présents.

La classe reçoit plusieurs ouvrages qui seront annoncés au Bulletin bibliographique. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Buchet de Cublize fait un rapport sur une *Nouvelle Méthode pour étudier la langue grecque*, par notre collègue, M. l'abbé Congnet, chanoine et ancien directeur du séminaire de Soissons (Aisne). Après avoir fait une analyse détaillée de l'ouvrage, et présenté des vues élevées sur l'état des méthodes grecques, sur les améliorations qu'elles laissent à désirer, le rapporteur compare les travaux de ce genre publiés en France et surtout en Allemagne. En résumé, la nouvelle grammaire de M. l'abbé Congnet lui paraît la mieux coordonnée et la plus complète que nous ayons en France jusqu'à ce jour.

Une discussion, toute favorable au rapport et à la nouvelle grammaire, s'engage entre MM. Dedam-Delépine, N. de Berty, Vincent et Leudière.

Le rapport est renvoyé, à l'unanimité, au comité du journal.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est réunie le mercredi 23 mars, sous la présidence de M. Nigon de Berty. — Vingt-quatre membres sont présents.

Après la lecture de la correspondance, M. le secrétaire présente à la classe les ouvrages qui lui ont été envoyés dans le mois. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. N. de Berty fait un rapport favorable sur la candidature de M. le docteur Grenet et sur un ouvrage de ce candidat, intitulé : *Influence du tabac sur l'homme*. Ce livre fait l'histoire du tabac et de son influence physique et morale depuis l'importation de cette plante en Europe jusqu'à nos jours.

Le candidat est admis comme membre résidant, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Bernard-Jullien rend compte à la classe d'un ouvrage de notre collègue, M. Ferdinand de Luca, de Naples, *Sur l'inexactitude de plusieurs points de l'histoire des sciences mathématiques dans l'ancienne école italique*. M. Ferdinand de Luca s'efforce de prouver dans ce travail que l'on a attribué à l'école de Platon plusieurs découvertes qui appartiennent à l'école italique. — Le rapport est renvoyé au comité du journal.

M. l'abbé Badiche présente des considérations sur cette question qu'il a lui-même proposée pour le Congrès : *Faire l'histoire de la philosophie scolastique depuis Boëce jusqu'à Abeilard*. Une importante discussion s'engage sur ce sujet entre MM. Hippeau, l'abbé Badiche, etc.

M. le docteur Cerise rend compte à la classe du livre de M. de Potter intitulé : *Études sociales*. Une discussion s'engage, à laquelle prennent part MM. Hippeau, Delépine, Leudière, etc.

Le même rapporteur fait ensuite l'analyse des *Conséquences du système pénitentiaire*, par M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt. Cette brochure renferme de nombreuses et très-sages observations appuyées sur des faits authentiques et du plus grand intérêt. C'est un excellent complément de l'ouvrage de M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt, intitulé : *Examen du système pénitentiaire*, dont M. le docteur Cerise a rendu compte dans *l'Investigateur*.

A cette occasion, M. Hippeau propose de faire l'analyse et l'exposition des doctrines contenues dans les ouvrages de M. Moreau Christophe sur les prisons.

*** La 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est réunie le mercredi 23 mars, sous la présidence de M. Ernest Breton. — Dix-huit membres sont présents.

La classe reçoit plusieurs ouvrages. Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Nolte lit un rapport très-favorable sur la candidature de M. Mathias-Michael Bonn, et sur la première partie des Matériaux pour servir à l'histoire de Duren (en allemand), envoyée à l'Institut Historique par le candidat.

M. Boun est admis, à l'unanimité, comme membre correspondant.

M. E. Breton lit un fragment descriptif d'un voyage aux environs du Puy en Vélay. Cette lecture intéresse vivement la classe. — Des remerciements sont adressés à M. E. Breton.

. Assemblée générale du vendredi 25 mars (*les quatre classes réunies*), présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Trente-six membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté après une courte discussion entre MM. N. de Berty et Dufey (de l'Yonne), sur la question de savoir si les membres des parlements étaient rétribués ou non. M. Dufey soutient l'affirmative, et M. de Berty la négative.

M. N. de Berty fait un rapport sur les questions proposées par le comité des travaux pour le Congrès. Ces questions sont adoptées après quelques modifications, et renvoyées pour l'impression à M. l'administrateur-trésorier.

On décide qu'une assemblée générale extraordinaire se réunira le vendredi suivant 1er avril, pour entendre le rapport qui sera fait, au nom du comité des travaux, sur un *projet d'ouvrage collectif.*

. Assemblée générale extraordinaire du vendredi 1er avril (*les quatre classes réunies*), présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Quarante membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, on lit, au nom de la commission nommée à cet effet par le comité, un rapport sur un *projet d'ouvrage collectif.* La commission propose un *Annuaire historique*.

Une longue et vive discussion s'engage à ce sujet. Y prennent part MM. Ernest Breton, le docteur Josat, N. de Berty, de Brière, etc., qui repoussent la pensée de faire un annuaire, et MM. Leudière, Dedam-Delépine, etc., qui la regardent comme bonne et praticable.

On vote au scrutin secret le projet d'annuaire. Il est rejeté à une grande majorité.

M. Henri Prat lit un rapport sur les derniers volumes de l'*Histoire de France* de M. Michelet. Après avoir fait le plus bel éloge du profond savoir de M. Michelet, de sa sagacité merveilleuse à débrouiller les documents historiques et à les mettre en œuvre, de son style vif, coloré, poétique, le rapporteur reproche à M. Michelet de personnifier, d'une manière exagérée, les époques par les hommes, de tomber ainsi dans le symbole et le mythe, et d'accorder beaucoup trop à la fatalité.

M. Hippeau pense que M. Prat s'exagère les inconvénients du système de M. Michelet. Les individus peuvent être en effet la représentation vivante de leur pays et de leur époque. M. Michelet n'est pas non plus l'expression du système fataliste.

M. Prat défend son rapport et appuie son opinion sur plusieurs citations.



M. Leudière répond que ce n'est pas d'après des passages isolés, mais d'après l'ensemble de son œuvre, qu'il faut juger M. Michelet.

Une vive discussion continue sur ce rapport et sur l'*Histoire* de M. Michelet, entre les mêmes orateurs et MM. N. de Berty, Dufey (de l'Yonne), Dedam-Delépine, etc.

M. Hippeau résume la discussion; il conclut de ces débats que les opinions diffèrent très-peu au fond et sont bien près de s'entendre.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Il Messagiere Torinese, journal hebdomadaire, artistique, scientifique et littéraire; livraisons de janvier, février et mars 1842 (Turin).

La Parola, journal scientifique et littéraire, paraissant tous les quinze jours; janvier, février, mars 1842 (Bologne).

Il Tiberino, journal artistique et littéraire, paraissant une fois la semaine; livraisons de janvier, février et mars 1842 (Rome).

Dictionnaire des Hiéroglyphes, par M. Camille Duteil; première partie; un volume in-4°, avec figures.

Bulletin des séances de l'Académie royale de Bruxelles, n°s 9, 10, 11, 12 du tome VIII, et n° 1er du tome IX; cinq fortes brochures in-8°.

Annuaire de la même Académie pour 1842; huitième année; un vol. in-18.

Galerie des Contemporains illustres, par un homme de rien; 40e et 41e livraisons : le maréchal *Moncey* et *Martinez de la Rosa.*

Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen pendant l'année 1841; un volume in-8°.

Annales scientifiques, littéraires et industrelles de l'Auvergne; octobre, novembre et décembre 1840, tome XIIIe; et janvier, février, mars et avril 1841, tome XIVe; in-8°.

Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique, par M. Foelix; avril 1842.

Giornale d'ell' I. R. Istituto Lombardo e Biblioteca Italiana; n° 8; avril 1842 (Milan).

Annali universali di statistica, economia publica, storia, viaggi e commercio, tome LXXIe, livraison de février 1842 (Milan).

Pour le Secrétaire perpétuel, J.-L. VINCENT.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.



MÉMOIRES.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR MONSIEUR LE MARQUIS DE LAROCHEFOUCAULD-LIANCOURT,

PRÉSIDENT DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

A L'OUVERTURE DU HUITIÈME CONGRÈS.

Messieurs,

La science historique, partagée entre les différentes classes de votre Institut, occupe ici un grand nombre d'hommes érudits, et la France vous doit, sous ce rapport, une gloire pure qui ne laisse après elle que des souvenirs paisibles et doux.

Un de nos collègues, éminemment distingué dans les lettres, et portant le nom d'un père vraiment illustre par les ouvrages les plus utiles et les plus savants en même temps, s'est assis avant moi dans ce fauteuil; et lorsqu'il a rendu, comme je le fais aujourd'hui, hommage à vos travaux, il vous a entretenus principalement de la sincérité de l'histoire.

Qu'il me soit permis d'invoquer ici le nom de Pastoret pour vous parler un moment sur un autre sujet non moins important, celui de l'utilité de l'histoire. Vous savez que son ouvrage sur les lois pénales a remporté à l'Académie Française le prix fondé par Monthyon en faveur de l'écrit le plus utile. On a toujours pensé qu'il était désirable et presque un devoir pour l'historien de tirer des faits ce que l'on a nommé avec raison les enseignements des peuples et des rois.

Vous le croyez aussi, messieurs; car c'est dans vos études mêmes que je peux choisir les exemples qui répondent à ma pensée. Quand vous ouvrez chaque année cette réunion, dans laquelle vous assemblez toutes les forces de la science historique, vous admettez souvent des questions qui vont chercher dans les siècles passés, et parmi les diverses nations anciennes ou modernes, des leçons graves et utiles. Par exemple, messieurs, n'est-il pas d'une haute importance, dans l'intérêt général de la société, de reconnaître quelle influence la religion exerce sur la morale publique? Vous vous êtes préparés à traiter cette année la moitié de cette question, en exposant quelle a été cette influence produite par le paganisme chez les peuples anciens. Un jour, bientôt sans doute, vous examinerez quelle a été cette influence produite par le christianisme chez les peuples modernes; et vous aurez donné alors, non-seulement la solution entière et intéressante d'un problème historique, mais un grave et haut enseignement aux chefs des gou-

vernements, pour leur montrer comment et jusqu'à quelles limites ils peuvent se servir de l'influence religieuse sur les mœurs et dans les lois.

Cette année aussi, un de nos voisins, qui a dignement occupé le premier rang dans le gouvernement de son pays, vous a proposé une question sur laquelle il est à souhaiter que les hommes de lettres réfléchissent. Ce n'est pas seulement avec curiosité qu'ils doivent reconnaître quelle est l'influence de l'esprit du siècle sur la littérature, c'est aussi afin de régler eux-mêmes leurs rapports avec lui. Je ne prétends pas qu'on doive lui céder toujours ou le combattre sans cesse ; car Pascal nous a dit que cette maîtresse d'erreurs, que l'on appelle opinion, est d'autant plus fourbe qu'elle ne l'est pas toujours. Voilà pourquoi tout homme, que l'instruction rend capable de servir son pays, doit étudier avec soin l'esprit du siècle, ou pour le braver, ou pour le ménager, quelquefois pour le ramener avec adresse, ou pour le séduire à force d'hommages. Aussi est-il des historiens qui trouvent à chaque époque les meilleures raisons du monde pour adresser des louanges à la multitude, habiles flatteurs qui font avec elle un heureux échange d'applaudissements. D'autres, plus hardis, critiquent les sentiments publics, et luttent contre eux ; ils s'efforcent de corriger les mœurs et d'éteindre les préjugés ; ils aident quelquefois à réformer les lois et les coutumes.

Ne peut-on pas dire qu'il est un historien qui a tour à tour employé avec un égal succès ces diverses manières? Il a été l'homme le plus éminent, je crois, dans le caractère spécial de l'esprit français. Personne n'a plus agréablement flatté son siècle et son pays ; personne n'a plus ingénieusement censuré et plus habilement enseigné le genre humain : aussi a-t-il toujours considéré l'utilité dans l'histoire. Lorsqu'il a ouvert une des plus belles époques de la France, il a commencé par déclarer que ce n'est pas l'histoire de Louis XIV qu'il a voulu raconter à la postérité, mais qu'il s'est proposé de peindre l'esprit des peuples dans le siècle le plus éclairé. Voilà comme il a élevé son sujet, comme il a fait d'un récit brillant une leçon instructive.

Souvenons-nous surtout que ce grand écrivain n'a trouvé dans l'histoire du monde entier, telle que nous la connaissons, que quatre siècles dignes d'être honorés ; et telle est, messieurs, la mission que vous avez choisie, que vous ramenez, pour ainsi dire, chaque année ces quatre siècles à comparaître au milieu de vous.

Le premier est celui de Platon et d'Aristote, et aussi celui d'Apelle et de Phidias; le deuxième est celui d'Auguste et de Cicéron, et de Virgile. Vous avez déjà examiné la législation de ces deux époques ; vous avez expliqué la formation de leurs institutions, ainsi que celle de leur langage ; vous avez recherché quels ont été leurs beaux-arts, et vous allez nous dire cette année quels ont été leurs temples. Le troisième est celui des Médicis, et le quatrième celui de Louis XIV. L'Italie et la France ont brillé tour à tour : la première a renouvelé les arts, et la seconde a recréé la littérature, la poésie et le théâtre. Et vous,

messieurs, vous remontez sans cesse à ces époques illustres, non pas pour les explorer seulement, mais pour découvrir, ainsi que vous l'avez dit, les rapports entre la langue et l'état social, entre le théâtre et les mœurs, entre les publications de la presse et les besoins de l'intelligence. Vous êtes dans le monde lettré comme les navigateurs qui ne se contentent pas de parcourir les mers, mais qui en sondent les profondeurs, afin de tracer la route et de marquer les écueils à leurs successeurs.

Voilà, messieurs, quelle est l'utilité qui appartient à l'histoire. Le premier qui a eu l'honneur de vous présider, l'illustre auteur de l'*Histoire des Croisades*, a regretté qu'on n'eût pas posé parmi vous la question de l'utilité des congrès scientifiques; mais vous l'avez résolue par vos travaux. Vous n'avez pas cherché à démontrer que la science historique est en progrès ; vous marchez, et elle acquiert chaque jour sous vos efforts des développements plus étendus et mieux approfondis.

Il n'est plus permis à personne de dire comme ce philosophe chagrin : « J'ai « cherché toute ma vie des vérités utiles, et je n'ai trouvé que d'inutiles er- « reurs. » Vous avez reconnu qu'on devait concevoir de meilleures espérances. Vous avez dit comme Voltaire : « Tâchons de nous éclairer ensemble ; essayons « de déterrer quelques monuments précieux sous la ruine des siècles. » Et vous avez souvent réussi.

Continuez donc, messieurs ; ouvrons ensemble ce huitième Congrès, et permettez-moi de vous exprimer ma reconnaissance d'être appelé par vous à assister à des travaux qui portent en eux-mêmes tant de gloire et tant d'utilité.

DES IDIOTS ET DE LEUR ÉDUCATION.

IDIOTS CONNUS DANS L'HISTOIRE.

Chacun de nous conserve souvent, pendant le reste de la vie, le souvenir d'une ou de plusieurs de ces impressions de l'enfance que certaines circonstances concoururent à graver profondément dans son cerveau.

Aussi loin que ma mémoire puisse me reporter, à l'âge de trois ans peut-être, je vis dans mon village un idiot satisfaisant, en plein jour et en pleine rue, à un besoin commun, dont il remettait le produit dans sa bouche au fur et à mesure (1). Je n'ai jamais rencontré depuis un de ces infortunés sans établir involontairement des analogies avec celui de mon enfance, et conserver ainsi dans mon esprit le souvenir de leurs traits, de leurs habitudes et de leurs tics. Dès mon début dans l'étude des sciences, mais surtout de la philosophie et de la méde-

(1) Ce cas se présente fréquemment aux Incurables. La sœur qui depuis douze ans est chargée des *innocents*, pour me servir de son expression, m'a dit en avoir été témoin plus de dix fois, et chez des enfants qui avaient de l'intelligence sur beaucoup de points.



cine, je suis devenu, presque à mon insu, spectateur réfléchi de tous les cas de cette espèce qui se sont offerts à mon observation. J'ose donc affirmer que tout ce qui va faire l'objet de ce travail est le fruit de mes observations, de mes expériences ou de mes lectures.

Le mot *idios* me paraît heureusement trouvé pour exprimer cet état intellectuel dans lequel l'être humain qui en est affligé vit étranger par son esprit à la nature tout entière.

L'idiot comme je le comprends, l'idiot véritable, est celui qui constamment naît avec une lésion essentielle du cerveau ou de ses annexes ; c'est pourquoi tout être qui jouit même incomplétement, ne fût-ce que d'une seule des facultés intellectuelles, sort à mes yeux de la classe des idiots, pour entrer dans celle des imbéciles ou des aliénés. L'idiotie est donc une sorte de démence innée, tandis que j'appellerai imbécillité cette infirmité d'esprit souvent accidentelle, dans laquelle l'intelligence est développée à des degrés différents. Disons-le par anticipation ; non, un idiot n'est point capable de développement intellectuel ; c'est un infortuné venu en ce monde non-seulement sans *biens spirituels*, mais sans aucun moyen d'en acquérir. L'imbécile, au contraire, possesseur dès sa naissance de quelque *fortune*, peut, sans augmenter son fonds, lui faire rendre par une culture soignée au delà de ce qu'il eût produit naturellement. Appuyons encore sur cette différence qui existe entre l'idiot et l'imbécile. L'idiotie commence ou avec la vie intra-utérine, ou avec la vie proprement dite. L'idiot, pour l'intelligence, est en naissant ce qu'il sera toujours. L'entendement chez lui est un artiste plongé dans une profonde obscurité, et entouré de ses couleurs, de sa palette, de sa toile et de ses pinceaux, ou brisés ou gâtés ; tandis que dans la majorité des cas l'imbécillité est une maladie acquise, et ne suppose jamais, ou l'absence d'organes, ou même leurs lésions essentielles. Il y a toujours ici au moins un rayon d'intelligence. Chez l'imbécile, l'entendement est l'artiste placé dans une obscurité relative, qui disparaît plus ou moins à mesure que la pupille se dilate.

C'est faute d'avoir établi sévèrement cette distinction, que je nomme hardiment essentielle, entre l'idiotie et l'imbécillité, qu'on s'est flatté de donner de l'éducation aux idiots, et qu'on a offert au public un établissement qui est devenu un leurre pour beaucoup de familles. Allez à Montmartre, et demandez au propriétaire de la maison où furent tentés ces essais d'éducation, quels ont été les résultats des efforts du maître.

Prenons maintenant l'idiotie en particulier, sauf à nous occuper plus tard et en son lieu de l'imbécillité.

L'idiot n'offre à l'observation que son physique et ses habitudes.

Or, 1° les idiots sont, à peu près sans exceptions, ou rachitiques, ou paralytiques, ou scorbutiques, ou scrofuleux, ou épileptiques, ou hydrocéphales, et, dans quelques cas, tout cela en même temps. Ils naissent bouffis, avec une tête et des extrémités relativement très-volumineuses. Ils sont moins sensibles

que les autres enfants à la première impression de l'atmosphère : ils paraissent dormir continuellement, et ne têtent qu'avec peine. Plus tard, l'état de leur intelligence se dessine de manière à ce qu'il ne puisse rester aucun doute pour l'observateur sur leur sort. Ainsi, à l'époque où l'enfant commence à donner les premiers signes de l'intelligence, de la parole et de la locomotion, l'idiot garde l'immobilité la plus absolue, conserve son regard fixe et hébété, avec des yeux qui sont ou extrêmement saillants, ou enfoncés dans leur orbite. Il reste muet, triste, têtu, vorace, sale, bavant, mangeant et buvant sans cesse (1) si on lui met les aliments dans la bouche ou sous la main, et croupissant au milieu de ses excréments et de ses urines. Voici le tableau qu'en trace Esquirol : « Ils ont les bras, les mains tordus, estropiés ou privés de mouvement; ils les tendent d'une manière vague, saisissent gauchement les corps et ne peuvent les retenir ; ils marchent maladroitement, sont facilement renversés, restent où on les pose, ou bien marchent spontanément, se meuvent sur eux-mêmes, sans but aucun. Leur tête, trop-grosse ou trop petite, est mal conformée, aplatie sur les côtés ou par derrière. Le front est court, étroit, pointu ; les yeux convulsifs et louches, les lèvres épaisses; la bouche entr'ouverte laisse continuellement échapper une salive gluante et fétide ; les gencives sont fongueuses et les dents mauvaises. Ils sont sourds ou presque sourds, muets ou à peu près. Ils sont borgnes ou aveugles, mangent tout ce qui tombe sous leurs mains, et ne repoussent les aliments qu'autant qu'ils ne peuvent les avaler (2). » Et à ce sujet Esquirol raconte qu'ayant un jour donné des pêches à une idiote, celle-ci les porta d'abord à sa bouche, mordit dedans, et, ne pouvant mordre dans le noyau, elle l'avala. Elle en avala ainsi neuf de suite, et l'eût fait plus longtemps si on ne l'en eût empêchée.

J'ajouterai comme un fait qui m'a paru constant, et qu'aucun auteur n'a remarqué, que chez tous les idiots qui ne sont pas aveugles il y a amblyopie; comme aussi l'extrémité des doigts est en bec de perroquet, et la glande tyroïde constamment hypertrophiée à des degrés différents ; enfin je dirai que, sur huit idiots que j'ai ouverts ou vu ouvrir, les poumons étaient le siége de tubercules plus ou moins caractérisés. Cette circonstance explique la brièveté de la vie des idiots, qui ne dépasse guère vingt-cinq à trente-deux ans, quoique Fodéré avance que les crétins complets, qui ne sont que des idiots, meurent de vieillesse pour la plupart. Ce n'est pas la seule erreur d'observation que je me permette de signaler dans cet auteur. L'idiot, dit-il, est très-lubrique, et comme le singe enclin à l'onanisme (3). Or je ne crains pas de dire qu'il n'y a peut-être

(1) Ou refusant opiniâtrément de manger.

(2) Même observation que ci-dessus.

(3) Je tiens des personnes chargées des idiots dans les hospices spéciaux, et surtout de la sœur des Incurables, que jamais les idiots véritables, ou même les imbéciles fort avancés, ne se livrent à la masturbation. Depuis douze ans, cette sœur n'a vu qu'un seul cas

pas une seule observation rigoureuse à cet égard (1). J'ai au contraire remarqué que l'idiot ne se livrait jamais à cette habitude, qui d'ailleurs exige un jeu d'articulations dont il est incapable ; et puis une habitude semblable suppose que dès la première fois l'idiot a éprouvé une sorte de volupté que l'état de ses sens ne permettrait pas d'admettre, malgré le volume quelquefois considérable des organes externes de la génération. Ce développement n'est dû qu'à un relâchement de tissu et à une imbibition de lymphe qui explique la flaccidité qui les distingue. On compare l'idiot au singe sous ce rapport : comme si quelque chose pouvait être comparé à l'idiot! Trouvez-moi dans l'immense échelle animale un individu, un seul individu, qui manque d'instinct de conservation ? Il devenait facile, je l'avoue, d'expliquer la brièveté générale de la vie chez les idiots, en attribuant la phthisie tuberculeuse, si fréquente aussi parmi les singes, à une habitude qui leur aurait été commune avec eux, et eût ainsi donné raison d'un résultat semblable. Reprenons.

On a des exemples d'idiotie dans lesquels on a reconnu l'absence absolue de plusieurs sens. En 1812 il y avait à la Salpêtrière une idiote aveugle, muette et sourde. Elle fut trouvée auprès du cadavre de sa mère, morte depuis trois jours au moins. Cette idiote ne pouvait marcher ; ses jambes étaient contractées sous ses cuisses ; il fallait lui pousser les aliments dans la bouche, et elle ne savait ni les mâcher, ni les avaler lorsqu'ils étaient solides. On la nourrissait de potages et de vin. Elle ne vécut guère qu'un mois à l'hospice. Son cadavre ne pesait que quarante-trois livres. En 1817 il y avait dans le même hospice une idiote âgée de vingt-cinq ans, qui était muette, aveugle et rachitique. Elle ne pouvait rester couchée que sur l'un ou sur l'autre côté. On la retournait de temps en temps. Il fallait lui porter les aliments dans la bouche. Pendant les plus fortes chaleurs de l'été on la couvrait autant qu'au plus fort de l'hiver. Si on retirait les couvertures, elle poussait des cris rauques, tâchait de les ramener; mais ne les trouvant pas à sa portée, elle se calmait, cessait ses efforts et restait pelotonnée sur son lit. Elle disait très-imparfaitement *md, md.* Si elle sentait qu'on approchait d'elle, elle poussait des cris hargneux.

La sensibilité est quelquefois nulle. J'ai vu un idiot dans le village d'Aubière, près de Clermont en Auvergne, qui ne sentait pas même l'application sur les mollets de fils de fer chauffés au rouge. J'ai vu des enfants s'amuser cruellement, aux grands applaudissements de quelques villageois féroces, à lui arracher les poils de sa barbe, à lui faire serrer dans la main des briques brûlantes et à le faire déchirer par les chiens, sans que cet infortuné manifestât le moindre sentiment de douleur, ou fît le plus léger effort pour repousser ces sortes de tortures. J'ai

qui y fasse exception, et encore l'enfant était plutôt arriéré qu'imbécile, et avait apporté cette habitude en entrant dans l'hospice. On s'empressa de le séquestrer.

(1) Fodéré, dont j'apprécie les travaux autant que qui que ce soit, a attribué bien des choses aux idiots, sur le rapport de curés et de maires du Valais, qui n'étaient pas obligés de distinguer bien strictement l'idiot de l'imbécile.

su depuis que cette espèce de végétal à figure quasi-humaine avait été trouvé rôti dans l'âtre d'une cheminée.

J'ai été témoin d'un exemple d'anéantissement tellement complet de l'odorat et du goût chez une idiote, qu'elle avalait sans mastication aucune des corps solides souvent très-volumineux et quelquefois horriblement fétides. Par une singulière bizarrerie, un corps qu'elle n'eût pas porté à sa bouche d'elle-même, elle l'avalait sans hésiter si on le lui présentait. C'est ainsi que je lui ai fait avaler jusqu'à douze marrons d'Inde dépouillés seulement de leur coque épineuse, sans les mâcher, ni même les retourner dans la bouche. Jamais que je sache on ne l'a vue prise d'indigestion. Elle est morte l'an dernier, dans un village de Picardie, empoisonnée probablement par une certaine quantité de fruits de nerprun, qu'elle prit pour des grains de raisin ou des baies de genièvre, qu'elle paraissait aimer par-dessus tout.

C'est avec intention que je ne signale pas avec la plupart des auteurs l'épilepsie comme figurant souvent dans le cortége des nombreuses infirmités physiques qui accompagnent l'idiotie. J'ai en effet bon nombre d'observations qui m'autorisent à croire que cette affection nerveuse se trouve surtout dans l'imbécillité, dont elle est souvent la cause et quelquefois l'accident.

Relativement à la tête des idiots, il y a à faire des observations de physionomie et des observations de cranioscopie.

Et d'abord, tout idiot porte sur sa figure le cachet de la nullité de son entendement. Le physionomiste le moins exercé reconnaît tout de suite un idiot (1), quelque réguliers que soient les traits de son visage, comme cela arrive quelquefois. Lavater dit que le front rejeté en arrière et dont la courbure est sphéroïdale, que de grosses et longues lèvres proéminentes et ouvertes, dont les commissures sont très-relevées, que le menton en forme d'anse ou qui se recule en arrière, signalent l'idiotisme. Pour ma part, je ne saurais admettre ce portrait sans restriction, car il y a dans le tableau d'Esquirol, et j'ai trouvé chez M. Seguin et ailleurs, des idiots dont chaque trait de la face, considéré isolément, offrait une régularité admirable. Voyez plutôt la figure du n° 2 dans le tableau d'Esquirol. Elle offre presque tous les caractères d'une tête modèle : son front a quelque chose de celui du Jupiter olympien ; ses yeux sont grands, bien fendus, d'une beauté remarquable ; j'irai jusqu'à dire que, par une sorte d'exception, il n'y a pas ici de la régularité dans chaque partie seulement, mais encore de l'harmonie dans l'ensemble. Le portrait de Lavater serait là sans aucune exactitude. Mais voyez cette figure de demi-profil ; rien n'y respire la vie intellectuelle ; cette fixité de regard, cette immobilité de chaque trait, ce je ne sais quoi qui y manque, vous en apprendront plus que l'angle de Camper, ou le

(1) Le seul idiot véritable qui se trouve en ce moment aux Incurables, a pourtant une figure qui est si loin de dire la nullité de son intelligence que je me retirai la première fois sans le remarquer, le prenant pour un infirme assis sur sa chaise percée.



physionotrace de Lavater qui, l'un et l'autre, se trouvent si souvent en défaut.

Passons à la cranioscopie. Les recherches faites sur le crâne des idiots sont fort nombreuses, et, quoique faites généralement par des esprits bons observateurs, elles n'ont guère fourni que des résultats sans unité. Un fait reste pourtant bien établi : c'est une difformité du crâne et un vice correspondant dans le cerveau, quoique ce vice varie non-seulement avec les races humaines, mais encore dans chaque race. C'est ainsi qu'Hippocrate indique la microcéphalie comme compagne inséparable d'idiotie, et il est vrai de dire qu'en effet le cerveau décrit par Wilis n'avait pas la moitié du volume qu'il aurait dû avoir. Bown, Pinel, Gall se plaisaient à en montrer d'analogues à celui de Wilis ; tandis que d'autre part Vésale signale surtout l'aplatissement occipital, et recommande en conséquence de ne point coucher les très-jeunes enfants sur le dos. Prokaska, Malacarne, Akerman, Pinel, Gall, Broussais, Esquirol ont donné une foule d'observations qui portent sur presque autant de vices différents. On peut dire néanmoins que les formes les plus générales sont la petitesse du crâne, l'étendue disproportionnée du diamètre fronto-occipital, l'aplatissement des pariétaux vers la suture temporale, et la forme en pointe du front, comme aussi l'aplatissement du frontal et du coronal. Mais le phénomène le plus constant est bien sûrement l'inégalité des deux portions droite et gauche de la cavité du crâne. Quant à l'état de la substance cérébrale elle-même, nous avons les observations de Morgagni, qui assure avoir constamment trouvé le cerveau très-dense, et celles de Meckel, qui dit que la pulpe cérébrale chez les idiots est plus sèche, plus légère, plus friable que dans l'état ordinaire. De son côté, Esquirol appelle l'attention sur l'état des sinus latéraux, qu'il affirme avoir trouvés, presque toujours resserrés et d'une très-petite capacité. Enfin il est bon de dire que, dans l'état normal, la tête est $\frac{1}{7}$ à peu près de la stature dans l'homme, tandis que chez les idiots elle n'est guère que $\frac{1}{10}$.

Ce tableau suffit, ce me semble, pour autoriser à conclure, en quelque sorte *à priori*, que l'idiot doit être incapable d'aucun acte, et que toute sa vie de relation doit se restreindre dans quelques habitudes aussi bornées que ses sensations et ses besoins.

2° La plupart des idiots manquent même des facultés instinctives. Moins favorisés que la brute ; ils n'ont pas même l'instinct de leur conservation. Les fonctions digestives ne réveillent chez eux que des besoins extrêmement vagues, au point qu'il faut leur faire voir, toucher ou pousser dans la bouche les aliments dont on les nourrit. Je ne dis pas assez, car il en est chez qui il faut enfoncer les aliments jusqu'au point qu'ils ne puissent revenir vers l'ouverture buccale (1). Les évacuations ont lieu partout, à toute heure, et devant tout le monde. Ce sont des êtres voués dès leur naissance à une mort certaine et très-prochaine, si la tendresse des parents ou la charité publique ne se hâtent de

(1) Ce cas se présente actuellement à la Salpêtrière et aux Incurables.

leur prodiguer des soins de tous les instants. La plupart ont des mouvements automatiques assez bizarres. Esquirol parle d'un idiot qui marchait toujours à la même place, bâtant sa marche, quelquefois avec agitation, en balancier de l'un de ses bras et souvent des deux, et le tout avec éclats de rire fort bruyants (1). Plaçait-on quelque obstacle dans l'espace qu'il affectionnait : il se fâchait, s'irritait jusqu'à ce qu'on l'eût retiré, car il ne l'eût jamais retiré de lui-même. Tout le monde a pu voir à la Salpêtrière, il y a peu de temps, une idiote qui, quoique en simple chemise, bravait obstinément la pluie, le froid, le soleil le plus ardent. Sa santé n'en était pas moins parfaite ; mais il fallait lui ouvrir la bouche pour y introduire les aliments, et ses déjections étaient involontaires. A peine l'avait-on habillée, qu'elle courait s'asseoir sur un banc, toujours le même, et y passait sa journée ; elle y eût passé sa vie, à se balancer d'avant en arrière. On trouve quelque part l'observation de deux jeunes idiots, jumeaux, je crois, dont l'un riait toujours et l'autre pleurait sans cesse. Le docteur Haindorf rapporte qu'un idiot, trouvé dans les montagnes de Rafin, fut conduit à l'hospice de Saint-Julien, à Wurtsbourg. On le laissa errer à sa guise dans la maison. Son bonheur consistait à tourner dans un cercle, au milieu duquel il arrachait l'herbe et ramassait des pierres pour les rejeter aussitôt. Si on l'empêchait de faire l'un et l'autre, il se mettait à tirailler les diverses parties de son corps, à creuser la terre avec ses pieds. Persistait-on, il entrait en fureur et tâchait de se mettre en liberté ; dès qu'il y avait réussi, il recommençait son mouvement circulaire et son tas de pierres. Il mangeait et buvait tout ce qu'on lui présentait, et revenait invariablement aux mêmes endroits prendre ses repas et son sommeil. Souvent il rongeait un morceau de bois et en avalait les rognures. Si on lui adressait la parole en le regardant fixement, il fuyait pour se cacher. Le moindre bruit l'épouvantait et le mettait en fuite ; mais il revenait bientôt reprendre son exercice habituel. Tout chez lui se faisait à des époques déterminées. Les traits de son visage étaient égarés ; les lèvres saillantes, les dents d'un blanc mat, l'œil animé, sans expression, à moitié relevé, ne laissant point apercevoir la pupille. Sa bouche se contournait dans la direction des yeux. La tête, très-petite, offrait un aplatissement vertical.

Pinel parle d'une idiote qui tenait de la brebis pour les goûts, la manière de vivre et un peu la forme de la tête. Ainsi elle était herbivore et frugivore. *Bé é é, ma á á* était tout son langage. Elle exerçait des mouvements alternatifs d'extension et de flexion de la tête en s'appuyant contre le ventre de la fille qui la servait. C'est avec le sommet de la tête qu'elle cherchait à frapper quand elle voulait se défendre ou qu'elle se mettait en colère, ce qui lui arrivait souvent. Le

(1) Demesnil, aux Incurables, produit continuellement le *glouglou* du dindon, pose sa main devant ses yeux comme s'il y cherchait ce que les tireuses de cartes appellent la bonne aventure, et laisse tomber par saccades sa tête sur sa poitrine. Au reste, il ne m'est pas prouvé qu'il soit idiot. Je reviendrai sur son compte ailleurs.



dos, les lombes, les épaules étaient couverts de poils flexibles et noirâtres. Il est inouï qu'on ait réussi à la faire asseoir sur une chaise. Elle dormait par terre le corps roulé, la tête par-dessous l'un ou l'autre bras. Son crâne, dont Pinel a donné le dessin, est fort remarquable pour sa forme et ses dismensions.

Tel est en raccourci le tableau de ces êtres monstrueux dont le Créateur semble permettre l'existence autant pour rappeler à l'homme sa misère que pour lui faire sentir le prix de la raison, qui reste sa plus noble prérogative. Ici, dit Fodéré, on ne reconnaît plus l'homme. Frappé dans ses caractères distinctifs, la pensée et la parole, ce n'est plus ce maître de la terre qui calcule l'immensité des cieux et en décrit les mouvements; c'est le plus faible de tous les êtres vivants, puisqu'il est même incapable de pourvoir de lui-même à sa subsistance. Depuis l'huître jusqu'au singe, toutes les classes d'animaux ont plus ou moins d'instinct, mais il n'en est aucun dont la stupidité aille jusqu'au point qu'il ne puisse veiller à son existence.

Et voilà cependant les élèves dont M. Seguin prétend pouvoir faire l'éducation! Lorsque je traiterai de l'imbécillité, je parlerai longuement de l'éducation des enfants arriérés, et ce ne sera pas sans accorder à M. Seguin le tribut d'éloges qui est si légitimement dû aux efforts qu'il fait pour développer les notions intellectuelles dont la nature paraît se montrer si avare pour quelques enfants. Mais je lui porte dès à présent le défi de jamais faire l'éducation d'un véritable idiot (1). Et en peut-il être autrement!... Ici les organes de l'entendement manquent ou sont essentiellement lésés, les facultés intellectuelles sont nulles; quels produits voulez-vous pouvoir en tirer? Ses sens sont à peine ébauchés, et les sensations tellement émoussées que la vie organique toute seule en est influencée. Comment l'âme se ferait-elle jour sans instruments, ou avec des instruments si défectueux que l'emploi en est interdit? Incapables d'attention, par conséquent sans mémoire, sans comparaison, sans jugement, sans association d'idées, sans abstraction, les idiots doivent être impropres à recevoir la moindre éducation. Ils restent, ils doivent rester toute leur vie ce qu'ils étaient à leur naissance. Le langage leur est inutile; aussi en manquent-ils complétement.

Une fois qu'on serait arrivé à bien établir la distinction entre les idiots et les imbéciles, il ne serait pas difficile de prouver que le nombre des premiers est heureusement fort restreint. Ainsi M. Seguin n'en a pas un seul, quoi qu'il en pense et surtout quoi qu'il en dise. Si dans les hospices d'aliénés on en compte un trentième, c'est le maximum. Dans la table publiée par Pinel et relative aux aliénées, sur 2,000 il n'y avait même pas 36 idiotes; et je ne doute pas que ce nombre n'eût pu être restreint par une observation plus rigoureuse. Les relevés du même hospice, de 1804 à 1814, sur 2,804 aliénées présentent 98 idiotes. Il n'en est pas autrement à Bicêtre. Le beau travail du comte de Pas-

(1) Ce défi lui avait déjà été porté avant par la sœur chargée des *innocents*.

toret (1), en 1816, établit que, sur 2,154 aliénés admis à Bicêtre pendant dix ans, 69 seulement étaient atteints d'idiotie : d'où il résulte que, sur 7,950 aliénés des deux sexes, on ne compterait que 203 idiots (2).

Une recherche des causes de l'idiotie, bien faite, contribuerait plus qu'on ne pense à bien établir les caractères qui la distinguent de l'imbécillité, et faciliterait conséquemment le traitement moral de cette dernière. On pourrait éviter par là à l'instituteur de recevoir un idiot quand on lui annonce un enfant arriéré, et aux parents des frais inutiles, et la déception qui résulte d'un espoir trompé.

Les causes de l'idiotie pourraient être divisées en causes prochaines et en causes éloignées.

Les premières exercent leur action immédiatement sur l'idiot. Ainsi une vive perturbation morale ou physique, éprouvée par la mère dans les premiers temps de la grossesse, peut exercer sur l'organisation de son fruit une influence assez profonde pour déranger entièrement le travail de la formation des organes de la pensée que la nature eût mené à bien sans cette catastrophe. Cette cause prochaine joue à mes yeux un rôle immense dans la production de l'idiotie. J'ai fait un relevé des cas attribués par les auteurs à des causes diverses ; j'ai interrogé les mères des deux (3) idiots qui se trouvent aux Incurables (hommes) ; j'en ai interrogé plusieurs autres, et il est résulté pour moi ceci, que, quinze fois sur dix-sept, l'idiotie doit être attribuée à une vive émotion ou à un accident survenus pendant la gestation. Il y a d'ailleurs un fait qui vient à l'appui ; c'est celui-ci : les idiots appartiennent presque tous ou à la classe riche ou à l'hôpital des Enfants-Trouvés, qui en fournit presque exclusivement aux hôpitaux qui les reçoivent. Je voudrais que les bornes que je me suis tracées dans ce travail me permissent de rapporter en détail au moins deux observations recueillies tout récemment, et dont les infortunés sujets affligent une famille honorable autant que riche. Ces deux observations avec tant d'autres démontreraient bien éloquemment avec quel soin il faut veiller à éloigner de certaines femmes, surtout pendant leur grossesse, tout ce qui les émeut vivement dans l'état ordinaire. Une autre cause prochaine, dont les effets ne sont que trop fréquents, comprend toutes les compressions manuelles ou mécaniques exercées sur la tête des enfants après leur naissance ; je veux parler surtout des fausses manœuvres avec le forceps, de l'emploi de la main dans les versions de l'enfant, de l'habitude qu'ont quelques sages-femmes de pétrir la tête des nouveau-nés sous le prétexte de l'arrondir. Quant aux convulsions, aux chutes sur la tête, à l'épilepsie, à toutes les maladies accidentelles de l'encéphale, je soutiens qu'il n'y a peut-être pas un seul cas d'idiotie bien constatée qu'on puisse leur attribuer.

(1) Depuis chancelier de France, père de l'honorable président de l'Institut Historique.
(2) Il n'y en a qu'un seul aux Incurables, sur quarante-cinq enfants imbéciles.
(3) De nouvelles recherches m'ont convaincu qu'il n'y en avait qu'un seul.

Les causes éloignées les plus fréquentes sont, sans contredit, l'influence du sol, de l'eau et de l'air, dans certaines localités. Ceci m'amènerait tout naturellement à parler des crétins et des Albinos; mais, outre que je n'ai pas eu l'intention en commençant ce travail d'y faire entrer le crétinisme ni les Albinos, je me réserve de prouver ailleurs que, dans l'immense majorité des cas, les crétins sont des imbéciles.

Il n'est que trop prouvé que l'hérédité peut être une cause éloignée d'idiotie; toutefois cela mérite une explication. Je n'admets pas comme exacte l'observation d'Esquirol, qui assure avoir vu une idiote devenir mère. Son idiote n'est qu'une imbécile. Je n'entends pas nier pour cela la possibilité du fait, mais sa réalisation me semble d'une difficulté inouïe, et je n'y croirais qu'avec des arguments invincibles. Qu'on se représente en ce moment l'idiotie avec tous ses caractères, et qu'on dise si j'ai raison de penser ainsi.

L'hérédité cause d'idiotie consiste donc en ce qu'une femme imbécile à un degré quelconque peut donner le jour à un enfant idiot : c'est ainsi qu'on a vu à la Salpêtrière une idiote dont la mère a eu deux filles et un garçon tous trois idiots. Dans quelques familles on trouve des enfants idiots, d'autres imbéciles, d'autres maniaques. J'ai dit qu'une mère imbécile pouvait donner le jour à un enfant idiot; ma pensée à cet égard ne serait pas complète si je n'ajoutais que, dans ces cas rares, l'idiotie est presque toujours bien plus le résultat des accidents que la faiblesse d'esprit de la mère n'a pas su lui faire éviter pendant sa grossesse, que celui de ce je ne sais quoi, de ce quelque chose indéfinissable autant qu'insaisissable qui fait qu'un être qui se reproduit peut se reproduire avec certains accidents de son organisation.

Dans une seconde partie je m'occuperai de l'imbécillité.

Docteur Josat,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

LA FRANCE AVANT LA RÉVOLUTION,

SON ÉTAT POLITIQUE ET SOCIAL EN 1787, A L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES, ET SON HISTOIRE DEPUIS CETTE ÉPOQUE JUSQU'AUX ÉTATS GÉNÉRAUX,

PAR M. RAUDOT, ANCIEN MAGISTRAT.

L'auteur a divisé son ouvrage en quatre parties : la première se compose de trois chapitres : 1° l'étendue de l'autorité royale; 2° l'organisation du gouvernement, les ministres, leurs attributions spéciales, l'armée, l'ordre de Saint-

Louis, les recettes, les dépenses de l'État, l'origine et la répartition de chaque nature d'impôt; 3o l'économie des lois sur la propriété, la noblesse, le clergé, le tiers-état, la bourgeoisie, les corporations industrielles, la population, les progrès matériels, le génie national, l'éducation publique, le philosophisme, l'esprit de novation.

La deuxième partie comprend un précis historique des deux assemblées des notables;

La troisième, les phases principales de la lutte parlementaire, les débats, les remontrances, les lits de justice, les principaux événements de cette lutte passionnée, les mouvements révolutionnaires de la Bretagne et du Dauphiné, l'assemblée du clergé, les révolutions ministérielles, l'esprit de l'armée, le caractère anti-ministériel de Louis XVI;

La quatrième, la révocation des édits bursaux, le rappel du parlement, la seconde assemblée des notables, la convocation des états généraux, les ordonnances royales, et les principaux actes du parlement et des états provinciaux qui ont précédé et suivi l'ouverture des états généraux.

Telle est l'esquisse fidèle du vaste tableau historique exécuté par M. Raudot. Il commence par protester de son impartialité; il a parfaitement compris et consciencieusement rempli l'importante et délicate mission qu'il s'était imposée. De pareils travaux ne peuvent être fidèlement exécutés que sur des pièces authentiques, sur des documents dont la sincérité ne peut être sérieusement contestée; et l'auteur a fait preuve d'une rare habileté et d'une fidélité plus rare encore dans le choix de ses documents.

« Toutes les histoires de la grande révolution française sont incomplètes, dit « il en commençant sa préface; elles décrivent un bouleversement et des ruines, mais l'édifice reste inconnu... Un étranger, et je pourrais même dire un « Français, vient-il à lire une de ces histoires : tout lui semble confus, inexpli- « cable.... »

L'auteur juge sévèrement ceux qui l'ont devancé dans la même carrière. Ces histoires sont incomplètes; il n'en pouvait être autrement; les historiens ont dû s'arrêter à l'époque où ils écrivaient, et à cette époque la révolution n'était pas terminée; on pourrait soutenir aujourd'hui même qu'elle n'est pas arrivée à son complément. Les réactions ont succédé aux réactions, et Louis XVIII, qui avait entrepris d'anéantir tout ce qu'avait créé la Révolution, disait de son œuvre que c'était le *commencement de la fin*. Le reproche de M. Raudot ne peut s'appliquer à tous les auteurs de l'histoire contemporaine : on peut citer avec honneur Toulongeon, les anonymes qui se sont cachés sous la qualification des *deux amis* de la liberté, Rabaud Saint-Etienne, et d'autres encore. Toulongeon comme M. Raudot, a commencé le récit des faits à l'époque de 1787, et il a appuyé le récit des faits de pièces fort intéressantes et consciencieusement choisies.

Mais dans un sujet aussi vaste, aussi fécond en hommes et en faits extraordinaires, il est impossible de ne rien laisser à désirer. D'autres ont aussi publié

d'utiles ouvrages sur la situation politique, l'organisation gouvernementale de la France avant la Révolution, sur les mœurs des diverses classes de la société; mais nul n'a réuni dans un cadre aussi resserré l'origine, les attributions de nos anciennes institutions si variées; quelques-unes nous sont revenues avec le régime monarchique, et il en est dont le nom a été changé.

L'Assemblée constituante avait le droit et le devoir de faire tout ce qu'elle a fait et plus qu'elle n'a fait : le vieil édifice croulait; la convocation des états généraux était une nécessité; c'était pour la France entière et pour la royauté même une condition d'existence. Si l'on considère sans prévention, les divers éléments de l'ancienne autorité royale et les attributions que lui assurait la constitution de 1791, on conclura avec un des membres de cette assemblée, feu Pastoret, que cette constitution avait fait le roi plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs. Les plus hauts emplois dans la magistrature judiciaire et administrative étaient le patrimoine des familles; dans l'armée, depuis les sous-lieutenances jusqu'à celui de colonel, tous les grades s'achetaient sous la condition insignifiante de l'agrément du prince, qui ne refusait jamais dès que le titulaire et son cessionnaire étaient d'accord. Dans les parlements, les gens du roi siégeaient au parquet, au-dessous des magistrats, et ne pouvaient parler qu'en fléchissant le genou; les pays d'états s'administraient eux-mêmes, fixaient le chiffre de leurs contributions, et du don gratuit octroyé par eux à la couronne.

Le principe de la souveraineté nationale avait été formellement exprimé aux états généraux de 1484; la France de 1789 ne l'avait pas oublié. Ce que la France voulait à cette dernière époque, elle l'a déclaré, proclamé par le vote de quatre millions d'électeurs. L'auteur de *la France avant la Révolution* a parlé des cahiers, mais il n'a consacré à cette manifestation de l'opinion de l'ancienne majorité des Français que quelques lignes; et cependant c'était là ce qu'il importait le plus de connaître. C'est le programme solennel de la nation; c'est un événement unique dans les fastes de l'histoire de toutes les époques et de tous les pays. Quatre millions de citoyens délibérèrent en même temps dans cinq cents colléges électoraux; ils signalèrent les abus et les moyens de les réformer, tracèrent dans un même esprit et presque dans les mêmes termes tous les éléments d'une rénovation sociale, dont tous avaient compris l'urgente et incontestable nécessité; et aucune collision n'a troublé la tranquille majesté de ces nombreuses délibérations. Si sur quelques points fort rares il y eut quelques dissidences, ces dissidences exceptionnelles étaient étrangères à la rédaction des mandats donnés aux nouveaux élus de la nationalité française.

L'auteur semble regretter quelques anciennes institutions, et il s'étend avec complaisance sur les talents, les mœurs patriarcales et patriotiques, le stoïque désintéressement et les immenses services du parlement.

Les magistrats, dit-il, n'étaient pas rétribués; il est vrai qu'ils ne recevaient pas de traitement fixe, payé par le trésor public, mais bien un traitement éven-

tuel, qu'on appelait *les épices* : c'était dans l'origine un cadeau volontaire que le plaideur qui avait gagné son procès faisait au juge. Ce cadeau volontaire était devenu une contribution forcée, et passait en taxe dans la masse des frais à la charge de la partie qui avait succombé. Mais leur emploi, qu'ils avaient acheté, les anoblissaient au premier, deuxième, troisième ou quatrième degré, et leur attribuait toutes les redevances, toutes les prestations féodales, exemption de service de guerre, de logement militaire, de la taille, de la capitation et de toute espèce d'impôt; et ces priviléges étaient une large compensation de l'intérêt de la finance de leur charge. Les conseillers étaient encore les directeurs des affaires des princes et des grands seigneurs, et ces emplois n'étaient sans doute pas gratuits. Le roi lui-même avait dans le parlement de Paris un conseiller chargé spécialement de rapporter et de soutenir toutes les affaires de la couronne. Fouquet et beaucoup d'autres avaient trouvé dans cette position exceptionnelle les moyens de s'élever, et sont devenus ministres et chanceliers; il est également prouvé que souvent des sommes de plusieurs centaines de mille francs étaient, sur un mandat du roi, comptées par le trésor public aux premiers présidents et même aux présidents à mortier, pour eux en totalité, ou du moins en partie. . . . .

Le conseiller Pasquier reçut, comme rapporteur du procès de Lally, 60,000 fr. une fois payés et 6,000 f. de pension. Les parlements ont rendu des services à la nation, mais lorsque l'esprit de corps se trouvait d'accord avec le vœu national, lorsque les intérêts de ces cours souveraines se confondaient avec l'intérêt général. On n'a pas oublié La Vaquerie et le procureur général Saint-Romain dans l'affaire de la Pragmatique-Sanction (1). . . . .

Mais quel rôle ont-ils joué dans la Ligue, la Fronde, etc.? On se rappelle le parlement de Dijon et son bataillon de ligueurs. . . . .

Il n'est pas nécessaire de remonter aux temps anciens, pour prouver qu'en général leur opposition systématique avait pour cause l'intérêt personnel, que leur patriotisme prétendu n'était que de l'esprit de corps. — Ils refusèrent d'enregistrer l'impôt territorial et l'édit qui établissait les assemblées provinciales.

(1) Le parlement avait refusé d'enregistrer l'édit de Louis XI portant révocation de la Pragmatique-Sanction de Charles VII. « La Balue, dit Mathieu dans son *Histoire de* « *Louis XI*, liv. II, p. 80, La Balue, esprit remuant, désireux d'embrouiller les affaires « et d'exceller plutost par auctorité que par mérite, alla au parlement pour faire passer « cette révocation. Saint-Romain, procureur général du roy, s'y opposa. La Balue le me- « nace de la perte de sa charge, et de l'en faire repentir. Luy, qui aimoit mieux que toutes « choses luy manquassent que de manquer à son devoir et à la dignité de sa charge, dit « à La Balue : J'ayme mieux perdre mon estat, tout mon bien et ma vie, que de faire « chose contre mon devoir et le bien du royaume. »

Le président Jehan de La Vacquerie, mandé au Louvre par Louis XI, s'y présenta avec tous les membres du parlement. « Sire, dit-il au roi, nous vous remettons nos dé- « missions et nos testes. » Louis XI retira spontanément son édit.

On connaît la mercuriale du chancelier de l'Hôpital et l'acte d'accusation du parlement de cette époque (1560).

Leurs protestations contre les décrets de la Constituante. Parlements de Toulouse, de Rennes mandés à la barre.

L'auteur de *la France avant la Révolution* a pu se tromper sur l'appréciation des faits, sur leurs conséquences, mais il a été d'une scrupuleuse impartialité dans le récit de ces faits. Son œuvre est une œuvre d'érudition et de conscience. Il a rendu un éminent service à tous ceux qui voudront se faire une juste idée de nos institutions à la fin du XVIIIe siècle ; il n'en a omis aucune de celles qu'il importe de savoir.

J'aurais désiré faire connaître tous les résumés statistiques ; mais il faudrait reproduire tout l'ouvrage : un pareil travail n'est pas susceptible d'analyse.

Maison du roi. — Un grand aumônier, un grand chambellan, un grand maître de la garde-robe, un grand maître des cérémonies, un grand écuyer ; un grand veneur, et sous leurs ordres des ecclésiastiques, des gentilshommes, des roturiers, dont le nombre s'élevait à quatorze cents au moins. Presque tous étaient propriétaires de charges qu'ils avaient achetées et pouvaient revendre.... Les maisons de la reine et des princes, composées à l'instar de celle du roi, étaient seulement moins nombreuses.

Population des colonies d'après les derniers recensements.

	Blancs.	Gens de couleur.	Esclaves.
Saint-Domingue.	32,650	7,055	249,098
La Martinique.	11,619	2,892	71,268
Guadeloupe.	13,261	1,382	85,327
Sainte-Lucie.	2,397	1,050	10,752
Tabago.	1,400	800	10,000
Cayenne.	1,358	»	10,539
Ile-de-France.	6,386	1,199	25,154
Ile Bourbon.	5,340	»	26,175
Total.	75,411	14,378	488,313

La France possédait encore en Asie Pondichéry, Karical, Yannou ; sur la côte de Coromandel, Mahé, sur celle de Malabar, Chandernagor, sur les rives du Gange ; mais ces colonies n'étaient plus, pour ainsi dire, que des comptoirs.

Une Compagnie, établie sous Louis XIV et renouvelée successivement, avait le privilége exclusif du commerce de l'Asie.

La France avait encore un établissement au Sénégal, et une Compagnie avait le privilége du commerce avec ce pays.

En 1786, 1787 et 1788 on introduisit chaque année, dans les colonies françaises de l'Amérique, trente mille noirs venant d'Afrique.

Armée. — L'armée se composait des gardes-du-corps, gardes de la porte, gendarmes, chevau-légers, cent-suisses, gardes de la prévôté de l'hôtel, gardes françaises, gardes suisses, gendarmerie de France, formant la maison du roi;

de cent trois régiments d'infanterie de ligne, de soixante-sept régiments de cavalerie, de sept régiments d'artillerie, du corps du génie, et de sept compagnies de mineurs et d'ouvriers.

Tous les régiments d'infanterie avaient deux bataillons, à l'exception du régiment du roi, qui en avait quatre; tous les régiments de cavalerie avaient quatre escadrons ou compagnies, à l'exception du régiment du roi, qui en avait huit.

Douze de ces régiments étaient composés de Suisses, huit d'Allemands, trois d'Irlandais, un de Suédois.

L'état-major était composé de dix-huit maréchaux de France, de plus de deux cent quarante lieutenants généraux, cinq cent soixante maréchaux de camp, trois cents brigadiers d'infanterie, et près de deux cents brigadiers de cavalerie; en totalité, plus de treize cents officiers généraux.

Si l'on en excepte la maison du roi, composée d'environ huit mille hommes, les autres corps n'étaient pas au complet des ordonnances, et le nombre des militaires sous les armes ne dépassait guère cent quarante mille hommes, que l'on augmentait en temps de guerre. Cependant comme le recrutement de la troupe de ligne et de la maison du roi était volontaire, et que les hommes auraient pu être au-dessous des besoins, on avait créé des régiments provinciaux, dont les cadres étaient de soixante mille hommes et le recrutement, forcé. Leur temps de service était de six ans. En temps de paix, ils s'assemblaient rarement; en temps de guerre, ils faisaient le service comme les troupes de ligne.

La France était divisée en quarante gouvernements. Dans les gouvernements les plus étendus les lieutenants généraux étaient à la tête des subdivisions, au nombre de cinquante-neuf.

Clergé. — Le clergé du royaume, reconnu comme le premier corps de l'État, avait à sa tête dix-huit archevêques et cent seize évêques; en totalité, cent trente neuf prélats (1).

Leur revenu était porté, dans les états officiels, pour 5 millions 631,000 liv.; mais comme il avait été déclaré pour payer à chaque mutation un droit à la cour de Rome, et que le clergé craignait d'être imposé pour ses biens, ce revenu officiel était beaucoup au-dessous de la réalité. D'ailleurs, le revenu des biens-fonds allait toujours en augmentant; le chiffre, depuis nombre d'années, restait le même. On peut compter le revenu réel moitié en sus. Ainsi le corps épiscopal aurait eu plus de 8 millions 400,000 liv., et chaque prélat, terme moyen, plus de 71,000 liv. de revenu; mais les biens étaient très-inégalement répartis; ainsi, l'évêché de Strasbourg avait 400 ou 500,000 liv. de rente, et celui de Digne ou de Vence, 10 à 12000.

États généraux en 1789. — Sur trois cents députés du clergé, il n'y a que quarante-neuf évêques, mais deux cent quinze curés; ces nominations assureront au tiers une grande majorité dans l'ordre du clergé.

(1) Je comprends les évêques du Comtat Venaissin, qui avaient dans leurs diocèses plusieurs paroisses du royaume.



Dans l'ordre du tiers, sur six cents députés on voit cent cinquante-trois magistrats inférieurs, cent quatre-vingt-douze avocats, et seulement soixante-seize cultivateurs et propriétaires.

L'ordre de la noblesse ne compte que deux cent quatre-vingt-cinq membres, parce que les gentilshommes de Bretagne et le haut clergé de cette province, mécontents du renversement de la constitution de Bretagne, n'ont pas voulu paraître aux élections.

Le plan de l'ouvrage est bien conçu et habilement exécuté ; le classement des articles parfaitement rationnel, le style simple ; il joint la concision à la clarté. On y remarque cette probité littéraire, malheureusement trop rare, surtout dans les publications qui se rattachent à la politique d'actualité. C'est à la fois un bon ouvrage et une bonne action.

DUFEY (de l'Yonne),
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

AL TERZO CONFESSO DE' DOTTI ITALIANI LA MEMORIA DI FERDINANDO DE LUCA. — NAPOLI, 1841.

SULLA MEMORIA DAL PROFESSORE FERDINANDO DE LUCA. NAPOLI, 1841-2.

L'ouvrage que nous envoie notre collègue M. Ferdinand de Luca comprend trois Mémoires :

Le premier a pour objet de démontrer combien il importe de fonder l'étude de la géographie naturelle sur les descriptions des eaux et des montagnes, opinion toute contraire à celle que l'on trouve écrite dans un résumé des progrès de la géographie, présenté, en septembre 1840, à la seconde réunion des savants italiens à Turin.

M. Ferdinand de Luca, après une discussion très-méthodique de son opinion, engage (page 39), le Congrès italien à employer toute son énergie pour faire fonder une Société italienne de Géographie, attendu que c'est le seul moyen de faire fleurir les études géographiques dans la Péninsule, en améliorant ce qui est déjà fait, corrigeant ce qui est mal fait, et commençant les travaux qui manquent encore et qui sont nécessaires à l'avancement de la science.

Nous ne pouvons que joindre nos souhaits à ceux de M. de Luca ; nous sommes persuadés que son désir n'a rien que de très-raisonnable : seulement nous croyons que c'est aux particuliers, et non aux membres d'un Congrès, qu'il appartient d'établir cette Société de Géographie ; c'est à ceux qui sont portés vers cette science ou par leurs études ou par leur amour, de se réunir, sous l'approbation du gouvernement, et d'appeler à eux tous ceux qu'ils croient capables de les seconder. Un congrès de savants, qui renferme naturellement des hommes de toutes sortes d'études et de professions, n'appuiera pas plus une Société de

géographie qu'une Société de philologie ou de musique ; et le meilleur moyen d'obtenir alors ce que l'on veut, c'est de le commencer soi-même, de solliciter ensuite l'appui des grands corps. Du reste, en approuvant beaucoup les idées de M. de Luca, nous n'avons pas à nous y arrêter longtemps dans ce journal, puisque ce mémoire n'a rien d'historique.

Il n'en est pas de même des deux autres mémoires, qui tous deux se rapportent à l'histoire des mathématiques. Le premier des deux veut établir que la gloire d'avoir inventé l'analyse géométrique, les lieux géométriques et les sections coniques, appartient à l'école italique, et non pas à celle de Platon, ni à celle d'Alexandrie. Le second ajoute, aux idées contenues dans le premier, quelques observations à l'occasion d'un Mémoire de M. Ideler sur Eudoxe de Gnide, mémoire reproduit en partie dans le *Journal des Savants*.

Je n'entrerai pas dans le fond de la question, qui, je l'avoue, ne me paraît pas posée dans des termes assez précis. Où commencent l'analyse géométrique, les lieux mathématiques, les sections coniques, pour que l'on puisse attribuer une de ces inventions tout entière à une école à l'exclusion de toute autre? N'en est-il pas un peu de ces sciences comme de la physique, de la chimie, de la poésie? Qu'est-ce qui les a inventées? Ce n'est personne, ou c'est tout le monde, parce que sans aucune communication on a fait de la physique élémentaire, comme le remarque de Tracy, quand on s'est appuyé sur un bâton ou qu'on a soufflé le feu. On a fait de même de la poésie dès qu'on a présenté une image un peu saisissante, en style plus élevé que le ton ordinaire ; et le premier qui a coupé une carotte obliquement à son axe, et remarqué la courbe produite par sa surface coupée, a fait une section conique. Je conçois donc très-bien qu'on puisse dire : Tel homme a inventé tel instrument, a découvert telle proposition, par là même il a pu fonder telle partie de la science ; c'est ainsi que l'on dit tous les jours avec beaucoup de raison qu'Archimède a découvert le principe de la perte du poids d'un corps plongé dans un liquide, que Galilée a trouvé les lois de la chute des corps. Mais on ne pourrait dire qu'eux ou leur école ont inventé l'hydrostatique ou la mécanique que dans le cas où, ayant trouvé la première notion absolument, ils n'auraient rien laissé d'important à faire à leurs successeurs. Déjà l'on voit combien ceci nous jette loin des anciens, dont toutes les découvertes sont si vaguement présentées, pour la plupart, qu'on n'est pas toujours sûr de ce que veulent dire les auteurs mêmes qui les rapportent.

En voici un exemple curieux : M. Ferdinand de Luca dit (p. 43) : « L'important théorème de la propriété du triangle rectangle est une des découvertes à côté desquelles l'histoire des inventions n'en peut placer aucune qui lui soit égale. » Et il attribue cette connaissance à Pythagore. Eh bien, sans parler ici de ceux qui croient que Pythagore est un être de raison, et il y en a beaucoup, ni de ceux qui, en admettant son existence, sont persuadés que ses disciples lui ont attribué, comme les Égyptiens à leur Taut et les Grecs à leur Hermès, toutes les inventions auxquelles il n'avait pas la moindre part, nous trouvons

dans un auteur ancien (1) que Pythagore avait reconnu qu'en effet la somme des carrés construits sur les côtés d'un triangle rectangle était égale au carré construit sur l'hypoténuse, dans le cas particulier où les côtés de ce triangle sont respectivement 3, 4 et 5. Or, réduit à ces termes, le théorème de Pythagore non-seulement est tout à fait stérile, sans aucune conséquence possible pour la géométrie, mais la démonstration de ce théorème est d'une évidence enfantine, et n'a pas plus de portée que celle de deux triangles égaux qu'on pose l'un sur l'autre.

Qu'on remarque bien qu'ici je ne discute pas la question; je ne conteste rien ni à Pythagore, ni à M. de Luca; je fais seulement observer que notre auteur appuie toute son argumentation sur un fait capital, et, ce fait, il l'admet sans discussion, lorsqu'il peut être si facilement contesté, non pas seulement par l'examen approfondi de la question, mais à l'aide d'un texte formel.

C'est ici le cas de faire remarquer le vague des raisonnements de M. de Luca : il attaque l'opinion de ceux qui ont écrit jusqu'ici sur l'histoire des mathématiques, et ne leur oppose presque jamais que des conjectures; point de textes formels d'où l'on puisse conclure précisément et avec certitude ce que chacun a apporté de nouveau dans la science ou dans l'enseignement. C'est une preuve entre mille qu'il ne faut pas, quand on s'occupe de l'histoire des sciences, recevoir les renseignements de seconde main; il ne faut pas surtout se fier à un texte isolé, que l'auteur original n'a pas toujours bien entendu lui-même : il faut compulser et comparer tous les ouvrages, et ne reconnaître comme positif que ce que l'on trouve à peu près uniformément établi chez tous.

Il ne faut pas surtout admettre sur ouï-dire, ou d'après l'opinion commune, certaines propositions qui sont aujourd'hui bien loin d'être incontestables. Voici en effet où cela peut conduire. M. de Luca dit (page 6 du dernier Mémoire) : « Personne ne niera sans doute qu'Archytas, Hippocrate de Chio, Philolaüs, Ocellus de Lucanie, Timée de Locres, etc., etc., étaient des géomètres de l'école de Pythagore. »

Eh bien, c'est précisément ce que nie, sinon pour tous, car je n'ai pas son livre sous les yeux, au moins pour quelques-uns d'entre eux, le savant professeur Ritter, celui qui dans ces derniers temps s'est le plus spécialement occupé des Pythagoriciens, dont il a même écrit l'histoire détaillée dans un ouvrage spécial : il donne dans son *Histoire de la Philosophie*, à propos de cette école, un résumé de ses recherches antérieures, et déclare absolument qu'il rejette de leur nombre plusieurs de ceux que l'opinion commune y range mal à propos. Que devient alors l'argumentation de M. de Luca?

J'ai évité de prendre parti dans la question soulevée par M. de Luca; j'ai dit pourquoi tout à l'heure : c'est qu'elle me paraît posée en termes trop vagues. Le résultat nécessaire de cette position, c'est, comme nous l'avons vu, que notre

(1) Vitruve, *De Archit.*, IX, 2.

auteur est obligé de se livrer à des conjectures, probables sans doute à son point de vue, très-contestables à tout autre, très-contestées d'ailleurs par des auteurs d'un grand poids.

J'ai dû indiquer cette partie faible de la discussion de notre collègue, parce que M. de Luca est un des correspondants les plus estimés de l'Institut Historique, parce qu'on y reçoit avec plaisir ses communications, parce qu'il a fait de fort bons ouvrages de mathématiques, et que, s'il laisse de temps en temps la science pure, la science réelle pour l'histoire de cette science, ce n'est pas lui qu'il faut flatter comme un écrivain sans valeur, en lui dissimulant par où on peut l'attaquer.

B. JULLIEN,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

MATÉRIAUX

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE,

ET PRINCIPALEMENT DE L'ILE DE CUBA.

DISSERTATION

SUR L'ÉPOQUE DE LA MORT DE DIEGO VELAZQUEZ (1),

PAR DON TRANQUILINO SANDALIO DE NODA,

Communiqué à l'Institut Historique par M. Francis Lavallée, vice-consul de France à Trinidad de Cuba, etc., etc. (2), et traduit de l'espagnol par M. Eugène Garay de Monglave.

Voici un fait intéressant de notre histoire (de l'île de Cuba), qui se présente enveloppé dans les ténèbres de la chronologie confuse des premiers temps. Je consacre ce peu de lignes à fixer, en quelque sorte, l'époque certaine de cet événement, et je le fais avec d'autant plus de plaisir, que les matériaux qu'a réunis *la section d'histoire de la Société royale*, publiés en 1830 dans le premier volume de ses Mémoires, ont rendu presque problématique cette époque.

Je pense que Velasquez est mort vers la fin de l'an 1524, c'est-à-dire deux ans après l'époque fixée par M. Sirgado à la note 9 de *la Clef du Nouveau-Monde*. La section d'histoire, place au folio 433 de son premier volume de Mémoires, la figure d'une pierre tumulaire, dont l'inscription indique que Velasquez est mort en 1522. Sur cette pierre, quoique détériorée, on lit distinctement, vers le mi-

(1) Dans les chroniques du temps on lit Velazquez, mais il faut écrire Velasquez comme nom patronymique de Velasco, Vasco, Blasco ou Blas, tous identiques.

(2) Voir la note de la page 126 du tome XII de *l'Investigateur*, journal de l'Institut Historique.



lieu : HIC JACET.... DIDACVS VELASQVEZ ; mais il n'en est pas ainsi jusqu'à la fin, où, parmi des fragments laborieusement réunis, à peine peut-on lire ces mots, à moitié effacés : IVIT IN ANNO..... OM, DXXII..... qui se terminent en un coin détruit, suivant le dessin. Il ne serait pas étonnant, toutefois, que l'ouvrier eût écrit IIII (1), et que les deux dernières lettres eussent disparu dans la destruction de la pierre. Il a pu également avoir écrit IV, et, dans la ruine, on aura perdu le petit jambage du V, bien que, d'après le dessin, la première supposition semble la plus admissible. Il est également possible, et j'en demande pardon à l'auteur, que ce dessin ne soit pas exact, outre l'erreur grossière et le désordre de l'inscription. En effet, la section lit (et doit lire) DEI OMNIPOTENTIS AC SUI REGIS : MIGRAVIT IN ANNO A DOMINO MD, etc. ; mais comment ne remplir que par un seul A l'espace qu'occupe la fracture depuis OMNIPOTENTIS, espace assez grand pour contenir quatre lettres ? Comment laisser en blanc tant d'espace depuis REGIS, et créer cinq lettres et demie depuis MIGRAVIT dans un espace qui, au dessin, n'est pas capable de contenir deux lettres ? Comment lire les sept de A DOMINO dans les deux fractures inférieures, capables au plus de contenir trois lettres, et qui (qu'on abrége tant qu'on voudra) auront grand'peine à égaler le fragment uni qui les sépare au-dessus du sommet de l'écu ? Et pourtant la section n'a rien inventé ; elle a lu ce que nécessairement laissent lire les demi-mots conservés. J'attribue donc au dessin ces difficultés, tout en faisant observer que cette pierre, récemment découverte, fut copiée par Valdès dans son histoire, et que le passage, si je ne me trompe, fut ainsi lu par cet écrivain :

DEI OMNIPOTENTIS (ici la pierre est brisée)
CUI REGIS (ici également) IVIT
ANNO DOM I M.D.XII (2).

(1) On lit sur le tombeau du cardinal Ximenez, qui est de l'année de la mort de Velasquez :

F. FR. XIMENEZ CAR. TOL.
ARCH. HISP. GUB. AFFR. DEBELL. HANC SS. CORPORIS
XPTI CUSTODIAM FIERI JUSSIT, ET SEDE IAM VACANTE
PERFECTA EST. OPERARIO DIDACO LOPEZ AIALA.
ANNO DNO. M.D. XXIIII.

(2) La copie de Valdès porte :

ETIAM SUMPTIBUS, HANC
INSULAM DEBELLAVIT AC PACIFICAVIT.
HIC JACET NOBILISSIMUS AC MAGNIFICENTISSIMUS
DOMINUS DIDACUS VELAZQUEZ, INSULAM YUCATANI PRÆSES,
QUI EAS SUMMO OPERE DEBELLAVIT IN HONOREM
DEI OMNIPOTENTIS AC.... (ici la pierre est fracturée)
CUI REGIS D.... (ici également) IVIT IN
ANNO DOMI. MDXXII.



IVIT est une partie du mot MIGRAVIT.

D'après le dessin la pierre semble endommagée de ce côté jusqu'à la date; et il ne serait pas étonnant qu'une partie en eût disparu.

L'investigation à laquelle je me livre serait inutile et absurde si elle n'avait pas pour but d'arriver à la vérité devant un monument curieux qui parait contredire le témoignage de l'histoire. Voyons les données que celle-ci présente, et peut-être ensuite parviendrons-nous à concilier les contradictions apparentes qui nous arrêtent.

La note 9 de *la Clef du Nouveau-Monde* s'applique à ce passage quand elle dit de Velasquez : « Sa mort arriva l'an 1524. » Arrate cite Herrera, *Décade* 3, liv. VII, chap. 2, et l'Inca, *Histoire de la Floride;* et ce n'est pas une erreur, car au chapitre suivant, paragraphe 2, on lit : « L'an 1523, ou 24, l'*adelantado* étant mort, le roi donna l'autorisation, etc. » L'auteur ne cite personne; mais la citation de Herrera est confirmée par MM. Sirgado et Acosta (*Mémoires*, tome Ier, pag. 294, 303 et 305). La section, au sujet de ce dernier passage d'Arrate, mentionne un document intéressant, dans lequel on lit : « L'histoire susdite, qui, immédiatement après la mort de Velasquez, vers l'an 1521, » (*Ibidem*, p. 39) document qui émane d'une plume très-érudite. Elle n'invoque pas d'autorité à l'appui; mais ce grave auteur (1) est d'un tel poids dans la balance historique, que son assertion seule est une preuve presque irrécusable.

M. Acosta, dans son Eloge de Diego Velasquez (*ibidem*, page 303), affirme que son procès contre Cortès fut jugé le 15 octobre 1522, que le jugement fut signifié à Velasquez en mai 1523, et que ce chef mourut l'année suivante. Il cite aussi Herrera, 3e décade.

Tout concourt donc à faire croire que cette mort arriva en 1524, tout jusqu'au témoignage de M. Arango, qui attribue le changement du 4 en 1 à une faute de copiste ou d'imprimeur, causée par la ressemblance de ces deux chiffres dans la majeure partie de nos manuscrits. Pourquoi, dès lors, préférer la date de 1522? Serait-ce seulement à cause de l'inscription, sur le témoignage de laquelle *le Guide des étrangers dans cette île, pour* 1841, nous assure que la mort de l'*adelantado* arriva en 1523? Je me suis permis de corriger le passage de M. Arango, parce que cet écrivain si véridique cite l'histoire, et qu'il la cite (c'est là notre seule contestation avec lui) avec ladite correction. M. Sirgado, qui se méfie quelque peu de la fameuse inscription, nous dit qu'Herrera assure que l'année 1524 fut celle de la mort de Velasquez, et que Fernando Pizarro de Orellana, de même que le capitaine Fernandez de Oviedo, fixe cette mort à l'année 1523. « Cet *adelantado* Diego Velasquez, dit-il, est un de ces pauvres hidalgos qui passèrent la mer dans le second voyage à Hispaniola.... Après

(1) Son excellence don Francisco de Arango y Parreno, qui était mort à cette époque, c'est-à-dire en 1838, mais dont le souvenir vit toujours dans la reconnaissance du peuple de Cuba.



l'année 1524, étant résolu à aller en personne se plaindre de Cortès à l'empereur..., il traversa cette fin universelle de toutes nos peines, qui est la mort, et ses jours se terminèrent... et ainsi s'éteignit l'*adelantado* Diego Velasquez, etc.» (*Mémoires*, tome Ier, page 362; *Chronique d'Oviedo*, liv. XVII, chap. 20.)

Ce passage concorde avec un autre du même auteur, au chapitre suivant, dans lequel, bien qu'il ne fixe pas l'époque, il la signale cependant d'après diverses circonstances survenues à la suite de la résistance de Cortès à l'expédition de Garay, dont la date est connue par les lettres de Cortès, dont je parlerai bientôt. Il concorde aussi avec Herrera, et, ce qui est plus encore, avec le rapport de Cortès à l'empereur, non-seulement pour l'époque, mais encore pour l'enchaînement des faits.

Qu'on ne dise pas que toutes ces autorités se réduisent à une seule, parce qu'Arrate et Acosta s'en réfèrent à Herrera, et que celui-ci, écrivant quatre-vingts ans après le fait, s'en réfère à d'autres par nécessité; qu'Oviedo est donc le seul qui paraisse avoir quelque poids comme contemporain, si tant est que parfois il n'ait pas été aussi trop prompt à admirer des faits qui venaient de sources peu dignes de créance (*Mémoires*, *ibidem*, page 376); et qu'enfin un marbre élevé à un héros est plus authentique souvent que les pages manuscrites des historiographes futurs!

A cela je répondrai que, tout en ne nommant pas le moderne Acosta, tout en affectant un superbe dédain pour le laborieux et sévère Arrate, l'homme savant à qui le monarque confie la bonne foi de l'histoire, qui écrit en présence des archives, et que l'Amérique appelle *le prince de ses historiens*, doit être de plus de poids dans la question que des fragments de pierre maltraités et dont le délabrement a détruit une grande partie de leurs caractères. Et, bien qu'on accorde qu'il ait pu errer, pourquoi Oviedo n'aurait-il pas erré, lui aussi, témoin oculaire, et qui écrit sa chronique par ordre de son souverain? Quoi! parce qu'il aura adopté quelques faits un peu défigurés, on se permettra de les arracher de leur ordre chronologique pour les jeter dans une autre ère? Quelle utilité retirera-t-on de cet inepte et insignifiant anachronisme? Et, en outre, comment bouleverser une époque sans bouleverser aussi tous les événements qui s'y rattachent; événements si nombreux dans l'histoire de la conquête? Mais que l'opinion du lecteur ne se prononce pas si vite; qu'il examine avec soin, et qu'il fasse concorder aussi les autres monuments de plus de poids; car ce sont des documents officiels élevés à la connaissance supérieure de S. M. I. par le plus grand ennemi de Velasquez.

Le 15 mai 1522 Cortès se plaint à l'empereur d'une conspiration tramée par Diego Velasquez, pour lui ravir le commandement et la vie, et *s'emparer du gouvernement du pays*; il se plaint de ce que, la conspiration étouffée, les partisans de Velasquez n'ont pas perdu courage. Cette affaire, dont Solis, si passionné, ne cache pas que le dénouement a été une dénonciation, une arrestation, un jugement et une exécution dans une même nuit; dans laquelle Cortès lui-

même avoué que ce fut la partie lésée qui fut juge et qui prononça la sentence de mort ; cette affaire, dis-je, qui fait si peu d'honneur à Cortès, celui-ci aurait-il eu l'audace de la supposer ourdie par une personne qui n'aurait plus existé, ajoutant ainsi à sa mauvaise cause l'imposture même de l'accusation? C'est impossible (*voyez* Cortès, *Rapport*, page 216 et suivantes). Le plus enthousiaste en faveur du marquis del Valle reconnaîtra qu'ici il ouvre une magnifique carrière à ses ennemis, et certes il n'était pas assez fou pour leur fournir des matériaux qui pussent lui nuire.

Timijtitan fut prise le 13 août 1521 ; vint ensuite la soumission de Catzol (Catzul-tzin, roi de Michoacan ; puis la découverte de la mer du Sud, et sa description ; et le 30 octobre Sandoval fut envoyé de Cuyoacan pour conquérir Guatusco, où il arriva vingt-cinq jours plus tard, c'est-à-dire le 24 novembre. Quinze jours après, c'est-à-dire le 19 décembre, il demanda à être autorisé à coloniser, et on lui ordonna de fonder Medellin, dans le Tujtébèque. On peut, tout au plus, en s'attachant au texte de Cortès, porter cette date à la fin de janvier 1522. Oajaca (Huaxácac) ayant été conquise, on commença à rebâtir Temijtitan.

Après ces événements, Cortès pensa à fonder une colonie sur la rivière de Panuco, près de Tampico, et, comme il préparait cette expédition, il reçut la nouvelle de l'arrivée de Christobal de Tapia à la Vera-Cruz ; or, suivant les dates antérieures, nous devons rapporter cette arrivée au mois de janvier ou de février 1522. Douze jours après, le *cabildo* de la Vera-Cruz écrit à Cortès que Christobal de Tapia a présenté ses lettres de créance. Bientôt celui-ci se met en marche ; et je suppose que son séjour dans la Nouvelle-Espagne fut d'un mois, ou environ.

Le 31 janvier 1522, Alvarado part de cette *cité* (c'est-à-dire de Cuyoacan, car Segura était une *ville*) pour aller conquérir Tujtepec, quarante lieues au delà de Oajaca ; expédition laborieuse, puisqu'il n'avait que quarante chevaux et deux canons. Le 4 mars, Cortès reçoit de ses nouvelles : il lui annonce qu'il a réussi dans sa conquête, et il envoie en conséquence une escouade d'ouvriers du côté de la mer Pacifique, pour y construire quatre navires. Après le 15 mai, époque où fut signé le troisième rapport à S. M., Segura fut transférée de la frontière (Tepeaca, Tepeiacac) à Tujtepec ou Tututepec ; et, Cortès se trouvant à la conquête de Panuco, il y eut une grande émeute populaire dans la nouvelle Segura. Cette émeute apaisée, il éclata une seconde révolte à Tujtepec, limitrophe de Panuco ; et, celle-ci étant étouffée aussi à l'aide d'une grande déroute d'Indiens, on vit arriver à Espiritu-Santo (rivière de Guazacoalco) Juan Borro de Quejo, connu d'Oviedo, et qui venait de Cuba, par ordre de l'évêque de Burgos Fonseca, *à la connaissance et avec l'assentiment de Diego Velazquez* (*ibidem*, page 338). La relation ne nous dit pas à quelle époque ; mais, en me reportant aux opérations antérieures que j'ai à dessein rappelées, je présume que ce dut être en août ou septembre. Je ne trouve pas non plus la date fixe de l'arrivée d'un bâtiment par lequel Cortès sut que *Velazquez et Garay*

s'étaient réunis dans cette île à l'amiral Colon, pour entamer certaine négociation contre lui et tenter une expédition sur Panuco; mais je conjecture que ce dut être au commencement de 1523, parce qu'à peine eut lieu ladite expédition qu'on vit arriver la cédule royale par laquelle Garay était prévenu *de n'avoir pas à s'aventurer sur les bords de cette rivière, ni sur aucune terre que Cortès aurait peuplée, parce que S. M. tenait à ce que cette terre le fût par celui-ci en son nom royal.* Comme cette cédule est la même que celle qui fut publiée à Cuba en mai de ladite année (Herrera et Acosta, lieu cité), ou qu'au moins elle en fut la conséquence, puisqu'auparavant le pouvoir de Cortès était contesté, je présume avoir une donnée pour fixer à peu près cette époque, tout en faisant remarquer encore que je crois l'arrivée du pilote Borro postérieure au temps où je l'ai placée.

Il ne manque pas non plus de raisons pour penser que, vers le milieu de 1523, Velazquez envoya à Garay *une caravelle de l'île de Cuba, et que dans cette caravelle venaient certains amis et serviteurs de Diego Velazquez* (Cortès, p. 352), parce qu'en janvier 1524 toutes les nouveautés produites par l'arrivée de l'*adelantado* avaient cessé. Elles arrêtèrent l'expédition d'Olid et celle d'Alvarado prête à mettre à la voile. Ayant vu la cédule royale, après l'arrivée de ladite caravelle, Garay passa au Mexique. Son fils mourut lors de l'évacuation de Panuco, et lui mourut de chagrin incontinent, toute la garnison espagnole de Tamiquil ayant succombé, à l'exception d'un Indien de la Jamaïque. Panuco ayant été reconquis plus tard, Cortès envoya Olid à Hibueras, aujourd'hui Honduras; l'expédition partit du port de Calchichoeca, près de la Vera-Cruz, *le onzième jour du mois de janvier* 1524 (Cortès, page 368) *avec destination pour la Havane et ensuite pour Honduras.* Prétendra-t-on maintenant que toute l'année 1523 a été employée à aller deux fois à Panuco? Alvarado partit pour Goatemala le 6 décembre qui précéda le départ d'Olid, et le 12 janvier il était arrivé à Tehuantépèque. Cet exemple peut servir à calculer le temps employé aux autres expéditions.

Comme les rapports de Cortès ont été à la manière des *Commentaires de César*, écrits au fur et à mesure des opérations du chef, on n'y remarque presque aucun autre ordre que l'ordre chronologique, et grand nombre de dates y sont omises, celles qu'il cite de temps à autre servant à en déduire les intermédiaires. Ainsi, à la page 374 il dit que les navires qu'il faisait construire dans la mer Pacifique étaient destinés à voguer en juin; à la page 384 il dit que ce sera en juillet 1524, et à la page 399 il termine sa relation en la datant du mois d'octobre de la même année. Au chapitre XIVe du quatrième rapport, p. 372, il parle de l'expédition que Rangel ramena à Zapotecas, en partant de Temijtitlan le 5 février 1524. Plus tard, Gonzalo Salazar arrive à San-Juan de Calchichoeca avec des nouvelles de Velazquez; et Cortès annonce à l'empereur que celui-ci s'est mis en rapport avec Olid. Voici ses expressions : « Il y a deux jours que Gonzalo de Salazar, agent de V. A., est arrivé au port de San-

Juan de cette Nouvelle-Espagne, et j'ai su de lui que dans l'île de Cuba, où il a touché, on lui a dit que Diego Velazquez, lieutenant de l'amiral en ce lieu, a eu des entrevues avec le capitaine Christobal Olid, que j'avais envoyé peupler Hibueras au nom de V. M., et qu'ils se sont concertés pour s'emparer du pays par l'ordre dudit Diego Velazquez, etc. » Quoique ce ne soit là qu'une rumeur vague, à laquelle Cortès refuse de croire à cause même de sa nature, cependant, si elle ne prouve pas l'accusation, elle prouve au moins l'existence de l'accusé; il parle encore plus amplement de lui et de ce qu'il pense qu'il fera à l'avenir jusqu'à la fin du chapitre; un autre vient après tout plein d'observations politiques et économiques, et il termine immédiatement sa relation, qu'il date de Temijtitlan le 15 octobre 1524.

Jusqu'ici tout est extrait des lettres et rapports du capitaine général de la Nouvelle-Espagne à l'empereur et roi. Je me suis étendu à cet égard au point d'en être fastidieux, afin de rappeler soigneusement les moindres citations qu'il fait de Velazquez, et toutes les opérations militaires antécédentes et subséquentes, dans le but de rendre palpable l'inévitable connexion des unes et des autres, et l'impossibilité qu'il y a de supposer toutes les dates fausses, comme on eût pu le croire si nous n'avions eu qu'une seule époque isolée, quoique Fernand Cortès écrive toujours les dates en toutes lettres, et non en chiffres, à l'exception d'une seule au commencement de la seconde lettre. Mais l'enchaînement des faits et des citations de 1521 à 1524, et l'intérêt qu'il a de présenter au César tous les moyens de perdre Velazquez, prouvent évidemment que celui-ci vivait au commencement de la dernière année susdite. Cortès songeait à envoyer arrêter à Cuba l'*adelantado*, et il l'écrivit à l'empereur en octobre de ladite année (*ibidem*, page 389). Certes il y eût eu plus que de la démence de sa part à former un pareil dessein contre un homme mort depuis deux ou trois ans, et dont, à cause de ses hautes fonctions et de sa proximité, on n'eût pu manquer de savoir la mort à la résidence de Cuba trente ou quarante jours après l'événement, attendu les communications continuelles de Vera-Cruz et Sant-Estevan (Tampico) avec la Havane et la Trinité, les deux pourvoyeuses continuelles des troupes de la Nouvelle-Espagne. En dernier lieu le vainqueur d'Otumba se plaint de cet adversaire; il manifeste ses anxiétés et le désir de voir tarir enfin cette source de tous ses maux; ce qui prouve que Velazquez était vivant quand Cortès écrivait, c'est-à-dire en 1524, circonstance attestée par Oviedo, Herrera, Arrate et Acosta.

Désire-t-on plus de preuves? est-il nécessaire de consulter toutes les chroniques des Indes et de feuilleter les archives d'Hispaniola, conservées à l'Audience royale de Puerto-Principe? Qu'allégue-t-on contre tous ces témoignages? une pierre obscure, dont la date détruite, et en partie illisible, loin de démentir ce qu'atteste l'histoire, réveille au contraire l'idée que cette date a dû, dans le principe, être complétée dans le coin brisé de la pierre. Qu'on jette, en effet, les yeux sur le dessin, et qu'on nous dise de bonne foi s'il est impossible que

deux II aient été gravés à la suite, vers le bord maltraité, qui, par son extrême proximité de la dernière lettre, fait craindre que d'autres aient pu être détruites dans l'intervalle! On dira que ce sont des suppositions gratuites, mais il n'en est rien. Nous ne cherchons consciencieusement qu'à présenter le motif le plus plausible de la discordance qui existe entre ce monument funèbre et les dates historiques. Peu nous importe que l'infortuné conquérant de *l'île des neuf royaumes* soit mort à une époque ou à une autre; mais il nous importe beaucoup que, lorsqu'il s'agit d'écrire notre histoire, le monde voie bien que nous cherchons la vérité, sans égard pour des autorités qui demain pourraient être contestées. Je demanderai à celui qui, rejetant toute critique historique, n'a pour me combattre que ladite inscription, d'où il résulte qu'elle a été gravée en cette année? Ne se peut-il pas qu'elle l'ait été longtemps après? Ici les passions ne sont point en jeu, il ne s'agit que de la vérité. Je crois que la pierre n'est pas fausse, qu'elle a été gravée pour Velazquez, mais gravée IN ANNO A DOMINO MDXXIIII; et, si on y lit autre chose, c'est la faute du temps et de l'incurie de ceux qui auraient dû prendre soin du monument. De cette manière l'histoire et les monuments marchent de front, sans qu'il soit nécessaire d'inventer de nouveaux imposteurs d'Alcazabas, ni de calomnier les chroniqueurs. J'ai dit : *Je crois*, et cela sur la foi que m'inspire un fait qui n'est pas contesté; mais si l'on pousse le doute à l'extrême, je n'en aurai pas fini avec les difficultés qu'il peut y avoir. La pierre en question ne peut-elle pas n'avoir jamais été posée sur les cendres de l'*adelantado*? Ne peut-elle pas avoir été gravée longtemps après sa mort pour orner son tombeau? L'inscription ne peut-elle pas avoir été dictée par un pédant ignare, dépourvu de toute l'érudition nécessaire? Voilà ce dont il faut prouver l'impossible pour être en droit de présenter ensuite cette date comme incontestable. L'histoire et la critique ont fait douter des épitaphes d'Ataulphe et de Pepin. Et qu'y aurait-il donc de si étonnant à ce qu'il arrivât au premier de nos aventuriers ce qui est arrivé au premier des Goths et au premier des Carlovingiens? Mais j'ai des motifs de croire à l'authenticité de cette pierre de Cuba. Son style incorrect et rude cadre avec les idées de cette époque et lui donne un grand cachet de vérité. Si la date a fait hésiter, c'est pour les raisons déduites, et j'aurais été tout comme un autre ébranlé sans les autres lumières répandues sur la question. Qu'on ne croie pas cependant qu'une aveugle et servile admiration pour tout ce qui nous vient de Cortès me fasse accueillir comme Solis tous les subterfuges et tous les sophismes à la gloire de ce héros! J'admire le conquérant de Tlajcala et de Culua; cependant je vois, dans cet émule de César, des actions que la nécessité a pu commander, mais auxquelles le cœur refuse son approbation, je ne me laisse séduire ni par la chronique partiale de Gonzara, ni par l'éloge artificieux de Solis. Ce n'est pas toutefois le respect que m'inspirent ses hauts faits; c'est la force de son témoignage comme homme, comme témoin oculaire, écrivant en face de ses ennemis, et contestant avec les historiens de son époque, qui me force à me rendre à cette opinion. C'est en

même temps et surtout l'absence de preuves contraires; car la seule qu'on produit n'a malheureusement pas la force qu'on lui désirerait. Je sais que, lorsqu'on veut critiquer, il n'y a rien d'invulnérable; mais, outre que M. Sirgado, dans la note précitée, présume aussi ce que je crois, je ne balance pas à déclarer à la section d'histoire qu'elle peut assurer avec certitude, avec impartialité, *que l'adelantado Diego Velazquez vivait encore dans l'année* 1524.

FRANCIS LAVALLÉE,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DU HUITIÈME CONGRÈS DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

ANNÉE 1842.

PREMIÈRE SÉANCE DU CONGRÈS.

Présidence de M. de Larochefoucauld-Liancourt.

M. le président lit son discours d'ouverture pour le huitième congrès historique. Ce discours est écouté avec la plus grande attention de la part de l'auditoire; il roule sur l'*utilité* de l'histoire, et de nombreux applaudissements en suivent la lecture.

M. le président proclame ensuite le jugement de la commission des prix *annuels*. Un seul prix est décerné. Le lauréat est M. Ernest Breton, membre de l'Institut Historique. Le sujet du concours de la 4e classe était l'histoire de la peinture à fresque. Immédiatement après, M. le président annonce les quatre sujets de prix proposés pour l'époque du congrès de 1843. Ce sont :

PREMIÈRE CLASSE. *Histoire générale et Histoire de France.* — Exposer, à l'aide de faits précis, l'influence qu'ont exercée sur le développement de l'industrie, en France, les corporations ou associations de métiers, ainsi que l'institution des maîtrises et jurandes.

DEUXIÈME CLASSE. *Histoire des langues et des littératures.* — Déterminer le caractère de la littérature espagnole au XVIe et au XVIIe siècle.

TROISIÈME CLASSE. *Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.* — Faire le parallèle du développement des forces maritimes de la France et de l'Angleterre depuis le XVIe siècle jusqu'à la révolution française.

QUATRIÈME CLASSE. *Histoire des beaux-arts.* — Faire l'histoire des beaux-arts chez les Étrusques jusqu'au VIe siècle de Rome.

Après la proclamation du lauréat, M. J.-L. Vincent, membre de la 2e classe, chargé par *interim* des fonctions de secrétaire perpétuel en l'absence de M. de

Montglave, fait le compte-rendu des travaux de l'Institut Historique depuis et y compris le dernier congrès. Cette lecture achevée, M. Ernest Breton, dont le mémoire a été couronné, consent à lire à l'assemblée quelques passages de son mémoire. Cette lecture, extrêmement goûtée, fait désirer à chacun de connaître l'ensemble de ce beau travail, qui, du reste, sera sans doute imprimé dans le journal de l'Institut Historique.

Il est quatre heures. M. le président annonce l'ordre du jour pour la réunion suivante, et la séance est levée.

DEUXIÈME SÉANCE DU CONGRÈS. — MARDI 17 MAI 1842.

Présidence de M. Lepelletier-d'Aunay.

On lit le procès-verbal de la séance précédente; après quoi M. le président rappelle les dispositions du règlement relatives à la tenue du Congrès. Il donne ensuite communication d'une lettre de M. le secrétaire de la Société Philotechnique, qui envoie un assez grand nombre de billets pour sa séance publique du 22 mai 1842. M. Renzi fait part à l'assemblée de la mort de M. de Las Cases, membre de l'Institut Historique, et à cette occasion rappelle que neuf autres membres de la même Société sont morts dans le courant de l'année.

On appelle à la tribune M. Ernest Breton, pour lire son mémoire sur la question ainsi formulée : *Quelles furent les principales formes des temples chez les peuples anciens?* Dans son travail, M. Ernest Breton donne une description simplement technique de ces temples, d'après les documents qui ont été conservés, et est écouté avec l'attention que provoque nécessairement un travail consciencieux et fort savant.

M. Ferdinand Thomas lui succède à la tribune. Après avoir adopté en grande partie le mémoire de M. Breton, M. Ferdinand Thomas s'élève à des considérations d'esthétique fort remarquables par la finesse des explications qu'il donne, par la sublimité des intentions qu'il suppose dans l'art, à une époque très reculée. Toutes les parties du temple décrit par M. Breton ont un sens, un langage, un mythe. Il trouve partout le prêtre inspirant à l'architecte les hautes idées d'esthétique, le dromos, le pylos, le naos, le pronaos, etc.; les sphinx, les pyramides, les colonnes, etc., tout cela possède un langage que M. Ferdinand Thomas interprète d'une manière toujours ingénieuse.

M. Delépine lui succède.

M. Delépine n'accepte complétement, ni le mémoire de M. Ernest Breton, parce qu'il lui semble dépourvu d'âme et décoloré, ni celui de M. Ferdinand Thomas, qui lui paraît, au contraire, trop poétique. Il va donc s'efforcer de prendre un juste milieu. Il s'interpose.

Il avance en principe que chez les Egyptiens tout était panthéistique. Or,

comme, selon lui, le panthéisme est essentiellement grand et majestueux, tout était grand et majestueux aussi dans la religion égyptienne (1).

Il blâme M. Breton de n'avoir point fait intervenir l'esthétique, et M. Thomas de l'avoir introduit à l'excès, en confondant ensemble le mysticisme catholique et l'esthétique allemand. Il ne faut pas attribuer tant d'esprit ni des intentions si sublimes aux architectes égyptiens. Ils pouvaient bien parfois exprimer des symboles; mais en général ils ne le faisaient pas avec la profusion que l'on suppose. Au reste, il signale des lacunes dans le mémoire de M. Thomas. Pourquoi n'a-t-il rien dit, ni des temples persans, ni des temples indiens? Il en cite un certain nombre qui sont aujourd'hui bien connus par les descriptions de certains voyageurs, et il défie qui que ce soit de trouver dans ces temples la moindre idée d'esthétique.

C'est à tort que M. Breton fait tout venir des Egyptiens : architecture, philosophie, religion, sciences et arts. Mais est-il bien sûr que l'Egypte ait été le vrai berceau de tout cela? Il cite Méroë, pour prouver au contraire que l'Ethiopie a précédé l'Egypte en civilisation; puis les Ethiopiens eux-mêmes venaient de l'Inde. C'est donc à l'Inde qu'il faut remonter.

M. Siméon Chaumier succède à M. Delépine. Il fera quelques observations sur le premier mémoire, et appuiera le second de nouvelles preuves.

1° Il ne veut pas, avec M. Ernest Breton, que le temple égyptien soit né d'une caverne. Une caverne est une excavation souterraine placée en contre-bas; les temples égyptiens, au contraire, étaient placés sur des hauteurs. Cela n'exclut-il pas tout point de comparaison? Il a parlé des sphinx; mais il ne nous a pas dit quel était le sens de ces animaux, moitié femmes et moitié lions. Selon l'orateur, la partie humaine, empruntée à la femme, signifiait la *beauté*; la partie animale, empruntée au lion, signifiait la *force*. Voilà ce que M. Breton n'a pas dit.

2° M. Siméon Chaumier s'efforce ensuite de prouver que certaines formes des temples égyptiens ont varié, selon les grandes époques de révolutions survenues dans ces contrées. Les temples primitifs avaient des caractères particuliers qu'ils perdirent à la conquête de Cambyse. Il montre, d'après le plan de M. Ferdinand Thomas, que notamment l'autel des Perses, figuré en forme conique, apparaît alors dans les temples égyptiens, comme le cachet de la conquête. Sous les Lagides, qui étaient Grecs, et qui s'efforcèrent de substituer la civilisation grecque à celle de l'Egypte, les emblèmes de la conquête persique sont rejetés; le temple reprend sa forme primitive, moins, dit-il, le dromos, le peristylos, et toutes les autres parties destinées au peuple, ou destinées, dans le système esthétique de l'orateur, à représenter le peuple. On y retrouve le T des anciens temples, cette croix tronquée et sans chef, dont a parlé M. Ferdinand Thomas;

(1) Notamment les poireaux et les ognons, les chats et les crocodiles, etc. Surtout les scarabées.



témoin le temple de Denderah, où cette figure se retrouve. Vint ensuite une autre conquête, celle des Romains. Ceux-ci n'envahissaient pas l'Egypte dans un but de civilisation, comme les Grecs, mais dans un but de domination. Bien loin de laisser aux temples égyptiens leurs formes antiques, ils leur imprimèrent partout le cachet de la conquête, en y introduisant la *cella* romaine. L'orateur termine en insistant de nouveau sur l'injustice du reproche fait à M. Ferdinand Thomas, d'avoir mis trop de poésie dans son mémoire.

M. Fresse-Montval.— Il laissera de côté la question artistique, qui n'est point de sa compétence. Il s'attachera à la partie philosophique. Le mémoire de M. Ernest Breton lui paraît un catalogue exact des différentes parties du temple ancien. Il l'adopte en ce sens. Le mémoire de M. Ferdinand Thomas lui paraît contenir la partie *spirituelle*, qui manque à celui de M. Breton. Ces deux mémoires, selon lui, se complètent heureusement. Malgré cette approbation générale donnée par lui aux deux mémoires, il n'adhère pas à tous leurs détails.

M. Ferdinand Thomas a représenté Moïse comme initié aux mystères religieux des Egyptiens, et n'ayant fait presque rien autre chose que d'enseigner à ceux de sa nation ces mêmes mystères; ce qui semblerait attaquer l'inspiration du législateur des Hébreux et le réduire au simple rôle d'imitateur servile de la religion et de la législation des Egyptiens. Or, selon lui, rien n'est plus contraire à la vérité. Il n'y eut jamais d'opposition plus tranchée qu'entre la religion de Moïse, qui enseigna partout l'unité, la simplicité de l'essence divine, et celle des Egyptiens, qui enseignaient le panthéisme le plus grossier.

Il regrette que M. Ferdinand Thomas, en parlant des temples et de leurs diverses parties, n'ait rien dit des significations diverses de leurs positions, tantôt sur des hauteurs, tantôt dans des vallons, tantôt au bord de la mer. Ces positions, en effet, avaient leur esthétique. Les temples assis sur les hauteurs étaient consacrés aux divinités mâles, fécondantes, *ithyphalliques;* ceux des vallons étaient consacrés aux déesses; et enfin ceux qui étaient situés au bord de la mer rappelaient les divinités infernales. Non-seulement M. Ferdinand Thomas aurait dû expliquer l'esthétique de ces trois positions des temples, mais encore il aurait dû expliquer lequel de ces ordres avait précédé les autres; quel avait été le second; quel avait été le troisième, et ce qui avait motivé cet ordre. Un autre reproche qu'il adresse à M. Ferdinand Thomas, c'est qu'il n'a considéré le temple que sous le rapport de la constitution politique, tandis qu'il fallait surtout le considérer sous le rapport de la constitution religieuse, avec laquelle il est en rapport plus intime, puisqu'il en est la manifestation.

M. Savagner. — Il pense que le mémoire de M. Ferdinand Thomas est un beau rêve, mais n'est pas autre chose qu'un rêve. En pareille matière, il ne faut parler que preuves en main; or, où sont ici les preuves? quels sont les monuments historiques de l'Egypte sur lesquels on peut appuyer toute cette belle théorie d'esthétique égyptienne? Il n'y en a pas; on en est réduit aux conjectures. Chacun peut faire les siennes en pressurant les mots; il n'y a rien qu'on

n'en puisse faire sortir. Passant aux détails du mémoire de M. Thomas, il trouve que les explications des colonnes, du dromos, de peristylos, etc., sont toutes arbitraires. Les colonnes, selon vous, dit-il, représentent les citoyens; eh bien, en Egypte, où étaient les citoyens? Le peuple n'était nulle part; il n'y avait que des esclaves. Rappelez-vous les constructions despotiques des Pharaons. Le peuple alors comptait-il pour quelque chose? non; il était esclave, et esclave héréditairement, ce qui est la pire manière de l'être. D'ailleurs, dans ce peuple arrivé à un si haut degré de civilisation, selon vous, dites-nous quel était l'état de la littérature, de la poésie, de la musique, etc.; vous ne le savez pas. Il est facile de circonscrire, comme l'a fait M. Chaumier, l'histoire des arts égyptiens en trois époques bien coupées, si l'on ne tient pas à justifier cette coupure par des témoignages historiques; alors c'est l'imagination seule qui agit; mais, en pareille matière, peut-on, doit-on se dispenser de fournir des preuves? S'il fallait, même chez nous, partager ainsi les époques relativement aux arts, le pourrait-on? n'y a-t-il pas des nuances intermédiaires qui rendraient cette division impossible? Et pourtant nous avons sous les yeux en grande partie *tous* les monuments que ces arts ont produits; donc, à plus forte raison, on ne peut pas classer ainsi arbitrairement les époques des arts égyptiens, dont il ne nous reste que des produits extrêmement peu nombreux et peu connus comparativement. Il croit connaître toutes les sources de l'antiquité sur la question; mais il déclare n'avoir trouvé nulle part les coupures tranchées dont a parlé M. Siméon Chaumier.

Tout ce qui concerne les temples est dans le même cas. Il nie que chez les Egyptiens il y ait eu un ordre sacerdotal. Chez les Romains, au contraire, il y en avait un, habilement et fortement constitué, mais avec des principes religieux d'une élasticité parfaite, puisqu'il admettait sans répugnance tous les dieux. S'il a repoussé Jésus-Christ et son Evangile, ce n'est que parce qu'il voyait au fond du dogme chrétien une révolte.

De tout cela M. Savagner conclut que certainement il y a eu dans les temples anciens une corrélation entre leurs diverses parties et les besoins du culte; mais que, quant à l'esthétique transcendante, au symbolisme mystérieux, dont il a été question, il faut les admettre avec une réserve extrême, et peut-être les rejeter complétement.

M. Chaumier réplique. — Il soutient que ni lui, ni son ami Ferdinand Thomas ne rêvent; seulement ils se livrent tous deux à des investigations par la pensée. Vous nous accusez, dit-il, d'affirmer sans preuves; et quelles preuves apportez-vous vous-mêmes pour nier? Si les documents historiques nous manquent pour affirmer, ils vous manquent aussi pour nier (1).

Ce qui fait, ajoute M. Chaumier, que les témoignages manquent, c'est que

(1) Peut-être est-ce le cas de se rappeler l'axiome : *Affirmantis est probare*, et cet autre : *Gratis asseritur, gratis negatur.*



l'esthétique égyptienne était inconnue au simple peuple; le prêtre seul en avait le secret. C'était lui qui, du fond du sanctuaire, donnait le plan de l'édifice à construire. Chaque ouvrier n'était qu'un manœuvre exécutant, sans la comprendre, l'idée ou l'esthétique sacerdotale. Il est indubitable qu'il y avait une signification dans les diverses parties du temple : la colonne, le dromos, le stylos, l'hypostylos, les sphinx, tout avait un sens connu des seuls initiés. Il parle ensuite des métamorphoses d'Ovide, qui expliquent une foule de choses de ce genre, et font saisir l'envahissement de la matière sur l'esprit.

M. Delépine. — Il persiste dans son rôle de médiateur. Il soutient que la colonne n'avait d'autre but que d'offrir à la voûte un support ; c'est là sa destination. A quoi bon y chercher un symbole? Eloignons donc le mysticisme exagéré. Il s'efforce ensuite de prouver que le christianisme a tout emprunté à l'antiquité païenne, moins ses dogmes principaux. Moïse a pris une foule de pratiques des Egyptiens.

M. Fresse-Montval repousse surtout cette dernière idée. Jamais antipathie ne fut plus complète qu'entre les idées mosaïques et les idées égyptiennes : celles-ci admettaient les idoles ; et qui ne sait quelle vengeance terrible les lévites tirèrent des juifs idolâtres? Il répond à M. Savagner, qui avait reproché le défaut de témoignage historique, que ces témoignages sont loin de manquer; qu'ils sont consignés dans des poëmes, et qu'il n'est pas étonnant qu'on aille les chercher là où ils se trouvent.

Il nie que la théocratie eût été parmi les hommes la première forme de gouvernement. Le patriarchat, ou gouvernement paternel, fut le premier de tous; et le gouvernement théocratique ne vint, chez les nations païennes, qu'à la suite d'un gouvernement despotique, fondé sur la force, voulant étayer ses fondements chancelants d'une puissance respectée et redoutée des peuples. On a beaucoup applaudi, dans cette réplique, la chaleureuse profession de foi formulée par M. Fresse-Montval contre toute espèce d'influence égyptienne sur les dogmes mosaïques et sur le culte formulé par le grand législateur des Hébreux.

La séance est levée après cette réplique, et la discussion continuée à jeudi prochain, sur la même question.

TROISIÈME SÉANCE DU CONGRÈS.

Présidence de M. de Larochefoucauld.

L'ordre du jour est la continuation de la discussion sur les formes principales des temples anciens.

M. Savagner, premier orateur inscrit, est invité à se rendre à la tribune; mais il est absent. M. de Brière le remplace.

L'orateur n'approuve point le reproche adressé à M. Breton, d'avoir été trop *décoloré* dans son mémoire. Il s'est strictement et exactement renfermé dans la

question, qui n'était qu'une question de fait. Il aurait désiré cependant qu'il eût expliqué l'usage auquel chaque partie du temple ancien était destinée.

M. Ferdinand Thomas est venu, et il semble avoir eu en vue de combler cette lacune. Son mémoire, fort bien écrit, n'est pourtant pas entièrement satisfaisant. Beaucoup d'explications données par lui paraissent trop subtiles, et auraient besoin d'être justifiées par des témoignages historiques. Au premier coup d'œil ses classifications paraissent séduisantes, mais, en y réfléchissant, il se présente bien des objections. De ces classifications il semblerait résulter qu'il y a eu des modifications dans la religion égyptienne, selon les diverses époques; et cependant il soutient que la religion et le culte égyptiens sont toujours restés les mêmes.

Arrivant à M. Fresse-Montval, il trouve que c'est à tort que cet orateur a attaqué M. Ferdinand Thomas au sujet de ce qu'il avait dit de Moïse. Il lui paraît démontré que Moïse avait beaucoup emprunté aux idées théologiques des égyptiens; et c'est là, selon lui, ce qui explique ce penchant des Hébreux, dans le désert, à l'idolâtrie. Le veau d'or, le serpent, etc., étaient des idoles égyptiennes (1). Quant à M. Delépine, l'orateur trouve qu'il a eu complétement tort de supposer que la religion égyptienne était le panthéisme. Le panthéisme est une erreur récente; les anciens ne l'ont pas connu. Il ne veut pas non plus croire, avec M. Savagner, que les prêtres égyptiens aient été si oppresseurs, ni la constitution si despotique. Sous le despotisme et l'oppression, rien ne prospère dans un peuple; or l'Egypte, qui contient aujourd'hui trois millions d'hommes, en contenait alors sept millions.

L'orateur arrive à ses propres idées sur le temple ancien. D'après Porphyre, les temples étaient une sorte de système uranographique. Ils avaient deux portes, l'une vers l'orient, l'autre vers le couchant, pour rappeler ces deux points de la sphère qui, une fois connus, font connaître les deux autres. Toutes les statues faisaient face à la porte orientale, par laquelle on entrait. Il y avait trois cieux, le ciel éthéré, le ciel aqueux, le ciel étoilé. D'après leur système psychologique, les âmes ne subissaient aucune punition ; les corps seuls (qui sont incapables, du reste, de sentir) étaient seuls les objets sur lesquels s'exerçait la justice céleste. Les âmes, pendant ce temps-là, nageaient avec une sorte de délices, dans le ciel aqueux, en attendant qu'elles revinssent animer de nouveaux corps. (Tout ce système paraît opposé à ce que dit Virgile, qui représente bien les âmes comme punies, et non pas seulement les corps.)

M. Delépine vient combattre les idées de M. de Brière. Il trouve d'abord contradiction dans les paroles et les assertions de son adversaire. Il trouve des preuves de panthéisme dans cette idée des Egyptiens, qui supposaient les âmes, après

(1) Cela prouve bien que le peuple avait adopté quelques-unes des superstitions égyptiennes; mais comme Moïse s'y montre partout opposé, que faut-il en conclure? Ce n'est pas assurément ce qu'en conclut M. de Brière.



la mort, s'ébattant délicieusement dans le ciel aqueux. Comment pouvaient-elles éprouver des sensations physiques sans organes? Pressant ensuite davantage les partisans du symbolisme, il leur demande, après tout, quelle philosophie, quelle théologie on peut tirer de l'inspection d'un temple égyptien, si ce n'est le panthéisme? D'après les symbolistes, ce temple ne serait qu'une poésie continuelle; cela ne se peut, c'est la nécessité qui en a réglé les diverses parties. On parlé de la signification des lignes courbes, horizontales, verticales; est-ce que par hasard ces lignes-là ne sont pas de l'essence de toute architecture? On ne saurait pas bâtir le moindre édifice sans employer les unes ou les autres. Il n'admet pas, avec M. Fresse-Montval, que le régime patriarcal fût un gouvernement : il n'y a nation, il n'y a gouvernement qu'à la suite d'une réunion considérable de familles.

M. Fresse-Montval vient soutenir ce qu'il a avancé quand il a dit que le premier gouvernement avait été celui du père de famille; par conséquent il maintient, d'après tous les monuments historiques, que le gouvernement patriarcal a été le premier de tous les gouvernements. Bientôt les frères, devenus trop nombreux, se séparèrent du chef et se liguèrent les uns contre lés autres. Vinrent alors les conquérants; puis les vainqueurs et les vaincus. Les premiers, pour maintenir leur usurpation, employèrent tous les moyens pour fortifier leur pouvoir. Ils imaginèrent de parler au nom du ciel. Vint alors la théocratie. Du reste, ce gouvernement est plus rationnel qu'on ne pense. Il fait intervenir sans cesse l'idée d'un être supérieur, et établit une sorte de protestation continuelle contre l'injustice, un principe essentiellement spirituel, contre le principe matérialiste.

M. Siméon Chaumier reconnait qu'en expliquant les temples anciens on ne peut pas avoir la prétention d'expliquer les plus petits détails de l'architecture; il suffit bien de s'en tenir aux choses principales. Ainsi, la colonne et les trois enceintes signifient : la première, *le peuple ;* les autres, les trois castes, les trois degrés d'initiation. De là vient que chez eux on ne trouvait point de colonnes dans l'intérieur du temple, parce que le peuple n'y avait point de place. Dans les temples chrétiens, ajoute-t-il, c'est le contraire : c'est que l'homme, régénéré par l'Evangile, a enfin conquis le droit dans la cité de Dieu. Cette idée est fortement applaudie par l'auditoire.

Mettant de côté quelques plaisanteries faites par M. Delépine sur ce qu'il avait avancé que l'autel égyptien était un cube conique, il soutient que l'autel du sang, chez les Egyptiens, avait bien la forme qu'il lui a assignée, quoique d'ailleurs l'expression *cube conique* ne soit peut-être pas irréprochable, géométriquement parlant. Il renvoie M. Delépine à l'examen des autels chrétiens, et lui dit : Que verrez-vous dans leur forme? l'autel du sang placé en sens inverse. Il termine en défendant ses époques égyptiennes; celle d'avant la conquête, celle de Cambyse, celle de l'invasion grecque, et enfin de la conquête romaine. Il insiste de nouveau sur la signification de la colonne, et cite, à l'ap-

pui de sa théorie, l'église Notre-Dame de Paris. Pourquoi six piliers d'un côté, et six piliers de l'autre? c'est parce qu'il y avait douze apôtres. Pourquoi les deux gros piliers, près de l'entrée, sont-ils ornés de douze colonnettes? c'est pour exprimer la même idée.

M. Delépine attaque encore cette dernière partie. Si l'on a employé les colonnes, c'est comme moyen de soutenir des voûtes qui ne pouvaient se soutenir sans support. Si l'on a imité quelque chose, on a dû imiter le tronc d'un arbre; et les ornements du haut de la colonne ont été mis là pour rappeler la naissance des branches. Pourquoi voir dans la colonne autre chose que ce moyen nécessaire de soutenir un édifice ? Les premiers supports que les hommes employèrent pour leurs maisons furent sans doute des troncs d'arbres. Quand ils en vinrent à construire des édifices plus grandioses, et qui réclamaient plus de solidité, ils remplacèrent les troncs d'arbres par des colonnes de pierre ou de marbre, auxquelles ils donnèrent à peu près les mêmes formes, quoique embellies, qu'avaient dans leur origine les colonnes naturelles employées par eux. Il attaque, en finissant, les idées de M. Montval sur l'origine des dieux païens.

Cette attaque rappelle à la tribune M. Montval, qui explique d'une manière plus complète, et avec un accent de persuasion qui passe dans tous les auditeurs, qu'avant toutes les religions dégénérées il y avait eu une révélation; que les traces en existent partout, dans les traditions et les monuments de tous les peuples, et que c'est ce qui explique pourquoi, plus on remonte dans l'antiquité, plus on trouve les idées religieuses conformes à la raison, et qu'au contraire plus on marche avec les siècles, plus on voit ces idées s'obscurcir, se détériorer, se corrompre. « C'est la vérité, dit-il, qui est ancienne; c'est l'erreur qui est récente. »

Toute cette discussion a continuellement captivé l'attention d'un nombreux auditoire, et a rempli toute la séance. L'heure étant avancée, la séance est levée par M. le président.

La question à l'ordre du jour sera, après demain, l'*Influence de la philosophie de Leibnitz.*

(*La suite des séances du Congrès au prochain numéro.*)

CHRONIQUE.

Vitraux de l'église du Champs, près Mortagne (Orne). — L'archéologue pédestre qui se rend de Mortagne à la célèbre abbaye de la Trappe devra se détourner un peu de sa route, afin de visiter l'église si jolie et si peu connue du village de Champs, située à une lieue et demie. Le portail à plein-cintre roman, l'abside, dont le bandeau circulaire est supporté par des corbeaux grotesques et des figures grimaçantes, les deux fenêtres étroites et longues éclairant le sanc-

tuaire, et dont l'une a été agrandie en 1740 par un curé peu soucieux de l'art; tout dans ce monument annonce une construction du XIe siècle. Des restaurations nombreuses ont successivement modifié le type primordial. Au commencement de la renaissance on ouvrit vers le sud de larges fenêtres dans le style du gothique flamboyant alors en usage, et on les orna de peintures. Plusieurs panneaux ont été brisés ; mais il reste encore d'éclatantes et riches verrières. Disons en passant qu'elles sont aussi rares dans la province du Perche qu'elles sont communes en Basse-Bretagne. Au XVIIe siècle, on fit subir à l'intérieur de ce gracieux temple, sous prétexte d'embellissement, des additions et des suppressions fort maladroites; il est inutile de nous en occuper. Nous ne citerons qu'un trait de vandalisme. Trouvant son église *trop peu éclairée*, l'un des prédécesseurs du curé actuel fit remplacer par du verre blanc un vitrail colorié et complet, dont le prix serait aujourd'hui considérable.

Le premier vitrail, en commençant par le chœur, représente saint Michel, armé de pied en cap, terrassant Lucifer sous la forme d'un dragon ailé. Sur le panneau opposé on voit saint Nicolas, évêque de Myre; ce saint est reproduit souvent dans les églises du moyen-âge.

Le deuxième vitrail, qui est le premier de la nef, représente Dieu le Père tenant son Fils crucifié, au-dessus duquel plane le Saint-Esprit. Dans les enroulements sont quatre anges jouant, qui du luth, qui du rebec, et exécutés avec une rare perfection. Dans le panneau du milieu on voit une descente de croix. On sait que les artistes de cette époque nous ont laissé de nombreux tableaux de cette scène douloureuse. Celui de droite représente sainte Geneviève habillée en dame châtelaine, tenant une palme et un livre. La bordure qui sert d'encadrement à ces deux vitraux est d'un dessin charmant. Ce sont de petits amours, les uns ailés, les autres sans ailes, qui ont l'air un peu étonné de se trouver là, placés deux à deux; ils combattent l'un contre l'autre avec des flèches. On reconnaît bien à cet entourage, au moins singulier pour une vierge sainte, le goût mythologique, tellement répandu à cette époque qu'il s'insinuait jusque dans nos basiliques.

La troisième verrière est d'un effet éblouissant. Rien de plus beau que ce Père éternel dont le chef est surmonté de la tiare papale; la pourpre impériale flotte sur ses épaules; de la main droite il donne sa bénédiction *urbi et orbi*, tandis que de la gauche il tient un globe d'or terminé par une croix; quatre anges adorateurs sont agenouillés devant lui. La bordure est un composé d'arabesques dans le style François Ier. Le martyre de sainte Barbe occupe les quatre grands panneaux de milieu. La rareté du sujet et son état parfait de conservation en sont le moindre mérite. Dans le premier panneau, sainte Barbe refuse à son père de renoncer au christianisme; dans le second, elle est flagellée par ses ordres; dans le troisième, elle est attachée à une potence; et enfin, dans le quatrième, le barbare Dioscoré, vêtu de rouge comme un bourreau du XVIe siècle, tranche lui-même la tête de sa fille, excité par Satan que l'on voit riant d'un rire

infernal derrière lui. Un ange descend des cieux tenant une couronne de pierreries destinée à orner le chef décapité de la vierge martyre.

La quatrième fenêtre représente la transfiguration de Jésus-Christ; à sa droite est Moïse tenant les tables de la loi. On y lit ces mots ainsi orthographiés : *Ung ceul Diev tv adoreras et emeras parfaictement.* Le prophète Élie est à la gauche du Fils de Dieu, dont saint Pierre, saint Jacques le Majeur et saint Jean complètent le cortége.

Les trois fenêtres du nord ne sont pas à beaucoup près aussi bien conservées que celles du sud; l'on n'en est pas surpris quand on pense à la violence des vents qui soufflent de ce côté une partie de l'hiver. Nous y avons remarqué une belle nativité de Jésus-Christ; saint Joseph tient un flambeau à la main, et la Vierge est agenouillée devant son Fils, vêtue d'une robe rouge pourpre, de ce beau rouge fait avec de l'oxyde d'or, que l'on a tant de peine à imiter aujourd'hui. Un arbre de Jessé, semblable à celui des verrières allemandes, occupe le dernier vitrail; malheureusement il offre de nombreuses solutions de continuité, et sans le pieux respect de M. l'abbé Fret, curé actuel, il ne resterait pas de vestiges de cette composition si originale de dessin et de couleur. M. Fret est un de ces prêtres rares, malheureusement, qui comprennent le beau dans les arts comme dans la religion. Auteur d'un bon *Dictionnaire des Légendes*, il s'occupe activement de l'archéologie locale. C'est là un exemple digne de relever l'esprit un peu engourdi de beaucoup d'ecclésiastiques des départements.

Nous n'avons pu voir sans émotion le beau tableau du maître-autel. Il représente saint Evroult attaqué par un brigand qu'il finit par convertir. Composition intelligente, coloris harmonieux, dessin hardi et pur, tout est remarquable dans cette page inspirée par la foi et le génie. Ce chef-d'œuvre a été payé seulement 100 francs à Zacharie Roger, de Nogent-le-Rotrou; c'est son dernier et peut-être son meilleur tableau.

Sans protecteurs et sans amis, abandonné de ses parents, qui furent les derniers à reconnaître son talent et à lui rendre justice, le pauvre Zacharie est mort de misère il y a trois ans. (*L'Écho du Monde savant.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bulletin de la Société de Géographie; tome XVIIe, n° 98, février et mars 1842.

Miscellanées. — Littérature morale, religieuse et philosophique (prose, poésie et musique), dédiée à S. A. R. Mme la duchesse de Nemours, par M. Louis Mercier; in 8°; 1842.

La Mère-Institutrice et *Bulletin spécial de l'Institutrice*, de M. Lévi (Alvarès); avril 1842.

Compte-rendu de la séance publique de la Société d'Agriculture et des Sciences et Arts du département de la Marne, tenue à Châlons le 30 septembre 1841; un demi-volume in-8º.

Laromiguière et l'éclectisme aux amis de Laromiguière, par M. A.-J.-H. Valette, ancien suppléant de Laromiguière à la Faculté des Lettres, professeur de philosophie au Collége royal de Louis-le-Grand ; brochure in 8º.

Essai sur le Notariat, par M. Rolland, notaire à Marseille, ex-avocat près la Cour royale de Toulouse; forte brochure in-8º.

Galerie des Contemporains illustres, par un homme de rien : 42e et 43e livraisons : *Lord John Russell et M. Casimir Delavigne.*

Histoire de Malte, précédée d'une statistique de Malte et de ses dépendances; par M. Miège, ancien consul de France à Malte ; 3 vol. in-8º, 1841.

Essai sur la constitution romaine et sur les révolutions qu'elle a éprouvées jusqu'à l'établissement du despotisme militaire des empereurs; par M. Auguste Nougarède de Fayet, avocat à la Cour royale et ancien élève de l'École Polytechnique; 1 vol. in-8º; 1842.

Almanacco Aretino, per gli anni 1841 *e* 1842, dal capitano Oreste Brizzi; sixième et septième années ; 1 vol. in-18.

Biographie du clergé contemporain, par un Solitaire; tome IIIe; 1-12.

Revue étrangère et française de législation, etc.; par M. Foelix; neuvième année, mai et juin 1842.

Hyropathie, méthode rationnelle de traitement par la sueur, l'eau froide, le régime et l'exercice; par le docteur Baldou, membre du Cercle médical de Montpellier; in-8º, 1841.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, sous la direction de M. Lecoq, rédacteur en chef, professeur d'histoire naturelle, directeur du Jardin de botanique, et conservateur du cabinet de minéralogie de la ville de Clermont, etc.; tome XIV, mai, juin, juillet, août 1841, in-8º.

Pour le Secrétaire perpétuel, J.-L. Vincent.
L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.



DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. MARTINEZ DE LA ROSA,

MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE,

DANS LA 10e SÉANCE DU 8e CONGRÈS,

SUR CETTE QUESTION:

Quelle est l'influence de l'esprit du siècle actuel sur la littérature?

Messieurs,

Je me trouve toujours embarrassé pour m'exprimer dans une langue qui ne m'est pas familière. Depuis la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous adresser la parole, il ne s'est pas écoulé un délai assez long pour que j'aie pu faire de grands progrès; mais il a été trop court aussi pour que vous ayez oublié votre indulgence!

Si, comme on l'a répété maintes fois, la littérature n'est que l'*expression de la société*, comment pourrait-elle ne pas ressentir l'influence de *l'esprit du siècle?*

Lui qui influe si puissamment sur les institutions, sur les lois, sur les mœurs, qui remue, pour ainsi dire, jusqu'au fond de la société, s'arrêterait-il à la surface?...

On peut comparer *l'esprit du siècle* à l'atmosphère, qui exerce une très grande influence sur plusieurs phénomènes de la nature, tandis qu'on n'en sent le poids nulle part.

Mais, dira-t-on, il y a des siècles qui n'ont pas de caractère prononcé.... C'est vrai; comme il y a aussi des personnes qui n'ont point de physionomie.— Mais quand un siècle ressemble trop à celui qui l'a précédé ou à celui qui l'a suivi, cela prouve uniquement que les nations restent parfois stationnaires, jusqu'à ce qu'un événement extraordinaire vienne changer leur situation, en leur donnant une impulsion nouvelle. Cette impulsion se fait alors sentir par tout. C'est ce qui arrriva du temps des *croisades;* c'est ce qui arriva, plus tard, à l'époque de la *renaissance*...

Voyez la littérature au XVe et au XVIe siècles; elle est éminemment *classique*. On vient de déterrer les anciens monuments; on a retrouvé les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome; on est dans l'admiration, dans l'extase... Nous autres,



moins enthousiastes, nous arrêtons cependant nos regards, avec une espèce de vénération religieuse, sur une chétive lampe ou sur un petit vase en terre cuite, qu'on vient de déterrer à Pompéïa...Tant de siècles ont passé par là!

Or quelle ne dut pas être l'admiration qu'excitèrent tant de trésors de l'art, tant de livres précieux, retrouvés à la fois et comme par miracle!... On leur voua une espèce de culte; on attacha le plus vif intérêt à les reproduire, à les imiter... La littérature dut être tout à fait *classique;* et l'Italie, qui marchait la première sur les traces des anciens, devait en porter le drapeau!

L'Espagne, la France, les autres nations de l'Europe, se rapprochent plus ou moins, à cette époque, du goût de l'Italie : il se fait sentir dans la poésie, dans la prose, dans les genres les plus divers..... Ecrit-on l'*histoire,* on tâche d'imiter Tite-Live dans sa parure élégante, ou la mâle simplicité de Salluste, ou la profondeur un peu rude de Tacite; mais on imite presque toujours... Il n'y a que les *chroniques* et les *annales*, qui, ne pouvant pas, comme *l'histoire*, être fondues dans le moule des anciens, conservent le type original de chaque pays. C'est ce qui les rend si vraies, si naïves!...

Ecrivait-on un *poëme épique*, on prenait pour modèle Homère ou Virgile... Voulait-on chanter les champs, on se gardait bien de les parcourir, pour en copier les beautés d'après nature : on préférait s'enfermer dans le cabinet, pour s'y rendre le faible écho des *Eglogues* ou des *Géorgiques*.

C'est surtout au *théâtre* que l'imitation des anciens, poussée à l'excès, produisit des conséquences fâcheuses; le drame par trop *classique* ne pouvait jamais devenir *populaire;* c'était une espèce *d'anachronisme!*

Voyez les efforts des Italiens pour réussir dans cette carrière: ils furent presque tous sans succès. Leurs ouvrages dramatiques, les plus vantés alors, sont restés dans les bibliothèques, et non sur la scène; c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas nés viables. Pour faire marcher le drame, il fallait l'affranchir de ses lisières; il fallait qu'il répondit aux passions, aux sentiments, aux mœurs du public; puisqu'il ne s'adressait ni aux Grecs, ni aux Romains, mais aux Français, aux Italiens, aux Espagnols...

C'est Lope de Vega qui a eu, si je ne me trompe, la plus grande influence dans la création du théâtre moderne; et ce fut précisément en habillant la comédie avec le costume du pays. Le théâtre de Lope porte déjà le *cachet de son siècle.*

Vers la même époque, un autre génie apparut en Angleterre : il suivit la même marche, quoique par des voies différentes, et ils arrivèrent tous les deux à leur but. L'un créa le théâtre de l'Espagne; l'autre, celui de l'Angleterre; parce que chacun d'eux sut être *le poëte de son temps et de sa nation!*

Lope de Vega eut l'avantage de faire école et d'avoir un grand nombre de successeurs illustres; Shakspeare resta sans héritier et sans rival... Il parut tout seul, isolé, plus grand encore, comme un monument magnifique au milieu d'un désert!

Les circonstances dans lesquelles se trouva l'Espagne, par rapport à l'Europe, à une époque de grandeur et de puissance trop chèrement payées, contribuèrent sans doute à ce que le théâtre espagnol eut beaucoup d'influence sur celui des autres nations, même les plus avancées... Vous lui devez, Messieurs (c'est Voltaire qui l'a dit), *la première bonne tragédie et la première comédie de mœurs*...Je n'ai pas craint d'emprunter ce témoignage si flatteur pour ma patrie : on ne peut pas offenser une nation qui possède Corneille et Molière!

Or il est à remarquer que la pièce du théâtre espagnol à laquelle Voltaire fait allusion était tout à fait *castillane* : le héros, le sujet, l'allure. — On ne pouvait rien emprunter aux anciens, quand il s'agissait des amours et des prouesses du *Cid!* La comédie d'Alarcon, *la Verdad sospechosa*, qui a fourni le sujet et quelques scènes charmantes au *Menteur* de Corneille, n'a, comme le *Cid*, rien qui rappelle le théâtre des anciens : le vice même qu'on y met pour ainsi dire *au pilori*, devant un public rieur et malin, paraît être un vice moderne. Peut-être les *menteurs* étaient-ils en plus petit nombre quand on élevait des autels à la *Vérité!*

Après l'Italie et l'Espagne, le tour de la France arriva : elle n'a pas à se plaindre : son empire a été long et beau!

Au XVIIe siècle, le sceptre appartenait de droit à la France : c'était *le siècle philosophique ; la littérature* le fut aussi.

On a reproché à Louis XIV d'avoir dit avec fierté : « *L'État, c'est moi.* » Je crois, au contraire, qu'il était trop modeste en se bornant à la France; nous avons poussé plus loin la louange, ou si l'on veut la flatterie, envers ce monarque : nous appelons son siècle *le siècle de Louis XIV*.....

Celui qui le suivit de près pourrait, ce me semble, s'appeler *le siècle de Voltaire;* ce qui prouve, par l'éclat même de son apôtre, combien était grande et puissante l'influence de la philosophie!

Elle domine partout : elle pénètre dans les gouvernements, dans les codes, dans les palais des monarques, aussi bien que dans la retraite des savants et des gens de lettres; elle règne en souveraine absolue...

Si, au milieu de son triomphe, elle se montre un peu exigeante, capricieuse même, ce n'est pas sa faute : elle était jeune et belle, et on la courtisait trop!... Elle étend partout son empire; elle ne souffre point de partage, point de contradiction; elle veut que les faits eux-mêmes obéissent à sa volonté; elle les étend, elle les resserre, elle les fait entrer, bon gré mal gré, dans son lit de Procuste... Au risque de fausser l'*histoire*, elle ne la voit, pour ainsi dire, qu'au travers d'un verre de couleur!

Le roman même est envahi par l'esprit philosophique : les cent volumes de l'*Encyclopédie* ne lui suffisent pas... Il élève la voix, d'un ton un peu magistral, jusque dans le boudoir des jolies femmes et dans la cabane des bergères... *L'églogue et l'idylle* ne parviennent pas à se sauver tout à fait de la contagion universelle.

Moins encore le *théâtre*..... Le théâtre, qu'on avait appelé si souvent l'*école des mœurs*, pouvait-il échapper à la férule de ceux qui se croyaient destinés à être les réformateurs et les maîtres du genre humain ?... Ce fut cette invasion de la philosophie sur la scène, qui fit, à mon avis, un grand tort au théâtre : les Muses en furent peinées. Il fallait leur laisser, du moins, cet asile : en Grèce elles avaient leur temple, et elles laissaient aux philosophes le Portique et le Lycée !

On peut remarquer, au nombre des bizarreries du dix-huitième siècle, digne sous tant de rapports d'étude et d'intérêt, que tandis qu'on démolissait tout, pour rebâtir à neuf la société, tandis que l'on ne respectait rien, à commencer par les croyances, on avait une vénération superstitieuse pour les préceptes d'Aristote ou d'Horace... il n'y avait, à cette époque, que *le Code de Boileau* qu'on pût dire *sacré* !

Mais que l'esprit philosophique se déguise sous le masque de *Mahomet* ou de *Brutus*, qu'il se montre sur la scène larmoyant et langoureux, dans les drames de Diderot et de ses élèves ; ou qu'il y paraisse vif et pétillant, sous la veste de *Figaro*, la guitare à la main, pour mieux cacher ses dards acérés, c'est toujours la même tendance pour s'emparer aussi du théâtre... Il veut y placer un autre bélier contre l'ancienne société, qui déjà craque et s'écroule......

Une révolution nous sépare de ces temps-là.

C'est peut-être à cause de cet événement, d'une si immense portée, que le siècle actuel ressemble peu, sous plusieurs rapports, à celui qui l'a immédiatement précédé.

Le dix-huitième siècle avait, si je puis m'exprimer ainsi, tous les caractères de l'adolescence : il était inexpérimenté, confiant, aventureux ; il aimait les théories, les systèmes ; il se laissait bercer d'illusions et d'espérances... Notre siècle montre plutôt les qualités de l'âge mûr ; il est froid, calculateur ; il fait peu de cas des théories et ne se passionne guère pour des systèmes... Il est si désillusionné de tout, qu'il a pris de bonne heure le surnom de *positif*, pour qu'on ne l'appellât pas *égoïste !*

Le dix-huitième siècle professait des principes fixes, s'exprimait par des aphorismes, prononçait des oracles. — Le siècle actuel est devenu plus modeste, à force de mécomptes ; il examine, il doute, il procède par tâtonnements... Il n'a pleine foi ni dans la vérité ni dans l'erreur !

Le dix-huitième siècle affichait l'impiété ; il regardait avec un sourire de dédain la religion de nos pères, comme un vieux préjugé... Notre siècle approfondit davantage la science, et il n'en devient que plus religieux... Il le devient aussi par lassitude : le doute le tourmente, et il aime surtout le bien-être !

En matière politique, la même différence se fait sentir : le siècle précédent avait tout à fait le *fanatisme de secte* ; il voulait assujettir le gouvernement des nations à des formules mathématiques, aussi rigoureuses qu'immuables... Il ne tenait aucun compte des anciennes traditions, des lois, des mœurs : tout

devait être compassé, ordonné d'après les règles d'une symmétrie parfaite... C'était le système de Le Nôtre, transporté des jardins au régime des peuples !...

En philosophie, le dernier siècle se montre non moins systématique, non moins exclusif : il se laisse entraîner par le même esprit qui l'a égaré en *religion* et en *politique*... A force de tout soumettre aux étroites dimensions de son compas, il arrive presque à faire de l'homme une *machine*, une *statue*, qui, par hasard, sent et se meut !...

De notre temps, l'esprit philosophique se montre d'autant plus dégagé, plus libre, qu'il ne rampe point sur la terre par la crainte de regarder le ciel !... En devenant plus *spiritualiste*, la *métaphysique* a prêté un secours très-puissant à la *morale* ; et toutes les deux peuvent s'embrasser désormais sans méfiance, à côté de la *religion*.

Pour en revenir, Messieurs, à notre sujet, vous voyez à quel point *l'esprit du siècle fait sentir son influence sur la littérature* .. Point de système exclusif, point de théorie exagérée : dans la société des lettres, non moins que dans la société politique, on craint les *absolutistes* et les *niveleurs*... Tous les efforts qu'on a faits pour détruire les anciennes renommées sont restés sans effet : les grands hommes d'un autre âge sont encore sur leur piédestal. . On n'adore pas d'idoles aujourd'hui ; mais on n'en est plus à les briser, pour empêcher l'idolâtrie.

Pendant le cours du siècle dernier, on avait poussé jusqu'à la superstition l'obéissance aux préceptes de l'art ; ensuite s'est fait sentir une réaction en sens contraire, et on a voulu tout bouleverser... Toujours le même spectacle : après le *despotisme*, *l'anarchie*... N'aurons-nous jamais la *liberté ?*

C'est déjà quelque chose que de voir l'esprit, à la fois indépendant et sage, que l'on apporte à de certaines études, à celle de l'histoire par exemple. Au seizième siècle, l'histoire se montrait plutôt *littéraire ;* au dix-huitième siècle, elle faisait parade de *philosophie ;* de notre temps, elle cherche surtout les *faits*.

Le même esprit qui a porté la génération actuelle à refaire les études historiques s'est fait sentir dans *le roman* : à côté des *fictions* on a désiré trouver des *faits véritables*. Si ce n'est pas un genre nouveau, on peut dire, du moins, qu'il a pris de nos jours une forme nouvelle. *Le roman* est devenu moins causeur et plus *dramatique* ; il fait agir ses personnages, au lieu de les faire disserter ; il met sous nos yeux de vrais tableaux ; il se rapproche de la *chronique*, dont il emprunte les détails précieux ; et il parvient quelquefois, dans les mains des grands maîtres, à devenir *plus vrai que l'histoire !*

La sensiblerie de l'ancien roman nous trouverait un peu froids ; et les leçons de haute philosophie que l'on y débitait autrefois courraient grand risque de nous endormir... Ce siècle n'est ni contemplatif, ni rêveur : il aime le mouvement, l'action ; il cherche quelque chose de *positif*, même dans le *roman* qui doit l'amuser !

C'est par une cause à peu près semblable que sont tombés dans l'oubli quelques genres de littérature jadis fort estimés : et il faudrait beaucoup de ta-

lent pour leur rendre leur ancien éclat. Nous, fils et héritiers d'une révolution, nous qui avons vu, de nos yeux, tant d'Etats bouleversés, tant de rois détrônés ou proscrits; nous qui avons vu Napoléon à Sainte-Hélène, pouvons-nous prendre un bien vif intérêt aux malheurs fictifs de Corydon ou de Tityre?... *L'églogue et l'idylle*, qui font le charme des temps paisibles, se trouvaient à merveille dans la cour de Léon X ou de Louis XIV. Quand on s'ennuyait à Versailles, pourquoi ne pas rêver aux champs?...

Les bergers et les bergères, le chapeau à rubans sur la tête, et la houlette à la main, n'étaient que des gens de cour, aussi bien dans les *églogues* que dans les *ballets*.

Comme le siècle actuel n'aime pas l'afféterie et le fard, il ne peut pas se plaire à ce genre faux et controuvé; il n'est pas non plus assez simple et assez naïf pour trouver un véritable charme dans les beautés de la nature... Le *genre pastoral* ne lui va pas du tout.

On a prétendu que la *fable* était née dans l'Orient, et que le désir de donner des leçons aux puissants, sans trop encourir leur colère, lui avait donné naissance... Si ce fait est vrai, et il parait vraisemblable, il explique aussi pourquoi la *fable* est presque délaissée de nos jours... Y a-t-il quelque homme assez puissant pour que l'on ait à craindre sa colère?... Cet artifice innocent est devenu tout à fait inutile, du moins par rapport aux rois; peut-être faudra-t-il s'en servir pour dire la vérité aux peuples!

La *candeur un peu enfantine* qui cachait la *petite malice de la fable*, et qui en faisait le charme, serait déplacée de nos jours... On pouvait être jadis *fabuliste* et *bonhomme*; à présent il faut avoir à la main le pinceau de Juvénal, pour nous montrer *les animaux peints par eux-mêmes!*

Je n'oserais trop dire s'il est possible ou non de composer un *poëme épique*, capable d'éveiller assez d'intérêt pour devenir tout-à-fait *populaire;* mais je ne crains pas d'affirmer qu'un pareil chef-d'œuvre est devenu, par le temps qui court, beaucoup plus difficile. — Y a-t-il quelque fait, dans l'histoire ou dans la fable, aussi grand, aussi merveilleux que ceux que nous avons vus nous-mêmes?... Les faits, ainsi que la lune, s'agrandissent par les nuages qui les enveloppent; il faut les regarder à une grande distance!... En rapprochant de nous les temps passés, en parcourant l'histoire un flambeau à la main, nous nuisons à *l'effet poétique :* la *raison* y gagne, mais *l'imagination* y perd!

C'est le propre de notre siècle d'examiner les faits, pour en connaître les plus minces détails... Nous prenons un fait, nous le mettons à nu sur le marbre, et nous en faisons une espèce d'*autopsie*... Le beau moyen, pour avoir de l'illusion!...

Le poëte épique nous demande, pour nous séduire, pour nous charmer, un peu de foi crédule, pour ne pas dire aveugle; et nous ouvrons de grands yeux, et nous voulons tout toucher de nos mains!

Nous n'aimons pas qu'on se serve de la *machine mythologique*... elle est trop

vieille, même à l'Opéra... Nous n'aimons pas non plus qu'on fasse intervenir, dans un sujet profane, la religion chrétienne, remplie d'une haute poésie (on l'a si bien démontré de nos jours !), mais qui, comme une vierge timide, craint de se mêler aux fêtes du peuple, et réserve ses chants pour l'autel !

Le temps des *enchantements* et des *sorcières* est aussi passé ; nous recherchons les plus petites causes pour expliquer les faits ; nous nous plaisons à découvrir les ressorts et les ficelles qui font mouvoir les hommes dans cette grande comédie du monde... C'est, il faut l'avouer, un siècle étrangement *épique* que celui où l'on met sur la scène *les Marionnettes* et *le Verre d'eau !*

Les âges les plus avancés en civilisation sont peut-être les moins favorables à l'*épopée* ; nous la voyons naître, chez tous les peuples, dans les temps les plus reculés. Les poëmes d'Homère n'étaient, à ce que l'on prétend, que l'écho d'autres chants plus anciens... En Espagne, la poésie la plus ancienne qui soit parvenue jusqu'à nous, c'est précisément *le poëme du Cid*, qui parait appartenir au XIIe siècle... Vous avez aussi votre vieux *poëme d'Alexandre*, et peut-être d'autres plus vieux encore... Quelque bizarre que cela puisse paraître, on dirait que la poésie, dans son enfance, s'amuse à jouer avec la trompette épique.

De nos jours, au contraire, tout semble conspirer contre l'*épopée* : et la civilisation, et les lumières, et la direction des esprits.... la politique elle-même lui a fait peut-être un grand tort ! L'intérêt que les peuples attachent à la discussion de leurs affaires et aux luttes de la tribune, les fait assister avec plus d'indifférence aux combats des anciens héros !

On ne peut pas s'arrêter trop longtemps devant un fait, quelque grand qu'il soit; l'attention est distraite par d'autres faits qui passent rapidement devant nous, comme dans une lanterne magique, et dont le bruit nous parvient par mille voix différentes... Qui sait si le *journalisme* n'aura pas tué l'*épopée ?*.....

Le *théâtre*, fort heureusement, n'a pas été atteint du même coup; mais il n'a point échappé à tout danger. Voyez les efforts que l'on fait partout *pour le mettre en harmonie avec l'esprit du siècle.* — On avait cru d'abord que c'était une entreprise aisée; mais l'illusion n'a pas duré longtemps. On commença par traiter le public comme on traite les gens blasés : on crut qu'il suffisait de lui donner du nouveau, et on tomba dans l'extravagance... En voulant éviter un écueil, on alla se briser sur l'écueil opposé.

Le vieux drame, a-t-on dit, était emmailloté à peu près comme une momie égyptienne, pour qu'il tînt peu d'espace et pût s'enfermer dans les *trois unités*... Il faut donc le délivrer d'entraves, en l'affranchissant du joug des règles... Laissons-le sans frein et sans bride; il courra plus fier et plus beau !

Le résultat, cependant, ne répondit pas aux espérances. Le public, avide d'émotions, fut séduit, de prime abord, par l'éclat du talent et par l'attrait de la nouveauté; mais il revint bientôt de sa surprise; et il est arrivé, comme il arrive presque toujours, que *la raison a fini par avoir raison.*

Les esprits les plus passionnés pour le nouveau système ont reconnu la né-

cessité de modérer leur course ; car c'est souvent parce qu'on dépasse le but, qu'on ne l'atteint pas.

Ceux qui, dans le camp ennemi, avaient affiché d'abord la prétention de rester immobiles, en dénonçant comme une espèce d'*hérésie* la plus petite innovation, se sont vus forcés, eux aussi, de céder quelque peu de leur terrain..... Ils sont toujours attachés au vieux symbole; mais ils n'ont plus la même foi dans les anciennes doctrines..... Ce ne sont plus des *puritains* ni des *jansénistes* littéraires, mais des *molinistes* bien doux et bien traitables, qui croient qu'avec le Parnasse *il est aussi des accommodements!...*

Voilà comment la lutte qui menaçait naguère d'offrir au monde le spectacle d'un combat à outrance, comme celui de Carthage et de Rome, où le parti vaincu devait tout à fait disparaître, s'est peu à peu ralentie; voilà comment elle finira peut-être, comme toutes les guerres civiles, par une *transaction!*

Je ne crois pas, pour mon compte, que le public de nos jours puisse trouver un grand charme au drame grec, si simple, si naïf, si beau dans sa nudité même, comme la Vénus de Médicis; mais je ne crois pas non plus qu'il faille nous montrer sur la scène des tableaux à la manière de Michel-Ange dans son *Jugement dernier*, avec cette multitude de figures, de tourments... et de démons, par-dessus le marché.

Ce n'est point par l'exagération des systèmes ni par des tours de force, mais par un esprit d'observation, sage et réfléchi, que l'on parviendra peut-être à adapter le théâtre aux besoins de la génération actuelle, *en le mettant d'accord avec l'esprit du siècle.*

Les progrès faits, de nos jours, dans la science historique rendent la tâche du poëte beaucoup moins aisée; le public est devenu plus sévère, plus exigeant. On accorderait difficilement, fût-ce même à Lope ou à Calderon, de montrer des Espagnols sous la tunique grecque ou sous la toge romaine; et on aurait de la peine à entendre, même dans des vers magnifiques, *Orosmane* ou *Pyrrhus* débitant leurs amours *un peu à la française.*

Ce ne sont pas seulement les poëtes, mais les peintres, les décorateurs, les costumiers mêmes qui sont obligés de fouiller dans les archives et de faire des études profondes, pour ne pas blesser le public dans le plus petit détail, dans le costume du dernier des comparses..... Feu lord Holland raconte, dans la *Vie de Lope de Vega*, avoir vu, dans sa jeunesse, Caton paraissant sur la scène de Londres avec une grande perruque à la Louis XIV... En Espagne, du temps de nos pères, le précepteur d'Alexandre (*el maestro de Alejandro*) se montrait comme un vieux pédagogue, en habit noir, l'épée au côté et le chapeau à trois cornes... Je ne sais pas ce qui se passait en France vers la même époque, quoique je n'ignore point que chez vous on a attaché plus d'importance à cette *partie érudite* de l'art, à commencer par vos sculpteurs et vos peintres..; mais le fait est que partout a eu lieu une véritable révolution, et que, dans cette révo

lution, à côté des hommes de lettres, on voit figurer des acteurs illustres, tels que Lekain, Kemble, Maiquez, Talma.....

Le goût des voyages, et la communication plus fréquente entre les différents peuples, ont rendu aussi plus nécessaire l'étude de ce qu'on est convenu d'appeler *la couleur locale*... Dans d'autres siècles, on savait à peine ce qui se faisait au delà des frontières; maintenant, on s'informe chaque matin de ce qui se passe à la Chine et dans l'Afghanistan!

La grande activité qui distingue notre siècle influe puissamment sur le théâtre... On exige plus d'animation, plus de mouvement dans le drame; qu'il s'arrête le moins possible, et qu'il s'empresse d'arriver au but.

Le public, dans son impatience, souffre à regret les récits minutieux, les confidents inutiles, les longs dialogues, quelque beaux qu'ils soient; il prend trop à la lettre, par rapport au théâtre, le vieux dicton anglais : *le temps, c'est de l'or;* et il ne veut pas le perdre... Comment souffririons-nous les acteurs devisant, immobiles sur la scène, nous qui parcourons le monde *à la vapeur?*.....

Chaque siècle a ses goûts; et il faut en tenir compte, si l'on veut réussir sur la scène. C'est au théâtre que s'exerce, plus encore que partout ailleurs, l'empire de la *démocratie*, dans laquelle se réfléchissent, comme dans un miroir mobile, les passions, les idées, l'*esprit de l'époque*.

Né d'une révolution qui a bouleversé le monde, notre siècle est grave, sérieux : on s'en aperçoit même dans ses amusements; il est moins facile de le faire rire que de le faire pleurer..... On voit paraître cent *drames* pour une *comédie!*

Toute la littérature montre le même caractère : dans les genres les plus frivoles, dans les accès de la gaîté, on découvre quelque chose de triste et de sombre au fond de la pensée. On voit un siècle condamné à un enfantement douloureux, entre les souvenirs d'un passé qui a laissé des traces si profondes, et l'incertitude d'un avenir qu'il envisage avec effroi. Il fait précisément ce que font les gens qui souffrent de malaise, sans trouver de repos nulle part... il marche, il marche, il marche toujours, sans savoir lui-même où il pourra s'arrêter!.....

Ma tâche est finie, Messieurs, ou plutôt je viens d'en indiquer le terme. — Je sens tout ce qu'il y avait de plus et de mieux à dire sur le vaste sujet dont notre digne président a relevé toute l'importance... mais il aurait fallu, pour en saisir l'ensemble, plus de temps, plus de loisir, et surtout plus de connaissances que je n'en possède...

J'ai dû me borner à imiter ces voyageurs, qui cueillent en passant quelques fruits, sans même s'arrêter sur la route..... C'est à vous, Messieurs, maîtres du champ, à y entrer de plain-pied; vous y trouverez une belle récolte!



EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DU HUITIÈME CONGRÈS DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

ANNÉE 1842.

QUATRIÈME SÉANCE.

Présidence de M. Le Peletier d'Aunay.

L'ordre du jour appelle la discussion de cette question : Exposer les doctrines philosophiques de Leibnitz, et en apprécier l'influence sur la philosophie moderne.

La personne qui s'était chargée de cette question n'ayant pu venir la traiter, M. Robert (du Var), averti à la dernière séance seulement, s'en est acquitté à la satifaction de l'auditoire

Après avoir représenté Leibnitz comme un esprit essentiellement métaphysique et mathématicien, et dit qu'il y avait en lui du Platon et du Pythagore ; après avoir tracé un tableau des nombreuses connaissances de ce philosophe, il cherche (ne pouvant tout examiner) quels sont les principes constitutifs de sa philosophie.

Il explique d'abord que Leibnitz est parti, dans toutes ses recherches, de cet axiome : « Rien n'arrive sans raison. Cherchons donc la raison de ce qui est. »

Cette raison ne se trouve pas dans les causes secondes ; en s'en tenant à celles-ci, on remonte indéfiniment, il est vrai, mais sans jamais arriver à une solution. Donc il faut admettre une cause *suffisante*. Cette cause suffisante ne se trouve qu'en Dieu. Il y a en Dieu intelligence, volonté et puissance. Par l'intelligence, Dieu a conçu l'idée, non-seulement du monde actuel, mais d'un grand nombre d'autres mondes. Si donc sa volonté a choisi celui-ci de préférence à tous les autres, si sa puissance l'a exécuté, il faut qu'il ait eu quelque *raison* d'en agir ainsi. Or, cette raison, quelle peut-elle être, sinon que notre monde, tel que Dieu l'a fait, est le meilleur possible ? — Ainsi Leibnitz arrivait à l'*optimisme*.

Et cependant, pourquoi le mal et les souffrances ?

Dieu n'a pas voulu directement ce mal et ces souffrances, mais ils sont une conséquence inséparable de ce qui est. Tout, dans le monde s'enchaîne, se pousse ou s'attire ; rien n'arrive qu'en vertu de lois qu'on ne saurait éluder. C'est l'océan, dont toutes les gouttes sont en contact et se communiquent mutuellement leurs impulsions.

Le Panthéisme, n'est pas dans Leibnitz; Dieu est, selon lui, en dehors du monde; il a livré la machine ronde à ses mouvements, parce qu'ayant tout prévu, il avait tout réglé par un seul acte de sa volonté. Au moyen des monades,

qui sont entre elles comme ces gouttes de l'océan, et qui se communiquent aussi tous leurs mouvements, l'intervention continuelle de Dieu n'est pas nécessaire. Le premier mouvement une fois donné, Dieu a pu laisser aller la chose.

Qu'étaient-ce que les monades, dans l'esprit de Leibnitz? Des substances simples. Il y en avait de sensibles, mais non intelligentes, et d'autres qui étaient tout à la fois sensibles et intelligentes; elles étaient impénétrables les unes aux autres; chacune avait en quelque sorte sa personnalité.

Leibnitz admettait l'*innéité*, c'est-à-dire une vie antérieure; c'était une suite de ces mouvements communiqués de monade à monade, sans interruption. Il admettait ainsi une préformation, et la réminiscence de Platon; le pressentiment, la prédisposition à la vie future.

Arrivant à l'influence que Leibnitz a pu exercer sur la philophie moderne, l'orateur annonce qu'il va l'expliquer brièvement.

1° Il a contribué à faire prédominer l'idéalisme contre la philosophie de Locke; il a imprégné toute la philosophie allemande d'idéalisme, et cette philosophie elle-même a agi sur celle des autres nations, et particulièrement de la France. Leibnitz était un homme universel; son influence se faisait sentir en tout.

Il intervint auprès de Bossuet pour la réunion des églises, car il était bon chrétien: il expliquait tout sans miracles; et, en effet, l'action imprimée par Dieu ne pouvait pas les admettre. Si Bolingbrok et d'autres tirèrent l'épicuréisme des principes de Leibnitz, c'est qu'ils les avaient mal compris. Voltaire donna un instant dans cette direction par la même cause.

2° Leibnitz eut encore une autre influence: c'est lui qui le premier émit l'idée du progrès; il la formula ainsi: « Le présent, fils du passé, est gros de l'*avenir*. » Pascal, Charles Perrault en ont donné en forme les premières notions claires, mais Leibnitz a eu le mérite de l'invention.

L'orateur finit en exprimant l'espérance que Leibnitz sera un jour le lien entre la philosophie allemande et la philosophie française, et peut-être entre la phisophie et le christianisme.

M. Delépine. — Il ne conteste pas l'exposé que vient de faire M. Robert (du Var), mais toutefois cet exposé lui fait naître des doutes nombreux.

Leibnitz, qui a souvent écrit en français, lui paraît avoir personnifié la philosophie française; il tient le milieu entre le mysticisme, le matérialisme et le spinozisme. Leibnitz a cru aux idées innées; et cependant qui peut prouver qu'il y ait des idées innées? N'est-ce pas cette impossibilité qui a forcé la philosophie a y renoncer? Quand Leibnitz est parti de ce principe: — Tout vient de moi pour aller à Dieu, — il voulait appliquer la religion et la philosophie à la société. Son esprit était essentiellement pratique; il n'aimait pas à se tenir dans le régime des abstractions. Comme bien d'autres, Leibnitz s'est montré intolérant contre quiconque n'adoptait pas ses idées; Bossuet l'était aussi; aujourd'hui M. Cousin, M. Pierre Leroux, ne le sont pas moins. Newton a été mal jugé par Leibnitz.

Son système sur les monades n'a pu se soutenir ; il est abandonné.

L'optimisme de même ; admis, il conduit au fatalisme.

Il avait conçu le projet d'une langue universelle, mais il n'a pu l'exécuter ; le temps seul a mieux fait que lui, en élevant à ce rang la langue française, en qui on a reconnu avec justice tous les caractères que Leibnitz voulait donner à sa langue universelle. Deux choses ont contribué à accroître l'influence de Leibnitz : la première, c'est la manière dont toutes les parties de son système s'enchainent entre elles, ce qui fait de lui un philosophe très-complet ; et la seconde, qu'il a écrit parfaitement en notre langue, ce qui a contribué à vulgairiser rapidement ses idées.

M. Vincent. — Il n'a pas été peu étonné d'entendre dire à M. Robert (du Var), dans son exposé, que Leibnitz était un *bon chrétien*. C'est pour prouver, au contraire, que toute la philosophie leibnitzienne est hostile au christianisme, qu'il a demandé la parole.

D'abord, c'est un singulier chrétien que celui qui détruit, comme l'a dit M. Robert (du Var), les miracles, qui rend inutiles Moïse et même Jésus-Christ.

Rien de plus inconciliable avec le spiritualisme chrétien que les monades, qui sont matières, et pourtant sensibles et intelligentes. En physique, il est encore plus difficile d'expliquer comment ces monades qui sont les premiers éléments des composés, ou des corps, sont néanmoins simples et sans parties. Est-il possible qu'un corps résulte de l'agrégation d'éléments simples ?

Le système de l'harmonie préétablie n'est pas conciliable avec la liberté de l'homme. Il ne consiste pas, comme l'a dit M. Robert (du Var), en ce que chaque monade est en harmonie avec les autres. C'est une manière particulière dont Leibnitz voulait expliquer l'inexplicable union de l'âme et du corps. Venant à la comparaison des deux horloges de Leibnitz, M. Vincent fait ressortir l'impossibilité de retrouver là la liberté humaine.

Le système de Leibnitz mène droit au panthéisme ; car, selon lui, ces monades dont tout se compose, quelle est leur origine ? Elles sont sorties de Dieu, par un certain rayonnement, par une certaine émanation ; Leibnitz a appelé cela fulguration ; donc les monades sont un produit de la substance même de Dieu ; par conséquent tout vient de Dieu, non pas, comme le christianisme l'entend, par création, mais par émanation, ce qui est bien l'idée panthéistique.

Il voulait, dit M. Robert (du Var), idéaliser la matière. Non ; c'est bien plutôt l'idée qu'il a matérialisée en donnant la sensation et l'intelligence aux monades.

Il ne comprend pas qu'on puisse faire honneur à Leibnitz d'avoir été le premier à développer l'idée de progrès. D'abord l'axiome qu'on a cité de lui exprime-t-il le progrès tel que nous l'entendons ? Non, il exprime seulement que tout marche, et que, dans cette marche générale, les êtres se poussent les uns les autres ; c'est son idée des monades mises en mouvement ; c'est l'idée de M. Robert (du Var), quand il nous a parlé des gouttes de l'océan. La première impulsion donnée, un instant conduit au suivant, celui-ci à un autre, le jour actuel

conduit à demain, etc., et tout ce qui a précédé est ainsi la cause de ce qui est, et ce qui est deviendra la cause de ce qui sera.

La preuve que Leibnitz n'a pu enseigner le progrès, c'est [illegible] d[illegible]ée est complétement inconciliable avec l'optimisme. Si tout est parfait, voulez-vous me dire ce qu'on peut ajouter à la perfection ? Si tout est au mieux, le progrès est impossible.

M. Robert (du Var) convient que Leibnitz n'est pas chrétien dans ses ouvrages ; mais cela, dit-il, est arrivé à son insu ; il avait les meilleures intentions du monde. Il en a été de même de Descartes. Il avoue que l'objection tirée de l'optimisme comme opposé au progrès ne lui paraît pas facile à refondre. Il y a eu contradiction sur ce point dans les idées de Leibnitz. Quel philosophe a toujours su se garantir de la contradiction ? Il n'est pas facile non plus d'expliquer comment le panthéisme n'est pas dans l'idée d'*émanation* des monades, ou de *fulguration*. Sans doute Leibnitz n'avait pas aperçu ces conséquences.

M. Delépine est frappé des mêmes contradictions, et les explique à peu près comme le précédent orateur. Il ajoute qu'il y a deux problèmes à résoudre en philosophie : la liberté et l'ordre.

Sur ces problèmes, grand nombre de systèmes.

Leibnitz est venu donner le sien comme les chrétiens donnent le leur.

Sans doute les idées chrétiennes donnent la meilleure solution ; mais on doit savoir gré à la philosophie de s'efforcer d'élucider les mêmes questions. Selon lui, on ne peut même bien prouver la nécessité de Dieu que par la révélation.

M. Reybert des Plantades, vénérable vieillard, se présente à la tribune et témoigne par quelques paroles son regret de voir la religion se diviser et par conséquent s'affaiblir. Il exprime le désir que l'on s'occupe enfin à tout concilier. Il ne paraît pas fort embarrassé des concessions à faire ; selon lui cela irait tout seul.

M. Delépine trouve cette idée très-belle ; il faut une unité, eh bien ! elle existe dans le catholicisme romain.

M. Robert (du Var) dit que le christianisme a eu l'unité à certaines époques, par exemple avant Jérôme de Prague, avant Mahomet, etc., mais depuis cette unité a disparu. Aujourd'hui les peuples aspirent à une unité plus large. Il demande à M. des Plantades ce qu'il entend par *unité*. Celui-ci répond que ceux qui ont divisé la religion chrétienne ne l'ont fait que dans leur intérêt privé.

M. Delépine trouve cette réponse très-dangereuse. Il faut, selon lui, distinguer entre l'unité, la mosaïque, le salmigondis. Le protestantisme anglais surtout conduit au déisme : c'est un dissolvant. — A partir d'ici, la discussion se trouve entraînée sur le terrain de la théologie, et la philosophie de Leibnitz est entièrement oubliée. Nous ne suivrons point les orateurs au milieu de ces digressions, qui ont pu intéresser l'assemblée, mais qui n'étaient plus dans le sujet.

La séance est levée à quatre heures et demie.

CINQUIÈME SÉANCE.

Présidence de M. Le Peletier d'Aunay.

Personne ne demandant plus la parole sur la question relative à Leibnitz, M. Renzi est appelé à la tribune pour lire son mémoire sur les motifs réels de la condamnation de Galilée.

Après un historique des faits très-clair et très méthodique, M. Renzi conclut que le premier motif de la condamnation de Galilée fut la haine des Jésuites, qui, avec tous les anciens professeurs, voyaient leurs doctrines renversées, leur enseignement déserté pour celui de Galilée et de ses disciples, et partant leur puissance menacée.

Il conclut en second lieu, que le pape Urbain VIII, longtemps partisan déclaré de Galilée, ayant été circonvenu par les Jésuites, qui lui persuadèrent que Galilée, dans ses dialogues sur le système du monde, l'avait représenté sous la figure de Simplicius, péripatéticien ignorant et ridicule; que le pape, dis-je, avait fini par devenir pour Galilée un ennemi aussi terrible qu'il avait été autrefois son zélé partisan, et que, par conséquent, l'amour-propre du pape fut le second motif de la condamnation de Galilée.

On lit ensuite un autre mémoire, envoyé par un membre de l'Institut Historique, M. Guinoyseau, sur le même sujet. Les conclusions de ce mémoire sont plus acerbes : 1° l'impossibilité d'admettre pour vérités deux opinions contraires, exclusives l'une de l'autre ; 2° La nécessité ou plutôt le devoir de la part des sept cardinaux qui ont jugé l'astronome florentin, de maintenir intacte la foi aux saintes Écritures.

M. Vincent. — Il s'attache d'abord à prouver que, quels qu'aient été les motifs de la condamnation de Galilée, la décision rendue alors par le pape et les sept cardinaux n'était pas une décision de foi. Le pape ne parlait là que comme président un tribunal ordinaire, et non comme chef de la chrétienté, et, comme on dit, *ex cathedrâ*. D'ailleurs, quelle peut être l'autorité du pape sur des questions en dehors de la foi, sur une question d'astronomie, par exemple?

Les deux motifs allégués par M. Renzi lui paraissent expliquer suffisamment cette condamnation, savoir : la haine des Jésuites, et la manière dont ils surent intéresser dans l'affaire l'amour-propre d'Urbain VIII.

Abordant ensuite la question théologique, c'est-à-dire l'objection tirée du passage de Josué contre la véracité du récit biblique, M. Vincent établit d'abord qu'à l'époque de Josué, comme depuis lui jusqu'à Copernic, l'opinion universellement admise sur le système du monde était que le soleil faisait en vingt-quatre heures le tour de la terre ; que c'était bien lui et non la terre qui était en mouvement. Donc Josué, pour être compris, ne pouvait pas se servir d'autres expressions que celles dont il s'est servi. Dieu ne nous a pas donné ses Écritures pour nous faire un cours de toutes les sciences, notamment un cours d'astronomie. Jugez un peu quel étonnement Josué aurait causé autour de lui s'il

avait dit : *Sta, terra*. Personne n'aurait compris la merveille qui s'était opérée.

D'ailleurs, est-il bien vrai que le soleil n'ait pas de mouvement ? Les astronomes lui reconnaissent un mouvement sur lui-même, qu'ils appellent de *rotation*. Qui sait au juste quel rôle joue le soleil dans le système entier du monde ? Qui sait si ce mouvement sur lui-même ne donne pas à tout le reste de la machine le branle et le mouvement, et si, arrêter ce mouvement de rotation, ce n'est pas arrêter en même temps tout le reste, même la terre ? Dans ce cas, l'expression biblique serait de la plus grande justesse.

Du reste, quand on se représente l'époque à laquelle vivait Galilée, quand on réfléchit quel respect on avait pour l'Écriture sainte, quelle opinion on avait de sa véracité sur tous les points, on comprend que Galilée dut choquer fortement cette opinion religieuse en émettant un système qui semblait l'attaquer sur un point. Jusque-là il se trouvait seul contre tous ; nul n'aurait osé dire que tout savant qu'il était, il devait avoir raison. Sans doute les savants avec lesquels il conversait en particulier, à qui il expliquait les preuves de son système, pouvaient être convaincus : Urbain VIII lui-même en est la preuve ; mais il ne pouvait assez développer à l'oreille de tout le monde les mêmes preuves, et le fait nouveau qu'il venait établir était de sa nature contraire à la croyance religieuse de tous, ou du moins propre à la choquer tout d'abord.

M. Delépine admet aussi que ce n'est pas comme chef de la chrétienté, ni par une décision de foi, que le pape a condamné Galilée.

Il attribue cette condamnation à l'inquisition, et il peint à grands traits les abus auxquels devait donner lieu infailliblement l'institution en elle-même. Il représente les Jésuites comme ayant eu pour but d'établir le pouvoir théocratique. Il a été élevé par eux ; les souvenirs de Saint-Acheul restent gravés dans son esprit, et ne lui laissent aucun doute que tel ne fût le dessein des Jésuites.

M. Siméon Chaumier pose un dilemme. Par qui Galilée a-t-il été condamné ? par des savants, ou par des théologiens ? Il lui paraît impossible que ce fût par des savants ; car il suffit d'examiner les faits pour comprendre la supériorité de son système sur les systèmes de l'antiquité, et sur celui qui régnait généralement à son époque. Il fait des calculs pour montrer quel cercle immense le soleil aurait à décrire chaque jour, et par conséquent quelle rapidité inconcevable il lui faudrait pour le parcourir, si, au lieu d'être en repos, il avait à exécuter le mouvement qui s'explique si naturellement dans l'autre système.

Donc ce sont des théologiens qui ont jugé Galilée. En avaient-ils le droit ? Non, assurément. Galilée était sur le terrain de la science ; il fallait par la science aussi le réfuter ou se taire.

La question est considérée comme épuisée, et, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à quatre heures.



SIXIÈME SÉANCE DU CONGRÈS.

Présidence de M. Le Peletier-d'Aunay.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le mémoire de M. Renzi : Quelles furent les véritables causes de la condamnation de Galilée? Personne n'ayant plus demandé la parole, la discussion est fermée.

La parole est à M. Dedam-Delépine pour la lecture de son mémoire sur cette question : Quel fut l'état des lettres en Angleterre, sous le règne d'Elisabeth?

On écoute avec un vif intérêt les développements de cette question par l'orateur, dont tout le monde a pu, cette année, apprécier le mérite toujours croissant.

Avec le règne de Henri VIII commencent les disputes théologiques. La société était catholique; elle se fit protestante; la littérature fut biblique. Cependant, malgré cette révolution, l'euphémisme, c'est-à-dire l'exagération, l'afféterie du langage poétique régnait à la cour. Mais voilà que s'ouvre le règne d'Elisabeth : avec l'ordre favorable aux développements du génie, on voit naître l'amour des sciences, des lettres et des grandes entreprises. Le luxe, la galanterie règnent à la cour; la reine encourage les poètes, protége les navigateurs, et, sans alliés, elle élève la puissance de l'Angleterre, malgré la jalousie des nations voisines, malgré les attaques de Philippe II, dont l'*invincible armada* est engloutie dans les flots. Cavendish, Drake, sir Walter Raleigh portent au loin le pavillon de l'Angleterre. Honteux de leur ignorance et piqués à la vue des faveurs que la reine prodigue aux poètès, et surtout aux poètes qui la flattent, les gentilshommes se donnent à l'étude des lettres, et rivalisent de zèle: on est courtisan, poète et guerrier. Le comte d'Oxford, l'infortuné comte d'Essex, sir Walter Raleig, Philippe Sydney, frappé si jeune à la bataille de Stuphen, font entendre des chants pleins de grâce et de naturel. Edmond Spenser, surnommé l'Arioste de l'Angleterre, quoiqu'il soit froid et ennuyeux à la mort, chante, dans son poème des fées, la reine Elisabeth, la reine vierge, *mainden queen*, comme elle aimait à se faire appeler. Elisabeth paraît sous la figure de la reine des fées, Facry; ses favoris sont représentés par douze vertus qui l'accompagnent, sans compter la vertu de la munificence, représentée par Arthur, c'est-à-dire sir Philippe Sydney. Edmond Spencer fut comblé de biens, quoique son poëme soit resté inachevé. Pendant qu'Elisabeth encourageait les lettres, fondait, au milieu des agitations politiques et religieuses, la puissance de l'Angleterre, un homme d'un génie bien supérieur avait peine à se faire connaître sur un modeste théâtre. Enfant du peuple, élevé au milieu des querelles religieuses, témoin de sanglantes catastrophes, W. Shakespeare en reçoit une impression profonde qui se retrouve dans toutes ses œuvres. Il compose ses pièces pour le peuple, et il les joue lui-même devant le peuple. La cour ne les connaît pas. Le caractère distinctif de son génie, c'est de peindre les hommes tels qu'ils sont; il déshabille les grands et les rois aussi bien que les coupables, et il met

leur cœur à nu devant nous. Dans son drame, un fait s'enchaîne à l'autre et le rend nécessaire; de là une puissante unité d'action. Il unit le tragique au comique, mais seulement pour donner aux caractères plus de vérité. Dans ses comédies, où il fait passer devant le spectateur tous les scènes de la vie, et malgré des défauts de style, malgré le mauvais goût du temps, ces scènes sont pleines de poésie et de naturel. Fletcher et Beaumont, ses émules ou ses imitateurs, ont fourni, dans leurs ouvrages comiques, une course encore plus inégale et plus vagabonde; ils n'en sont pas moins très-remarquables. Presque seul, le gracieux Benjohnson parvint à donner à la langue anglaise une pureté et une perfection qu'elle ne connaissait pas encore. Soldat d'abord, comédien ensuite, puis auteur comique, il reste toujours pauvre. En critiquant Shakspeare, il fait des comédies parmi lesquelles on remarque surtout un chef-d'œuvre, *la Femme silencieuse;* il fait des vers, et son recueil en renferme de très-beaux; mais il n'en reste pas moins fort au-dessous de son rival.

On a compté sous ce règne soixante-quatorze poëtes qu'il est inutile d'énumérer; leurs noms n'ajouteraient rien à la gloire de leur pays.

M. Delépine n'a pas voulu, dit-il, parler des savants, des philosophes, de Bacon; il a pensé que leur voix était trop grave pour se mêler aux accents de la poésie. Sa thèse était purement littéraire.

M. Fresse-Monval, qui a demandé la parole, se présente à la tribune; il trouve que M. Delépine n'est pas tout à fait entré assez profondément dans le sujet. Par exemple, en parlant de Shakspeare il n'a pas assez mis en relief un certain point de vue, qui, selon lui, est d'une grande importance. Dans les drames de cet auteur, l'intérêt n'est pas, comme dans le théâtre ancien, concentré sur un seul personnage; chaque personnage qui apparait sur la scène joue un rôle important en lui-même. L'attention se trouve ainsi disséminée, tandis que chez nous un seul personnage est le centre de tout; tout se fait par lui ou pour lui.

M. Savagner signale une autre omission. L'auteur du Mémoire a eu le tort de ne parler que de la poésie. Or la poésie ne compose pas à elle seule toute la littérature; il a laissé entièrement dans l'ombre la philosophie, par exemple, et les sciences. L'orateur pense qu'il aurait aussi fallu comparer la littérature anglaise à cette époque avec celle des autres peuples; signaler l'influence des diverses individualités sur la littérature. Enfin un fait littéraire d'une grave importance lui parait aussi avoir été à tort oublié par M. Delépine : c'est l'apparition, sous le règne d'Élisabeth, du premier journal régulier, *le Mercure*, dont Bacon était un des collaborateurs.

M. Delépine ne conteste pas la justesse de quelques-unes de ces observations; seulement il soutient avoir dû s'abstenir de parler de la philosophie, parce que la question qu'il a traitée appartenant à la seconde classe, il n'a pas cru devoir sortir des limites de cette classe. Il pense que c'est dans le théâtre seul qu'il faut chercher le véritable caractère de la littérature de cette époque. Tout le nou-

18

veau système littéraire consiste dans *l'unité avec variété*, opposée à *l'unité monotone*. Shakspeare est le premier qui ait secoué le joug des anciennes règles, et c'est à lui que remonte l'école appelée aujourd'hui romantique. L'école classique suppose les hommes autres qu'ils ne sont ; elle les suppose invariables et toujours les mêmes ; l'auteur anglais a jugé, au contraire, que les hommes étaient rarement d'accord avec eux-mêmes, et qu'il fallait les peindre tels qu'ils sont.

M. Fresse-Monval revient sur ce qu'il a dit, et soutient que ce n'est point là la seule raison qui ait fait sortir l'auteur anglais des règles classiques : c'est le principe *démocratique*, qui commençait dès lors à se développer et à tout envahir. Au lieu de rechercher comme autrefois les applaudissements des rois, des grands, d'une cour, c'était au peuple que le poëte s'adressait ; c'était du peuple qu'il recevait ses inspirations. Les mêmes causes ont produit chez nous les mêmes effets.

M. Delépine réplique en peu de mots qu'il ne voit point en Shakspeare le représentant du principe démocratique. Jamais, au contraire, l'absolutisme n'avait été aussi complet que sous Élisabeth. Si quelque esprit a influé sur le développement de ce grand génie, c'est l'esprit des trouvères et les littératures étrangères du moyen-âge. Rien n'indique qu'il eût un but, un système arrêtés.

Il est vrai, répond M. Fresse-Monval, que le despotisme fut lourd au temps d'Élisabeth ; mais le poëte est essentiellement l'homme de l'avenir. Le pouvoir absolu, particulier alors à l'Angleterre, n'empêchait pas l'influence de l'esprit démocratique, qui naissait partout à l'extérieur, et déjà même fermentait au dedans.

M. Delépine résume la question, qui est reconnue épuisée.

M. E. Breton lit ensuite son mémoire sur l'*Histoire de l'improvisation en Italie*. La discussion en est renvoyée à la séance suivante.

SEPTIÈME SÉANCE.

Présidence de M. Le Peltier d'Aunay.

Dans son mémoire, M. E. Breton, qui a voyagé en Italie et appris à connaître tout ce que cette terre natale des beaux-arts renferme de merveilles en tout genre, fait connaître qu'il regarderait comme indigne d'avoir fait un si beau voyage quiconque n'aurait pas fixé son attention sur tout ce que l'Italie produit de beau, non-seulement dans les arts plastiques, mais aussi dans la littérature et les œuvres de l'esprit.

Il a donc, lui, artiste, quoique voyageant dans un autre but, étudié aussi tout ce qui a rapport à la littérature en général, et, comme l'improvisation y tient par des liens intimes, et que l'Italie est la terre classique, en quelque sorte, de l'improvisation, il a dû assister à ces sortes de tours de force qui y sont si fréquents, et qui sont si propres à exciter l'étonnement de l'étranger.

Il commence par définir ce qu'on entend par *improviser* et par le mot *improvisateur*. Ces mots dérivent de la langue italienne, *improvisare*; *improvisatore*.

Le talent d'improviser est un talent naturel; il est plus fréquent chez les peuples sauvages que chez les peuples civilisés. L'improvisation, au dire des voyageurs, se retrouve en Amérique, chez les peuplades les plus barbares, au milieu des pompes nuptiales, des cérémonies funèbres ou des fêtes guerrières. Les premiers poëtes grecs, d'après les témoignages des auteurs anciens, paraissent avoir été des improvisateurs. D'après un texte positif d'Eustathe, Homère n'était pas autre chose. Alexandre affectionnait son improvisateur Chérile. Platon représente évidemment un *improvisateur*, quand il parle du poëte au moment où il est saisi par le génie de l'inspiration.

A Rome on connut plusieurs *improvisateurs*; mais aucun ne fut plus célèbre qu'Isée, au temps de Pline le Jeune. Ovide semble s'être présenté lui-même comme improvisateur quand il a dit:

Quidquid tentabam scribere versus erat.

Cicéron ne paraît pas avoir fait grand cas de l'improvisation poétique, qu'il appelle *audax negotium et impudens*.

L'improvisation en vers semble être une production du sol de l'Italie, grâce à l'imagination ardente de ses habitants, à l'abondance et à la flexibilité de sa langue. Le plus ancien improvisateur dont l'histoire fasse mention est Serafino Aquilano, né en 1466 à Aquila, nourri de la lecture du Dante, de Pétrarque, attaché d'abord au cardinal Ascanio Sforza, puis au roi de Naples, puis au duc d'Urbin, au marquis de Mantoue, au duc de Milan, et enfin au trop fameux César Borgia. Non-seulement il improvisait ses vers, mais en les improvisant il les accompagnait de son luth; ce qui ne contribua pas peu à le rendre célèbre. Ses vers improvisés sont oubliés. Il mourut en 1500.

Après lui on cite Bernardo Accotti, dont l'Arioste a dit, dans la dixième stance de son XLVIe chant d'*Orlando furioso*:

Il gran lume Aretin, l'unico Accotti.

Il arriva à Rome sous Léon X, qui lui accorda le titre aussi lucratif qu'honorable de secrétaire apostolique. Il sut tellement mettre à profit ses talents, qu'il reçut du pape, ou acquit du produit de ses libéralités, le duché de Népi, qu'il transmit à ses enfants. Quand il devait réciter ses vers, à Rome, dit son licencieux compatriote l'Arétin, les boutiques se fermaient comme en un jour de fête. Un jour, devant le pape, il produisit une telle impression, en récitant des stances sur la *Mère des douleurs*, qu'il fut plusieurs fois interrompu par les cris: *Vive longtemps le divin poëte!* Mais ce vœu ne s'est pas accompli. Rien que de très-médiocre ne reste de ce poëte, mort en 1536.



On cite, parmi les improvisateurs de la fin du XVᵉ siècle et du commencement du XVIᵉ, Nicolo Leoniceno, Mario Filelfa, Pamphilo Sani, Ippolyto da Ferrara, Giovanni-Baptista Strozzi, Nicolo Franciotti, et Cesara de Feno. Il y a plus : sous le même pontife Léon X, on vit même des improvisateurs latins, tels que Brandolini, Marone, etc.; le premier attaché à Mathias Arvis, roi de Hongrie.

Vinrent ensuite les deux frères Christoforo et Rafaële Sardi, tous deux aveugles. Une fois on proposa pour sujet, au premier, l'*Histoire naturelle de Pline*, et, dans une improvisation brillante, il analysa cet immense ouvrage, sans omettre un seul point intéressant. Après des détails curieux sur Marone et Querno, il passe à Giovanni Gazoldo, que Léon X fit fouetter en public pour avoir fait de mauvais vers ; à Girolamo Britonio, que le même pape se plaisait à bafouer ; à Baraballo, de Gaëte, aussi célèbre, plus célèbre peut-être par son ridicule amour-propre que par ses vers improvisés.

Léon X avait beaucoup encouragé les poëtes latins improvisateurs. A sa mort ils disparaissent. Les improvisateurs en langue vulgaire les remplacent. Alor c'est un déluge d'improvisation; on ne peut plus citer que les noms les plus cé lèbres en ce genre.

Il cite Silvio Antoniano, né à Rome en 1540, surnommé Poëtino, et devenu cardinal, grâce à son talent de poëte improvisateur. Un soir qu'il improvisait, un rossignol, attiré sans doute par l'harmonie de ses chants, vint en quelque sorte rivaliser avec lui ; Silvio, acceptant le défi, quitta son sujet, loua le rossignol en vers si harmonieux, que tous les auditeurs battirent des mains et furent émus jusqu'aux larmes.

A la fin de ce siècle, frère Philippe, religieux augustin, reçut le surnom d'*Homère des improvisateurs*.

Au XIIᵉ siècle parut le véritable chef des improvisateurs, le chevalier Perfetti, né à Sienne en 1680. Il commença par étudier et se procurer un vaste fond de science et d'érudition. Sous Benoit XIII on lui donna, en présence de douze juges, douze sujets de théologie, de physique, de mathématiques, de jurisprudence, de morale, de poésie, de médecine, de gymnastique et de philosophie ; il sortit victorieux de cette redoutable épreuve, et obtint un triomphe incomparable. Il mourut en 1747, et sa mort fut encore un triomphe pour lui, tant ses obsèques furent magnifiques.

Le célèbre Métastase se distingua aussi, dès son enfance, par un rare talent d'improvisation.

L'auteur du mémoire cite ensuite plusieurs femmes qui se sont rendues célèbres par leur talent d'improvisation; entre autres Cecilia Micheli, de Venise; Giovanna da Santi, Barbara da Corregio. Toutes furent surpassées par la fameuse Carilla, choisie par Mᵐᵉ de Staël comme l'héroïne de son plus charmant ouvrage. Cette improvisatrice reçut les honneurs du triomphe au Capitole, en 1776. Il cite encore l'*Amarilla Etrusca*, la célèbre et ingrate Bandollini, qui, après avoir été protégée par toute la famille de Napoléon, n'attendit pas même les

Cent-Jours pour chanter devant le duc de Modène *la Chute des Titans.*

L'auteur cite encore quelques noms d'improvisateurs italiens, plus ou moins connus; après quoi, il parle d'une classe d'improvisateurs qu'on pourrait appeler infime, qui vont débitant leurs vers non plus dans les salons, mais dans les carrefours, et dont quelques-uns méritent d'être remarqués. Il en cite un, qu'il rencontra un jour au Puy, en Velay, et auquel il indiqua lui-même pour sujet de chant *l'Amor della Patria.*

M. Renzi, Italien d'origine, et, par conséquent, se trouvant ici sur son terrain, est appelé à la tribune. Il rend justice au travail consciencieux et érudit de M. Ernest Breton; seulement il y signale quelques lacunes. D'abord il trouve que M. Breton a fait plutôt l'histoire des improvisateurs que de l'improvisation en Italie; en second lieu, il voudrait que M. Breton eût expliqué les causes qui ont rendu l'improvisation plus commune en Italie qu'ailleurs. Remplissant cette lacune, il cite pour causes :

1° L'esprit vif, sensible, impressionnable des hommes de la race italienne, et cela dans tous les temps, depuis les Étrusques jusqu'à nos jours;

2° La gloire qui attend tout improvisateur en ce pays, à cause de l'attrait de l'improvisation sur tous les esprits;

3° La nature de la langue italienne, qu'on peut appeler la langue des sons; son harmonie, la facilité d'entremêler les rimes, etc.

Du reste, toute improvisation amène à sa suite une fatigue et une prostration de forces telle, que le poëte paraît avoir subi, à la lettre, toutes les tortures que, d'après Virgile, éprouvait la Sibylle sous la main du dieu qui l'inspirait. Il cite Roselli, qui, après une belle improvisation sur une victoire remportée par l'armée française, était dans l'incapacité de terminer un de ses vers de la veille, que le copiste avait laissé incomplet.

M. Breton a oublié Gianni, dont les charmantes poésies nous restent; Pistrucci, et Marsuzi, de Rome, et M[lle] Rosine Taddei, qui jouit d'une grande renommée, et improvisait à Rome à l'âge de dix-sept ans.

Un des caractères de la poésie improvisée, c'est de pouvoir tout dire; elle fait passer des vérités dont on se garde bien de se montrer blessé, pour ne pas tomber dans le ridicule. Témoin les vers d'un improvisateur sur une comète, dont voici le sens : « Ah ! si à votre apparition les rois s'en vont, montrez-vous tous les jours et pendant une année (1). »

Personne ne vit dans ces paroles autre chose qu'une saillie d'esprit, et tout le monde en rit de bon cœur.

M. Savagner s'est plaint ensuite qu'on n'eût rien dit des improvisateurs en prose, qui sont de tous les temps et de tous les pays.

M. Delépine a insisté aussi sur cette omission de l'auteur du Mémoire; après quoi, personne n'ayant plus demandé la parole, la séance a été levée.

(1) Ah! se al vostro apparire i Re sen vanno,
Deh! venite ogni dì, durate un anno.



HUITIÈME SÉANCE.

Présidence de M. Le Peltier d'Aunay.

La parole est à M. le président, comte Le Peltier d'Aunay. Dans un mémoire succinct, mais substantiel et fort de choses intéressantes, l'orateur trace un tableau rapide et animé du grand mouvement des croisades pour la délivrance du tombeau de notre Seigneur. Abordant ensuite le sujet traité par M. Prat dans la précédente séance, c'est-à-dire l'histoire de l'Ordre de Malte, connu d'abord sous le nom de Sain-Jean-de-Jérusalem, l'orateur rappelle avec une remarquable lucidité les phases diverses de prospérité et de décadence de cet ordre célèbre. Ce travail curieux captive la constante attention de l'auditoire et provoque ses vives sympathies.

M. Savagner reconnait que les chevaliers de Malte ont rendu d'éminents services à la société par leur glorieuse lutte avec les Musulmans au temps où la Turquie puissante se faisait redouter des nations chrétiennes. Il entre ensuite dans de hautes considérations sur la nature constitutive de cette institution au point de vue militaire et au point de vue religieux. Il examine si, dans l'état actuel de l'Europe chrétienne, l'institution chevaleresque de Malte pourrait rendre encore quelques services; et il se prononce pour l'affirmative. Mais il croit son rétablissement impossible.

M. Delépine veut seulement jeter quelques fleurs sur la tombe de cet ordre célèbre. Il aime, dit-il, les ordres de chevalerie, parce que la chevalerie est d'origine essentiellement française, etc.

M. Fresse-Monval adhère à l'opinion de M. Savagner sur les difficultés insurmontables qu'éprouverait la reconstitution de l'ordre de Malte, alors même qu'on la voudrait sérieusement, d'autant que le but de son institution n'existe plus, et que son utilité morale lui parait problématique; car c'est tout au plus si, en tant qu'ordre religieux, il pourrait tenter quelques efforts contre la propagande schismatique de la Russie.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. de Brière, pour lire son mémoire sur cette question: *Quelle a été l'influence du paganisme sur la morale?*

Ce mémoire, présenté avec talent et un appareil de science que peu d'hommes pourraient développer, est tout d'abord attaqué par M. Delépine.

Cet orateur soutient, contre M. de Brière, que la morale publique n'est pas, comme il l'a dit, variable de peuple à peuple, et que les notions du juste et de l'injuste, du bien et du mal, de la vertu et du vice, sont partout les mêmes; que partout aussi ce qui est bien est ce qui est ordonné, et ce qui est mal, ce qui est défendu.

Le paganisme, ayant confondu ces notions, ayant représenté le vice, et souvent le plus honteux, honoré dans les divinités qu'il recommandait aux hommages du peuple, n'a pu avoir sur le monde qu'une influence funeste et délétère.

Comme forme sociale, le paganisme n'était pas moins mauvais que comme forme religieuse. Ses prêtres étaient oppresseurs, surtout ceux d'Égypte. Tout se menait par des superstitions, des augures, des oracles. Il a d'abord produit le fétichisme, puis le culte des animaux, des oignons, etc., et enfin l'anthropomorphisme. Les fêtes ne produisaient que des désordres, témoin les saturnales, les fêtes de la bonne déesse, etc.

M. Fresse-Monval reproche à M. de Brière d'avoir cherché ses autorités dans les écrits des ammonéo-platoniciens, quand il a cru exprimer l'opinion sacerdotale sur la nature de l'Être suprême. Mais déjà du temps d'Ammonius Sacas le paganisme s'était transformé. De même du temps de Porphyre, de même du temps de Jamblique. C'est dans Homère, c'est dans Hésiode qu'il faut aller chercher la doctrine théologique du paganisme.

L'orateur examine ensuite la question de savoir si le panthéisme est venu après ou avant le monothéisme ; et il affirme que c'est celui-ci qui a précédé. Plus on remonte dans l'antiquité, plus les idées sur la divinité paraissent grandes et pures; plus on trouve l'idée d'un Dieu unique, principe de tout bien, enracinée dans les esprits.

La séance ayant commencé un peu tard, le mémoire de M. de Brière ayant duré longtemps, l'heure se trouve avancée, et l'on renvoie la discussion à la séance prochaine.

NEUVIÈME SÉANCE.

Présidence de M. le marquis de Pastoret.

Continuation de la discussion sur le mémoire de M. de Brière. M. Vincent ouvre la discussion.

Il trouve d'abord qu'il y a dans l'emploi du mot *paganisme* une sorte d'anachronisme. Ce ne fut que sous les empereurs chrétiens que l'on se servit de ce mot, pour indiquer les débris de l'ancien polythéisme, qui se trouvaient relégués dans les *villages* (*per pagos*), en sorte que c'était presque comme si l'on eût dit alors les *superstitions des paysans*. Or, quand on veut savoir si le polythéisme grec et romain pouvait servir de base à la morale, il faut évidemment remonter au temps où ce culte était à l'état florissant, et le culte non pas seulement de gens ignorants et grossiers, mais celui des savants et des philosophes.

En ce sens, le polythéisme grec et romain pouvait-il servir de base à une morale tant soit peu sensée?

Assurément non.

On comprend l'affirmative par rapport au christianisme. Il a pu nous dire, lui : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait,* parce qu'il n'a jamais représenté l'Être suprême que rempli de toutes les perfections. Puis tout le

reste de ses dogmes sert merveilleusement à établir la morale qu'il enseigne. S'il dit aux hommes : Aimez Dieu, il leur prouve que Dieu les a aimés le premier; s'il leur dit : Aimez-vous, il leur prouve qu'ils sont tous frères en Adam et en Jésus-Christ. S'il leur prescrit la haine du péché, il leur montre un Dieu expirant sur la croix pour anéantir le péché; et ainsi de suite.

Mais que pouvait faire de semblable le polythéisme grec et romain? Pouvait-il défendre sérieusement et efficacement l'adultère, quand ce crime se trouvait justifié par l'exemple de tous ses dieux? Pouvait-il proscrire le vice le plus honteux quand il en montrait les odieuses faiblesses même dans Jupiter? Pouvait-il dire aux hommes : Vous êtes frères, quand il reconnaissait autant de races et de peuples divers qu'il y avait de nations, et que, loin d'établir l'unité d'origine, il divisait presque partout les populations en *autochthones* et étrangers au sol? Mercure pouvait-il servir de modèle à ceux qui voulaient respecter le bien d'autrui? Non certainement.

Aussi, qu'est-il arrivé? Aucun philosophe n'a essayé de baser sa morale sur un tissu d'incohérences et d'absurdités, et ils ont bien fait. Les admirables préceptes de morale qu'ils nous ont parfois laissés, c'était la conscience humaine qui les avait révélés; leur morale était bonne, non par la religion, qu'ils avaient soin d'écarter et qui ne pouvait que gâter leur ouvrage, mais, on peut le dire, malgré cette religion.

M. de Brière lui-même, dans son savant mémoire, l'a reconnu indirectement. Il s'est efforcé d'aller au-devant des objections, parce qu'il sentait bien qu'on les lui ferait. Et l'assemblée a pu remarquer que, dans cette partie de son travail, il s'est plutôt attaché à atténuer ces objections qu'il n'a réussi à les détruire.

M. Durand distingue, dans le polythéisme grec et romain (car il admet comme vicieux l'emploi du mot paganisme), la philosophie et la religion.

Il fait un grand éloge des philosophes, qui ont toujours été moralistes sages et irréprochables; mais il se déchaîne contre ce qu'il appelle le *clergé* des Grecs et des Romains, comme n'ayant jamais tenté autre chose que l'asservissement de l'humanité. Toujours les philosophes ont été éclairés; toujours les prêtres se sont montrés absurdes. Il cite l'exemple des Vestales, qui étaient punies, en cas de faute, du supplice du fouet, qui leur était administré par la main des prêtres.

M. Savagner pense qu'il faudrait retourner la question, et qu'il vaudrait mieux demander quelle influence la morale a eue sur le polythéisme, que de demander quelle influence celui-ci a eue sur la morale. Si une religion telle que celle d'Athènes et de Rome n'a pas fait tout le mal possible, c'est parce que la morale est venue s'y opposer. Le christianisme, selon l'orateur, n'est autre chose que la philosophie épurée. Ce qui a fait son influence, c'est qu'il a toujours prêché une morale vraie et pure. La religion des Grecs et des Romains était étrangère à leur patriotisme même. Ils ne plaçaient point la patrie dans le sol, mais dans les priviléges de quelques classes.

Le polythéisme grec et romain a donc été complétement impuissant sur la morale, et cela parce qu'il n'était que l'ouvrage des prêtres, qui en faisaient l'instrument de leurs intérêts de caste. Au contraire, le christianisme est l'*œuvre des hommes* du peuple ; aussi les *droits de l'homme* en sont-ils, d'après l'orateur, le plus magnifique corrollaire.

M. de Brière résume la discussion, qui paraît épuisée, et répond à plusieurs objections qui lui ont été faites. Après quoi M. le président invite M. Martinez de la Rosa à lire son mémoire sur cette question : De l'influence de l'esprit actuel du siècle sur la littérature.

Ce mémoire, si propre à donner une juste idée du talent et des connaissances de l'illustre étranger, étant imprimé *in extenso*, dans le journal, nous ne l'analyserons pas ; mais nous nous contenterons d'y renvoyer nos lecteurs.

M. Durand lui succède immédiatement à la tribune. Pour faire diversion à l'attention profonde avec laquelle le discours de M. Martinez de la Rosa a été écouté, il raconte une anecdote espagnole, dont la morale est que, depuis Adam, l'Espagne est demeurée immobile, puisque ce père du genre humain, à qui Dieu montre la carte d'Espagne, la reconnaît parfaitement, après tant de siècles, tandis qu'il ne connaît plus rien aux cartes de plusieurs autres pays que Dieu vient de lui montrer.

« Eh bien, ajoute-t-il, ce peuple qui avait la réputation d'être *immobile*, le voilà qui marche ; et la preuve qu'il marche, vous venez de l'avoir : c'est lui qui a, en quelque sorte, député auprès de vous l'illustre étranger que vous venez d'entendre, pour que vous puissiez juger à quel degré de philosophie et de lumières il est déjà parvenu, etc. » Là s'est placé un éloge bien mérité des talents de M. Martinez de la Rosa.

L'orateur examine ensuite les opinions de M. Martinez de la Rosa sur les diverses parties de la littérature actuelle ; et, passant à l'idée du progrès, il le symbolise par l'emblème d'un voyageur qui grimpe les Alpes, que ni les précipices, ni les rochers, ni les glaciers, ni les neiges n'épouvantent, et qui marche toujours avec courage, parce qu'il sait que derrière ces hautes montagnes se trouve l'Italie, un des plus beaux pays de la terre (1). Ce passage, tout à fait oratoire, a été vivement applaudi.

M. Delépine : L'époque actuelle est une époque de transition ; elle s'occupe à constituer ses doctrines : elle le fait à l'aide de l'*éclectisme*. L'histoire est *éclectique ;* la littérature, après les longs débats du classique et du romantisme, devient éclectique et emprunte à chaque système ce qu'il a de bon. La philosophie aussi est *éclectique*.

De tout cela il sortira certainement quelque chose de grand. Nous sommes d'autant plus fondés à l'affirmer, que nous avons pour nous guider une boussole qui ne nous fera pas défaut ; c'est la morale du christianisme.

(1) C'est un avantage que ce voyageur a sur les partisans du progrès indéfini, tel qu'on l'entend aujourd'hui. Car ceux-ci ne peuvent pas dire quelle sera leur *Italie*, où ils ne le *veulent* pas.



M. Fresse-Monval adopte l'emblème de M. Durand, qui représente le siècle actuel marchant vers une Italie intellectuelle.

Il ne veut pas cependant qu'on entende par là une époque de rénovation, qui exclura nécessairement les idées religieuses de nos pères. Elles aussi sont dans l'espèce de chaos qui nous entoure. Qui sait si elles ne triompheront pas? M. Durand a son drapeau; c'est la croyance à ce progrès indéfini; j'ai le mien aussi, dit l'orateur, c'est le respect et l'attachement que je porte à la religion de mes pères. Du reste, il ne repousse rien; il admet tout, dans de certaines limites et de certaines conditions.

Abordant la question du poëme épique, il se demande s'il germera sur le sol français. Il répond que non, avec M. Martinez de la Rosa. Il en donne pour raison; que le poëme épique est essentiellement une œuvre de foi; or il n'y a plus de foi dans les masses.

M. Durand respecte ses adversaires qui ont de la foi; il revient à son voyageur des Alpes. Mais, tout en défendant son idée de progrès, il ne proscrit rien, pas même les idées chrétiennes, etc.

M. Savagner: Pour parler de l'influence de l'esprit du siècle, il faut, comme M. Martinez de la Rosa, connaître et fréquenter ce qu'on appelle la haute société. Lui la connaît et fréquente peu; mais il a son monde aussi qu'il observe. Ce monde, c'est la librairie, avec laquelle il est fréquemment en contact.

Or, selon lui, il y a dans les libraires un esprit qui influe d'une manière bien désastreuse sur la littérature : c'est l'esprit *mercantile;* c'est l'avidité avec laquelle cette classe particulière de littérateurs exploite les littérateurs véritables, etc. Cela influe plus qu'on ne pense sur la littérature. Un chef-d'œuvre, même en fait de poëme épique, serait fait aujourd'hui, qu'on ne trouverait pas un libraire pour l'éditer et le faire vendre.

Arrivant à l'éclectisme, qu'on dit être la philosophie du siècle actuel, il se demande ce que c'est qu'une philosophie qui goûte pour ainsi dire *à tous les plats.* Selon lui, l'éclectisme est impossible, à le prendre sérieusement. Il peut exister sur les *moyens;* mais il ne saurait, sans absurdité, exister sur le *but.* L'éclectisme n'est au fond que le doute avec toutes ses épouvantables conséquences.

L'heure étant fort avancée, on renvoie à la prochaine séance la suite de cette discussion.

DIXIÈME SÉANCE.

Présidence de M. de Larochefoucauld-Liancourt.

La discussion sur le mémoire de M. Martinez de la Rosa continue.

M. Delépine juge la question fort grave. Deux adversaires lui ont fait des objections, et il se propose d'y répondre.

D'abord on a donné une mauvaise interprétation au mot *éclectique;* ce mot veut dire *qui fait un choix.* Ce choix, selon lui, est éclairé, et doit l'être ; mais

enfin, quelque éclairé qu'on le suppose, chacun fait le sien. Et par conséquent l'éclectisme ne peut fonder aucune doctrine réelle.

On ne peut contester le mémoire de M. Martinez de la Rosa. Il a pris la littérature telle qu'elle est, et il a eu raison.

Cependant l'orateur aurait désiré que l'on donnât une définition de l'esprit du siècle. Il soutient qu'on a eu tort de dire que notre siècle présentait l'image d'un chaos. Notre siècle ne saurait être comparé au chaos ; car il sait d'une part ce qu'il veut, et de l'autre ce qu'il ne veut pas. Ce qu'il veut, c'est le progrès ; ce qu'il ne veut pas, c'est le retour aux anciennes idées et aux anciennes choses. Tout cela a fait son temps.

Sans doute le goût classique eut longtemps ses convenances. Il s'adaptait merveilleusement aux prétentions, aux idées de la haute société. C'était un goût à l'usage des grands, des princes et des rois. Il visait à les élever à leurs propres yeux et aux yeux des peuples. Mais les temps ont changé. Les castes privilégiées ont disparu; force a été de se rapprocher du peuple; aussi le drame contemporain a rejeté ses antiques lisières ; tout le monde a répudié, avec justice, un goût qui n'était qu'un goût de salon.

Les romantiques, par cela seul, ont raison. Ils sont venus dire, avec toute espèce de justice : A côté du beau il faut placer le laid, afin que le beau ressorte par ce contraste, et soit mis en relief.

Parcourant ensuite les différentes branches de connaissances dans l'état où elles sont aujourd'hui, il demande quel est l'esprit du siècle, en philosophie, en histoire, en littérature, etc. ; partout le doute, l'incertitude, l'absence de règle fixe, le scepticisme ou l'éclectisme, ce qui est tout un.

Par un de ces écarts rapides qui ne sont que trop fréquents dans les improvisations, l'orateur reproche au christianisme d'anathématiser le corps et de trop préconiser l'esprit. «Non, dit-il, mon corps ne saurait être maudit, puisqu'il est l'ouvrage de Dieu. Dieu n'a pu répudier la matière. Avec M. Savagner, il demande qu'en affranchissant le monde intellectuel, on ne jette pas cette réprobation inflexible sur la matière.

Il convient avec M. Savagner que le commerce, grâce aux vils moyens qu'il a si justement stigmatisés, coupe les ailes à la littérature, ou du moins s'efforce de les lui couper. La vraie littérature ne trouve pas toujours le secret d'échapper à ces calculs mesquins de l'avidité mercantile.

Grâce au romantisme, du reste, la littérature contemporaine a une face pour l'avenir, comme elle en a une pour le passé. Prenons-la donc telle qu'elle est ; améliorons, s'il se peut, mais ne faisons pas table rase.

M. Stephanopoli montre un grand zèle pour la gloire de notre littérature. Selon lui, Lopez de Vega, dont on a si fort exalté le mérite, n'avait aucun fonds d'instruction, bien qu'il ait composé 2200 ouvrages dramatiques. Aucun de ces ouvrages n'est et ne peut être considéré comme un modèle artistique.

Qu'on ne cite pas non plus avec tant d'éloges la littérature anglaise. En An-

gleterre, les intérêts, la cupidité empêchent le développement des arts. Ce que l'on a de mieux à faire à l'égard des littérateurs anglais, c'est de leur conseiller l'étude des classiques, qu'ils ont toujours dédaignée, et de leur faire comprendre, s'il est possible, que ce ne sera qu'à l'aide des règles du goût antique et de tous les siècles, qu'ils se préserveront des monstruosités, qui ne sont que trop fréquentes dans leurs conceptions dramatiques.

M. Fresse-Monval repousse cette idée, que la France ne doive avoir aucun espoir de voir enfin le poëme épique naître sur son sol. L'Italie a vu naître la *Jérusalem délivrée ;* l'Angleterre, *le Paradis perdu ;* le Portugal, le Camoëns; l'Allemagne, Klopstock. Pourquoi la France n'aurait-elle pas le même avantage? Les Français, dit-on, sont légers.—Oui, dans les petites choses. Mais, au fond, qu'on cite une nation qui montre plus de constance dans les grandes? D'ailleurs, qui ne sait qu'il existe en France deux des plus belles épopées qu'il y ait au monde : *Télémaque* et *les Martyrs?*

M. Savagner reparaît à la tribune pour confirmer ce qu'il dit de l'esprit mercantile du siècle. Ce siècle et son esprit seraient bien tristes, si on s'arrêtait là, et si on ne se hâtait de passer outre. Aujourd'hui le luxe domine. Les littérateurs produits par ce milieu sont insipides, sans goût, sans saveur. La classe intermédiaire, dont le règne est venu, est essentiellement compressive; mais tôt ou tard les choses changeront ; la littérature subira un mouvement analogue à celui qu'elle a déjà subi ; elle prendra des formes nouvelles. L'humanité marche, marche sans cesse. Elle laisse en arrière tout ce qu'il y a de lourd et de retardataire.

MM. Fresse-Monval, Durand et Stephanopoli répliquent encore pour confirmer leurs assertions, et reviennent plus ou moins à ce qu'ils ont déjà dit.

Un nouvel orateur, M. Cornu, demande la parole, et annonce qu'il fait abstraction de tout ce qui a été dit depuis le discours de M. Martinez de la Rosa, et que c'est seulement à cet illustre étranger qu'il a l'intention de répondre. Il commence par critiquer l'éternelle définition de la littérature, qu'on appelle l'expression de la société ; il trouve que la littérature n'est pas seule suffisante pour exprimer une société ; elle partage ce privilége avec la sculpture, la peinture, les monuments, etc. Selon lui, la littérature est mieux définie : la *forme que revêt l'idée.*

Le christianisme n'a rien changé aux formes littéraires de l'antiquité. Le siècle de Louis XIV est tout à fait semblable littérairement au siècle de Périclès et à celui d'Auguste. Il se jette dans quelques épisodes dont la liaison avec le sujet à traiter n'est pas assez sensible. Par exemple, il déplore assez longuement le peu de soin que l'on accorde à l'étude des grammaires et de la logique. Selon lui, les anciens excellaient en ces deux points, et cet avantage leur assurera toujours une supériorité incontestable. Il fait le plus grand éloge des anciens; leur littérature était fondée sur l'étude de l'homme ; la littérature nouvelle ne l'est sur rien. D'ailleurs les anciens travaillaient lentement et en conscience.

Aujourd'hui on veut aller vite; on fait aujourd'hui volontiers des synthèses et des préfaces; mais des analyses, jamais.

On entend encore MM. Delépine, Durand, Stephanopoli, qui, tout en tombant dans quelques redites, nécessitées par la discussion, captivent néanmoins l'attention de l'auditoire par leur parole abondante et facile.

La discussion est continuée à la séance suivante, pour le résumé de M. Martinez de la Rosa.

ONZIÈME SÉANCE.

Présidence de M. Le Peletier d'Aunay.

M. Martinez de la Rosa prend la parole pour répondre aux différents orateurs qui ont pris part à la discussion relative à son mémoire sur l'*Influence que l'esprit du siècle exerce sur la littérature.*

D'abord il trouve peu facile de donner une définition exacte de ce qu'on doit entendre par l'*esprit du siècle*, car cette expression présente une idée extrêmement complexe; laquelle, pour être bien comprise, exigerait l'énumération des éléments qui contribuent à former cet esprit; d'où il induit une autre difficulté, celle de bien fixer le caractère de la *littérature actuelle*. Or, avant de fixer ce caractère, il suit, comme il le dit, une voie détournée, en procédant par éliminations successives, c'est-à-dire en simplifiant les termes du problème, sans le résoudre toutefois, restant l'*inconnue* à découvrir. M. Martinez de la Rosa établit ensuite que la littérature actuelle ne ressemble pas et ne peut ressembler à celle des Grecs, et il reproduit ici quelques-uns des motifs qu'il en a précédemment fournis. Il signale comme peu morale la mise en scène chez les Grecs du *plus vertueux des hommes*, comme l'a fait Aristophane, de Socrate enfin, qu'il qualifie de quasi-précurseur du christianisme. Il fait le même reproche à la tragédie, fondée uniquement sur le *dogme de la fatalité*. Il est ensuite conduit à conclure que l'immense distance qui existe entre les anciens et les modernes, sous le rapport de la religion, des mœurs, des institutions, de la forme de gouvernement, s'oppose à ce que notre littérature puisse chercher ses principes élémentaires ailleurs que dans le milieu où elle prend naissance, où elle puise ses inspirations. Il applique fort logiquement ces remarques sur la Grèce à l'ancienne Rome : donc la littérature actuelle ne ressemble pas plus à celle du siècle d'Auguste qu'elle ne ressemble à celle du siècle de Périclès.

Quant à la belle littérature du XVI[e] siècle, dont il a parlé dans une des précédentes séances, *elle était éminemment classique*; il n'en pouvait être autrement, et ce fut un bonheur, malgré l'*excès où elle poussa le goût de l'imitation*; car il n'y avait pas d'autre moyen de lier la vieille civilisation à la civilisation moderne, d'autant que ce moyen comblait le grand vide qu'avait laissé la barbarie. Il croit que notre littérature ne ressemble pas davantage à celle du siècle de Louis XIV. Cette littérature, suivant lui, a un air de cour qui ne nous

irait pas du tout : *c'est le château de Versailles, avec ses vastes appartements, ses ameublements somptueux, ses parcs magnifiques*... Celle du XVIIIe siècle se ressent trop de l'*esprit philosophique* déjà suranné. M. Martinez de la Rosa combat ceux qui ont avancé que notre siècle avait commencé sous de mauvais auspices. Cette assertion lui paraît inexacte, et il motive son opinion en rappelant que ce siècle a été inauguré par la reconstruction sociale et religieuse, par le rétablissement de l'ordre, par la restauration des autels. Puis, développant sa proposition, il démontre que la science historique, par exemple, a fait de nos jours d'immenses progrès ; que d'autres branches de la littérature contemporaine sont dans le même cas, et il *ne renonce point à l'espérance de voir couronnés d'un plein succès les efforts qu'elle fait pour satisfaire aux besoins de notre époque, en se mettant d'accord avec l'esprit du siècle.*

M. Martinez de la Rosa, répondant à ceux qui ont prétendu que son compatriote Lopez de Vega n'avait point étudié la philosophie, et qu'il n'avait adopté un nouveau système dramatique que parce qu'il ne connaissait guère les classiques, prouve au contraire que cet auteur célèbre, comme tous les littérateurs espagnols du XVIe siècle, était fort instruit, qu'il savait tout ce que l'on pouvait savoir de son temps. Il avait étudié non-seulement les belles-lettres et les langues savantes, mais encore l'histoire, la jurisprudence, même la théologie. Certes, dit-il, il *ne connaissait pas la philosophie* telle *que nous la comprenons aujourd'hui*, mais il l'avait étudiée telle qu'on la comprenait à son époque; d'ailleurs, ses voyages et l'école du grand monde l'avaient mis sur la voie d'en observer les effets sur les esprits. Il discute le caractère de son génie dramatique, l'influence que les idées de son temps produisirent sur ses productions et celle qu'il exerça lui-même à son tour sur ses imitateurs. M. Martinez de la Rosa considère Lopez de Vega comme le créateur du théâtre espagnol; il se livre à cette occasion à de hautes considérations sociales et littéraires, dans lesquelles nous ne le suivrons pas, attendu que son éloquente réplique sera reproduite en totalité dans un des prochains numéros de notre journal.

DOUZIÈME SÉANCE.

Présidence de M. le comte Le Peltier d'Aunay.

L'honorable membre qui devait traiter la question mise à l'ordre du jour, ayant fait savoir qu'un accident imprévu ne lui permettait pas de satisfaire à cet engagement, M. Renzi a en quelque sorte improvisé la question suivante, qu'il a formulée en ces termes :

« Les productions romantiques d'un peuple exercent-elles une grande influence sur les mœurs et le goût des autres peuples ? »

M. Renzi n'entend pas traiter cette question avec tous les développements qu'elle comporte; il se borne à la poser; il espère que les orateurs présents, qui

déjà ont pris une part active et brillante aux discussions antérieures, suppléeront à son insuffisance forcée, et lui viendront en aide. Toutefois il ajoute à l'énonciation de sa question quelques remarques propres à en faire concevoir la pensée intime.

Tout le monde convient, dit-il, que la littérature est l'expression des goûts et de l'esprit de la société; je l'accorde; mais le romantisme est-il ou n'est-il pas une littérature? S'il est une littérature, il est évident qu'il est l'expression d'une partie de la société; et ce qui le prouve, c'est que les productions des têtes jeunes et ardentes qui le cultivent obtiennent plus ou moins la faveur publique. D'où M. Renzi infère qu'il y a dans la société quelque chose de l'exaltation qui caractérise les révolutions de cette littérature, ce qu'il attribue à la série d'événements extraordinaires, de grandes commotions, qui l'ont si longtemps agitée. Puis, lorsque le calme succède aux époques orageuses, le romantisme moins désordonné, moins fougueux, se rapproche à certains égards du classique par plus de sagesse dans ses conceptions, et même par plus de régularité dans les formes qui lui sont propres. Or, ajoute-t-il, pour que les productions d'un peuple influent sur l'esprit d'un autre peuple, il faut les transporter dans un langage différent de celui dans lequel elles sont nées. Le sens intime de ces productions en est donc nécessairement modifié, souvent dénaturé, et ce, pour le rendre intelligible, pour le mettre, sans trop de désharmonie, à la portée du goût et des mœurs d'une nation étrangère. Dès lors, les productions romantiques d'une nation ne peuvent guère influer sur l'esprit et le goût littéraire d'une autre nation. Il s'appuie sur des exemples tirés de l'Italie, où des auteurs romantiques étrangers les plus renommés ont fait très-peu de sensation, malgré le talent des littérateurs nationaux qui les avaient reproduits sous les formes les plus séduisantes de la belle langue d'Alfieri et de Manzoni.

M. Charles Durand exprime une opinion contraire, et la motive par des raisons d'une grande lucidité. Avec un remarquable talent d'élocution, il pose en principe que le climat agit sur les dispositions de l'esprit des peuples, et par conséquent sur le caractère des produits de l'intelligence. Il croit que l'argument tiré des modifications que subissent les ouvrages étrangers par la traduction ne portant que sur la forme, le fond des choses n'en reçoit aucune atteinte. La preuve en est dans le succès que Gœthe et lord Byron obtinrent en France aussitôt qu'on les eut transportés dans notre idiome national. Il y a plus : ils fournirent à la littérature, romantique ou non, plusieurs éléments qui jusque-là lui étaient inconnus, surtout lorsqu'après les événements de 1814 des rapports plus intimes s'établirent entre nous et les nations auxquelles ces deux grands écrivains appartiennent. Ducis, et principalement Lemercier, en suivant les errements de Shakspeare, n'ont-ils pas introduit des beautés nouvelles sur notre scène tragique?

M. Stephanopoli trouve que la théorie des climats tend à attribuer à la matière une suprématie sur l'esprit qu'elle n'a pas, qu'elle ne peut avoir, et il

combat avec chaleur les déductions que M. Durand a tirées de ce système, qui remonte à Hippocrate ; système qui, renouvelé ensuite par Montesquieu et J.-J. Rousseau, n'en est pas moins resté à l'état de paradoxe, au point de vue de son application actuelle. Le romantisme, suivant l'orateur, ne prouve autre chose, sinon les écarts de l'esprit qui s'affranchit de toute règle, de tout frein rationnel. Il cite les grands écrivains des littératures classiques de tous les pays, pour justifier la nullité de l'influence climatérique, et il se résume en ces termes : « Les importations étrangères en littérature, comme en politique, n'ont produit parmi nous que le chaos. Tant que les Français ont marché sur les traces des anciens, au contraire, leur littérature est parvenue au plus haut point de perfection possible, et le siècle de Louis XIV est un beau reflet de celui de Périclès. »

M. Delépine : La question n'est pas là où l'on vient de la placer en s'en écartant ; il ne s'agit ni de l'action des climats, ni de la littérature des Grecs, ni de celle des Romains, que personne ici ne songe à attaquer, mais seulement de l'influence morale du romantisme sur les mœurs et le goût littéraire des peuples.

L'orateur définit la littérature romantique, l'expression des idées nationales des peuples et surtout des idées françaises, ainsi que l'atteste le mot même de romantisme, provenant de ce que les premiers écrivains employèrent la langue romane, formée de la détérioration de la langue latine, combinée avec les débris de l'ancienne langue des Gaulois.

Il défend l'école romantique, il la venge du reproche qu'on lui fait de vouloir expliquer le monde moral par le monde physique.

Toutefois il la blâme de sa tendance à contraster ses effets, en plaçant trop souvent les vices ou les sentiments là où l'on trouve d'ordinaire les uns ou les autres.

Il compare les règles d'Aristote et de Boileau au cercle de Popilius. Il affirme que toutes les fois qu'on touche, qu'on émeut, toutes les fois que l'on intéresse, on fait de la vraie, de la bonne littérature.

Il veut que les écrivains éclairent les hommes et les rendent meilleurs ; ici, il s'élève contre certains ressorts du romantisme : les empoisonnements, les meurtres, les échafauds, etc. Mais le romantisme doit être loué, ajoute-t-il, du soin qu'il met à peindre le beau relatif, à faire ressortir les couleurs de temps et de lieux.

M. Durand : L'imitation trop servile des Grecs et des Romains nous a jetés dans les déviations politiques qui ont fait surgir tous les malheurs de notre première révolution. Ceci s'adresse à M. Stephanopoli, qui, dans son enthousiasme ultra-classique, semble vouloir disculper les anciens de ce *funeste présent* qu'ils nous ont fait, et en charger des peuples modernes qui en sont fort innocents. Si, au lieu de nous asservir au génie des anciens, notre littérature avait puisé ses éléments dans nos propres annales, dans notre religion, dans nos mœurs et nos idées propres, notre état social aurait progressé sans secousse, sans violence, sans échafaud.

Abordant ensuite le fond de la question, il réprouve le système de Victor Hugo, qui, pour faire mieux saillir le beau, le met perpétuellement en présence du laid. Il pense qu'un tel système repose sur un principe grandement erroné; car le laid ne saurait être une condition de l'art. Il veut aussi que l'élément chrétien ait une large part dans notre littérature, parce que là est le beau moral, le beau réel et même le beau idéal; enfin l'orateur est classique, mais classique progressif.

M. Savagner considère le romantisme comme une littérature convulsive et épileptique, comme une exagération de tous les principes, de tous les sentiments; elle ne vaut rien, ni pour l'idée, ni pour la forme, car elle n'exprime rien avec pureté, avec clarté; c'est par conséquent une école dangereuse. Aussi ne la voyez-vous apparaître qu'après de grandes commotions politiques ou sociales; en Allemagne, le romantisme a été une réaction contre la littérature latine; en France, il a une tendance analogue à la chute du Directoire, et il s'éclipse à l'avènement de l'Empire, pour devenir une littérature apathique, incolore et adulatrice. Sous la Restauration, le romantisme *pur sang* verse des pleurs, se complait dans les larmes et se bat les flancs pour faire du vague nuageux et mélancolique. Après la révolution de 1830, il y a chez lui paroxysme, surexcitation, transport fébrile, redoublement dans ses convulsions... Ce n'est donc pas une véritable littérature, c'est un je ne sais quoi d'irrégulier et d'anomal, d'accidentel et de temporaire, qui se refuse à toute appréciation de l'esprit, du goût et du bon sens.

M. Delépine déclare que ce n'est pas par des sarcasmes, par des ironies épigrammatiques que se résolvent les questions de la nature de celle que l'on discute en ce moment; il ne suivra donc point le précédent orateur sur ce terrain. Il est intimement convaincu que toute littérature naissante est certainement l'expression vraie, quoique variable, des temps qui la produisent. Gœthe a été le représentant de la nationalité de son pays, malgré son délaissement des anciens principes littéraires, attendu que les règles de la littérature ne sont point et ne peuvent pas être éternelles ni immuables, car, s'il en était ainsi, elles frapperaient les esprits d'impuissance et de stérilité. Il est dès lors nécessaire que ces règles subissent des modifications, cela est même forcé, car ces modifications sont dans la nature des choses. M. Delépine finit par établir que le romantisme est une nouvelle forme littéraire, d'autant plus acceptable qu'elle nous représente l'humanité dans ses réelles conditions d'existence, et telle qu'elle est.

TREIZIÈME SÉANCE.

Présidence de M. de Larochefoucauld-Liancourt.

Continuation de la discussion sur la littérature romantique.

M. Stephanopoli a la parole. L'orateur, qui, dans la précédente séance, a op-

posé la littérature classique à la littérature romantique, semble vouloir mettre son opinion sous le patronage d'un sentiment doublement patriotique en prouvant qu'il est Français de naissance et de cœur, mais Grec d'origine. Il parle de Napoléon avec enthousiasme, de la Bastille, de la princesse de Lamballe, de l'Empire, etc. L'orateur est rappelé à la question par le bureau.

Reprenant alors la discussion au point où elle a été laissée dans la séance précédente, M. Stephanopoli demande si la littérature classique est trop circonscrite dans le vaste domaine que l'intelligence des siècles lui a fait. Il soutient que la France en particulier ne s'est élevée au beau que par le puissant véhicule de cette littérature. Un grand philosophe (Aristote), dit-il, voulut propager chez toutes les nations le développement intellectuel auquel la science était parvenue. Il fut secondé par Alexandre, ainsi que Quinte-Curce l'atteste. Les conquêtes du grand capitaine furent donc l'auxiliaire des doctrines aristotéliques. Donc, selon l'orateur, la littérature classique a été la large voie par laquelle la civilisation a progressé. Ici, M. Stephanopoli jette un coup d'œil rapide sur le moyen-âge, pour arriver encore à Napoléon ; mais cette digression l'ayant éloigné de l'objet de la discussion, le bureau l'invite à y revenir ; il répond qu'en parlant de Napoléon, il ne croit pas s'en être écarté.

M. Siméon Chaumier fait observer à l'orateur que dans ce cas il aurait fallu prouver si Napoléon était classique ou romantique, lui qui n'a rien fait comme les autres.

M. Stephanopoli déclare en terminant qu'il faut s'en tenir aux beaux et magnifiques errements de la littérature classique, et mettre la littérature romantique à l'index.

M. Fresse-Monval définit le romantisme; il prouve que s'il moralise la société, s'il remplit la mission de toute saine littérature, il ne saurait avoir qu'une bienfaisante influence sur l'esprit des peuples; il appuie son assertion par des arguments tirés des littératures grecque, romaine et franco-gauloise.

M. Delépine combat M. Stephanopoli, et la discussion est fermée.

M. l'abbé Badiche a la parole pour lire un mémoire sur la philosophie scolastique, depuis Boëce jusqu'à Roscelin.

M. Savagner succède à M. Badiche pour développer cette question : *De l'importance des histoires particulières par rapport aux histoires générales.*

M. Fresse-Monval proteste contre une assertion du précédent orateur, relative au mémoire de M. Badiche, et contre la qualification honorable attribuée par celui-ci à l'école historique de Voltaire. M. Savagner prétend que Boëce n'était pas chrétien. M. Badiche répond et prouve : 1° que ce ministre d'un roi goth était réellement et certainement chrétien ; 2° qu'il a composé tous les ouvrages qu'on lui attribue à juste titre.

M. Vilhaumez prétend qu'il est absolument impossible aux modernes de faire l'histoire ancienne, tellement, dit-il, que Bossuet, Vico et Machiavel n'ont écrit que des histoires *pitoyables*. Il ajoute que la discussion sur le mémoire de

M. l'abbé Badiche ne peut être qu'inutile, mais il pense pourtant que Boëce était chrétien.

QUATORZIÈME SÉANCE.

Présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay.

Suite de la discussion sur le mémoire de M. Badiche.

M. Delépine a la parole. Il pense que la philosophie scolastique se résume en arguties, en subtilités, sous des formes syllogistiques. Il parle des *universaux*, et les présente comme ayant puisé leur théorie dans Platon, tandis que les *réalistes* ont trouvé les principes élémentaires de la leur dans la *révélation*. Quant aux *nominaux*, ils poussaient au panthéisme, et cette doctrine il croit la découvrir au fond des idées de Roscelin. Gerbert, devenu pape sous le nom de Sylvestre II, a le premier fait connaître Aristote en France, où ses formules philosophiques furent appliquées à la théologie. Au XVe siècle, le *nominalisme* l'emporte sur le *réalisme*. Or le réalisme conduit à l'idéalisme, puis au mysticisme, etc. On a donc bien fait d'abandonner ces futilités.

M. Charles Durand émet l'opinion que la véritable philosophie scolastique a son point de départ à Abélard seulement, car nous n'avons pu consulter, dit-il, les écrits des Arabes qu'au XIIe siècle; donc, l'époque de Théodoric, de Boëce, de Symmaque, n'est pas une époque de philosophie; croire le contraire est une pure illusion. A l'égard de la doctrine d'Abélard, elle était tout simplement éclectique; cet homme célèbre ne s'était prononcé ni pour le *nominalisme*, ni pour le *réalisme*: il voulut rester neutre, ou plutôt indépendant. L'orateur reconnaît qu'il y avait du beau et du vrai dans la philosophie scolastique, et elle était bien loin de se résoudre en pure théorie, en subtilités, comme on vient de l'avancer. Il cite à cette occasion saint Thomas-d'Aquin, qui, sans sortir du beau domaine de la théologie, touche à toutes les belles questions de la philosophie, laquelle, quoi qu'on en puisse dire ou penser, s'allie parfaitement à la religion. Or, ajoute-t-il, la scolastique n'a véritablement commencé qu'à Abélard. Saint Thomas et Eugène Scot forment la seconde époque, que j'appelle la *grande époque*, puisque c'est d'elle que doit naître la philosophie spiritualiste et celle dite sensualiste.

M. Stephanopoli entre dans de longs détails pour expliquer comment et pourquoi les formes syllogistiques d'Aristote durent être employées par la scolastique. Suivant l'orateur, Aristote cherchait à confondre et à réfuter les sophistes, et il réussit pleinement par son mode d'argumentation. Il parut tout simple d'adopter ce mode pour confondre et réfuter les hérésies qui dès lors commençaient à poindre dans certains esprits. Il faut revenir à ces formes pour réfuter les soi-disant philosophes et les hérétiques du jour.

M. Delépine argue d'un concile de Paris, tenu en 1209, qui condamne la philosophie aristotélique, attendu qu'elle tendait à sortir de l'orthodoxie catholi-

que. Il persiste à considérer la philosophie scolastique comme vide de principes positifs, et se résolvant dans des ergotages sans portée, dont Bacon et Raymond Lulle ont, suivant lui, fait bonne justice.

QUINZIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE.

Présidence de M.

M. Charles Durand, dans un mémoire fort curieux, développe cette question : *Quelle a été l'influence du costume sur les mœurs des différents peuples?* Mais il s'attache spécialement à faire ressortir celle que le costume a exercée en France. Cette partie des recherches de l'habile orateur a excité un grand intérêt dans l'auditoire. La discussion a été longue, vive et animée. Ont été entendus : MM. Siméon Chaumier, Fresse-Monval et Delépine. M. Ch. Durand a repris la parole et a répondu d'une manière très-satisfaisante aux objections qui lui ont été adressées.

DISCOURS DE CLOTURE DU 8e CONGRÈS.

Messieurs,

C'était une belle institution, dans l'antiquité grecque, que celle des jeux solennels, où tout ce qu'il y avait de grand dans le pays se donnait rendez-vous pour s'exciter en commun à l'amour de la gloire et de la patrie, et recueillir des applaudissements qui devaient retentir dans la postérité. Ils étaient beaux aussi ces tournois du moyen-âge, où nos valeureux chevaliers venaient, sous les regards de l'élite de la nation, et sous la présidence de cette autre moitié du genre humain dont les suffrages ont toujours été d'un si haut prix, rompre des lances, et se disputer, par leur courage, leur force et leur adresse, ces mêmes suffrages que souvent et vainqueurs et vaincus se partageaient également.

Mais à quelle époque de l'histoire, parmi quelle nation trouverait-on des jeux qui égalassent les vôtres? des tournois dignes d'être mis en parallèle avec ces tournois de la pensée, fondés par l'Institut Historique; avec le congrès de 1842 en particulier, que vous avez soutenu, comme toujours, d'une manière si animée, si intéressante, et surtout si utile? N'est-ce pas une preuve d'une civilisation bien avancée que de pouvoir ainsi mettre en présence, sans danger et sans scandale, ces idées pour lesquelles on s'égorgeait autrefois? de discuter ici, en présence d'un auditoire d'élite, sur la religion, la morale, la politique et l'histoire, sans que, pendant les quinze séances de votre congrès, il se soit élevé aucune voix que l'intolérance ait rendue inconvenante, que la bonne foi historique ait eu à désavouer, et dont l'amitié la plus susceptible ait pu prendre ombrage? Oui, messieurs, il y a là, non pas un de ces progrès chimériques que poursuit l'imagination de quelques utopistes, mais un progrès réel, un progrès accompli, un beau perfectionnement de l'homme social; je regrette que ce

soit à ma faible parole de vous en féliciter, et que notre honorable président n'ait pu donner à ces félicitations la consécration de son autorité et de son talent.

Permettez-moi maintenant de revenir un instant avec vous sur les quinze séances de ce congrès historique, qui aura, lui aussi, dans les annales de notre société, une place distinguée, bien que l'époque, un peu trop voisine de celui de 1841, eût fait concevoir à quelques personnes des craintes sur l'intérêt des discussions. Ces craintes ont été dignement repoussées par les orateurs dont vous avez tous admiré, messieurs, soit la science réelle, soit le talent de parole, soit la facilité d'une improvisation toujours nourrie de faits et de développements historiques, comme si chacun d'eux n'avait eu qu'à ouvrir le dépôt de sa mémoire pour y trouver une bibliothèque nombreuse et variée.

Dès votre première séance, vous avez applaudi à la voix de notre honorable président. Sa parole grave était venue traiter devant vous un de ces sujets qui sont vôtres, pour ainsi dire, à tant de titres : l'*utilité de l'histoire*. C'était relever l'Institut Historique lui-même que de lui montrer l'utilité de ses travaux ; c'était animer chacun de nous d'un nouveau zèle que de nous rappeler quel devait en être le prix ; c'était attirer l'attention de tous sur une institution récente, dont les services dans la science historique sont hors de toute contestation ; c'était enfin rehausser l'importance de ces congrès annuels, où nous faisons appel à tout ce que le monde savant renferme de sommités, appel toujours entendu, puisque chaque année quelque noble étranger apparaît parmi nous, comme pour nous prouver que sa patrie aussi marche dans les voies de la science et du perfectionnement.

Vous avez encore, dès cette première séance, applaudi aux trop courts fragments du mémoire de M. Ernest Breton, auquel un prix venait d'être décerné par l'Institut Historique. Votre goût et votre savoir, messieurs, ont ainsi ratifié solennellement le jugement prononcé par la commission d'examen. Comme nous tous, vous avez décidé que ce mémoire méritait la récompense qui lui avait été décernée.

C'est encore notre collègue, M. Ernest Breton qui a obtenu les honneurs de la seconde séance, en lisant son mémoire sur les *Principales formes des temples chez les peuples anciens*. Comme il s'en était tenu à ne faire que la description technique de ces temples, telle que son érudition, fondée sur les passages des auteurs anciens, la lui avait fournie, tout était si exact, si inattaquable dans cet exposé, qu'on put un instant redouter une absence complète de discussion à la suite de cette lecture. Heureusement un de nos membres, architecte distingué, qui se trouvait là sur son terrain, M. Ferdinand Thomas, est venu avec un second mémoire qui s'est trouvé le complément du premier, et dans lequel il a soulevé les plus hautes questions de l'esthétique. Alors tout s'est animé sous vos yeux ; la mêlée est devenue générale et intéressante. Vous n'avez point oublié, sans doute, les beaux développements apportés à la discussion par MM. Dele-

pine, Siméon Chaumier, Fresse-Monval, Savagner, etc., dont quelques-uns ont reparu plusieurs fois dans l'arène, sans paraître plus fatigués que leurs auditeurs.

Cette fécondité, d'heureux augure pour le congrès, a permis de continuer cette importante discussion pour la séance suivante, et vous avez entendu alors sur le même sujet M. de Brière, savant investigateur de l'antiquité symbolique; M. Delépine, l'homme à la parole toujours vive, claire et preste; M. Fresse-Monval, ce digne et savant professeur, aux convictions catholiques si profondes, à la parole si élégante et si élevée. Plusieurs de ces orateurs se sont répondu à diverses reprises, et toujours ils ont été écoutés avec la même attention, les mêmes sympathies et les mêmes applaudissements.

Vous avez ensuite entendu la question traitée par M. Prat, sur les chevaliers de Malte, question qui a été si savamment élucidée, soit dans cette séance, soit dans une partie de la suivante, par MM. Savagner, Delépine et par notre honorable président, M. Le Peltier d'Aunay, dont le mémoire fort court, mais très-substantiel, contenait toute la partie historique de la question.

A cette discussion en a succédé une autre qui a été une des plus vives et des plus brillantes du congrès. La question était : *Exposer les doctrines philosophiques de Leibnitz et en apprécier l'influence sur la philosophie moderne.*

Vous avez admiré les heureux développements donnés à cette question par M. Robert (du Var). Vous les eussiez admirés bien davantage si, comme nous, qui étions dans le secret, vous eussiez appris que c'était absolument sans préparation, et pour remplacer celui qui devait la traiter, que cette thèse était développée par l'orateur.

L'optimisme du célèbre philosophe, ses monades, son harmonie préétablie, etc., etc., ont été comme autant de forts détachés où l'on s'est battu avec acharnement, et un acharnement sans pareil. Faut-il encore vous nommer les combattants? c'étaient MM. Delépine, champion toujours infatigable; Vincent, champion à bon droit timide, parce qu'il est inexpérimenté; Reybert Desplantades, dont nous avons tous d'autant plus regretté le laconisme, que le peu de paroles qu'il a prononcées exprimait le vœu d'un honnête homme autant que d'un savant, celui de voir enfin s'opérer un rapprochement entre les doctrines. Après lui, M. Delépine a répliqué et fermé la discussion.

Dans la cinquième séance, M. Renzi, administrateur-trésorier de l'Institut Historique, a exposé les motifs du jugement de condamnation rendu contre Galilée, grande question, touchant, comme vous le savez, à des objections théologiques fort graves en apparence, très-petites au fond, mais qui présentent un côté saisissant, auquel ne manquent jamais de se cramponner les esprits étroits, qui se croiraient de bien grands hommes s'ils parvenaient a étouffer quelques-uns des rayons immortels de gloire qui composent l'auréole de notre Bible, auréole dont l'éclat a rejailli, quoi qu'ils en disent, sur le monde entier, et brillera dans les siècles à venir, comme elle a brillé déjà dans les siècles passés.

Vous avez entendu et applaudi tour à tour M. Renzi, le rapporteur, M. Guy-

nuiseau, notre collègue de province, dont j'ai eu l'honneur de vous lire le mémoire; après quoi, j'ai osé parler moi-même sur cette grande question; circonstance d'autant plus nécessaire à rappeler dans ce discours, destiné à conserver la physionomie du Congrès, que sans doute personne de vous ne s'en serait souvenu. J'ai pu cependant m'applaudir de l'avoir fait. Les champions ordinaires semblaient hésiter, quelques instants de silence avaient régné; mais quand je me suis tu, une discussion vive s'est engagée, M. Delépine est venu à mon aide, et le succès de cette journée a été décidé.

Dans la sixième séance on a posé et discuté la question suivante : *Quelle fut l'état des lettres en Angleterre, sous le règne d'Elisabeth?*

Une grande érudition et une véritable connaissance de l'époque ont fait remarquer ce mémoire, développé par M. Delépine. Après lui, MM. Fresse-Monval, Savagner, viennent ou reparaissent successivement à la tribune, où M. le rapporteur vient lui même à plusieurs reprises, pour répondre à ses adversaires et soutenir ses assertions. La discussion n'a pas langui un seul instant; l'attention soutenue avec laquelle vous l'avez suivie en est la preuve.

Dans la suivante séance, est venue la lecture d'un mémoire de M. E. Breton, sur l'*Histoire de l'improvisation en Italie*; travail consciencieux et habile, qui nous a fait connaître une foule de traits curieux sur la vie des principaux improvisateurs. Ce travail a été complété par un autre mémoire écrit par M. Renzi, dans lequel notre collègue s'est attaché surtout à expliquer les causes qui rendent en Italie l'improvisation plus facile et plus commune qu'ailleurs. Il a cité de nouvelles anecdotes, très-curieuses aussi, sur cette espèce d'hommes de talent, qui font en Italie une classe de littérateurs à part.

M. Savagner a pris ensuite la parole. Il a rappelé, ce semble, avec raison, qu'en ne parlant que des poëtes improvisateurs, on avait trop restreint la question. L'improvisation en prose devait avoir aussi sa part, et c'était justice. Car enfin, l'improvisation en prose, est elle-même un don précieux du ciel; et il y avait dans cette enceinte trop d'improvisateurs remarquables en ce genre pour que tout le monde ne fût pas de l'avis de M. Savagner.

Ici est venue se placer la question traitée par M. de Brière : *Quelle a été l'influence du paganisme sur la morale?* Ce mémoire, qui contenait quelques-unes de ces assertions qui appellent une discussion animée par leur étrangeté même, est tout d'abord attaqué par M. Delépine. Il a démontré que le paganisme n'ayant aucune notion fixe sur le bien ou le mal, ou ayant dans un grand nombre de cas confondu ces notions, il n'a pu servir de base à une morale pure et sans alliage d'erreurs. M. Fresse-Monval a paru ensuite dans l'arène, reprochant à M. de Brière d'avoir surtout puisé ses autorités dans les écrits des Ammonéo-platoniciens, qui philosophaient à une époque ou le paganisme s'était transformé, ou du moins essayait de se transformer. D'autres orateurs ont encore été entendus, et, l'heure étant avancée, sans que le sujet fût épuisé, la discussion fut renvoyée à la neuvième séance.

A l'ouverture de celle-ci, je me suis efforcé de prouver en quoi le paganisme était tout a fait impuissant à fonder une morale. J'ai affirmé, et je crois avoir été dans le vrai, que s'il y a eu quelques vertus chez les anciens, ce n'est point au culte, ni à la religion qu'ils en furent redevables, mais bien à ce qu'en pareil cas l'homme vaut mieux que ses principes. M. Durand, vous vous en souvenez, a plutôt abondé dans mon sens que dans celui de M. de Brière, puisqu'il a tout de suite établi la distinction des philosophes et des prêtres, qu'il a attribué tout le bien aux premiers, et tout le mal aux seconds. M. Savagner a parlé dans un sens analogue; seulement, à la fin, toujours fidèle à ses principes, il nous a dit que les droits de l'homme étaient le plus magnifique corollaire de la doctrine du christianisme, assertion que des temps trop voisins de nous rendent encore fort mal sonnante, mais qui peut-être, dans un demi-siècle, ne sera plus si mal accueillie. M. de Brière résume ensuite cette discussion, et répond à toutes les objections qui lui ont été faites.

C'est alors, messieurs, vous vous en souvenez, qu'au milieu de ce murmure flatteur qui accompagne un grand nom dans une assemblée, s'est présenté à la tribune M. Martinez de la Rosa. Il y a lu son mémoire sur cette question : *De l'influence de l'esprit du siècle actuel sur la littérature*. Non-seulement, messieurs, vous avez applaudi à la lecture de ce savant et spirituel travail; mais de plus vous avez pu depuis l'applaudir dans le calme du cabinet, puisque les colonnes de notre journal l'ont reproduit. Parmi les orateurs qui se sont levés ensuite, c'était à qui dirait au noble étranger : « Soyez le bienvenu; » c'était à qui lui donnerait en quelque sorte l'accolade française. On lui a fait force compliments ; et pourtant tous sentaient qu'il en restait encore beaucoup à lui faire. Parmi ces orateurs, vous vous rappelez entre autres MM. Durand, Delépine, Fresse-Monval, Savagner, qui ont fixé votre attention jusqu'à la fin de cette séance; puis, au commencement de la suivante, MM. Delépine encore, Savagner encore, Stephanopoli; MM. Fresse-Monval pour la seconde fois, et Savagner pour la troisième. Après quelques courtes répliques des mêmes orateurs entre eux, un nouvel orateur a demandé la parole : c'est M. Cornu, qui vous a parlé avec plus de science réelle que d'habitude de l'improvisation, mais qui plus tard, s'il s'exerce, pourra reparaitre à un autre Congrès avec avantage. La séance, bien remplie par cette longue escrime, n'a pu laisser à M. Martinez de la Rosa le temps de résumer la discussion, et son résumé a dû être renvoyé à la séance suivante.

Ce résumé, messieurs, n'a pas cessé un instant de captiver votre attention. Ni les finesses de notre langue, ni ses tournures les plus élégantes ne sont étrangères à M. Martinez de la Rosa. Il a fait de tout cela un usage aussi habile, il a parlé avec autant de facilité qu'aurait pu le faire un Français sachant manier sa langue en orateur. Les détails intéressants qu'il nous a donnés sur Lopez de Vega sont encore présents à vos souvenirs, et sans doute ne s'en effaceront jamais.

La personne qui devait développer la question à l'ordre du jour étant absente et ne pouvant venir, il a fallu combler cette lacune; M. Renzi a donc pour ainsi dire improvisé la question suivante : Les productions romantiques d'un peuple exercent-elles une grande influence sur les mœurs et le goût d'un autre peuple? La manière dont il a envisagé cette question lui a attiré un redoutable adversaire dans la personne de M. Durand, qui a soutenu l'influence des climats; M. Stephanopoli a repoussé la théorie de M. Durand sur ce point; M. Savagner est venu ensuite stigmatiser le romantisme du nom de *littérature convulsive et épileptique*, et M. Delépine, en terminant la séance, s'est efforcé de réhabiliter ce même romantisme si maltraité par ses devanciers à la tribune, en nous le représentant comme une nouvelle forme littéraire d'autant plus acceptable qu'elle nous représente l'humanité dans ses réelles conditions d'existence et telle qu'elle est.

Les discussions sur le *classique* et le *romantique* ont cela de bon qu'elles fournissent des développements presque inépuisables. Aussi la séance suivante a été abondamment pourvue avec les seuls reliefs de celle-ci. MM. Stephanopoli, Fresse-Montval, Savagner et Delépine sont venus tour à tour rompre de nouvelles lances, les uns pour, les autres contre le romantisme.

Sur ces entrefaites, M. l'abbé Badiche est venu lire à la tribune un savant mémoire sur la philosophie scolastique, depuis Boëce jusqu'à Roscelin. La discussion d'un aussi grave sujet a paru demander un sursis. C'est pourquoi on a appelé à la tribune M. Savagner, pour lire un mémoire sur cette question : De l'importance des histoires particulières, par rapport aux histoires générales. Vous avez entendu à ce sujet MM. Fresse-Montval, Savagner, Wuilhaumez. Les assertions de ce dernier orateur, sur Bossuet, Vico et Machiavel, qui n'ont écrit, selon lui, que des *histoires pitoyables*, ont dû étonner, non-seulement vos oreilles, mais aussi les murs de cette enceinte, où, grâces à Dieu, ne pénètrent que rarement de pareilles hérésies littéraires. La séance s'est terminée là.

L'avant-dernière séance du Congrès a été grave et sérieuse entre toutes. Elle a été abondamment remplie par la discussion sur le mémoire de M. Badiche, au sujet de la philosophie scolastique. MM. Delépine, Durand, Stephanopoli et Delépine, pour la seconde fois, ont prouvé de nouveau que, sur les questions philosophiques, comme sur les questions historiques, ils pouvaient lutter entre eux de manière à laisser leur auditoire incertain entre le mérite de chacun d'eux.

Nous voici arrivés à la dernière séance du Congrès. Mais ni votre attention et votre zèle, ni la valeur et les forces des combattants ne sont épuisés. Encore dans cette dernière séance il y aura une discussion importante et grave. C'est M. Durand qui, avec cette élocution facile, élégante, que vous lui connaissez, se charge de poser la question suivante : *Quelle a été l'influence du Costume sur les mœurs des différents peuples?*

Vous venez, messieurs, d'entendre les heureux développements donnés à cette question, soit par le rapporteur lui-même, soit par MM. Siméon

Chaumier, Fresse-Montval, Delépine. Moins heureux que vous, je n'ai entendu que la spirituelle réplique de M. Durand, avec le regret sincère de n'avoir point entendu la discussion elle-même.

Il a donc été bien rempli, il a donc été digne de vous, messieurs, ce huitième Congrès historique, que plusieurs personnes croyaient devoir être apathique et languissant; il a été animé et digne de vous, je le répète. Toutes les séances ont été pleines de vie et d'âme, et le souvenir en restera non-seulement dans vos esprits, mais aussi dans les annales de la science.

Honneur aux auditeurs assidus qui sont venus prêter une oreille attentive à nos discussions! honneur aux orateurs étrangers à notre Institut, qui sont venus nous prêter l'appui de leur science et de leur talent! honneur enfin aux membres de l'Institut, qui, joûteurs infatigables, sont venus devant vous, faire preuve de tant de savoir et de tant d'éloquence! Tous ensemble, permettez-moi de vous dire en finissant: Vous avez bien mérité de la science historique, et c'est en son nom que je vous remercie.

J.-L. VINCENT,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

CHRONIQUE.

Notre collègue, M. Onésime Leroy, informé que la bibliothèque de prêt gratuit, fondée à Valenciennes, sur son appel, et qui, depuis le mois de janvier, a prêté plus de treize mille volumes, avait grand besoin de secours pour répondre à toutes les demandes de son populeux arrondissement, vient d'annoncer aux directeurs de cette belle institution qu'il lui destinait le prix de 1,500 fr. décerné par l'Académie Française à son ouvrage sur *Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ.*

M. Fresse-Montval, qui, cette année, a professé deux cours, l'un de poésie gnomique à notre Institut, l'autre sur les poésies d'Hésiode à l'Athénée royal de Paris, va publier incessamment les résultats de ce double travail. Le livre destiné à le faire connaître est intitulé : *OEuvres complètes d'Hésiode, avec le texte grec en regard et le portrait lithographié de ce poëte, traduites en vers français; précédées d'une biographie d'Hésiode, d'un discours préliminaire, de sommaires et éclaircissements relatifs à chacun de ses poëmes, et suivies d'une traduction en vers français des principales imitations qui en ont été faites tant en grec qu'en latin, et principalement par les poëtes gnomiques.* Pour faciliter la publication d'un ouvrage qui intéresse à un si haut point l'étude des lettres et de la philosophie antiques, et auquel son auteur a consacré quatorze années, une souscription a été ouverte; de nombreuses signatures ont déjà répondu à cet appel, et, en nous y associant, nous croyons agir dans l'intérêt des hautes études

que nous avons mission de propager. En conséquence nous annonçons que la souscription dont nous venons de parler est ouverte dès ce moment au siége de l'Institut Historique. La traduction complète des *OEuvres complètes d'Hésiode*, par M. Fresse-Montval, formera un volume in-18 à l'anglaise (1).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Essai sur la Philosophie du Christianisme, par l'abbé Cacheux, curé d'Issenheim ; 2 vol. in-8°; chez M. Débécourt, libraire, 69, rue des Saints-Pères.

Essai sur l'Histoire de la philosophie des Conciles tenus en France depuis l'établissement du Christianisme dans les Gaules jusqu'à nos jours ; de leur influence sur les lois, les mœurs et la civilisation moderne par le même; 1 vol. in-8°. (Sous presse.)

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, années 1831, 1832, 1833, 1836, 1841 ; 5 vol. in-8°.

Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France pendant l'année 1840, offert à l'Institut Historique par M. le garde-des-sceaux; VIIIe vol., in-4°.

Compte-rendu de la justice criminelle en France pendant l'année 1840, offert par M. le garde-des-sceaux; quinzième année ; 1 vol. in-4°.

Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord, par M. Le Glay, membre correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, etc.); 1 volume grand in-8°, 1841.

De la Réforme et du Catholicisme, aux hommes de bonne foi, par notre collègue M. l'abbé Polge, professeur de dogme à la Faculté de théologie d'Aix ; 1 vol. in-8°.

Mémoire de la Société Archéologique du midi de la France, établie à Toulouse en 1831 ; tome V^e, 1re et 2e livraisons, avril 1842 ; in-4°, avec planches.

Les Lusiades, poëme de Camoëns, traduit en vers français, par notre collègue M. F. Ragon ; 1 vol. in-8°, 1842.

Annali universali de statistica, economia, publica, storia, viaggi e commercio ; tome LXXIIe, mars, avril et mai 1842, in-8°. (Milan.)

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo di Scienze, Lettere et Arti, è Biblioteca italiana ; mai 1842, in-8°. (Milan.)

Bulletin de la Société de Géographie ; 2e série, tome XVIIe, numéros 100, 101 et 102, avril, mai et juin 1842.

(1) LE PRIX, QUI EST DE CINQ FRANCS, *ne sera payable que lorsqu'on fera retirer l'ouvrage : on le recevra franc de port en ajoutant 75 centimes au prix ci-dessus indiqué.*

La Mère-Institutrice et *Bulletin spécial de l'Institutrice*, par notre collègue M. Lévi (Alvarès) ; neuvième année, mai et juin 1842.

Revue d'Auvergne ; deuxième année, 22e livraison, mars 1842, in-8o.

Nachtigallenlieder, von W. Nolte, membre de l'Institut Historique ; in-32, 1842.

Abrégé d'histoire de France, par demandes et par réponses, depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, donnant l'analyse des faits principaux arrivés durant chaque siècle, par notre collègue M. Lagarrigue, instituteur ; 2 vol. in-12, 1842.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ; no 1er, janvier, février, mars 1842.

Première Étude sur les Tombeaux des anciens, mémoire lu dans la séance publique de la Société des Antiquaires de Picardie, le 11 juillet 1841, par notre collègue M. E. Breton (extrait du tome V des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*) ; brochure in-8o.

Notice sur l'Avaux ou Avouassé qui couvre une grande partie des terrains forestiers, dans un rayon de cinq ou six lieues, sur le littoral de la mer, dans le département des Bouches-du-Rhône, par notre collègue M. le comte de Montvalon (extrait du IVe volume des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix*) ; brochure in-8o.

Le Feuilleton mensuel, revue littéraire et critique ; deuxième année, no 3, mai 1842, 1 vol. in-32.

L'Echo du Monde savant ; travaux des savants de tous les pays, dans toutes les sciences, paraissant le dimanche et le jeudi ; janvier, février, mars, avril, mai et juin 1842.

Le Semeur, journal religieux, politique, philosophique et littéraire, paraissant le mercredi ; janvier ; février, mars, avril, mai et juin 1842.

L'Institut, journal universel des sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger ; *IIe section ;* sciences historiques, archéologiques et philosophiques, paraissant le 1er de chaque mois ; janvier, février, mars, avril, mai et juin 1842. — Directeur : M. Eugène Arnoult.

Il Tiberino, journal artistique et littéraire, paraissant une fois la semaine ; avril, mai et juin 1842. (Rome.)

Il Messagiere Torinese, journal artistique, scientifique et littéraire, paraissant une fois la semaine ; avril, mai et juin 1842. (Turin.)

La Parola, journal scientifique et littéraire, paraissant tous les quinze jours ; avril, mai et juin 1842. (Bologne.)

Motifs de ma Conversion (*du protestantisme au catholicisme*), par notre collègue M. J. Malvesin, de Bordeaux ; brochure in-8o, 1842.

Pour le Secrétaire perpétuel, J.-L. Vincent.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.



MÉMOIRES.

DE LA MONOMANIE

A L'OCCASION D'UNE OBSERVATION RECUEILLIE ET COMMUNIQUÉE PAR M. LE DOCTEUR BORELLI (1).

Une demoiselle appartenant à une famille distinguée de Naples fait le sujet de cette observation.

Amélie, c'est le nom que nous lui donnerons, était d'un extérieur agréable, de mœurs douces, et d'un caractère si docile que, dès sa plus tendre jeunesse, un reproche était pour elle une punition sévère. Sa grande sensibilité inspira à son père la sage précaution de lui laisser ignorer tout ce qui a rapport aux fantômes, esprits et apparitions surnaturelles; et lorsque sa raison eut acquis avec l'âge une plus grande fermeté, il n'y a jamais eu d'indices qu'elle ait eu peur de pareilles choses. De même que sa mère, qui était pieuse et de mœurs simples, Amélie fréquentait sans affectation les assemblées religieuses, et rien ne porte à croire qu'elle ait jamais été livrée à aucune superstition. Elle cultivait avec ardeur la musique et tous les arts d'agréments. Sa position dans la société ne lui permettait pas d'aller souvent au théâtre, mais elle aimait ce délassement. Elle était bonne compagne avec ses amies; mais ni elle, ni sa famille, ne se plaisaient à fréquenter de grandes sociétés. Lorsqu'elle n'avait que dix à douze ans, Amélie lut *Clarissa;* le sort de l'héroïne lui fit verser tant de larmes qu'on lui interdit la lecture des romans de ce genre. Ses goûts se portèrent sur les ouvrages d'histoire moderne, et surtout sur ceux qui renferment le plus de maximes et d'exemples de morale. Toutefois ses occupations d'intérieur s'accrurent au point qu'elle dut renoncer en partie à ce délassement.

Amélie vécut ainsi jusqu'à l'âge de vingt ans, ne se montrant triste que lorsqu'elle était indisposée, ou au récit des malheurs qui avaient frappé quelqu'un. Ceux qui l'observaient fréquemment ont trouvé qu'elle souriait facilement, mais qu'il était difficile de la faire rire.

Toutes ces circonstances ont été communiquées par un prêtre qui l'avait connue enfant, qui lui avait enseigné les premiers éléments des lettres et l'avait observée dans tous les détails de sa vie. Ni cet ecclésiastique, ni personne n'ont eu connaissance d'une passion amoureuse par laquelle elle aurait prévenu la volonté de ses parents. A en juger par les faits extérieurs, on eût dit que la

(1) Su di un Caso singulare di Monomania. — Dissertazione estratta dal *Giornale Enciclopedico* di Napoli.

pensée de son avenir occupait peu ou point l'activité de son esprit. S'il arrivait quelquefois qu'on parlât de ce sujet en sa présence, elle gardait le silence, ou elle disait que cela regardait exclusivement ses parents.

Cependant la mère apprit à sa fille qu'Albert, son cousin, la demandait en mariage, et que, par sa position et sa fortune, il était un parti sortable. Amélie demanda si son père avait connaissance de ce projet, et, lorsqu'on lui eut répondu affirmativement, elle se montra toute prête à donner son consentement. Mais sa mère la retint en lui disant qu'elle était convenue, avec celui qui aspirait à sa main, de ne lui donner une réponse définitive que dans un an; qu'elle lui avait cependant promis de le recevoir deux fois par semaine dans la petite réunion qu'elle avait chez elle; qu'ainsi elle s'était réservé pour sa fille et pour elle-même la faculté de l'agréer si cela leur convenait, ou bien de donner un refus dans le cas où elles remarqueraient ou apprendraient quelque chose à son désavantage. Ces précautions étaient si sages qu'elles auraient mérité d'être couronnées de succès.

Amélie connaissait déjà Albert, car les deux familles avaient l'habitude de se visiter réciproquement dans les jours de fête. En le revoyant avec la pensée de pouvoir un jour lui appartenir, elle en devint peut-être plus timide et plus réservée; mais cette idée même lui inspira un nouvel intérêt pour lui. A mesure que les deux jeunes gens s'entretenaient, ils sentaient s'accroître leur inclination mutuelle. Leur mariage fut enfin arrêté; le contrat fut passé, et l'on convint qu'au retour de la campagne de Portici la bénédiction ecclésiastique sanctifierait leur union.

On était au mois de septembre, et la saison était si belle que depuis plusieurs années on n'en avait vu une pareille. La bonne et aimable Amélie était d'autant plus entourée de soins et d'affections de la part de ses parents que le moment approchait où ils allaient se séparer d'elle, et le désir de leur plaire augmentait dans la même proportion chez la jeune fille. Si on remarquait une légère teinte de mélancolie sur sa figure, c'était assurément le reflet des pensées qui, à la veille du mariage, sont inspirées ordinairement à une jeune fille par l'attachement qu'elle a pour ses parents et par sa timidité virginale; je veux dire l'idée de se voir sous peu passer des bras des auteurs de ses jours dans ceux d'un homme à qui elle serait forcée de faire le sacrifice de toute sa pudeur. Personne ne pourrait affirmer avec connaissance de cause, ni qu'elle a eu d'autres motifs de tristesse, ni qu'elle s'est attristée réellement.

Un matin, elle se lève, et, après avoir embrassé son père et sa mère, et s'être occupée un moment des soins du ménage, elle va selon son habitude s'asseoir avec son travail près d'un de ces balcons sans saillies, qu'on appelle à Naples *balcons à la romaine*. Ce balcon s'élevait, d'une hauteur à peu près quatre fois celle d'un homme, au-dessus d'une allée de jardin à l'extrémité de laquelle se trouvait une espèce de petit temple, avec une statue au milieu.

Amélie était déjà depuis une heure occupée à travailler à l'un des objets fai-

sant partie de son trousseau, lorsqu'elle entendit pousser un soupir : elle lève les yeux, et aperçoit un jeune homme d'une taille un peu plus qu'ordinaire ; il est vêtu de noir, il appuie sa main gauche sur le piédestal, et a dans sa droite un bâton. Dans l'instant même le bâton s'échappe de sa main et tombe par terre avec bruit. Amélie baisse les yeux, et, avec un sentiment vague et confus dans lequel peut-être la compassion n'avait pas la moindre part, elle continue son ouvrage. Le soupir se fait de nouveau entendre et semble être poussé avec plus de force : elle a dit qu'il paraissait parfois comme une espèce de gémissement. Alors elle pense à se lever et à changer de place. Mais le jardin qui est à ses pieds semble s'être élevé au niveau d'elle-même ; la distance qui la séparait du jeune homme a disparu ; il est devant elle, et si près qu'il lui semble sentir la chaleur de son haleine. « Ne faites pas ce mariage, vous vous en repentiriez vivement.. bien vivement, » dit le jeune homme ; et en répétant les deux derniers mots, sa voix va tellement en s'affaiblissant qu'elle expire presque comme un léger souffle.

Pleine de terreur, Amélie se jette en arrière ; elle se heurte contre une chaise, elle tombe, se relève et n'entend plus rien ; tout lui semble rentré dans l'état naturel. Elle fuit néanmoins vers sa famille ; mais, parvenue à la pièce voisine, les forces lui manquent ; il lui en reste à peine assez pour se jeter sur un siége. C'est vainement qu'elle tente de se lever ; elle éprouve cette impuissance de se mouvoir qu'on sent quelquefois dans le sommeil. Au milieu de ses efforts pénibles et renouvelés, le fatal soupir vient de nouveau frapper son oreille : alors la terreur lui prête des forces ; elle se lève enfin, elle appelle sa femme de chambre et sa mère. Elle se jette d'abord dans leurs bras, et ne peut répondre à leurs questions empressées que par ses sanglots et le tremblement qui s'est emparé de toute sa personne. Pressée de plus en plus de s'expliquer, elle congédie la femme de chambre ; mais, même avec sa mère, il semble qu'elle hésite à ouvrir son cœur ; enfin, après beaucoup de détours et de réticences, elle se borne à la prier de différer son mariage.

Une demande si extraordinaire et si inattendue remplit d'étonnement la pauvre mère, et la rend de plus en plus curieuse d'en apprendre les motifs. La jeune fille raconte enfin son effrayante vision avec cet accent de vérité, avec cette force de sentiment qui triomphent de toute incrédulité.

Quoique toute troublée et tout émue, la pauvre mère réunit toutes ses forces pour la rassurer, et lui adresse de ces paroles si pleines de raison qu'il est difficile de pouvoir y répondre. « Le temps des sortiléges n'est-il pas passé? Amélie mérite-t-elle qu'un ange soit envoyé du ciel pour empêcher une union qui ne devrait pas la rendre heureuse?... Dieu n'a-t-il pas des moyens moins extraordinaires pour éclairer sa raison ?... Est-il possible de croire que les esprits malfaisants, auxquels dans les temps d'ignorance la superstition avait attribué une influence dont le bon sens les a enfin dépouillés, se soient remis en chemin pour tromper les hommes ?,... »

Amélie sent et reconnaît la force de toutes ces raisons, mais ne se lasse pas d'invoquer le témoignage de ses sens. Cependant son jugement était naturellement si sain et si juste que déjà la malheureuse enfant disait qu'elle avait peut-être rêvé *tout éveillée*. Malheureusement pour elle le rêve n'était pas encore terminé, car de nouveau le funeste soupir vint retentir à ses oreilles. Dominée par la force de la sensation présente, elle retombe dans son premier état; elle demande qu'on fasse des recherches autour d'elle; elle veut que l'on ferme les portes et les fenêtres, mais ce qu'elle demande avec le plus d'instances, c'est qu'on ne découvre son état à personne au monde, pas même à son père, et encore moins à son amant; car elle ne craint rien tant que de passer pour folle.

Il n'était pas facile de se rendre entièrement à ses désirs. La mère se crut d'abord dans l'obligation de dévoiler à son mari, non sans beaucoup de réserve et à la condition de lui garder le plus profond secret, la vraie origine de l'état de leur enfant. Quant à Albert, on prétexta une maladie pour l'empêcher de voir sa fiancée; mais on ne put faire en sorte que les plus cruels soupçons ne prissent place dans son cœur, et ce fut en vain que, dans le but de le calmer, on engagea la jeune fille à souffrir sa présence; il suffisait de la moindre allusion à ce sujet pour la faire retomber dans toutes ses terreurs.

Tel était l'état d'Amélie que l'on imaginerait difficilement jusqu'à quel point allait l'inégalité de son humeur. Tantôt, par un retour sur elle-même, elle en venait à considérer comme de simples illusions et l'apparition et le soupir; tantôt elle assurait entendre de nouveau ce même accent de douleur, et alors son tremblement nerveux se renouvelait, et ses terreurs se réveillaient. Au milieu de ce conflit entre le raisonnement et la sensation, ses forces physiques diminuaient de plus en plus; sa pâleur augmentait, ses facultés digestives se détérioraient, et le danger de la consomption devenait de plus en plus imminent.

Au bout de deux mois, une fièvre qui l'assaillit avec violence vint diminuer ses spasmes. Il semblait que, dans son délire, elle était poursuivie par le fantôme du jardin, comme Oreste par les Furies. A chaque instant elle se bouchait les oreilles de ses deux mains, ou se cachait la tête dans les couvertures, comme pour se défendre contre l'accent fatal. Le commandeur Ronchi, qui fut appelé pour lui donner des soins, et à qui on dut découvrir le secret de l'origine de ses maux, mit tout en œuvre pour la guérir; mais tout fut inutile.

Quelques heures avant sa mort, elle parut éprouver une espèce de crise. Après un long spasme, l'altération de sa raison parut entièrement calmée; elle ne parla plus du phénomène dont elle devait être victime que comme d'un effet de la maladie, et elle fit part au vieux prêtre qui l'avait élevée d'une circonstance remarquable.

« Il me souvient, lui dit-elle, que ma mère me fit un jour la défense de don-
« ner en aumône mes vieux vêtements, parce qu'il lui semblait que je poussais
« trop loin la compassion pour les malheureux. Cependant une pauvre veuve,
« que j'avais l'habitude d'assister, vint m'implorer le jour suivant, et je lui fis

« dire par ma femme de chambre que je n'avais rien à lui donner. Mais la mal-
« heureuse poussa en se retirant un soupir si profond et si triste que je ne pus
« y résister; et, n'ayant pas d'argent, je me permis de lui donner une de mes
« chemises. La justice de Dieu aura destiné à me punir ce soupir même qui me
« rendit coupable. »

— Ma fille, lui répondit le vieux prêtre, ce scrupule de votre part est celui d'une sainte; mais tranquillisez-vous; votre mère fut informée de ce qui vous trouble aujourd'hui, et, dans ce qu'il vous plaît d'appeler votre désobéissance, elle ne vit qu'une preuve de votre bon cœur. Elle m'en parla avec toute la joie qu'inspire à une mère ce qui fait l'éloge de sa fille.

« Pauvre mère! répondit Amélie, combien ne s'est-elle pas montrée indul-
« gente à mon égard! et combien de peines ne lui ai-je pas causées! Au moins
« sous peu je pourrai prier pour elle, pour mon père, pour mon frère, pour
« vous, mon respectable ami. — Serait-ce mal à moi d'espérer que je pourrai
« aussi prier pour le pauvre Albert?... »

Le vieux prêtre lui disait que, pendant longues années encore, elle pourrait adresser de la terre ses innocentes prières au ciel; mais son état de langueur, qui allait toujours en augmentant, rendait illusoires de si flatteuses espérances. Elle désira revoir son père et sa mère, qui ne s'étaient éloignés que pour lui cacher leurs douleurs. Elle leur sourit à tous deux, et parut vouloir leur parler, mais elle ne put articuler un seul mot et tomba en faiblesse. Le prêtre qui veillait auprès d'elle pria les malheureux parents de vouloir désormais la laisser entre les mains de Dieu. Le désespoir dans l'âme, ils l'embrassèrent en silence, et se retirèrent pour s'abandonner à leur profonde douleur.

Cependant Amélie reprit de nouveau ses sens, et, montrant du doigt la Bible qui était auprès d'elle, pria le prêtre de lui lire le *Miserere*. La lecture du psaume n'était pas encore terminée qu'elle n'en avait plus besoin.

Ses traits charmants, déjà altérés par la maladie, furent défigurés par la mort; mais peu d'instants après ils reprirent leur premier aspect, et le sourire sembla renaître sur son pâle visage. Le prêtre, tout ému, la bénit en pleurant, et les deux femmes, qui avaient été appelées pour lui rendre les derniers devoirs, demeurèrent émerveillées de la revoir si belle. Lorsqu'elles voulurent la relever pour la placer dans son suaire, ses noirs et longs cheveux, s'échappant du ruban qui les retenait, tombèrent sur ses épaules, et lui donnèrent à la fois tant de dignité et de charmes, que les deux pieuses femmes, interrompant leur funèbre office, se prosternèrent auprès d'elle, et imprimèrent sur sa main un baiser d'adoration. Peu de temps après, la mère mourut, et retrouva auprès de sa fille le seul repos auquel elle pût aspirer après une aussi grande perte. Le temps a diminué la douleur du père, mais ne l'a pas effacée. Son frère conserve d'elle le plus affectueux souvenir. Albert, à qui tout le mystère fut enfin dévoilé, expia par beaucoup de larmes la faute d'avoir ambitionné sur la terre la possession d'un ange, entreprit un voyage, et on ne sait ce qu'il est devenu.

Je n'ai presque rien omis de cette intéressante observation, dans le but de rendre le lecteur juge de la valeur de mes réflexions, ainsi que de la justesse de la critique que je vais faire de celles du docteur Borelli.

Je dirai d'abord que les fous du genre d'Amélie ne manquent pas; *ils courent les rues*, si je puis ainsi m'exprimer. Témoin cette domestique d'un peintre célèbre qui, tout récemment, troubla le service divin dans l'église Saint-Louis, d'Antin, en s'arrêtant au milieu du chœur, à son retour de la communion, pour proclamer qu'elle voyait Jésus-Christ, la Vierge et les anges; c'est depuis sa manie, et rien ne peut l'en faire sortir. Témoin encore ce bizarre personnage, que tout Paris connaît sous le nom de *père Carnaval*, que l'on rencontre affublé, selon les jours, de casaques rouge, bleue, verte, noire, jaune ou blanche, et qui vous aborde en protestant qu'il vous a connu sous l'empereur Auguste, sous Charlemagne, ou sous Louis XIV (1). Témoin enfin ce tonnelier de la rue Port-Mahon, qui, depuis le procès Lafarge, vomit inévitablement chaque plat de son dîner que sa femme a préparé, fait et défait lui-même son lit, convaincu que sa femme lui prodigue l'arsenic dans ses mets et jusque dans les couvertures et les draps. Cet homme s'explique d'ailleurs avec tant de sens, que j'ai été près d'une heure à me convaincre de sa folie monomaniaque.

Si je voulais fouiller dans l'histoire, je montrerais Pascal s'appuyant sur sa chaise pour ne pas tomber dans un gouffre enflammé, béant à ses pieds; Mallebranche se frottant sans cesse le bout du nez pour en détacher l'insecte qu'il croit y être attaché; Spinello se débattant contre le diable qui cherche à l'enlever; Rousseau croyant à une coalition européenne, parce que la chèvre d'Ermenonville est venue saccager un carré de pois chiches que le philosophe génevois se plaisait à cultiver; Zimmermann, persuadé que la révolution française n'a d'autre projet que de le poursuivre jusque dans les forêts de la Russie; et tant d'autres !....

Mais si le fait d'hallucination maniaque, recueilli par M. Borelli, n'a en lui-même rien de bien original, l'observation en a été prise avec tant de soin, les circonstances sont liées avec tant d'art, que c'est ici le cas, ou jamais, d'essayer une application sérieuse des lois psycho-physiologiques, afin de faire voir que l'on peut parvenir à expliquer d'une manière assez satisfaisante un grand nombre des faits qui appartiennent à cette classe de maladies mentales appelées hallucinations.

Suivons donc toutes les phases de cette vie si courte d'Amélie.

J'aime dans un enfant une certaine roideur de caractère; toutes les âmes fortement trempées sont impérieuses et ne reçoivent le frein qu'en frémissant. Au lieu de cela, le caractère d'Amélie, docile à ce point qu'un reproche était pour elle une punition sévère, décèle déjà une organisation morale qui, si elle

(1) Il passe pour avoir été le maître de chant de M[me] Rossi-Caccia. Le fait est que je l'ai trouvé chez elle toutes les fois que j'y suis allé en ma qualité de médecin de l'Opéra-Comique.



n'est pas encore malade, n'eût pas tardé à le devenir sans les précautions prises par sa famille pour la laisser étrangère à ce monde de chimères dans lequel on entretient la plupart des enfants, pour satisfaire les caprices de cet âge si passionné pour le merveilleux. Cependant le moindre oubli de la part des parents permet à cette organisation morale si malheureusement née de se faire jour, et Amélie pleurera sur le sort de Clarissa au point que la lecture des romans les plus sages devra lui être interdite. Mais en vain vous la priverez de spectacles, en vain vous réprimerez son goût effréné pour la musique et les arts d'agrément, en vain vous déroberez à sa vue les malheureux, en vain vous lui défendrez la compassion qui la porte jusqu'à se défaire de ses vêtements pour les donner en aumône; son excessive docilité ne sera point en défaut, vous serez obéi; mais sa sensibilité si vive en sera cruellement atteinte et son âme blessée à mort.

Telle est donc Amélie à l'âge de vingt ans. Esprit timide, volonté nulle, sensibilité excessive, cœur généreux sans efforts, affectueux sans élans ni transports, compatissant par nature, aimant sans la réalité qui captive; âme droite sans épreuves, modeste par instinct, occupée sans être active, et, pour comble de malheur, servie par des organes où l'appareil nerveux prédomine avec une surabondance extrême.

En cet état le mot mariage est prononcé. La jeune fille va se surprendre aux prises avec les graves et tumultueuses pensées qu'il éveille. Sa vie uniforme brisée, ses affections de famille troublées, sa pudeur outragée, un monde imprévu tout nouveau qui va s'offrir sans que la pauvre enfant y ait été préparée. C'est ici que les parents d'Amélie, sa mère surtout, ont de graves reproches à s'adresser.

Cependant les deux jeunes gens se voient quelquefois, s'entretiennent ensemble, se plaisent mutuellement. Amélie travaille déjà à son trousseau. La voyez-vous, dans les instants de répit que lui laissent les soins du ménage, courir vers ce balcon à la romaine pour y livrer son esprit à des idées en harmonie avec le travail de ses mains?

Il y a plus d'une heure qu'elle est là, rappelant le passé, plongeant dans l'avenir. Quel est le sort qui lui est reservé? Qui lui assure qu'elle sera heureuse dans le nouvel état qu'elle est à la veille d'embrasser?... A-t-elle consulté Dieu? S'est-elle réconciliée avec lui?... Cet acte de désobéissance dont elle s'est rendue coupable envers sa mère, n'en sera-t-elle pas punie tôt ou tard?... A ce moment un bruit qui se fait près d'elle lui fait lever machinalement les yeux, qui peut-être s'arrêtent sur un passant. Il n'en faut pas davantage; cette tête déjà malade est perdue sans ressources; cette organisation si frêle s'usera dans la lutte, et la malheureuse Amélie mourra à vingt ans victime d'une hallucination qu'on eût pu prévenir. Cependant la raison reluira lorsque la lutte aura cessé entre elle et l'impression cérébrale, lorsque l'organe de la pensée, incapable de réaction, après une longue maladie d'épuisement, laissera l'âme

maîtresse absolue, avec des sens capables d'exécuter une dernière fois ses volontés. Amélie aura alors avec le vieux prêtre cet entretien magnifique de résignation, de douceur et de raison, pour rendre enfin sa belle âme au milieu d'un dernier flot de lumières.

Voilà, si je ne me trompe, une explication aussi naturelle que satisfaisante de la folie monomaniaque d'Amélie; et je ne mets pas en doute qu'on ne pût expliquer de même tous les cas analogues si on avait toujours la possibilité de recueillir tous les symptômes commémoratifs. Il y a en effet dans les maladies de l'esprit une science étiologique et séméïotique qui en faciliterait singulièrement le traitement si elle ne les prévenait pas toujours. Revenons à Amélie.

Je n'ai donc pas besoin, comme M. Borelli, de supposer des agents extérieurs pour expliquer les modifications survenues dans le cerveau de cette infortunée. La cause occasionnelle du dérangement de la raison d'Amélie a été la circonstance de son mariage; mais elle avait porté avec elle, toute sa vie, la cause prédisposante, et les excitants qui ont fait éclater le mal n'ont été autres que les pensées mêmes dont elle nourrissait pour ainsi dire son esprit, Mais pourquoi la folie s'est-elle déclarée ici, et pas plus tôt ni plus tard?... Il y a une mesure à toute chose, et, dans le cas probable où aucun objet extérieur n'aurait contribué à avancer la maladie, il serait incontestable que le temps fort long pendant lequel Amélie venait de s'entretenir avec elle-même avait surexcité son cerveau outre mesure, et rendu inévitable l'éclat qui eut lieu. D'ailleurs, ainsi que le dit fort judicieusement M. Borelli, combien de personnes qui, à la promenade, à -able ou ailleurs, sont subitement frappées d'apoplexies. Caldora assiégeant le fort de Colle, près Bénévent, exprime à ses amis combien il se sent vigoureux et bien portant, malgré sa grande vieillesse, et tombe en ce moment frappé d'une apoplexie mortelle. Qui pourrait dire pourquoi cela a eu lieu en ce moment-là plutôt qu'à un autre? Un magistrat sort de chez lui aussi sain de corps que d'esprit, et oublie peu d'instants après l'endroit où il demeure, au point qu'il n'a jamais pu ni le trouver, ni l'indiquer aux autres. Dans tous les cas pareils, ce que l'on peut dire de mieux, c'est qu'un changement s'est opéré subitement dans le cerveau, en vertu duquel la raison se dérègle. Ce résultat était d'autant plus facile chez Amélie qu'elle y était déjà prédisposée.

Quant au retour de la raison, vers la fin de la vie d'Amélie, rien n'est plus ordinaire que les exemples de folie éteinte à l'approche du dernier soupir. Je pense avec M. Borelli qu'ils sont une preuve que le stimulant qui a troublé l'organe encéphalique a été écarté par le dernier retour de l'économie animale, ou a succombé à la langueur générale du corps. Chez Amélie le rétablissement de la faculté de penser a en outre été préparé par une hémorragie nasale. Ceci est encore un phénomène fort fréquent.

Le docteur JOSAT,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE DES SCIENCES MATHÉMATIQUES EN ITALIE,

DEPUIS LA RENAISSANCE DES LETTRES JUSQU'A LA FIN DU XVIIe SIÈCLE,

PAR GUILL. LIBRI, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Ce grand et bel ouvrage, dont les deux premiers volumes ont paru en 1838, et les deux suivants en 1841, doit comprendre, comme l'indique son titre, l'histoire des sciences mathématiques et physico-mathématiques, non-seulement dans la péninsule italique, mais souvent aussi, par les explications qu'exigera cette histoire (p. xxv), dans toute l'Europe occidentale, avec laquelle l'Italie a toujours été en rapport.

M. Libri nous dit dès la première page que, dans ses recherches historiques, il s'est toujours attaché à suivre à travers les siècles le développement de l'intelligence humaine, et à rechercher dans les écrits des inventeurs les idées premières qui avaient présidé aux grandes découvertes.

S'il y a en effet au monde quelque chose qui doive nous intéresser par-dessus tout, c'est sans doute cette marche incessante de l'humanité à la suite de quelques esprits d'élite qui la guident vers un état meilleur, souvent, il faut bien l'avouer, aux dépens de leur propre bonheur.

Une raison qui augmente encore le charme de cette étude, c'est le grand nombre de découvertes que l'on peut faire dans un champ trop peu cultivé; M. Libri nous assure, qu'en recourant aux textes originaux, il fut bientôt frappé de la multitude de faits curieux, d'observations intéressantes que contenaient des livres presque entièrement oubliés de nos jours; il ajoute une réflexion affligeante, et malheureusement trop vraie, c'est qu'il ne tarda pas à découvrir une multitude de documents précieux, inédits, gisant dans la poussière des bibliothèques, et menacés d'une destruction prochaine; et il cite à cette occasion plusieurs ouvrages importants d'hommes extrêmement célèbres, qui sont perdus depuis le siècle dernier, par exemple : le *Traité des nombres carrés*, de Léonard de Pise; les écrits *Mathématiques de Pascal*, que Leibnitz jugeait dignes du plus grand intérêt; plusieurs des ouvrages de Galilée, etc.

C'est pour s'opposer autant qu'il est en lui à cette destruction et à l'oubli coupable des contemporains qu'il a conçu le plan de son *Histoire des Sciences mathématiques dans l'Italie*. Dans un tel ouvrage, il avait à relater : 1° le nom, la vie et les œuvres ou découvertes des savants; 2° il devait renvoyer au bas des pages aux ouvrages originaux qu'il avait lus ou consultés, en citer même les passages qu'il croyait propres à intéresser le lecteur; 3° dans des notes souvent fort étendues, et servant de pièces justificatives, il voulait publier, pour la pre-

mière fois, avec leur orthographe originelle, quelques-uns de ces manuscrits que l'insouciance contemporaine laisse perdre ou se détruire. On comprend quelle importance a cette dernière partie, soit comme sauvant d'une ruine menaçante des ouvrages remarquables au moins par leur date, soit en indiquant à ceux qui viendront plus tard quelques-unes des œuvres qu'ils feront bien de rechercher ou de publier.

L'ouvrage de M. Libri contient en effet les trois parties que je viens d'indiquer ; et l'on jugera tout de suite de la richesse des notes et de l'importance de ces publications de travaux anciens, si je dis que, dans le premier volume, le texte a 189 pages, et les notes 270; dans le second, le texte a 284 pages, les notes en ont 230 ; dans les deux derniers ensemble, il y a 460 pages de notes pour 500 de texte ; et l'on y trouve des publications on ne peut plus intéressantes, parmi lesquelles je citerai (t. Ier, p. 218) une lettre d'octobre 1672, sur l'invention du télescope, dont la première idée est attribuée à Archimède; (p. 253) une traduction latine de l'algèbre de Mohammed-ben-Musa, en manuscrit à la Bibliothèque royale ; (p. 304) les problèmes d'algèbre d'Abraham-Ben-Ezra, en latin ; (p. 393) le calendrier d'Harib, fils de Zeid ; (t. II, p. 307) le quinzième chapitre de l'Abacus de Léonard Fibonacci, etc., etc. ; ces ouvrages, jusqu'alors inédits, remontent tous au XIIIe siècle, ou au delà.

Le texte de M. Libri contient, avant l'histoire même qui en fait le sujet, un discours préliminaire qui peut être regardé lui-même comme un ouvrage entier. C'est une histoire rapide du progrès des sciences mathématiques et physico-mathématiques en Italie, depuis l'antiquité jusqu'aux conquêtes de Gengis-Kan ; l'état ancien de l'Italie, l'origine et les connaissances scientifiques des Étrusques, Pythagore et son école, Archimède et ses inventions, Lucrèce, Sénèque, Pline, tels sont les points principaux de son histoire de l'antiquité ; l'établissement du christianisme, les invasions des Barbares, l'influence des Arabes, celle des chiffres indiens, celle des Chinois même, les travaux des Juifs, et les croisades ; voilà les sujets que lui fournit le Bas-Empire et le moyen-âge. Après avoir raconté, dans un style rapide et animé, les faits généraux, il résume ainsi (p. 186) le tableau brillant qu'il a tracé :

« On voit à l'origine des temps historiques la civilisation orientale venant s'amalgamer en Toscane avec les éléments aborigènes que possédait l'Italie ; à l'Étrurie succède la Sicile : là, mœurs, langage, poésie, tout est grec, hors les sciences marquées d'un caractère particulier à l'Italie, l'observation. La physique expérimentale, la mécanique, l'analyse indéterminée ont pris naissance dans la Grande-Grèce. Rien ne paraissait devoir borner leur développement ; mais bientôt le Romain arrive ; il saisit la science personnifiée dans Archimède, et l'étouffe. Partout où il domine, la science disparait : l'Étrurie, l'Espagne, Carthage en font foi. Si plus tard Rome, n'ayant plus d'ennemis à combattre, se laisse envahir par les sciences de la Grèce, ce sont des livres seulement qu'elle recevra ; elle les lira et les traduira sans y ajouter une seule découverte. Guer-

riers, poëtes, historiens, elle les a eus ; oui : mais quelle observation astronomique, quel théorème de géométrie devons-nous aux Romains? Chassées d'Occident, les sciences s'étaient réfugiées à Alexandrie. Le christianisme apparaît, s'avance au milieu des tortures, et finit par escalader le trône. Au despotisme et à la corruption des empereurs succède le despotisme et la corruption des moines. Le Labarum, qui a remplacé l'aigle romain, ne sait plus avancer. Au lieu d'assiéger les villes ennemies, on monte à l'assaut des temples païens, dernier refuge de l'antique savoir. A cette époque la science est ou païenne, ou hérétique; la cour des Sassanides sert d'asile aux philosophes d'Alexandrie comme aux savants historiens. Un Barbare essaie vainement d'enseigner la tolérance aux chrétiens.

« Mais si les Romains et les Chrétiens n'ont pas contribué directement aux progrès des sciences, si même, comprenant l'humanité d'une manière imparfaite, et croyant qu'elle avait pour symbole unique une épée ou une croix, ils ont brisé tout autre symbole et opposé des barrières à l'avancement de l'esprit humain, ils ont néanmoins aidé à la marche de la civilisation en fondant l'unité européenne. Cette unité, créée par les Romains et retrouvée par les Chrétiens sous les ruines où l'avaient ensevelie les Barbares, a été la base de tous les progrès des sociétés modernes.

« Par la décadence de l'empire romain, l'Occident tombait en dissolution : les Barbares arrivent ; c'est un fléau pour les monuments, pour les livres, pour les statues : leur choc brise tout ; mais une race dégénérée profite de l'énergie sauvage des envahisseurs. Convertis à la foi du Christ, les Barbares reçoivent d'abord quelques débris de la civilisation latine ; mais lorsque la féodalité et la suprématie universelle de l'Église s'établissent, l'ignorance déborde de toutes parts. L'Orient est plus heureux. Des sables du désert Mahomet fait jaillir un peuple de guerriers. Les Arabes reçoivent par les Nestoriens les sciences des Grecs ; ils s'emparent du savoir des Hindous, des inventions des Chinois, les fécondent et les transportent en Occident. Trois foyers de lumière s'établissent alors en Europe ; l'élément arabe, le scandinave et le latin concourent à la fois, et par des moyens divers, à la renaissance des lettres. Les langues modernes et la poésie se développent ; bientôt la réaction se manifeste, les Maures sont chassés d'Italie et menacés en Espagne. Les croisades conduisent à l'affranchissement des communes ; la lutte entre le sacerdoce et l'empire favorise la liberté municipale en Italie ; les arts, les lettres, les sciences se relèvent ; en vain de nouveaux essaims de Barbares sortent des déserts de la Tartarie. Les Mongols eux-mêmes sont domptés par la civilisation renaissante, qui les charge de colporter de grandes découvertes d'une extrémité à l'autre de l'ancien continent.

« Et après toutes ces révolutions, après tant de barbarie, on retrouve encore l'Italie : on la verra désormais, placée à l'avant-garde de la civilisation, diriger pendant plusieurs siècles la marche intellectuelle de toute l'Europe. »

J'ai transcrit tout entier ce brillant passage, pour plusieurs raisons : 1° il fait

connaitre le style de l'auteur ; 2° il montre comment les événements s'enchaînent dans sa pensée, et quelle sorte d'unité il cherche à mettre dans ce qu'il nomme avec raison le développement de l'esprit humain ; 3° et c'est là peut-être ce qu'il y a de plus important pour nous, il indique dans quel esprit l'ouvrage entier a été rédigé, quelle confiance nous devons avoir dans l'auteur, que la passion ou un sentiment trop vif emporte quelquefois hors de l'exacte vérité.

Ceci demande une explication. M. Libri est Florentin ; il a pris quelque part aux mouvements qui ont agité l'Italie. Obligé, en 1831, de quitter son pays, il s'est réfugié en France, où il a trouvé des distinctions de toutes sortes, des honneurs et des places, qui cependant ne l'ont point consolé, dit-il (t. Ier, p. XXVI) de la perte de sa patrie. Sans juger ici en aucune manière sa conduite passée, on comprend qu'il ne peut pas être indifférent, ou, pour parler plus exactement, absolument impartial, lorsqu'il s'agit des personnages ou des peuples qui sont, même indirectement, en rapport ou en opposition avec ses idées ou ses désirs : aussi me semble-t-il un peu trop porté à condamner, par un mot et sur les moindres allégations, les souverains pontifes et les rois, tandis qu'il voit tout en beau dans les républiques. Il dit de César (t. Ier, p. 50) que « sa gloire n'aurait pas d'égale, si, au lieu d'employer son génie à l'asservissement de sa patrie, il l'avait consacré à la défense de la liberté et de l'ancienne constitution romaine. » Bien des gens pensent aujourd'hui que l'ancienne constitution romaine n'avait de la liberté que le nom, que c'était au fond une épouvantable oligarchie, où le peuple était sans cesse sacrifié aux grands qui l'exploitaient et le tyrannisaient en cent façons, et que la dictature de César forma, pour l'immense pluralité des hommes, un état bien plus heureux que celui dont M. Libri souhaite qu'on eût vu le retour.

Notre auteur juge de même Auguste, Louis XIV, les Médicis ; il s'attache curieusement à quelques fautes que l'histoire leur reproche, qui ne sont pas même toujours bien avérées, et s'appuie là dessus pour leur refuser en général toute influence heureuse sur les progrès des lettres. Une note du grammairien Donat lui suffit pour attester que, lorsque Cornélius Gallus, exilé et réduit à la misère, se fut tué, Auguste empêcha Virgile d'en faire l'éloge, et n'accorda sa protection à l'auteur de l'*Énéide* qu'à la condition qu'il la paierait par ses flatteries (p. 52). C'est dans le même esprit qu'il relève un passage d'Athénée, où il est dit qu'Hiéron, ce roi de Syracuse dont l'histoire fait d'ailleurs l'éloge, qui était, dit Plutarque, le parent d'Archimède, et se montra toujours son ami, n'accorda pourtant sa protection à cet habile mécanicien qu'à *la condition* qu'il dirigerait la construction d'un vaisseau où était une chambre *réservée aux plaisirs honteux du roi* (p. 58).

Jusqu'ici, du moins, M. Libri rapporte seulement ce qui a été dit ; mais quelquefois il interprète ce que les historiens rapportent, et alors c'est toujours contre les souverains qu'il se prononce. Ovide est mort dans l'exil et sans qu'on

sache pourquoi (p. 51) ; M. Libri conclut de là la tyrannie d'Auguste ; c'est aller trop loin : ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'on ait pu alors exiler un citoyen sans en donner les motifs ; quant à la peine en elle-même, jusqu'à ce qu'on sache à quelle raison fut dû l'exil d'Ovide, on ne peut rien affirmer ni pour, ni contre l'empereur. C'est un passage curieux et connu de tout le monde que celui où Horace déclare qu'il a jeté son bouclier et s'est enfui à la bataille de Philippes. On n'avait vu jusqu'ici, dans cette déclaration, qu'un aveu que les poëtes font assez volontiers qu'ils ne sont pas nés pour le métier des armes : M. Libri suppose qu'il n'a fait cet aveu de sa lâcheté que pour *courtiser le tyran* (p. 51) ; et ainsi, ce qui n'était considéré que comme une plaisanterie devient une note d'infamie aussi bien pour le poëte que pour le souverain.

Cette manière de juger au point de vue de ses affections ou de ses antipathies, se représente souvent dans le résumé que je viens de citer : Toscan lui-même, il ne pardonne pas aux anciens Romains d'avoir subjugué la Toscane. « Le Romain arrive, dit-il ; il saisit la science personnifiée dans Archimède, et l'étouffe ; partout où il domine, la science disparaît ; l'Étrurie, l'Espagne, Carthage en font foi (p. 186). » Ne semblerait-il pas que le peuple romain tout entier a poursuivi Archimède comme plus tard il poursuivit Annibal ou Mithridate, tandis que ce fut un soldat qui tua le grand géomètre sans le connaître (1) ; que Marcellus apprit sa mort avec la plus grande douleur (2), témoigna toute son indignation au meurtrier, et rendit toutes sortes d'honneurs aux parents d'Archimède (3) ? Peut-on dire d'après cela que la postérité reprochera à tout jamais cette mort aux Romains (p. 34) ? La postérité a-t-elle jamais condamné comme crime ce qui n'a été qu'un accident ?

La science disparaît, dit M. Libri, partout où le Romain domine. Qu'est-ce à dire, sinon que les Romains, préoccupés du désir, que d'ailleurs je n'approuve pas quant à moi, de subjuguer les nations, ne s'occupaient guère que des sciences et des arts relatifs à la guerre ou à la politique ? Ils ne comprenaient pas les arts de la paix et ne les favorisaient pas ; mais il y a loin de là à les détruire systématiquement, comme le fait entendre M. Libri.

La suite n'est ni plus bienveillante, ni plus juste. « Rome, dit-il, lira les livres des Grecs, mais sans y ajouter une seule découverte (p. 186). » Cette dernière assertion est purement gratuite, et placée ici parce qu'elle s'arrange avec les idées préconçues de M. Libri ; elle ne doit pas nous persuader que les Romains ne savaient ni inventer, ni perfectionner. Je ne parle pas ici des arts, de l'éloquence et de la poésie, car j'aurais trop beau jeu. Mais où trouvons-nous la première observation de la répulsion magnétique ? dans Lucrèce (4). Qui a le premier dit que, si les corps légers tombaient moins vite, c'est à la résistance de l'air que cet effet était dû ? c'est encore Lucrèce (5). M. Libri l'avoue ; mais il

(1) Plut., *In Marc.* 20. — Il y a aussi d'autres versions, mais qui toutes prouvent l'ignorance des meurtriers. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* — (4) *De Nat. Rerum*, ch. VI, v. 1043. — (5) *Ibid.* II, v. 184.

croit que Lucrèce devait cette connaissance aux Grecs : c'est une supposition que rien ne prouve.

N'est-ce pas Frontin, intendant des aqueducs de Rome, sous Trajan, qui remarqua que l'eau qui s'écoule d'un réservoir a une plus grande vitesse si son niveau plus élevé lui donne une plus grande pression, et qu'en même temps la longueur des conduits influe sur la vitesse de l'écoulement (1)? Il y a aussi dans les *Questions naturelles* de Sénèque des observations intéressantes, et qu'on ne trouve que chez lui. Pourquoi M. Libri, qui les rappelle, affirme-t-il qu'elles n'appartiennent pas à ce philosophe? et, dans tous les cas, qui peut faire croire qu'elles sont étrangères aux Romains (2)? Défions-nous, en général, des opinions exclusives ou préconçues; signalons les faits utiles ou fâcheux, louables ou blâmables; mais ne condamnons en masse ni un peuple, ni une forme de gouvernement, ni ceux qui gouvernent les autres, ni ceux qui sont gouvernés. C'est le moyen d'éviter le reproche de prévention ou celui d'une précipitation inexcusable.

Ces observations montrent que je ne partage pas toutes les opinions de M. Libri, et qu'il y a dans le résumé cité tout à l'heure quelques jugements pour lesquels je demanderais une restriction semblable; mais j'aime mieux terminer ici ce que j'ai à dire du discours préliminaire.

Le premier livre (t. II, p. 1 à 284) comprend l'histoire des sciences mathématiques en Italie, depuis la mort de Charlemagne jusqu'à la fin du XVe siècle; le second (t. III, p. 1 à 201) comprend une partie du XVIe; le troisième livre (t. IV, p. 1 à 294) s'étend jusqu'à la mort de Galilée, en 1642.

On comprend qu'il me serait impossible, à moins de faire moi-même un volume, de rappeler ici, même en abrégé, les détails que donne notre auteur sur les hommes de génie ou de talent dont il nous fait connaître les droits à l'estime de la postérité; je ne puis que citer ici quelques-uns de ceux que cite M. Libri, avec les jugements qu'il porte, et que je n'accepte pas tous également, comme on le verra.

Le premier auteur cité par M. Libri est Léonard, fils de Bonacci, connu sous le nom de Fibonacci, ou Léonard de Pise, qui introduisit en 1202, parmi les chrétiens, l'algèbre et les chiffres arabes.

A cette occasion, on trouvera dans l'ouvrage de M. Libri plusieurs notes où sont discutés et appréciés les titres des divers peuples, et surtout des anciens, à l'invention du système de numération décimale : on sait que cette question a fait, il n'y a pas longtemps encore, le sujet de nombreuses discussions soutenues devant l'Institut : M. Chasles a pensé et voulu établir que les anciens ont connu ce que l'on nomme les valeurs de position, c'est-à-dire cette convention

(1) Front. *De Aquæd.*, n° 35. — (2) M. Libri attribue au contraire à Pline l'observation de la différence entre la vitesse du son et celle de la lumière : cette observation fort ancienne se trouve déjà dans Aristote, *Meteor.*, II, 9; *De Mundo*, 4.

en vertu de laquelle les chiffres prennent une valeur de dix en dix fois plus grande à mesure qu'ils reculent d'un rang vers la gauche.

Il est difficile de voir dans cette opinion de M. Chasles autre chose qu'une hypothèse habilement présentée et défendue par un homme très-érudit : pour tous ceux qui ont étudié de bonne foi ce que les anciens savaient dans les sciences relatives aux nombres, il est évident que l'écriture systématique que nous avons aujourd'hui leur manquait absolument.

Entre les diverses preuves qu'en donne M. Libri, il y en a deux qui, je l'avoue, me semblent péremptoires. « On sait, dit-il (t. II, p. 295), qu'Archimède a écrit un traité intitulé *l'Arénaire*, qui n'a d'autre but que de simplifier la numération des Grecs (1) : ce perfectionnement est tellement au-dessous du système que M. Chasles suppose avoir été connu avant Archimède par les Pythagoriciens, qu'il faudrait croire que ce grand géomètre perdait son temps à rendre un peu moins imparfait un mauvais système de numération, au lieu d'en adopter un fort bon qui aurait été connu avant lui...... De plus, Boëce, qui, d'après M. Chasles, connaissait un système fort simple de numération, ne s'en est jamais servi.... : il a toujours écrit les nombres composés par le système de numération des Romains (2). » M. Libri conclut avec beaucoup de raison que du temps d'Archimède les systèmes de numération adoptés en Italie étaient tous moins parfaits que celui qu'il a exposé dans son *Arénaire*, et que le système attribué par Boëce aux Pythagoriciens ne valait pas mieux que le système des Romains, qu'il a toujours employé (3).

Depuis l'impression des premiers volumes de l'*Histoire des Sciences mathématiques en Italie*, quelques autres faits ont été avancés de part ou d'autre, et soumis aux Académies : M. Vincent, professeur au collége Saint-Louis, a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 31 décembre 1841, une note sur la numération chez les Romains ; il s'agit d'un passage curieux, tiré des *Cestes* de Jules l'Africain, qui vivait sous Héliogabale ou Alexandre Sévère. « Les Romains, dit l'auteur, ont encore une invention que je ne puis trop admirer, pour représenter tous les nombres qu'ils veulent au moyen des feux. Pour cela, voici comment ils s'y prennent : ils commencent par déterminer des emplacements commodes pour l'emploi des feux, en fixant un lieu sur la droite, un autre sur la gauche, et un troisième dans le milieu, et ils distribuent à chacune des places les divers nombres élémentaires qui devront y être représentés, assignant au côté gauche les nombres compris depuis 1 jusqu'à 9, au milieu les nombres compris depuis 10 jusqu'à 90 ; enfin, ceux qui sont compris entre 100 et 900 au côté droit. Ainsi, lorsqu'ils veulent désigner le nombre 1, ils produisent du côté gauche une flamme unique ; ils en produisent deux quand ils veulent désigner le nombre 2, trois pour le nombre 3,

(1) Pour l'exposé de ce système, voy. Delambre, *Hist. de l'Astron.*, ch. 9. — (2) T. II, p. 296. — (3) *Ibid.*



et ainsi de suite. Mais lorsqu'ils veulent désigner le nombre 10, alors ils allument une fois sur la place du milieu, deux fois pour le nombre 20, trois fois pour le nombre 30, et ainsi de suite. Il en est de même pour 100, 200, 300, etc.... Or, dans ce moyen de représentation par éléments, on évite l'emploi des grands nombres ; car pour signaler le nombre 100, on n'allume pas les feux cent fois, mais seulement une fois sur la droite, etc. (1). »

M. Vincent croit que cette citation vient à l'appui de l'opinion professée par M. Chasles, que les Romains connaissaient *à priori* les *valeurs de position* dans les signes représentatifs des unités des différents ordres (2). Je ne saurais partager cette opinion ; je dirai plus : l'obligation où l'on est de chercher des conjectures dans des faits si étrangers à la question est pour moi la preuve sans réplique qu'on ne trouve rien de solide et qui s'y applique réellement.

En effet, la question n'est pas de savoir si dans une circonstance choisie, et par suite d'une convention toute spéciale, on aura donné aux signes placés en trois places différentes les valeurs d'unités, dizaines et centaines, mais bien si, par suite d'une règle générale, tous les chiffres, à mesure qu'ils reculeront d'un rang vers la gauche, prendront une valeur dix fois plus forte ; c'est là le point précis de la discussion, et l'invention des Romains, quoique fort ingénieuse, n'y touche pas du tout. Il s'agit ici d'un système de signaux ; on a pour cet emploi tout spécial imaginé un mode d'abréviation qui repose en quelque partie sur la distinction des unités, des dizaines et des centaines. En déduire que les Romains connaissaient les valeurs de position des chiffres, c'est exactement comme si, lors de la découverte de l'Amérique, on avait conclu des signes abréviatifs des Péruviens et des Mexicains qu'ils connaissaient l'écriture alphabétique.

Tout ce que l'on peut dire ici, c'est qu'au moins les Romains divisaient leurs nombres comme nous en dizaines et en centaines ; mais cela n'a jamais été mis en question ; M. Libri lui-même consacre la première note de son premier volume à prouver que le système décimal ne nous est pas arrivé avec les chiffres indiens, vulgairement nommés *arabes*, comme on le croit ordinairement ; qu'on le retrouve dans tous les anciens systèmes d'arithmétique littérale, dans lesquels les dix premières lettres de l'alphabet exprimaient ordinairement les dix premiers nombres, et où les autres lettres désignaient successivement les dizaines, les centaines, etc., les nombres intermédiaires se formant par addition ou soustraction (3) Ainsi personne ne doute que les Romains n'aient en effet déterminé par une progression décimale les valeurs et les noms des nombres ; qu'ils n'aient pu même profiter de cette division dans une circonstance comme celle dont parle Jules l'Africain : mais de là à la règle fondamentale de notre numération il y a une distance infranchissable, et il faut bien absolument s'en tenir à l'opinion de M. Libri, parfaitement d'accord avec la conclusion présentée par

(1) Voyez *l'Institut*, journal général des Sociétés et travaux scientifiques, n°s 71 et 72. — Nov. et déc. 1841. — (2) *Ibid.* — (3) T. I. p. 193.



M. Jourdain, jeune professeur fort distingué, dans une thèse remarquable soutenue devant la Faculté des Lettres de Paris, en juin 1838, sur l'*État de la Philosophie naturelle en Occident, et principalement en France, pendant la première moitié du XIIe siècle* (1). Après avoir analysé divers *traités des nombres* composés à cette époque, il cite de l'un d'eux un passage remarquable, où l'auteur dit que les chiffres romains ne sont pas les seuls, quoiqu'on n'en emploie presque pas d'autres : *Non modò istæ sex litteræ* C, D, L, V, I, X, *numeris notandis institutæ sunt, quamvis jam ferè solæ ponantur ;* que l'on se sert aussi des lettres grecques, qui se disposent autrement que les lettres numérales latines, et se trouvent usitées chez quelques auteurs ecclésiastiques, ce qui l'engage à en donner le tableau (2). « Quant aux chiffres arabes, ajoute M. Jourdain, nous n'en avons trouvé de vestige nulle part. Il est donc infiniment probable qu'ils étaient inconnus au XIIe siècle. »

Les considérations qui suivent ne sont ni moins instructives, ni moins intéressantes : M. Libri, dans son premier livre, parle successivement de l'astronomie et de l'astrologie ; de la boussole ; de l'invention de la poudre à canon et de celle des besicles ; des académies, des universités et des grades ; de l'alchimie ; des voyages en pays lointains, de ceux surtout de Marco Polo ; de Dante et de quelques-uns de ses commentateurs ; des ouvrages de mécanique et d'hydraulique ; des instruments d'observation, etc.

Rien de plus curieux que ce qu'il rapporte sur l'origine de la boussole, qu'il dit nous venir des Chinois ; c'est aussi l'opinion de Klaproth, qui est généralement admise aujourd'hui ; et l'on ne peut guère critiquer dans sa discussion que son étymologie bizarre du nom de *calamite,* donné pendant longtemps à l'aimant lui-même. « L'aiguille, dit M. Libri, n'était pas suspendue ; elle flottait sur un corps léger, ordinairement sur une paille ; c'est à cette occasion que l'on inventa le nouveau mot de *calamite*..., du nom grec d'une espèce de grenouille à laquelle l'aiguille paraissait ressembler lorsqu'on la faisait flotter sur l'eau (t. II, p. 64). » L'analogie d'abord est singulière : quelle ressemblance y a-t-il entre une grenouille et une paille flottant sur l'eau ? En second lieu, je ne trouve pas dans les dictionnaires grecs de mot approchant de *calamite,* qui ait le moindre rapport à la grenouille ; enfin, tous ces mots, et surtout les paronymes les plus prochains, καλαμίτης ou καλαμῖτις, signifient précisément *de chaume* ou *qui vit sur le chaume* (3). N'est-ce pas là l'étymologie probable du mot *calamite,* désignant la pierre sur laquelle on frottait l'aiguille d'acier placée ensuite sur un morceau de chaume, comme l'indiquent les vers si connus de Guyot de Provins ?

Le passage qui du reste intéressera le plus les lecteurs français dans cette exhibition rapide de l'état intellectuel du monde romain, c'est celui qui regarde les écoles

(1) Paris, 1838, chez F. Didot. — (2) Voy. la thèse citée, p. 99. — (3) Alexandre, *Dict. grec*, mots cités.

françaises au moyen-âge. « Depuis Charlemagne, dit M. Libri, les écoles françaises ont toujours compté des Italiens parmi leurs professeurs. Dans ces temps de ténèbres et d'ignorance, Fulbert rendit célèbre l'école de Chartres; et les restaurateurs de la philosophie, Lanfranc de Pavie et saint Anselme, firent successivement la gloire de celle du Bec, comme Pierre Lombard, fils d'une pauvre blanchisseuse, illustra celle de Paris, et réduisit en système la théologie scholastique, dont un évêque de Saragosse avait au VII[e] siècle donné déjà quelque idée.

« Héloïse, dans une de ses lettres à Abeilard, parle des Italiens qui enseignaient à Paris, et semble frappée du talent de Lodolphe Lombard, comme Anne Comnène l'avait déjà été à Constantinople du savoir de ce même Italien, que les Grecs appelèrent le plus grand des philosophes. Plus tard, Lanfranc de Milan, Passavanti, Taddeo et Torrigiano de Florence professèrent à Paris, et les historiens de la médecine ont constaté l'influence du professeur milanais sur les progrès de la médecine française. Aux XIII[e] et XIV[e] siècles on trouve peu d'illustres Italiens qui ne soient venus en France et qui n'y aient professé. Vers le milieu du XIII[e] siècle, saint Thomas fut professeur à l'université de Paris : c'est surtout à son influence et à ses commentaires que la philosophie péripatéticienne doit son rétablissement; et, lorsqu'en 1271 il rentra en Italie, ce fut un professeur romain qui lui succéda. Un autre Italien, frère Gilles Colonne, professeur de théologie à Paris, fut le précepteur de Philippe-le-Bel, et écrivit pour lui le traité *De Regimine principis* : ce savant moine s'était acquis une telle célébrité que, lors du sacre du roi, l'université de Paris le choisit pour assister en son nom à la cérémonie. Dans ces temps où la charge de chancelier de l'université de Paris était une des plus importantes du royaume, nous voyons deux Italiens, Prépositif Lombard et Robert de Bardi, l'occuper à peu d'intervalle. Les Italiens étaient alors appelés tous indistinctement Lombards par les Français. Établis en grand nombre dans la capitale de la France, ils donnèrent leur nom à la *rue des Lombards*, qui à cette époque ne voulait dire que *rue des Italiens*.

« Non-seulement les Italiens vinrent professer à Paris, mais plusieurs y furent appelés aussi par la célébrité de l'école parisienne : parmi ceux-ci, nous citerons spécialement Pierre d'Albano, Dante, Pétrarque et Boccace (1). »

Je ne suivrai pas l'auteur dans tous les détails de son intéressante histoire ; je me borne à indiquer rapidement ici les points principaux : les talents variés et les découvertes de Léonard de Vinci, connu généralement comme peintre, mais qui réussit également dans tous les beaux-arts, et ne se distingua pas moins dans les sciences ; les travaux de Colomb, Vespucci, Fracastoro, Maurolyc, Benedetti, Ferro, Tartaglia, Cardan, Ferrari, Bombelli, remplissent son second livre (III[e] volume). Le troisième, après une introduction consacrée au dévelop-

(1) T. II, p. 111.

pement scientifique des divers peuples de l'Europe, revient promptement à l'Italie, fait connaître rapidement quelques savants plus ou moins célèbres, et s'arrête surtout sur le véritable créateur de la physique, sur Galilée (p. 157 à 283).

J'ai loué plus haut le style animé et la profonde érudition de l'auteur : je ne reviens pas sur ces éloges, et ce que je vais ajouter, en indiquant le défaut habituel de l'ouvrage de M. Libri, ne détruit en rien le bien que j'en ai dit ; il faut seulement savoir quand et pourquoi on doit se tenir en garde contre les assertions et les conclusions de l'auteur. Je m'explique.

M. Libri est passionné pour la gloire de son pays ; il s'imagine, et bien à tort selon moi, que l'Europe n'aime pas l'Italie, lui est hostile, ou en est jalouse ; il va jusqu'à dire : « L'Europe a beau se montrer ingrate, elle ne pourra jamais anéantir les titres de l'Italie à la reconnaissance universelle (t. II, p. 118). »

Je ne sache pas pour moi que l'Europe l'ait jamais tenté ni voulu ; mais cette idée préoccupe sans cesse M. Libri, et c'est sous son influence qu'il a écrit son livre. L'amour de la patrie est certainement la plus noble et la plus louable des passions ; mais enfin c'est une passion, et l'effet ordinaire des passions, c'est de nous faire voir les choses tout autres qu'elles ne sont, comme l'a si justement remarqué Aristote (1).

Qu'arrive-t-il ? c'est que M. Libri réclame pour les Italiens toutes les inventions un peu importantes, soit dans leur totalité, soit dans leurs premiers rudiments, soit dans leurs perfectionnements ; il n'y a place que pour eux dans l'histoire des sciences, et souvent, je dois le dire, les mérites qu'il leur attribue ne paraissent pas, même d'après ses citations, avoir le moindre fondement.

Par exemple, il accorde à Dante diverses observations sur l'arc-en-ciel, sur les vapeurs qui se forment dans la combustion, sur l'égalité des angles d'incidence et de réflexion, et il renvoie en note aux passages qui prouvent ses assertions (2). Or, nous y trouvons, sur l'arc-en-ciel, qu'il se forme dans une nuée légère deux arcs circulairement parallèles et de mêmes couleurs, l'arc extérieur naissant de l'arc intérieur (3). Quelle observation y a-t-il là dedans que tout le monde n'ait faite ? On la trouve décrite avec bien plus de détails dans Aristote (4). Il en est de même de l'égalité des angles dans le choc des corps élastiques ; le philosophe de Stagire l'a très-nettement exposée (5), et Dante n'a fait que répéter (6) ce que tout le monde savait.

M. Libri ajoute dans sa note (p. 176) que le grand poëte semble avoir considéré la lumière comme immatérielle, parce qu'on lit (7) « que l'eau reçoit un rayon de lumière sans être pour cela divisée. » N'est-ce pas abuser du commentaire ? qu'est-ce qui n'a pas dit la même chose ? Le Tasse a fait presque dans

(1) *Rhétor.*, II, 1. — (2) T. II, p. 176. — (3) *Parad.*, XII, v. 10 à 13. — (4) *Meteor.*, III, 2, p. 575, édit. de Duval. — (5) *Probl.*, XVI, 4. — (6) *Purgat.*, XV, v. 18 à 21. — (7) *Parad.*, II, v. 35.



les mêmes termes une comparaison gracieuse que M. Baour-Lormian a rendue par ces deux beaux vers :

> Et, comme un rayon pur tremblant sur les ruisseaux,
> Pénètre leur cristal sans diviser leurs eaux (1).

qui a jamais conclu de là que le Tasse ou son traducteur avait en vue la substance même de la lumière, lorsque l'un et l'autre se sont attachés avec raison à la seule apparence, et Dante aussi très-certainement.

Faut-il parler de l'observation des vapeurs qui se forment dans la combustion; il n'en est pas dit un mot dans le passage auquel renvoie M. Libri : Dante tire une comparaison d'un tison de bois vert qui brûle d'un côté, et qui pleure et siffle de l'autre (2). C'est une observation enfantine ; les termes de M. Libri faisaient attendre tout autre chose ; et lui, qui reproche (3) à M. Arago d'avoir été bien généreux envers Fl. Rivault, dans sa notice sur les machines à vapeur (4), ne l'est-il pas lui-même et sans mesure envers le Dante?

C'est avec la même partialité qu'il attribue à Cardan comme une idée ingénieuse, d'avoir considéré le froid comme l'absence de la chaleur (5). Il oublie que plusieurs philosophes grecs avaient dit la même chose, si bien que Plutarque a combattu cette opinion dans son *Traité du premier froid* (6), et que, tant qu'il ne s'agit que d'une opinion, comme dans l'exemple de Cardan, il n'y a absolument pas à en parler.

Il veut voir aussi la découverte de l'*acide carbonique* dans une phrase qu'il cite en note, où Cardan dit qu'il y a un genre de fumée qui brûle les yeux et qui suffoque; et il ajoute que ce sont les *mauvais charbons* qui la produisent : *Idem plerumque ex carbonibus pravis.... excitari solet* (7). Si M. Libri avait pu se faire illusion sur le sens de la première phrase, comment celle-ci ne l'a-t-elle pas détrompé? Les mauvais charbons sont ceux qui n'ont pas été suffisamment brûlés, et qui en conséquence donnent par la combustion les mêmes produits que le bois, particulièrement de l'acide acétique et des vapeurs infectes; c'est là ce qui pique les yeux, nous prend à la gorge, et nous fait tousser; l'acide carbonique n'y est pour rien du tout. Mais il fallait donner à l'Italie une petite part dans une des plus belles études de la chimie moderne, et M. Libri a interprété comme vous voyez une phrase insignifiante du *de Subtilitate.*

C'est sans doute par suite de la même préoccupation qu'il fait honneur d'abord à Léonard de Vinci (8), puis à Césalpin (9) d'avoir les premiers observé la circulation du sang; il aurait dû citer les passages qui justifient ces assertions, et privent Harvey de la gloire que lui accorde l'opinion commune : la découverte en valait bien la peine.

Ailleurs, il donne à Galilée ce principe, si célèbre dans le Cartésianisme, que

(1) *Jérus. délivr.*, ch. IV. — (2) *Infern.*, XIII, v. 40 à 42. — (3) T. IV, p. 344, en note. — (4) *Ann. du Bur. des Longit.*, pour 1837, p. 240. — (5) T. III, p. 176. — (6) T. IX, p. 727, édit. de Reiske. — (7) T. III, p. 177. — (8) T. III, p. 52. — (9) T. IV, p. 100.



les qualités sensibles ne résident point dans les corps, mais sont en nous (1). Il faut s'entendre : la première déclaration de cette vérité date de l'antiquité grecque : Platon, dans ses explications, d'ailleurs fort ridicules, des sensations, ne laisse aucun doute sur ce point ; c'est bien l'âme qui est modifiée de telle ou telle manière (2). Aristote a surtout énoncé dans son style serré, et néanmoins fort clair que, comme la souffrance ou le sentiment de l'action est dans le patient et non pas dans l'agent, ainsi la sensation est dans le sensitif (αἰσθητικῷ), c'est-à-dire dans l'âme, et non dans le sensible, c'est-à-dire dans l'objet (3). Lucrèce n'a pas établi moins fermement que les couleurs ne sont pas dans les corps; que ceux-ci n'ont d'autres qualités essentielles que la solidité, l'étendue, la figure et le poids (4). Ainsi le mérite de l'école cartésienne en ce point, n'est pas d'avoir découvert une vérité connue depuis longtemps, mais de l'avoir mise hors de discussion, de l'avoir répétée sans cesse, et enfin popularisée. Assurément, Galilée n'a été pour rien dans ce résultat.

Dans un autre endroit, non content de ce que tout le monde lui accordera sans peine que Galilée est le véritable créateur de la *philosophie naturelle*, c'est-à-dire de la physique, il veut encore ôter à Descartes, au profit de l'école cosentine de Télésius, de Giordano Bruno, de Campanella, de Patrizi, de Nizolius, l'honneur d'avoir détrôné le péripatéticisme. « L'ancienne philosophie, dit-il (5), avait déjà perdu son empire au delà des Alpes lorsque Descartes se jeta sur les ennemis en déroute. Le joug était secoué en Italie, et l'Europe n'avait qu'à suivre l'exemple, sans qu'il fût nécessaire de donner une nouvelle impulsion. »

Oui, sans doute, l'Europe n'avait qu'à le faire; mais sans Descartes elle ne l'aurait pas fait. Dans les grands mouvements intellectuels, comme dans les entreprises physiques, il faut un chef, il faut, comme le dit M. Guizot, « quelqu'un qui comprenne mieux que tout autre les besoins de son temps, ses besoins réels, actuels, ce que veut la société pour se développer régulièrement; qui sache mieux que tout autre s'emparer de toutes les forces intellectuelles, et les diriger vers un but ; c'est de là que vient son pouvoir et sa gloire ; c'est là ce qui fait qu'il est compris, accepté, suivi dès qu'il paraît, et que tous se prêtent et concourent à l'action qu'il exerce au profit de tous (6). »

Eh bien, Descartes a été cet homme dans la philosophie ; c'est lui qui a remué toute l'Europe ; c'est lui qui a renversé l'Aristotélisme, et élevé sur ses ruines une nouvelle philosophie. Prétendre qu'il a tout tiré de son cerveau, c'est un pur enfantillage ; il n'y a pas d'homme de génie qui ne résume en lui ce qu'ont dit ou fait ses prédécesseurs, et à ce point de vue Descartes a dû reproduire ce que ceux-ci avaient dit et qui favorisait sa doctrine ; mais c'étaient des vérités isolées ou enfouies ; lui seul il leur a donné un corps et du mouvement, lui

(1) T. IV, p. 248. — (2) Voy. *Timée*, p. 1067 à 1071, édit. de Francfort. — (3) *De Anim.*, III, I, § 14.—(4) *De Nat.*, II, 730 et suiv.—(5) T. III, p. 138. —(6) Guizot, *Cours de* 1829, leç. 20.



seul a vivement ému les esprits; lui seul a fait dans les sciences intellectuelles, mais avec bien plus de puissance et d'éclat, ce que Galilée avait fait dans la physique; et c'est ce qui l'élève, à mon sens, bien au-dessus de Bacon, quoique, à considérer la vérité absolue dans l'analyse de l'entendement, Bacon s'en soit presque toujours plus approché que Descartes.

L'amour de la patrie emporte tellement M. Libri qu'il énonce sans aucune hésitation les propositions les plus incroyables, comme si elles devaient être acceptées immédiatement par tout le monde : il écrit en effet que lorsque l'Italie, de nos jours, semblait devoir assister en esclave aux révolutions qui bouleversaient la face du monde, elle a enfanté Napoléon pour leur redonner la victoire, et, ce qui était plus difficile encore, pour les maîtriser (1). Quoi! c'est l'Italie qui a enfanté Napoléon! Je ne m'y opposerais pas, quant à moi; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la Corse était française depuis un an quand il naquit en 1769; que son père fit en 1776 partie de la députation envoyée au roi de France; qu'il vint faire ses études à Brienne en 1777; que tout ce qu'il a fait depuis, c'est comme Français, non comme Italien, qu'il l'a pu faire. A Dieu ne plaise que je dise un seul mot contre l'Italie; personne au monde ne souhaite plus vivement que moi qu'elle forme un jour un Etat libre, indépendant, compacte; que les îles mêmes où l'on parle sa langue se rattachent à elle, et contribuent à sa puissance et à son bonheur. Mais enfin si Napoléon n'eût eu que le titre et la qualité d'Italien, ou si, avec son caractère et son talent, il n'eût pu commander qu'à l'Italie, sans doute on n'eût rien vu de ces actions qui ont étonné le monde au commencement de ce siècle, et on ne conçoit guère ce qu'a pu vouloir dire M. Libri dans la singulière proposition que je viens d'examiner.

Quant à cette autre assertion que Napoléon a redonné la victoire aux révolutions, ou les a maîtrisées, il serait plus exact de dire qu'il les a étouffées et confisquées à son profit autant qu'il l'a pu; cette vérité n'aurait pas fait un aussi bel effet dans la phrase de M. Libri, et c'est pour cela peut-être qu'il ne l'a pas mise; car lui qui hait tant la tyrannie ne doit pas pouvoir faire, sans quelque regret, l'éloge d'un homme dont assurément la liberté n'a pas eu à se louer.

Je ne citerai plus qu'un seul passage du livre de M. Libri, et il fera mieux que tout autre comprendre à quel point l'imagination de l'auteur peut l'abuser et lui montrer en beau ce que la froide raison ne saurait approuver. On sait quel fut l'amour de Dante pour Béatrix et de Pétrarque pour Laure; ces deux poëtes ont fort spiritualisé cet amour dans les vers où ils l'ont chanté; mais personne ne s'y est trompé : on a reconnu, et l'histoire a prouvé l'amour très-charnel caché sous leurs allégories. Mais quand, par exception, ils auraient pu le réduire à la pure contemplation de la beauté et de la vertu, toujours avouera-t-on que l'amour des femmes non mariées, ou mariées à d'autres hommes, est dans notre siècle un singulier moyen de moralisation.

(1) T. III, p. 1 et 2.

C'est pourtant celui que propose M. Libri: « En lisant ces vers du Dante, dit-il, on sent tout ce que Béatrix a dû lui inspirer; et lorsqu'on voit dans le même siècle ce que Pétrarque a fait pour une femme; lorsqu'on voit Boccace écrire ses premiers ouvrages à la prière de la femme qu'il aimait, et qu'on lit dans les poésies de Guido Cavalcanti mourant, l'expression d'une affection si tendre et si passionnée; lorsqu'on jette un regard sur la vie des poëtes provençaux à qui l'amour inspirait de si belles poésies et de si nobles actions, on ne peut s'empêcher de regretter ce sentiment pur et élevé, et d'admirer un état social dans lequel les femmes exerçaient une si belle influence, et mettaient leur affection pour prix du combat. Dans un siècle hypocritement corrompu, on se récrierait peut-être contre ce rôle des femmes; mais la vie de Laure et de Béatrix sera toujours plus difficile que dangereuse à imiter. Si les femmes veulent reprendre leur ascendant, elles n'ont qu'à regarder ces grands exemples (1). »

En résumé, l'ouvrage de M. Libri est un beau monument élevé à l'histoire des sciences dans sa patrie; les recherches qu'il a dû faire, les pièces qu'il a rassemblées et publiées, lui donnent, indépendamment même de la grandeur du plan et de l'énergie du style, une grande valeur, et les Italiens se plairont à y chercher, à y voir réunis les nombreux titres de gloire qu'ils ont dans l'histoire de la science. Ces titres sont incontestables dans certains cas : 1° quand l'auteur cite, et sans les interpréter, les passages complets des auteurs originaux où se trouvent établis les travaux des inventeurs : telle est la figure d'après laquelle Tartaglia, qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle, a donné la suite des coefficients qui entrent dans les puissances entières successives du binome (2). Telle est aussi la discussion à laquelle M. Libri se livre (3), dans une note fort développée, sur l'invention des machines à vapeur, où il prouve, contre M. Arago, que deux Italiens, Cesariano, qui écrivait en 1521, et Porta, dont les *Spiritali* ont paru en 1606, ont connu avant Salomon de Caus, dont l'ouvrage est de 1615, l'action de la vapeur comprimée, soit contre les parois du vase comprimant, soit contre sa propre surface. A mon avis, la question, traitée plusieurs fois par M. Arago, a été par lui trop élargie; il ne faut pas, quand on veut décider à qui appartient l'invention d'une machine, chercher curieusement les premiers observateurs des premiers phénomènes qui peuvent conduire plus tard à cette machine; car de cette manière le premier qui aurait remarqué l'élasticité d'une lame de métal ployée, serait l'inventeur des horloges à ressort. Il faut déterminer d'abord les conditions essentielles de l'invention, et l'inventeur véritable est celui qui les a trouvées ou reconnues. En ce qui tient aux machines à vapeur, les parties essentielles sont un piston sur lequel la vapeur agit, et un robinet, ou une soupape, ou un réfrigérant quelconque, qui permet de supprimer la vapeur quand elle a fait son effet. Tout ce qui a précédé ces inventions appartient sans doute à l'histoire générale de la science,

(1) T. II, p. 186. — (2) T. III, p. 362. — (3) T. IV, p. 387.

mais non pas à celle de nos machines à vapeur; et M. Libri conclut avec beaucoup de raison et de justesse (1) que c'est Papin qui a eu la plus grande part dans cette invention, et que M. Arago a bien fait d'y insister. 2° Les décisions de M. Libri sont encore à recevoir quand il s'agit de décider entre deux Italiens à qui appartient une invention. Ainsi nous voyons (2) que la formule connue sous le nom de Cardan, pour la résolution des équations du troisième degré, appartient en vérité à Tartaglia, à qui l'on devrait la restituer. 3° Mais quand il faut se prononcer entre un Italien et un étranger, les jugements de notre auteur doivent être examinés de près; il est alors juge et partie, et ne voit pas du même œil son propre pays et les autres. Par exemple, que Copernic ait étudié sous Novaro (t. III, p. 99); il a bien soin de dire que le grand astronome alla s'instruire en Italie, et doit se rattacher à l'école italienne, comme Purbach, Regiomontanus et l'illustre Agricola. Au contraire, après avoir dit que Dante, Pétrarque, Boccace et le Tasse sont venus à Paris, après avoir avoué même que plusieurs ouvrages marquants ont été écrits à cette époque en français par des Italiens, il conclut que ces poëtes ont plus donné que reçu pendant leur séjour en France, et qu'ils n'y ont pas plus appris à être grands poètes que Léonard de Vinci à être grand peintre (118). *Double poids* et *double mesure*, c'est ce qu'on peut reprocher trop souvent à notre auteur.

Mais ces réserves une fois faites, on lira avec autant de plaisir que de fruit le grand ouvrage de notre savant académicien, et nous nous glorifierons qu'une si belle histoire des sciences ait été écrite dans notre langue et dans notre pays, par un italien auquel la France a donné une si noble hospitalité.

BERNARD-JULLIEN,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

HISTOIRE D'ENSISHEIM,

AVEC UN PRÉCIS DES ÉVÉNEMENTS MÉMORABLES QUI SE SONT PASSÉS EN ALSACE,

Par M. MERKLEN, ancien principal du collége de Thann, curé d'Ensisheim.

Pour juger sainement une œuvre historique, il faut avant tout se rendre compte de la position de l'auteur, de son état, de ses affections même et des motifs qui ont pu le déterminer à écrire et à publier le résultat de son travail. Les monographies sont les éléments nécessaires de l'histoire générale, et les auteurs apprécient les hommes et les choses du point de vue de leur localité. Avant tout, un auteur est de son siècle et de son pays.

L'influence de ce sentiment, qu'on appelle *patriotisme de clocher*, se fait remarquer quelquefois dans l'ouvrage dont je suis chargé de vous rendre compte;

(1) T. IV, p. 363. — (2) T. III, p. 154.

mais, je me hâte de le dire, si l'auteur est avant tout Alsacien, il a parfaitement compris les devoirs que lui imposait son caractère d'historien. La vérité a été l'objet constant de ses laborieuses investigations. Comme tous les annalistes ecclésiastiques, il s'est surtout attaché à décrire l'origine et les phases diverses des établissements religieux et des faits qui intéressent la religion sous le double rapport du dogme et de la discipline.

Cette préoccupation n'a heureusement pas été exclusive; il a apporté un soin égal à l'histoire des institutions politiques, et surtout à l'origine, aux progrès du régime municipal, le plus ancien et le meilleur mode d'administration intérieure. L'ordre judiciaire, l'industrie, l'agriculture, le commerce, ont fixé son attention, et, pour remplir la mission difficile qu'il s'était imposée, il n'a reculé devant aucun obstacle, et ses laborieuses investigations ont été récompensées par d'heureux résultats.

Il a divisé son important travail en six époques, dont il me suffira de vous rappeler sommairement l'ordre chronologique et les principaux éléments.

Première époque. — L'Alsace sous les Celtes, les Suèves, les Romains, les Francs, qu'il appelle aussi Allemands franciques. La première partie de cette période, si féconde en événements, et si négligée par nos anciens historiens, n'a été l'objet d'études sérieuses et approfondies que depuis la fin du dernier siècle. Les Rauraques, qui d'abord occupèrent le pays de Bâle et étendirent leurs établissements en Alsace, ont fait partie des confédérations gauloises et pris une part active à la lutte longue et meurtrière contre la domination romaine. Les indigènes ont conservé jusqu'à Charlemagne leur nom primitif de Triboens ou Tribocéens.

L'auteur a adopté le système qui donne aux Celtes une origine scythique. On ne peut sur ce sujet, encore à l'état de problème, hasarder que des conjectures plus ou moins vraisemblables. La situation politique de l'Alsace sous la ligue franque, un aperçu des rares antiquités romaines dans cette partie de notre France septentrionale, et l'établissement du christianisme terminent cette première époque.

La seconde comprend l'espace de 662 à 930, depuis l'administration d'Hathic, que l'auteur qualifie de duc souverain jusqu'à la première réunion de l'Alsace à l'Allemagne. Hathic n'était qu'administrateur de l'Alsace. Ce pays faisait alors partie du royaume d'Austrasie; Hathic en était gouverneur à titre de bénéficiaire. L'Alsace n'était pas une principauté indépendante. Les ducs ou comtes bénéficiaires n'exerçaient que des fonctions temporaires et révocables au gré du gouvernement royal. C'est donc par erreur que l'auteur signale Hathic comme prince régnant sur ce pays.

L'auteur a enrichi cette période du texte de plusieurs chartes religieuses assez curieuses, et il a terminé par une dissertation brève, mais judicieuse, sur l'origine et le développement de la langue romane du Nord, mélange de la langue originaire du pays et de tudesque.

Troisième époque. — Depuis 930 jusqu'à l'avénement de Rodolphe de Hapsbourg à l'empire (1273). Que l'Alsace ait été le berceau de la maison d'Autriche, c'est un fait nullement contesté; mais on remarquera que cette maison, devenue si puissante, serait restée dans l'état de simple maison princière sans la fausse politique de Louis XI et l'obstination de Charles-le-Téméraire à rétablir le royaume de Bourgogne, éteint depuis quelques siècles. Le mariage de Marie, seule héritière de Charles, avec le duc de Calabre, était la condition de ce rétablissement. Charles voulait signer le contrat comme roi, et on crut ou feignit de croire qu'il voulait différer cette reconnaissance du nouveau royaume après le mariage projeté. Charles mourut pendant ce conflit. C'est de cette époque que date la construction du canal de Quatelbach. L'auteur y donne le texte de la charte des priviléges d'Ensisheim.

Quatrième époque. — Depuis l'avénement de Rodolphe à l'empire jusqu'à l'origine de la réformation (1273—1518). Cette période comprend plusieurs événements remarquables, à peine esquissés dans les histoires générales : 1° l'émancipation des Suisses; 2° le massacre des Juifs à Ensisheim et dans d'autres parties des deux Alsaces; 3° la cession au moins temporaire de la Basse-Alsace et du comté de Feretti par l'archiduc Sigismond à Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. Sigismond se disposait alors à faire la guerre aux Suisses, armés pour leur indépendance. Il manquait d'argent et en emprunta au duc de Bourgogne, qui, aux termes du marché, devait être mis immédiatement en possession des pays qui étaient le gage de sa créance. Le mot hypothéqué, employé par l'auteur, n'est pas le terme convenable; il s'agissait d'une convention politique, et un engagement envers un prince puissant équivaut, en pareil cas, à une aliénation.

L'auteur aurait dû faire connaître les clauses du traité entre Sigismond d'Autriche et Charles de Bourgogne. Il est vrai que, pour justifier l'intervention des Alsaciens contre Hagenbach, landvogt du prince bourguignon, il parle de l'offre de remboursement de la somme prêtée; mais sans la connaissance textuelle du traité, il est impossible d'apprécier l'opportunité de cette offre.

Telle fut l'origine des guerres de la confédération des villes d'Alsace, des Suisses, et du duc de Lorraine, en 1474, 1475, 1476 et 1477, époque de la mort de Charles de Bourgogne sous les murs de Nancy. L'auteur trace ensuite le tableau exact de l'administration d'Ensisheim, de l'organisation des diverses autorités judiciaires, municipales et militaires. Le chapitre intitulé *Constitution politique d'Ensisheim* est un document précieux sur les anciennes municipalités.

Cinquième époque (1518—1648). — L'Alsace et la Lorraine ont eu leur Jacquerie; c'était aussi la guerre des paysans contre les seigneurs, mais plus effrayante dans ses conséquences. L'ignorance, la misère en étaient la véritable cause; la religion, le prétexte; et la communauté des biens, le but. Cette guerre fut terminée par les princes de Lorraine. La ville d'Ensisheim opposa une vive résistance aux efforts de ces communautés du XVIe siècle. Des détails curieux,

mais qui n'ont qu'un intérêt local, sur les établissements religieux, la discipline et la police des temples et des monastères de la cité, occupent une grande place dans l'histoire de cette période. Les règlements sur les mœurs, la religion, dont l'auteur rapporte les textes, contiennent des dispositions qui peignent parfaitement l'état social de l'époque. Le document intitulé *Manuel des devoirs et charges* à remplir, mois par mois, est un tableau de la vie domestique des Alsaciens des XVIe et XVIIe siècles.

Les annales judiciaires de cette époque ont fourni à l'auteur quelques faits à ajouter à tant d'autres sur l'ignorance et la superstitieuse crédulité des populations. M. Merklen a extrait d'un manuscrit plusieurs procès pour sorcellerie, que je ne ferai qu'indiquer sommairement.

L'auteur cite d'abord quelques jugements de condamnations pour infanticide et assassinats. Toutes ces condamnations, remarquables par l'horrible atrocité des supplices, datent de la seconde moitié du XVIe siècle. La condamnée était jetée vivante dans une fosse entre deux fagots d'épines; le bourreau sautait à plusieurs reprises sur son corps pour y faire pénétrer les épines, lui appliquait ensuite sur la bouche une écuelle de bois percée en face de la bouche, y ajoutait un tuyau qui communiquait avec l'air extérieur : il comblait ensuite la fosse (1570).

Un juif, convaincu de fraude en matière commerciale, fut condamné, en 1553, à être pendu *comme un juif*, c'est-à-dire entre deux chiens. L'arrêt fut exécuté.

Un valet, convaincu d'avoir assassiné son maître, assesseur du magistrat, ne fut, grâce à de hautes protections, condamné qu'à une peine canonique et purement disciplinaire.

En 1602, Jean Baurmann, accusé d'un crime honteux, et qui, déjà frappé de plusieurs condamnations pour fait de même nature, avait, aux termes de la loi locale, encouru la peine de mort, ne fut condamné qu'à la déportation en Hongrie, pour y combattre les Infidèles pendant huit ans. Ce Jean Baurmann était membre du sénat.

Sur cinq condamnés pour crime de sorcellerie on compte quatre femmes. Le supplice fut horrible; le bourreau, avant de les jeter sur le bûcher, leur appliquait un fer rouge aux seins. Ces condamnations appartiennent comme la précédente aux premières années du XVIIe siècle. On se rappelle que plus tard, en France, Urbain Grandier, pour prétendu crime de sorcellerie, fut condamné au dernier supplice sous le ministère et par ordre du cardinal de Richelieu. Le supplice de Marie Bucaille, pour maléfice, condamnée au même supplice par les juges de Valogne, est de 1699, près de trente ans après la fameuse ordonnance de Louis XIV pour la réformation de la justice criminelle. Les bûchers élevés par l'ignorance et la superstition n'ont été renversés qu'à la fin du XVIIIe siècle; c'est un des premiers bienfaits de la révolution de 1789. L'exemple de la France a eu une salutaire influence dans les autres parties de l'Europe.

Je regrette de ne pouvoir transcrire dans mon rapport, déjà trop long, les

règlements disciplinaires de la ville d'Ensisheim. Ces règlements sont le tableau fidèle des mœurs, des croyances et des préjugés de l'époque. Je pourrai les lire dans une de vos prochaines séances ; leur étendue ne permet pas de les insérer dans les colonnes de votre journal.

La sixième et dernière époque ne présente que des faits d'intérêt local. Cette période comprend les faits depuis la réunion définitive de l'Alsace par le traité de Munster (1648).

Cette partie de l'histoire contemporaine de l'Alsace se rattache à notre histoire générale. L'auteur termine par quelques réflexions sur les causes et les effets des deux révolutions de 1789 et 1830. Il convient que la première a réformé de grands et de nombreux abus.

Je finirai par une observation sur la première phrase de l'avant-propos :

« En parlant d'Ensisheim, *comme ville libre impériale et capitale*, nous avons « essentiellement en vue son existence individuelle du temps de la féodalité, « avec laquelle a commencé son ère de gloire et de prospérité. »

L'auteur ne pouvait exposer d'une manière plus nette, plus précise, le but principal de son ouvrage.

La situation de l'Alsace a été longtemps celle de toutes les provinces de l'empire français ; elle faisait partie du royaume d'Austrasie ; elle a reconnu l'autorité des monarques français jusques et y compris le règne de Charles-le-Simple. Cette longue période fut une ère de malheurs et d'oppression arbitraire. La féodalité ne fut, pour la France en général et pour aucune de ses provinces, une ère de gloire et de prospérité. Le titre de ville capitale *de l'Autriche antérieure* n'a rien de très-imposant. La maison d'Autriche était restée dans le rang des familles princières jusqu'au mariage de l'archiduc Maximilien avec l'héritière du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire.

Pour réfuter l'assertion de l'auteur sur les effets de la féodalité en Alsace, il suffit de l'opposer à lui-même; les faits qu'il raconte, avec une consciencieuse impartialité, prouvent que l'ère de la féodalité n'a été rien moins qu'une ère de gloire et de bonheur pour sa patrie.

L'auteur est Alsacien avant tout. Il se montre indulgent pour les princes allemands et d'une excessive sévérité pour le gouvernement français, depuis que cette province est rentrée dans la grande famille française, dont déjà elle avait fait partie pendant plusieurs siècles.

La révolution de 1789 a ouvert à cette partie de notre territoire un avenir plus prospère ; c'est de cette époque, et surtout depuis le commencement du XIXe siècle que l'industrie et l'agriculture y ont fait d'immenses progrès. Le pays s'est couvert de manufactures, et la seule ville de Mulhouse, jadis confondue au dernier rang des villes industrielles, est devenue une des premières cités manufacturières de l'Europe ; ses produits sont recherchés sur tous les marchés du monde commerçant. Abandonnée à ses propres ressources, elle a pu se doter d'un chemin de fer, tandis que, dans les autres parties de la France contemporaine, ces

nouvelles et admirables voies de circulation sont encore à l'état de projet, ou à la mise en activité de quelques tronçons, encore sans utilité pour les grandes lignes intérieures.

L'ouvrage de M. Merklen n'en est pas moins une œuvre recommandable. Les faits nouveaux qu'il expose, et surtout les documents jusqu'à présent inconnus et qu'il a livrés à la publicité, sont un grand service rendu à la science historique.

Le scepticisme déplorable, qui est la plaie de notre époque, exige sur tous les faits des preuves positives; tout ce qui n'est pas une vérité démontrée par des actes authentiques reste dans l'état de doute et de conjecture. M. Merklen a compris les exigences de la science contemporaine : il ne se borne pas à raconter, il prouve ce qu'il raconte.

Dufey (de l'Yonne),
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

⁂ La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 6 avril, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). —Vingt-quatre membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Dufey (de l'Yonne) lit son rapport sur l'ouvrage intitulé : *La France avant la Révolution, son état politique et social en* 1787, *à l'ouverture de l'assemblée des notables, et son histoire depuis cette époque jusqu'à l'ouverture des états généraux*, par notre collègue, M. Raudot, ancien magistrat. Ce rapport, écouté avec un vif intérêt, est renvoyé à l'unanimité au comité du journal. (Voyez la 94e livraison, page 172.)

L'ordre du jour appelle les élections annuelles des président, vice-président, vice-président-adjoint, secrétaire et secrétaire-adjoint de la classe. Le secrétaire lit les articles des statuts relatifs à ces élections auxquelles il est immédiatement procédé. Sont nommés au scrutin secret : président de la 1re classe, M. Buchez; vice-président, M. Dufey (de l'Yonne); vice-président-adjoint, M. Henri Prat; secrétaire, M. Daniel Rozière; secrétaire-adjoint, M. Buchet de Cublize.

⁂ Le mercredi 13 avril, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), sous la présidence de M. Mary-Lafon. — Dix-neuf membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. P. Trémolière rend compte des travaux littéraires de M. Armand Guérin, qui se présente comme membre résidant de la 2e classe.

Conformément aux conclusions du rapporteur, le candidat est admis à l'unanimité, au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. E. Breton lit un rapport sur une *Traduction de l'Iliade d'Homère*, par M. Eugène Bareste. Une discussion animée s'engage sur le mérite de cette traduction, comparée à celles de Mme Dacier et de M. Dugas-Montbel : y prennent part MM. Bernard-Jullien, E. Breton, Leudière, Nigon de Berty, Mary-Lafon. Mme Dacier est jugée depuis longtemps, et personne ne veut la réhabiliter; quand à M. Dugas-Montbel, s'il est loin d'être sans défauts, il ne mérite pas, dit M. Leudière, le reproche étrange qu'on lui a fait d'avoir traduit Homère, non sur le texte grec, mais sur des traductions latines : Dugas-Montbel était au contraire un savant helléniste et un archéologue fort instruit. En somme, la traduction de M. Eugène Bareste est jugée par la classe, inférieure à celle de son devancier.

M. Alix lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *les Récits épiques et les Vies des hommes illustres de l'antiquité*, par notre collègue, M. J.-L. Boucharlat.

Ce rapport, qui donne une juste idée du mérite de l'ouvrage, est renvoyé à l'unanimité au comité du journal.

L'ordre du jour appelle le renouvellement annuel du bureau de la classe. — Le secrétaire lit les articles des statuts relatifs à ce renouvellement. Sont nommés au scrutin secret : président de la 2e classe, M. Vincent; vice-président, M. Mary-Lafon; vice-président-adjoint, M. le comte Le Peletier d'Aunay; secrétaire, M. Alix; secrétaire-adjoint, M. P. Trémolière.

⁂ La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et politiques*) s'est assemblée le mercredi 20 avril, sous la présidence de M. Nigon de Berty. — Vingt-six membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, le secrétaire lit une demande d'admission de M. le docteur Treuille; cette demande est appuyée par M. le docteur Grenet et M. H. Barbier. La classe décide que les noms, prénoms et titres du candidat seront affichés, suivant l'usage, dans le local des séances, et nomme commissaires pour examiner ses titres MM. les docteurs Josat, Cerise et Grenet.

M. le docteur Josat lit un mémoire intitulé : *Des idiots et de leur éducation; idiots connus dans l'histoire*. Ce rapport, plein de faits et d'intérêt, est renvoyé à l'unanimité au comité du journal. (Voyez la 94e livraison, page 163.)

L'ordre du jour appelle les élections annuelles des président, vice-président, vice-président-adjoint, secrétaire et secrétaire adjoint de la classe. Le secrétaire lit les articles des statuts relatifs à ces élections auxquelles on procède immédiatement. Sont nommés au scrutin secret : président, M. l'abbé Badiche; vice-président, M. Nigon de Berty; vice-président-adjoint, M. Fresse-Montval; secrétaire, M. Hippeau; secrétaire-adjoint, M. le docteur Josat.

⁂ Le mercredi 27 avril, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. E. Breton. — Dix-huit membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, le secrétaire lit une lettre de M. Camille Duteil, qui demande à être admis comme membre résidant de la 4e classe. Cette lettre est accompagnée d'un demi volume in-4°, avec figures dans le texte, intitulé : *Dictionnaire des Hiéroglyphes*, 1re partie. La candidature de M. Duteil est appuyée par MM. Martin (de Paris) et Renzi. Sont nommés commissaires, pour l'examen de ses titres, MM. Renzi, Martin (de Paris), et Fresse-Montval.

M. E. Breton est chargé de rendre compte à la classe d'un travail manuscrit envoyé à l'Institut Historique par notre collègue, M. l'abbé Devic, et intitulé : *Mémoire sur une ville gauloise du Beauvoisis, appelée par César Bratuspuntium.*

L'ordre du jour appelle les élections des président, vice-président, vice-président-adjoint, secrétaire et secrétaire-adjoint de la classe. Le secrétaire lit les articles des statuts relatifs à ces élections, auxquelles on procède immédiatement. Sont nommés au scrutin secret : président de la 4e classe, M. Debret ; vice-président, M. E. Breton ; vice-président-adjoint, M. Foyatier ; secrétaire M. Ferdinand Thomas ; secrétaire-adjoint, M. de Brière.

⁂ L'assemblée générale du mois d'avril (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 29, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret. — Quarante-trois membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, le marquis de Pastoret, dans une allocution noble et affectueuse, témoigne à l'assemblée ses sentiments de gratitude. « En quittant la présidence il ne se séparera point de l'Institut Historique ; la Société le trouvera, en toute occasion, toujours le même, toujours plein de dévouement. » D'unanimes applaudissements couvrent la voix de M. le marquis de Pastoret.

L'ordre du jour appelle les élections annuelles du bureau général de l'Institut Historique. Le secrétaire, faisant les fonctions de secrétaire-perpétuel, donne lecture des articles des statuts qui régissent ces élections.

Une discussion préparatoire s'engage entre plusieurs membres, à la suite de laquelle, sur la proposition de M. le comte de Fortis, appuyée par M. Leudière, M. le marquis de Pastoret est nommé, par acclamation, président-honoraire de l'Institut Historique, pour l'année 1842–43.

On passe à l'élection au scrutin secret, suivant les statuts, du bureau général de l'Institut Historique.

Au premier tour, M. le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt est proclamé président de l'Institut Historique pour l'année 1842–43. Les autres membres qui ont obtenu des voix sont M. le comte Le Peletier d'Aunay, J.-B. Debret et le docteur Cerise.

Au premier tour de scrutin pour la vice-présidence, M. le comte Le Peletier d'Aunay est élu vice-président. Les membres qui ont ensuite obtenu le plus de voix sont MM. le docteur Cerise et l'abbé Pelier de La Croix.

On passe à l'élection du vice-président-adjoint : le nom de M. le baron Taylor est proclamé au premier tour. Les membres qui ont ensuite réuni le plus de voix sont MM. le docteur Cerise, l'abbé Pelier de La Croix, Buchez et Dufey (de l'Yonne).

Le secrétaire lit la nomenclature des livres offerts à la Société depuis la dernière assemblée générale. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Renzi, au nom du comité central des travaux et du conseil, fait un rapport sur les mémoires envoyés au concours pour les prix à décerner par l'Institut Historique, à l'ouverture du congrès de 1842, et sur le programme des prix pour l'année prochaine.

Un mémoire sur cette question, proposée par la 1re classe : *Faire l'histoire du Concile de Trente dans ses rapports avec la politique française*, avait d'abord attiré l'attention de la commission, composée de MM. Aguesse, Rozière et Renzi. La première partie, l'exposition des faits, est assez bien traitée; mais la seconde partie, l'appréciation de l'influence que ces faits ont exercée sur la politique française, est tout à fait incomplète. La commission propose néanmoins d'accorder, comme encouragement, une mention honorable au jeune auteur, M. Armand Guérin, élu depuis membre résidant de la 2e classe de l'Institut Historique.

Le sujet ne sera pas remis au concours.

Un mémoire sur ce sujet, proposé par la 4e classe : *Faire l'histoire de la peinture à fresque depuis le XVIe siècle*, a fixé l'attention de la commission, composée de MM. Charlet, Debret et Foyatier. C'est une œuvre remarquable, et digne à tous égards d'être couronnée par l'Institut Historique. « Si l'auteur, qui « est un homme de goût, s'en tient à un simple volume, dit M. Charlet, ce sera « un livre que les artistes et les hommes du monde auront dans leur bibliothè- « que, et qu'ils aimeront à consulter » — Nous avons appris plus tard que l'auteur de ce mémoire est M. E. Breton, président de la 4e classe pendant l'année 1841—42, et vice-président actuel.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées, à l'unanimité, après une courte discussion.

Le programme du prix annuel pour chaque classe et du grand prix biennal se trouve en tête de la 93e livraison de *l'Investigateur.*

⁂ La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 4 mai, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Dix-neuf membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Renzi lit une lettre de M. Debaecker père qui annonce la mort de son fils, jeune avocat, déjà connu par des travaux historiques, et membre correspondant de la 1re classe. Il fait connaître à cette occasion les noms des autres membres que la Société a perdus dans l'année ; ce sont : MM. Ottavi, professeur à l'Institut Historique et à l'Athénée royal; Traullé,

officier supérieur en retraite, membres résidants de la 1re classe; Meyer de Knonau, conseiller d'Etat à Zurich (Suisse), membre correspondant de la même classe; Fréd. Corin, professeur d'histoire à l'École militaire de Saint-Cyr; Andrieux, inspecteur de l'Académie de Limoges, membres correspondants de la 2e classe; le général baron Strolz; Aguado, marquis de Las Marismas, membres résidants de la 3e classe; Journel, célèbre avocat du barreau de Lyon, membre correspondant de la même classe; Suau, peintre d'histoire à Toulouse, membre correspondant de la 4e classe.

La classe décide que mention sera faite dans le journal de ces pertes douloureuses et la plupart prématurées.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Huillard-Bréholles, qui offre à l'Institut Historique, au nom de M. Miège, deux exemplaires de l'*Histoire de Malte*, en trois volumes in-8°. Des remerciements sont votés à l'auteur. — M. Huillard-Bréholles est chargé de rendre compte de l'ouvrage.

M. Dufey (de l'Yonne) fait un rapport verbal sur les *Mémoires relatifs à l'histoire de Lorraine*, par notre collègue, M. Noël, de Nancy. Le rapporteur tire de l'analyse de ces précieux documents des rapprochements remarquables entre l'histoire de Lorraine et l'*Histoire de la ville d'Ensisheim*, par notre collègue, M. l'abbé Merklen, dont il doit également rendre compte. — La classe décide que M. Dufey écrira son rapport et qu'il le présentera à la prochaine séance, pour être renvoyé au comité du journal.

Election annuelle des membres délégués par la classe aux trois comités, conformément aux statuts. Sont nommés au scrutin secret :

Comité central des travaux : MM. Aguesse, Dantier, le colonel d'Artois, Boulland, l'abbé Duplessy.

Comité du journal : MM. Aguesse, le baron de La Pylaie, Auguste Husson.

Comité du règlement : MM. Aguesse, Malioche, le baron Nougarède de Fayet.

⁂ Le mercredi 11 mai, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), sous la présidence de M. Vincent. — Quinze membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Bernard-Jullien lit un fragment fort remarquable sur la littérature de l'époque impériale. La classe, qui a écouté la lecture de ce travail avec autant de plaisir que d'attention, le renvoie au comité du journal. Mais M. Bernard-Jullien fait observer qu'il n'a voulu faire à la classe qu'une simple communication, et que si un peu plus tard on veut publier quelque chose de ses études sur la littérature impériale, il pourra présenter, soit le morceau qu'il vient de lire, soit un autre fragment sur la même époque, qu'il a embrassée tout entière.

Élection annuelle des membres délégués par la classe aux trois comités, conformément aux statuts. Sont nommés au scrutin secret :

Comité central des travaux : MM. W. Nolte, Bernabo, Onésime Leroy, l'abbé Orsini, Moreau de Dammartin.

Comité du journal : MM. l'abbé Orsini, Moreau de Dammartin, W. Nolte.

Comité du règlement : MM. W. Nolte, Onésime Leroy, Bernabo.

*** La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et politiques*) s'est assemblée le mercredi 15 juin, sous la présidence de M. l'abbé Badiche. — Vingt-deux membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, le secrétaire communique à la classe une lettre de notre collègue, M. l'abbé Cacheux, accompagnée d'un travail manuscrit *sur l'Histoire des Conciles en France.* Renvoi à M. l'abbé Badiche, pour qu'il en rende compte à la prochaine séance.

Les ouvrages suivants sont offerts à la classe : *Essai sur la constitution romaine et sur les révolutions qu'elle a éprouvées jusqu'à l'établissement du despotisme militaire des empereurs*, par M. Auguste Nougarède de Fayet, avocat à la Cour royale et ancien élève à l'École Polytechnique, un volume in-8°. —Rapporteur, M. Fresse-Montval. — *De la Réforme et du Catholicisme, aux hommes de bonne foi*, par notre collègue, M. l'abbé Polge, professeur de dogme à la Faculté de théologie d'Aix, un volume in-8°. — Rapporteur, M. l'abbé Badiche. — *Notice sur l'Avaux ou Avouassé* qui couvre une grande partie des terrains forestiers, dans un rayon de cinq ou six lieues, sur le littoral de la mer, dans le département des Bouches-du-Rhône, par notre collègue M. le comte de Montvalon (extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix*). — Rapporteur M. le docteur Josat. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le docteur Josat lit un rapport sur un *Cas extraordinaire de monomanie*, rapporté dans une brochure italienne de notre collègue M. Pascal Borrelli, membre de l'Académie des Sciences de Naples. Après une discussion animée, ce travail, rempli de faits curieux, est renvoyé au comité du journal.

M. Fresse-Montval lit des réflexions pleines d'intérêt sur une traduction en vers français de l'*Odyssée*, d'Homère, par M. Bignon. Après cette lecture, écoutée avec attention, M. Fresse-Montval déclare qu'il n'a voulu faire qu'une simple communication : des remerciements lui sont votés par la classe.

Élection annuelle des membres délégués par la classe aux trois comités, conformément aux statuts. Sont nommés au scrutin secret :

Comité central des travaux : MM. le docteur Cerise, le docteur Maigne, Cellier, Foulon, H. Barbier.

Comité du journal : MM. le docteur Cerise, H. Barbier, Ch. Favrot.

Comité du règlement : MM. le docteur Cerise, Ch. Favrot, le docteur Colombat (de l'Isère).

*** Le mercredi 22 juin, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Debret. — Quatorze membres sont présents.

Un de nos plus honorables et plus laborieux collègues, M. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre (Côte-d'Or), présent à la séance, offre à la classe un dessin représentant divers objets d'antiquités trouvés dans la Saône, à Pouilly, près de Seurre. Ces objets ont été découverts, conservés et dessinés par les soins de M. Gauthier-Stirum, qui se montre depuis longtemps l'un des archéologues les plus éclairés de nos départements.

M. Gauthier-Stirum fait également don à l'Institut Historique de huit pièces de monnaies du moyen-âge, en argent, trouvées dans le Jura. — Des remerciements lui sont votés par la classe.

Ces monnaies sont renvoyées à l'examen de MM. Deville et Brillouin.

M. E. Breton lit un rapport sur une publication de notre collègue M. Devals (aîné), de Montauban, intitulée : *Monuments historiques de Montauban*, Ire série. — Renvoi au comité du journal.

M. E. Breton lit un fragment de son mémoire sur l'*Histoire de la peinture à fresque*, couronné cette année par l'Institut Historique. Ce morceau ne fait pas moins de plaisir que celui qui a été lu à la première séance du Congrès. La classe remercie l'auteur de son intéressante communication.

Élection annuelle des membres délégués par la classe aux trois comités, conformément aux statuts. Sont nommés au scrutin secret :

Comité central des travaux : MM. Charlet, Jules de Bertou, Elwart, Pigalle, Aristide Husson.

Comité du journal : MM. A. Lenoir, Aristide Husson, le comte de Fortis.

Comité du règlement : MM. Malpièce, le comte de Fortis, Jules de Bertou.

*** L'assemblée générale du mois de juin (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 23, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret. — Trente-six membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. de Brière fait hommage à la classe de son mémoire : *De l'influence du symbolisme religieux sur les arts d'imitation, et réciproquement des arts d'imitation sur le symbolisme religieux.*

Le secrétaire lit la nomenclature des livres offerts à l'Institut Historique depuis la dernière assemblée générale. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'ordre du jour appelle la sanction par l'assemblée générale de l'élection de M. Armand Guérin, admis par la 2e classe, sur le rapport de M. Trémolière. M. Armand Guérin est élu à l'unanimité, au scrutin secret.

M. Huillard-Bréholles est nommé, sur la proposition du conseil, vice-secrétaire de la Société, en remplacement de M. Vincent, qui a donné sa démission. — M. Huillard-Bréholles suppléera le secrétaire-perpétuel.

Plusieurs propositions faites au nom du conseil sont ajournées.

Le secrétaire fait connaître à l'assemblée les noms des membres délégués par les classes aux trois comités. (Voyez les procès-verbaux qui précèdent.)

DONS GRATUITS.

L'Institut Historique se fait un plaisir et un devoir de porter à la connaissance de ses membres et du public le don généreux, témoignage de haute protection, qu'un prince illustre a bien voulu lui accorder.

S. A. I. R. le Grand-Duc de Toscane, ayant accepté le diplôme de membre protecteur de l'Institut Historique, vient d'envoyer à la Société par l'entremise de son représentant à Paris, M. le chevalier Peruzzi, outre les 300 fr. de sa cotisation à vie, une somme de 500 fr., *à titre de don.*

Tous les membres de l'Institut Historique s'unissent pour rendre ce témoignage public au prince, protecteur éclairé des sciences et des lettres, qui, non content de les faire fleurir dans ses États, leur distribue ses encouragements jusqu'à l'étranger.

RECTIFICATIONS.

La précipitation avec laquelle on a été obligé de rédiger les procès-verbaux du Congrès, pour le journal, a occasionné quelques erreurs que nous nous empressons de rectifier.

On a oublié de mentionner, à la fin de la septième séance, page 221, le mémoire de notre collègue, M. H. Prat, sur l'*Histoire de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.* Ce mémoire, aussi remarquable par la science que par la clarté d'exposition qui distingue l'auteur, a vivement captivé l'attention de l'auditoire. On a été surtout frappé du passage où M. H. Prat, après avoir tracé le portrait du soldat romain, compare aux armées modernes les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, ces illustres guerriers, dont il a fait le type, le modèle du soldat chrétien, tel qu'auraient dû le conserver les États catholiques. Nous regrettons vivement que le défaut d'espace ne nous permette pas de donner l'analyse de ce beau mémoire.

Page 228, *ligne* 7, *le paragraphe commençant par ces mots* : M. Fresse-Montval repousse, etc., *appartient tout entier* à M. Stephanopoli de Comnène qui soutient contre M. Fresse-Montval que le caractère français, beaucoup moins léger qu'on ne le prétend, a toutes les qualités nécessaires pour produire un poëme épique. Il faut ajouter à la fin du même paragraphe, *ligne* 14 : M. Fresse-Montval soutient une opinion contraire à celle du précédent orateur.

Page 234, *ligne* 4, après ces mots : Il parle de Napoléon avec enthousiasme, *lisez* : En blâmant les horreurs sur la princesse de Lamballe, etc.

Pour le Secrétaire perpétuel, HUILLARD-BRÉHOLLES.
L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.



MÉMOIRES.

SUR L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE,

DEPUIS LE TEMPS DE BOECE JUSQU'AU TEMPS DE ROSCELIN (1).

Si j'avais à préciser l'époque à laquelle la méthode scolastique parut et même domina, j'éprouverais un grand embarras; mais je la reculerais certainement au delà du temps qui lui est communément assigné. On l'appelle *scolastique* peut-être uniquement parce que les écoles l'ont adoptée, et qu'elles procèdent dans leurs raisonnements d'après les formes qu'elle indique, en exposant les matières philosophiques selon la méthode analytique et dialectique d'Aristote. Il ne faut pas se dissimuler que, dès son origine, elle fut mêlée et presque identifiée aux matières théologiques, et, ce point historique admis, on verrait la *scolastique*, presque aussi ancienne que l'Église, paraître dans les écrits des Pères, où l'autorité de Platon est invoquée. La plus haute métaphysique et la plus subtile dialectique se déploient souvent dans ces écrits. Origène, dans l'école d'Alexandrie, se sert des ressources puisées pendant cinq ans dans la philosophie païenne pour combattre avec plus d'avantage les païens que la curiosité amenait à ses leçons. Ses prédécesseurs avaient fait de même. Je m'unirai à Bossuet pour censurer le docteur Ellies-Dupin, qui a lui-même blâmé saint Cyrille de s'être montré dialecticien habile dans la défense de la vérité. Dans ses disputes contre les Eunoméens, saint Basile me donne aussi des traces des subtilités abstraites de la logique, et même au concile de Nicée (2) les Pères avaient introduit dans leurs rangs plusieurs laïques exercés à la dialectique, pour seconder les évêques dans leurs discussions.

Mais ce n'était encore là que la conception de la *scolastique*, si je puis m'exprimer ainsi, et ma tâche est de la montrer dans son *germe*. Cette expression demande ici une justification, bien que je ne la prenne pas à la rigueur.

(1) En exprimant à l'*Institut Historique* le désir de voir entreprendre dans son sein un travail sur l'*Histoire de la philosophie scolastique depuis Boëce jusqu'à Roscelin*, j'étais certes bien loin de m'attendre à ce qu'un aussi lourd fardeau retombât sur mes faibles épaules, et à ce que, parmi nos collègues laborieux qui savent donner tant de charmes à nos séances et répandre tant d'intérêt dans notre journal, il ne s'en trouvât pas un qui se dévouât pour combler une lacune que j'avais eu seulement la gloire de signaler. A défaut d'autres, j'ai promis, non pas de fournir un essai sur la philosophie, mais d'exposer timidement mes vues sur un sujet qui tôt ou tard finira par tenter le savoir d'un collègue plus capable que moi. J'ai cru devoir consigner ici cette observation, utile peut-être au lecteur, et indispensable pour moi.

(2) Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. XI. — Voir aussi sur ce sujet : *Défense de la Méthode d'enseignement suivie dans les écoles catholiques*, par M. Boyer, vol. in-8°.



Tous ceux qui ont écrit sur la *philosophie scolastique* lui assignent trois époques principales ; rien ne nous empêche d'adopter leurs divisions. Deslandes, qui la fait naître dans le VIII[e] siècle (1), lui laisse les deux siècles de son enfance, la prend à son adolescence, assigne son *premier âge* à Lanfranc de Cantorbéry, et le pousse jusqu'à l'époque d'Albert-le-Grand, maître de saint Thomas-d'Aquin, à la fin du XII[e] siècle ; il avait duré plus de cent ans. « Le *second âge* renferme, dit-il, tout l'espace écoulé depuis Albert-le-Grand jusqu'à Durand de Saint-Porcien, évêque de Meaux, qui mourut l'an 1333 ; et le *dernier âge* enfin, tout le temps écoulé depuis Durand jusqu'à Gabriel Biel, chanoine régulier, mort en 1495. Ces noms ne sont pas tous également célèbres.

M. Hippeau, qui a divisé son *Histoire de la Philosophie* en trois périodes, et subdivisé chacune de ces périodes en trois époques, diffère un peu de Deslandes dans celles qu'il assigne à la marche de la philosophie au moyen-âge. Il fait commencer la première avec Alcuin, par conséquent aussi au VIII siècle, et la termine à la mort d'Amalric de Chartres, en 1209. La seconde époque, qui vit une alliance plus étroite entre le système théologique et la philosophie d'Aristote, finit, selon lui, à Pierre d'Albano, mort en 1320 ; et la dernière enfin, qui vit la grande querelle des *Réalistes* et des *Nominalistes* ou *Nominaux*, se termine au commencement du XV[e] siècle, tandis que Deslandes la conduit jusqu'à la fin du même siècle (2). Ces auteurs et autres, car la généralité fait honneur à Lanfranc ou à saint Anselme de l'introduction de la *scolastique*, ne la considèrent donc point comme établie à l'époque que nous étudions ici. Nous croyons que la plupart des auteurs n'ont point assez fixé cette époque de Boëce, qui paraît le point de transition entre la philosophie ancienne et la méthode encore suivie de nos jours. Quant à Roscelin, l'auteur le plus avoué de l'opinion dangereuse des *Nominaux*, on se contente communément de le mentionner en passant ; mais, avant dom Ceillier (3) et M. Cousin, je ne sais si les historiens lui avaient donné un chapitre étendu. Les dictionnaires historiques l'ont même oublié ; je n'en excepte pas la *Biographie universelle*, dans laquelle je me propose de réparer cette omission.

Anicius-Manlius-Torquatus-Severinus Boecius, si connu sous le nom de Boece, vécut au V[e] et au VI[e] siècles, et fut distingué à la fois par sa naissance, ses vertus, ses talents, ses dignités et ses malheurs. Issu des familles les plus illustres, même dès le temps de la république, et dont l'une eut la gloire d'être la première famille patricienne soumise à la foi chrétienne (4), né d'un père qui fut trois fois

(1) Deslandes, *Histoire critique de la Philosophie*, tome III, chap. 42.

(2) M. le docteur Hippeau, *Histoire abrégée de la Philosophie ancienne et moderne*, vol. in-8°, page 245, etc.

(3) Dom Ceillier, *Histoire générale des Auteurs sacrés et ecclésiastiques*, tome XXI, p. 285 et aliàs.

(4) La famille *Anicius* fut la première famille patricienne qui embrassa la foi, suivant Prudence :

« Fertur enim ante alios generosus Anicius Urbis.... etc. »

consul, Boëce n'alla point, quoi qu'en disent la plupart des historiens, étudier jeune à Athènes, mais reçut une brillante éducation à Rome même, lieu de sa naissance. Il alla néanmoins plus tard à Athènes, qui était encore le centre du goût et des lettres. Riche de son propre fonds, il s'y nourrit, sous les plus célèbres philosophes et orateurs, de toutes les sciences de la Grèce, et puisa à leur école ce genre de philosophie qui caractérise tous ses écrits. De retour dans sa patrie, il y fut, au bout de peu de temps, déclaré patrice par considération pour sa famille, fut nommé consul n'ayant encore que trente-deux ans, reçut deux fois encore le même honneur, et même, par une distinction rare, exerça son second consulat sans collègue.

L'empire d'Occident était à peu près tombé; Théodoric était maître de Rome et d'une partie de l'Italie. En entrant à Rome, ce prince fut harangué par *Boëce*, dont il fut charmé, car sa capacité pour les affaires égalait ses rares connaissances. Il lui confia les deux charges qui donnaient le plus d'autorité dans l'État et le plus d'accès auprès du trône. Boëce se forma alors un système de politique fondé sur la vertu, et mit tout en œuvre pour le faire goûter à Théodoric. Il empêcha ce prince arien de persécuter les catholiques, l'engagea même à les prendre sous sa protection; il lui persuada de diminuer les impôts, de ménager ses finances avec une sage économie, d'imposer aux puissances ennemies. Il insista fortement sur la nécessité de n'accorder les places qu'au mérite, de faire observer strictement les lois, et d'en punir la transgression avec sévérité. Il l'exhorta à protéger les sciences et les beaux-arts, ainsi que ceux qui les cultivaient avec succès. Telle était la philosophie politique de Boëce, si je puis m'exprimer ainsi; et Théodoric, en s'y conformant, vit son royaume fleurir. Boëce, longtemps son oracle et l'idole de la nation des Goths, vivit au sein d'une famille heureuse. Elpis, sa première femme, partageant son goût pour les lettres, enrichissait la lithurgie de poésies dont quelques-unes ont été conservées (1). Ses deux fils, en lesquels il se voyait revivre, imitaient ses vertus et partageaient ses honneurs. Mais ces honneurs lui attirèrent des jaloux; cette vertu austère lui fit des ennemis. Il fut injustement accusé par la vengeance de haute trahison envers Théodoric. L'accusation était d'autant plus dangereuse, qu'elle avait une couleur de probabilité. On lui supposait une correspondance et des intelligences avec l'empereur Justin, dans le but de rétablir la république à Rome. Flavius-Anicius Justin était de la famille des Aniciens et parent de Boëce, catholique comme lui. D'ailleurs, l'empereur était le souverain légitime de l'Italie; Théodoric n'en était que l'usurpateur. Ces raisons étaient spécieuses, mais elles n'étaient que cela. Boëce était lié par la reconnaissance et la fidélité. Il a nié la conspiration, on doit l'en croire, et l'histoire l'a cru. Son innocence est proclamée par tout le monde. Néanmoins le roi Théo-

(1) On attribue à Elpis les hymnes conservées dans le rit romain, à la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul.

doric le fit enfermer à Pavie, lui refusa la confrontation avec ses trois délateurs; et, après lui avoir fait subir un supplice dont la cruauté rappelle celle des païens, il fut assommé avec une hache, le 23 octobre 526. Les chrétiens enlevèrent son corps et l'enterrèrent à Pavie. Depuis on lui rendit des honneurs extraordinaires, et sa vertu fut proclamée si haut que plusieurs Églises l'ont placé sur les autels. Le nom de Boëce n'est pas resté moins grand dans l'estime des gens de lettres de tous les siècles. Au milieu des occupations les plus importantes, l'étude semblait pour lui moins un délassement qu'une occupation plus importante encore. Ses nombreux ouvrages ne nous sont pas tous restés; mais, entre ceux qui nous restent, presque tous montrent autant le philosophe que le théologien et le littérateur, même ceux qui sembleraient avoir trait moins directement au sujet qui nous occupe. Il commença à écrire pour remédier aux maux causés par les manichéens et les magiciens, qui s'étaient introduits à Rome et avaient fait des prosélytes même parmi les sénateurs. Il fallait nécessairement remédier à l'ignorance; pour atteindre ce but, il résolut de composer une philosophie complète. Tout ce qu'il faisait montrait déjà, quelquefois jusque dans le titre, le genre qui allait bientôt dominer; ainsi je citerai le traité qui dit : *Si le Père, le Fils et le Saint-Esprit peuvent être affirmés substantiellement de la Divinité;* et encore celui qui dit : *Si tout ce qui est est bon.;* et même sa *profession de foi*, ou, comme s'exprime Trithème : *le Livre de la Foi.*

Mais le plus connu des ouvrages de *Boëce* est son livre de *la Consolation de la Philosophie*, écrit pendant sa captivité, qui ne lui arracha aucune plainte et qu'il regardait comme une grâce. La critique ne peut plus lui contester cet admirable traité. On est surpris de la couleur païenne qu'il conserve, et moi-même, dans cinq livres où je voyais cités les noms de Cérès, de Jupiter et d'Orphée, où je trouvais de si belles pages sur Dieu et sa Providence, je me demandais comment je n'y voyais pas une seule fois le nom de Jésus-Christ. Je me répondais, je crois avec raison, que Boëce avait écrit en quelque sorte poétiquement dans le genre ancien, puisqu'il ne donnait qu'une fiction. La philosophie, qui lui apparaît, porte bien sur sa robe les initiales de la philosophie et de la théologie, avec indication de marche de celle-là vers celle-ci, mais c'est toujours une fiction dans le genre des auteurs anciens.

Venons plus directement à ce que nous fournit Boëce pour notre but. Ce grand homme, dans sa jeunesse, avait entrepris des traductions latines d'Aristote, de Platon, de Ptolémée, etc. Cassiodore, qui s'y entendait, préférait ces versions aux originaux, pour la netteté, l'élégance et la pureté du style. Le nom de Cassiodore nous rappelle que, l'accolant à Boëce, M. Hippeau dit qu'avec ces deux patriciens romains du royaume ostrogothique s'éteignirent les lettres classiques en Occident. Tous deux éclectiques, dit-il, tous deux associant dans leurs opinions les doctrines de Platon et celles d'Aristote.

Boëce donna à Rome, ajoute-t-il, une traduction des *Catégories d'Aristote*, de quelques-uns de ses *Traités de Dialectique*, et des *Commentaires de Por-*

phyre, qu'il commenta à son tour. C'est lui surtout, ajoute encore notre auteur, qui paraît avoir jeté les fondements de l'immense autorité d'Aristote dans les âges suivants, en lui prêtant celle de son propre nom.

Nous partageons cette conviction ; mais comment se fit cette révolution ? M. Cousin semble l'avoir déviné. Avant lui, Daunou, dans un article savant sur Porphyre, a bien émis la même idée ; mais il faut la voir avec développement dans la savante introduction dont M. Cousin a fait précéder son édition du *Sic et Non* d'Abélard.

Avant de recourir à cette source nous devons rappeler encore, ce que M. Cousin ne dit pas, que Boëce, en traduisant les *Analytiques d'Aristote*, traita à fond du syllogisme, de la définition et de la division, dans un ouvrage qu'il fit exprès et qui est divisé en sept livres. Il est précédé d'une introduction aux syllogismes, dans laquelle il donne les premiers éléments de l'art de raisonner.

Maintenant disons que M. Cousin (1) trouve le point de départ de la *philosophie scolastique* dans l'opinion de Boëce sur les *genres* et les *espèces ;* il dit que *l'Organum* n'est pas plus païen que chrétien....... que le point de départ du grand mouvement dont nous parlons est la philosophie ancienne et *l'Organum* de Boëce; il avance nettement que la *philosophie scolastique* est sortie d'une phrase de Porphyre, traduite par Boëce. Voici cette phrase :

« Chrysoare, puisqu'il est nécessaire, pour comprendre la doctrine des catégories d'Aristote, de savoir ce que c'est que le genre, la différence, l'espèce, le propre et l'accident; et puisque cette connaissance est utile pour la définition et en général pour la division et la démonstration, je vais essayer, dans un abrégé succinct et en forme d'introduction, de parcourir ce que nos devanciers ont dit à cet égard, m'abstenant des questions trop profondes et m'arrêtant même assez peu sur les plus faciles. Par exemple, je ne rechercherai point *si les genres et les espèces existent par eux-mêmes*, *et*, *dans le cas où ils existeraient*, *s'ils sont corporels ou non*, *s'ils existent séparément des objets sensibles ou dans ces objets en en faisant partie.* »

Voilà bien, messieurs, le germe de ces discussions, de ces distinctions, de ces logomachies qui firent dans les siècles suivants la gloire et le tourment de tant de docteurs *subtils*, *éclairés*, *profonds*, etc., comme on les qualifiait.

Avant Boëce, Victorin, célèbre professeur de rhétorique à Rome, avait traduit en latin l'introduction de Porphyre à la philosophie d'Aristote. Boëce remarqua que cette traduction n'était point littérale et qu'on s'y était peu attaché aux termes de Porphyre. Il en donna une plus fidèle après avoir parcouru, avec un de ses amis nommé Fabius, tous les endroits défectueux de celle de Victorin, dans deux conversations qu'il a rapportées lui-même sous le nom de *Dialogues*. Tandis que Boëce donnait lieu, peut-être, par cette révélation, à rechercher

(1) M. Cousin, *Introduction* à l'édition du traité ou livre d'Abélard intitulé : *Sic* et *Non*, vol. in-4°, p. 46 et suiv.



les *genres* et les *espèces*, et, quoi qu'en dise Porphyre, à rechercher aussi s'ils sont *corporels* ou *non*, quel est leur mode d'existence, etc., le mouvement s'étendait, l'élan était donné, et ces questions, jetées comme sans dessein, amenaient la forme nouvelle, qui n'est au fond que l'analyse et l'argumentation. Le raisonnement dut amener aussi des conceptions d'œuvres nouvelles. Tayon, évêque de Sarragosse, composa, au VIIe siècle, un ouvrage méthodique, une *Encyclopédie théologique*, qu'on me pardonne de m'exprimer ainsi, qu'il publia sous le nom de *Somme*, qui au fond est la même chose, et qui est devenue si usitée depuis. Il l'avait puisée aux écrits de saint Grégoire, pape, et de saint Augustin (1). Mais le mouvement s'opérait aussi en Orient. Au siècle suivant, saint Jean Damascène atteignait le même but avec une plus grande étendue de vues, de savoir et de doctrine. C'est peut-être à cette époque que l'histoire de la philosophie arabe offre les pages les plus curieuses. Quoique saint Jean Damascène fût un chrétien fervent et un théologien distingué, c'est plutôt sous sa qualité de philosophe et d'argumentateur que nous le considérons ici. Ce grand homme avait été amené par les circonstances à passer plusieurs années de sa vie parmi les Arabes et les Sarrasins. Il s'acquit une grande réputation auprès du calife de Damas, qui lui confiait toutes ses vues et tous ses projets. Mais enfin, las de demeurer dans des lieux où le Croissant insultait à la Croix, se voyant même, malgré ses occupations littéraires, l'objet d'animadversions que lui valait sa foi et qui lui attirèrent des persécutions cruelles, il résolut de quitter le monde et se fit moine dans le monastère de Saint-Sabas, à Jérusalem. Là, délivré de tous soins inutiles et rendu à lui-même, il travailla à un abrégé fort exact de la *Dialectique et de la Morale d'Aristote*, dont il se servit ensuite pour composer ses quatre livres *de la Foi orthodoxe*. Dès le XIIe siècle, Burgondion, de Pise, traduisit en latin ce savant ouvrage, souvent réédité depuis, et qui a revélé dans l'auteur un grand dialecticien. C'est dans ce traité que saint Jean Damascène a essayé d'accorder les vérités naturelles avec les vérités révélées, en prenant un moyen de raisonnement conforme à celui dont nous parlons. Sa dialectique est si importante pour la lecture des Pères grecs qu'il n'est pas aisé de les entendre sans ce secours. On y trouve, en effet, l'explication des termes que les Orientaux ont employés, soit en disputant contre les hérétiques, soit en expliquant aux catholiques la doctrine de la foi, et de ceux encore dont les hérétiques, instruits dans les maximes des philosophes païens, se servaient pour séduire les simples et les attirer dans le parti de l'erreur. Il suit, dit dom Ceillier (2), le philosophe Porphyre dans l'explication des *Universaux*, et Aristote dans celle des *Catégories*. Mais, lorsqu'il rencontre dans leurs écrits des termes ou des façons de parler peu propres à l'explication de nos mystères, ou même qui leur sont contraires, il les corrige sur l'autorité de

(1) M. Boyer, *ibidem*, p. 7.
(2) Dom Ceillier, *ibidem*, tome XVIII, p. 114.

quelques écrivains ecclésiastiques. C'est pour cette raison qu'il n'approuve point la division de la substance (1) en *première* et en *seconde*, dans le sens d'Aristote, à cause de l'abus qu'en faisait Philoponus, chef de l'hérésie des Trithéites; car cet hérésiarque, voyant que les Pères grecs ne distinguaient pas l'*individu*, qu'Aristote appelle la première substance, de l'*hypostase*, en concluait qu'il y a dans la Trinité trois substances. Le fameux Arnauld loue saint Jean Damascène, et dit que les Grecs le regardent en l'école comme nous regardions saint Thomas, et qu'ils suivent ses décisions préférablement à celles de tous les autres Pères de l'Église. Le ministre Claude est en cela de même avis qu'Antoine Arnauld, et l'on observe que c'est peut-être la seule fois que ces deux adversaires se soient volontairement rencontrés. Un témoignage plus judicieux et plus glorieux pour saint Jean Damascène est celui du pieux et savant cardinal Bellarmin. Dans sa liste raisonnée des auteurs ecclésiastiques, celui-ci reconnaît que, pour manier les sujets de théologie, et ici, c'est aussi de *philosophie* qu'il faut entendre, Jean de Damas a non-seulement surpassé tous ceux qui l'avaient précédé, mais qu'il a encore ouvert une infinité de routes à ceux qui l'ont suivi. Cette dernière assertion insinue et confirme celle que j'avance ici. C'est donc peut-être au *Livre de la Foi orthodoxe* qu'on doit rapporter la première phase sensible de la méthode *scolastique*. C'est là ce que le célèbre cardinal du Perron appelait la seconde méthode de théologie. Mais parmi les Orientaux l'école chrétienne n'était pas la seule à entrer dans cette voie, et les Arabes, imbus de la doctrine d'Aristote, proposaient sur le texte de l'Alcoran les mêmes questions à peu près que les chrétiens ont posées depuis sur le texte de l'Écriture.

Si nous ne pouvons qu'indiquer en passant ce qu'on appelle le mysticisme africain et les écoles établies par les Maures dans la Péninsule espagnole, nous devons ici une mention plus étendue au mouvement littéraire qui a existé en Europe, en France surtout, sous le règne de Charlemagne. C'est avec le B. Alcuin que M. Hippeau, dans son savant ouvrage, fait commencer la période de la philosophie du moyen-âge, ou scolastique. A-t-il raison ? M. Rousselot (2) dit qu'Alcuin et Clément Scot ne sont pas des philosophes proprement dits. Cela est vrai dans un sens, et le savant Mabillon observe (3) que le B. Alcuin, dans sa Confession de foi, par exemple, ne s'exprime point avec l'exactitude avec laquelle les scolastiques parlaient de nos mystères ; mais néanmoins on ne conteste pas cette qualification à Rhaban-Maure, professeur à l'abbaye de Fulde, et depuis archevêque de Mayence. Or Rhaban-Maure était disciple d'Alcuin, qui lui avait donné ce second nom, comme lui-même avait pris le prénom d'Horace, *Flaccus;* et, comme l'observe M. Hippeau, il répandit dans l'Allemagne la dialectique de

(1) Tome I, op. édit. Parisien, an 1712, p. 36, dans les notes.
(2) *Études sur la Philosophie du moyen-âge*, p. 29, 76.
(3) T. I, *Analector*. p. 178 et suiv.

son maitre. Loup de Ferrières, disciple de Rhaban, doit être supposé dans la même voie, car dans la nomenclature qu'il fait des livres de son abbaye, comme le remarque M. Petit-Radel (1), il mentionne Boëce. On savait donc apprécier ce réformateur, que Rhaban avait beaucoup étudié.

Mais l'école qui fixera surtout l'attention de l'historien qui aura à parler de l'époque et des matières que nous abordons ici, c'est l'École du Palais, établie à Compiégne, dans le palais même des empereurs, et soutenue par Charles-le-Chauve. Le nom qui y paraît avec le plus d'éclat est celui de *Scot Érigène*, par lequel plusieurs écrivains commencent l'histoire de la philosophie scolastique. Jean Scot Érigène, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, le célèbre Duns, était comme lui des îles britanniques, Écossais ou Irlandais. S'il ne mérita pas comme ce dernier le titre de *docteur subtil*, il n'en mit pas moins de subtilités dans ses discussions; et dès-lors l'abus de l'argumentation était poussé si loin qu'il le conduisit à des travers singuliers, et jusqu'à enseigner le panthéisme. En dialectique les principales sources de ses connaissances furent les commentaires de saint Augustin et de Boëce sur la Logique d'Aristote. Le but essentiel qu'il se proposait dans ses écrits était d'identifier la philosophie à la théologie. « Il n'y a pas deux études, dit-il, l'une de la philosophie, l'autre de la religion; la vraie philosophie est la vraie religion, et la vraie religion est la vraie philosophie. » En cela il avait raison; mais il avait tort s'il voulait, comme on l'a remarqué, que la religion s'appuyât sur la philosophie. Cette idée était possible en lui, car il poussa l'audace si loin qu'il se fit chasser de France. Nous n'avons ni la possibilité ni l'intention de rapporter ici tout ce qu'il prétendit, tout ce qu'il proclama de nouveau ou de singulier. Contentons-nous d'ajouter que sa traduction des écrits de saint Denys l'Aréopagite ouvrit, dit-on, pour la première fois, l'accès de l'Occident à la théologie mystique des Alexandrins.

Le nom de Rhaban-Maure, en nous rappelant le nom de Loup, abbé de Ferrières, aurait dû aussi nous rappeler celui du moine Gotescale, qui fut aussi une des célébrités scolastiques de l'époque, célébrité malheureuse, car il abusa de sa facilité ou de son orgueil pour faire des arguments subtils et singuliers sur la prédestination à la gloire et à la réprobation; arguments qui ne plurent à personne et scandalisèrent tout le monde. Rhaban eut à joindre le reproche de ces erreurs à ceux de sa vie girovague. Condamné par un concile, relaps et entêté, Gotescalc, refusa de se rétracter et mourut renfermé dans la chambre d'un monastère. C'était sa place. Tel fut le sort de ce janséniste du IXe siècle, comme s'exprime M. Rousselot, qui se déclare janséniste lui-même, en prononçant sur ces matières qu'il ne paraît pas avoir étudiées. Le Xe siècle, tout stérile qu'on le dit et qu'il fut en effet, nous présentera au moins le nom de *Gerbert* d'Aurillac, depuis pape sous le nom de Silvestre II, et avec lui le souvenir des monastères de Reims, de Tours, de Sens, de Bobio, où l'enseignement n'était pas éteint.

(1) *Recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes.*

L'école de Salerne et le moine Constantin, son fondateur, méritent aussi au moins une mention rapide.

Si, comme Porphyre, Boëce était resté dans l'indécision sur les matières que le premier ne faisait, dit-il, qu'aborder en passant, on peut penser, ce me semble, que Rhaban-Maur, en les mentionnant tous deux, va plus loin et professe ce qu'on appelle l'idée ou le sentiment des *Réalistes*. Nous n'avons point directement à nous en occuper, puisque le réalisme ne fit bruit qu'après l'époque qui nous est assignée ; mais nous devions le mentionner, puisque nous avons à parler maintenant de Roscelin, qui tint la bannière dans le camp opposé. Cette bannière avait été levée par un auteur qui nous est peu connu. Jean, surnommé *le Sourd*, était, selon dom Ceillier, un docteur français, qui avait épousé tellement le sentiment des Nominaux qu'il passa pour le chef de cette secte. Duboulay, dans son *Histoire de l'Université*, au tome Ier, dit la même chose : « *In dialecticâ hi potentes extiterunt sophistæ* : Joannes, *qui eamdem artem sophisticam vocalem esse disseruit ; Robertus Parisiacensis, Roscelinus Compediensis, Arnulfus Laudunensis. Hi Joannis fuerunt sectatores, qui etiam quamplures habuerunt auditores.* » Jean fut donc le porte-enseigne du nominalisme ; Roscelin fut donc son disciple, mais le disciple surpassa le maître. Né en Basse-Bretagne (1), Roscelin ou Ruzelin devint chanoine de Compiègne, où jadis avait brillé d'un grand éclat l'École du Palais. On le chargea de donner des leçons publiques dans cette ville. Ce poste devint peut être son écueil le plus dangereux. Comme il savait plus de dialectique que de théologie, il aimait à raisonner des mystères de la religion suivant les lumières de la raison trop peu guidée. Par inclination et par amour-propre il suivit le parti des *Nominaux*. Qu'est-ce que le nominalisme? qu'était-ce surtout que le nominalisme de Roscelin? C'est la philosophie des sens, dit M. Rousselot, c'est l'empirisme ionien, l'individualisme en ontologie ; en un mot, c'est le système de la pluralité avec l'oubli de l'unité. L'individu seul existe, et cet individu, prenons bien garde, n'a pas deux substances, c'est-à-dire n'est pas le résultat de l'union entre l'esprit et la matière ; il y aurait des parties, et le nominalisme nie positivement l'existence des parties ; par conséquent le nominalisme ne pouvait pas admettre l'homme de Platon, qui dit : *L'homme est ce qui a un corps*, etc. Avec tout cela Roscelin pouvait-il admettre toute la doctrine catholique, sur la présence réelle, par exemple, sur la Trinité, etc.? Nullement. Il soutenait, en parlant des trois personnes, qu'on pourrait dire trois dieux, si c'était l'usage, etc. Aussi allait-il jusqu'à l'absurdité du panthéisme qu'on pourrait découvrir aujourd'hui dans ses écrits. Voilà ce qui donnait une si grande supériorité au réalisme, qui était non-seulement en apparence, mais effectivement plus fidèle au dogme. Voilà pourquoi saint Anselme se plaignait de la mauvaise philosophie qui, de son temps, et c'est celui dont nous parlons, s'introduisant dans la théologie,

(1) Dom Ceillier, *ib.*; dom Lobineau; dom Morice, *Histoire de Bretagne*, etc.

y mine les grandes vérités du christianisme. Il s'élève contre ces dialecticiens, hérétiques même en dialectique, qui prétendent que les universaux ne sont que des paroles (1). Abélard formulait les mêmes plaintes, en écrivant à l'évêque de Paris. Aussi faux dialecticien que faux chrétien, dit-il de Roscelin, son ancien maître, il soutient dans sa dialectique que nulle chose n'a de parties, et corrompt par là le sens des Écritures. Il cite l'endroit où l'Écriture rapporte que Jésus mangea une partie d'un poisson, etc. Roscelin faisait deux arguments pour prouver que les parties n'ont pas d'existence réelle : 1° Dire qu'une partie d'une chose est aussi réelle que cette chose, c'est dire qu'elle fait partie d'elle-même, car une chose n'est tout ce qu'elle est qu'avec toutes ses parties ; 2° La partie d'un tout doit précéder ce tout, car les composants doivent précéder les composés ; mais la partie d'un tout fait la partie du tout lui-même ; donc la partie devrait se précéder elle-même, ce qui est absurde. Ce qui était bien plus absurde, c'était l'abus qu'il faisait de toutes ces distinctions inutiles et de beaucoup d'autres. Ce qui fut malheureux pour lui, ce fut l'entêtement qu'il montra et qui le conduisit à sa perte. Tel fut le berceau de ces disputes, de ces combats, où, quoi qu'il en eût dit, Abélard prit le même camp, de ces combats où échouèrent aussi les Béranger, et tant d'autres, et où, suivant un autre étendard, brillèrent avec plus ou moins d'éclat les Anselme, les Lanfranc, les Pierre Lombard, etc., qui ont vécu effectivement du temps de Roscelin, mais dont les noms et l'histoire se reportent à l'époque philosophique qui ne vint qu'après lui.

L'abbé BADICHE,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

DE L'ESPRIT DE LA LITTÉRATURE ACTUELLE,

ET DU GÉNIE DE LOPE DE VEGA.

Je vais reproduire quelques mots que j'ai prononcés au dernier congrès... non pas pour résumer des débats qui ont été si longs et si brillants... c'eût été par trop au-dessus de mes forces ; mais seulement pour les fermer... Il paraît que c'est l'usage ; et j'ai dû, pour ma part, le respecter.

Et d'abord, ce n'est pas chose facile que de définir ce que l'on est convenu d'appeler l'*esprit du siècle*... car il y a là une idée extrêmement complexe... Qui pourrait faire l'énonciation claire, exacte et précise de tous les éléments qui contribuent à former cet esprit spécial d'une époque ?

Il n'est pas plus aisé de bien fixer le caractère de la *littérature actuelle;* peut-être en manque-t-elle, ou du moins, si elle en a un, sa physionomie n'est ni bien

(1) M. Cousin, *loco citato.*

saillante, ni bien prononcée... Il faut donc se borner à en indiquer les contours, comme dans les portraits que l'on fait au *daguerréotype :* on y reconnaît la figure, mais il y manque l'expression, la vie...

Ne pouvant pas bien fixer le caractère de la littérature actuelle, j'ai suivi, pour ainsi dire, une voie détournée... J'ai procédé par des éliminations successives pour simplifier les termes du problème; mais je n'ai pas osé le résoudre : *l'inconnu* reste encore à trouver.

En un mot, je n'ai pas dit ce qu'était cette littérature; je me suis borné à dire ce qu'elle n'était pas.

Ressemble-t-elle, par exemple, à la littérature de la Grèce dans ses beaux jours?... Non; et, malgré ma profonde admiration pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité, je crois qu'il ne serait pas possible, ni même convenable que notre littérature ressemblât trop à celle des Grecs.

Pourrait-on faire, de nos jours, un poëme épique comme ceux d'Homère?... Trouverions-nous un grand charme au chant des bergers de Théocrite? Aimerions-nous à voir sur la scène les tragédies de Sophocle ou celles d'Euripide, si simples, si naïves; à les voir dépouillées des *chœurs* et de la *musique*, qui ajoutaient tant à leurs beautés?...

On a dit tout à l'heure que le théâtre grec était un grand réflecteur de la morale publique.... Je crois, pour ma part, que cette assertion est un peu basardée... Était-il bien moral de mettre sur la scène Socrate, comme le faisait Aristophane, pour l'exposer aux traits les plus envenimés de la satire?... Socrate, le plus vertueux des hommes, qui paraissait, par ses vertus et ses croyances, être en quelque sorte le précurseur du christianisme?...

La tragédie grecque n'était pas plus morale que la comédie... Elle était fondée uniquement sur le dogme de la *fatalité*... elle montrait les hommes se débattant sous la main du destin qui les entraînait malgré eux vers le crime.... Œdipe est le vrai type de la tragédie grecque.

On a invoqué le nom de Démosthènes; eh bien, je crois que, même dans l'éloquence, il y a une distance immense entre les anciens et les modernes. Religion, mœurs, institutions, forme de gouvernement, tout chez nous diffère de l'antiquité. Dans la Grèce, les orateurs s'adressaient à un peuple enthousiaste, mobile, qu'ils voulaient captiver, façonner à leur gré... Il fallait donc s'adresser à ses passions, l'échauffer pour l'émouvoir. Or ce genre d'éloquence, qui seul convenait alors, serait déplacé dans nos assemblées délibérantes, dans nos corps législatifs. On ne pourrait pas, non plus, employer la manière des sophistes grecs qui, au sein des Académies, étalaient, comme dans une foire, tous les trésors de leur rhétorique.

Les mêmes observations que nous venons de faire sur la Grèce peuvent s'appliquer à l'ancienne Rome : donc la littérature actuelle ne ressemble pas plus à celle du siècle d'Auguste qu'elle ne ressemble à celle du siècle de Périclès.

En nous rapprochant de nos temps, nous trouvons la belle littérature du

XVIe siècle.... Elle était *éminemment classique*, comme j'ai eu déjà l'honneur de l'indiquer; il n'en pouvait pas être autrement... et ce fut même un grand bonheur, quoiqu'elle poussât à l'excès le goût de l'imitation... Pour rentrer dans la voie du bon goût, il n'y avait pas d'autre moyen que de suivre, avec une espèce de vénération religieuse, les traces des anciens... C'était le seul moyen de rattacher la vieille civilisation à la civilisation moderne, en comblant le grand vide qu'avait laissé *la barbarie.*

Notre littérature ne ressemble pas davantage à celle du XVIIe siècle... du siècle de Louis XIV. Sous ce prince, la littérature porte le cachet du monarque; elle aime le grandiose; elle a un certain air de cour qui lui sied à merveille, et qui ne nous irait pas du tout.... La littérature de ce temps ressemble, en quelque sorte, au château de Versailles, avec ses parcs magnifiques, ses vastes appartements, ses meubles surchargés de riches dorures...

La littérature de la fin du XVIIIe siècle ressentait trop l'influence de *l'esprit philosophique*, déjà un peu vieilli; elle ne se montrait pas, non plus, tout à fait libre de la corruption de la cour du Régent et de Louis XV... La littérature de cette époque semblait annoncer, elle aussi, une révolution...

Notre littérature n'a pas plus de ressemblance avec celle de la Révolution, à supposer que l'on puisse trouver quelque chose qui ressemble à une *littérature* dans ces jours néfastes, dans ces jours de douleur et de deuil.

Je vais encore plus loin, et je pourrais presque affirmer que la littérature actuelle ne ressemble pas du tout à celle de l'Empire... et cependant nous ne sommes pas encore à la moitié du même siècle...

Un orateur a dit au congrès que notre siècle avait commencé sous de mauvais auspices... Ceci est contredit par les faits, et manque par conséquent d'exactitude et de vérité. Notre siècle, au contraire, est né sous les plus favorables auspices. On l'a inauguré, pour ainsi dire, en arrêtant le cours d'une révolution qui avait tout bouleversé, en reconstituant la société sur sa véritable base : la religion et la morale... J'ai dit à dessein *la religion et la morale*, parce qu'on ne pouvait pas séparer ces deux idées.... Pour rétablir l'ordre dans l'État il fallait en même temps relever les autels... ils existaient refoulés dans le fond des cœurs; mais il fallait les relever d'une main puissante à la face du ciel et de la terre....

On a développé dans ce congrès des opinions très-opposées sur le mérite de notre siècle, sous le rapport littéraire... Je les trouve les unes et les autres un peu exagérées... Cette opinion tient peut-être à la disposition de mon esprit, qui n'est jamais porté vers les extrêmes; mais je crois sincèrement que notre siècle ne mérite d'être ni trop vanté, ni trop déprécié. Il a fait de véritables progrès, non pas seulement dans les sciences exactes, dans les sciences physiques, ce qui est hors de toute contestation, mais encore dans quelques branches de la belle littérature..... J'ai fait déjà la remarque (et tous les orateurs sont tombés d'accord sur ce point) que le perfectionnement des études historiques est peut-être le trait le plus saillant de notre époque, et que ce perfectionnement a eu

une très-grande influence sur l'ensemble de la littérature, à commencer par le *roman*, et à finir par le *drame*.

Or il est hors de doute que la science historique a fait, de nos jours, des pas immenses : on la cultive avec une sorte de prédilection chez toutes les nations de l'Europe.... Les Anglais publient de nouvelles histoires de leur pays, et des ouvrages très-remarquables sur le moyen-âge.... On pourrait même dire que le moyen-âge est ressuscité : on le doit à Walter Scott et à d'autres écrivains plus ou moins célèbres... L'Allemagne est renommée pour ses travaux sévères et consciencieux, pour le soin qu'elle apporte à l'étude de l'histoire, dont elle cherche à pénétrer le fond.... L'Italie, dans ce genre d'étude, compte aussi des hommes d'un talent éminent... En Espagne, on a publié de nos jours une *Histoire de la Guerre de l'Indépendance*, ouvrage extrêmement remarquable sous tous les rapports.... Je ne parle pas de la France... vous savez beaucoup mieux que moi les progrès qu'a faits chez vous la science historique, et combien d'hommes d'un talent supérieur y ont acquis des titres à une gloire incontestable....

Il y a des branches de la littérature qui sont, de notre temps, dans un état de prospérité incontestable ; il y en a d'autres qui se trouvent, il faut l'avouer, dans un état de décadence visible ; quelques-unes mêmes auront bien de la peine à se relever... Mais il n'en est pas moins vrai de dire que la littérature actuelle fait des efforts constants, et parfois couronnés d'un plein succès, pour satisfaire aux besoins de notre époque, *en se mettant d'accord avec l'esprit du siècle*. Parviendra-t-elle à son but?... Je l'ignore... mais, j'en ai l'espérance... Nous sommes dans une voie d'amélioration, de progrès ; nous avons un instinct généreux qui nous pousse vers un avenir meilleur, comme ce sentiment qui est au fond de nos âmes, et qui nous annonce l'immortalité.

Qu'il me soit permis aussi de dire quelques mots sur un sujet qui a été traité incidemment dans le cours d'une discussion du congrès. Il s'agissait d'un de mes compatriotes, d'un mort, d'un grand homme... En voilà plus qu'il n'en faut pour que vous ne trouviez pas étrange que je renouvelle ici sa défense.

On a avancé l'autre jour, en parlant de Lope de Vega, qu'il n'avait point étudié la philosophie, et qu'il avait imaginé un nouveau système dramatique, parce qu'il ne connaissait guère les classiques.... Ces deux assertions, il faut bien oser l'avouer, me semblent peu conformes à la vérité. Lope de Vega, comme tous les hommes de lettres de l'Espagne au XVIe siècle, était fort instruit : il savait tout ce que l'on savait de son temps... il connaissait les langues savantes ; il avait étudié les belles-lettres, l'histoire, la théologie, la jurisprudence. Il avait voyagé en Italie et dans d'autres contrées de l'Europe.... Certes il ne connaissait pas la philosophie telle que nous la comprenons, mais il l'avait étudiée comme on le faisait de son temps... Il l'avait étudiée aussi dans l'école du grand monde ; car Lope de Vega, par un privilége assez rare, fut très-populaire en Espagne, et se vit fêté par la cour. Devenu l'objet de l'admiration univer-

selle, il vivait riche et estimé près du lieu même où Cervantes, l'auteur immortel du *Don Quichotte,* pauvre et traînant une existence pénible, vivait presque ignoré.

Celui-ci ne fut pas très-heureux au théâtre; il n'y réussit pas comme Lope de Vega... Cervantes fut le rival de Lope, mais il lui rendit pleine justice... il n'était pas envieux... il était, lui aussi, trop grand... Cervantes raconte, avec une naïveté charmante, l'état dans lequel se trouvait le théâtre à l'époque de sa jeunesse... On y jouait de véritables farces, composées le plus souvent par les *acteurs* eux-mêmes.... On remarquait dans ces pièces des traits de génie, quelques dialogues bien tournés, une gaîté franche et de bon aloi; mais ce n'étaient au fond que des farces qu'on jouait sur des tréteaux, en plein air, à peu près comme on faisait autrefois à la foire Saint-Germain, ou tout au plus comme on fait encore sur *les boulevards*...

« Ce fut alors, ajoute Cervantes, que parut Lope de Vega, *ce monstre de la* « *nature* (il ne trouve pas d'autre expression pour signaler cet être prodigieux); « il s'empara en maître du théâtre; ce fut lui qui le créa... » C'est vrai : Lope ne trouva, au début de sa carrière dramatique, que les petites pièces dont nous venons de parler, et qui ne méritaient pas même le nom de *comédies*, *des tragédies tout à fait classiques*, comme la *Semiramide* de Virnes, et les deux pièces qui furent composées vers cette époque sur le beau sujet d'Inès de Castro... Mais ces tragédies étaient trop simples et trop froides pour exciter l'attention du public... Elles ne furent pas même jouées, ou du moins pas une n'est restée. Les pièces les plus curieuses qui paraissent encore sur la scène espagnole appartiennent à Lope de Vega...

Or, que fit ce génie supérieur pour créer le théâtre espagnol?.... Il fit précisément ce qu'avaient fait les poëtes de Rome quand ils voulurent, eux aussi, avoir un théâtre qui leur appartînt en propre.... « *Ils osèrent abandonner les traces des Grecs, et ils présentèrent sur la scène des faits de leur pays*, avec le costume national, avec la simple toge du peuple, ou avec la prétexte des patriciens.... » C'est Horace lui-même qui le dit, et j'ai choisi exprès son témoignage comme celui d'un auteur éminemment classique et passionné pour la littérature grecque, que, dans cette même épître, il recommandait aux Pisons : « *Ayez toujours à la main les modèles de la Grèce*; *étudiez-les et le jour et la nuit*. »

Mais, quand il s'agissait d'avoir un théâtre national, il exprimait, avec une précision admirable, les trois conditions qu'on avait remplies à Rome pour atteindre ce but. — Il avait d'abord fallu renoncer à l'imitation trop servile du théâtre grec... Et remarquez bien, soit dit en passant, que le théâtre grec ressemblait beaucoup plus, sous tous les rapports, à celui de l'ancienne Rome qu'il ne ressemble à celui des peuples modernes.

Il fallut aussi choisir des faits appartenant à la nation, *domestica facta,* comme dit Horace... Ce sont ces faits qui tiennent aux traditions, à l'histoire, à l'exis-

tence même du pays, et qui, en captivant l'intérêt public, peuvent rendre le drame populaire...

Il faut même, pour qu'il n'ait pas l'air *trop étranger*, qu'il soit habillé à la manière du pays, suivant l'observation très-fine d'Horace, lequel indique, en même temps, deux genres de pièces... les unes d'un ton plus modeste, dont les personnages appartiennent au peuple, les autres dont le ton doit être plus noble et plus élevé.

Lope de Vega fit précisément ce qu'Horace avait recommandé....... Il abandonna de bonne heure les traces des Grecs et des Romains, non qu'il ne les connût pas; il les connaissait très-bien, et même il les suivit quelquefois... Il était fort au courant de la littérature classique; on s'en aperçoit dans plusieurs de ses ouvrages, dans son poëme de *Circé*, par exemple, sujet emprunté à un épisode d'Homère. — Ce n'est pas l'érudition qui manquait à Lope de Vega, c'était, au contraire, le poids de l'érudition qui étouffait parfois son génie.

S'il quitta l'ancienne ornière pour se frayer une nouvelle route, ce ne fut pas, comme on l'a fait entendre, parce qu'il ne connut point le théâtre classique, mais en pleine connaissance de cause, et d'après un plan arrêté... Dans *l'Art nouveau pour faire des comédies* (ouvrage publié par Lope lui-même, afin de répondre aux critiques sévères qu'on lui adressait de son temps), il s'exprime à peu près en ces termes : « Je ne le sais que trop, la Grèce et Rome m'appelle-
« ront *un barbare;* mais, quand je dois écrire une comédie, je commence par
« enfermer sous clef et Plaute et Térence, pour qu'ils ne poussent pas de hauts
« cris... Puisqu'il s'agit de plaire au public, et qu'il est un peu bête, il faut lui
« parler bêtement... »

Je ne fais ici que rendre la pensée de Lope en la dépouillant du charme de l'expression et de l'attrait de la poésie... C'est comme si on vous montrait un beau tableau de Murillo, sans coloris, sans grâce..., rien que les contours, dans une mauvaise lithographie.

Lope de Vega, on doit le reconnaître, poussa à l'excès son système, et il tomba dans des écarts déplorables. Mais il partait d'une idée tout à fait juste : le fond de son système était vrai. Il créa le théâtre national, qu'il dota de *dix-huit cents pièces;* c'est lui-même qui le dit. Une centaine de ces pièces furent composées chacune en un seul jour, en passant, dans les vingt-quatre heures, des mains de Lope sur la scène... Il y présenta des sujets religieux dans les *autos sacramentales*... Il composa des drames historiques, en choisissant très-souvent les sujets qui pouvaient exciter le plus d'intérêt parmi les Espagnols... Avaient-ils, par exemple, découvert et conquis un nouveau monde.... Lope faisait une comédie sur la découverte de Christophe Colomb... Avaient-ils triomphé de la révolte des Araucans, qui a fourni le sujet du beau poëme d'Ercilla : Lope présentait sur la scène sa comédie de *l'Arauco dompté*... Il cherchait, par tous les moyens possibles, à rendre la littérature populaire... Il aimait tant à représenter la comédie sous le costume national que, parfois, il oubliait que ses person-

nages étaient nés dans un autre pays, et il leur donnait un peu *la tournure castillane.*

Ce fut Lope qui créa le théâtre espagnol et le revêtit de la forme qu'il conserva avec éclat pendant un siècle et demi... Il eut un très-grand nombre d'imitateurs et d'élèves, tels que Calderon, Moreto, Bojas, Guillen de Castro, etc., dont quelques-uns même surpassèrent leur maitre..... Mais ce fut lui qui leur fraya la route, qui leur servit de modèle....

Il n'y a presque pas de sujets qui n'aient été traités sous une forme ou sous une autre par Lope de Vega... Son influence ne se borna pas à l'Espagne, elle se fit sentir chez d'autres nations... En France, par exemple, l'influence du théâtre espagnol se fait remarquer dans les œuvres de Pierre Corneille, et plus encore dans celles de son frère... Molière lui-même, ce génie si supérieur, puisa quelquefois à la même source... Il fit, avec des canevas espagnols, *le Festin de Pierre, la Princesse d'Élide.* Le sujet de cette dernière pièce est tiré d'une comédie de Moreto, d'un très-grand mérite, ayant pour titre : *el Desdeu con el desdeu.* Moreto en avait pris lui-même le fond dans une comédie de Lope de Vega : *los Milagros del deprecio*, dans laquelle l'auteur a développé une pensée à la fois juste et comique, en montrant qu'il est possible de conquérir l'amour d'une femme orgueilleuse au moyen de l'indifférence qui blesse au vif sa vanité. Il y a encore très-peu d'années, on fit en France une tragédie, *le Cid de l'Andalousie*, dont le sujet est également tiré d'une pièce de Lope de Vega, *la Estrella de Sevilla...* Sa fécondité était si merveilleuse qu'il sema partout des trésors, dont l'Espagne et les autres nations ont toutes profité. Il a donc rendu un service trop important à la littérature pour qu'on puisse blâmer sévèrement la route qu'il a suivie.

Je crains d'avoir abusé de l'indulgence des lecteurs de ce journal, mais le motif qui m'y a exposé porte en lui-même son excuse.

MARTINEZ DE LA ROSA,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE DE MALTE,

PRÉCÉDÉE DE LA STATISTIQUE DE MALTE, ET DE SES DÉPENDANCES,

PAR M. MIÈGE,

Ancien consul de France à Malte (1).

L'île que les Doriens de Syracuse nommèrent *Melita* (le pays du miel) sem-

(1) Trois vol. in-8°, chez Paulin, rue de Seine, 33.



blait destinée dès la plus haute antiquité à devenir la proie des peuples qui se disputaient l'empire de la Méditerranée. Les Grecs l'avaient enlevée aux Phéniciens. Une colonie phénicienne l'enleva aux Grecs; et Carthage, à son tour humiliée et vaincue, céda la place à Rome. En effet, Malte, située sur la limite de l'Orient et de l'Occident, intermédiaire entre l'Europe et l'Afrique, nécessaire à la possession de la Sicile, contribuait à donner aux envahisseurs le premier rang maritime et commercial. Cette position même fit longtemps son malheur; car, selon la prédiction de Pyrrhus, la Sicile devait être le champ de bataille du genre humain; et Malte ressentit le contre-coup de ces grandes luttes.

Après la domination romaine, qui absorbait tout dans son admirable unité, vinrent les Vandales et les Goths, c'est-à-dire la dévastation et la barbarie; puis les Byzantins, puis les Arabes, puis les Normands, auxquels Malte fut redevable de ses institutions municipales. Quand l'Allemand Henri VI eut jeté au vent les cendres du dernier descendant de Tancrède de Hauteville, Malte, comme la Sicile, passa successivement sous l'autorité des princes de Souabe, de Charles d'Anjou et de la maison d'Aragon. Elle fit partie du vaste héritage transmis par Ferdinand-le-Catholique à Charles-Quint, jusqu'à l'année 1530, où ce prince céda Malte et le Goze aux Hospitaliers de Saint-Jean, chassés de Rhodes par les Ottomans après une résistance héroïque. Dès lors Malte se sépara de la Sicile, dont elle avait suivi constamment la fortune.

Nous touchons ici aux temps modernes. Mais, avant d'indiquer ce que fut Malte sous les grands maîtres, d'exposer les causes et les résultats de la conquête française, de montrer avec quelle habileté la politique britannique s'empara de Malte et réussit aujourd'hui à s'y maintenir, il n'est pas hors de propos de parler de l'auteur et de donner une idée générale de son livre.

Abela, Bozio, Vertot, le P. Honoré Brés, et plus récemment MM. de Boisgelin, de Saint-Priest, de Villeneuve-Bargemont, se sont occupés avec distinction de l'histoire de Malte. Mais le sujet était loin d'être épuisé; il fallait, pour le traiter sous toutes ses faces et l'amener jusqu'à nos jours, un écrivain qui, investi de fonctions publiques, eût vu de près les événements et les hommes. C'est ce qu'a fait M. Miège. Ancien consul de France à Malte, fort de l'expérience que donnent trente-quatre ans d'honorables services, il a publié le fruit de ses observations et de ses recherches; et, en lisant son livre, on ne peut trop le féliciter d'avoir su dérober quelques loisirs à la multiplicité des affaires administratives. En effet, il est regrettable, à mon avis, que les consuls rédigent si rarement des documents d'utilité pratique sur les divers pays où ils font respecter les intérêts de nos nationaux. De plus, le livre de M. Miège est un témoignage de gratitude envers les Maltais, dont il reconnaît dignement l'hospitalité en se faisant leur historien, en défendant leur caractère et leurs droits. Mais, en se plaçant à ce point de vue, l'auteur n'a pu se défendre de juger les choses d'une manière un peu exclusive; et son affection pour le peuple maltais le dispose mal à l'égard des dominateurs

de l'île. Il a soin cependant d'appuyer ses opinions sur des documents diplomatiques puisés aux meilleures sources, et dont il donne la copie aux pièces justificatives. La division générale de l'ouvrage me paraît pécher par le défaut de proportions. Les temps modernes y occupent une place considérable, tandis que l'époque antérieure à l'arrivée des chevaliers de Saint-Jean est présentée avec une certaine précipitation qui laisse de côté beaucoup de détails intéressants. Le style est correct et simple, mais peu varié. Dans les questions politiques il a une animation contenue, qui révèle les sympathies de l'historien. En somme, ce livre offre une lecture utile et agréable; étudié avec impartialité, il doit et peut rectifier beaucoup de faits obscurs ou mal connus; c'est du moins ce que j'ai essayé de montrer dans la rapide analyse qui va suivre.

Le volume de statistique qui précède les deux volumes d'histoire contient l'économie politique de Malte. C'est un tableau curieux des institutions, des mœurs, du commerce, de l'agriculture, enfin de toutes les ressources de l'île. On y voit le Maltais, patient et infatigable, cultiver son petit champ entouré de murs blancs, accident de terrain qui, partout répété, contribue à donner à Malte l'aspect d'un rocher stérile. Ses instruments sont imparfaits; la terre labourable est rare et légère; le vent d'Afrique flétrit souvent les moissons d'un souffle embrasé; mais pourtant l'orge relève sa tige flexible; l'oranger donne sa fleur embaumée, et le cotonnier sa laine précieuse. Aussi, aux yeux du Maltais, son île est la plus belle du monde, *fiore del mondo*, mot simple et touchant qui rappelle celui des Irlandais en parlant de leur verte Erin : *First flower of the earth, first gem of the sea :* « la plus belle fleur de la terre, le plus beau joyau de l'Océan. »

Par sa constitution physique et par l'impétuosité de ses passions, le Maltais se rapproche du type africain, que rappelle aussi le costume des femmes comme la conformité du langage. Cet idiome, évidemment dérivé de l'arabe, et aujourd'hui réduit à l'état de patois, a fait généralement place à l'italien; mais on a quelques débris de l'ancienne poésie maltaise, et ces fragments ne sont pas dépourvus de grâce :

Écoute, toi qui fus instruit par l'amour :
Dis-moi : que t'est-il arrivé en aimant?
Ouvre-moi ton cœur oppressé, je t'en prie;
Car je crois qu'il m'arrive ce que tu as éprouvé.

Cependant, malgré la longue domination des Arabes à Malte, les habitants ont conservé fidèlement la foi que le divin apôtre, Paul, vint leur prêcher sous Néron. La pompe des cérémonies, la pieuse naïveté des coutumes annoncent une croyance ardente et sincère, un catholicisme tout espagnol, et par cela même peu tolérant. Naguère encore l'établissement d'un temple anglican faillit causer une sédition.

Cet attachement au culte des aïeux se confond, chez les peuples simples et honnêtes, avec un profond respect pour les choses établies. Les Maltais, affectionnés à leurs souverains quand ils sont justement gouvernés, se trouvaient heureux sous l'autorité des rois de Sicile, dont ils avaient obtenu par leur conduite ferme et mesurée les priviléges les plus étendus. Cette situation, d'autant plus chère aux Maltais qu'elle leur avait coûté de plus grands sacrifices, changea tout à fait quand Charles-Quint eut cédé leur île, malgré eux, à des étrangers. Leurs députés furent tenus en dehors des négociations ; on disposa sans leur aveu de leur indépendance, et la prise de possession précéda la garantie des priviléges, garantie elle-même évasive et illusoire ; car, en entrant au château Saint-Ange à titre de feudataire, et non pas à titre de souverain, l'Ile-Adam se proposait déjà deux choses dont l'une entraînait l'autre : s'affranchir de la suzeraineté de l'Espagne (1), abolir peu à peu les libertés maltaises. Cette politique fut celle de ses successeurs.

M. Miège nous fait assister à cette lutte incessante. A en croire les écrivains de l'Ordre, l'île était un pays misérable et dépeuplé lorsque les chevaliers vinrent s'y établir (2) ; ses habitants étaient des hommes ignorants et grossiers, qui ne méritaient pas de conserver des biens dont ils pouvaient faire un mauvais emploi. M. Miège, en vengeant Malte et les Maltais de ces accusations intéressées, nous montre les grands maîtres privant les indigènes de toute participation aux affaires de l'État, les déclarant incapables de devenir chevaliers ou même chapelains conventuels, aggravant les impôts, s'arrogeant le droit de vie et de mort, suspendant ou précipitant à leur gré l'action des tribunaux civils et criminels ; et pourtant, lorsqu'il s'agissait de combattre les ennemis de la chrétienté, l'Ordre trouvait dans les Maltais ses plus habiles marins, ses plus intrépides soldats. Au siége de 1565 on vit ce que savaient faire ces hommes si dédaignés. Le farouche Dragut fut tué ; les Turcs se rembarquèrent avec une perte de trente mille hommes, et le château Saint-Ange, construit par les Arabes d'Afrique, servit à repousser leurs descendants. La population valide de Malte avait vu, du haut des remparts, les vieillards, les femmes massacrés dans la plaine, et n'avait pas éprouvé de lâches faiblesses ; les enfants s'étaient battus à coups de fronde.

M. Miège s'est proposé d'écrire l'histoire de Malte, et non l'histoire de l'Ordre de Malte ; aussi, en parlant du despotisme des grands maîtres, considère-t-il, avant tout, les effets de ce gouvernement sur l'état politique des Maltais, sans s'arrêter beaucoup aux grandes choses que l'Ordre fit au dehors. Les com—

(1) Pour ne citer qu'un seul fait, sous le magistère de La Valette, et par son ordre, un Maltais fut pendu comme rebelle pour avoir rédigé un mémoire de doléances adressé à Philippe II. (*Voy.* le IIe vol., p. 162.)

(2) Un des nouveaux venus ne craignit point de dire que l'île entière ne valait pas le parchemin où était écrit l'acte de cession.

mencements, les progrès, les luttes des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ont été, dans notre dernier Congrès, l'objet d'une discussion brillante et approfondie; il serait téméraire à moi et inutile ici d'y revenir. Quant aux rapports de l'Ordre avec ses sujets indigènes, de fréquentes conspirations, déjouées par la délation et réprimées par les tortures, prouvent assez la malveillance réciproque des gouvernants et des gouvernés. Je crois toutefois juste de dire que cette surveillance rigoureuse était une nécessité de la position des grands maîtres, et que l'Ordre ne pouvait être fort qu'à condition d'être craint : c'est la raison d'Etat de toute aristocratie militaire.

On est d'ailleurs porté à beaucoup pardonner à ceux qui ont tant et si vaillamment combattu pour la cause de la chrétienté et de la civilisation. M. Miège n'est point assez frappé de ce point de vue. Ce qu'il faut pourtant reconnaître avec lui, c'est que l'Ordre renfermait depuis longtemps dans son sein des germes de désorganisation et de ruine qui devaient le conduire à sa perte, et qui éclatèrent à la fin du XVIIIe siècle. La présomption des chevaliers, leurs rivalités, leur licence, leur mépris pour une règle depuis longtemps tombée en désuétude, la banqueroute imminente, l'effet moral produit par la révolution française, les dispositions secrètes des souverains étrangers, qui se tenaient prêts à recueillir l'héritage d'un pouvoir expirant; toutes ces causes réunies faisaient dire à Emmanuel de Rohan sur son lit de mort : « Je serai le dernier grand maître d'un ordre illustre et indépendant. » Lui-même avait accéléré ce dénoûment en renonçant à la neutralité qu'il s'était d'abord imposée, en lançant contre la France une proclamation imprudente (1), en concluant un traité avec Paul Ier. Le Directoire, ou plutôt Bonaparte, affecta de considérer cette dernière démarche comme une déclaration de guerre. Le jeune vainqueur de l'Italie et de l'Autriche, qui seul avait conçu et préparé l'expédition d'Égypte, avait aussi arrêté dans son esprit l'occupation de Malte, qu'il appelait *la première échelle de communication avec la France.*

En face d'un pareil danger, il fallait à l'Ordre un chef actif et énergique : on élut un Allemand, le bailli de Hompesch, faible, imprévoyant, timide. C'est là le sort de tous les pouvoirs qui tombent. Déjà, avant la mort de Rohan, l'Espagne, la Russie, l'Autriche (2), Naples même, et surtout l'Angleterre, songeaient sérieusement à s'approprier Malte. La rapide conquête de Bonaparte mit tout le monde d'accord, mais contre nous. Après quelques coups de canon, la capitulation fut signée; Hompesch abdiqua; les chevaliers se dispersèrent, et le

(1) Voyez *le Moniteur* du 16 messidor an VI.

(2) M. Miège prouve surabondamment que Hompesch était une créature de l'Autriche, et émet l'opinion très-vraisemblable que cette puissance, par un article secret du traité de Campo-Formio, livra Malte pour avoir Venise. Il ne croit pas que des agents révolutionnaires aient été envoyés à Malte par le Directoire, comme on l'a prétendu, pour préparer les voies à la conquête. Bonaparte seul tenait le nœud de l'intrigue et se réservait, au besoin, de le trancher avec l'épée.



drapeau tricolore remplaça l'étendard de la religion sur les remparts de la cité qui portait le nom glorieux de La Valette. Aussitôt, grâce à l'impulsion puissante du grand homme, l'administration s'organise; un nouveau système de gouvernement s'établit; l'instruction publique est fondée, les impôts mieux répartis, des mesures sanitaires recommandées ou prescrites, l'approvisionnement assuré; et pour faire tout cela il avait fallu huit jours à Bonaparte (du 10 au 18 juin 1798).

Il part, et, dès le mois de septembre, l'insurrection éclate, fomentée par les Napolitains et par les Anglais. Le peuple maltais n'est pas mûr pour les idées libérales que la France est venue lui apporter. Plusieurs spoliations, condamnables sans doute, ont irrité sa foi religieuse. Tous les *Caseaux* se soulèvent : les femmes fabriquent la poudre et les balles ; les prêtres excitent les haines ; et la nouvelle du désastre de notre flotte, à Aboukir, en exaltant les courages, change l'émeute en révolte. Les vaisseaux de Nelson, avec quelques bâtiments siciliens, viennent bloquer la cité Valette. Les Maltais, qui tiennent la campagne, applaudissent à l'arrivée de leurs alliés; et les Anglais, après s'être fait désirer, prennent terre à Malte pour n'en plus sortir.

Ce serait sortir des bornes d'un simple rapport que de suivre M. Miège dans les détails qu'il donne sur ce grand événement. Qu'il me suffise de rappeler que de malheureux conflits entre l'autorité civile et militaire, l'incurie du Directoire, le gaspillage des munitions et des vivres, et peut-être trop de confiance dans la force de la place, amenèrent, après vingt mois de siége, la capitulation du 4 septembre 1800. Je n'indique que ces causes, car aucun Français ne voudrait reprocher au brave Vaubois d'avoir eu trop d'humanité en gardant les citadins à l'abri des remparts que nos soldats défendaient : les expulser de La Valette, c'était les abandonner à la haine de leurs compatriotes égarés. Les Anglais prirent possession des forts. Le commodore Ball, faisant valoir habilement le nom du roi des Deux-Siciles, commença par exiger que les troupes maltaises déposassent les armes ; puis il se rendit en grande pompe à l'église Saint-Jean, et congédia le bon peuple maltais avec des saluts et des promesses.

Ainsi, selon la vive expression de M. Miège, l'Angleterre *escamota* Malte. La manière dont elle sut éluder les stipulations contraires du traité d'Amiens peut, à coup sûr, être considérée comme un tour de passe-passe diplomatique. De la souveraineté du roi de Naples il n'en fut plus question. Malte et le Goze devaient être restitués aux chevaliers de Saint-Jean, sous la garantie des puissances contractantes ; les forces britanniques devaient évacuer les deux îles dans trois mois. C'étaient là les points capitaux. Le ministère anglais temporisa et se créa un parti à Malte, pendant qu'il écartait les gens sages et éclairés, tenus en état de suspicion pour ne s'être pas associés au soulèvement contre les Français. Puis il se fit modeste : il demanda peu de chose, l'occupation décennale. Enfin, sur le refus de la France, il déchira le traité d'Amiens. Lord Melville, un des partisans de la guerre, se chargea de justifier la rupture, et s'écria dans la Cham-

bre des pairs : « Notre objet en ce moment est Malte ; l'objet de la guerre est de tenir Malte garnie de troupes britanniques, non pour quelques années, mais pour toujours. » Le temps de la dissimulation était passé.

Nos revers et le Congrès de Vienne donnèrent raison à l'Angleterre. Pour cela deux lignes suffirent : « *L'île de Malte et ses dépendances appartiendront en toute propriété et souveraineté à Sa Majesté Britannique.* » Jusque-là les Maltais avaient hasardé quelques timides doléances contre la dureté des protecteurs qu'ils s'étaient donnés. Il fallut courber la tête quand les alliés, devenus les maîtres, protégèrent, à leur façon, *ce peuple inquiet et turbulent qui méritait d'être gouverné avec une verge de fer* (1). » L'injustice était consommée ; et, sous les yeux des Maltais, livrés sans conditions, l'Angleterre ne craignit pas d'écrire :

MAGNÆ ET INVICTÆ BRITANNIÆ
MELITENSIUM AMOR ATQUE EUROPÆ VOX
HAS INSULAS CONFIRMAT.
A.D. MVCCCXIV.

dédicace fastueuse et mensongère, gravée sur le frontispice d'une caserne. La force toujours présente en ce lieu n'est-elle pas là pour faire respecter l'inscription ?

Il y a plus de quarante ans que l'Angleterre pèse sur Malte, et sa domination n'y est point solidement affermie. En fait de despotisme, il n'y a de changé que le nom de ceux qui l'exercent. Toujours le même mépris exclusif et hautain, toujours des impôts onéreux écrasant le pauvre, toujours cette politique astucieuse qui entretient l'ignorance, embrouille les lois, repousse les Maltais du pouvoir politique. En vain le Parlement essaiera des demi-réformes, concessions blessantes, tant elles sont accordées à regret : rien ne pourra guérir les plaies creusées par l'orgueil britannique. Qu'est-ce, au reste, qu'une voix de plus dans ce murmure menaçant et sombre qui s'étend des rivages de l'Irlande aux sources du Gange, de New-York à Alexandrie ?

Un grand poëte moderne, qui a vu Malte en partant pour l'Orient, se laisse aller à l'impression tout extérieure et cherche à nous faire partager son illusion : « Nous plaignons les Maltais, s'écrie-t-il, il faudrait les envier. Qu'y a-t-il de « commun entre nos passions factices, entre la tumultueuse agitation de nos « vaines pensées, et ces deux seules pensées vraies qui occupent la vie de ces « enfants du soleil : la religion et l'amour ?.... Ils sont esclaves, dites-vous : « qu'en savent-ils ? Esclavage ou liberté, malheur ou bonheur de convention ! « Qu'importe à ces foules paisibles qui respirent la brise de mer, ou se couchent « aux tièdes rayons du soleil de Sicile, de Malte ou du Bosphore, que la loi leur

(1) Ce sont les termes du rapport des commissaires d'enquête, en 1812.

« soit faite par un prêtre, par un pacha, ou par un Parlement? » Je protesterais contre ces paroles, si M. de Lamartine ne revenait plus loin sur sa pensée. C'est qu'alors l'homme d'Etat, l'homme pratique, a pris la place du poëte. Quoique fêté, caressé par les Anglais, il juge sévèrement leur politique. « Le gouverne-« ment de Malte est dur et étroit, dit-il; il n'est pas digne des Anglais, qui ont « enseigné la liberté au monde, d'avoir dans une de leurs possessions deux classes « d'hommes, les citoyens et les affranchis. »

Les affranchis deviendront-ils citoyens, ou, par une révolution plus complète, les Maltais chasseront-ils l'étranger de la terre de leurs pères? L'avenir seul peut décider cette grave question. Mais, si le colosse venait à s'écrouler à la suite d'une de ces catastrophes qui ébranlent le monde, Malte échapperait, du moins, à la domination britannique, et verrait peut-être son indépendance proclamée d'après les bases posées par la France au traité d'Amiens. Je m'associe, pour ma part, et de grand cœur, à cette généreuse espérance de M. Miège. Ce serait là une éclatante réfutation de cet axiome triste et désolant, qui semble aussi vieux que le genre humain : Malheur aux faibles!...

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

MONUMENTS HISTORIQUES DE MONTAUBAN,

PAR M. DEVALS AINÉ. — Ire PARTIE.

Cette première partie est consacrée aux deux principaux monuments de la ville, l'Hôtel-de-Ville et l'église Saint-Jacques.

L'Hôtel-de-Ville occupe aujourd'hui l'emplacement et une partie des restes du château des comtes de Toulouse, qui, selon M. Devals, aurait remplacé lui-même un *castellum* romain. L'auteur établit, d'une manière assez évidente, que, sur les bords du Tarn, une forteresse fut élevée par Agrippa pour défendre le passage; il me paraît moins prouvé que cette forteresse ait existé au lieu même où s'éleva plus tard le château du moyen-âge. Je me hâte de dire, toutefois, que rien, non plus, ne prouve le contraire. M. Devals s'appuie, en partie, sur la présence d'une construction romaine dans les substructions du château; mais il reconnaît lui-même que cette construction est d'une époque de décadence, et qu'elle a dû être substituée à celle d'Agrippa, dont il ne reste pas de traces. C'est, ce me semble, détruire lui-même la preuve qu'il voulait invoquer; une construction a pu s'élever, dans le Bas-Empire, en un tout autre lieu que celui qu'occupait le *castellum* d'Agrippa.

Quoi qu'il en soit, le château des comtes de Toulouse fut bâti en 1144, par le

comte Alphonse, et bientôt, autour du manoir féodal, vinrent se grouper les habitants de Montauriol, fatigués du joug de leur seigneur, l'abbé de Saint-Théodard, et attirés par les franchises municipales accordées par Alphonse. Telle fut l'origine de la ville de Montauban. M. Devals fait ensuite, d'après les divers documents qu'il a pu recueillir, la description de ce château, et il passe en revue les principaux faits qui s'y sont accomplis. — Fortement endommagé par les guerres religieuses du XVIe siècle, le château avait été restauré et remis en état de défense, quand il fut définitivement démantelé en 1629 par ordre de Richelieu. Une partie fut rendue habitable, et le présidial y fut installé en 1639. En 1662, Pierre de Bertier, évêque de Montauban, restaura le reste et en fit un évêché. C'est cet édifice, dont extérieurement il est impossible de reconnaître l'ancienneté, qui sert aujourd'hui d'hôtel-de-ville. M. Devals le décrit avec soin, et indique les quelques salles qu'on y retrouve encore et qui ont fait partie du château.

L'église Saint-Jacques est un monument peu remarquable, mais qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'art. Commencée en 1174, interrompue par les guerres des Albigeois, reprise en 1228, sa construction fut terminée en 1230. Son architecture est lourde et appartient, en partie au style roman, en partie au style ogival. Pillée par les calvinistes en 1561, l'église Saint-Jacques fut encore détruite par eux en partie en 1567 ; puis plus tard restaurée, et mise dans l'état où on la voit aujourd'hui. M. Devals en donne la description, et publie toutes les pièces intéressantes qui s'y rapportent. L'ouvrage entrepris par notre collègue mérite toute la sympathie des lecteurs du journal de l'Institut Historique, et, quant à moi, je fais des vœux pour que se termine bientôt un travail aussi consciencieux et aussi utile.

ERNEST BRETON,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. ISODORE DE MONTMEYAN,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

Aix, le 22 juillet 1842.

Je viens de lire dans la 95e livraison du journal de l'Institut Historique le compte-rendu de la quatrième séance du Congrès de la présente année. Ce n'est pas sans surprise que j'y ai vu la manière dont Leibnitz y est jugé. Excusez,



dans un partisan zélé de ce grand homme, ce qu'il peut y avoir de trop vif dans les observations suivantes, écrites en courant et sous l'empire de la première impression.

On n'a pas craint de dire, dans l'Institut Historique, que Leibnitz n'était pas chrétien, et, ce qu'il y a de plus fort, M. Robert (du Var), chargé d'exposer les doctrines philosophiques du Platon de l'Allemagne, et d'en apprécier l'influence sur la philosophie moderne, convient que « Leibnitz n'est pas chrétien dans ses « ouvrages, et cela, dit-il, est arrivé à son insu ; il avait les meilleures intentions « du monde. Il en a été de même de Descartes. » Ainsi, voilà Leibnitz et Descartes donnés comme deux philosophes qui ne savent pas exprimer ce qu'ils pensent; qui avaient de bonnes intentions, mais si peu de pénétration que, chrétiens intérieurement, ils ne l'étaient pas dans leurs ouvrages. En vérité, un pareil jugement est-il tolérable? Je ne rappellerai pas que l'abbé Emery, supérieur général de Saint-Sulpice, a consacré deux ouvrages à prouver le christianisme de Leibnitz et de Descartes, et qu'il l'a établi par un grand nombre de passages décisifs, tirés de leurs livres. Mais, si on avait voulu contester sérieusement le christianisme de ces deux philosophes, il fallait discuter ces nombreux passages, faire voir qu'ils ne prouvaient rien, et établir, au contraire, par d'autres textes, que ces deux maîtres de la philosophie moderne n'étaient pas chrétiens dans leurs ouvrages. Au lieu de cela, on n'allègue rien contre Descartes; et contre Leibnitz on s'en tire, d'une manière expéditive, par deux objections faites bien à la légère. « Il expliquait tout sans miracle, » disait M. Robert (du Var). M. Vincent, s'emparant de cet aveu, et voulant prouver que toute la philosophie de Leibnitz est hostile au christianisme, dit que « c'est un singulier chrétien que celui qui « détruit les miracles, qui rend inutiles Moïse et Jésus-Christ. » Mais cette accusation ne repose que sur une équivoque : Leibnitz ne voulait pas de miracle dans l'ordre naturel; il allègue le système des causes occasionnelles, au lieu de supposer un miracle perpétuel. Il ne s'agit pas en ce moment de discuter si ce reproche est fondé. Mais Leibnitz n'a jamais nié les miracles du christianisme, et il est à peine croyable qu'une pareille imputation lui soit faite au milieu d'un corps savant. Si l'on se fût borné à dire que la manière dont Leibnitz expliquait les miracles d'après son système de philosophie diminuait peut-être la force de cette preuve, ce reproche pourrait avoir quelque apparence, sans que pour cela nous le regardions comme bien fondé. La même objection a été faite à Malebranche, mais personne cependant, que nous sachions, ne l'aaccusé de nier les miracles. Nous n'indiquerons pas tous les passages des œuvres de Leibnitz où il admet les miracles qui servent de preuves à la religion chrétienne; nous nous contenterons de renvoyer M. Vincent à la page 146, tome VI, des *Œuvres de Leibnitz*, publiées par Dutens. Il y verra que, dans ses remarques sur le livre de Tollan, intitulé *le Christianisme sans mystère*, en insistant sur l'aveu de cet auteur, qui reconnaît, comme il est juste, dit-il, que des miracles ont été opérés par le Christ, il définit le miracle une opération qu'une intelligence créée,

de quelque capacité qu'elle soit, ne saurait dériver des lois de la nature; et un peu plus bas, à la page 148, il revient sur la définition du miracle, et approuve celle donnée par Tollan : « qu'un miracle est au-dessus de la nature et de ses opérations ordinaires. » Encore une fois, Leibnitz n'a jamais nié les miracles. Qu'il les ait expliqués d'après ses idées philosophiques particulières, cela ne fait rien à la question. Il a reconnu leur force probante; il était intimement persuadé de la vérité de la religion. Allons plus loin : dans les questions qui séparent les protestants des catholiques, il a fait les aveux les plus favorables au christianisme; il y touchait pour ainsi dire, et il est même difficile d'expliquer, sans l'accuser de s'être laissé influencer par des considérations politiques, comment il ne s'est pas réuni à l'Église catholique. Ce que je rappelle ici est connu de tous ceux qui ont feuilleté les œuvres de Leibnitz. Comment ces faits ont-ils été méconnus au sein de l'Institut Historique?

Mais Leibnitz a dit « que les monades sortaient de Dieu par une fulguration. » Est-ce sur une métaphore que l'on doit juger de la philosophie d'un grand homme, et faut-il que ce mot de fulguration l'accuse tout de suite de panthéisme? Ajoutons que le mot est adouci par un *pour ainsi dire*, et qu'après tout cette métaphore n'exprime pas autre chose que la puissance infinie de Dieu, qui éclate dans la création des êtres finis. D'ailleurs, Leibnitz n'a-t-il pas reconnu en termes formels le dogme de la création? Dès lors, comment peut-on l'accuser de panthéisme?

Je ne discuterai point dans cette lettre les objections qui ont été proposées contre les monades, l'harmonie préétablie, l'optimisme : la discussion de ces questions difficiles me forcerait à des détails trop longs pour une lettre ordinaire. D'ailleurs, quoique partisan de Leibnitz, sur ces trois questions je suis loin de voir tout à fait comme lui, et je pense qu'on peut le combattre avec avantage à ce sujet. Mais les erreurs dans lesquelles il peut être tombé sont loin d'autoriser la manière tout à fait injuste dont il a été apprécié au sein de l'Institut Historique. Dans l'intérêt de la vérité, comme dans celui de la religion, qui peut sans doute se passer de tous les suffrages humains, mais qui gagne à être professée et défendue par de grands hommes, je me suis cru autorisé à vous adresser ces courtes observations.

Permettez-moi, en finissant cette lettre, d'exprimer le vœu que les Sociétés littéraires se réunissent pour réclamer l'adoption d'un tarif uniforme pour le transport des lettres dans tout le royaume, quelles que soient les distances, et l'autorisation pour la poste de se charger des cahiers manuscrits comme des cahiers imprimés. L'adoption de cette mesure faciliterait beaucoup les relations littéraires dans toute la France, et les correspondants d'une Société académique ne seraient pas réduits à n'avoir le plus souvent qu'un titre sans fonctions.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 6 juillet, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire lit une lettre de Mme la douairière de Roovere de Roosemeersch, qui annonce la mort de M. de Roovere de Roosemeersch et Zype, membre correspondant de la 1re classe, à Bruxelles. La classe, qui regrette encore les noms illustres enlevés dans le cours de l'année dernière à l'Institut Historique (voyez la 96e livraison, page 276), apprend avec beaucoup de peine cette nouvelle perte, qui prive la société d'un de ses membres les plus honorables et les plus distingués.

La classe reçoit de plusieurs membres correspondants divers travaux manuscrits dont voici les titres : 1° *Notice biographique sur Thomas Ragio*, par M. Ubertin, proviseur du collége royal de Bastia (Corse) ; 2° deux *Mémoires*, l'un sur *le Docteur solennel, Henri Goethals, dit de Gand, grand archidiacre de Tournay, célèbre professeur en Sorbonne, né en* 1217, *mort en* 1297 ; l'autre *sur Henri Goethals, doyen de Liége*, envoyés par M. le chevalier de La Basse-Monturie ; 3° *Mémoire sur l'incendie de Saint-Malo en* 1661, par M. l'abbé Manet. Ces quatre manuscrits sont confiés à l'examen de M. Huillard-Bréholles. La classe, après avoir entendu, dans sa prochaine séance, le rapport de M. le secrétaire, décidera s'il y a lieu de les renvoyer au comité du Journal.

Livres offets : *Histoire de France par demandes et par réponses*, par notre collègue M. Lagarrigue (rapporteur, M. Dufey de l'Yonne) ; *Delle genti e delle arti primitive d'Italia*, par M. Luigi Poletti, architecto et professeur à Rome (rapporteur, M. Renzi).

M. Le Glay, archiviste général du département du Nord et correspondant de l'Institut de France (Académie des Incriptions et Belles-Lettres), est présenté comme membre correspondant de la 1re classe par MM. de La Basse-Monturie et Renzi. M. Le Glay a envoyé à l'Institut Historique un ouvrage bibliographique de la plus haute importance, intitulé : *Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord*; un fort volume in-8°, 1841. Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature MM. Renzi, Brillouin et Huillard-Bréholles.

M. Dufey (de l'Yonne) lit un rapport sur *l'Histoire de la ville d'Ensisheim*, par notre collègue M. l'abbé Merklen, curé d'Ensisheim (Haut-Rhin). — (Voyez ce rapport imprimé dans la précédente livraison, *page* 268.)

M. Huillard-Bréholles rend compte de l'*Histoire de Malte*, par M. Miège, ancien consul de France à Malte. Ce rapport, qui donne une excellente idée de l'ouvrage, est renvoyé à l'unanimité au comité du Journal (voyez la présente livraison, page 296).

⁂ Le mercredi 13 juillet, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), sous la présidence de M. Vincent. — Quinze membres sont présents.

Livres offerts : *la Mère-Institutrice*, de M. Lévi (Alvarès); *Grammaire française, dédiée à l'Académie Française et en particulier à M. Victor Hugo, l'un de ses membres*, par M. Louis Direy, professeur de l'Université; *la Revue d'Auvergne*, 22e livraison; *le Candidat refusé*, pièce de vers de M. Paillet (de Plombières).

M. Bernard-Jullien lit deux fragments de ses études sur la littérature française sous l'Empire : 1° une *Critique raisonnée du poëme d'Héro et Léandre*, de Denne-Baron; 2° une *Notice sur la vie et les ouvrages de Luce de Lancival*, professeur au collége de Louis-le-Grand. Cette notice intéresse vivement par les détails nouveaux qu'elle renferme, et qui font mieux connaître la vie intime de cet écrivain, lequel ne fut pas seulement un excellent professeur de rhétorique, mais dont l'esprit et la brillante conversation faisaient le charme de la plus haute société. Luce de Lancival avait autrefois subi une amputation et marchait à l'aide d'une jambe de bois : il mourut, à l'âge de quarante-quatre ans, des suites d'une chute, le lendemain même du jour où il avait été couronné pour son discours latin prononcé à l'occasion du mariage de Napoléon. Le *poëme d'Achille à Scyros*, de Luce de Lancival, dont M. Bernard-Jullien fait l'analyse, mérite peu les éloges qu'il reçut à son apparition; sa tragédie d'*Hector* est bien supérieure. « Mais son meilleur titre de gloire, dit M. Jullien, est, à mes yeux, son enseignement. On doit ajouter, à l'honneur de Luce de Lancival, qu'il avait deviné de bonne heure et annoncé les qualités éminentes de son plus brillant élève, M. Villemain. » — La classe remercie M. Bernard-Jullien de son intéressante communication.

⁂ La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 20 juillet, sous la présidence de M. l'abbé Badiche. — Vingt-quatre membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire lit une lettre de M. le ministre de la justice, qui offre à l'Institut Historique *le Compte-rendu de la justice criminelle en France pendant l'année* 1840, et le *Compte-rendu de la justice civile et commerciale* pendant la même année. Ces deux volumes sont renvoyés à l'examen de M. Vincent.

M. le secrétaire lit encore une lettre de notre collègue M. Marquet-Vasselot, directeur en retraite des maisons centrales, qui fait hommage à la Société d'un

double exemplaire de ses ouvrage *Sur les prisons et le système pénitentiaire*. M. l'abbé Badiche est nommé rapporteur.

La classe reçoit encore les ouvrages suivants : *Biographie de M. le général comte de Lariboisière, grand maître de l'artillerie impériale*, par M. l'abbé Badiche ; *Annales littéraires, scientifiques et industrielles de l'Auvergne ; Giornale dell' Istituto Lombardo ; Annali universali di statistica*. — Des remerciements sont votés aux donateurs, et en particulier à M. le ministre de la justice et à M. Marquet-Vasselot.

M. Renzi présente comme membre correspondant M. Antonio de Moraes e Carvalho. Cette candidature est appuyée par nos collègues MM. les docteurs Cardozo de Menezès et V. de Torres-Homen (de Rio-Janeiro). Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature MM. le docteur Josat, Renzi et Dufey (de l'Yonne).

M. Renzi lit à cette occasion une lettre de M. Cardozo de Menezès, pleine de bienveillance pour l'Institut Historique. M. Cardozo de Menezès offre de servir de toutes ses forces les intérêts de notre Société au Brésil ; déjà il s'est occupé de voir nos nombreux correspondants de Rio-Janeiro, d'écrire à ceux qui sont éloignés ; il s'est fait en quelque sorte le lien entre eux et nous, uniquement dans l'intérêt de la science que nous cultivons, et que l'Institut Historico-Géographique du Brésil cultive avec tant de succès. Ce dévouement si rare, si désintéressé, mérite les éloges et la reconnaissance de l'Institut Historique. La classe partage cette opinion, et vote à l'unanimité des remerciements à M. Cardozo de Menezès.

M. le docteur Schultz est admis, comme membre correspondant, sur le rapport favorable de M. le comte Jelski ; et M. le docteur Treuille, comme membre résidant, sur le rapport également favorable de M. le docteur Josat, sauf la sanction de l'assemblée générale.

Le rapport de M. Josat sur l'ouvrage envoyé par M. Treuille à l'appui de sa candidature est un véritable mémoire sur l'histoire de la syphilis, qu'il croit, d'après de graves autorités et contre l'opinion de quelques auteurs, avoir existé dans les temps anciens. Une vive discussion s'engage à ce sujet ; mais elle cesse bientôt sur la déclaration de M. Josat, qui se propose d'ajouter une seconde partie à son curieux travail, et de la lire à la prochaine séance. La discussion sera reprise à cette époque.

M. Bernard-Jullien lit un rapport sur l'*Histoire des sciences mathématiques en Italie depuis la renaissance des lettres jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, par M. Libri. — Renvoi au comité du journal. (*Voy.* la précédente livraison, p. 253.)

∴ Le mercredi 27 juillet, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Debret. — Quinze membres sont présents.

M. Deville, membre correspondant à Lyon, en ce moment à Paris, fait hommage à la Société d'une collection de trois cents médailles de différentes épo—

ques et de divers pays. — La classe vote des remerciements à M. Deville.

M. le docteur Delaporte, membre correspondant, qui assiste à la séance, présente à la classe trois pièces de monnaies en or, trouvées à Boscrenoult, canton de Vimoutiers (Orne), et trois pièces en argent, trouvées à Tours (Calvados). M. Delaporte promet de faire sur ces monnaies et sur quelques autres une notice, qu'il enverra prochainement, et que la classe recevra avec un grand plaisir.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures qui seront annoncés au bulletin bibliographique. On distingue dans ces envois un *Plan* très-curieux de la ville de *Calais sous la domination anglaise*, envoyé par M. Charles de Rheims (de Calais) (1), et une *Notice sur une petite Statue de bronze trouvée à Esbarres* (*Côte-d'Or*), *au milieu de débris d'objets d'art, le* 18 *juillet* 1840, par M. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre, *ornée de lithographies exécutées d'après les dessins de l'auteur*. Ce cahier in-folio contient, outre la *Notice* de M. Gauthier-Stirum, le rapport fait à l'Institut Historique par M. E. Breton, et l'opinion de la 4e classe du Congrès, tenu à Lyon le 10 septembre 1841, sur cet objet d'art. — Des remerciements sont votés aux donateurs, et particulièrement à M. Gauthier-Stirum et à M. Ch. de Rheims.

M. Camille Duteil, présenté par M. Martin (de Paris), est admis, sur le rapport de M. Renzi, comme membre résidant de la 4e classe, sauf la sanction de l'assemblée générale.

La 4e classe, sur la proposition de M. l'administrateur-trésorier et de M. E. Breton, émet le vœu que des diplômes de membres protecteurs soient adressés à plusieurs princes étrangers.

Notre collègue M. Brillouin fait don à la Société de deux médailles en argent, l'une de Richard Ier, l'autre de Richard II, rois d'Angleterre. — Des remerciements sont adressés à M. Brillouin.

∴ L'assemblée générale du mois de juillet (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 29, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Trente-deux membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. le vice-secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le comte de Montmeyan, membre correspondant à Aix, qui réclame contre les opinions exprimées sur la philosophie de Leibnitz dans le dernier Congrès. — Renvoi à la 3e classe.

Lecture d'une lettre de M. le chevalier Peruzzi, ministre résident de Toscane

(1) Ce plan a été levé pour servir aux opérations militaires de Henri VIII. L'original est déposé au Muséum britannique de Londres, Bibliothèque Cottonienne, Augustus I, vol. II, art. 71. Les noms des rues, en anglais, sont extraits d'un Terrier fait en 1556, deux ans avant la reprise de Calais par les Français. La copie de ce Plan et celle du Terrier font partie du cabinet de M. Ch. de Rheims, qui les a lui-même extraites des originaux.

à Paris, qui annonce l'acceptation du diplôme de membre protecteur par S. A. I. R. le grand duc de Toscane, et un don de 500 fr. que S. A. I. R. fait à l'Institut Historique, outre les 300 fr. de sa cotisation à vie.

L'ordre du jour appelle la sanction de plusieurs élections faites par les classes. Sont admis successivement à l'unanimité, au scrutin secret, M. le docteur Treuille, membre résidant de la 3ᵉ classe; M. le docteur Schultz, membre correspondant de la même classe; et M. Camille Duteil, membre résidant de la 4ᵉ classe.

L'assemblée générale, sur le vœu de la 4ᵉ classe, décide que des diplômes de membres protecteurs seront offerts à plusieurs princes étrangers.

Notre collègue M. Théophile Mercier dépose sur le bureau plusieurs exemplaires de son *Hymne sur la mort de S. A. R. le duc d'Orléans.* — Des remerciements sont votés à l'auteur.

M. le vice-secrétaire lit la nomenclature des livres offerts à la Société depuis la dernière assemblée générale. — Des remerciements sont également votés aux donateurs.

L'ordre du jour appelle le rapport des trois commissaires délégués par le conseil pour l'examen des comptes de M. l'administrateur-trésorier pendant l'année 1841-1842. Ces commissaires sont MM. N. de Berty, Vincent et Leudière. M. N. de Berty, rapporteur, monte à la tribune.

Il résulte de son rapport que les recettes se sont élevées à.	9,927 fr.	16 c.
Les dépenses ordinaires de l'année à.	9,487	17
Remboursement à M. Renzi sur ses avances.	439	99
Somme égale.	9,927 fr.	16 c.

La commission reconnaît que les livres sont tenus avec ordre, et les dépenses justifiées par les pièces à l'appui.

Elle propose, en conséquence, à l'unanimité, de déclarer apurés les comptes de 1841-42.

Le budget de 1842-43, présenté par M. l'administrateur-trésorier, se compose de :

3,000 fr.	pour le journal.		
1,020	pour le loyer.		
3,120	pour le personnel, dont	1,200 fr.,	administr.-trésor.
		960	employé.
		960	garçon de bureau.
1,570	pour frais généraux.		
900	pour prix à donner.		
Total. . 9,610 fr.			

A laquelle dépense M. l'administrateur se propose de faire face par les recettes suivantes :

8,000 fr.	pour 400 cotisations courantes à 20 fr.
940 fr.	pour 47 cotisations ou diplômes nouveaux.
670 fr.	qu'on pourra recouvrer sur l'arriéré.
9,610 fr.	total égal à la dépense.

Le conseil, ayant apuré les comptes de M. l'administrateur-trésorier, les soumet, par l'organe de la commission (ainsi que le budget de 1842-43), à la sanction de l'assemblée générale de juillet, conformément à l'art. 39 des Statuts.

M. le président met aux voix la partie du rapport relative aux comptes de l'exercice de 1841—42 ; elle est adoptée à l'unanimité.

Le budget de 1842-43 est également adopté à l'unanimité, après une courte discussion.

Rapport de M. l'administrateur-trésorier sur la situation de la Société au 31 *mars* 1842. — C'est la première fois, suivant le rapporteur, qu'on aurait constaté dans l'Institut Historique que la recette a été supérieure à la dépense. « Nous devons, dit-il, chercher à nous maintenir dans cette situation, notre Société étant si éparse et si mobile que tous nos efforts ne sont pas de trop pour ne pas nous endormir un instant sur ce premier résultat favorable. L'action de votre administrateur s'est agrandie ; ses relations sont devenues plus certaines, plus rassurantes ; les liens qui unissent nos membres correspondants à l'Institut Historique se sont resserrés. L'amélioration de notre journal a été remarquée partout avec une grande satisfaction. Cette amélioration parle plus haut en notre faveur que toute la publicité que nous pourrions obtenir par d'autres moyens.

« Le zèle de nos collègues des départements s'est réveillé, et, sur l'appel de votre administrateur, plusieurs mémoires viennent d'arriver à l'Institut Historique. D'autres ne tarderont pas à les suivre, car les membres correspondants ont à cœur de ne pas rester en arrière des membres résidants ; ils tiennent, comme eux, à payer leur tribut intellectuel à la Société.

« De nouvelles acquisitions d'une grande importance, de nouvelles communications ouvertes avec l'étranger, confirment l'assurance que la Société jouit de cette estime et de cette renommée, laborieusement acquise, qu'elle était en droit d'ambitionner. Elle en est surtout redevable à son journal et aux travaux consciencieux dont il est l'organe. »

M. l'administrateur entre ensuite dans quelques développements sur le mode d'admission des membres de l'Institut Historique. Il pense qu'il ne convient pas de suivre le système mis en pratique par les autres Académies, ni les formes adoptées par les Académies que rétribue l'Etat, lesquelles donnent beaucoup aux candidats, tandis que nous n'avons qu'à leur demander. Il émet le vœu que ses vues soient adoptées pour servir de guide aux classes dans l'admission des membres correspondants qui présenteraient des garanties suffisantes.



CHRONIQUE.

Les derniers cours publics et gratuits de l'Institut Historique ont continué à attirer la foule.

M. Dufey (de l'Yonne) a terminé son *Cours d'histoire de nos institutions civiles, politiques et religieuses.*

Il a résumé dans les trois premières séances les institutions de la période gauloise, depuis le second siècle de l'ère romaine jusqu'à l'époque de la première expédition de César dans les Gaules. Cette période, qui comprend six siècles, période importante, féconde en grands événements, et que la plupart de nos écrivains ont omise ou négligée, ouvre notre histoire nationale. Il est vrai que, pendant ce long espace de temps, les Gaules étaient gouvernées par les druides, qui n'ont laissé aucun document écrit; mais les faits ont été recueillis par un grand nombre d'historiens romains et grecs. Tous les événements de cette époque sont parfaitement connus. L'étude de ces temps anciens a été depuis un demi-siècle l'objet de plusieurs ouvrages remarquables. Le professeur a résumé les heureux résultats de ces savantes et consciencieuses investigations.

Dans les séances suivantes, et jusqu'à la clôture de son cours, il a tracé le tableau de nos institutions sous la domination des Romains; les changements opérés dans la législation, le gouvernement et les mœurs, par le christianisme, l'établissement des Burgundes et des Visigoths, et l'invasion des Francs.

M. Dufey (de l'Yonne) a fait précéder l'histoire de la période mérovingienne d'une analyse comparée des lois visigothe, bourguignonne, et de la loi salique. Il a démontré que, déjà sous la domination romaine, les nations gauloises avaient des lois positives sur les effets civils du mariage, les dots, la communauté conjugale, la transmission des propriétés, et que les prescriptions les plus importantes de nos coutumes n'ont été que l'application continuée de ces anciennes lois.

Nul doute que quelques principes généraux consacrés par ces lois ne se trouvent aussi dans le droit romain; mais il ne faut pas en conclure qu'ils n'ont été connus en France que depuis le XII[e] siècle, époque de la découverte des anciens manuscrits des *Pandectes*. Le professeur prouve par des citations textuelles du code bourguignon, connu sous le nom de loi Gombette, et le Recueil des lois visigothes, colligées par Egiga, et révisées par les assemblées générales de l'époque, que ces lois, qui depuis ont passé dans nos coutumes, étaient antérieures à la découverte des *Pandectes*.

M. Dufey (de l'Yonne) a dû se borner à exposer sommairement son opinion sur ces graves questions; l'ouverture du Congrès historique de 1842 l'a contraint d'ajourner à l'année prochaine cette partie de son Cours du droit public de la France.

— Dans son Cours de poésie grecque, M. J.-L. Vincent, étant arrivé à l'his-



toire de la poésie dramatique, a entrepris de faire connaître le père de la tragédie, Eschyle, qui non-seulement en a été l'inventeur, mais encore a su la porter déjà à une grande perfection dans plusieurs de ses parties, par exemple dans les caractères, la conduite du drame, le dialogue, etc.

La première séance a eu pour objet de rattacher ces considérations à l'ensemble du cours commencé il y a deux ans. Dans la seconde séance, le professeur a fait connaître les grands événements de l'époque d'Eschyle ; époque dramatique par elle-même, et bien propre à inspirer le drame par cela même. Dans les séances suivantes, M. Vincent s'est attaché à expliquer plusieurs des tragédies d'Eschyle, en rappelant les faits mythologiques sur lesquels elles ont été construites, et faisant connaître tous leurs plus beaux passages, sans oublier d'en critiquer les mauvais. De la sorte, il a fait successivement passer sous les yeux de ses auditeurs le *Prométhée*, *les Sept Chefs devant Thèbes*, *les Suppliantes*, *Agamemnon*, *les Perses*, etc., en ayant soin de remarquer, à mesure que l'occasion s'en présentait, quels perfectionnements le génie d'Eschyle lui avait fait trouver pour l'art dont il était l'inventeur. Le Congrès ayant interrompu le cours, le professeur n'a pas eu le temps d'entreprendre un semblable travail sur Sophocle, ainsi qu'il espérait pouvoir le faire. Mais il n'a point renoncé à continuer cette revue du théâtre grec, et les suffrages de ses auditeurs ont été pour lui un précieux encouragement pour l'avenir.

—Le savant historien de Saint-Malo, notre collègue M. F.-G.-P.-B. Manet, prêtre de cette ville et chanoine honoraire de Rennes, a communiqué à l'Institut Historique une notice curieuse sur le grand incendie dont Saint-Malo fut le théâtre en 1661. Nous regrettons que le défaut d'espace nous ait empêchés d'insérer en entier cette précieuse communication.

Ce fut *le* 27 *octobre* 1661, veille de Saint-Simon et Saint-Jude, sur les cinq heures du soir, et par un temps serein, que le désartre s'annonça *au haut de la Grand'Rue* (si improprement appelée de la sorte, puisqu'elle n'avait guère de largeur que la voie d'une charrette), chez une nommée *Marie de Bordeaux*, veuve de *Sébastien Charnassé*, dit *Ville-David*, apothicaire. — Marie avait mis de la térébenthine bouillir dans une petite cour, derrière sa boutique. — La matière s'étant enflammée, cette femme ne perdit pas la tête : elle coiffa au plus vite sa bassine d'un cuveau qu'elle avait préparé en cas d'accident, et jeta par-dessus, pour plus grande sûreté, une lourde couverture de laine mouillée. —Cette opération n'aurait pas manqué d'avoir un effet salutaire, si un zèle trop précipité ne fût venu la rendre vaine. — La fumée puante et épaisse qui s'échappait par l'allée fit à l'instant crier les voisins *au feu!* Et tous, accourus en tumulte, s'empressèrent d'agir en désordre. — Un individu principalement, appelé *Pierre Chénu*, croyant mieux faire que les autres, fut tout droit à la source du mal : il leva imprudemment l'appareil qu'avait fait la misérable veuve, et, pour surcroît de maladresse, il renversa le vase par terre. — Aussitôt le

liquide en combustion roula dans le magasin, qui, en quelques minutes, devint une fournaise affreuse. — A six heures, l'incendie avait déjà dévoré presque entièrement quatre maisons.

L'alarme accrut la confusion.—La populace n'obéissait plus, et n'était occupée qu'à mettre les meubles et les marchandises à l'abri. — Plusieurs demandaient qu'on fit ouvrir une *poterne*, ou porte secrète de la ville, qui était murée depuis quelque temps ; d'autres, plus hardis, commencèrent de leur chef cette démolition ; d'autres enfin réussirent à enfoncer *la petite porte de la Blaterie*, ou *de la Croix du Fief,* qui, dans cet instant, se trouvait elle-même bouchée.— L'exécution de cette dernière mesure facilita, en effet, beaucoup le sauvetage ; mais, en retour, elle occupa un grand nombre de bras, dont les services auraient été très-utiles ailleurs.— En vain l'on appliqua les crochets à quelques maisons, pour faire la part aux flammes, « le défaut de forces, et plus encore d'espace pour agir, contraignirent d'y renoncer, après quelques tirades inutiles. »

Cependant *les deux côtés de la Grand'Rue* ne faisaient plus qu'une arcade de feu; — l'élément dévastateur, partagé en deux pyramides effroyables, jetait sur toute la ville une grêle d'étincelles ; et les barils de poudre enlevaient, par leur explosion, des poutres et des solives brûlantes, qui portaient en tout sens la terreur et le danger. — Par deux fois le feu prit au *clocher de la cathédrale ;* mais, ces deux fois, il fut éteint par un couvreur hardi, auquel le *Chapitre* donna en récompense, sa vie durant, un logement sur la *Grande-Boucherie.* — Le grand jeu de paume lui-même, établi à peu de distance du *Couvent de la Victoire* ou *des Bénédictines*, en fut fort endommagé.— Quelques autres bâtiments non moins éloignés en furent quittes pour de légers dégâts, et plusieurs personnes pour de graves blessures. — Une seule y périt dans les flammes ; mais la chute des pignons en écrasa un certain nombre.

Enfin l'on se reconnut à la pointe du jour, et l'incendie fut arrêté dans *la rue Saint-Buc.* — Le logis de M. *Nicolas*, chevalier, sieur de la *Bertaudière*, fut le dernier qui servit de pâture au feu; — ceux de MM. *du Vaugaray, de La Chesnaye-Trublet, de Porcon, de Després-Arson*, et de quelques autres notables citoyens, furent, par leur construction en pierres et par leur interposition, un heureux obstacle à l'embrasement, qui menaçait de devenir général. — Isolés par des amas monstrueux de charbon et de cendres, et noircis par la fumée, ces tristes débris d'une ville moderne ne présentèrent plus que l'aspect lugubre de quelque fragment d'antiquité.

Suivant le dénombrement le plus exact qui en fut fait à cette époque, il y eut *deux cent quatre-vingt-sept maisons, tant grandes que petites*, brûlées dans l'espace de douze à treize heures ; et, si l'air n'eût pas été aussi calme, aucune n'en aurait peut-être réchappé. — On estime que ce fléau ne causa pas aux *Malouins* une perte moindre de 6 ou 7 millions.....

Trois jours après ce fatal accident, c'est-à-dire le 30 octobre, attendu l'absence de *M. Louis, marquis de Coëtquen*, gouverneur de la place, *Monseigneur*

François de Villemontée, alors *évêque de Saint-Malo*, prit sur lui de faire ouvrir *la poterne de Brévet*, comme on avait fait de celle de *la Croix du Fief*, mais sous la condition qu'elles seraient, toutes les deux, refermées et murées dès que les rues seraient débarrassées des décombres de l'incendie.

De leur côté, messieurs les juges, de concert avec *Pierre Boullain*, *sieur de la Fontaine,* maire en cette déplorable circonstance, publièrent, le 1er novembre, une ordonnance en vertu de laquelle très-exprès commandement fut fait à toutes personnes de conduire tout de suite au *Talard*, ou en d'autres lieux lointains et sûrs, toutes les poudres, soufres et marchandises grasses, à peine aux contrevenants de confiscation desdits effets, et de 1,000 livres d'amende applicables aux nécessités présentes.

Le 2 du même mois, l'assemblée municipale, séant dans une des salles de *l'évêché*, nomma douze commissaires pour faire abattre les pans de murailles restés debout, et faire déblayer les rues.

Le 18 suivant, la même assemblée, tenue au *Grand Jeu de Paume*, à cause de l'état d'indigence où était réduite *l'abbaye Saint-Jean*, ancien lieu de ses séances, élut des arbitres pour empêcher les procès qui pourraient résulter du désordre de l'incendie, reconnaître les terrains et régler les indemnités. — Elle arrêta enfin, ce même jour, des mesures provisoires de police, propres à empêcher le retour d'événements pareils à celui dont on venait d'être les victimes, mesures que le parlement de Rennes sanctionna par deux arrêts. — « Vu par la « Cour, disait la première de ces pièces, la requeste des nobles, bourgeois et « habitants de la ville et communauté de *Saint-Malo*, par laquelle ils remons- « trent qu'ayant esté affligés par un embrasement de feu qui a brullé une « grande partie de la ville, et consumé plus de deux cents maisons d'icelle, ils « croyent estre de leur debvoir de prévenir une semblable désolation à l'adve- « nir, en éloignant toutes causes qui peuvent y contribuer; deux des plus prin- « cipales qui y avoient donné facilité estant que les matériaux dont la pluspart « desdictes maisons estoient construites, n'estant que de bois, et élevées en « saillie et advancée à chaque estage, en sorte qu'elles se touchoient presque par « le hault, quy a donné facillement le commencement dudict feu, sans le pouvoir « secourir : à quoy pour obvier à l'advenir, lesdicts bourgeois et habitants « de *Saint-Malo* requéroient qu'il pleust à ladicte Cour, conformément à l'usage « de Rennes, ordonner que touts ceulx qui bastiront doresnavant en ladicte « ville de *Saint-Malo* soient tenus de construire, entre toutes les maisons, des « pignons de murailles mitoyens de bon massonnail, de largeur accoustumée en « ladicte ville, icelles conduire et eslever jusqu'au faiste, et de deux pieds au- « dessus d'icelluy; que le tour desdictes maisons sera construit en pierre de « taille ou de massonnail, et eslevé à droict plomb, sans aucune saillie ni ad- « vancée sur les rues; qu'il ne sera advancé sur icelles rues aucunes trapes ni ou- « vertures pour encaver, sauff auxdicts propriétaires d'advancer, chascun en « droict soy, des deux costés, jusqu'au milieu de la rue, des voultes soubz le pavé,

« pour servir de descharge, dans lesquelles voultes ils auront entrée par leurs « caves ; faisant construire lesdictes décharges et voultes bien deubment capa- « bles de suporter les charroys et pavés desdictes rues : et pour la construction « desdictes maisons, que le *Grand-Bée*, qui est proche de ladicte ville de *Saint-* « *Malo*, composé de rochers, sera ouvert, afin d'y prendre la pierre nécessaire « pour la construction desdictes maisons, en cas qu'elle se trouve propre pour ce « faire, et ce, suivant la délibération de ladicte communauté, qui sortira son effect « sans qu'il y puisse estre contrevenu en aucune manière, sur telles peines qu'il « plaira à ladicte Cour, etc.... Tout considéré, la Cour, faisant droict sur la re- « queste et conclusion du procureur général du Roy, enjoinct à toutes personnes, « de quelque estat et condition qu'elles soyent, de bastir et construire les cos- « tallas et pignons de derrière les maisons, qu'ils feront bastir à l'advenir en la- « dicte ville de *Saint-Malo*, de pierre de taille, ou en massonnail, et d'élever les- « dicts pignons deux pieds au-dessus de la couverture, et le devant d'icelles, jus- « qu'au premier estaige ; et le surplus du devant desdictes maisons, de bois et « autres matières, à droict plomb, sans aucune advancée ni saillie sur la rue, à « peine d'estre démollies à leurs frais, et de 500 livres d'amende contre « chascun des contrevenants.... permet néanmoins ladicte Cour auxdicts habi- « tants de *Saint-Malo* d'advancer, chascun en droict soy, jusqu'au milieu de la « rue, des caves, faisant des voultes capables de soustenir les pavés et les char- « rettes, en sorte que le public n'en puisse souffrir aucun préjudice ; et de tirer « et prendre de la pierre pour leurs bastiments sur le *Grand-Bée*, près ladicte « ville de *Saint-Malo*, en cas qu'elle se trouve propre à bastir, etc... Enjoinct « aux juges et officiers de tenir la main à l'exécution du présent arrest, à ce « qu'il n'y soit contrevenu.... Fait au Parlement de Rennes, le 7 décembre 1661.

« Signé *Malescot*. »

Comme, par ce premier arrêt de règlement, faculté était laissée aux proprié- taires de faire bâtir au-dessus du premier étage, soit en bois, soit en autres ma- tières, celui du 23 décembre, y ajoutant, « ordonna que le devant des maisons « qui seroyent à l'advenir basties en ladicte ville, seroit en tout construict de « pierre de taille ou de massonnail, tout ainsy que les costés, pignons et der- « rière desdicts bastiments, soubz les peines portées par l'arrest précédent. »

Comme il eût été aussi imprudent de laisser chaque particulier tirer à discré- tion du *Grand-Bay* la pierre dont il pourrait avoir besoin, la police eut con- stamment l'œil à ce qu'on ne fît jouer la mine qu'au pied même de cet ilot, auquel on voulait conserver toute son élévation, tant pour garantir la rade de certains mauvais vents, que pour rendre, par son escarpement, ce monticule inaccessible aux ennemis, si jamais ils projettaient de s'en emparer.

Comme enfin le *Vieux-Quai*, entrepris depuis longtemps au pied même des murailles de la ville, dans le lieu nommé *le Fief*, était jusqu'alors resté impar- fait, parce qu'on craignait la dépense, après l'affreuse catastrophe dont nous

parlons, il n'y eut plus moyen de se refuser à l'achèvement de cette utile entreprise. La nécessité où l'on était de se débarrasser des vastes décombres que l'incendie avait entassées fit trouver des fonds; chaque particulier fut, de plus, astreint à porter dans cet endroit les débris et plâtras de ses masures, et, à l'aide de toutes ces démolitions et autres, le susdit *quai* fut enfin terminé à peu de frais. — Cependant cette opération ne fut entièrement achevée qu'aux mois de mars, avril et mai 1676.

— Il y a deux moyens d'évoquer la vivante image des peuples anciens, de les représenter comme s'ils existaient et agissaient sous nos yeux. Par l'un, dans une narration exacte et animée, on déroule chronologiquement la suite des faits, des événements qui se sont passés au milieu d'eux. L'autre moyen, qui, sans pouvoir remplacer entièrement le premier, le complète et le supplée souvent, consiste à écrire la biographie des grands hommes. En effet, si l'on parvient à bien faire connaître ces personnages célèbres, qui ont exercé une grande influence sur leurs contemporains, sur la destinée des nations qu'ils ont illustrées; si l'on peut réunir assez de documents authentiques pour les représenter non-seulement dans leur existence politique, mais dans leur vie privée, il est certain qu'en les suivant ainsi au milieu de leurs amis, de leurs inférieurs, et jusqu'au sein de leur famille, on parvient à donner des idées plus exactes et plus frappantes de l'état des mœurs et de la société, aux différentes époques où ils ont vécu.

Ainsi, en même temps que les biographies ont pour le lecteur un vif attrait, un charme particulier, il y puise une solide et véritable instruction. Convaincu de l'utilité de ces portraits historiques, lorsqu'ils sont faits avec soin, M. Boucharlat s'est occupé de nous donner la vie des grands hommes de la Grèce et de Rome. Il a remonté à toutes les sources qui pouvaient répandre de nouvelles lumières sur leur vie publique et privée, sur les événements qu'ils ont fait naître ou auxquels ils ont puissamment contribué; et il nous a peint ces grandes figures avec des traits plus précis, plus complets qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Son ouvrage comprend les guerriers, les philosophes, les poëtes, les orateurs, les savants, les artistes, qui, dans les temps anciens, ont servi de guides au genre humain, et lui ont ouvert la carrière des progrès et de la civilisation. Dans ces nouvelles biographies, les grandes actions, les inventions, les travaux scientifiques et artistiques, ainsi que le caractère et le génie qui appartiennent à chacun de ces hommes extraordinaires, sont exposés et appréciés avec beaucoup de justesse et de sagacité.

Afin de mieux fixer dans la mémoire du lecteur les faits les plus remarquables de la vie de ces illustres personnages, M. Boucharlat les a célébrés dans le noble langage de la poésie, et il en a composé des récits épiques dans lesquels il a fait preuve d'un vrai talent.

Voici quelques vers de son dernier discours de Socrate :

« O mes amis ! dit-il, le ciel, dès ma naissance,
A la mort condamna ma fragile existence !
Chez les dieux infernaux le sage en paix descend ;
Et vous plaignez mon sort quand je meurs innocent !
Que dis-je ? Ah ! bannissez une trompeuse crainte ;
Vous croyez que la vie est par la mort éteinte,
Dès que la volonté qui gouverne les corps
Cesse d'en faire agir les fragiles ressorts ?
Non, non ! Défions-nous d'une fausse apparence ;
Dans le repos n'est point la fin de l'existence...
. . . .
. . . .
Rien n'est anéanti dans la nature entière :
L'âme pour un instant s'allie à la matière ;
Et, quand de cet hymen se sont brisés les nœuds,
Radieuse elle prend son essor vers les cieux. »
Ainsi parlait Socrate ; et l'esprit prophétique
Jetant un rayon d'or sur son front pacifique,
On eût dit que ses yeux jusqu'aux sources du jour
Allaient chercher le roi de la céleste cour.

Cet ouvrage nous paraît devoir être utile à la jeunesse, plein d'intérêt et d'agrément pour les gens du monde ; et les savants eux-mêmes peuvent y recourir avec fruit.

On pourrait, à l'occasion de cet ouvrage, rappeler que Plutarque a donné la *Vie des Grands Hommes*, et dire : Que peut-on ajouter à Plutarque ?

D'abord Plutarque, dans ses nombreux portraits, a souvent représenté des personnages qui ont figuré, il est vrai, dans l'histoire, mais qu'on ne peut mettre au rang des grands hommes, tels qu'Eumènes, Othon, Galba, Flavinius, Crassus, Lucullus, etc. ; tandis que M. Boucharlat s'est attaché à nous faire connaître, d'une manière plus complète, la vie de ces hommes extraordinaires, qui, dans les temps anciens, ont été la gloire non-seulement de leur patrie, mais de l'humanité. Il s'est efforcé d'ailleurs d'ajouter, à ceux conservés par l'auteur grec, beaucoup d'autres qu'il est parvenu à recueillir ; et, à l'égard de ces hommes illustres, rien de ce qui les concerne ne saurait être indifférent. Enfin, ce qui est assez singulier, c'est que, sur vingt-trois personnages dont M. Boucharlat nous offre la biographie, cinq seulement se trouvent, bien que d'une manière moins complète, dans Plutarque. Pour tous les autres, le travail de l'auteur moderne nous paraît presque entièrement neuf.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Galerie des Contemporains illustres, par un homme de rien ; livr. 44, 45, 46, 47 et 48 (fin du IVe vol.) ; l'amiral Duperré, Schlegel, Horace Vernet, l'archiduc Charles, Villemain.

Examen historique et critique des diverses théories pénitentiaires ramenées à une unité de système applicable à la France, par notre collègue M. Marquet-Vasselot, directeur en retraite des maisons centrales ; 3 vol. in-8°.

Ecole des condamnés, conférences sur la moralité des lois pénales, par le même ; 2 vol. in-8°.

La Ville de refuge, rêve philanthropique, par le même ; 1 vol. in-8°.

Du Système cellulaire de nuit pour la réforme de nos prisons, par le même ; brochure in-8°.

Philosophie du système pénitentiaire, par le même ; brochure in-8°.

Ethnographie des prisons, par le même ; forte brochure in-8°.

Notice biographique sur le comte de Lariboisière, général de division, premier inspecteur général de l'artillerie, par notre collègue M. l'abbé Badiche, brochure in-8°.

Bulletin de la Société de Géographie ; tome XVII[e], n[os] 102 et 103, juin et juillet 1842.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie de Clermont-Ferrand, sous la direction de M. Lecoq, rédacteur en chef ; tome XIV[e], septembre et octobre 1841, in-8°.

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo-Veneto di Scienze, Lettere e Arti, e Biblioteca Italiana ; livraison de juin 1842 ; 10 feuilles in-8° (Milan).

Annali universali di statistica, economia publica, storia, viaggi e commercio ; livraison de juin ; huit feuilles in-8° (Milan).

Bulletin trimestriel de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département du Var, séant à Toulon, et *de la Société d'Agriculture et de Commerce du Var*, séant à Draguignan ; trente-six livrais. in-8°, comprenant neuf années, de 1833 à 1841 inclusivement.

Compte-rendu des travaux de l'Académie royale de Lyon en l'année 1837, par notre collègue M. Guerre, président de cette Académie ; forte brochure in-8°.

Actes de l'Académie royale de Bordeaux ; 2[e] année, 3[e] et 4[e] trimestres ; 3[e] année, 1[er] trimestre ; in-8°.

Des Régences en France, par M. le prince de la Moskowa ; broch. in-8°.

Grammaire française dédiée à l'Académie et en particulier à M. V. Hugo, par M. Direy, professeur de l'Université.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.
L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

MÉMOIRES.

LE PAGANISME A-T-IL EU QUELQUE INFLUENCE SUR LA MORALE PUBLIQUE DES NATIONS ANCIENNES? ET QUELLE A ÉTÉ CETTE INFLUENCE?

La question dont je vais entreprendre la solution, a beaucoup de gravité, et j'aurai soin d'écarter, dans son examen, tout ce qui pourrait entrer en contact avec les idées religieuses que nous devons tous respecter.

Qu'est-ce d'abord que la morale publique? C'est la quintessence de l'ordre social, c'est le *criterium* du bien et du mal suivant l'organisation de la société; aussi la morale publique diffère-t-elle chez tous les peuples en raison des usages établis, et des rapports qui existent entre les diverses classes des citoyens. Ce qui est permis dans un pays est défendu dans un autre, ou ordonné dans un troisième. Or on peut dire, en somme, qu'*il n'y a de mal que ce qui est défendu, et de bien que ce qui est ordonné:* ce qui n'est que *permis* n'a pas en soi cette perfection morale à laquelle tout homme doit tendre.

L'homme social ne peut pas plus se passer de morale que de l'air qu'il respire. Il lui faut un guide qui dirige son libre arbitre, et qui éclaire sa conscience dans tous les cas où la loi civile se tait; ou bien lorsque, seul avec Dieu, il peut soustraire à ses semblables la connaissance de ses actes privés et des motifs qui les ont produits.

La morale publique n'a pas précédé la formation des sociétés; elle l'a suivie. La religion s'est emparée ensuite de la morale publique, et s'en est déclarée la gardienne et la protectrice.

Or, comme, chez tous les peuples, la religion, parlant au nom des dieux, c'est-à-dire au nom d'êtres auxquels on attribuait toutes les perfections morales, et qui ne pouvaient tromper les hommes, ni les induire à mal; comme la religion, dis-je, faisait plier toutes les volontés à son autorité, sans examen et sans hésitation, il suit que tout ce qui était commandé par la religion était saint et digne de louange, et que les principes généraux de morale pouvaient fort bien, lorsque les dieux l'ordonnaient, être mis de côté, ou modifiés, suivant les circonstances, sans qu'il fût permis aux simples mortels d'agir ainsi quand ils n'étaient mis en mouvement que par leur propre volonté. Dans le premier cas, la conscience était tranquille; elle ne l'aurait pas été dans le second.

Pour connaître l'influence du paganisme sur la morale publique, il est néces-

saire que nous jetions d'abord un coup d'œil sur l'ensemble des croyances qui circulaient dans l'antiquité, et qui ont servi de support et de garant à l'éthique des peuples ; puis nous examinerons si les peuples ont manqué des vertus nécessaires à une nation, et si c'est à la religion qu'on doit reprocher cette privation de morale.

Considérons d'abord le sacerdoce antique.

L'opinion générale attribuait aux prêtres, aux initiés aux mystères, une grande pureté morale. Les prêtres étaient aussi saints que les dieux, et exerçaient, au moyen de la langue sacrée, sur le monde sensible, une puissance aussi grande que celle des êtres divins. Les prêtres étaient considérés comme jouissant d'un bonheur inaltérable, et affectaient un calme profond ; ils avaient une vie très-modeste et très-frugale (1).

Dans l'Orient, la croyance générale était celle-ci :

Un dieu *intelligence*, *caché* ou *père* (*amoun*), demeurant dans un lieu circulaire, et embrassant le monde sensible, faisait tourner le ciel étoilé au moyen de son souffle (*spiritus* ou *mère*) ; et, lorsque le mouvement des astres avait produit, à certaines époques, l'*inondation* ou le *déluge*, et, à d'autres époques, l'embrasement du monde, et que les éléments étaient confondus, le dieu prononçait, en langue sacrée, ou magique, une *parole* (*verbum* ou *logos*), *parole produite par l'intelligence et le souffle*. Par la puissance efficace de cette *parole*, les éléments se séparaient, les astres continuaient leur cours, et le monde reprenait une nouvelle vie (2). Cette croyance était universelle ; et le culte du *verbe* ou de la *parole* effective, seul ou uni à celui de l'intelligence ou du souffle, existait partout, même dans l'Inde (3). En Égypte, le dieu intelligence, ou *mens*, ou *noûs*, était Osiris ; le souffle ou l'esprit était Isis ; la parole ou la cause productrice était Horus. Les uns plaçaient le dieu suprême dans un ciel aqueux ; quelques-uns prenaient ce ciel aqueux pour le dieu même : d'autres plaçaient le dieu suprême dans un ciel lumineux, ou troisième ciel, communiquant avec le monde sensible par l'intermédiaire du ciel aqueux (νοῦς ou νόος, *intelligence*, de νάω, *couler* (l'eau supérieure), ναίω, *habiter*, ναῦς, *vaisseaux*, ναὸς, *temple*).

Au-dessous de ce dieu suprême, de ce *dieu hors du monde*, étaient une multitude de divinités subalternes, de nature moins subtile, et chargées d'administrer les diverses parties du monde, les anges, les démons, etc.

Parmi ces divinités subalternes, il y avait les *âmes* et les *héros*.

Au-dessous de ces êtres immatériels, il y avait les cinq planètes, considérées comme divinités, *les dieux dans le monde*, agissant, selon une loi qu'on appelait *fatalité*, sur le monde inférieur, de concert avec le monde sidéral, ou le ciel

(1) Porphyre, *de Abstin.*

(2) Dans les langues orientales le mot *parole* signifie aussi cause, production ; en copte, *sadji*, cause, parole ; en hébreu, *deber*, parole, *diberah*, cause. En français *causer* signifie converser et produire, ce qui vient de la langue magique.

(3) Origène, *Histoires philosophiques*.

des fixes. Le soleil et la lune étaient des divinités *chronométriques*. Il est étonnant combien les savants se sont trompés sur l'importance mythologique du soleil et de la lune (1).

Les âmes habitaient ordinairement dans l'eau, dans le sein du dieu suprême, et c'étaient pour elles une grande peine que de venir demeurer dans un corps humain : on les appelait *âmes* lorsqu'elles descendaient du ciel sur la terre, et *héros*, de *αἴρομαι*, *s'élever*, lorsqu'elles remontaient au ciel. On dit qu'elles passaient par le Soleil et par le signe du Capricorne pour entrer dans le ciel aqueux, nommé *amenthès*, et qu'elles venaient sur la terre par *la Lune* et le signe du Cancer (2).

Le dogme de la *métempsychose* ou *métemsomatose*, qui régnait dans l'antiquité avec tant de puissance, était fondé sur ce principe que les âmes, comme tout ce qui existe, sont soumises à un mouvement perpétuel d'allée et de retour, et qu'elles circulent incessamment du ciel à la terre, et de la terre au ciel. Elles ont pour demeure, sur la terre, non-seulement les corps des hommes, mais encore les corps des animaux consacrés aux dieux, et ce passage n'est pas une punition. L'opinion générale attribuait aux âmes séparées des corps une puissance considérable ; on disait qu'elles avaient l'avantage de prédire l'avenir et d'opérer des miracles : de là l'origine des sacrifices sanglants (3).

De ce que je viens de dire, il résulte que les âmes, après la mort, n'étaient passibles d'aucune peine ; le corps seul était puni comme le seul coupable, et l'on retranchait du corps la partie qui correspondait aux péchés les plus considérables de l'individu, pour conserver au reste son innocence et sa pureté (4). Les Égyptiens représentaient les âmes par des femmes, parce que dans l'Orient les mots âme, esprit, souffle, vent, sont du genre féminin : dans la langue sacrée, le mot *sothis* signifie *femme* et *vent*. Chez les Hébreux, le grand prêtre se chargeait des iniquités du peuple et s'en déchargeait sur le bouc émissaire.

L'impunité de l'âme s'accordait avec sa nature divine ; mais le corps subissait, à une certaine époque, un jugement et une punition terrible : les morts ressuscitaient, et un brasier ardent, venu d'en haut, consumait les impurs, ou un déluge universel, venu aussi d'en haut, les noyait, tandis que les purs, les bienheureux, c'est-à-dire les prêtres et les initiés, jouissaient, dans le ciel, d'une joie inaltérable, jusqu'à ce que la terre, purgée des hommes impurs, et rétablie dans son premier état, permit aux hommes choisis, c'est-à-dire aux prêtres, de l'habiter, et d'y passer un long espace de temps dans un calme parfait, jusqu'à ce que les choses reprissent leur cours ordinaire.

(1) Jambliq., *de Myster.*

(2) Porphyr., *de Antro nympharum.*

(3) Porphyr., *de Abstinent.*

(4) *Idem, ibidem.*

C'est à cette opinion d'un événement futur détruisant les impurs, c'est-à-dire ceux qui n'étaient pas initiés, qu'on doit l'établissement des mystères anciens. Une fois initié, l'homme se maintenait dans un grand état de pureté physique et morale, attendant sans crainte la catastrophe qui devait lui procurer une grande béatitude, et qui ne pouvait être redoutée que des impurs.

La conséquence de ce que je viens de dire, c'est que le matérialisme régna exclusivement dans l'Orient ; et ce grand fait se dégage de toutes les données qui nous viennent sur les religions antiques.

Chez les Grecs et chez les Romains, la religion orientale éprouva une grande modification. Au dieu suprême et invisible des Orientaux nous voyons succéder une multitude de divinités, chargées de fonctions particulières. Si le grand Jupiter est leur roi, il n'a presque aucun empire sur elles. Chacune remplit son emploi sans s'inquiéter de ce que font les autres ; Jupiter lui-même est soumis aux lois du Destin; et sa parole, jurée au nom du Styx, l'engage comme le plus infime des dieux.

Nous ne savons comment l'âme se joint au corps de l'homme, mais nous savons que, lorsqu'elle s'en dégage, elle se rend dans les enfers ; que là elle est jugée par trois juges ; puis, qu'elle prend le chemin de l'Élysée si elle est regardée comme vertueuse, et le chemin du Tartare si elle est considérée comme coupable. Dans les idées des Grecs et des Romains l'âme conservait toujours quelque chose de l'apparence du personnage auquel elle avait appartenu de son vivant. Elle se mouvait, parlait, sentait absolument comme si elle eût été unie au corps ; et les supplices que les grands criminels subissaient aux enfers montrent bien que, malgré le spiritualisme qui commençait à poindre chez les Grecs et les Romains, le fond des idées était toujours matérialiste.

Le dogme du jugement immédiat de l'âme et de sa punition n'existait pas dans l'Orient, et est dû très-probablement aux Grecs; mais la punition corporelle était, je crois, beaucoup plus efficace pour retenir l'homme, prêt à s'élancer dans le sentier du crime, que la punition spirituelle de l'âme, qui s'entoure d'un mysticisme que l'homme a peine à comprendre.

Maintenant examinons si, entouré de ces dogmes grossiers et matérialistes, l'homme antique s'est trouvé dépourvu de cette morale pratique, qui fait la sûreté des sociétés et le bonheur des humains, en réprimant l'essor des passions et les contenant dans des limites justes et convenables.

Voyons Sparte : à la voix de Lycurgue, parlant, non au nom des dieux, mais de la raison, les Spartiates abandonnent toute espèce de luxe, tout ce qui flatte les sens, tout ce qui séduit, tout ce qui attache, pour concentrer toute leur affection, toute leur sollicitude sur la mère commune, la patrie. Quelle grande moralité existait chez ce petit peuple ! Les femmes de Sparte étaient renommées, entre toutes les Grecques, pour la pureté de leurs mœurs. Et cependant les Spartiates avaient les mêmes dieux que les Athéniens, qui s'étaient si fortement corrompus ; les mêmes dieux que les Romains, qui, après avoir brillé d'un éclat

si vif lorsque les richesses ne les avaient point encore atteints, se plongèrent dans les plus viles débauches lorsque l'Orient eut donné à Rome son or et ses précieux produits. Voyez Lucrèce se poignardant pour ne pas survivre à la violence du jeune Tarquin; voyez Virginius poignardant sa fille plutôt que de la laisser tomber au pouvoir d'un tribun qui la réclamait pour en faire sa maîtresse : dans ces mœurs âpres et sauvages, reconnaissez l'action puissante de l'honneur outragé, et dites maintenant si la croyance païenne, alors dans toute sa force, imprimait dans les cœurs des sentiments honteux, et provoquait des actions viles et basses.

On fait grand bruit des désordres qui existaient à Babylone, et qui s'introduisirent, par la suite, dans la Grèce et à Rome; on parle de ces femmes qui allaient se prostituer dans les temples de la déesse *Derceto*, et de celles qui allaient passer la nuit dans le temple de *Bélus*.

D'abord il faut faire une distinction : ces actions, qui nous étonnent, étaient commandées par la religion; elles étaient considérées comme des choses saintes. Ce n'étaient que des actes momentanés, et, hors de là, les femmes babyloniennes conservaient toujours la modestie qui fait le plus bel ornement de leur sexe. Ce qui prouve bien que le cœur n'était pour rien dans ces actes, c'est qu'au même instant certains hommes se mutilaient complétement; et l'on peut trouver dans ces derniers actes une espèce de compensation aux premiers. Il n'y avait pas corruption, pas plus qu'il n'y a cruauté de la part du bourreau qui décolle un criminel.

Pour qu'il y eût corruption, il aurait fallu qu'il y eût opposition entre le sentiment du devoir et la volonté d'agir; il aurait fallu qu'une telle disposition eût été inspirée par la religion, comme certaines femmes prudes et coquettes qui ont un langage réservé et sévère avec un regard agaçant et provocateur.

D'abord commençons par justifier l'Égypte de toutes ces turpitudes : la réputation de l'Égypte est intacte sur ce point; la régularité de ses mœurs la mettait à l'abri de pareilles infamies.

Je me plais à croire que les histoires scandaleuses dont la mythologie abonde n'étaient pas aussi répandues dans le public qu'on se l'imagine. La lecture des poëtes, beaucoup moins commune qu'elle ne l'est aujourd'hui que l'imprimerie a multiplié les livres d'une manière prodigieuse et que le don de lire appartient à tout le monde indistinctement, ne servait qu'à amuser quelques riches oisifs, et ne descendait pas dans les classes inférieures. Dès lors, la masse de la nation était toujours à l'abri de l'influence corruptrice de la mauvaise conduite des dieux et des déesses. Je parle ici de la Grèce et de Rome; car, dans l'Orient, la poésie, moins cultivée que dans l'Occident, se bornait à des cantiques ou psaumes en l'honneur des divinités, par conséquent à des poëmes très-moraux.

Le théâtre, inconnu dans l'Orient septentrional, ne présentait nullement des idées corruptrices. Le crime puni et la vertu récompensée seront partout un bon

enseignement moral ; car, après tout, c'est la justice divine appliquée aux actions humaines.

D'ailleurs, s'il y avait des dieux, tels que Jupiter et Vénus, dont la conduite était intolérable, il y en avait aussi qui donnaient l'exemple des bonnes mœurs : telles étaient Junon, Diane, Minerve. Le repentir d'Œdipe, et la punition que lui infligèrent les dieux pour son crime involontaire, prouvent bien qu'à cette époque la morale existait dans tout son empire.

Mais la corruption s'introduisit dans les mœurs lorsque les richesses et le luxe eurent fait irruption chez les peuples ; alors, les besoins et les désirs s'étant multipliés, les principes moraux ne furent plus assez forts pour retenir les nations sur la pente où les entraînait le goût effréné des plaisirs ; et les hommes ne ménagèrent rien pour satisfaire leurs passions. C'est alors qu'on vit les rois d'Orient enfermer jusqu'à mille femmes dans leur *harem*, et Lucullus étaler à Rome un luxe asiatique.

Nous allons considérer l'influence du paganisme sous d'autres rapports.

D'abord on sait combien les anciens tenaient aux serments qu'ils avaient prêtés à la face des dieux.

Qui a pratiqué l'hospitalité avec autant de charité, avec autant d'abnégation de soi-même que les païens ? Témoin ce père de famille qui, ayant reçu chez lui, sans le savoir, l'assassin de son fils, aima mieux, lorsqu'il eut reconnu le crime de son hôte, mettre celui-ci à la porte que de le livrer à la justice, ou d'exercer sur sa personne une vengeance excusable, jusqu'à un certain point. Qu'y avait-il de plus sacré dans l'antiquité que le foyer domestique ? Celui qui s'y asseyait était placé sous la protection du maître de la maison, et celui-ci aurait péri plutôt que de laisser violer l'asile qu'il avait accordé.

Parlerai-je de l'amitié ? Oreste et Pylade sont là pour me servir d'exemple ; de la fidélité des femmes ? voyez Pénélope ; de l'amour conjugal ? voyez Philémon et Baucis. Faut-il présenter le crime puni ? Voyez les Danaïdes ; voyez Tantale, meurtrier de son fils Pélops ; l'ambition d'un courtisan ? voyez Ixion, puni pour avoir cherché à plaire à Junon.

Ces exemples, que je prends exprès dans la mythologie, font voir que l'antidote était à côté du poison, et que, si les exemples de certaines divinités étaient dangereux pour les mœurs, ceux que présentaient d'autres divinités étaient propres à inspirer des sentiments honnêtes.

L'Égypte nous parle de Typhon, l'assassin d'Osiris, son frère, lequel fut puni par Horus, fils d'Osiris. Il y a punition après le crime.

D'ailleurs, l'opinion générale regardait les dieux comme tellement au-dessus des mortels que leur conduite morale ne pouvait servir de règle aux humains, et que leurs actions ne devaient point être pesées dans la même balance que celles des hommes. Les désordres de Louis XIV et de sa cour eurent peu d'influence sur les mœurs des hommes occupés, sur les mœurs du commerce et de la bourgeoisie.

Disons donc que l'influence du paganisme ne fut point nuisible, c'est-à-dire qu'elle ne pervertit point la morale publique; que, si la corruption eut quelque accès dans le cœur des hommes, ce ne fut que lorsque, les richesses s'étant répandues dans la société, et les nations s'étant mêlées, il résulta de ces faits un relâchement fatal aux principes moraux; et le christianisme dut venir réformer la société corrompue, et en effacer les souillures avec ses eaux saintes et réparatrices.

Voilà quelles opinions j'avais émises au dernier congrès de l'Institut Historique sur le paganisme et sur son influence. En réponse à ce mémoire on a argumenté sur le mot *paganisme*, appliqué aux religions anciennes. Je répondrai que cette expression m'a paru préférable à celles d'*idolâtrie* et de *polythéisme*, parce qu'elle réunit le sens de toutes les deux.

Je n'ai pas prétendu, comme on me l'a fait dire, que le paganisme eût fondé la morale publique; j'ai voulu prouver seulement que le paganisme n'avait pas nui à cette morale.

Contre un des orateurs (M. Delépine) je soutiens qu'il y a deux espèces de morale, la morale philosophique et naturelle, et la morale publique ou sociale, et que celle-ci varie de peuple à peuple. Je soutiens, en outre, que, suivant la seconde, le bien et le mal ne sont pas les mêmes partout, et j'en donne pour exemples l'esclavage et la polygamie, en usage chez certains peuples et prohibés chez d'autres.

Je disculpe les prêtres d'Égypte de l'accusation d'oppression et de superstition portée contre eux, et je prétends qu'ils étaient plutôt conservateurs qu'oppresseurs. Tous les historiens rendent justice à la bonne administration de l'Égypte. Là aucune révolte n'a constaté le malaise de la nation. Quant aux superstitions, nous les avons partagées avec eux jusqu'au dernier siècle.

Je ne crois pas que le fétichisme soit un culte primitif; on ne le retrouve point en Égypte. Quant aux ognons, au zoomorphisme et à l'anthropomorphisme, ce n'est qu'une représentation graphique de la langue sacrée, à laquelle on peut comparer le *tétragrammaton* des Hébreux.

Je répondrai à un autre orateur (à M. Vincent) que le paganisme était fort tolérant en matière religieuse, pourvu qu'on n'insultât pas à ses dieux; il permettait même l'introduction des cultes étrangers : tel fut le culte mithriaque à Rome; tel fut le dieu Elagabale, placé au-dessus de Jupiter; sa protection entoura même le culte égyptien.

Quant au vol et à l'adultère, encouragés par l'exemple de Mercure et de Vénus, il s'agirait de savoir s'ils sont plus rares aujourd'hui, même chez les chrétiens, dont la loi divine les proscrit positivement.

Je disculpe les philosophes ammonnio-platoniciens, accusés par M. Fresse-Montval, d'avoir exposé une fausse croyance antique; et je citerai à ce propos ces paroles de Jamblique : « Si vous doutez de nos préceptes, nous vous ferons « voir les *stèles* d'où Pythagore et Platon tirèrent toute leur doctrine (1). »

(1) Jambliq., *de Mysteriis*.

Je nie l'existence du panthéisme dans l'antiquité : le panthéisme (l'univers-dieu) était incompatible avec la croyance en un dieu mâle et femelle, placé hors du monde, et son moteur.

Je répondrai à M. Durand que le droit du Grand Pontife de corriger les jeunes vestales n'est pas plus extraordinaire que la jouissance des dames romaines donnée à César, ou que certains droits que s'arrogeaient les seigneurs du moyen-âge. La distinction de prêtre et de philosophe ne peut point être admise pour l'Orient.

Je répondrai enfin à M. Savagner que les trois cents Spartiates qui moururent aux Thermopyles n'appartenaient pas tous à l'aristocratie, et que le christianisme ne fut point une révolte, mais une préparation à l'événement cosmique attendu par tous les peuples, l'embrasement du monde.

De Brière,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

DES MONUMENTS POÉTIQUES ET PAÏENS, ET DES MŒURS ACTUELLES DES PEUPLES FINNOIS.

Parmi les questions du huitième congrès de l'Institut Historique, j'ai remarqué la suivante :

« Quels sont les caractères des peuples primitifs, et chez quelle nation de l'Europe pourrait-on les retrouver ? »

Cette question m'a rappelé les recherches que j'ai faites sur le peuple finnois. J'ai cru que mes études pourraient être de quelque intérêt pour les personnes qui voudraient la traiter à fond. Il n'y a pas de doute pour moi que nul peuple en Europe n'a conservé son caractère primitif au même degré que le peuple finnois; et cela se conçoit, quand on considère que nul ne s'est plus obstiné à fuir les villes; que nul n'a plus persévéré dans les pratiques superstitieuses de l'idolâtrie et du fétichisme. Ceci posé et reconnu par les plus savants voyageurs, qui tous ajoutent qu'il est impossible d'assigner historiquement aux populations finnoises une origine simplement probable, n'est-on pas amené à conclure qu'elles constituent un peuple véritablement primitif? Elles sont établies dans le vaste bassin circulaire qui s'étend du Volga à l'Oural, en courant, de l'est au nord, vers les Tchérémisses, les Chouvaches, les Votjaks, les Samoyèdes, jusqu'aux Lapons, et sont entourées d'autres populations de race slave. Là se trouve, pour ainsi dire, l'angle de cette ogive géographique occupée par les Finnois. L'autre versant de ce bassin touche, d'une part, aux Esthoniens, et, de l'autre, aux faibles restes des aborigènes de la Livonie. On pourrait

très-bien expliquer cette disposition géographique par les invasions des Slaves, qui, étant plus nombreux que les Finnois, les refoulèrent, dans tous les sens, de manière à les forcer de se concentrer entre les limites qui viennent d'être indiquées.

Outre cette série de populations, évidemment primitives, nous trouvons en Hongrie les Magyars, dont l'origine finnoise, longtemps contestée, semble être hors de doute aujourd'hui, et qui sont bien autrement civilisés que leurs frères les Finnois. Mais, comme j'ai vécu de longues années dans le pays des Esthoniens, c'est à l'étude spéciale de ceux-ci que je me suis voué, attendu que leur langue a été celle de ma première enfance, et qu'en ma qualité de médecin j'ai eu journellement occasion de faire sur leurs mœurs et leurs usages de curieuses observations.

Voici les sujets des divers mémoires que j'ai adressés à la Société Académique de Dorpat :

1° Recherches sur les mœurs païennes qui se sont conservées jusqu'à ce jour en Esthonie;

2° Mémoire sur une espèce de *tumulus*, qui diffère de tous les tumulus connus jusqu'à nos jours;

3° *Runes* esthoniens encore en usage, et plusieurs autres d'intérêt local; remarques linguistiques sur des chants populaires.

Dans le premier de ces mémoires, j'ai fait connaître les résultats des fouilles, entreprises par moi, dans les *sources saintes*, très-nombreuses et toujours abondantes. L'eau de ces sources, pure et froide, est employée dans différentes maladies, avec des cérémonies tout à fait païennes. Les Esthoniens, quoique convertis par l'Ordre Teutonique et *par l'ordre de l'épée*, depuis six siècles, n'ont pas quitté pour cela leurs anciennes pratiques religieuses. Ils redoutent certains génies malfaisants, et vénèrent ceux des forêts, des eaux, des grands arbres et des blocs de granit erratiques. Il n'y a pas plus de cinq ans qu'un curé a détruit vingt-sept de ces lieux sacrés dans sa circonscription. Des détails curieux en ont été publiés.

Mon second mémoire renferme la description de plusieurs *tumulus* esthoniens que j'ai découverts le premier. Ils ont une forme toute différente des *tumulus* de l'Europe centrale; mais ils sont semblables à ceux qu'en Saxe et en Russie on appelle kourgannes. Trois des *tumulus* que je connais peuvent être considérés comme des lieux sacrés aussi bien que comme des *lieux funèbres*. On ne les a pas encore fouillés, vu les travaux que cette opération exigerait; car ce sont de véritables petites montagnes. Leur base a cent pas de long sur trente de large; ils ont à peu près quarante pieds de hauteur. Vus de profil, ils ressemblent à une *selle* turque. Le peuple y rattache la mémoire d'un héros qui vit encore dans le souvenir des Finnois et des Esthoniens. Ces *tumulus* sont appelés dans le pays les *lits* du fils de Kallewa. Leur origine paraît remonter à des temps antérieurs à l'histoire connue de ces peuples. J'ai fait beaucoup de recherches sur ce héros;

j'ai recueilli plusieurs vers et des *rhapsodies* dont il est le sujet, et il me paraît que ce mythe renferme des beautés poétiques dignes de l'épopée des Grecs. Il est curieux que l'idée fondamentale s'en rapproche des épopées des peuples plus avancés en civilisation, et qu'on y retrouve même une descente aux enfers. J'ai tâché de démontrer cette ressemblance par l'analyse, et j'ai pu présenter à la Société de Dorpat une notice assez complète de ce mythe, qui a été composé en vers appelés *runes*, comme ces fragments le prouvent. Un jour, sans doute, on fera une plus abondante moisson chez les Finnois de Finlande, peuples en quelque sorte isolés du reste du monde par leur position géographique. Il y a cinq ans que la *Société Historique* de ce pays a publié une épopée, découverte par le docteur Lindblat (si je ne me trompe), qui égale l'*Iliade* en étendue, et qu'on vante beaucoup. Je l'ai entre les mains; ce sont deux forts volumes en vers runiques, c'est-à-dire en vers courts *allitérés*, ou à finales répétées. Les vers finnois riment rarement, mais il est de rigueur que deux mots, au moins, dans le même vers commencent par la même lettre. Il y a des vers qui contiennent quatre *allitérations*, ou répétition de finales consonnantes. Les plus beaux sont ceux où le *premier* et le *troisième* mots commencent par la même lettre, le *second* et le *quatrième*, par une autre lettre.

Le troisième mémoire renferme un recueil de *runes esthoniens* qu'on ne connaissait pas auparavant; ce sont des formules magiques, prononcées avec plusieurs cérémonies théurgiques pour la guérison des maladies; ces formules constituent une espèce d'héritage que les magiciens transmettent à leurs enfants; elles sont difficiles à apprendre. Les cérémonies païennes actuellement en usage ont quelque analogie avec celles qu'on trouve décrites dans l'Edda. Ces *runes* sont intéressants à étudier comme débris de la littérature scandinave; débris qui, fidèlement transmis de père en fils, peuvent n'être pas sans importance pour les études de la linguistique historique.

FRAGMENTS DE POÉSIES FINNOISES ET ESTHONIENNES.

Les philologues que les poésies des Finnois pourraient intéresser trouveront ici quelques épisodes du poëme épique que j'ai analysé dans mes notices sur les monuments poétiques de ce peuple.

Je commencerai par des citations plus modernes, lesquelles ne constituent pas tout ce qu'il y a de mieux dans ce genre, mais que je livre, parce que je les retrouve les premières dans ma *mémoire*. J'ai cherché à leur donner une structure grammaticale française; lisez donc comme si c'était du *français*. Néanmoins il s'y trouve parfois une telle combinaison de *voyelles* qu'on ne peut parvenir à les faire sentir aisément à une oreille parisienne sans les prononcer. C'est le contraire qui arrive chez les *Slaves*, où les *consonnes* sont en majorité. La langue finnoise se rapproche beaucoup des langues de la Polynésie pour la richesse des voyelles.

I. Plaintes d'un amant congédié par sa belle.

Texte.

Oh Marri! mouro madala,
Mik-sa moulleau mullei toulnoudë
Koui soule kaiydside kouëd ékrouside
Sait-se sadda sonnoumide, etc.

Traduction littérale.

O Marie! petite fleur sauvage des champs,
Pourquoi, l'été passé, n'es-tu pas venue à moi
Lorsque je t'envoyais six cruches de vin
Et sept cents paroles douces?
Je t'aurais construit une petite cabane,
Petite cabane de coques d'œufs d'oie,
Et une petite chambre de coques d'œufs de poule,
Et un lit de plumes de canard
Pour y reposer ma jeune épouse,
Un lit pour y faire sommeiller ma bonne amie!

On rencontre beaucoup de ces vers où il n'y a de rimes de *mots* que fort rarement, et où deux mêmes formes grammaticales ne riment entre elles que par hasard; mais, en revanche, on y découvre fréquemment des traits d'analogie, des antithèses, et, pour ainsi dire, des *rimes de pensées*.

Ainsi, dans cette petite chanson on trouve les *six cruches* suivies des *sept cents paroles*, la *chambre* placée à côté de la *cabane*, les œufs d'*oie* à côté des œufs de *poule*; et *reposer* rime, quant au sens, avec *sommeiller*.

Les six cruches de vin signifient qu'il a *six fois envoyé* solliciter la main de sa *bien-aimée*. La jeune fille, en approchant de ses lèvres le vin que l'amant lui envoie, exprime qu'*elle accepte* sa demande en mariage. Il s'engage une espèce de combat poétique entre la personne qui vient proposer l'union et les parents de la fille; combat qui dure quelquefois des heures entières, selon que les négociateurs y apportent, de part et d'autre, plus ou moins d'esprit. Des deux côtés il faut s'attendre à une pluie d'allégories et de bons mots. Par exemple, si le solliciteur dit qu'il a perdu une colombe et qu'il vient la chercher, on fait venir la fille la plus âgée qu'on peut découvrir, quelque vieille du voisinage, et on demande à l'étranger si c'est là la colombe qu'il a perdue, etc., etc.

II. Fragment d'une chanson de conscrits.

Texte.

« Youmal aga, Mayékènné,
« Youmal aga, Kayékènné,

« Nud meid wènnémale wiaksé,
« Nud meid wènnémalé tappétansé
« Yo-é souse ya yairwé souse, etc.

Traduction littérale.

Dieu te bénisse, Manon,
Dieu te bénisse, Cathon;
On nous mène en Russie,
On nous tue en Russie,
Dans les embouchures des fleuves,
Dans les embouchures des lacs.
Adieu, Cathon,
Adieu, Manon, etc.

Toujours la même rime de pensées, la même abondance d'antithèses.

III. Plaintes d'une orpheline,

Extraites d'un poëme très-long, plein de poésie sauvage et passionnée.

O ma mère! sors de ta sépulture!
Lorsque l'âme de ma mère s'envola,
Mon bonheur sortit par la porte;
Lorsqu'on l'emporta,
Mon bonheur longea la haie;
Lorsqu'on l'enterra,
Mon bonheur descendit au fond de sa sépulture.
O ma mère! sors de ta sépulture!

Un tilleul croît sur ta tête,
Un ormeau sur tes pieds,
Et la fleur sauvage des champs sur ton cœur.
O ma mère! tu ne peux pas sortir de ta sépulture!
Il y a du sable sur tes lèvres,
Il y a des pierres sur tes yeux.
O ma mère! tu ne peux sortir de ta sépulture!

Eaux de mes pauvres yeux (1),
Vous coulez comme de deux torrents,
Sur deux joues, dans deux seaux!
Et les troupeaux du village en boiront,
Ainsi que les poulains du château.
O ma mère! sors de ta sépulture!

(1) Minno va-éné silma vetté,
Toi-se pallé, Toi-se pangué
Sailse sabe kylla karrya y-ena, etc.

Sur mon métier est perché un corbeau;
Sur mon seuil vient la pie;
Dans les ténèbres des longues nuits
Je ne fais que pleurer!
O ma mère! sors de ta sépulture!

Je veux prendre une hache
Et couper le tilleul et l'ormeau;
Je veux prendre une pelle
Et rejeter le sable et les pierres!
O ma mère! sors donc de ta sépulture!

Enfin, la morte, émue par tant de prières, se lève; le tombeau s'ouvre, et, debout sur ses pieds de glace, elle apparaît au seuil de la porte. *Alors la fille, toute joyeuse,* chante :

Ma mère morte est revenue!
Mettons-nous, toutes deux, au métier;
Que la chaîne soit d'or
Et la trame d'argent.
Chantons, ma mère, chantons!
Les nuits longues de l'hiver
Nous paraîtront courtes!
Ma mère morte est revenue!

IV. Passage de l'épopée de Kallewa Po-eg (*le fils de Kallewa*).

Ce personnage devait être presque de la grandeur du Mikromégas de Voltaire, car le *rune* dit de lui :

Pe-ipsi jairoe per-cini
Sour merri souni.

Dans le lac de Peipus le géant avait de l'eau jusqu'à la ceinture (vulgairement jusqu'aux fesses), et dans l'Océan jusqu'à la bouche.

Un jour, le fils de Kallewa trouva le monde si méchant qu'il se fâcha tout rouge, prit une grande charrue, et se mit à écorcher si rudement la surface de la terre que les villages et les châteaux furent renversés. Les traces de sa charrue se voient encore; ce sont les montagnes et les vallons.

Les douze géants, fils de Kallewa, avaient perdu dans une bataille un de leurs frères, *l'Écumeur de la terre;* alors ils se mirent à pleurer, et leurs pleurs formèrent un lac.

On montre dans l'Esthonie deux ou trois lacs de larmes.

L'oracle avait prédit à l'un des fils de Kallewa qu'il ne mourrait que de son propre glaive. On le voit, *c'est toujours le talon d'Achille*, et *l'épaule de Si-*

gurd dans l'épopée allemande; tous les héros populaires ont leur côté vulnérable. Ce glaive était d'un poids si grand que personne, excepté le héros, ne pouvait s'en servir; celui-ci était donc sans crainte. Mais les *Ma-alloused*, les *gnomes*, ses ennemis jurés, le lui enlevèrent pendant son sommeil et le jetèrent dans un fleuve. Le héros parcourt, depuis lors, la terre, cherchant son glaive dans tous les fleuves et dans toutes les mers; mais c'est en vain. Exténué de peines et de chaleur, il s'assied sur le bord d'un ruisseau pour s'y laver les pieds.

Malheur à lui!

C'est le fleuve qui recèle son épée. Les *gnomes* se mettent par milliers à tirer la flamberge et lui coupent les pieds. Deux torrents de sang s'en échappent; le héros tombe, mais, en tombant, il écrase bon nombre de ses ennemis; alors, sentant venir la mort, il chante, d'une voix déjà affaiblie, la série de ses dicts et gestes.

Près du ruisseau on montre sa tombe colossale, entourée de petites collines, sous lesquelles gisent ses ennemis tués. Le peuple croit fermement à l'existence du glaive; et tous ceux qui passent le pont de Kallewa ont soin de regarder dans l'eau pour y apercevoir le reflet de l'épée.

Cela, dit-on, *porte bonheur;* mais le bonheur habite rarement chez ces pauvres diables, et l'épée n'a pas été aperçue depuis des siècles.

Le docteur SCHULTZ (de Revel),
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ATTI

DELLA PRIMA RIUNIONE DEGLI SCIENZIATI ITALIANI, ETC.

ACTES DU PREMIER CONGRÈS DES SAVANTS ITALIENS, TENU A PISE EN OCTOBRE 1839.

Un vol. in-4°, de LXXX et 315 pages. Pise, 1840.

ATTI

DELLA TERZA RIUNIONE DEGLI SCIENZIATI ITALIANI, ETC.

ACTES DU TROISIÈME CONGRÈS DES SAVANTS ITALIENS, TENU A FLORENCE EN SEPTEMBRE 1841.

Un vol. grand in-4°, de 792 pages. Florence, 1841.

Les congrès scientifiques ne sont pas une invention bien ancienne, et déjà l'on compte un assez grand nombre de ces réunions; à l'étranger surtout ils sont

presque passés dans les mœurs générales des peuples, et il y a quelque lieu de croire qu'ils ne cesseront pas d'exister.

En effet, si l'on peut jusqu'à un certain point, et dans quelques pays, contester leur utilité en ce qui tient à la science pure, parce que, d'un côté, les travaux scientifiques ne s'improvisent pas, et que, d'un autre, il n'est pas probable qu'un savant consommé aille livrer à la publicité d'un congrès et aux débats d'hommes étrangers la plupart du temps à sa science les résultats de ses profondes recherches; du moins ne peut-on refuser à ces réunions l'avantage de mettre en contact les hommes de mérite, d'établir entre eux des relations dont ils pourront profiter plus tard, de leur faciliter enfin à tous les moyens de se voir et de se connaître.

Cette considération nous montre pourquoi les congrès de France, quoiqu'ils réunissent toujours un très-grand nombre d'amateurs, n'obtiennent pas auprès du public, ni surtout des savants, le même succès que les congrès d'Allemagne ou d'Italie, dans ces deux pays. C'est que tout en France aboutit essentiellement à son centre naturel; tous les corps et tous les individus sont si directement en communication par ce point central que la réunion accidentelle ou préparée des savants ou des amateurs sur un point de la France ne satisfait à aucun besoin absolu de l'intelligence.

Quelque sujet qu'on y veuille traiter, à quelque contrée de la France qu'on appartienne, on trouve, et dans les facultés universitaires, et surtout dans les classes de l'Institut, ses juges naturels; ce sont les hommes que le choix des plus habiles recommande, dans tous les genres, à la confiance et au respect du public, et l'on ne comprend pas facilement comment le vrai savant, au lieu d'offrir ses travaux à un tribunal si élevé, les irait soumettre au jugement d'hommes rassemblés par le caprice ou le goût individuel, mais sans mission spéciale, sans faculté reconnue authentiquement.

Il n'en est pas de même dans les pays où n'existe pas l'unité politique et administrative, comme l'Italie ou l'Allemagne; on comprend que, si les Napolitains, les Romains, les Florentins, les Piémontais n'ont pas, comme nous, une académie qui soit ouverte en commun aux grands talents de toutes les provinces italiennes, ils seront bien aises de se réunir directement dans des congrès; là, du moins, ils se verront, ils se connaîtront, et pourront, plus tard, après s'être donné quelque temps le titre de *confrère*, se consulter les uns les autres, ou se communiquer leurs observations plus amicalement qu'ils ne l'eussent fait sans cela.

Aussi voyons-nous qu'en Italie les congrès scientifiques sont pris au sérieux; les souverains même s'en occupent; le grand duc de Toscane leur accorde surtout une protection toute spéciale : il ouvre son palais aux membres du congrès, et s'impose volontairement toutes les dépenses nécessaires pour rendre ces réunions brillantes; il contribue de ses deniers à en assurer le succès, et, lorsqu'elles sont terminées, il veille à la conservation de leurs actes; il fait imprimer les procès-verbaux de leurs séances; il fait distribuer aux membres du

congrès et aux corps littéraires des médailles frappées à cette occasion, ou les ouvrages qu'il fait imprimer. C'est ainsi que notre Institut a reçu, en pur don, les deux belles et volumineuses publications que nous annonçons, et qui doivent conserver le souvenir des opérations de ces congrès.

J'ai peu de chose à dire des deux magnifiques volumes qui nous ont été remis; c'est moins, je le répète, sous le rapport de la science absolue et de ses progrès que comme représentant le mouvement de l'esprit public et l'intérêt qu'on attache en Italie à ces réunions annuelles, qu'ils doivent nous occuper.

Sous le premier point de vue on reconnaîtrait que, là comme chez nous, le congrès n'a guère été qu'un rendez-vous pour une causerie scientifique; qu'aucune question n'a pu être approfondie ni éclaircie; que les secrétaires disent bien que la discussion a été très-intéressante et très-animée; mais que, si l'on vient à leur en demander les résultats définitifs et les connaissances nouvelles apportées dans le monde, ils n'ont absolument rien à dire. On a proposé des sujets de recherches, on a loué quelques projets, on a encouragé quelques travaux par des applaudissements; rien de positif, rien de nouveau n'a pu sortir de ces réunions improvisées; c'est toujours dans les mémoires particuliers des savants, ou dans leurs communications aux académies, qu'il faudra chercher ce véritable progrès de la science.

Par exemple, dans la séance de la section de physique du 16 septembre 1841, séance présidée par un physicien célèbre, M. Amici, le professeur Pacinotti parle des effets qu'on peut obtenir des aimants en circulation; il expose les vérités qu'il a cru reconnaître, et le professeur Orioli l'invite à publier son mémoire, afin qu'on puisse l'examiner plus à loisir et en étudier les faits les plus importants.

Le cavalier Luca de Samuel Cagnazzi lit un résumé de son ouvrage sur *la Tonographie*, ou *l'Art d'écrire la musique du langage*. Il offre en don quelques exemplaires de sa *tonographie*, en latin et en italien; il s'excuse de ne pouvoir présenter à la section son *tonographe*, instrument qui consiste principalement en un tube sonore, qui peut s'allonger ou se raccourcir, moyennant un fond mobile.

Sous le second rapport, les actes des congrès italiens présentent, au contraire, un grand intérêt; on voit avec plaisir l'Italie reprendre une sorte d'unité nationale par ces assemblées ouvertes à tous les peuples du monde; on applaudit aux paroles du professeur Corridi, secrétaire général du congrès de Pise, qui témoigne toute sa reconnaissance au grand duc de Toscane pour avoir permis la tenue dans ses Etats d'un congrès scientifique, et qui cite avec orgueil les noms et les lettres des véritables fondateurs de ces congrès italiens, le prince Charles Bonaparte, le commandeur Vincent Antinori, les chevaliers J.-B. Amici et Gaëtano Giorgini, le professeur Paul Savi et Maurice Bufalini.

Après ce discours important, où se trouvent résumés, dans un style élégant et facile, les travaux du congrès de Pise, vient le règlement général pour les

réunions annuelles des savants italiens ; puis les procès-verbaux des séances des sections, qui ont été au nombre de *sept* pour la zoologie et l'anatomie comparée; de *huit* pour la physique, la chimie et les mathématiques, pour la géologie, la minéralogie et la géographie, pour la botanique et la médecine; de *neuf* enfin pour l'agronomie et la technologie : en tout quarante-huit séances particulières dans les quinze jours qu'a duré le congrès.

Le volume du congrès de Florence commence par le discours du président général, le marquis Côme Ridolfi, à la réunion générale du 15 septembre 1841. On y remarque, après l'exposé du but apparent des congrès scientifiques, je veux dire le progrès des sciences et leur facile communication, quelques phrases où l'orateur exprime, avec le vif sentiment d'un homme plein d'amour pour sa patrie, les idées que j'ai présentées tout à l'heure comme donnant tant d'intérêt aux congrès italiens. « L'Italie, dit-il, attend de ces congrès scientifiques un autre résultat, qui n'est assurément ni le plus petit, ni le moins désiré ; la division de la Péninsule en petits États, l'ancienne division politique, infiniment plus morcelée, prive notre beau pays d'un centre scientifique comme on en voit à Londres et à Paris..... Les dissensions municipales ont pénétré partout, et l'amour exclusif que chacun avait pour sa patrie a empêché qu'il n'y eût une patrie commune. Les esprits étaient divisés comme la terre, et dans cette différence d'opinions que de formes dures, que de paroles acerbes, que de mépris et d'injures réciproques ! Mais quelles dissensions, quelles rivalités ne s'éteindront pas dans les congrès !..... Bénissons-les donc ces congrès, qui, en rassemblant les savants tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, rendent les sciences vraiment cosmopolites.... excitent chez les savants un amour de famille, et doublent leurs forces en les rendant plus intimes (p. 7 et 8). »

Ce discours, plein de chaleur et de sentiments élevés, est suivi des procès-verbaux des séances particulières, qui ont été au nombre de *quinze* pour l'agronomie ; de *onze* pour la géologie et la minéralogie ; de *douze* pour la physique et les mathématiques ; de *onze* pour la chimie ; de *douze* pour la zoologie et l'anatomie comparée; pour la botanique, pour la médecine de *vingt quatre* : en tout quatre-vingt-dix-sept séances particulières en quinze jours.

L'ouvrage est terminé par un compte-rendu de tout le congrès, lu à la séance du 30 septembre, par le secrétaire général Ferdinand Tartini, et par quelques mots du président pour congédier l'assemblée.

On y a ajouté le catalogue des ouvrages offerts aux diverses classes, le rôle des officiers des diverses sections, ainsi que la liste alphabétique des membres du congrès, liste composée de 888 noms, italiens en grande partie. Cette affluence prouve ce que j'ai dit tout à l'heure : que les congrès scientifiques sont un vrai besoin pour l'Italie, et nous devons souhaiter qu'ils se continuent longtemps et se transportent successivement dans toutes les villes un peu importantes de ce beau pays.

B. J —,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

DES PEUPLES

ET DES ARTS PRIMITIFS DE L'ITALIE,

PAR M. LE PROFESSEUR POLETTI,

Architecte ingénieur, à Rome. — Vol. in-4°, Rome, 1838.

L'ouvrage dont M. Poletti a fait hommage à l'Institut Historique est moins remarquable par son étendue que par une réunion de faits nombreux et du plus haut intérêt pour la science historique.

M. Poletti, avant d'aborder la question des arts primitifs des Etrusques, depuis l'expédition des Argonautes jusqu'à la fondation de Rome, et depuis cette époque jusqu'à l'empire romain, s'est efforcé d'établir que les peuples chez lesquels ces arts ont pris naissance sont aborigènes, et n'ont rien emprunté aux peuples étrangers.

La science historique a fait de nos jours d'immenses progrès. Longtemps on s'était attaché aux faits les plus insignifiants de l'histoire primitive de la Grèce; puis on avait passé, comme d'un bond, à l'origine mystérieuse du colosse romain, sans s'inquiéter à peine du nom des peuples d'Italie qui avaient opposé une résistance héroïque aux envahissements de Rome.

Mais le succès des recherches, entreprises avec tant d'ardeur en Italie dans ces derniers temps, nous ont enfin mis à même de mieux connaître des peuples que l'on avait trop longtemps négligés.

M. Poletti, en sa double qualité de professeur et d'architecte, était en position de diriger ses recherches dans cette voie. Par sa science éclairée il pouvait surtout en apprécier les résultats en pleine connaissance de cause.

Et d'abord il établit d'une manière claire et précise, en s'appuyant sur des textes nombreux, que les Grecs, avant la guerre de Troie, n'avaient entrepris aucune expédition sérieuse en dehors de la Grèce. A l'époque de Cyrus et vers la fondation de Rome, si l'on en croit Hérodote (1), il n'y avait qu'Athènes qui eût une véritable importance.

A cette époque, la domination des Étrusques sur toute l'Italie et leur puissance sur les deux mers étaient déjà reconnues. M. Poletti, pour le prouver, s'appuie sur les autorités de Tite-Live, de Strabon, de Polybe, de Servius et de Diodore de Sicile, qui regardent cette influence des Étrusques comme le résultat du grand commerce qu'ils entretenaient avec tous les peuples des bords de la Méditerranée. Suivant notre historien, qui invoque, pour soutenir son opinion, l'autorité des écrivains les plus recommandables, toute expédition faite

(1) Lib. I, p. 59, ed. 1527.

en Italie avant l'époque romaine doit être considérée comme fabuleuse et de pure invention. Il faut néanmoins en excepter, suivant moi, celle d'Enée. De toutes les fables qu'on a débitées sur les émigrations des peuples, il n'y a que celle-là qui ait mérité le respect des générations passées et présentes ; respect dû toutefois, en grande partie, il faut l'avouer, au chef-d'œuvre de Virgile. On voit, en effet, dans l'*Enéide* un esprit franchement patriotique s'élever au-dessus de la flatterie des hommes et dominer tous les détails de cette magnifique épopée.

Les Troyens, d'après la tradition dont s'est inspiré le poëte de Mantoue, descendaient des peuples d'Italie ; pour les combattre, Virgile évoque sur le champ de bataille non-seulement des héros, une héroïne, mais une multitude de nations italiennes dont il trace l'histoire avec une admirable connaissance de leur origine, de leur religion, de leurs mœurs et de leurs usages.

M. Poletti n'admet pas des émigrations en Italie ; il prouve, au contraire, que ce sont les peuples de ce pays qui ont émigré en Grèce sous le nom de Tyrrhéniens ou de Pélasges. Il est, en effet, hors de doute, si l'on s'en rapporte à l'autorité de Thucydide, de Plutarque et de Porphyre, que ces peuples ont fondé des villes à Lemnos, à Lesbos, à Samos et dans la Thrace, et que, plus tard, ils ont pris une part active à la guerre des Spartiates contre les Ilotes. Hérodote cite ces nations parmi les ennemis des Grecs ; Ulysse raconte dans l'*Odyssée* qu'il les a vues en Crète ; Homère les range parmi les amis des Troyens, à cause de l'origine commune de ceux-ci et des Tyrrhéniens.

On prétend, en outre, que les Grecs doivent aux Tyrrhéniens leur culte et leurs divinités. On appuie cette opinion sur un passage de Platon (1), qui recommande aux Grecs de conserver leurs antiques traditions religieuses, soit qu'ils les aient reçues de leurs ancêtres, soit qu'elles aient été introduites chez eux par les Tyrrhéniens. Hérodote (2) affirme que les Grecs avaient emprunté leur religion aux Égyptiens et aux Pélasges. Enfin, on prétend que l'oracle de Dodone n'avait été établi en Grèce qu'à l'instar de celui du temple du dieu Pic, oracle fort ancien et fort vénéré dans le Latium, et dont Virgile a fait une si touchante description dans son poëme.

M. Poletti s'étend beaucoup sur les origines des peuples de l'Italie. Ses arguments ont pour but de réfuter une infinité de problèmes historiques dont la solution jusqu'à lui avait paru impossible.

Ce qu'il y a de positif, je ne saurais assez le répéter, c'est que les Étrusques étaient devenus puissants sur les deux mers par les richesses qu'ils avaient amassées dans le commerce. Nous savons que de bonne heure ils cultivaient tous les arts avec succès, et que la sculpture, la fonte, la ciselure, entre autres, étaient parvenues chez eux à un haut degré de perfection. Ils en exportaient les pro-

(1) *Des Lois*, liv. V.
(2) Liv. II.

duits, avec un immense bénéfice, chez tous les peuples de la Méditerranée, et particulièrement en Grèce. Leurs statuettes de bronze, leurs colliers, leurs bracelets, leurs candélabres, leurs flambeaux, leurs lampes, leurs ornements divers jouissaient d'une grande renommée. Les Grecs, pour exprimer toute l'élégance de ces ouvrages, se servaient du mot *tirreneggia*, exécutés à la tyrrhénienne.

Les Étrusques, devenus puissants par le commerce, conquirent le nord et ensuite le midi de l'Italie, où ils répandirent leur civilisation. Vainqueurs des *Umbres*, ils fondèrent, par delà les Apennins, sur leur territoire, une fédération de douze cités, dont *Adria* était la principale. Ils en firent autant dans Campanie, qu'ils arrachèrent aux *Osques*.

Les historiens n'ont jamais voulu aborder la question de l'origine des peuples d'Italie, parce qu'ils n'étaient pas à même, comme on l'est aujourd'hui, d'examiner, les preuves en main, quelles races couvraient la Péninsule dans la plus haute antiquité. Il n'y a que Pline (1) qui prétend que les Umbres ont échappé au déluge. Strabon et plusieurs autres pensent que les Sabins sont très-anciens et aborigènes, et que les Sicules avaient occupé le Latium, d'où ils furent chassés par les aborigènes descendus des montagnes. Tous ces faits sont antérieurs à la conquête des Étrusques. Laissons ces peuples où nous les trouvons, et, sans nous occuper davantage de leur origine, suivons notre auteur dans le récit qu'il fait de leur développement intellectuel. C'est l'histoire des progrès de l'esprit humain dans toutes les contrées, progrès que certains auteurs accordent, selon leur caprice, à certaines races, tout en les déniant à d'autres.

Il est hors de doute, nous l'avons dit, que les Étrusques ont devancé les Grecs dans la civilisation en général, et surtout dans les beaux-arts. Presque tous les écrivains anciens en conviennent, et, parmi les écrivains modernes, *Caylus*, *Winckelmann*, et plusieurs autres, ne balancent pas à leur reconnaître cet avantage. Ce seul fait renverse de fond en comble toute idée de filiation étrangère chez les Étrusques, puisque les Grecs languissaient encore dans la barbarie quand les premiers étaient déjà puissants et civilisés. Tite-Live nous apprend que, même avant leurs conquêtes, et lorsqu'ils étaient encore renfermés dans les douze villes de l'Étrurie proprement dite, ils envoyaient leurs magistrats régler les affaires de l'État à une assemblée qui se tenait au temple de *Vulturne*, dans la ville de *Bolzena*, d'où les Romains enlevèrent plus tard deux mille statues. Virgile a également fait connaître, nous le répétons, l'antiquité du temple du dieu Pic à Préneste, et il a décrit toutes les images qu'on y voyait des rois pasteurs qui avaient policé les peuples aborigènes et le Latium.

Au reste, l'histoire de cette nation est l'histoire de toutes celles qui se sont trouvées dans les mêmes circonstances. Les Égyptiens ont d'abord cherché un abri dans des grottes et des cabanes pétries de limon, afin de se garantir des eaux du Nil. Les peuples de l'Italie ont trouvé, eux aussi, un refuge dans les

(1) Liv. III.

grottes des montagnes ; mais la nécessité de pourvoir à leur défense les avait contraints de se fixer sur des hauteurs inaccessibles, d'où ils pouvaient repousser facilement les attaques des nations voisines.

M. Poletti nous montre ces peuples, après avoir habité les hauteurs naturelles, se fortifiant sur les rochers, qu'ils coupent à pic pour les rendre inaccessibles. La construction des villes d'*Arce*, de *Tusculum*, d'*Albe-la-Longue*, et l'escarpement de la roche Tarpéienne remontent à cette époque primitive. Laissons parler M. Poletti lui-même. « Qu'il me soit permis, dit-il, de reconnaître, « comme principe archéologique, que les constructions primitives des peuples « de l'Italie ont été de trois sortes : 1° les rocs taillés à pic, dont le système se « retrouve dans la construction des tombeaux ; 2° les murs de pierres à poly- « gone, dits cyclopéens, constructions en usage dans des temps plus civilisés, « depuis l'expédition des Argonautes jusqu'à la fondation de Rome ; 3° et, à la « même époque, les murs de pierres carrées.

« Un pont que le hasard a fait découvrir, en 1819 (1), sur la rive gauche de « la *Nera*, entre la chute du Velin, dite des *Marmora*, et la ville de *Terni*, « appartient à cette troisième catégorie. Ce pont n'a qu'une seule arche, et il « est recouvert d'incrustations stalactitiques. Sa voûte se compose de masses « parallélipipèdes, cunéiformes, et il est flanqué d'ouvrages polygones, en cou- « ches horizontales, faites de pierres carrées. Il était destiné, avant l'œuvre ad- « mirable de Curius Dentatus, à l'écoulement des eaux du Velin, enfermées dans « la vallée de Rieti. »

L'Italie possède plus de trois cents monuments, tous du même genre et tous d'origine italique ; en Grèce on en trouve à peine dix-sept. D'après M. Poletti, ces constructions auraient été importées par les Étrusques en Grèce, où elles étaient regardées comme d'origine étrangère.

Une circonstance qui a surtout contribué, indépendamment des restes de temples et de places fortes, à répandre une vive clarté sur l'histoire des arts primitifs en Italie, c'est la découverte des tombeaux anciens.

La ressemblance qu'on a pu remarquer entre les tombeaux des Étrusques et ceux des Égyptiens et des Grecs ne prouve qu'une seule chose : c'est que les mêmes idées existent chez tous les peuples au même âge de leur existence.

Les premiers monuments de cette espèce, taillés dans le roc, et remarquables par leur art et leur style fort anciens, ont été découverts dans les villes de *Tarquinia*, de *Cere*, de *Vulcia*, etc. Voici la description qu'en donne M. Poletti. « On descend, dit-il, dans ces tombeaux par un escalier extérieur également « taillé dans le roc. Une grande dalle de pierre en ferme l'entrée, qui est sou- « vent sculptée en petits carrés avec des emblèmes d'animaux et d'autres signes « qu'on dirait hiéroglyphiques, et qui sont très-nettement dessinés. On pénètre

(1) Riccardi, *Ricerche storiche e fisiche della caduta delle Marmora*; Roma, 1833. — Idem Martinetti, *Giorn. Arcadico*, 1821.

« dans une ou plusieurs pièces, offrant de certains côtés des parois non pas tail-
« lées à pic, mais inclinées, comme chez les Égyptiens, avec des gros échelons
« de tuf creusés en forme de tombes pour recevoir les corps. Les plafonds sont
« plats, ou polygones de trois côtés, dont deux sont inclinés, celui du milieu
« étant plus élevé et horizontal. Cet art primitif ressemble, en partie du moins,
« à celui des Égyptiens. Ces plafonds, dans quelques tombes, sont unis; dans
« d'autres, divisés en petits carrés creux, comme les *lacunaria* des Latins; ou
« longs, imitant un assemblage de planches et de solives; d'où il semblerait ré-
« sulter que les Étrusques visaient à la simplicité de la cabane rustique, tandis
« que les Égyptiens avaient en vue la grandeur des montagnes ou la profon-
« deur des grottes. Les plafonds les plus étendus sont supportés par des pilas-
« tres carrés (ceux des Égyptiens sont ronds), placés de distance en distance,
« et toujours taillés dans le roc. Les plafonds, les parois et les pilastres même
« sont ornés de dessins et peints de couleurs très-vives, mais très-simples, telles
« que le rouge, le vert, le jaune, le blanc et le noir, distribués en bandelettes
« rayées à la façon des Égyptiens. Les dessins, tantôt rouges, tantôt jaunes, re-
« présentent des animaux, des génies ailés, des monstres, des chasses et diver-
« ses figures allégoriques qui ont trait probablement à la religion. On remar-
« que, dans les bandelettes qui servent d'encadrement à ces peintures, des fèves,
« des dauphins, des *grecques* (1), et cent autres bizarreries symboliques très-
« gracieuses. On a encore découvert dernièrement, dans un tombeau de *Tar-*
« *quinia*, une vaste composition, entremêlée d'inscriptions étrusques, et repré-
« sentant grand nombre de figures drapées dans des manteaux et admirablement
« peintes : elles semblent rappeler quelque cérémonie religieuse. La plupart
« tiennent divers instruments, des massues, des flambeaux, des javelots, des
« spirales et des serpents, emblèmes de l'art divinatoire. Quelques-unes ont de
« longues oreilles couleur de bronze, de sorte qu'on les prendrait volontiers
« pour des idoles.

« Il n'est pas douteux que ces monuments, avec leurs emblèmes et leurs in-
« scriptions, ne soient le produit de l'art des Étrusques. On a voulu les attri-
« buer aux Romains, à cause de quelque ressemblance dans le costume; mais on
« n'a pas réfléchi que c'est précisément aux Étrusques que les Romains ont em-
« prunté leur costume. On a trouvé, objectera-t-on, une inscription en carac-
« tères latins sur un pilier de ce tombeau; mais qu'en peut-on conclure, si ce
« n'est qu'une famille étrusque, devenue romaine plus tard, aura gardé le tom-
« beau de ses ancêtres?

« Parmi beaucoup d'autres tombeaux ou hypogées, découverts à *Agilla* dans
« la même année (1838), tous d'art étrusque et taillés dans le roc, on en re-
« marque un très-vaste, ayant un vestibule construit presque comme celui d'un
« temple moderne. Il y a quatre grands piliers ornés de corniches, divisant l'*a-*
« *rea*, ou l'emplacement, en une nef au milieu, et trois cellules de côté. Dans

(1) Bandes en zigzag.

« ces cellules, plus élevées que la nef, s'étendaient les lits des morts. On dis-« tingue dans cette *area*, comme dans celles des autres tombeaux, des boucliers, « des chaises à dossier, des tabourets à pied, des urnes et des peintures. »

Les Étrusques recherchaient dans leurs mausolées la grandeur et la magnificence. Le superbe tombeau de *Porsenna*, décrit par Pline comme une merveille, et celui des *Horaces* et des *Curiacés*, reposaient sur des bases de forme carrée ou circulaire, surmontées de masses pyramidales de forme conique, tantôt lisses, tantôt par assises en retraite. Les Romains dans la suite déployèrent plus d'élégance dans ces pyramides coniques, œuvres de l'art primitif des peuples d'Italie, particulièrement dans leurs monuments de la voie Appienne et à Pompéia. Deux monuments, récemment découverts à *Castelnorchia*, près de *Viterbe* (1), sont remarquables par l'aspect grandiose que les Étrusques ont su imprimer à leur forme extérieure. « On trouve empreint dans ces deux monuments, dit M. Po-« letti, le caractère primitif de l'ordre architectonique, qu'on a depuis appelé « dorien; et leur simplicité, leurs sculptures taillées dans le roc prouvent qu'ils « remontent à la plus haute antiquité. On a cru, au lieu de deux tombeaux, y « remarquer deux temples, élevés l'un près de l'autre, et précédés d'un portique « à quatre colonnes, surmonté d'un entablement avec fronton, laissant aper-« cevoir clairement l'architrave, la frise et la corniche. La frise est ornée de « métopes et de triglyphes, qu'avec plus de raison peut-être que chez les Grecs « on a engagés dans l'architrave, ce qui leur donne une bien meilleure appa-« rence; car si les triglyphes représentent, comme on l'a prétendu, les têtes des « poutres, il faut qu'ils ne sortent pas de l'architrave pour se maintenir en état « de conservation. Cette manière dénote, au reste, une invention primitive. La « corniche est ornée de denticules très-rapprochées, ressemblant à des solives « sans séparation, comme cela a dû être dans l'origine. Le faîte est terminé par « un pignon de forme égyptienne, et par un ornement de fantaisie semblable à « l'*ovicule* (2) des Grecs, et qui n'en est peut-être qu'une imitation. Les propor-« tions des frontons sont très-belles, et chacun se termine aux angles par deux « têtes de caractère tyrrhénien. »

Après avoir ainsi décrit l'origine de l'ordre étrusque, que tout le monde supposait italienne, M. Poletti cherche à démontrer que rien n'était plus facile que d'arriver, par le progrès naturel de l'art, à l'ordre dorien, qui n'est, après tout, qu'une modification de l'ordre étrusque.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans la troisième partie de son ouvrage, qui contient l'histoire des beaux-arts depuis l'origine de Rome jusqu'à l'empire. Qu'il nous suffise de rappeler que Rome, sous les rois et sous la république, n'eut d'autres artistes que les Étrusques; qu'eux seuls bâtirent ses temples et ses monuments; qu'eux seuls élevèrent des statues à ses divinités, qui étaient les

(1) *Opusc. de Bologne*, t. I, p. 43.

(2) Petit *ove* en architecture.

mêmes que celles de ses voisins, dont elle avait adopté la religion, les armes et tous les usages. Il serait trop long de retracer ici l'historique que M. Poletti a fait des beaux-arts chez les Romains ; cette dernière époque étant d'ailleurs, en général, beaucoup plus connue que les précédentes, nous croyons pouvoir nous dispenser de nous y arrêter.

Nous ne partageons pas toutefois l'opinion de M. Poletti, qui veut que les Romains doivent tout aux Étrusques. Selon nous, ils ont emprunté aussi aux Latins et aux Sabins, car ils n'étaient eux-mêmes qu'un mélange de ces peuples.

Nous devons reconnaître en finissant que deux partis sont en présence, que deux systèmes diamétralement opposés se mesurent de l'œil, l'un faisant venir les Tyrrhéniens de la Grèce en Italie, l'autre soutenant que ces peuples ont émigré en Grèce à l'époque où ce pays était encore barbare. Tant que ces deux systèmes ne seront appuyés ou combattus que par des raisonnements et non par des preuves, on ne tranchera jamais une question, qui n'a pas d'ailleurs, selon nous, l'importance qu'on lui attribue. L'étude de l'histoire des origines des peuples, quand elle n'est pas fondée sur la connaissance des monuments et des caractères physiques des races, manque de toute base solide. C'est en vain que les philologues s'efforcent de débrouiller ces origines à l'aide de la comparaison des racines des mots ; nous voyons chaque jour avec peine des auteurs fort profonds publier des ouvrages, d'un très-grand mérite sans doute, sur la linguistique, mais qui au fond ne nous apprennent rien, ou bien peu de chose, en histoire.

L'histoire des peuples de l'Italie avant les Romains est encore à faire (1). Il est vrai que l'ouvrage de M. Micali a déjà répandu de grandes clartés sur cette époque primitive. C'est déjà beaucoup d'avoir amassé des matériaux, non pas complets, mais importants, pour la reconstruction d'un pareil édifice. M. Poletti, à son tour, a étudié les monuments en architecte habile, et peut-être nous apporte-t-il la pierre qui doit servir de base à la construction entière. Attendons encore avec patience ! Sans doute notre siècle verra s'élever cette œuvre patriotique, que les amis de la science historique en Italie voudraient déjà admirer debout.

Nous aurions désiré trouver dans l'ouvrage de M. Poletti les dessins des tombeaux (2) dont il nous fait la description, et une chronologie des faits historiques se rattachant, soit aux origines des peuples de l'Italie, soit aux monuments des Étrusques ; mais je conviens que cette chronologie est fort difficile à faire dans l'état actuel de la science.

En résumé, M. Poletti pense que la civilisation et les arts se sont développés

(1) Les ouvrages des Muller, Caylus, Winckelmann, Micali, et autres deviennent incomplets à mesure que l'on fait de nouvelles découvertes de monuments appartenant aux anciens peuples d'Italie.

(2) M. Micali a déjà donné, dans son grand Atlas, le dessin de deux tombeaux de Tarquinia, mais sans nous faire connaître leur caractère.

chez les Étrusques trois siècles au moins plus tôt qu'en Grèce; il cite le témoignage de Tatien, qui appelle les Grecs des *imitateurs*, et de Pline, qui dit, à propos de Cléofante, qu'à son arrivée en Italie la peinture y avait atteint un haut degré de perfection. On admirait encore de son temps, ajoute-t-il, la fraîcheur de certains tableaux antérieurs à la fondation de Rome, et qu'on voyait à *Lavinium*, à *Ardée* et à *Cere*. Ce qui est certain, c'est que les arts avaient conservé chez les Étrusques un caractère grave et sérieux à l'époque où les Grecs firent irruption dans Rome, et ce fut de ce moment que l'élégance de la Grèce hâta de nouveau leurs progrès, en leur imprimant un autre caractère.

Les études sur les monuments primitifs des peuples de la Péninsule prennent un grand essor en Italie, et le pape Grégoire XVI vient de les encourager par l'ouverture d'un Musée Étrusque à Rome. Nous devons nous en féliciter d'autant plus qu'à mesure que cette collection s'enrichira de nouvelles découvertes la science y trouvera un plus grand nombre de renseignements précieux à consulter. Toutes nos sympathies, tous nos encouragements sont également acquis aux hommes laborieux qui consacrent, comme M. Poletti, leurs veilles et leurs efforts à la recherche et à l'étude des monuments d'un âge curieux et trop longtemps ignoré.

A. Renzi,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

COMPTES-RENDUS DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CIVILE ET COMMERCIALE, ET DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CRIMINELLE, EN FRANCE, PENDANT L'ANNÉE 1840.

Ce n'est pas une légère tâche que de rendre compte des deux énormes volumes, tout pleins de tableaux et de chiffres, que l'Institut Historique m'a fait l'honneur de me renvoyer.

Je commencerai par le compte rendu de la justice *civile* et *commerciale*.

Ce compte-rendu se divise en autant de parties que son titre suppose de degrés de juridiction. Ainsi il en a six, savoir : cour de cassation, cours royales, tribunaux civils de première instance, affaires commerciales, tribunaux de paix, conseils des prudhommes. Nous allons les parcourir successivement.

Le chiffre des pourvois en cassation formés en 1840 s'élève, dit le compte-rendu, à 549. Il en restait, au 31 décembre 1839, 591 autres dont la cour était déjà saisie ; ce qui donnait un total de 1140.

Il serait à désirer que, chaque année, le nombre des pourvois allât en diminuant; ce serait la preuve que la justice se rend en France d'une manière plus parfaite, et en se conformant davantage aux lois. Malheureusement il n'en est



pas ainsi ; le compte-rendu nous apprend que le nombre des nouveaux pourvois est le même en 1840, à une unité près, qu'en 1839 ; en sorte que, s'il y a diminution, elle est réellement imperceptible, et qu'il faudrait bien des siècles pour que la cour se trouvât n'avoir plus rien à faire. Sachons gré cependant aux tribunaux de France de ce que dans les années antérieures, à partir de 1832, le chiffre des pourvois avait diminué d'une manière beaucoup plus sensible, puisque les calculs ministériels constatent, pour les trois années 1832, 1833 et 1834, une moyenne de 633 pourvois par année ; pour 1835, 1836 et 1837, une moyenne de 584 pourvois par année, et pour 1838, 1839 et 1840, une moyenne de 562. Cette progression décroissante est même d'autant plus remarquable qu'elle correspond à un accroissement annuel dans le nombre des arrêts rendus. Ce résultat satisfaisant atteste que, chaque jour, le nombre des questions douteuses en droit va diminuant ; que les magistrats, plus éclairés, comprennent et appliquent mieux la loi, et que les justiciables eux-mêmes ont un plus grand respect pour les décisions des tribunaux.

Une chose pourrait frapper au premier coup d'œil, en comparant le nombre des pourvois contre les jugements des cours royales au nombre des recours formés contre les jugements rendus par les tribunaux inférieurs, ceux de première instance d'abord, puis ceux des tribunaux de commerce, et même ceux des justices de paix : les pourvois contre les décisions des cours royales sont infiniment plus nombreux. D'après les raisons que nous venons de donner, faudrait-il en conclure que les magistrats composant les cours royales sont moins éclairés, moins scrupuleux dans l'application de la loi ? A Dieu ne plaise ! Ce serait une grave erreur. Pour s'expliquer cette différence, il faut savoir qu'elle tient uniquement à ce que c'est devant les cours royales que sont portées en dernier ressort toutes les contestations d'un grave intérêt, et que les différends jugés définitivement par les tribunaux de première instance, civils et de commerce, sont, en général, de trop peu d'importance pour que les parties condamnées n'hésitent pas un peu à recourir à LA VOIE COUTEUSE du recours en cassation.

Ces raisons, je ne les invente pas ; elles sont énumérées au compte-rendu à peu près textuellement. Eh bien, je ne sais pas s'il ressort pour mes lecteurs de ces paroles quelque chose de bien satisfaisant. Quant à moi, j'y vois quelque chose qui m'attriste. Si on ne recourt pas aussi souvent au grand moyen de la cassation au sujet des jugements rendus par les tribunaux inférieurs, c'est, dit-on : 1° parce que les affaires jugées sont moins importantes ; 2° parce que le recours est une voie coûteuse.

Qu'est-ce qu'une affaire importante ? Tout homme qui plaide trouve assurément son affaire importante. Ce qui est certain, c'est qu'elle l'est pour lui. Il se croit lésé dans sa fortune ou dans sa personne ; il réclame justice. Et vous lui dites : Taisez-vous, votre affaire est peu importante. Vous plaidez pour 15 ou 20,000 francs ; fi donc ! Vous avez perdu votre cause, et vous voudriez en appe-

ler en cassation ! Est-ce que cette somme est importante ? — Mais qu'est-ce donc qu'une somme importante ? 60 ou 80,000 fr. pour un riche ; 2 ou 3 millions pour tel ou tel banquier ne sont pas pour eux des sommes plus importantes que mes 10 ou 15,000 fr. pour moi. Voyez, je suis vieux ; ces 10 ou 15,000 fr. sont le fruit de mes longs labeurs ; c'est l'espoir d'une famille et le seul viatique qui me reste pour arriver à la commune demeure ; et l'iniquité me l'arrache ; et, parce qu'à vos yeux la somme est peu importante, il faut que je me taise et que je meure de faim ?

Le légiste répondra bien : En ce cas, poursuivez ; ayez recours à cassation. Qui vous empêche ?

Qui ?

Le compte-rendu va vous l'apprendre par la seconde raison qu'il donne, en reconnaissant que les parties condamnées doivent *hésiter à recourir à la voie* COUTEUSE *du recours en cassation.*

La statistique est malheureusement sans entrailles ; elle est inflexible comme les chiffres ; mais les législateurs ne doivent pas l'être. Il y a un principe dans le Code qui demande l'égalité devant la loi. Législateurs, cette égalité existe-t-elle quand un recours en justice est facile, de votre aveu, aux riches, qui ont de quoi en payer les frais, et impossible aux pauvres, parce qu'ils ne sauraient les payer ?

Je demande pardon à mes lecteurs de cette sortie. Je me suis une fois dans ma vie heurté contre l'écueil que je signale, et j'en ai, malgré moi, gardé rancune.

La seconde partie de l'œuvre ministérielle embrasse le travail des cours royales. Les décisions de ces cours y sont considérées : 1° en elles-mêmes, afin de constater l'importance des services rendus par chacune d'elles ; 2° dans leurs rapports avec les jugements des tribunaux inférieurs soumis à leur critique ; 3° enfin dans leurs rapports avec les différentes parties de notre législation.

En l'année 1840, y compris l'arriéré légué par l'année précédente, il y avait pendantes, devant les cours royales, 17,929 affaires, dont 741 avaient été portées directement devant les cours royales, soit pour l'interprétation ou l'exécution d'arrêts précédemment émanés d'elles, soit en matière électorale, sur l'appel d'arrêtés de l'autorité administrative ; et 17,188 venaient sur l'appel des décisions des tribunaux inférieurs. 11,539 ont été terminées dans l'année, soit par des arrêts contradictoires, soit par des arrêts par défaut, ou enfin par transaction et radiation. Les cours royales ont rendu, en 1840, 216 arrêts *contradictoires* plus que les années précédentes, et le ministre fait espérer que, grâce à leur zèle persévérant, tout arriéré disparaîtra bientôt ; ce qui est fort à désirer, car, si un procès est déjà un mal, la lenteur d'un procès est cent fois pire encore.

La troisième partie du compte-rendu embrasse les travaux des tribunaux de première instance.

En matière civile, ces tribunaux ont été saisis, en 1840, de 125,051 affaires, auxquelles il faut encore en joindre 50,319 autres, dont les rôles restaient chargés en 1839 expirant; ce qui, avec 5,832 causes réinscrites, et 1,538 reportées à l'audience sur opposition à des jugements par défaut, rendus avant le 1er janvier 1840, donne le chiffre total et passablement nourri de 182,940 affaires civiles à juger par les 361 tribunaux du royaume. C'est une assez belle curée offerte aux gens de loi, il faut en convenir. 135,119 de ces affaires ont été jugées en 1840; à quoi joignant les radiations provenant de transaction, de désistement ou d'abandon, le tout faisant 30,513, il ne restait plus, au 31 décembre 1840, que 47,831 affaires à terminer. L'arriéré de 1839 était de 50,519. Il y a donc eu diminution, même assez notable.

Tout le monde sait qu'il y a des procès qu'on accuse d'être sans fin; la durée des procès est donc un point intéressant à constater. A Paris on ne l'a pas pu, à cause de leur grand nombre; pour toutes les autres cours du royaume la chose a été exécutée. Celles-ci ont pour leur part, en déduisant les affaires de Paris, 125,205 causes. 38 sur 100 ont été terminées dans les trois mois de leur inscription; 18 sur 100 l'ont été du troisième au sixième mois; 25 sur 100 du sixième au douzième mois; 13 sur 100 dans la deuxième année; 6 sur 1,000 après deux ans.

Je n'omettrai pas ici un point qui a surtout un côté moral. Il résulte, dit le compte-rendu, des renseignements recueillis, qu'il a été porté devant les 361 tribunaux du royaume, en 1840, 21 demandes en désaveu de paternité, dont 12 ont été accueillies et 9 rejetées; 17 demandes en nullité de mariage, dont 13 ont été accueillies et 4 rejetées; 940 demandes en séparation de corps ont été jugées, dont 882 avaient été intentées par les femmes, et 58 seulement par les maris. Le nombre des actes d'adoption s'est élevé à 87, et les motifs en ont été puisés dans les sentiments d'affection que des soins et des secours donnés aux adoptés pendant leur minorité avaient fait naître entre eux et les adoptants.

Les lecteurs comprendront bien qu'il m'est impossible de leur représenter ici tous les calculs et tous les tableaux que renferme ce compte-rendu. Comme ces choses-là ne s'analysent pas, je referais ainsi, et beaucoup moins bien, l'ouvrage entier. Je me borne à rappeler les principaux points qui peuvent intéresser, et surtout ceux qui pourraient exciter quelque discussion dans l'Institut Historique. J'omets donc un grand nombre de faits, que j'invite les amateurs à chercher dans le volume, s'ils en ont besoin, et j'arrive aux affaires commerciales.

Il n'y a pas, à proprement parler, des tribunaux de commerce dans toutes les localités. Des tribunaux spéciaux pour les affaires commerciales n'ont été établis que dans les arrondissements où la multiplicité des transactions, et, par suite, des différends qu'elles engendrent, a rendu cette création nécessaire; dans les autres arrondissements, ces affaires aboutissent aux tribunaux civils, qui tiennent des audiences exclusivement consacrées à ces affaires, ce qu'on appelle, à leur égard, *juger commercialement.*

Le nombre des affaires commerciales portées devant les tribunaux, en 1840, est de 164,449, auxquelles ajoutant 5,828 autres léguées par l'année précédente, on trouve 170,323. — 164,190 d'entre elles ont été terminées, c'est-à dire autant qu'il en avait été inscrit pendant l'année, et un assez grand nombre encore sur l'arriéré.

Le nombre des faillites soumises aux tribunaux a été de 3,709, et vous savez qu'à beaucoup près toutes n'y vont pas. Parmi ces faillites, il ne s'en est trouvé que 1,826 dont l'excédant du passif sur l'actif ait pu être indiqué; et ce passif, déduction faite de l'actif présenté par les bilans, ne s'est pas élevé à moins de 123,194,066 fr. Ici le compte-rendu ajoute un renseignement dont je ne sens pas bien la portée. Il dit : ce serait, *en moyenne*, 64,665 *fr. par faillite*. Il me semble qu'ici la statistique n'est pas d'un grand secours, puisque la moyenne qu'elle donne est nécessairement une erreur, et ne peut même que par hasard se trouver un à peu près.

Il n'y a eu aucune faillite ouverte dans la Corse pendant cette année. Une seule l'a été dans la Lozère. Heureux départements, si toutefois le commerce y prospère !

Les travaux des juges de paix sont la matière de la cinquième partie du *Compte-rendu*. Ils y sont exposés avec beaucoup de détails, par canton, par arrondissement, par département, et par ressort de cours royales. Le tableau qui les présente est divisé en trois parties, pour répondre à la triple nature des attributions de ces magistrats. La première est relative aux affaires dont ils ont connu comme juges; la seconde, à celles dans lesquelles ils sont intervenus comme conciliateurs ; la troisième, aux actes principaux accomplis par eux extra-judiciairement, tels qu'appositions ou levées de scellés, etc. Ces tribunaux sont au nombre de 2,846. Ils ont jugé dans l'année 901,089 causes, et il ne leur en restait, au 31 décembre 1840, que 9,351 à terminer.

Depuis 1838, le nombre des affaires portées devant les tribunaux de justice de paix s'est accru d'une manière énorme ; mais cet accroissement est en réalité un bienfait. Il s'explique très-bien, et par l'extension de la compétence des juges de paix, et par la faculté que la loi du 25 mai 1838 a donnée aux plaideurs d'arriver sans frais devant la justice, et enfin par l'augmentation de la population et les développements incessants de l'industrie, du commerce et des transactions de toute espèce, qui doivent nécessairement engendrer de plus nombreux différends.

La sixième et dernière partie du *Compte-rendu* concerne les conseils des prudhommes, institués dans un petit nombre de villes de fabriques, pour régler les différends entre les fabricants, les chefs d'atelier, les ouvriers, les compagnons et apprentis. Ces conseils réunissent, comme les juges de paix, le double caractère de conciliateurs et de juges. Leur nombre est encore très-limité ; 64 seulement ont été organisés, et il n'y en a pas eu plus de 59 en exercice pendant 1840. Ces 59 conseils ont été saisis, en 1840, de 15,578 contestations,

571 de moins qu'en 1829. Sur le nombre, 93 pour 100 de ces affaires ont été renvoyées devant le bureau général pour être jugées. De celles-ci, 468 seulement y sont parvenues, les autres s'étant terminées par des transactions.

Après avoir ainsi examiné, avec soin, le premier des deux volumes que l'Institut Historique m'a renvoyés, j'arrivais, plein d'ardeur, au second, dans l'intention d'en rendre compte de mon mieux ; mais, en le lisant, je me suis aperçu que réellement il ressemblait, à peu près en tout, à celui de 1839. Deux fois je me suis efforcé de trouver quelque chose de nouveau à vous en dire : *Bis patriæ cecidère manus.*

Je prie donc mes lecteurs de m'excuser si je ne leur donne aucun détail sur le compte-rendu de la justice criminelle ; je n'aurais pu que répéter mon rapport de l'année dernière ; et c'est bien assez qu'on ait pu le lire une fois dans le Journal de l'Institut Historique.

J.-L. Vincent,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 3 août, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt membres sont présents.

M. le secrétaire lit une lettre de notre collègue M. Froment, correspondant à Annonay (Ardèche), dans laquelle il fait part de plusieurs découvertes relatives à l'histoire et à l'archéologie. Nous ne dirons rien du volume que M. Froment a trouvé au couvent de Bonnefoi (Ardèche), près du mont Mégène, et qui renferme de nombreux fragments d'auteurs anciens et modernes, entre autres les six livres qui nous restent du grand ouvrage de Varron sur la langue latine : tous ces fragments sont connus et n'offrent plus l'intérêt de la nouveauté. Il n'en doit pas être de même des *Pièces authentiques du procès que l'Inquisition fit à une prétendue sorcière, à Montpezat (Ardèche), en* 1519. Tout ce qui peut servir à constater l'existence régulière et à faire mieux connaître les actes de l'Inquisition dans notre pays mérite l'attention de l'Institut Historique. La sorcière dont il s'agit ici, et qui se disait en correspondance avec le diable, se nommait Catherine Peyretonne Delate. Elle fut condamnée par le Père Brasy, de l'ordre

des Frères-Mineurs, du couvent d'Aubenas, alors inquisiteur du diocèse du Vivarais, suivant acte authentique reçu, en 1519, par Simon Valentin, notaire public à Montpezat (ville basse), où toutes les pièces du procès existent encore. « J'espère, dit M. Froment, les avoir bientôt à ma disposition, et en tirer parti « pour l'histoire de notre vieux pays et des idiomes qui y sont parlés. Ces piè- « ces prouvent incontestablement que l'Inquisition existait alors dans le Viva- « rais, comme elle a dû exister, à la même époque, dans la plus grande partie « de la France, quoi qu'en disent certaines personnes qui s'efforcent de contre- « dire et même de falsifier les faits historiques les mieux établis. » — La classe décide qu'il sera écrit à M. Froment pour lui demander une copie des pièces les plus intéressantes de ce procès. — La seconde partie de sa lettre, contenant quelques documents sur Joyeuse, Rozières et La Veyrune (Ardèche), est renvoyée au comité du journal. (Voyez la chronique de la prochaine livraison.)

La classe reçoit les ouvrages suivants : *Abrégé de l'Histoire moderne*, par notre collègue M. F. Ragon, inspecteur de l'Académie de Paris ; 3 vol. in-8° (rapporteur, M. Dufey, de l'Yonne) ; *Archivio storico italiano, ossia Raccolta di opere e documenti finora inediti o divenuti rarissimi, risguardanti la storia d'Italia* ; tome Ier, in-8°, Florence, 1842, chez Giov.-Pietro Vieusseux, éditeur (rapporteur, M. Renzi) ; *Compte-rendu des travaux de l'Académie Tibérine pendant l'année* 1841, par notre collègue M. le chevalier Fabi-Montani (rapporteur, M. Renzi) ; *Éloge de monseigneur Antinori*, par le même.

M. Le Glay, archiviste général du département du Nord, présenté comme membre correspondant par MM. le chevalier de La Basse-Moûturie et Renzi, est admis à l'unanimité, sur les conclusions de M. Huillard-Bréholles, rapporteur.

M. Dufey (de l'Yonne) fait un rapport sur l'*Histoire de France par demandes et par réponses*, de notre collègue M. Lagarrigue. — Renvoi au comité du journal.

M. Huillard-Bréholles rend compte à la classe d'une *Notice manuscrite sur le grand incendie de Saint-Malo en* 1661, par notre collègue M. l'abbé Manet. Le travail de M. Manet est renvoyé au comité du journal avec les modifications proposées par le rapporteur. (Voyez la chronique de la précédente livraison, page 314.)

*** Le mercredi 10 août, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), sous la présidence de M. Leudière. — Dix-huit membres sont présents.

M. le secrétaire lit une lettre de M. Marin de La Voye, professeur de littérature française au collége militaire de la Compagnie des Indes-Orientales (Angleterre), lequel fait hommage à l'Institut Historique de deux exemplaires de son *Nouveau Dictionnaire anglais-français et français-anglais*, ouvrage très-complet, donnant la solution d'un grand nombre de difficultés négligées jus-

qu'à ce jour par tous les auteurs de dictionnaires. (M. Lendière est nommé rapporteur.)

M. Renzi communique à la classe une lettre de notre collègue M. Boysse, bibliothécaire de la ville de Limoges, dont la première partie, relative à des découvertes archéologiques, est renvoyée à la 4e classe.

La deuxième partie est une *Epître à Damon sur le bonheur que le sage trouve dans la culture des arts, dans le calme des passions et dans l'indépendance du caractère*. La lecture de cette épître, faite par M. le secrétaire, est écoutée avec attention. Les vers en sont simples et purs, et respirent ce calme d'un cœur tranquille qu'a voulu peindre l'auteur.

M. Trémolière, secrétaire-adjoint, lit un *Fragment sur la littérature finnoise*, accompagné de citations : c'est l'œuvre d'un de nos plus nouveaux collègues, M. le docteur Schultz, correspondant à Saint-Pétersbourg. M. Schultz, dont la langue maternelle est le finnois, était plus en état que personne de donner à la classe et à la société une idée de cette littérature, à peu près inconnue en France. Le fragment qu'il nous a communiqué est digne de l'attention de l'Institut Historique ; d'autres le suivront plus tard. La littérature finnoise est riche en œuvres poétiques qui doivent renfermer des documents précieux pour l'histoire des langues, des peuples et des anciennes religions du Nord. (Voyez la page 328 de la présente livraison.)

La classe prie M. Schultz de lui envoyer, lorsqu'il sera rentré dans ses foyers, une traduction de l'épopée finnoise dont il parle dans sa notice, et toutes les notions historiques qu'il pourra recueillir sur les Esthoniens et les Finnois. M. Schultz voyage en ce moment dans les provinces caucasiennes : le fruit de ses observations est destiné à l'Institut Historique, dont il a voulu recevoir des instructions avant son départ.

*** La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 17 août, sous la présidence de M. l'abbé Badiche. — Vingt-deux membres sont présents.

M. le secrétaire lit une lettre de M. le chevalier Peruzzi, ministre résident de Toscane à Paris, qui offre à la Société, de la part de S. A. I. R. le Grand Duc de Toscane, deux volumes grand in-4°, contenant les *Actes des congrès scientifiques d'Italie, tenus à Pise en* 1839 *et à Florence en* 1841. (M. Bernard Jullien est chargé de faire un rapport sur ces deux volumes à l'assemblée générale; voyez la page 334 de la présente livraison.) Ils seront ensuite placés dans notre bibliothèque, suivant le désir manifesté par l'illustre donateur. — Des remerciements sont votés à S. A. I. R. pour ce nouvel acte de munificence envers l'Institut Historique.

M. Renzi communique à la classe une lettre de notre collègue M. le docteur Victor Martin de Moussy, lequel annonce qu'il a été fort bien accueilli par nos correspondants de Rio-Janeiro. Il va visiter les principaux États de l'Amérique

du Sud, et promet d'envoyer le résultat de ses études à l'Institut Historique.

La classe reçoit les ouvrages suivants : *Propagation de la culture du mûrier et du ver à soie*, par notre collègue M. le docteur Lortet, de Lyon (rapporteur, M. Ch. Favrot); *De l'importance du Rhône*, par le même; *Revue étrangère et française de législation*, de M. Foelix; *la Nouvelle Jérusalem*. (M. l'abbé Badiche est prié d'examiner ce dernier ouvrage.)

Le même membre lit un rapport sur les ouvrages de notre collègue M. Marquet-Vasselot, directeur en retraite des maisons centrales. Ces ouvrages, qui se composent de six volumes in-8° et de trois brochures, sont le fruit des réflexions et de l'expérience d'un homme qui a passé plus de trente ans de sa vie à diriger les prisons.

Il s'engage à la suite de ce rapport une discussion à laquelle se mêlent successivement la plupart des membres présents à la séance. Si les orateurs ne sont pas entièrement d'accord sur le meilleur système pénitentiaire, tous sont néanmoins d'avis que, ce qu'il y a de plus important, c'est d'avoir de bons gardiens, et que les meilleurs, les seuls bons gardiens peut être, seraient des religieux, au cœur plein de charité, dont l'habit et le caractère imposeraient aux prisonniers. — Le rapport de M. l'abbé Badiche est renvoyé, à l'unanimité, au comité du journal.

*** Le mercredi 24 août, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. E. Breton. — Seize membres sont présents.

M. Renzi communique à la classe une lettre de notre collègue M. Boysse, par laquelle il annonce quelques découvertes archéologiques faites à Limoges et dans le département de la Haute-Vienne. En voici l'analyse.

Des fouilles ont mis au jour des débris de monuments gaulois et de *thermes* romains auprès du village de *Therme*, qui, bâti sur ces ruines antiques, en a conservé le nom. — Dans la commune de Larochelabeille, renommée par la première bataille qu'y gagna contre la Ligue Henri IV à l'âge de seize ans, on a découvert dans les champs, à Jioux, un groupe en granit, de grandeur naturelle, représentant Jupiter et Ganymède. A Limoges enfin, où la découverte des jardins qu'on dit être ceux de Duratien, reconnu par César pour le premier des Celtes, avait déjà excité la curiosité, le nivellement de la rue Saint-Esprit ayant nécessité un défoncement de plus d'un mètre, dans un quartier protégé, dès les temps les plus anciens, par une tour qui flanquait l'enceinte de cette partie de la ville et qui plus d'une fois a soutenu de vigoureux assauts, on a déjà trouvé dans les décombres, avec des pierres portant encore des traces de feu, dix médailles d'un bel or, parfaitement conservées. Ces médailles ont failli être vendues à un orfèvre qui en offrait 22 fr. 50 c. la pièce, et n'ont été conservées que par le dévouement d'un ami de la science, M. Fournier, architecte-voyer de la ville de Limoges, lequel veut en faire don à la commune, à la condition qu'elle se décidera à créer un Musée. Celles qui ont été communiquées à

M. Boysse, au nombre de huit, appartiennent au règne d'Auguste et sont de grandeur moyenne. Il n'a pas pu les estamper, les têtes étant d'un trop haut relief; mais il a donné dans sa lettre une notice assez détaillée sur chacune de ces médailles, dont les sujets sont connus, ainsi qu'il le dit lui-même.

M. le secrétaire lit une lettre de M. Valentin Giachetti, savant Vénitien, présenté comme membre correspondant par MM. le marquis de Pastoret et Renzi. — Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature MM. le marquis de Pastoret, E. Breton et Renzi. (M. de Pastoret, rapporteur.)

M. E. Breton est appelé à la tribune pour lire son rapport sur un travail de notre collègue M. l'abbé Devic, intitulé : *Mémoire sur une ville gauloise du Beauvoisis, appelée par César Bratuspantium*. M. E. Breton apprécie avec sa clarté ordinaire et s'efforce de faire sentir à la classe tout le mérite de ce beau travail, qu'il déclare fait avec conscience, plein d'érudition, et l'unique peut-être où l'on trouve sur ce point obscur de géographie historique des données positives et que l'histoire puisse accepter. Il fait ensuite observer que ce mémoire ne pourrait pas, tel qu'il est, trouver place en entier dans notre journal, à cause de son étendue ; mais il serait facile d'en retrancher quelques passages, avec le consentement de l'auteur, sans diminuer en rien le mérite de l'ouvrage. Une discussion s'engage à ce sujet : y prennent part MM. E. Garay de Monglave, E. Breton, Brillouin et Renzi. Ce dernier voudrait, comme le rapporteur, qu'on pût réduire le manuscrit à deux feuilles d'impression, au moyen de quelques retranchements, et le publier en deux fois dans le journal de l'Institut Historique. M. de Monglave partage cet avis, et propose de charger le rapporteur, M. E. Breton, d'obtenir l'assentiment de l'auteur. M. E. Breton accepte volontiers cette mission, et fera connaître à la classe le résultat de sa correspondance avec M. Devic.

M. Brillouin lit ensuite un mémoire qui a pour titre : *Essai historique sur quelques antiquités du département de l'Aube* (*Bar-sur-Aube*). Ce mémoire plein d'intérêt est renvoyé, à l'unanimité, au comité du journal.

∴ L'assemblée générale du mois d'août (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 26 août 1842. — Trente-sept membres sont présents.

M. le vice-secrétaire lit une lettre de M. le prince de la Moskowa, qui fait hommage à la société de son livre *Sur les Régences en France*. L'ouvrage est renvoyé à la 1re classe, qui le soumettra à l'examen d'un rapporteur.

Notre collègue M. Mary-Lafon dépose sur le bureau sa brochure intitulée : *Coutumes et privilèges de la ville de la Française* (*Tarn-et-Garonne*), et un exemplaire de son drame en vers, *le Maréchal de Montluc*.

M. le vice-secrétaire lit la nomenclature des ouvrages offerts à la société pendant le mois d'août. — Des remerciements sont votés aux donateurs, et en particulier à M. le prince de la Moskowa et à M. Mary-Lafon.

L'ordre du jour appelle la sanction par l'assemblée générale de l'élection de

M. Le Glay, archiviste général du département du Nord, présenté comme membre correspondant par MM. le chevalier de La Basse-Moûturie et Renzi, et déjà admis par la 1re classe, sur le rapport de M. Huillard-Bréholles. — Cette élection est sanctionnée, à l'unanimité, au scrutin secret.

Après une assez longue discussion sur les affaires intérieures de la société, M. Bernard-Jullien monte à la tribune et lit un rapport sur les *Comptes-rendus des congrès scientifiques d'Italie*, tenus à Pise en 1839 et à Florence en 1841. (Voyez la page 334 de la présente livraison.) Cette lecture achevée, M. Mary-Lafon demande que M. Bernard-Jullien ajoute à son rapport quelques citations qui fassent mieux connaître la nature des travaux qui ont occupé les congrès italiens. M. Jullien répond que les mémoires et discours originaux ne se trouvent pas dans les volumes confiés à son examen, mais seulement les procès-verbaux des séances, que l'on ne pourrait guère citer textuellement. La classe, consultée à ce sujet, penche vers l'avis de M. Mary-Lafon, et engage M. Jullien à donner quelques nouveaux détails sur les matières traitées dans les deux congrès. — Ce rapport est renvoyé à l'unanimité au comité du journal.

CHRONIQUE.

L'Institut Historique vient de perdre un de ses membres les plus actifs, les plus dévoués, M. Arsène Philippet, chef d'institution à Grandvilliers (Oise). Né à Beauvais le 10 décembre 1786, Philippet, après avoir fait de bonnes études, entra au service, le 25 novembre 1806, dans le 43e de ligne, au camp de Vimereux, près de Boulogne-sur-Mer. C'était l'époque où Napoléon rêvait encore sa merveilleuse descente sur les côtes d'Angleterre. Après avoir été secrétaire de deux majors, il fut nommé fourrier le 14 août 1807, et partit, le 4 février suivant, pour l'Espagne. A Angoulême on le chargea de commander un détachement de toutes armes qui se rendait à Bayonne. Là le général Rey le nomma sergent-major, en récompense de sa conduite à la tête de ce détachement. Nous le retrouvons, en juin et en juillet 1808, à la prise du château de Monte-Torreno, sous le général Habert, et à l'attaque de Saragosse, où il fait partie de l'aile droite. C'était à quatre heures du matin; nos troupes, arrivées près des jardins qui longent l'Ebre, sont assaillies par un feu bien nourri qui part de toutes les clôtures crénelées et d'une batterie élevée sur le milieu de la route. Les difficultés d'un terrain coupé de haies et de bâtiments les empêchent de se former en bataille; elles ne peuvent brûler une amorce, et perdent plusieurs soldats et quelques officiers. Dans cette position difficile, le général, avec une seule pièce de 8, fait battre en brèche la muraille. Le 2e de la Vistule monte à l'assaut et s'empare du couvent de Saint-Joseph, dont les portes lui servent à jeter un pont sur la route coupée. La pièce de 8 est renforcée d'une seconde de même calibre, que les canonniers essayent de transporter à bras par dessus

ce pont improvisé. Il s'affaisse sous le poids, se brise, et la pièce roule au fond du fossé. Le feu des Espagnols redouble ; plusieurs artilleurs sont foudroyés ; d'autres tombent dans le précipice à côté du canon qu'ils s'efforcent de ramener. Déjà les Français battent en retraite. Faudra-t-il abandonner cette pièce à l'ennemi ? Malgré les ordres des chefs, aucun soldat ne bouge pour aller aider les canonniers. C'est alors que Philippet se dévoue, suivi d'une douzaine de braves, et la pièce est sauvée. Le général l'embrasse et lui promet la croix. Il est mort quarante-quatre ans plus tard, sans l'avoir obtenue.

Après s'être encore distingué à Caparoso, Vittoria, Milagro, Tolosa, Lérins, Tudela, Viana, Logrono, Burgos, Madrid, Medina del Campo et Tordesillas, il est fait prisonnier de guerre, dans les plaines de Toro, à la tête d'un détachement du 43e. Ce ne fut pas toutefois sans une vigoureuse résistance, sans avoir perdu plusieurs de ses hommes, et sans avoir été blessé à la tête et à la main.

Jeté successivement dans les prisons de Toro, de Ciudad-Rodrigo et du fort de la Conception (sur la frontière de Portugal), il est rejoint dans cette citadelle par M. Marbot, capitaine aide de camp du prince de Neufchâtel, avec lequel il se lie d'une étroite amitié. Quinze jours après ils sont au château d'Albuquerque, où ils séjournent quatre mois et demi ; puis on les embarque sur *la Guadiana*, mouillée à Ayamonte, et enfin sur les pontons de Cadix.

Après l'évasion de *la Vieille-Castille*, le 15 mai 1810, c'est vainement que Philippet et ses compagnons d'infortune essaient de s'enfuir. Dans une de ces tentatives il est brûlé au pied gauche. Le 10 juillet suivant, on le transfère en Angleterre, à Port-Chester. Quatre ans après, le 18 mai 1814, il débarquait à Cherbourg, et, rendu à la liberté, revoyait sa patrie et sa famille.

Deux ans plus tard, nous le retrouvons préfet des études et régent de sixième au collége de Gisors, régent de troisième dans le même collége en 1817, maître de pension à Amiens en 1821, et à Grandvilliers en 1832.

C'est là qu'il vient de mourir, le 30 août, robuste encore, à l'âge de cinquante-six ans, entouré d'une compagne chérie et de quatre enfants dont il était l'unique ressource, l'unique espérance. Philippet laisse de vifs regrets dans l'âme de tous ceux qui l'ont connu. C'était un homme droit, juste, d'une probité à toute épreuve, d'un dévouement que son calme apparent ne faisait pas soupçonner. Sujet peu brillant au premier aspect, il possédait un fonds de connaissances aussi variées que solides, qui le rendait propre à toutes les carrières qu'il eût voulu suivre. Membre zélé de l'Institut Historique, il profitait de tous les moments de loisir que lui laissaient les pénibles fonctions de l'enseignement pour rédiger les notes qu'il avait recueillies dans ses campagnes et dans sa longue captivité. Il venait aussi d'achever deux comédies qu'il destinait au Théâtre-Français, et allait mettre la dernière main à un cours de grammaire, fruit de ses observations, et conçu sur un plan nouveau. Il est bien à désirer que ces divers ouvrages ne soient pas perdus pour l'histoire, pour la littérature et pour la science.

— Notre collègue M. Ubertin, proviseur du collége royal de Bastia (Corse), a communiqué à l'Institut Historique une notice pleine d'intérêt sur un Génois dont le nom et les services méritent d'être tirés de l'oubli. Malheureusement, le défaut d'espace ne nous permet pas d'insérer cette biographie en entier, avec les judicieuses réflexions qui l'accompagnent.

Au-dessus de la porte d'entrée de l'ancien couvent des Jésuites, à Bastia, on lisait jadis l'inscription suivante, gravée sur une tablette en marbre et surmontée d'un buste en marbre blanc :

DOM
THOMAE RAGIO, JO. ANTONII FILIO,
MAGNIS EXTERORUM PRINCIPUM HONORIBUS PERFUNCTO,
DE PATRIA, DE FAMILIA, DE PAUPERIBUS OPTIMÈ MERITO,
SOCIETAS JESU
CUI HOC BASTIENSE COLLEGIUM CONDIDIT,
GENUENSE AMPLIFICAVIT
LUCULENTUM INSUPER SACELLUM EXTRUXIT,
MULTIPICIS (1) BENEFICII MEMOR POSUIT,
ANNO DOMINI M. DC. XXXV.

Le couvent des Jésuites ayant depuis été affecté à une autre destination, ce changement a amené la démolition de la porte d'entrée, et, par conséquent, le déplacement du buste et de l'inscription. L'un et l'autre, enlevés au milieu de l'indifférence générale, ont été sauvés de la destruction qui les menaçait. Cette épigraphe commémorative a frappé M. Ubertin ; il s'est mis à l'œuvre, et, malgré l'insuffisance des documents, ses recherches l'ont mis à même de donner le commentaire exact d'une inscription d'autant plus précieuse qu'elle conserve le souvenir d'un homme de bien.

Thomas Ragio dut le jour à Antoine Ragio, noble génois, qui fut élu à deux reprises doge de la république de Gênes. Il était donc appelé par sa naissance et par la haute position sociale de son père aux plus importantes dignités dans son pays. Cependant, en 1568, Thomas Ragio était trésorier général du roi d'Espagne Philippe II, le prince en apparence le plus riche de la chrétienté, et son ambassadeur auprès de la fameuse reine d'Angleterre Élisabeth. L'exercice de fonctions si élevées, si délicates, si diverses, atteste à la fois le caractère honorable et la capacité politique de Thomas Ragio, surtout si l'on songe combien Philippe II était défiant à l'égard de ceux auxquels il remettait le soin des affaires publiques.

Mais, dira-t-on, pourquoi Thomas Ragio avait-il quitté sa patrie? La cause de ce départ est inconnue. On sait seulement que les troubles qui agitèrent Gênes à cette époque, la mésintelligence qui éclata entre les nobles anciens et les no-

(1) Sans doute pour *multiplicis*.

bles nouveaux, les exigences du parti qui demeura vainqueur durent contraindre plusieurs familles anciennes à s'expatrier; peut-être Thomas Ragio fut-il entraîné dans ce mouvement d'émigration forcée. Mais, si tout porte à croire que, pendant la plus grande partie de sa vie, il resta éloigné de Gênes, et, par conséquent, étranger aux affaires de sa patrie, il lui conserva, du moins, toute l'affection d'un enfant dévoué. C'est ce que prouve le noble emploi qu'il sut faire d'une opulence noblement acquise. En effet, il a fondé à ses frais : 1° un collége de Jésuites à Bastia; 2° il a fait bâtir plusieurs chapelles dans l'église de ces mêmes religieux à Gênes; 3° il a assuré des secours quotidiens aux pauvres de Gênes; 4° il a fait construire et équiper, pour le service de la république, une galère, à l'entretien de laquelle il a pourvu par une dotation perpétuelle. Cette galère fut appelée *Ragia.*

On ignore l'année de sa mort ainsi que celle de sa naissance; mais ses bienfaits lui survécurent. Le collége des Jésuites de Bastia a été, pour la Corse entière, un immense bienfait, et la plupart des illustrations de ce pays sont dues à cette création toute chrétienne. C'est ici le lieu de remarquer que, si les Corses ont pu trouver oppressive la domination génoise, cette domination n'a été ni sans utilité, ni sans grandeur; que Gênes a doté la Corse de presque tous ses monuments religieux, civils et militaires; qu'il serait temps d'oublier le mal en faveur du bien, et surtout d'honorer dans la personne de Thomas Ragio un de ces hommes purs de tout excès, qui consolent l'humanité par leurs vertus.

— La fabrique de l'église Saint-Sulpice, à Paris, qui, depuis 1836, s'occupe de l'achèvement intérieur de ce monument, vient d'obtenir du conseil municipal la moitié de la somme nécessaire pour la restauration de la chapelle de la Vierge.

Des travaux considérables de marbrerie, peintures, sculptures et dorures, vont être immédiatement commencés sous la direction de M. Victor Baltard, architecte, chargé de la conservation des monuments d'arts de la ville.

Très-prochainement, M. Hem, membre de l'Institut, livrera au culte la chapelle des Morts, dont les fresques lui ont été confiées.

D'autres grands travaux d'art seront successivement entrepris, et tout fait espérer qu'en 1846, c'est-à-dire après seulement dix années d'exécution aux frais communs de la ville et de la fabrique, ce monument, l'un des plus importants de la capitale, aura reçu le complément de sa décoration intérieure.

Immédiatement après on s'occupera des travaux extérieurs, notamment de l'achèvement de la tour du Sud, que le célèbre Chalgrin devait rendre entièrement semblable à la tour du Nord, mais qu'il ne put terminer à cause des événements de 1789.

Ce grand travail, qui, d'après les devis soumis en 1840 à la commission des bâtiments civils, ne doit s'élever qu'à la somme d'environ 500,000 fr., est d'autant plus désirable que l'aspect de la tour du Sud fait une fâcheuse disparate avec le développement imposant du grand portail.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Rapport de la Commission des Monuments historiques de la Gironde, présenté, le 21 août 1841, à M. le baron Sers, préfet du département, par notre collègue M. Rabanis, président de la commission, et Ferdinand Leroy, secrétaire-rapporteur; suivi d'un *Classement général des monuments historiques jugés dignes d'être décrits et conservés ;* forte brochure in-8°.

Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure ; 2e série, tome Ier, 1841.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'Aube ; année 1841, in-8°.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. — Séance publique du 31 juillet 1841 ; livraison in-8°.

Annales de la Société d'Émulation du département des Vosges, tome IV, 1er cahier, in-8°.

Rapport sur l'Institution agricole des Jeunes Orphelins, établie à Draguignan, fait à l'Académie royale de Bordeaux, le 24 novembre 1840, par M. Valade Gabel ; brochure in-8°.

Description historique de l'Église et de la Chapelle de Saint-Germer de Flay (*Oise*), par M. l'abbé J. Corblet ; brochure in-8° ; 1842.

Annuaire de l'arrondissement de Falaise, publié par la Société académique de cet arrondissement ; septième année, 1 vol. in-32 ; 1842.

Bulletin de l'Alliance des Arts, sous la direction de Paul Lacroix (bibliophile Jacob) pour les livres, et de T. Thoret pour les tableaux ; les six premières livraisons, in-8°.

Atti della prima riunione degli Scienzati Italiani, tenuta in Pisa nell' ottobre 1839, *e della terza riunione, tenuta in Firenze nell' settembre* 1841 ; deux volumes in-4°, offerts à la Société par S. A. I. R. le grand duc de Toscane.

Des Peuples et des Arts primitifs de l'Italie, par M. Luigi Poletti, architecte et professeur à Rome ; cahier in-folio (en italien).

Notice sur une petite Statue de bronze trouvée à Esbarre, au milieu de débris d'objets d'art, le 18 juillet 1840, par notre collègue M. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre (Côte-d'Or), ornée de lithographies exécutées d'après les dessins de l'auteur ; cahier in-folio ; Paris, 1842.

Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord, par M. Le Glay, correspondant de l'Institut de France (*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*) ; 1 vol. in-8° ; 1841.

Nouveau Lexique français-anglais et anglais-français, contenant, outre une infinité de mots nouveaux, de termes de commerce, de marine, etc., la solution des difficultés que présentent les verbes et les substantifs dans les deux langues,

par notre collègue M. Marin de La Voye, professeur de littérature française à l'Établissement Militaire de la Compagnie des Indes-Orientales; un très-fort volume in-12; Londres, 1842.

Grammaire française, dédiée à l'Académie Française, et en particulier à M. Victor Hugo, l'un de ses membres, par M. Louis Direy, professeur de l'Université; 1842.

Plan de Calais sous la domination anglaise, donnée par notre collègue M. Charles, de Reims.

Théorie de la Prosodie latine, par M.-W. Bergmann, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Strasbourg: brochure in-8°, en double exemplaire, l'un en français, l'autre en allemand.

La Mère-Institutrice, de M. Lévi (Alvarès); neuvième année, juillet et août 1842.

Compte-rendu des travaux de l'Académie Tibérienne de Rome, par notre collègue M. le chevalier Fabi-Montani; brochure in-8° (en italien).

Éloge du marquis Giuseppe Antinori, par le même; broch. in-8°.

Propagation de la culture du Mûrier et du Ver à soie, par notre collègue M. P.-M Lortet, docteur-médecin à Lyon; brochure in-8°.

De l'importance du Rhône, par le même; brochure in-8°.

Fabeln von Uler. Reclam; un petit volume in-12; Leipzig, 1842.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie; 2e trimestre de 1842.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, publiées à Valenciennes (Nord), par MM. Aimé Leroy, bibliothécaire, et Arthur Dinaux, de la Société royale des Antiquaires de France; tome IIIe, 4e livraison, nouvelle série; septembre 1842.

Revue étrangère et française de Législation, de Jurisprudence et d'Economie politique, publiée pour la partie étrangère par M. Foelix, docteur en droit, avocat à la cour royale de Paris; pour la partie française par M. J.-B. Duvergier, avocat à la cour royale de Paris, et par M. Valette, professeur de code civil à la Faculté de Droit de Paris; 3e série; neuvième année, août et septembre 1842.

Bulletin de la Société de Géographie, 2e série, tome XVIIe; nos 103 et 104; juillet et août 1842.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie de Clermont-Ferrand, sous la direction de M. H. Lecoq, rédacteur en chef; tome XIVe; livraisons de novembre et décembre 1841, et tome XVe, livraisons de janvier et février 1842.

Politique et Religion, par notre collègue M. P. Cuneo d'Ornano; in-8°, 1842.

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.



MÉMOIRES.

COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DE L'IMPROVISATION EN ITALIE.

Ce n'est peut-être pas sans quelque étonnement que ceux de mes lecteurs qui connaissent la nature des études qui me sont ordinaires me verront aborder ici une question d'histoire littéraire; et cependant, tous les arts ne sont-ils pas unis entre eux par des liens indissolubles? La poésie n'existe-t-elle pas dans les tableaux de Raphaël, les statues de Michel-Ange, comme dans les stances du Dante et de Pétrarque? Serait-on digne du bonheur d'avoir parcouru l'Italie, si, admirant les chambres du Vatican, la basilique de Saint-Pierre, ou le portique du Panthéon, on était resté insensible aux accents enchanteurs d'une langue la plus suave, la plus harmonieuse de l'univers?

J'assistais, il y a quelques années, à une lutte innocente, à un combat pacifique que se livraient la France, l'Allemagne et l'Italie, représentées par trois improvisateurs célèbres, MM. Eugène de Pradel, Maximilien Langenschwartz et Luigi Cicconi. Comment, me demandais-je, comment se fait-il que tant de gens d'esprit et de savoir s'expriment avec une si grande difficulté, et, malgré tout leur mérite, fassent mentir le fameux adage de Boileau:

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
> Et les mots pour le dire arrivent aisément?

Et, tandis que ces hommes supérieurs ont tant de peine à formuler, même en langage vulgaire, des pensées souvent élaborées longuement dans leur esprit, comment des gens, quelquefois d'un génie assez médiocre, d'une érudition variée, mais sans profondeur, peuvent-ils, sans réflexion, sans étude, de prime-abord, plier à la régularité de la mesure, aux exigences de la rime, des pensées qui, à peine conçues quand la période commence, ont acquis à la fin leur entier développement?

Ce singulier phénomène m'inspira le désir d'en étudier l'origine, les progrès, l'histoire; et d'abord je dus rechercher l'étymologie du mot même qui sert à le désigner.

Le mot *improviser* est depuis longtemps reçu dans notre langue, et ce n'est pas sans étonnement qu'on lit dans l'Encyclopédie *improvisteur* et *improvister*, mots que l'auteur de l'article fait dériver du français *improviste*. L'origine du mot ne doit-elle pas, selon toute apparence, être la même que celle de la chose?

Et puisque les Italiens les premiers, parmi les peuples modernes, ont excellé dans ce tour de force intellectuel, pourquoi ne pas avouer franchement que c'est à leur langue que nous avons emprunté *improviser, improvisateur,* mots qui, d'ailleurs, ont une analogie si frappante avec les mots *improvisare*, *improvisatore?* Cela est tellement vrai que c'est en vain que quelques auteurs ont cherché à introduire *improviseur*, et que ce mot a dû céder la place à *improvisateur,* qui, plus que lui, se rapproche de sa primitive origine. On trouve dans quelques lettres de J.-B. Rousseau *improvisade* pour désigner des pièces de vers faites impromptu, sans étude et sans réflexion; mais ce mot, qui d'ailleurs emportait une idée de mépris, n'a pas été admis, et ne méritait guères de l'être.

Le talent d'improviser paraît être un don naturel, que l'art, l'étude et la civilisation ne peuvent que gêner et comprimer, et finiront par anéantir; chez les peuples sauvages, dont l'imagination est d'autant plus forte et plus mobile qu'elle est moins contenue par l'exercice de la raison, et par les conventions, par les exigences, par les habitudes de la société, le don de l'improvisation est bien plus commun que parmi nous. Les voyageurs nous représentent le sauvage de l'Amérique, au milieu de ses fêtes guerrières, de ses pompes nuptiales ou de ses cérémonies funèbres, se levant tout à coup plein d'un poétique enthousiasme, et improvisant, au son des instruments, des chants en l'honneur des époux, ou des stances à la louange des héros tombés sous le *tomawah* ennemi.

On peut conclure de divers passages d'auteurs anciens que les premiers poëtes des Grecs furent des improvisateurs, et qu'on doit regarder comme tels les poëtes ambulants qu'ils appelaient *ἀοιδοί*. Parmi les savants qui ne nient pas l'existence d'Homère, beaucoup ne veulent voir en lui qu'un improvisateur. Une telle supposition est difficile à admettre, et pourtant, pour la soutenir, on ne manquerait pas d'autorités respectables. Le passage suivant d'Eustathe ne vient-il pas d'une manière remarquable à l'appui de cette hypothèse? « Homère, dit ce scholiaste, ne respirait que poésie; il était tellement inspiré par la muse héroïque, qu'il parlait en vers avec plus de facilité que d'autres ne parlent en prose. » Nous savons combien Alexandre affectionnait son improvisateur Chérile, qui l'accompagna dans toutes ses expéditions. N'est-ce pas un improvisateur que représente Platon lorsqu'il peint l'enthousiasme qui anime le poëte au moment de l'inspiration? Et, plus tard, chez les Romains, le nom même de *vates*, commun au poëte et au devin, n'est-il pas une preuve que l'un et l'autre étaient supposés agir sous l'influence d'une inspiration subite, instantanée, supérieure? N'indique-t-il pas que le poëte doit s'écrier comme la sybille prête à rendre un oracle: *Deus, ecce Deus?*

Plusieurs improvisateurs furent célèbres à Rome, mais aucun n'égala un Grec nommé Isée, qui arriva dans cette ville au temps de Pline-le-Jeune, qui en fait l'éloge dans une de ses lettres. Ovide s'est représenté lui-même comme doué du talent de l'improvisation dans ce vers si connu :

Quidquid tentabam scribere versus erat.

Cicéron paraît avoir fait peu de cas de ce jeu d'esprit, qu'il appelle *audax negotium et impudens.*

Le don d'improviser semble être une production naturelle du sol de l'Italie, et cette espèce de privilége est facilement expliquée par l'imagination ardente de ses habitants, et par l'abondance, la flexibilité de la langue.

Les premiers poëtes qui surgirent en Italie après la renaissance des lettres s'appliquèrent à la culture de la langue latine, qui fut, comme vous le savez, la langue des savants jusqu'à la fin du XVe siècle; ils acquirent par cette étude une facilité merveilleuse à réunir quantité d'hémistiches d'auteurs classiques, *disjecti membra poetæ,* ce à quoi se réduit en grande partie le talent des improvisateurs latins. Parmi les improvisateurs ou poëtes *estemporanei,* comme on les appelle aussi, un des plus anciens dont l'histoire littéraire fasse mention est Serafino Aquilano, né en 1466, à Aquilée, ville des Abruzzes. Serafino avait fait une étude spéciale du Dante et de Pétrarque : il vint à Rome à la suite du cardinal Ascanio Sforza; il s'attacha ensuite successivement au roi de Naples, au duc d'Urbin, au marquis de Mantoue, au duc de Milan, et enfin au trop fameux César Borgia. Pendant son séjour dans la capitale du monde chrétien, il était un des membres assidus des célèbres réunions littéraires de Paolo Cortesi, protonotaire apostolique. Serafino dut, en grande partie, sa réputation éphémère au talent qu'il possédait d'accompagner sur le luth les vers qu'il improvisait; aussi sa célébrité ne lui survécut guère. Cependant, parmi les poésies qu'il a composées à loisir, et qui nous sont restées, il y a quelques morceaux remarquables, tels que l'*Invocation au sommeil.* Serafino mourut en 1500, âgé seulement de trente-quatre ans; il fut enterré à Sainte-Marie-du-Peuple, et son épitaphe fut composée par un autre improvisateur célèbre, auquel il était lié par la plus étroite amitié, par Bernardo Accolti.

Bernardo Accolti fut surnommé, du nom d'Arezzo sa patrie, l'*Unico Aretino;* c'est ainsi que le désigne l'Arioste dans la dixième stance du quarante-sixième chant de l'*Orlando :*

Il gran lume Aretin, l'unico Accolti.

Il était d'une famille honorable; son frère aîné avait été fait cardinal par Jules II, et son père, Benedetto Accolti, était l'auteur d'une histoire estimée des Croisades. Après avoir fait les délices des réunions littéraires de la duchesse de Ferrare, Bernardo arriva à Rome sous Léon X, qui le reçut avec honneur, et lui accorda le poste aussi lucratif qu'honorable de secrétaire apostolique. Sa fortune ne s'arrêta pas là, et il reçut du pape ou acquit du produit de ses libéralités le duché de Nepi, qu'il transmit à ses enfants.

Le licencieux compatriote de Bernardo, l'Aretin, rapporte dans une de ses lettres que, sitôt qu'on savait à Rome que Bernardo Accolti devait réciter des

vers, les boutiques se fermaient comme un jour de fête, et on se pressait pour jouir du bonheur de l'entendre ; il marchait alors précédé de laquais portant des torches, accompagné de prélats et de nobles, et suivi d'un corps nombreux de garde suisse.

Le même auteur ajoute que lui-même fut envoyé un jour par le pape chercher Accolti, et que, dès que le poëte parut, le pape s'écria : « Ouvrez toutes les portes, et laissez entrer tout le monde. » Bernardo récita des stances en l'honneur de la Mère de douleurs, et l'enthousiasme qu'il excita fut tel, qu'il fut plusieurs fois interrompu par les cris de : *Vive longtemps le divin poëte! l'incomparable Accolti!*

Qu'est-il resté de cette réputation colossale, de ce talent prodigieux? Des vers presque tous au-dessous du médiocre, et la plupart inconnus aujourd'hui. On peut cependant lire encore avec intérêt son poëme de *Virginie*, et surtout une pièce lyrique intitulée *Julie*. Bernardo Accolti mourut en 1536.

Parmi les improvisateurs de la fin du XVe siècle, et du commencement du XVIe, je pourrais citer Nicolo Leoniceno, Mario Filelfa, Pamfilo Sani, Ippolito da Ferrara, Giovanni-Battista Strozzi, Nicolo Franciotti, et Cesare da Fano ; mais je ne dois parler avec quelques détails que des plus célèbres. Sous Léon X brillèrent trois improvisateurs latins que le pontife se plaisait à mettre à l'épreuve, se mêlant parfois lui-même à leurs exercices ; c'étaient Brandolini, Marone et Querno.

Tuschio Brandolini, d'une famille noble de Florence, était aveugle de naissance ; il versifiait avec élégance et pureté, ainsi que le prouvent celles de ses pièces qu'on a conservées. Il fut longtemps attaché à Mathias Corvin, roi de Hongrie, qui aimait à rassembler à sa cour tous les savants et tous les hommes de lettres de son siècle.

Les deux frères Cristoforo et Rafaele Sordi, également aveugles, eurent aussi la réputation d'habiles improvisateurs. Le premier surtout, prédicateur éloquent, fut célèbre par son érudition et son talent poétique. Une fois, entre autres, on lui proposa pour thème *l'Histoire naturelle de Pline*. Dans une improvisation brillante, il analysa cet immense ouvrage, sans en omettre un seul point qui présentât quelque intérêt.

Andrea Marone, de Brescia, avait passé une partie de sa jeunesse à la cour de Ferrare, sous la protection du cardinal Hippolyte d'Este. N'ayant pu obtenir d'accompagner le cardinal dans un voyage qu'il fit en Hongrie, il quitta Ferrare pour Rome, où il fut accueilli par Léon X.

Un jour que le pontife donnait un grand repas à des ambassadeurs et aux plus grands seigneurs de Rome, il proposa à Marone d'improviser sur la sainte Ligue qui venait de se former contre les Turcs. Les vers que le poëte chanta eurent un tel succès que le pape le nomma sur-le-champ à un bénéfice vacant et le logea au Vatican. Dans une autre occasion, le jour de la fête de saint Côme et saint Damien, protecteurs de la famille de Médicis, le pape proposa un sujet de

concours aux improvisateurs; le prix fut adjugé à Marone, bien que Brandolini fût au nombre des concurrents.

Après la mort de Léon X, Marone fut chassé du Vatican par Adrien VI, qui regardait les poëtes comme des impies, puis rappelé par Clément VII; mais, ruiné par une suite d'événements malheureux, et surtout par le sac de Rome, dont se souillèrent les troupes du connétable de Bourbon, il mourut dans la misère en 1527. Marone s'accompagnait de la viole en récitant ses vers; il était calme au commencement, mais on voyait sa verve, sa facilité, son éloquence, s'accroître par degré; ses yeux brillaient d'un feu extraordinaire, ses veines se gonflaient; bientôt la sueur inondait son visage, et tous ses mouvements participaient de l'enthousiasme qui l'embrasait, et qu'il savait communiquer à ses auditeurs.

Peu de poésies latines de Marone sont parvenues jusqu'à nous, mais les louanges extraordinaires données à ses improvisations par Paul Jove, Valérien, et autres, sont une preuve suffisante de son talent, et des effets merveilleux qu'il produisait.

Camillo Querno, surnommé *l'Arcipoeta*, était aussi un improvisateur latin, et son talent fut loué par plusieurs de ses contemporains, entre autres par Francesco Arsilli, dans son poëme *de Poetis Urbanis*. Son principal mérite consistait dans une rare facilité de versification, et une impudence plus rare encore à réciter les mauvais vers qui lui échappaient ainsi impromptu. Bacchus l'inspirait plus souvent qu'Apollon, et c'était des coteaux d'Orviette et de Montefiascone que coulait pour lui la fontaine de Castalie. A son arrivée à Rome, Querno avait apporté de Monopoli, sa patrie, dans le royaume de Naples, un poëme épique, intitulé *Alexias*, composé de vingt mille vers. Il rassembla, pour l'entendre, un nombreux auditoire, dans une petite île du Tibre, et là il s'exerça à chanter et à boire avec un tel succès qu'on lui décerna une couronne de pampre et de laurier, avec le titre d'*Arcipoeta*. Léon X trouvait en Querno une espèce de bouffon dont il s'amusait; il lui envoyait à boire à condition qu'il ferait au moins deux vers sur chaque objet qu'il lui indiquerait, et que, si les vers étaient mauvais, on mettrait, au moins, la moitié d'eau dans son vin. A ce compte, vous pensez bien que ce n'était pas à la table de Léon X que Querno devait s'enivrer. Fatigué de cet exercice, l'improvisateur commença une fois par ce vers :

Archipoeta facit versus pro mille poetis....

Léon X l'interrompit en achevant le distique :

Et pro mille aliis Archipoeta bibit.

Querno termina sa carrière d'une manière encore plus misérable que Marone. Forcé de quitter Rome à la mort de Léon X, il se réfugia à Naples; la maladie et la misère lui firent chercher un asile dans un hôpital, où, de désespoir, il s'ouvrit le ventre et se déchira les entrailles avec des ciseaux.

Plusieurs autres improvisateurs servirent, comme Querno, de point de mire aux plaisanteries quelquefois un peu cruelles de Léon X. Sans parler de Giovanni Gazoldo, qu'il fit fouetter publiquement pour avoir fait de mauvais vers, et de Girolamo Britonio, qu'il se plut tant de fois à bafouer, nous ne citerons que Baraballo, de Gaëte, dont le ridicule amour-propre semblait si bien attirer et mériter les mystifications de tous genres.

Baraballo, abbé de Gaëte, prenait pour bonnes les louanges les plus outrées, et il en vint à se croire digne, comme Pétrarque, du couronnement au Capitole. Le pape eut l'air de céder à cette sotte prétention, et fixa pour la cérémonie le jour de la fête de saint Côme et de saint Damien. Avant cette époque, la famille de Baraballo, une des plus importantes de Gaëte, le sollicita de renoncer à un soi-disant honneur qui ne ferait que le couvrir de ridicule; il reçut fort mal les parents qui lui avaient été députés, et les renvoya brutalement. Le grand jour arrivé, Baraballo, revêtu des insignes d'un triomphateur romain, après une improvisation extravagante, et digne de la circonstance, en présence d'une foule immense, réunie sur la place du Vatican, monta sur un éléphant qui avait été donné au pape par le roi de Portugal. Tout alla pour le mieux tant que le cortége parcourut la rue du *Borgo Nuovo*, qui conduit de Saint-Pierre au mausolée d'Adrien; mais, lorsqu'on fut arrivé au pont Saint-Ange, ni par douceur, ni par force, on ne put faire consentir l'éléphant à le traverser, et ainsi finit la comédie. Le pape, voulant immortaliser cette burlesque cérémonie, fit faire, par un habile sculpteur, Giovanni Barile, un bas-relief qu'on voit encore sur la porte d'une des chambres intérieures du Vatican.

Les improvisateurs italiens avaient été en petit nombre sous Léon X; un certain Cristoforo eut cependant une grande renommée, et reçut le surnom d'*Altissimo*. Il avait composé en improvisant un poëme de chevalerie, intitulé *I Reoli*, poëme que des amis copièrent pendant qu'il le chantait, et qu'ils publièrent après sa mort; on s'étonna d'avoir admiré une si misérable composition.

La mort de Léon X sembla être le signal de la disparition des improvisateurs en langue latine, et dès lors, comme tous les littérateurs, comme tous les savants de l'époque, les improvisateurs adoptèrent la langue vulgaire. Leur nombre ne fit que s'accroître, et, dans cette interminable liste, chaîne immense qui s'est prolongée jusqu'à nous, je choisirai seulement quelques noms les plus célèbres.

D'abord se présente Silvio Antoniano, né à Rome, en 1540, de parents obscurs; sa vaste érudition, la profonde connaissance qu'il avait des langues anciennes, le firent parvenir à la dignité de cardinal. Il dut à son talent d'improvisation le surnom de *Poetino*. Une autre cause contribua encore à son élévation: Giannangelo Médicis, devenu souverain pontife sous le nom de Pie IV, n'oublia pas que, lorsqu'il n'était encore que cardinal, Silvio, dans une improvisation, lui avait promis la tiare. Une singulière circonstance lui valut son plus beau triomphe. Par une belle soirée de printemps, devant une nombreuse et brillante

assemblée, Silvio avait commencé à improviser, quand un rossignol, attiré sans doute par ses chants, et comme saisi d'une noble émulation, commença une lutte inattendue qui prêta un nouveau charme aux vers que récitait le poëte. Silvio lui-même abandonna son sujet, s'adressa au rossignol, et loua la pureté de sa voix, la beauté de son chant, en vers si harmonieux que tous les auditeurs battirent des mains et furent émus jusqu'aux larmes.

Sous Sixte V, à la fin de ce siècle, frère Philippe, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, reçut le surnom d'Homère des improvisateurs. Quoique aveugle presque dès son enfance, il sut devenir à la fois théologien, philosophe, orateur, poëte. Le docte Mathieu Bosso, le correspondant de Bessarion, rapporte l'avoir entendu merveilleusement improviser à Vérone, tandis qu'en même temps il y prêchait le carême avec le plus grand succès.

Le XVIIe siècle vit naître le prince des improvisateurs, le seul peut-être qui ait été vraiment digne du nom de poëte, et dont la réputation ait survécu. Plusieurs historiens nous ont transmis des détails sur la vie du chevalier Perfetti, entre autres l'abbé Fabroni, dans son livre intitulé *Scriptores Italiani,* et Domenico Gianfogni, dans le recueil des poésies de Perfetti, qu'il publia à Florence en 1774.

Bernardino Perfetti avait vu le jour en 1680, à Sienne, qui semble avoir été la patrie des improvisateurs, comme elle est le sanctuaire de la langue italienne. Il était d'une famille noble, et son éducation fut des plus brillantes ; on peut bien dire qu'il naquit poëte, car, à sept ans, il composait des sonnets, médiocres à la vérité, mais bien remarquables pour cet âge. Ce fut peu de temps après qu'on le vit plusieurs fois réciter à l'impromptu d'assez longues tirades de vers italiens. Dès ce moment, son goût pour l'instruction ne fit que s'accroître ; il commença par se nourrir des beautés de la poésie latine ; il lut tout ce qui jusques alors avait été écrit sur les règles de l'art. Par une étude continuelle des meilleurs ouvrages toscans, il orna sa mémoire de toutes les richesses qu'ils renfermaient, il se les appropria. Il y avait alors à Sienne un improvisateur nommé Giov. Batt.-Bindi, distingué par les grâces et la finesse de son esprit ; Bindi parlait en vers aussi facilement que d'autres se seraient exprimés en prose. Perfetti l'entendit, et sa vocation fut décidée ; comme La Fontaine, il s'écria : Et moi aussi je suis poëte ! »

Il s'essaya d'abord en présence de quelques amis, et avec un si grand succès que bientôt ils l'engagèrent à se produire au grand jour ; il hésitait encore quand un événement imprévu acheva de l'enhardir. Un soir qu'il se promenait avec ses amis, il entreprit de chanter les louanges de quelques citoyens illustres de Sienne ; tout à coup il se sentit saisi d'un tel enthousiasme qu'il récita une suite de vers sublimes, lesquels arrachèrent l'admiration de tous ses auditeurs, qui le rapportèrent chez lui en triomphe. Une fois engagé dans la carrière de l'improvisation, il sentit que celui qui s'annonçait comme pouvant traiter *ex abrupto* toutes sortes de sujets devait avoir l'érudition, sinon la plus pro-

fonde, au moins la plus étendue; qu'il devait être prêt à répondre sur tous les arts, sur toutes les sciences; qu'il ne devait ignorer aucune branche des connaissances humaines. Aussi bientôt on put le citer comme théologien, philosophe, mathématicien, jurisconsulte, anatomiste; il possédait surtout l'histoire, et il en citait les traits si à propos, qu'on eût dit que tous les siècles passés étaient présents à ses yeux. A cette variété, à cette étendue de connaissances, Perfetti joignait les grâces d'un coloris qui lui était propre, et qui donnait un cachet particulier à toutes ses inspirations.

Lorsque Perfetti se livrait aux élans de sa verve, il était obligé de temps en temps d'humecter ses lèvres d'un peu d'eau, moins pour se rafraîchir que pour tempérer l'ardeur de son imagination; lorsqu'il avait fini, il restait sans mouvement et à demi mort; il passait la nuit suivante sans dormir, et ce n'est qu'après un long intervalle que se calmaient les transports violents qui l'avaient agité. Il récitait en chantant les vers qu'il improvisait, et se faisait accompagner par un joueur de guitare, qui quelquefois même avait peine à le suivre, tant était grande la rapidité de son débit. Il affectait d'employer le vers de huit pieds, que les Italiens nomment épique, et qui est le plus difficile de tous.

Le jour le plus glorieux pour Perfetti, dit l'abbé Fabroni, auquel j'emprunte la plupart de ces détails, fut celui où il reçut au Capitole la couronne poétique. Ce fut dans le second voyage qu'il fit à Rome, à la suite de la princesse Violante de Bavière. Le Saint-Siége était alors occupé par Benoît XIII. Malgré le peu de goût de ce pontife pour la poésie, les merveilles qui lui étaient rapportées de Perfetti le lui avaient fait juger digne du laurier; il ordonna qu'il ferait ses preuves en public.

En présence de plusieurs juges qui avaient prêté serment, on lui proposa douze sujets de théologie, de physique, de mathématiques, de jurisprudence, de morale, de poésie, de médecine, de gymnastique et de philosophie. Il sortit victorieux de cette redoutable épreuve, et son triomphe fut complet.

Ce beau jour étant arrivé, Perfetti, monté sur un char doré, et traîné par de superbes chevaux, suivi du nombreux cortége qui accompagne ordinairement les conservateurs du peuple romain dans les cérémonies publiques, partit de l'archigymnase de *la Sapienza* pour monter au Capitole, au milieu d'une multitude innombrable. Il entra dans la salle du Capitole aux acclamations du peuple. Lorsqu'il fut aux pieds de Frangipani, sénateur de Rome, ce magistrat lui posa la couronne de laurier sur la tête. « Digne chevalier, lui dit-il, c'est sous les auspices de notre souverain pontife Benoît XIII que je mets sur votre tête ce noble symbole de la gloire poétique; recevez-le comme une preuve de la réunion des suffrages publics, et comme un gage de la faveur singulière de Sa Sainteté. » Cet honneur était d'autant plus flatteur, qu'il n'avait pas été prodigué; il n'avait été accordé qu'à deux hommes de génie, Pétrarque et le Tasse; encore la mort empêcha-t-elle l'auteur de *la Jérusalem* de jouir du triomphe qui lui avait été décerné.

Le titre de citoyen romain, qui fut accordé à Perfetti, et le droit d'ajouter la couronne de laurier à ses armes, mirent le comble aux distinctions qu'il avait reçues. On frappa à Rome et en d'autres endroits des médailles portant son empreinte; il y est représenté avec la couronne sur la tête. La ville de Sienne, qui voyait rejaillir sur elle l'éclat des honneurs accordés à un de ses citoyens, arrêta dans une délibération publique qu'on rendrait des actions de grâces au souverain pontife.

A la plus grande modestie Perfetti joignait un esprit liant et des mœurs douces; aucun de ses concitoyens ne compta vainement sur ses soins, ses conseils, sa fidélité. Tant de qualités aimables et solides le faisaient universellement chérir; et, s'il eut quelques envieux ou quelques détracteurs, sa modestie adoucit le fiel des uns, sa modération émoussa les traits des autres. Il parlait souvent de la mort avec cette tranquillité ou plutôt cette indifférence que peut seule inspirer une conscience pure et sans reproche. Comme il l'avait toujours prévu, une attaque d'apoplexie le frappa vers la fin de juillet 1747; il succomba au bout de quelques jours. Toutes les classes des citoyens assistèrent à ses obsèques et à son oraison funèbre. Il fut déposé, à côté de ses pères, dans l'église Saint-François, située hors la ville. Sa femme, ses enfants, son frère lui élevèrent un monument en marbre dans le Panthéon de Rome, et, selon ses dernières volontés, on suspendit sur ses restes mortels sa couronne de laurier. Un autre monument lui fut érigé dans la cathédrale de Sienne; on y voit son buste, ouvrage du sculpteur Mazzuoli.

Un des plus grands poëtes de l'Italie, Métastase, avait fait preuve, dès sa première jeunesse, d'un rare talent d'improvisation; mais l'exercice de ce talent était en lui un effort violent de la nature. Lorsqu'il avait improvisé pendant quelque temps, il tombait dans un affaissement, dans un épuisement extraordinaires; on était obligé de le mettre au lit, de le ranimer par des cordiaux, et il ne recouvrait ses forces qu'après vingt-quatre heures au moins. Les médecins l'avertirent que, s'il voulait conserver la vie, il lui fallait renoncer à un exercice aussi dangereux. Il céda avec peine, et c'est à cette résolution sans doute que nous devons tant de chefs-d'œuvre qu'il n'eût probablement pas composés s'il se fût livré à l'instinct qui semblait le pousser à n'être qu'un improvisateur.

Il s'est trouvé aussi quelques femmes qui ont porté le talent d'improviser à un haut degré de perfection; on cite parmi elles Cecilia Micheli, de Venise, Giovanna de' Santi, et une religieuse nommée Barbara da Correggio; mais aucune d'elles n'eut une réputation égale à celle de la célèbre Corilla, que Mme de Staël a choisie pour l'héroïne de son plus délicieux ouvrage. Corilla était née à Pistoja, en Toscane; des études suivies développèrent son talent naturel, et bientôt ses succès furent tels que l'empereur d'Autriche l'appela à Vienne, où elle fut reçue avec la plus grande distinction; elle revint dans sa patrie comblée des bienfaits de ce prince. Catherine II, de Russie, voulut aussi l'attirer à sa cour, mais les goûts de Corilla la retinrent en Italie, où lui était réservé le plus beau

triomphe. En 1776, on lui décerna les honneurs du couronnement au Capitole ; mais l'envie et la malignité devaient empoisonner son bonheur ; Corilla, dès le lendemain de la cérémonie, fut accablée d'épigrammes et d'insultes. Elle a fait imprimer quelques petites pièces de vers qui, comme presque toutes celles qui sont restées des autres improvisateurs, ne justifient pas la réputation de leur auteur.

Une autre improvisatrice, morte depuis vingt ans environ, jouit au commencement de ce siècle d'une immense renommée, qu'elle a souillée par son ingratitude envers ses bienfaiteurs. Protégée de la princesse Elisa et de toute la famille de Napoléon, Bandettini, dite *l'Amarilli Etrusca*, n'attendit pas même les Cent-Jours pour chanter devant le duc de Modène la *Chute des Titans*.

D'autres noms célèbres se présentent encore sous ma plume : Ferroni, toscan, qui à la fin du siècle dernier improvisait avec Corilla ; son contemporain Natali, et le père Tucco, tous deux de Vérone, qui fut aussi la patrie de l'abbé Laurenzi, habile improvisateur et bon poëte, auteur du poëme de *la Coltivazione dei Monti ;* enfin, parmi ceux qui me font l'honneur de me lire, plusieurs, sans doute, ont entendu le célèbre Sgricci, le premier parmi les improvisateurs modernes, mort à Rome, en 1837, pensionné par le grand duc de Toscane. Un plus grand nombre encore aura pu admirer le débit franc et rapide, l'imagination brillante, la versification élégante et facile de Luigi Cicconi, et de Regaldi. Un grand seigneur gênois, le marquis Giovanni Carlo di Negro, est maintenant un des meilleurs improvisateurs de l'Italie (1).

Il existe aussi sur cette terre poétique une classe plus humble, et qui n'est peut-être pas moins étonnante : celle des improvisateurs de carrefour, dans laquelle brille encore au premier rang Olivario, le Napolitain. Qu'il me soit permis de citer, en terminant, une singulière rencontre qui restera longtemps gravée dans ma mémoire. En 1837, je parcourais l'Auvergne ; pouvais-je m'attendre que là je retrouverais une de ces scènes qui m'avaient si vivement frappé sur le môle de Naples ; que je verrais gesticuler, devant de froids et impassibles montagnards, aux grands chapeaux de feutre, aux lourds vêtements de drap, l'improvisateur

(1) Dans la discussion qui suivit la lecture de ce Mémoire, au dernier Congrès de l'Institut Historique, M. Renzi ajouta, aux noms cités par M. E. Breton, ceux des modernes : Cianni, improvisateur impérial sous Napoléon, et dont les charmantes poésies nous restent ; Pistrucci (de Rome), et M[lle] Rosine Taddei, qui jouit d'une grande renommée, et improvisait à Rome, à l'âge de dix-sept ans. M. Renzi fit encore observer à M. E. Breton qu'il avait fait plutôt l'histoire des improvisateurs que celle de l'improvisation en Italie. Il aurait désiré, en outre, qu'il eût expliqué les causes qui ont rendu l'improvisation plus commune en Italie qu'ailleurs. Comblant lui-même cette lacune, il cita et développa, entre autres causes, les suivantes : 1° l'esprit vif, sensible, impressionnable, des hommes de la race italienne, et cela dans tous les temps, depuis les Étrusques jusqu'à nos jours ; 2° la gloire qui attend tout improvisateur dans ce pays, par suite de l'influence qu'exerce l'improvisation sur tous les esprits ; 3° la nature même de la langue italienne, qu'on peut appeler la langue des sons, son harmonie, la facilité qu'elle a d'entremêler les rimes, etc., etc.

tant chéri du lazzroni demi nu et du pêcheur de *la Mergellina?* Tel était cependant un homme qui, par une froide soirée d'automne, s'arrêta sur la place du Puy-en-Velay, au milieu d'un cercle de paysans, accorda une mauvaise mandoline, préluda par quelques accords; puis, s'adressant à ses auditeurs interdits, leur demanda ce qu'ils voulaient qu'il chantât. *Cantate l'amor della patria,* lui dis-je. Il tressaillit, fixa sur moi des yeux où je vis briller une larme; un mot italien, c'était un souvenir de la patrie absente, et, depuis si longtemps, sans doute, sa demande était restée sans réponse! Il se remit bientôt, chanta quelques strophes; puis, les reprenant vers par vers, il les traduisit et les commenta avec une emphase que, pour tout autre, eût rendue encore plus comique le baragouin informe qu'il croyait être du français. Et pourtant ce ne fut pas le rire que cet homme m'inspira.... Cette ardente imagination italienne, réduite à se perdre pour des hommes qui ne comprenaient ni son feu, ni son langage, n'était-ce pas chose triste et douloureuse? Je laissai tomber mon aumône dans le chapeau du pauvre chanteur, et je rentrai chez moi en lui souhaitant de retrouver un jour son auditoire au teint bronzé, à l'œil étincelant, et ce ciel inspirateur, ce golfe divin dont le souvenir faisait saigner son cœur. Puisse, me disais-je, puisse la fatalité ne pas avoir gravé pour lui sur le seuil de la France la terrible parole du Dante: *Lasciate ogni speranza, voi che intrate!*

En entrant en ce lieu, perdez toute espérance!....

Ernest Breton,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

HENRI GOETHALS,

DOYEN DE LIÉGE, PRÉVÔT DE SAINT-PIERRE, A LILLE, ET CHEF DU SUPRÊME CONSEIL DE FLANDRE.

Un de nos plus honorables et de nos plus zélés collègues, M. le chevalier de La Basse-Moûturie, de Lille, a adressé à l'Institut Historique deux Biographies qu'il a rédigées, celle d'Henri Goethals, le célèbre *docteur solennel*, archidiacre de Tournay, professeur à l'Université de Paris, et celle d'un autre Henri Goethals, son arrière-petit-neveu, doyen de Liége, prévôt de Saint-Pierre, de Lille, et chef du suprême conseil de Flandre.

L'une et l'autre ont été renvoyées à l'examen de M. Huillard-Bréholles.

Presque tous les écrivains ecclésiastiques qui ont traité de l'histoire littéraire du moyen-âge se sont occupés, dit le rapporteur, du premier de ces personnages qui prit une part active aux discussions religieuses de cette époque, et jugea si sainement, en plein XIII[e] siècle, les vœux précipités, la dîme et le duel. Il était réaliste, et associait les idées de Platon aux formes aristotéliques.

Son arrière-petit-neveu, né en 1359, mort en 1433, joua un rôle important sous les ducs de Bourgogne Philippe-le-Hardi, Jean-Sans-Peur et Philippe-le-Bon. La biographie que lui consacre M. le chevalier de La Basse-Moûturie est claire, substantielle; elle touche à de graves intérêts et ne marche qu'appuyé sur des notes instructives, puisées aux meilleures sources, et qui prouvent



toute l'érudition de l'auteur. Ces notes ont perdu malheureusement à être réduites par nous pour satisfaire aux exigences de l'impression.

Cette dernière biographie est celle que nous livrons au public. Après l'avoir lue, il joindra probablement ses éloges aux remercîments que l'Institut Historique a votés dans cette circonstance à son honorable correspondant.

A côté des hommes qui ont illustré la Belgique par leurs hauts faits dans les armes, par leurs chefs-d'œuvre dans les arts, par leur mérite dans les sciences, par leur génie dans la littérature, nous aimons à voir figurer ceux dont les services dans l'administration du pays ont contribué à en assurer la prospérité et à en consolider la puissance.

En tête de ces hommes utiles et vertueux nous n'hésitons pas à placer maître Henri Goethals, plus particulièrement connu dans l'histoire sous le titre de Doyen de Liége. Ce prélat a attaché son nom aux actes diplomatiques les plus importants, aux faits politiques les plus glorieux des règnes de Philippe-le-Hardi, de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon.

Fils de Georges Goethals et d'Anne de Gruutere, Henri naquit à Gand dans l'année 1359. Il appartenait à la famille d'Henri de Gand, *le Docteur solennel,* dont il était l'arrière-petit-neveu.

Ses études à l'université de Paris lui valurent de brillants succès et les grades de maître ès arts et de licencié en théologie.

Bientôt son mérite et son profond savoir, unis à de rares qualités, lui ouvrirent le chemin de l'avancement dans la carrière ecclésiastique.

Dès l'âge de trente-deux ans (en 1391), il cumulait déjà plusieurs bénéfices considérables : il était à la fois chanoine de Furnes, de Bruges, de Tournay et premier prébendé de la collégiale de Saint-Donatien, à Bruges. Plus tard il y obtint la vingtième prébende, qui, plus considérable, était réservée aux seuls chanoines nobles et gradués (*unius ex nobilibus graduatis modo affectis*) (1). On sait qu'à la prévôté de ce chapitre de Saint-Donatien était attachée, dès l'an 1089, l'office de chancelier héréditaire de Flandre.

Henri Goethals était jeune encore quand le choix de plusieurs chapitres lointains l'appela successivement à leurs premières charges. Le souverain chapitre de Saint-Lambert, à Liége, le proclama son doyen (2); la collégiale de Saint-Pierre, à Lille, lui offrit la mitre (3), et le chapitre archiépiscopal de Cambrai l'appela à l'une de ses sept chanoinies sacerdotales. On comprend ce qu'il fallait

(1) Il succéda dans la première à Jean Van Assoris, et dans la seconde à Robert de Poortere. (*Comp. chronol. episc. Brug.*, 1731, p. 107-165. — Schellinck, *Not. sur H. Goethals*, p. 4 et 5.) Le revenu de ces deux prébendes était d'environ 33,000 fr. de notre monnaie.

(2) Avant 1414. (Voyez l'*Inventaire des Archives de Lille*, 22 février et 13 mars 1414.)

(3) Cette élection eut lieu le 4 septembre 1418, après la mort de Jean de Montreuil, tué dans les troubles de Paris, au mois de juin de cette année. (Schellinck. (*Not. sur H. Goethals.* p. 5. — *Gendschen indicat.*, tom. XVII, p. 319 et 428.)



à un homme de vertu et de célébrité pour justifier à cette époque l'accord et la spontanéité d'un tel hommage; mais, pour juger de l'importance de ces diverses élections, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les corps dont elles émanaient.

Le chapitre de Saint-Lambert était un des plus puissants de l'Europe; il formait le sénat et le conseil du prince-évêque de Liége, et, en cas de vacance, il reprenait tous les droits de la souveraineté. C'était dans son sein, et point ailleurs, qu'il choisissait le prince, de sorte que chacun de ses membres pouvait aspirer au trône. On conçoit par là tout le prix que les plus grands seigneurs mettaient à leur admission dans une pareille communauté. Dans le concile que le pape Innocent II tint à Liége, en 1031, le chapitre se composait de dix-neuf fils de rois, quatorze fils de ducs, vingt-neuf fils de comtes et sept fils de barons. Le doyen était chef et président du chapitre; il était archidiacre d'Antine, de Glain, d'Hombourck et de Mollin. Son administration était indépendante de l'autorité souveraine.

Le chapitre de Lille jouissait aussi de grands priviléges; il n'était point soumis à l'ordinaire des évêques ni aux droits de la ville; il exerçait la double justice sur toutes ses terres et francs-aleux; la seigneurie de Cysoing lui était inféodée.

Le prévôt de Saint-Pierre était élu par le chapitre, il portait la crosse et la mitre; c'était en son nom que se rendait la justice, et lui seul nommait les chanoines; cependant il n'avait nullement à s'immiscer dans l'administration intérieure ou extérieure, laquelle appartenait tout entière au chapitre. Ainsi la prévôté de Lille formait une espèce de ces gouvernements représentatifs où le chef règne, mais ne gouverne pas. Cette nullité administrative était largement compensée par l'irresponsabilité et par la dispense de résidence. L'indépendance qui était attachée à cette honorable et brillante sinécure la faisait ambitionner par les plus hautes notabilités cléricales.

Le chapitre archiépiscopal de Cambrai était non moins puissant et non moins illustre que celui de Liége. Comme lui il participait à la souveraineté et avait l'élection de l'archevêque, en qui résidait la puissance souveraine. Les chanoines étaient au nombre de cinquante, à la tête desquels apparaissaient les sept prébendes sacerdotales qui étaient réservées aux hommes les plus éminents de la catholicité. Au temps d'Henri Goethals on y voit figurer Jean Chevrot, mort évêque de Tournay, Jean Hébert, évêque d'Évreux, et Aubert de Rouvroy Saint-Simon, mort en 1458 (1).

Le bénéfice de cette chanoinie s'élevait annuellement à une somme qui équivaudrait aujourd'hui à 40,000 francs. La prévôté de Lille ne valait guère moins; le doyenné de Liége valait davantage.

A toutes ces dignités ecclésiastiques Henri Goethals joignit les charges les plus honorables à la cour des ducs de Bourgogne. Il fut successivement secrétaire de

(1) J. Lecarpentier, *Histoire du Cambraisis*, 2e partie, p. 465.

Philippe-le-Hardi (1), maître des requêtes et le premier des conseillers à longue robe de Jean-sans-Peur (2), et enfin chef du conseil privé (la chancellerie) du même prince et de son successeur. Il présidait ce conseil en l'absence du chancelier, aux gages de 1,000 livres par an (22 à 23,000 francs de notre monnaie actuelle), par lettres données à Arras, le 5 janvier 1419 (3).

Les services que ce prélat a rendus à la chose publique formeraient la matière d'un gros volume; nos annales en ont conservé de nombreux témoignages, parmi lesquels nous citerons ceux qui se rattachent aux faits les plus importants de la politique.

Dès l'an 1400, Philippe-le-Hardi envoya en ambassade, à Constantinople, Henri Goethals et Jean de Kethulle, ses secrétaires, pour y traiter de la rançon de plusieurs gentilshommes qui avaient été faits prisonniers à la funeste bataille de Nicopolis (1396), et vendus ensuite à des corsaires grecs qui les tenaient en captivité. Cette négociation réussit au gré du prince et de ses ambassadeurs (4).

En mai 1405, Henri Goethals fut chargé, avec les sires Hallewin, de se rendre à Cologne pour y régler les conditions du mariage de Marie de Bourgogne, fille du duc, avec le prince Adolphe de Clèves. Ce mariage fut célébré l'année suivante, à Arras (5).

En l'an 1407, la France et l'Angleterre avaient reconnu la nécessité de mettre le commerce maritime des deux nations à l'abri des exactions auxquelles il était journellement exposé de la part des pirates de leurs pavillons respectifs. Le duc de Bourgogne fut chargé, par Charles VI, de mettre fin à ces désordres par un traité de commerce; de part et d'autre des plénipotentiaires furent envoyés à cet effet à Calais. Mais aux questions maritimes s'attachent souvent des intérêts politiques de l'ordre le plus élevé. Les négociations furent longues; le 4 août 1408 on conclut une trêve dite *de sûreté générale sur mer;* elle fut ratifiée à Bruges le 19 du même mois, et reçut plusieurs prorogations successives jusqu'en 1416, époque à laquelle intervint un traité de commerce entre les parties contractantes. Six pièces des archives de Lille attestent les travaux de l'ambassade de Bourgogne, dans laquelle le doyen de Liége ne cesse de figurer (6).

Le 13 mars 1414, Henri Goethals, avec le duc Antoine de Brabant, Marguerite de Bavière, comtesse de Hainaut, et Jean, évêque de Tournay, fut appelé à

(1) Il remplissait encore cette fonction sous Jean-Sans-Peur, en 1413. (*Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, 2ᵉ partie, p. 105, note.)

(2) On désignait ainsi les conseillers ecclésiastiques du conseil *suprême*, dont la création est de 1409. Ce conseil délibérait sur les matières de grâce, de guerre, de paix, et les cas de seigneurie.

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, 2ᵉ partie, p. 179, note C.

(4) Voyez *Chalcondyle* pour les détails de cette ambassade, et la *Notice de Schellinck*, pour les récompenses dont le duc paya le zèle d'Henri Goethals.

(5) *Comptes généraux des finances des archives de Lille*, p. 99. — *Barante*, tome II, p. 212.

(6) Voyez *Comptes généraux des finances des archives de Lille*, p. 99. *Inventaire des chartes*, 1ᵉʳ janvier 1410. — *Rapport de M. Gachard sur les documents concernant l'histoire de Belgique*, p. 132 et suiv.

signer, comme témoin, le traité de réunion fait à Paris, au mois de février précédent, entre le roi Charles VI et le duc de Bourgogne, pour pacifier les troubles du royaume (1).

Le meurtre de Jean-sans-Peur, indignement assassiné sur le pont de Montereau, le 1er septembre 1419, venait de répandre sur la France et la Belgique l'épouvante, le deuil et la consternation. Le jeune héritier du duc de Bourgogne, Philippe, alors âgé de vingt-trois ans, jura de ne déposer les armes que lorsque la vengeance serait accomplie par l'entière extermination des assassins. Pour aviser aux moyens d'y parvenir, il ajourna à six semaines une grande réunion dans la ville d'Arras, où il convoqua, par députés, les puissances qui lui étaient alliées, ainsi que les provinces qui lui étaient soumises.

Le 17 octobre la capitale de l'Artois était encombrée de hauts et puissants seigneurs qui s'étaient rendus à l'appel. L'assemblée fut présidée par maître Henri Goethals, doyen de Liége, prévôt de Saint-Pierre, à Lille, et chef du conseil souverain de Flandre. Là se trouvaient un grand nombre de seigneurs, les députés des bonnes villes, les ambassadeurs de Clèves, du Brabant, du Hainaut et d'Angleterre. La France y était représentée par le comte de Saint-Pol, accompagné du premier président du Parlement, du prévôt de Paris, du prévôt des marchands, et de plusieurs officiers de la cour de Charles VI, « *lesquels,* « *tous ensemble*, dit Monstrelet, *furent requis par le doyen de Liége, au commandement dudit duc, très-affectueusement, et par espécial auxdits seigneurs* « *et capitaines, que, comme ils avoient servi son père, ils voulsissent servir à* « *lui en une expédition à laquelle il contendoit faire prochainement, pour le* « *bien du Roi et de tout son royaume. Et pareillement fut requis à ceux des* « *bonnes villes qu'ils promissent de tenir son parti, et lui baillassent confort et* « *aide si besoin en estoit. Lesquelles requestes, tant desdits seigneurs et capitaines* « *comme de ceux desdites bonnes villes, lui feurent accordées* (2). »

Les vicissitudes qui s'attachèrent au gouvernement de Jean de Heinsberg avaient mis dans tout leur jour la sagesse et la sagacité diplomatiques du doyen de Liége; Philippe-le-Bon, juste appréciateur du mérite, jeta les yeux sur ce prélat pour négocier la cession du comté de Namur, qu'il voulait ajouter à ses domaines. L'état valétudinaire du comte Jean, les dettes dont il était couvert, l'épuisement de ses sujets, qu'accablaient depuis longtemps des impôts exorbitants, tout semblait favoriser les vues ambitieuses de Philippe; il investit donc le chef de son conseil de pouvoirs spéciaux pour traiter en son nom cette importante

(1) Cette paix, préparée dans les conférences de Senlis, fut signée à Paris au mois de février 1414, et non pas le 28 janvier de cette année, comme le dit M. de Barante. (Voir les deux chartes rapportées à l'*Inventaire des Archives de Lille*, 22 février, 13 mars 1414.— Cf. *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, 2e partie, p. 105, note D.)

(2) *Monstrelet*, tome III, p. 204, édition Buchon. Cette citation a été négligée par M. de Barante.



affaire (1). La situation critique du Namurois vis-à-vis de la principauté de Liége hérissait de difficultés cette mission délicate; mais la haute position du doyen, son crédit auprès du comte de Namur, son influence dans le sénat liégeois, lui aplanirent la route du succès, et, dès le 15 janvier suivant, un contrat en due forme donnait à Philippe la souveraineté du comté de Namur et des seigneuries de Bailleul, Poilvache, Béthune, Petteghem et des onze cent onze métiers, moyennant 132,000 écus. Toutefois le comte Jean se réservait l'usufruit de ses États. Dans l'acte de ratification, daté de Gand le 4 avril 1421, la signature du doyen de Liége suit immédiatement celle du duc de Bourgogne (2).

La confiance de Philippe-le-Bon dans les lumières et l'intégrité d'Henri Goethals se révéla encore dans plusieurs autres occasions importantes; ainsi, pendant la campagne de France, que ce duc entreprit pour aller venger la mort de son père, il le nomma chef du conseil de régence établi auprès de la duchesse, sa compagne, pour veiller à l'expédition des affaires des États de Flandre (3); et, pendant la longue absence que le même prince fit, l'année suivante, pour continuer la guerre de France et visiter son duché de Bourgogne, il mit encore Henri Goethals à la tête de son gouvernement de Belgique, avec tout les droits inhérents à la souveraineté, voire ceux de paix, de guerre et de grâce (4).

Henri Goethals mourut le 14 décembre 1433, à Tournay, où il fut inhumé derrière le chœur de la cathédrale. Conformément à ses dernières volontés, son cœur fut transporté à Liége, où un riche cénotaphe, orné de seize quartiers, lui fut érigé dans l'église de Saint-Lambert. On lisait sur sa tombe l'inscription suivante :

D. O. M.

MORTALES EXUVIAS HIC CONSECRAVIT
AMPLISSIMUS DOMINUS HENRICUS GOETHALS NON INCELEBER
APUD GANDENSES FAMILIA GOETHALSIORUM PROGENITUS;
HUJUSQUE ILLUSTRISSIMI CAPITULI SANCTI LAMBERTI LEODIENSIS
CANONICUS, TREFONCARIUS, ARCHIPRESBYTER, NECNON DECANUS,
QUI, NON MINUS VIRTUTIBUS PROPRIIS QUAM MAJORUM HONORIBUS NOBILIS,
IN REBUS AC BONIS ADMINISTRANDIS EXPERTISSIMUS,
VIR PACIFICUS AC OMNIBUS CLARUS
OBIIT IN DOMINO XIV DECEMBRIS MCCCCXXXIII.

Le chevalier de LA BASSE-MOUTURIE,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

(1) Pouvoirs datés du siége de Melun, 10 novembre 1420. (*Registres des chartes*, *Archives de Lille*, cote 7, fol. 147, verso.)

(2) *Registre précité*, fol. 114. — Cf. *Notice de Schellinck*, p. 23.

(3) *Rapport de M. Gachard sur les documents concernant l'histoire de Belgique*, p. 75.

(4) *Registre des chartes*, *Archives de Lille*, cote 8, fol. 1. — Gachard, *Ibid.*, p. 76.

J. OTTAVI.

Quoi ! la mort à trente ans, quand on se sent grandir !
Quand, d'une main hardie agitant la lumière,
On a déjà jeté la parole à la terre,
Et vu sous ses accents les poitrines bondir !

PROSPER TOURNEUX.

Il y a, je crois, peu de biographies qui, consacrées à des hommes de l'époque par leurs contemporains, n'apportent pas avec elles leur tache originelle : elles sont *confectionnées* (pour me servir d'une expression employée par Ottavi), ou, au moins, inspirées par les amis ou les parents. Celle-ci sera pure de ces défauts ; elle en aura assez, d'ailleurs, si nous avons entrepris un travail au-dessus de nos forces. Nous avons puisé à un grand nombre de sources, reçu beaucoup de renseignements tous authentiques, consulté toutes les personnes que nous avnos su avoir été liées plus intimement avec Ottavi, et jusqu'à Ottavi lui-même, dans un manuscrit entièrement écrit de sa main, et qui était destiné à servir de début à une sorte de confession écrite, qu'il eût continuée si la mort n'était venue briser sa plume. Tout a été comparé, apprécié, trié, jugé, avec un scrupule poussé peut-être jusqu'à l'exagération. Ottavi eût pu avoir, certes, un historien plus éloquent, mais non plus véridique.

Il était fils de Jean Ottavi et de Marie-Jérôme Ornano, dont la mère, Élisabeth Bonaparte, était fille unique de Napoléon Bonaparte, oncle de l'empereur. Que dirons-nous de ses premières années ?.... Sauf quelques différences, qui tiennent plus au milieu dans lequel ils vivent qu'à des conditions naturelles, tous les enfants se ressemblent. Reconnaissons néanmoins qu'il existe dès les premières années de la vie des circonstances d'organisation physique qui, même à cette époque, exercent sur l'intelligence une influence qui la modifie plus ou moins profondément, et semble justifier jusqu'à un certain point l'opinion vulgaire que les enfants naissent avec un naturel bon ou mauvais. Mais, tout en admettant cette action d'un physique qui n'est pas deux jours le même chez l'enfant, le philosophe, qui surveille l'intelligence à son lever et pendant la marche de ses premières années, sait à n'en pas douter qu'il n'existe pas de *naturel*, si intime qu'il soit, capable de lutter victorieusement contre une double éducation physique et morale habilement conduite ; de telle sorte que nous mettons en fait qu'à une époque donnée, un enfant pourra être tout ce que l'on voudra : ce qui faisait dire à Jean-Jacques « qu'un enfant n'est pas ceci, n'est pas cela, mais qu'il est tout ce qu'on le fait être. »

Ottavi, comme nous avons pu nous en convaincre par la relation qu'il a lais–

sée de son enfance, était d'une sensibilité telle, qu'il était capable, dès l'âge de cinq ans, d'éprouver tout ce qu'il y a d'ineffable bonheur à faire celui des autres. Il ressemblait, d'ailleurs, à tous les enfants de son âge. Mais, dès l'âge de sept ans, nous pouvons vous le montrer préludant déjà à ce qu'il sera à trente. « Il se distingue par une mémoire extrêmement heureuse et une incroyable facilité à tout concevoir. Sa jeune imagination recueille avidement tous les miracles qu'on lui raconte. S'il prend la parole, il ne tarit plus; c'est un parfait babillard. Il est fou de bonheur quand il vient à attirer l'attention sur lui. Souvent dans ses moments d'exaltation il forme la résolution d'imiter le saint dont il vient d'entendre l'histoire. Il passerait volontiers un jour sans manger pour entendre le chant des cantiques, ou les lamentations de Jérémie, ou le *Miserere* et le *Stabat* de Pergolèsé. Cette musique le plonge dans des rêveries de plusieurs heures. » Quel que soit l'exercice auquel il se livre, il s'y passionne et y excelle. Tout se change en travail de combinaison, l'exercice le plus futile comme l'acte le plus sérieux: Voyez-vous cet enfant de neuf ans, assis sous le grand chêne de la prairie?.... Il se plaît à regarder mélancoliquement l'hirondelle qui fend l'air, ou le ruisseau qui murmure à ses pieds, ou la feuille flétrie qu'emporte le vent.

Cependant, aux chants de l'Église, à la récitation du catéchisme, à saint Antoine et à sainte Élisabeth (pour parler comme lui), succèdent les grands hommes de l'antiquité classique : Pompée, César, Thémistocle, Miltiade viennent frapper de l'éclat de leurs hauts faits un esprit qui les comprend sans pouvoir les imiter. Il était naguère plus facile de suivre chaque jour saint Antoine et sainte Élisabeth dans leur amour pour la prière et le travail que César et Pompée dans leurs intrigues pour conquérir le pouvoir, ou dans leurs victoires pour se rendre les maîtres du monde. Le jeu dévore bientôt toutes ses heures; c'est une frénésie. Il devient menteur. Quand il ne peut avoir de l'argent, il en vole... Détournons vite nos regards de ce tableau, et frémissons avec Ottavi à la pensée de ce qu'il eût pu devenir si la Providence ne fût venue, en quelque sorte, le soustraire à lui-même. « Ah! qu'on a bien raison, s'écrie-t-il à cette occasion, de dire que les circonstances font les hommes! Combien qui auraient été de grands scélérats, et qui, comme le fils de Monique, ont été des hommes vertueux! Combien aussi dont les talents eussent été entièrement ignorés, et qui se sont placés à la tête de l'échelle des esprits privilégiés. Voyez Mirabeau! C'est un homme perdu de dettes et de mœurs. A son début à la Constituante personne n'ose l'avouer pour son ami; c'était une contagion dont on craignait les approches. Soudain le génie de cet étonnant tribun, étouffé par l'opprobre et la misère, se réveille. Le voilà qui grandit, qui devient l'arbitre des destinées de la France et du monde. Qu'eût été Napoléon sans la Révolution? Des épaulettes à gros grains eussent satisfait son ambition. Mais les barrières de l'état social tombent, et il surpasse les hauts faits d'Alexandre et de César. »

Cependant le général Ornano se charge de l'éducation de son neveu, et le

fait entrer au collége d'Avignon. C'était en 1821 ; Ottavi avait douze ans. « Là, dit-il lui-même, après un tribut payé aux souvenirs de mon pays et de mes parents, je ne tardai pas à devenir grave, sérieux, laborieux ; et le collége d'Avignon se changea bientôt pour moi en une arène où je courais de triomphe en triomphe. » Rien ne ressemble autant à une vie de collége qu'une vie de collége ; toutefois nous trouvons dans celle d'Ottavi un épisode qui, pour ceux qui l'ont connu, ne manquera pas de valeur, et servira de point de départ à ceux qui voudront le connaître. Je veux parler de sa liaison avec son ami Faure. Encore ici je laisserai parler Ottavi.

« Ce jeune homme, dit-il, m'inspira des sentiments tout nouveaux. Nous nous écrivions tous les jours des lettres brûlantes. Si parfois nous nous rencontrions, à dessein ou fortuitement, nous nous embrassions avec des transports inexprimables. Jamais amitié n'a été plus pure, ni plus passionnée. Si ce n'était pas profaner un attachement si chaste, je dirais qu'il tenait quelque chose de l'amour. Cependant il y avait à peu près vingt jours que je n'avais pas embrassé mon ami. J'en souffrais cruellement ; je ne dormais pas la nuit. Nous étions au mois de mai ; l'économe du collége devait donner à sa campagne une partie de plaisir à laquelle tous les élèves devaient assister : on l'avait fixée à un jeudi. Par malheur on me l'avait annoncée quinze jours d'avance. On ne s'imagine pas mon impatience ; je comptais les jours, les heures, les minutes..... Le moment fortuné arriva enfin... Il était permis à tous les élèves de se confondre ; je courus me jeter dans les bras de Faure, et mon émotion fut si vive que je m'appuyai presque sans connaissance sur son sein. Je pâlis, je frissonnai ; j'éprouvai tous les sentiments à la fois. Insensiblement mes esprits se calmèrent. Il faisait un temps magnifique ; les fleurs, les oiseaux, l'aurore qui se levait, tout prêtait à nos entretiens un charme indicible. Il y avait dans ce tableau je ne sais quelle poésie dont le souvenir me fait encore verser des larmes. Le soir vint, hélas !... il fallut se quitter.... — Quelquefois, lorsque nous avions été à la promenade, nous nous envoyions mutuellement des fleurs. J'attachais quelque chose de prestigieux, de magique, à celles que je recevais de mon ami. Dans mon délire il me semblait presque que leur parfum me venait de lui. Les âmes vulgaires ne pourront pas comprendre une pareille amitié.

« Faure avait les meilleurs principes de morale, et la lecture des bons livres avait rapidement développé dans mon cœur les germes de vertus qui pouvaient y être déposés. Il est vrai que des exemples contagieux nous entouraient de tous côtés ; mais, comme saint Bazile et saint Grégoire de Nazianze à Athènes, nous fréquentions ces être corrompus sans craindre l'influence de leurs mœurs. Nous nous aimions sans but, sans arrière-pensée. C'était une sympathie qui provenait d'une certaine conformité d'humeurs et de sentiments. Si je voulais donner une idée claire de cette liaison, je ne pourrais faire de meilleure réponse que celle de Montaigne à un seigneur qui lui demandait pourquoi il était si fort attaché à La Boëtie. « Je l'aimais, dit-il, parce que c'était lui ; et il m'aimait

parce que c'était moi. » Mot profond, qui prouve combien nos affections sont involontaires.

« Cependant le départ prochain de mon ami m'absorbait tout entier. Le moment fatal arriva.... Je restai dans ses bras plus d'un quart d'heure sans pouvoir ouvrir la bouche; j'eus des convulsions. A la fin, fondant en larmes, je sentis l'oppression de mon cœur se dissiper, sans que pour cela ma douleur diminuât. Il partit.... Bientôt le collége me devint insupportable. Pendant toutes les vacances je fus plongé dans mon désespoir. Faure ne me répondait pas, et pourtant, dans mon désespoir, je lui adressais des reproches qui auraient attendri les pierres. Je ne sais pas comment je n'en ai pas perdu la tête. »

Mais il en perdit la santé, et c'est de cette époque qu'Ottavi faisait dater l'ébranlement organique qui lui laissa de si funestes prédispositions aux maladies graves dont il fut atteint.

Ce trait de la première jeunesse d'Ottavi le peint mieux que tous les portraits que l'on pourrait en faire; il montre cette imagination ardente, s'enflammant au cœur et brûlant tout ce qu'elle touchait; il nous montre, si j'ose le dire, le cœur corse aussi extrême en affection qu'il est d'autres fois terrible dans ses répulsions. Si, plus tard, Ottavi se relâcha de son enthousiasme pour les personnes, en le concentrant davantage sur les réalités intellectuelles, il faut l'attribuer moins encore aux embarras de la vie et à la variété incessante de cette scène du monde qui, en appelant l'attention sur une multitude d'objets, diminue l'affection pour chacun, qu'à ce contact des hommes, qui, à Paris surtout, à force de faire éprouver des déceptions, finit par faire soupçonner un traître ou, tout au moins, un égoïste dans chaque homme qui vient à vous. Ottavi, il faut bien le dire, portait, d'ailleurs, en lui-même un fond de mélancolie qui appartenait essentiellement à son tempérament, remarquablement nerveux et bilieux tout à la fois. Quelques événements de sa vie ne contribuèrent pas peu à développer cette malheureuse disposition. On comprend, en effet, le retentissement que dut avoir, dans une organisation comme celle d'Ottavi, la vue de son père en démence. « Ce malheur, dit-il, m'avait singulièrement frappé. Mes camarades, par leurs plaisanteries inconsidérées, me l'avaient rendu plus poignant encore, et c'est peut-être pour cela que j'ai conçu pour la société cette sorte d'horreur que je n'ai jamais pu dissiper. » L'injustice dont il croyait avoir eu à souffrir au collége d'Avignon joue aussi un rôle important dans les raisons qu'il donne pour expliquer ce penchant à la tristesse qui ne le quitta jamais. Mais évidemment Ottavi prenait ici l'effet pour la cause, ou, tout au moins, l'accessoire pour le principal. Quoi qu'il en soit, cette injustice, vraie ou prétendue, fut le motif de son retour à Ajaccio, où il resta jusqu'en 1828, époque de son arrivée à Paris. Il y venait pour faire son droit, afin de remplir les intentions de sa famille, qui le destinait au barreau. Mais Ottavi n'avait pas encore fermé son intelligence dans le cercle de la méthode dont il tirait un si prodigieux secours dans ses improvisations si chaleureuses. Il y avait d'ailleurs, en-

tre cette âme toute de feu et les études glaciales des éléments de la science des Domat et des Merlin, une répulsion bien difficile à vaincre. Comme l'huile bouillante sur un marbre poli, Ottavi glissa, en frémissant, sur la science du droit, quoiqu'il en ait subi les premiers examens. Il se croyait irrésistiblement entraîné vers la philosophie et les belles-lettres. Ses succès du café Procope furent décisifs. Un soir il avait été assez éloquent pour grouper autour de lui les joueurs de toutes les tables. Il crût, dès lors, à son talent, et sa vocation fut fixée. Comme toutes les âmes fortement trempées, Ottavi voulait, et les difficultés s'évanouissaient. Du café Procope il paraît avoir entrevu le palais Bourbon. Il avançait de ce côté, soutenu sur le travail et sur sa réputation toujours croissante, quand tout à coup il fut forcé à une halte. Un mal, engendré moins encore par le travail et les veilles que par sa négligence pour lui-même, vint en quelque sorte le terrasser.

Ottavi ne dormait que deux ou trois heures, et d'un sommeil si léger que le froissement d'une papillote dans une chambre voisine suffisait pour le réveiller. Le reste de la nuit il travaillait, le buste hors du lit, et sans s'occuper de soustraire ses bras à l'action d'un froid tel que celui de l'hiver de 1829. C'est là justement que l'atteignit le rhumatisme aigu qui se compliqua bientôt d'une affreuse mutilation. Pourtant le mal avait cédé en partie et au moins pour quelque temps; déjà le convalescent quittait la chambre. Il allait un jour à la Sorbonne; une voiture, qui descendait rapidement la rue de La Harpe, menaçait d'écraser une pauvre femme qui lui tournait le dos. Ottavi voit le danger, s'élance sur elle, la saisit vigoureusement et l'arrache à une mort presque certaine. Mais ce dévouement devait lui coûter cher; son bras gauche fut affreusement contusionné et meurtri; la diathèse rhumatismale se réveilla plus énergique; les accidents les plus graves s'y surajoutèrent; il n'y avait plus un instant à perdre : l'amputation fut déclarée nécessaire et d'urgence. L'habile chirurgien qui la pratiqua m'a dit n'avoir jamais eu à traiter un patient d'un stoïcisme aussi implacable. L'opération faite et le pansement appliqué, le jeune amputé saisit le membre séparé avec sa main droite et dit avec un étonnant sang-froid : « Il m'en reste encore un! » La première fois que nous vîmes Ottavi parlant devant un auditoire si nombreux que la salle ne pouvait le contenir, nous exprimions la peine que nous faisait éprouver la vue d'un jeune homme si remarquable ainsi mutilé. En ayant demandé la cause, nous comprîmes qu'elle était de celles qui ne se disent qu'avec précaution. Cette opinion, aussi outrageante pour la vérité que pour la mémoire d'Ottavi, nous l'avons trouvée généralement répandue. Faut-il en attribuer l'invention à la légèreté ou à la calomnie, ou aurait-elle été accréditée par un de ces médecins toujours prêts à faire l'étiologie d'une maladie, quelque obscure qu'elle puisse être? Quoi qu'il en soit, il semble qu'Ottavi ne faisait rien pour détruire ce préjugé, qu'il ignorait probablement. Ceux qui le fréquentaient savent, en effet, avec quelle indifférence il parlait de son *absent*, pour me servir de son expression; avec quelle discrétion il faisait part du

la cause qui avait nécessité cette mutilation, et avec quelle modestie enfin il s'exprimait sur le dévouement qui lui avait coûté si cher.

Il ne fut pas moins de cinq ans à recouvrer la santé : et quelle santé, bon Dieu ! que celle qui commence et marche avec une hernie incurable. Mais, comme s'il était écrit *là-haut* qu'il ne doit pas y avoir ici de douleurs sans compensations, Ottavi se livra pendant ces cinq années aux travaux qui ont fait de lui un littérateur aussi profond qu'érudit, un orateur aussi entraînant de passion que de logique, un critique aussi sûr qu'éclairé, un écrivain aussi élégant que précis. Il affirmait à un de ses amis que, depuis la perte de son bras, il avait senti que son intelligence se développait davantage. Ce n'est pas la première fois que l'esprit a grandi aux dépens du corps, que l'hôte a gagné à changer sa maison contre une échoppe. L'histoire fournit, en grand nombre, des exemples d'hommes dont l'intelligence, d'abord fort ordinaire, s'est tout à coup extraordinairement développée par suite de quelque opération sanglante qui les a privés d'un membre. Il est clair que, dans ces cas, la vie, qui rayonnait dans une sphère plus étendue, se concentre vers l'organe de la pensée.

Ottavi, impatient de produire ses travaux de cinq ans, s'élança plus bouillant que jamais au milieu de ce public qu'il avait laissé si heureux de l'avoir entendu, et qu'il savait être si avide de le revoir. Il se mit donc à professer presque en même temps rue Taranne, au Lycée Polymathique, à l'institution Massin, ce cours de littérature philosophique qui, tout en donnant moins qu'il n'avait promis d'abord, révéla l'existence d'un jeune talent qui approchait quelquefois de Villemain et surpassait souvent La Harpe et Le Batteux. Forcé à cette époque (1834) de faire le voyage de Marseille et d'y séjourner quelque temps, il résolut d'utiliser ce séjour en ouvrant un cours qui lui permît de faire l'essai de ses forces sur un autre théâtre, et de tirer parti des nombreux matériaux qu'il accumulait depuis quelques années. Déjà il remportait autant de triomphes qu'il faisait de leçons, lorsque, le choléra venant tout à coup étendre son crêpe funèbre sur Marseille, notre jeune orateur se vit contraint de reprendre le chemin de la capitale. Son voyage à travers les départements des Alpes fut une continuelle ovation. On conserve à Gap surtout un souvenir précieux de ses improvisations sur MM. Thiers, Odilon Barrot, Berryer, Lacordaire, et surtout celle qu'il fit en prenant pour sujet *le Peuple*. Ottavi excellait à tracer les portraits des orateurs en renom, anciens ou modernes. S'il avait entendu les seconds, leurs portraits acquéraient un intérêt nouveau par la description qu'il faisait de leur personne et de leur physionomie. Il avait, en effet, la prétention de s'aider avec une sorte d'infaillibilité de la science de Lavater et de celle de Gall pour annoncer non seulement ce qu'un homme était actuellement, mais encore pour prédire ce qu'il pourrait être un jour. Il faut bien le dire, les faits justifiaient souvent ses prédictions. Mais ce qui lui servait surtout à deviner les hommes, c'était la conversation. Je ne doute nullement qu'Ottavi diplomate ne se fût placé dans un rang supérieur.

Les succès qu'Ottavi venait d'obtenir à Marseille et dans les Alpes n'avaient fait qu'embraser davantage le feu qui le dévorait; aussi, à peine de retour à Paris, il eut hâte de reprendre les cours qu'il avait forcément interrompus. Les chaires de l'Athénée royal, de l'Institut Historique, de l'Institut oratoire, les Loges de francs-maçons, dont il était Vénérable, les conférences de la rue Saint-Martin, etc., le virent paraître tour à tour avec le nombreux auditoire qui affluait partout où on savait qu'il devait parler.

De plus robustes organisations que la sienne y eussent succombé. Un peu plus tôt, un peu plus tard, il fallait qu'il payât de la vie des succès si multipliés, achetés au prix de tant de fatigues excessives. Le soir du 5 décembre 1841, Ottavi parla pour lui et à la place des orateurs absents. Cette improvisation fut peut-être la plus belle de toutes celles qu'il a faites au public. C'était le chant du cygne, car elle fut la dernière, hélas! Les derniers efforts de sa voix produisirent la sortie d'une anse intestinale qu'un taxis habilement opéré ne put réussir à faire rentrer. Cette hernie, qu'il portait depuis plusieurs années, comme nous avons eu occasion de le dire, et qu'il avait traitée avec une insouciance incroyable, s'était étranglée. Dès le lendemain il fallut procéder à l'ouverture du sac herniaire. Cette opération, toujours si grave, eut ici un bien fatal résultat. Trois jours après, le dernier souffle de vie s'exhalait au moment même de la première levée de l'appareil. Ottavi n'était âgé que de trente-deux ans et cinq mois.

C'est, selon nous, servir bien mal la mémoire des morts que de louer tout en eux sans restriction. Ils furent hommes et payèrent leur tribut à la fragilité humaine. Louer tout, c'est donc donner le droit de douter de tout. L'habitude, si sainte d'ailleurs, de parler sur la tombe des morts au moment où on confie leurs dépouilles à la terre, perd tous les jours de son auguste et salutaire prestige par l'abus qu'on en fait de la sorte. Nul, sans contredit, ne respecte plus que nous le sentiment douloureusement affectueux qui porte à voir, pour ainsi dire, parfaits ceux que l'on vient de perdre; mais, d'ordinaire, ce sentiment-là est muet, tandis que celui qui se traduit par d'harmonieuses périodes, appartient trop souvent à la vanité de celui qui parle; aussi les bienséances, qui ordonnent, dans ces occasions, le silence aux proches du défunt, me paraissent exprimer une loi de la nature morale de l'homme. Il y a, d'ailleurs, un foyer, en quelque sorte, mathématique, dans lequel l'historien doit placer son héros pour le voir tel qu'il fut. Trop près il peut éblouir, trop loin il risque d'être mal éclairé. C'est ainsi que le peintre qui expose son œuvre aux regards du public, cherche ce qu'il nomme *le jour*.

Ottavi, comme homme, comme écrivain et comme orateur, eut des imperfections et quelquefois des défauts.

A une passion outrée pour les femmes avait succédé, dans les dernières années de sa vie, une sorte d'aversion qu'il avouait partir d'une malheureuse disposition à les croire incapables de vertu en face de la séduction. Il est vrai de

dire qu'il faisait de nombreuses exceptions. Cette opinion qu'il avait des femmes en général, n'a pas peu contribué à cette humeur inégale, à ces emportements violents pendant lesquels Ottavi ne connaissait ni âge, ni sexe, ni condition. Pendant ces instants, toujours très-courts, un contradicteur était pour lui un ennemi qu'il eût voulu écraser quand il n'avait pu le convaincre. Mais il ne tardait pas à rentrer dans le calme, et sa noble figure s'épanouissait sans contrainte ; on le voyait diriger un sourire plein de repentir vers celui qu'il venait d'offenser. L'amour-propre lui faisait d'abord rechercher quelque tempérament dans ses démarches auprès de ceux qu'il croyait avoir offensés ; mais bientôt il faisait franche réparation. D'ailleurs, ces emportements étaient devenus rares dans ses dernières années. Un jour qu'il s'était oublié dans ce sens à l'égard de celui qui écrit ces lignes : « Ne m'en veuillez pas, lui dit-il; je suis incorrigible avec la meilleure volonté. Il y a là du sang corse, et quel sang!... » Il avait prié quelqu'un qui suivait habituellement ses cours, de recueillir les impressions et les réflexions de l'auditoire ; lorsqu'on lui faisait part de celles qui ne lui étaient pas favorables, il s'emportait, traitait d'imbécilles, sans les connaître, ceux qui s'étaient permis de ne pas être de son avis ; et cependant cet homme, si sensible à la moindre contradiction, paraissait faire peu de cas des applaudissements. Quand il avait remué, électrisé toute une assemblé, il rentrait abîmé de fatigue, se jetait sur un siége et discourait sur le néant de ces marques de satisfaction universelle. « Voilà, disait-il, trois ou quatre cents personnes contentes de moi : que me revient-il de tout cela?.... » Et il se taisait, continuant le discours en lui-même et répétant par intervalle : « Qu'est-ce que tout cela, bon Dieu?.... »

Ottavi avait eu ses années d'orage, pendant lesquelles les pratiques religieuses avaient cessé de trouver place dans ses occupations de chaque jour, et, lorsque la raison, le temps, la satiété peut-être, auraient dû le rendre à lui-même, ses travaux, ses succès, la nature même de ses travaux, l'en éloignèrent encore. Mais son cœur si généreux, son âme si droite et si élevée se prenaient, sans cesse, à des pensées chrétiennes, et il est inouï que, dans ses improvisations, toujours si chaleureuses, il ait laissé échapper un mot, un seul mot, je ne dirai pas impie, mais même hétérodoxe. Si Ottavi eût vécu un âge d'homme, il eût infailliblement décrit cette courbe rentrante dont parle de Maistre, et fût revenu au point d'où il était parti. Avec quel bonheur il voyait son lit de mort entouré des ecclésiastiques ses compatriotes. Son consentement à recevoir les derniers secours religieux témoigne suffisamment qu'Ottavi est mort en philosophe chrétien. Il eut dans les dernières heures de sa vie un moment d'exaltation fébrile pendant lequel il se croyait dans sa chaire de l'Institut Historique. Il parlait depuis plus d'une heure lorsque, les forces venant tout à coup à lui manquer : « J'ai dit, ajoute-t il; partons.... — Pour aller?... lui demanda quelqu'un. — Vers l'infini !... » Il n'était plus.

Cet homme, qui ne se croyait plus capable d'éprouver les feux de l'amour, avait voué une sorte de culte à l'amitié. Il portait ce sentiment si loin, qu'il se

demandait quelquefois s'il ne se méprenait pas à cet égard. Il aima ses amis, pendant toute sa vie, comme il avait aimé Faure au collége d'Avignon.

Ottavi ne vivait que pour son intelligence. Rien n'égale l'indifférence qu'il montrait pour son corps. La nourriture la plus uniforme et la moins recherchée était, de sa part, l'objet d'une sorte de préférence. Il eût porté les mêmes habits jusqu'à l'état de loques, et se fût affranchi de certains soins de propreté plus indispensables pour lui que pour tout autre, à cause de l'état continuel d'exhalation cutanée dans lequel le tenait son travail d'improvisation, s'il n'eût trouvé auprès de lui une amie, une autre mère, qui pourvoyait à tout. Après avoir vécu pendant plusieurs années de privations et d'espérances toujours déçues, depuis deux ans la fortune paraissait vouloir lui tendre les bras. Sa collaboration au *Messager*, les travaux de librairie qui lui venaient de tous côtés, on pourrait dire de tous pays, puisqu'il en recevait de Rome et de Naples, le mettaient déjà dans une aisance qui s'augmentait chaque jour.

Que dirai-je du cœur d'Ottavi? Rien n'approcha jamais de sa bonté, ni de sa sensibilité. La vue d'un malheureux, le récit d'une infortune lui fendaient le cœur et lui arrachaient des larmes. Il avait pour la vieillesse une sorte de respect spartiate; mais la vieillesse dans l'indigence ou dans l'infortune lui arrachait son dernier sou ou lui ravissait son repos, jusqu'à ce qu'il l'eût retirée du malheur. L'indifférence à l'égard d'un souffrant, quel qu'il fût, et de quelque manière que ce fût, le mettait dans une sainte colère, qui allait quelquefois jusqu'à le faire sortir des convenances du langage. Rien n'a jamais pu étouffer chez lui ce noble instinct de bienfaisance, ni l'ingratitude des obligés, ni la gène de sa propre situation de fortune, ni les refus qu'il éprouva souvent. A cet égard il a vécu et il est mort incorrigible. C'est ce noble penchant au bien et son horreur pour tout ce qui avait l'ombre d'une injustice, qui le portaient à relever dans ses cours le mérite inconnu, soit parmi les anciens, soit parmi les modernes, à peindre la vertu et à flétrir le vice. Sa conscience si droite ne s'accommodait d'aucun détour, quand il s'agissait de poursuivre la perfidie, quelle que fût la sphère où il la découvrait. Pourquoi faut-il que j'aie à mettre en regard de cet amour si admirable d'Ottavi pour tout ce qui est noble et élevé, cette vanité, au moins puérile, qui le portait à se croire meilleur encore qu'il n'était, et à défier presque, comme Jean-Jacques, l'univers tout entier de présenter un homme valant mieux que lui! C'est ce sentiment, indigne d'Ottavi, qui l'avait poussé à entreprendre, à l'imitation de Rousseau, des *Confessions* qu'il n'a pas eu le temps d'achever. Cet écrit, d'ailleurs, n'a pas seulement le défaut d'avoir été inspiré par un instinct de ridicule imitation, il est peut-être le moins bon de tous ceux qui sont sortis de sa plume.

Ottavi a beaucoup moins écrit qu'il n'a parlé, ce qui ne veut pas dire que, comme écrivain, il n'y ait pas chez lui place pour l'éloge et la critique. Sa carrière d'écrivain commença presque en même temps que sa carrière d'orateur, en 1833. C'est à cette époque que parurent dans *l'Europe littéraire* ces trois ar-

ticles sur Botta (l'auteur de *l'Histoire d'Italie*), qui fondèrent la réputation du jeune Ottavi, tant ils étaient remarquables par la profondeur des pensées, l'élégance et la correction du style. La même année parurent, dans d'autres recueils, ses travaux sur *la Centralisation administrative en France;* sur l'*Abolition de l'Esclavage colonial;* ses *Lettres sur le Cours de Poésie française*, professé par M. Saint-Marc-Girardin; son article si remarquable sur *la Philosophie de l'Histoire* (*Paris révolutionnaire*); en 1837, celui sur *le Génie français* (*Revue du XIX° Siècle*); *les Anciens et les Modernes;* un long article intitulé *les Voyages;* en 1838, *des Leçons analytiques de Littérature et de style;* des articles biographiques sur Bourdaloue, Fléchier, Fénélon, Massillon, le duc de Saint-Simon, Fontenelle, Villemain, Saint-Marc-Girardin, Victor Cousin, Guizot, Napoléon considéré comme écrivain, Léon Gozlan, Jules Janin, Désiré Nisard (classiques et romantiques). En 1839 il devint un des rédacteurs du *Messager*. Il publia dans la *Revue de France*, même année, un article biographique intitulé *Napoléon;* un autre intitulé *Parmentier* dans *l'Investigateur* (74° livraison); de *la Littérature dans ses rapports avec l'époque actuelle* (*Tribune* du 14 janvier 1835); *les Doctrinaires sont les hommes de fait*, article très-remarquable inséré dans le *Journal du Peuple souverain*, même année; dans le *Bulletin biographique*, un travail sur les *Idées Napoléoniennes*; dans le *Moniteur des Familles*, un article sur Benjamin Franklin; dans le *Bulletin biographique*, des *Études sur les réformateurs contemporains ou socialistes modernes*, dans lesquelles il passa en revue Saint-Simon, Charles Fourier, Robert Owen, Bertin (aîné), Georges Sand, Charlet (peintre). Il était, en outre, secrétaire du comité de rédaction de *l'Écho des Écoles primaires* pour la propagation des meilleures méthodes d'enseignement. Je ne parle point d'un grand nombre de comptes-rendus d'ouvrages modernes, français ou étranger, qui sont tous marqués au coin de la plus lumineuse critique et écrits d'une main ferme autant que juste. Ses lectures infinies, classées avec une sorte de méthode dans les rayons de sa vaste mémoire, le rendaient presque inimitable dans ce genre de travail, qui demande surtout un grand art de rapprochement entre les faits, les hommes et les lieux. Mais c'est surtout quand il écrit l'histoire qu'Ottavi peut être pris pour modèle; son style, sans s'écarter du vrai, s'image avec un éclat ravissant. C'est principalement dans son travail sur Napoléon qu'on en trouve la preuve: « Bonaparte, sans emploi après le 9 thermidor, tourne avec une avidité inquiète ses regards vers l'Orient, cette terre des prodiges et des mystères; il pense alors que le caprice d'un visir peut être plus fécond pour l'avenir d'un soldat que le hasard des révolutions. Mais des météores comme Napoléon ne se lèvent pas pour ranimer un empire dévoré de consomption, comme l'était en 1795 l'empire ottoman; Dieu ne les envoie pas pour diriger et organiser les forces d'une société qui se régénère. Votre génie, ô grand homme! est destiné à créer monde nouveau, et non à prolonger l'agonie d'une civilisation impuissante. Vous n'êtes pas de ceux qui doivent s'acharner à recrépir les édifices qui s'en

vant en poussière aride, mais de ceux-qui bâtissent pour l'éternité. Oui, vous irez en Orient; les pyramides vous parleront un langage que vous traduirez dans un style sublime à votre armée; le désert vous révélera ses étranges harmonies, et Mahomet vous inspirera des pages brillantes comme le soleil, parfumées comme le sein des houris, lorsque vous voudrez vous faire reconnaître des adorateurs du Koran pour le successeur du Prophète. Vous verrez la ville d'Alexandre, le foyer de tous les systèmes philosophiques, de toutes les religions et du commerce du monde, et vous apprendrez que le génie qui fonde est supérieur au génie qui détruit. En vain vous chercherez la trace à jamais ensevelie des courses du fils de Jupiter Ammon. Un grand poëte, votre contemporain, croira faussement avoir deviné le passage du Granique. Arbelles, Issus, d'abord monceaux de cendres et de cadavres, qu'êtes-vous aujourd'hui, sinon de grands noms, et des noms presque impossibles à graver sur les lieux qui les ont portés et qui ne les connaissent plus? Oui, vous irez en Orient, mais pour y recevoir le baptême du merveilleux que cette terre seule peut donner. Vous irez pour y puiser les inspirations gigantesques des anciens jours, et puis, après avoir ébloui le brumeux Occident de votre gloire, vous mourrez par-delà l'Orient, entre le ciel et la mer, ce double infini capable seul de contenir votre pensée. »

Dans cette existence si extraordinaire de Napoléon, résumant à la fois tous les contrastes, toute la grandeur et tout le néant des choses d'ici-bas, il fallait, a écrit le célèbre sourd-muet Ferdinand Berthier, que le style du peintre se revêtît à la fois des couleurs les plus opposées pour bien retracer toutes les phases de cette étonnante célébrité. C'est à quoi Ottavi n'a point failli; sa diction, qui nous emporte sur les champs de bataille et nous fait assister aux triomphes du célèbre général; cette diction, quand il faut peindre les derniers tourments du héros à Sainte-Hélène, prend un caractère qui fait plus qu'attrister, qui serre le cœur et le brise d'amertume et d'angoisses. « Ainsi tomba, dit Ottavi, cet homme qui, comme Atlas, avait porté le monde sur ses épaules pendant dix ans. En 1815 il reviendra en France; l'*aigle volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame;* mais l'inintelligence des représentants de la nation, qui répondront par le mot *liberté* au cri d'indépendance nationale que poussera Napoléon, les plus inconcevables fatalités et la trahison, ce ver rongeur de toutes les prospérités impériales, amèneront le désastre irréparable de Waterloo. Déporté à Sainte-Hélène, l'empereur expirera lentement sous l'influence d'un climat meurtrier et des abominables traitements de l'oligarchie britannique. En vain il épiera une lueur d'espérance et de consolation aux immenses horizons qui l'entourent. Quelquefois il montera sur la colline déserte, au moment où le soleil se couche dans sa majesté. Sur la vaste mer il cherchera une voile blanche, et, lorsque le vaisseau tant désiré lui aura apparu enfin, il se sentira d'avance comme ranimé par une brise d'Europe. Ses vœux appelleront le navire, mais les vents jaloux lui déroberont ce répit à ses douleurs. La voile fuira, et il sentira

son âme déchirée comme si, de nouveau, l'on venait de rompre les liens qui l'attachaient à la France. Mais, lorsque l'ancre tombera dans les flots écumants de Longwood, n'éprouvera-t-il pas encore quelque amère déception ? Que lui apportera ce navire? des nouvelles de la France, de son fils, de sa mère? Non. Sera-t-il au moins un écho de l'admiration et des sympathies du peuple pour le martyr de l'Angleterre? Non. Lui laissera-t-il un de ces chants de poëte qui sont comme le dyctame immortel des dieux? Hélas! une seule voix lui parviendra au travers de l'Océan, celle de la calomnie. Ce monstre seul rugira au milieu du silence qui le presse. Alors le grand homme, ô France ! doutera de toi, comme le Christ se crut abandonné de son Père au jardin des Oliviers, et il mourra, ton image dans le cœur et le buste de son fils sous les yeux. »

Tel est le style d'Ottavi dans presque tous ses écrits ; on y trouve la netteté et la concision réunies à la pompe des idées et à la grandeur des images. Dans sa notice sur Napoléon surtout il est brillant, rapide ; c'est un style au pas de charge, dit Ferdinand Berthier, comme la course triomphale, à travers l'Europe, du héros dont il retrace l'histoire.

Le caractère distinctif des écrits d'Ottavi, c'est la brièveté de la phrase, alliée à une rare précision de pensée. Les idées bouillonnaient dans cette tête volcanique, et c'est un grand mérite pour lui d'avoir su les revêtir chacune de son habit le plus élégant, sans confusion comme sans faux éclat. Il excelle dans la justesse des aperçus et dans l'originalité de ses réflexions sur les choses et sur les hommes. Il possède un inimitable talent de portrait sans lequel on lui reprocherait volontiers sa propension à chercher querelle à tous les travers de son siècle. Il en est un qu'il fustigeait partout où il le rencontrait. « Aujourd'hui, disait-il, la soif du succès en tout genre est tellement déréglée, qu'elle demande à être satisfaite dans le plus bref délai, sans même se donner le temps de s'assouvir. On n'a pas plus tôt jeté le gland dans les entrailles de la terre qu'on veut, en se relevant, aller heurter son front contre un chêne au large feuillage subitement épanoui. Au lieu d'attendre la naturelle croissance des choses, on la précipite par toutes sortes d'artifices funestes. On met tout en serre chaude; on n'aime plus que les fruits venus avant la saison; on s'impatiente contre la Providence, on l'injurie, et lorsque, pour prix de tant d'efforts, si aveuglément dépensés, on ne recueille que déceptions amères, qu'avortements monstrueux, on lance de folles imprécations contre la nature. » Ottavi manie l'ironie avec une finesse qui n'amortit pas la vigueur de ses coups. « Quant à M. Henri Prat, dit-il en rendant compte de l'ouvrage de ce dernier sur les Croisades, il s'opiniâtre à la recherche et à l'analyse des faits, fuyant avec une rare abnégation d'amour-propre les tendances généralisatrices de son maître (Guizot) et craignant d'assurer à la phrase toute sa pompe et tout son éclat, afin de ne pas imiter les faiseurs brevetés de pittoresque, les enlumineurs jurés de l'histoire. Il ne fait pas chanter les cathédrales ni soupirer les cloches retentissantes ; il n'appelle pas le donjon gothique un poëme. Il représente les Croisés comme

des hommes tels que vous et moi; il remue le passé sans nous aveugler avec la poussière qu'il soulève, ni nous éblouir avec les éclairs que l'on fait jaillir à présent des armes les plus rouillées du moyen-âge. Il a l'insolence prosaïque de nommer une lance une lance, et un chevalier un chevalier. Lorsque les compagnons de Pierre-l'Ermite traversent l'Allemagne, l'auteur les montre se jetant sur des troupeaux de moutons comme auraient fait, ni plus ni moins, les héros d'Homère. » Je prends presque au hasard toutes ces citations. En voici une qui donne une idée de son talent à esquisser les tableaux : « Si généralement on aime la Pologne, on la connaît peu. Pour la plupart de ceux qui ne prononcent le nom de ce pays qu'avec une vive émotion, ce nom n'est qu'un symbole douloureux de toutes les calamités qui peuvent injustement accabler une nation. Certes la Pologne s'offre d'abord à nous sous les traits d'une de ces princesses d'Orient, emmenées captives aux pieds d'un maître insolent, et n'ayant pour protéger sa pudeur que le voile de larmes étendu par le désespoir sur sa chaste beauté. C'est là l'image qu'on conserve de la Pologne si on se contente d'un coup d'œil rapide. Qu'on efface pourtant ces traces récentes d'une affliction, hélas! trop profonde, et, sur ce front où sont marqués les stigmates de la servitude, vous verrez reparaître les signes radieux d'une gloire impérissable. Oui, cette captive éplorée a été l'égale des plus grandes nations sur les champs de bataille, et a contribué par ses poëtes, ses historiens et ses savants, à jeter dans une voie indéfinie de progrès cette Europe qu'elle avait tant de fois sauvée contre la barbarie musulmane, et dont vainement elle a imploré l'appui au jour du malheur. »

C'en est assez, je présume, pour qu'on ne puisse me taxer d'inexactitude, ou même d'exagération, quand j'oserai dire qu'Ottavi me paraît réunir toutes les qualités qui caractérisent l'écrivain remarquable. On s'aperçoit pourtant qu'il écrit trop peu, et ce défaut d'habitude se fait sentir, principalement au commencement de chaque composition, par une certaine gêne dans le travail de la pensée, qui rend son style traînant et un peu obscur. Malheureusement Ottavi croyait peu à son mérite comme écrivain, et lui, qui était toujours prêt à prendre la parole, l'était rarement à saisir la plume. Il semble que cette âme fougueuse s'accommodait mal de tout ce qui ralentissait sa marche impatiente. Quelques-uns pourront aussi désapprouver ce luxe d'images, de comparaisons et de sentences semées trop abondamment dans quelques-uns de ses écrits; mais les derniers qui sont sortis de sa plume ne méritent point ce reproche, et, sans rien perdre de son beau talent pour le coloris, Ottavi en était venu à revêtir ses idées avec un admirable éclat sans tomber dans le clinquant, qu'on me pardonne l'expression. Mais je me souviens que j'avais annoncé la part de la critique, et je m'aperçois que je suis encore à trouver où la placer. Ottavi, considéré comme orateur, ne me laissera pas le même embarras.

Démosthènes, interrogé sur les qualités de l'orateur, répondit que c'était en premier lieu l'action, puis l'action, et encore l'action. C'est qu'en effet l'action,

sans être tout l'orateur, en fait une des qualités essentielles. On ne remua jamais une assemblée, on n'enleva jamais un vote décisif, le langage enfin le plus correct, le discours le mieux châtié n'émurent jamais sans le secours de l'action bien entendue, tandis qu'un geste, un regard, un mouvement de physionomie, une pose du corps peut maîtriser les hommes; que dis-je? peut dompter les lions. Martin, Van Amburgh, Carter n'eurent jamais d'autre secret que la puissance de leur regard pour subjuguer leurs tigres. Le lion de Florence s'arrête et dépose l'enfant qu'il tient dans sa gueule, en présence de sa mère à genoux. Le geste est le signe de la puissance de l'âme; les yeux, la face et tout le corps n'expriment que ce qui s'agite dans l'âme.

Ottavi, il faut bien le dire, manquait d'une partie des qualités de l'orateur. Le geste, chez lui, servait moins qu'il ne nuisait à l'effet de sa parole naturellement éloquente. On n'ignore pas, il est vrai, combien sont importants dans l'art de la déclamation les bras dont les mouvements sont convenablement étudiés; et l'absence de l'un chez Ottavi devait singulièrement gêner les poses de celui qui lui restait, et fausser l'action de l'ensemble. Je vois encore Ottavi faisant osciller de bas en haut son bras, qui venait frapper uniformément la tribune; je vois son corps, petit et grêle, courbé en arc, se redressant par intervalle pour permettre à l'orateur de reprendre haleine; j'entends encore cette voix au timbre criard, qu'on cessait bientôt de trouver désagréable quand on se laissait captiver par la chaleureuse conviction avec laquelle il disait toutes choses. Peu d'hommes comprirent mieux qu'Ottavi la puissance du geste sur les auditeurs, et aucun peut-être ne fit moins que lui pour en tirer parti. Tout mouvement qui traduisait une passion enlevait son suffrage. Un jour il assistait à une séance du conseil de l'Institut Historique; la discussion venait de s'animer au point que plusieurs membres, prenant la parole en même temps, étouffaient celle du président, qui, indigné de voir son autorité méconnue, élève la voix, et, joignant le fait au geste, brise sur la table le couteau d'ivoire qu'il tenait à la main. Le calme se rétablit. Ottavi, saisissant un moment favorable, s'approche doucement du président: « Vous avez été sublime, » lui dit-il; et son regard lançait des flammes. Il en avait été tellement frappé, que, revenant après la séance sur ce que tout le monde, excepté lui, ne trouvait que plaisant, il justifia admirablement le mot *sublime* qu'il avait employé.

Ottavi s'exprimait avec tant de volubilité que, malgré une excellente accentuation, les mots se heurtaient, les phrases se confondaient; et ce défaut, joint à un autre qui consistait à s'éloigner de son sujet au point quelquefois de le perdre entièrement de vue, nuisait singulièrement à l'effet de ses plus belles improvisations. Mais enfin que restait-il à Ottavi pour entraîner sur ses pas, partout où il devait prendre la parole, cette foule qu'il renvoyait chaque fois toujours plus avide de l'entendre? Par quel art séducteur, nouvel Abeilard, faisait-il de ses auditeurs assidus autant d'enthousiastes, toujours prêts à rompre des lances pour lui?.... Ah! c'est qu'il possédait souverai-

nement cette éloquence du cœur qui sait triompher et convaincre sans les formes qui séduisent. On ne le connaissait point sans l'aimer, on ne l'entendait pas sans l'admirer d'abord et le goûter plus tard. Quand il parlait, son cœur passait dans ses paroles, si on peut le dire. Son imagination méridionale, secondée par une mémoire qui s'était enrichie du fruit de ses innombrables lectures, embellissait chaque pensée qu'il exprimait, et sa vaste érudition, éveillant les souvenirs de l'histoire, de la science et de la littérature, apportait toujours à propos le *fait* qui appuie, la raison qui éclaire et l'exemple qui confirme. Rien ne lui était étranger. Quel que fût le sujet à l'ordre du jour, il n'était jamais pris au dépourvu et pouvait toujours payer son tribut de lumières et de faits. Observateur aussi sagace qu'éclairé, penseur aussi prompt que profond, orateur aussi fécond qu'infatigable, il ne lui a manqué qu'un corps aussi robuste que son intelligence était active, pour qu'il lui fût donné de remplir le monde de sa parole et de ses écrits, comme son immortel parent l'a rempli de sa gloire et de son nom.

Je ne dois pas terminer sans avoir dit un mot d'une dernière qualité d'esprit qu'Ottavi possédait à un degré élevé; je veux parler de son amour pour les arts. Il en avait le sentiment porté jusqu'à l'exaltation. La musique le remuait profondément. Le Néoprytanée, dont il décida la fondation en 1839, était depuis longtemps une de ses idées les plus chères. Ces matinées musicales furent suivies par une grande partie de la haute société. Il s'y rendait, chaque fois, sans avoir arrêté le sujet sur lequel il aurait à parler. Son improvisation, qui ne durait jamais moins d'une heure, lui était toujours inspirée selon la foule, la classe à laquelle elle appartenait, ou le sexe qui y était en majorité. Il se complaisait à prédire un avenir brillant au Néoprytanée, et il n'a pas dépendu de lui que cette prédiction fût réalisée.

Après la musique, Ottavi n'aimait rien tant que la peinture; il connaissait parfaitement toutes les écoles, et étonnait les plus grands artistes par la justesse de ses critiques. Un de ses plaisirs privilégiés, aux époques de l'exposition des tableaux au Louvre, était d'aller se placer près des plus remarquables, pour lire sur les physionomies les impressions qu'ils produisaient et recueillir les réflexions qu'ils faisaient naître chez les gens du peuple. Il faisait peu de cas de la peinture des anciens, et nous l'avons entendu rire aux éclats de l'histoire de Protogène réussissant à faire écumer la gueule de son chien d'un coup d'éponge, ou de la bonhomie de Pline, qui se pâmait d'aise devant un portrait d'Antigone qu'Apelles avait su faire de profil de manière à cacher la place de l'œil qui manquait.

Enfin Ottavi possédait des notions profondes sur presque toutes les sciences. L'étude des mathématiques l'avait longtemps occupé. L'histoire nationale et étrangère, ancienne et moderne, la géographie du nouveau et de l'ancien monde, les écrivains sacrés et profanes, les poëtes de tous les pays, jusqu'aux romanciers, trouvaient place dans cette rare intelligence, qui rappelait les pro-

digès des Baratier, des Candiac, des Criton et des Pic de La Mirandole; de Pic de La Mirandole surtout, mort comme lui à l'âge de trente-deux ans, guère plus étonnant que lui par sa merveilleuse mémoire, comme lui enfin capable de parler sur tous les sujets. Nous en appelons au témoignage de ceux qui furent les amis ou les auditeurs assidus d'Ottavi. Que ceux-là nous disent encore si nous sommes sortis de la plus sévère exactitude dans ce travail consacré à sa mémoire !

Le docteur Josat,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1 classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 7 septembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-deux membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Renzi communique à la classe une lettre de notre collégue M. Dufour, peintre, à Moulins (Allier), par laquelle il lui annonce que, d'après l'avis (1) de l'Institut Historique, il a eu enfin recours aux tribunaux pour se faire rendre le titre de fondateur de l'ouvrage intitulé *l'Ancien Bourbonnais*, que ses successeurs, M. Achille Allier, d'abord, et ensuite M. Desrosiers, éditeur, lui avaient enlevé dans leurs publications : justice lui a été rendue. Il remercie la Société de l'appui moral qu'elle lui a prêté dans cette circonstance.

M. Dufour annonce, en même temps, qu'il est parvenu, après de longs efforts, à faire élever par souscription un monument à la mémoire de François Péron, naturaliste-voyageur, membre correspondant de l'Institut de France, né à Cerilly (canton de Montluçon), et l'une des gloires du département de l'Allier. Ce monument, construit sur les dessins de M. Dufour, et élevé avec le concours de M. Raguery, architecte à Moulins, a été inauguré à Cerilly, le 8 juin dernier, devant une foule immense, accourue des environs. A la lettre de notre correspondant est joint un exemplaire du discours composé par lui pour cette inauguration, et que son âge l'a empêché d'aller prononcer lui-même au pied

(1) Cet avis fut donné en 1836, sur la motion de M. Dufey (de l'Yonne), et après un examen approfondi, duquel ressortaient invinciblement les droits de M. Dufour.

du monument de François Péron. Ce discours nous a paru plein de chaleur et de sentiments élevés; on ne peut s'empêcher, en le lisant, de regretter vivement avec M. Dufour le jeune naturaliste, mort à la fleur de l'âge, au moment où il allait devenir un des maitres de la science pour laquelle il a tant fait.

La classe reçoit les ouvrages suivants : *Discours sur le moyen-âge* (en italien), *servant d'introduction au VIIe volume de l'Histoire de M. Cesare Cantù* (rapporteur, M. W. Nolte); *des Régences en France*, par M. le prince de la Moskowa (rapporteur, M. Dufey, de l'Yonne); *Vie de dom Augustin Lestrange*, abbé de La Trappe, par M. l'abbé Badiche (rapporteur, M. Foulon). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Renzi lit un rapport sur l'ouvrage de M. le professeur Poletti : *Des Peuples primitifs et des arts primitifs de l'Italie*. Ce rapport est renvoyé au comité du journal à l'unanimité, par voie de scrutin secret. (*Voyez* la précédente livraison, page 338.)

M. Huillard-Bréholles rend compte à la classe de manuscrits soumis à son examen; ce sont les *Biographies de Henri Goethals, doyen de Liége, et du Docteur solennel, Henri Goethals, dit de Gand, célèbre professeur en Sorbonne*, par notre collègue M. le chevalier de La Basse-Moûturie. Sur les conclusions du rapporteur, la première est seule renvoyée au comité du journal, la seconde étant bien connue par l'ouvrage qu'a publié en 1838, sur le *Docteur solennel*, M. François Huet, professeur à l'Université de Gand. (*Voir* la présente livraison, page 371.)

M. le président, Dufey (de l'Yonne), propose pour le prochain congrès plusieurs questions qui sont renvoyées, suivant l'usage, au comité des travaux.

*** Le mercredi 14 septembre, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), sous la présidence de M. Moreau (de Dammartin). — Vingt membres sont présents.

La classe reçoit un ouvrage intitulé : *Le Léman*, ou *Voyage pittoresque, historique et littéraire, à Genève et dans le canton de Vaud (Suisse)*, par M. Bailly de Lalonde, qui se présente comme candidat à la 1re classe. — M. W. Nolte est nommé rapporteur.

M. Bernard-Jullien lit ensuite un travail *Sur les traductions de l'Iliade en vers français, composées pendant l'époque impériale*. Cette lecture, qui est écoutée par la classe avec le plus grand intérêt, amène une vive discussion, à laquelle prennent part plusieurs des membres présents, et particulièrement MM. Leudière et Bernard-Jullien. Que faut-il penser des répétitions d'épithètes et de vers entiers qu'on trouve à chaque page de l'*Iliade?* Ce poëme immortel, si on le considère au point de vue antique, est-il parfait sous tous les rapports, comme le croit M. Leudière? Ou bien faut-il dire, avec M. Bernard-Jullien, que l'on peut aujourd'hui critiquer Homère sans porter atteinte à sa gloire; que dans l'*Iliade* l'effet moral est quelquefois peu sensible, et que plus

d'une fois aussi il y à infériorité sous le rapport de l'art? La classe ne se prononce pas, quoiqu'elle paraisse incliner vers l'opinion de M. Jullien. La discussion est remise à la séance suivante; on votera alors sur le renvoi au comité du journal.

*** La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 21 septembre, sous la présidence de M. l'abbé Badiche. — Vingt-quatre membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Renzi fait part à la classe de la nouvelle perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Fouquier-Long, ancien député, membre résidant de la 3e classe de l'Institut Historique, mort à sa campagne, dans la Seine-Inférieure. Une notice biographique sera consacrée à M. Fouquier-Long.

La classe reçoit les ouvrages suivants : *Vie abrégée de M. le duc de Doudeauville* (ancien président de l'Institut Historique), par M. Demoyencourt, chef d'institution à Paris (rapporteur, M. l'abbé Badiche); *Théorie de Kant sur la religion dans les limites de la raison*, traduite de l'allemand par M. le docteur Lortet, de Lyon (rapporteur, M. le docteur Josat).

MM. Ferdinand de Luca, de l'Académie des Sciences de Naples, et Renzi présentent, comme membres de la 3e classe, S. A. R. le Comte de Syracuse, frère de S. M. le Roi des Deux-Siciles; S. E. le Prince d'Angri, et M. Mancini, de l'Académie des Sciences. Sont encore présentés pour le même titre : M. le docteur Scebode, conseiller d'État et directeur de l'instruction publique du duché de Nassau, à Wiesbaden, par MM. Nolte et Renzi; M. Bouteloup, de Fougères (Ille-et-Vilaine), par MM. l'abbé Badiche et Renzi; et M. Simonet (de l'Yonne), par M. P. Vuillemin et Renzi. Sont nommés commissaires pour l'examen de ces candidatures : MM. Nolte, Renzi et l'abbé Badiche.

M. le docteur Josat lit un rapport sur un travail intitulé : *Notice sur l'Avaux ou Avouassé qui couvre une grande partie des terrains forestiers, dans un rayon de cinq ou six lieues, sur le littoral de la mer, dans le département des Bouches-du-Rhône*, par notre collègue M. le comte de Montvallon, secrétaire de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix (extrait du IVe volume des *Mémoires de cette Académie*). Ce rapport est renvoyé, à l'unanimité, au comité du journal.

M. Vincent lit un rapport sur les *Comptes-rendus de l'administration de la justice civile et commerciale, et de l'administration de la justice criminelle en France, pendant l'année* 1840, par M. le garde des sceaux. — Renvoi, à l'unanimité, au comité du journal. (*Voyez* la précédente livraison, page 343.)

*** Le mercredi 28 septembre, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Debret. — Dix-neuf membres sont présents.

La classe reçoit, avec plusieurs volumes ou brochures qui seront annoncés au

Bulletin bibliographique, le tome VIe (nouvelle série) des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*. — M. E. Garay de Monglave est nommé rapporteur.

M. Renzi communique à la classe une lettre de M. Couriol de Peyrus, géomètre et membre correspondant au Sap (Orne), par laquelle il l'informe que l'on a trouvé sur la bruyère de Croutes, près de Vimoutiers, un pot de terre contenant une très-grande quantité d'as romains de diverses époques, un anneau avec camée, etc. Ces objets sont aujourd'hui la propriété de M. Langlois fils, pharmacien à Vimoutiers. On a également trouvé sur le Bonrenoult, près du Sap, un autre pot de terre rempli de monnaies d'or et d'argent, du temps des Croisades. Aussitôt que M. Couriol de Peyrus aura eu le temps d'examiner ces monnaies, il s'empressera de les faire connaître à la Société. A sa lettre est jointe une description, avec figures, de deux pierres druidiques, l'une dite *la Pierre levée de Fontaine-les-Bassets*, près de Trun (Orne); l'autre *la Grosse Pierre du Grand-Chemin*, sur Verneuse, près du Sap. Il envoie, de plus, la copie d'un procès-verbal de translation, en l'église du Sap, d'une relique fort ancienne, dite relique de l'un des dix-mille martyrs, crucifiés pour la foi sur le mont Ararat, en Arménie, et patrons du Sap.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. Valentin Giacchetti, présenté par MM. le président honoraire de l'Institut Historique, marquis de Pastoret, et Renzi. M. V. Giacchetti est *sacrista* de la basilique de Saint-Marc, à Venise, et auteur de plusieurs excellentes dissertations sur l'histoire vénitienne. Il est à la veille de publier un important ouvrage sur les monuments de Venise, qu'il se propose d'envoyer à l'Institut Historique. — Sur les conclusions de M. E. Breton, rapporteur de la commission, M. V. Giachetti est admis, à l'unanimité, par voie de scrutin secret.

M. Brillouin fait un rapport sur les dernières médailles offertes à l'Institut Historique par notre collègue M. Deville. Ces monnaies, toutes parfaitement connues, forment néanmoins une collection qui a de l'importance, parce qu'elle présente une suite chronologique. (Voyez ci-après la chronique, page 397.)

M. E. Breton rend compte verbalement d'un article qui termine le tome XIVe des *Annales d'Auvergne*, année 1841, et intitulé : *Rapport sur les monuments historiques du département du Puy-de-Dôme, à M. le ministre de l'Instruction publique*, par M. Thévenot, inspecteur. M. E. Breton partage, en général, les opinoins émises par l'auteur du rapport sur les monuments qu'il recommande à l'attention du ministre ; mais il ne peut pas approuver le jugement de M. Thévenot sur l'église de La Chamaillère, que celui-ci regarde comme peu importante, et qui est au contraire, suivant M. E. Breton, un monument d'un grand intérêt.

M. E. Breton lit ensuite un travail étendu sur les monuments celtiques. La classe l'écoute avec autant de plaisir que d'attention, et, la lecture terminée, adresse des félicitations et des remercîments à l'auteur. Ce beau travail doit

faire partie de la grande *Collection des Monuments anciens et modernes*, publiée sous la direction de M. J. Gailhabaud. — Paris, Firmin Didot.

*** L'assemblée générale du mois de septembre (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 30 septembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Trente-trois membres sont présents.

En l'absence du secrétaire perpétuel et du vice-secrétaire, un membre lit la nomenclature des ouvrages offerts à l'Institut Historique depuis la dernière assemblée générale. Ces ouvrages, au nombre de vingt-deux, seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Debret, président de la 4ᵉ classe, fait hommage à l'assemblée d'une *Notice sur les diverses constructions et restaurations de l'église de Saint-Denis*, par son frère, M. Debret, architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts, et qui a dirigé avec tant de savoir et d'habileté cette belle et difficile restauration. Il offre en même temps à la Société, au nom de notre collègue M. Magalhaens, membre correspondant au Brésil, deux de ses tragédies en vers portugais, intitulées : *Antonio José*, ou *le Poëte et l'Inquisition*, et *Olgiati*, représentées au théâtre impérial de Rio-Janeiro, et un discours, du même auteur, *Sur l'objet et l'importance de la philosophie*, prononcé devant le jeune empereur dom Pedro II, à l'ouverture de son cours public de philosophie, à l'Université de Rio-Janeiro. Ces ouvrages sont renvoyés à la 2ᵉ et à la 3ᵉ classes, qui s'en feront rendre compte. — Des remerciements sont votés à M. Debret et à M. Magalhaens.

M. Renzi communique à l'assemblée une lettre de M. Pickering, secrétaire pour la correspondance étrangère de la Société des Antiquaires de l'Amérique du Nord. M. Pickering remercie l'Institut Historique de l'envoi de la collection complète de son journal, et annonce que ses collègues ont été fort satisfaits de l'analyse que M. Renzi a publiée, dans *l'Investigateur*, des travaux de M. Gallatin, relatifs aux langues de l'Amérique du Nord.

M. Renzi lit ensuite une lettre de M. l'abbé Lambert, ancien curé de Gorée (Sénégal), qui se présente comme candidat à la 2ᵉ classe, et envoie, à cette occasion, des travaux fort importants sur la langue et les mœurs des nègres Ouolofs, au milieu desquels il a vécu longtemps, se servant de leur langue pour leur enseigner la religion chrétienne. Ces ouvrages se composent d'une Grammaire, d'un Dictionnaire qui doit être imprimé aux frais du gouvernement français, et de notices curieuses sur les mœurs et les usages des Ouolofs. On remarque dans ces notices des fables charmantes. Ces travaux sont renvoyés à la 2ᵉ classe, qui les soumettra à l'examen d'un rapporteur.

L'ordre du jour appelle la sanction, par l'assemblée générale, de l'élection de M. V. Giacchetti, admis par la 4ᵉ classe, sur la présentation de MM. le marquis de Pastoret et Renzi. Cette sanction est prononcée, à l'unanimité, par voie de scrutin secret.

L'assemblée s'occupe d'affaires intérieures pendant le reste de la séance, qui est levée à dix heures du soir.

CHRONIQUE.

M. Brillouin, chargé de faire connaître à la 4ᵉ classe l'état et la valeur des médailles offertes à l'Institut Historique par M. Deville, s'exprime en ces termes :

« Les 312 médailles, dit-il, dont M. Deville a fait don à la Société, offrent la variété suivante :

« 3 monnaies de cuivre que Mabudel a prouvé être d'Espagne. Nous les croyons de l'époque punique, à en juger par les signes qui y sont figurés.

« 1 d'argent de Hiéron de Syracuse.

« 2 de Butrium et d'une autre ville de l'Italie ancienne.

« 194 médailles romaines, dont 1 demi-as de la république, 2 quinaires d'argent de la famille *Tituria*. Les autres, de l'époque impériale, offrent 31 médailles d'argent, 37 grand bronze, 38 moyen bronze, et 84 petit bronze. Les plus anciennes sont d'Auguste, et les plus modernes d'Arcadius, fils de Théodose-le-Grand.

« Ces médailles sont, en général, passablement conservées. Si elles ne présentent pas de ces revers qui les rendent rares et fort précieuses, elles en offrent de très-remarquables, entre autres celles d'Auguste et de Vespasien, frappée à l'occasion de la conquête de l'Égypte et de la Judée ; celles de Néron : *Pace terrâ marique partâ Janum clausit.* C'est la dernière fois que le temple de Janus a été fermé à Rome, qui fut depuis toujours en guerre. Celles de Trajan, Hadrien, L. Verus, Sev. Alexandre, Posthume, Victorin, Magnence, Probus, Gallien, Claude-Gothique, Julien, Valentinien III, Théodose, qui ont toutes été frappées pour conserver le souvenir de quelque victoire à l'occasion de laquelle l'empereur ou le tyran prit ou reçut le nom de *Felix*; celles de Val. Saloninin, fils de Gallien, de Claude-Gothique, de Crispus, qui offrent au revers un autel ou un aigle, symbole d'apothéose. Enfin sur plusieurs autres l'empereur est représenté :

« 1 offrant des sacrifices au dieu qu'il implorait avant quelque entreprise.

« 1 gauloise incertaine.

« 2 du Bas-Empire, de l'extrême décadence.

« 50 gros-blanc, blanc à la couronne, double tournois, douzains et sous des rois de France, de Philippe-Auguste à Charles X, en 1826; 2 sous du roi d'Angleterre Richard, qui prit aussi le nom de roi de France, et 3 autres du cardinal de Bourbon, roi de France pendant quelques mois, sous la Ligue, sous le nom de Charles X.

« 19 deniers tournois de princes, seigneurs, ducs, tant français qu'étrangers, des XVIe et XVIIe siècles.

« 8 pièces de billon et de cuivre, d'évêques de France, des Pays-Bas et de Suisse, du XVIe siècle.

« 30 sous et liards des papes et des souverains de l'Europe, du XIXe siècle.

« Les plus curieuses de ces médailles sont certainement celles frappées dans l'empire romain, qui offrent toutes un grand intérêt, surtout celles qui conservent le souvenir de quelques victoires remportées par l'empereur, tant sur les ennemis de l'Empire que sur ses concurrents au souverain pouvoir. Ces médailles sont appelées historiques, et on doit considérer ces restes précieux d'un peuple fameux comme les preuves les moins équivoques du degré de confiance que l'on doit aux historiens de Rome. Les récits de Tite-Live, de Dion Cassius, de Tacite, de Suétone, de Procope, de Spartien et des autres historiens, ne trouveraient peut-être pas le suffrage unanime de tous leurs lecteurs si les monuments durables n'étaient, pour ainsi dire, leurs garants. Le soin qu'on a eu chez les Romains de faire passer à la postérité le souvenir des actions mémorables par le secours des médailles est un des moyens dont se sont servis avec succès les historiens qui ont marqué les changements arrivés à cette célèbre république.

« Nous croyons devoir engager les membres de l'Institut qui trouveraient des médailles antiques à les recueillir, et à les adresser, autant qu'ils le pourraient, à M. l'administrateur-trésorier, afin d'augmenter la collection que l'on s'occupe de former dans ce moment. Nous recommanderons encore de s'informer toujours des lieux où les médailles auraient été trouvées, et si près de là existait jadis une ville ou voie romaine. »

— Notre savant collègue M. le capitaine Oreste Brizzi, auteur de l'excellent Guide et des intéressants Almanachs d'Arezzo, dont nous avons rendu compte à plusieurs reprises, vient de publier une petite brochure intitulée : *Memorie istoriche ragguardanti la Venuta di alti personaggi in Arezzo*, dans laquelle il a eu l'heureuse idée de réunir toutes les particularités ayant trait au séjour de personnages marquants dans la ville d'Arezzo. On y trouve des détails très-curieux sur les voyages de Léon X en 1515, du duc Alexandre en 1536, du duc Côme en 1539 et 1540, enfin du grand duc Ferdinand Ier en 1593. Ce nouvel opuscule est un nouveau témoignage du dévouement de notre collègue à tout ce qui tient à la gloire de sa patrie.

ERRATA.

Page 341, ligne 16, où on lit : *Marmora;* lisez : *Marmore.*

Page 341, note (1), où on lit : 1833 ; lisez : 1825.

Page 343, ligne 28, où on lit : Semblable à l'*ovicule* des Grecs , et qui n'en est peut être ; lisez plutôt : Semblable à l'*ovicule* des Grecs, qui n'en est peut-être qu'une imitation.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien ; Lafayette, 49, 50 et 51e livraisons; sous presse : lord Brougham, baron Larrey, etc.

Ophthalmie des armées. — Rapport à M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, sur l'ophthalmie régnant en Belgique, accompagné de Considérations sur la statistique de ce pays, par M. le docteur P.-L.-B. Caffe, ancien Chef de Clinique ophthalmique à l'Hôtel-Dieu de Paris, etc. Broch. in-8°.

Annali universali di Statistica, Economia pubblica, Storia, Viaggi e Commercio ; revue mensuelle publiée à Milan par livraisons de sept feuilles d'impression, sous la direction de M. Lampato ; tome LXXVIIe; livraisons de juillet, août et septembre 1842.

Massime e Pensieri di un curato di campagna, libro di lettura morale, dall' abbate Domenico Zanelli (di Cremona); 1 vol in-12. Milan, 1839.

Vita di Paolina Trecchi, dedicata alla illustrissima signora Teresa de' marchesi Trecchi, par le même ; 2e édition ; brochure grand in-8°. Venise, 1840.

Elogio della principessa Guendalina Borghese, con aggiunta di alcune epigrafi, par le même ; brochure in-8°. Rome, 1840.

Relazione sulla Moldavia e la Valacchia, estratta del Viaggio in Oriente, dell' abbate Domenico Zanelli ; brochure in-8°. Rome. 1842.

Les Chemins de fer seront ruineux pour la France et spécialement pour les villes qu'ils traverseront, par F.-J.-B. Noël, avocat, notaire, etc., à Nancy (Meurthe); brochure in-8°. 1842.

Programme des questions proposées pour le concours de 1843, de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie de Clermont-Ferrand, sous la direction de M. H. Lecoq, directeur du Jardin de Botanique, et conservateur du Cabinet de minéralogie de la ville ; tome XVe; mars 1842.

Notice historique sur les armoiries de la ville de Versailles, avec figures, par M. S. G.; brochure in-8°; 1842.

Revue étrangère et française de Législation, de Jurisprudence et d'Economie politique, par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette; 3e série; neuvième année, octobre 1842.

Coutumes et priviléges de La Française, autrefois ville murée du diocèse et sénéchaussée de Quercy, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Tarn-et-Garonne, par notre collègue M. Mary-Lafon. (Extrait du XVIe volume des *Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France*.) Broch. in-8°.

Discours sur la vie politique et privée de M. A.-P. de Larochefoucauld, duc de Doudeauville, prononcé à l'assemblée générale de la Société pour l'instruction élémentaire, le 5 juin 1842, par M. Demoyencourt, l'un des secrétaires de cette Société.

Notice historique sur dom Augustin de Lestrange, abbé des Trapistes, par notre collègue M. l'abbé Badiche; brochure in-8°, 1842.

Le Maréchal de Montluc, drame en trois actes et en vers, par notre collègue M. Mary-Lafon, représenté pour la première fois à Paris, sur le second Théâtre-Français (théâtre royal de l'Odéon), le 12 février 1842.

Bulletin de l'Alliance des Arts sous la direction de Paul Lacroix (Bibliophile Jacob); nos 5 et 6; août, septembre et octobre 1842.

Biographie du Clergé contemporain, par un Solitaire; IVe volume.

Notice sur les diverses constructions et restaurations de l'église Saint-Denis, par M. Debret, membre de l'Académie des Beaux-Arts; broch. in-4°.

Antonio Jose, ou o Poeta e a Inquisiçao, et *Olgiati*, tragedie, por D.-E. de Magalhâes. Rio-Janeiro. Broch. in-8°.

Discurso sobre o objecto e importancia da Philosophia, recitato perante Sua Magestade o imperador, no dia 14 de fevereire de 1842; du même auteur.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France, nouvelle série, tome VIe, avec des planches. 1842.

Les Fastes de Montreuil-les-Pêches, sa culture, ses embellissements et ses origines; épitre à M. le comte de Chabrol, ancien préfet de la Seine; *avec des notes historiques et archéologiques*, par notre collègue M. Eloy Johanneau. Brochure in-8°.

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRES.

LES OUOLOFS.

Dans une partie de l'Afrique, située entre le Sénégal et la Gambie, sur les bords de l'océan Atlantique, vit une race d'indigènes, divisés en tribus, dont la beauté physique et la couleur noire très-foncée les font remarquer entre les autres tribus de nègres qui les avoisinent. On ne saurait dire au juste si ces peuplades obéissent aux chefs qu'elles se choisissent, ou aux marabouts, prêtres de la religion musulmane, qu'elles professent depuis assez longtemps. Une singularité remarquable, c'est que ces marabouts, qui apprennent à lire le Coran, se contentent de l'écrire en arabe, et le traduisent dans leur langue maternelle pour l'expliquer à ces peuples, à qui la langue arabe est aussi étrangère que la langue turque. Cependant, malgré l'empire qu'exerce sur les Ouolofs la religion musulmane, dans laquelle ils sont élevés, on reconnaît sans peine, parmi eux, les traces de leur ancienne croyance (le fétichisme), et on en trouve des preuves frappantes dans les pratiques superstitieuses (reste de leurs anciennes habitudes) et dans les expressions dont ils se servent dans leur langue pour désigner les *esprits supérieurs*, les *esprits mystérieux*, les démons, si l'on veut, mais on y chercherait vainement un mot qui désignât parmi eux la Divinité. C'est au milieu de ces peuples que des missionnaires de la foi chrétienne ont réussi à pénétrer, sous la protection de la France, pour y répandre les bienfaits d'une religion sainte et civilisatrice.

Parmi les hommes qui ont rempli cette noble tâche avec autant de zèle que de courage, sur les côtes brûlantes de l'Afrique, M. l'abbé Lambert, curé de Gorée, est celui qui a le plus de droit à l'estime et à la reconnaissance de l'Institut Historique ; car il s'est présenté à ses suffrages avec les titres les plus recommandables : il lui a soumis une grammaire de la langue, et une histoire des mœurs de ces peuples, au milieu desquels il a vécu de longues années. Il a rempli en quelque sorte, envers les membres de la classe des langues et des littératures de notre Société, les fonctions de missionnaire scientifique comme il avait rempli celles de missionnaire apostolique parmi les peuples ouolofs.

J'ai écrit à dessein ce mot *Ouolofs*, parce qu'en examinant la grammaire de M. l'abbé Lambert, et les autres ouvrages publiés jusqu'à ce jour sur le même sujet, je me suis aperçu que les auteurs ne sont pas d'accord sur le nom que l'on doit donner aux peuples qui nous occupent.

M. *Dard*, qui a publié en 1825 un dictionnaire, et en 1826 une grammaire de la langue de cette nation, fait précéder les deux syllabes *Olof* d'un *w*, et écrit

Wolof. M. le baron Roger (du Loiret), qui a fait paraître, en 1829, une grammaire, sous le titre de *Recherches philosophiques sur la langue ouolofe*, met à la place du double *w* la syllabe *ou*, et conserve la lettre *f* au féminin. M. l'abbé Lambert écrit *ouolof* au masculin, et *ouolove* au féminin.

D'autres ont placé devant le mot *olof* des initiales, telles que *y*, *gli*, *ghi*, *i*, prétendant que ces initiales représentent l'article, et qu'elles produisent les mêmes sons que les syllabes analogues de la langue italienne. *Brune* et le *P. Labat* écrivent et prononcent *Guiolofs* et *Ghiolofs*, et Adanson *Yolofs*. Quoi qu'il en soit, nous nous rallions à l'avis de M. Lambert, que nous croyons juge compétent en cette matière, et nous adoptons son orthographe.

Sa *Grammaire de la langue ouolove* est courte et précise; elle se recommande par l'ordre et la méthode qui y règnent; on n'y trouve pas des considérations étendues, mais M. Lambert explique et développe suffisamment et avec assez de clarté les règles de cet idiome, qui possède toutes les parties du discours.

J'ai pensé qu'au lieu de donner une analyse stérile et incomplète de ce travail, il valait mieux le publier en entier, la place qu'il occupera dans les colonnes du journal de l'Institut Historique n'étant pas considérable.

J'ai pu remarquer en le lisant que, s'il ne diffère pas beaucoup, quant au fond, des grammaires, qui l'ont précédé, il s'en éloigne fort souvent quant à la forme et à l'orthographe des mots. Par exemple, les mots suivants sont écrits :

	PAR M. LAMBERT.	PAR M. ROGER.
Oui,	*Ouao*,	*Wao*,
Non,	*Daite*,	*Dèèt*,
Hier,	*Dimba*,	*Dèmb*,
Aujourd'hui,	*Taye*,	*Téi*,
Demain,	*Eullenk*,	*Ellek*,
Un,	*Bena*,	*Bèn*,
Deux,	*Gnare*,	*Gniar*,
Trois,	*Gnaitte*,	*Gnièlt*,
Quatre,	*Gnanette*,	*Gnianèntt*,
Cinq,	*Dourome*,	*Ghiouròm*,
Vingt,	*Gnare fouke*,	*Gniar i fouk*.

Cette manière d'écrire les mêmes mots par des lettres différentes provient, je pense, de l'effet différent qu'ont produit sur les oreilles des Européens les sons des mêmes mots qu'ils ont entendu prononcer par les Ouolofs; elle vient aussi de la difficulté de fixer l'orthographe d'une langue qui n'avait pas encore été écrite. On sait que, chez les sauvages, l'ouïe et la vue sont les deux organes qui, agissant le plus, se développent davantage. Comment saisir la prononciation

de mots non écrits et qui font souvent entendre un double son dans la même voyelle, tels que *daïolaï* (non certes), *ndäje* (pour), *ntäje* (à cause de)? On voit que la différence entre ces deux derniers mots est surtout presque imperceptible. La même difficulté se présente lorsque l'on veut exprimer par des lettres les sons de certaines consonnes initiales, comme ceux de la lettre *g* devant *m*, de la lettre *d* devant *g*, de la lettre *n* devant *d*, *t* et *k*, de la lettre *m* devant *b*. Exemples : *ndeyaley*, confident; *ntague*, corbeille; *nkangne*, crâne; *nkang*, prêtre; *mbougal*, condamnation; *mbaï*, père, etc.

J'ai remarqué que M. Lambert n'a pas introduit dans son alphabet les lettres *c*, *h*, *q*, *z*, *x*, tandis que M. Roger les a comprises dans sa grammaire. M. Lambert s'est servi seulement des lettres *g*, *k*, *s*, qui ont un son à peu près semblable.

Du reste, tous les auteurs qui nous ont initiés aux mystères de la langue ouolove, regardée par la plupart comme une langue primitive, s'accordent à reconnaître que tous les noms y sont indéclinables, et qu'on en peut faire autant d'infinitifs de verbes, qui se conjuguent ensuite affirmativement et négativement (je mange, je ne mange pas). Les pronoms personnels et les pronoms possessifs se placent toujours après les verbes; les articles, qui ne s'emploient guère qu'au pluriel, se placent également toujours après les noms.

Mon opinion est que cette langue revêt à beaucoup d'égard le caractère général des langues primitives, comme celles des Indiens de l'Amérique, des Basques (Escualdunacs) et des peuples de l'Apennin, dont j'ai eu occasion de parler ailleurs.

Quelques éléments arabes s'y sont glissés depuis que les Ouolofs ont embrassé la religion musulmane; mais ce qui nous étonne, c'est que leurs marabouts, qui apprennent, comme nous l'avons dit plus haut, à écrire et à traduire l'arabe pour enseigner le Coran, n'aient pas eu l'idée de reproduire par des signes la langue de leurs compatriotes. MM. Roger et Lambert ont découvert, disent-ils, des mots hébreux dans la langue des Ouolofs; mais la manière dont ils expliquent la présence de ces mots me semble peu naturelle. J'ai peine à m'en rapporter à des analogies qui peuvent fort bien n'être qu'une combinaison du hasard. Il est peu probable, en effet, que les Ouolofs aient été en contact avec les Hébreux, surtout s'ils appartiennent à une race autochthone, comme tout paraît le faire croire. Il est vrai que M. Lambert n'est pas de cet avis. Il faut dire que, s'occupant peu de l'origine de ces peuples lorsqu'il vivait au milieu d'eux, il a beaucoup plus travaillé à répandre parmi eux la religion catholique, ne consacrant que ses loisirs à mettre en ordre les recherches que publie en ce moment l'Institut Historique, et qui, je l'espère, seront utiles à la science. Je dois faire remarquer, en finissant, que M. Lambert, lorsqu'il a composé ses deux ouvrages, ne connaissait pas les livres précédemment publiés sur le même sujet. Nous ne possédons pas encore son dictionnaire.

Je n'ai pas jugé à propos d'examiner pour le moment les notices sur les mœurs

et les usages des Ouolofs, dont M. Lambert autorise l'Institut Historique à disposer de la manière qui lui paraîtra la plus convenable ; mais, autant que j'ai pu en juger par une rapide lecture, les sujets traités par M. Lambert sont nombreux et variés ; ils nous font bien connaître la vie intérieure des Ouolofs et les relations qu'ils entretiennent avec les Européens.

Notre savant collègue prend l'homme à son berceau, et le suit dans toutes les phases de la vie. Il nous peint son enfance, son éducation, les cérémonies de la circoncision et du mariage. Les Ouolofs pratiquent, comme tous les musulmans, la polygamie et le divorce. M. Lambert parle de l'élection des princes, de leur succession, de leur gouvernement, de la constitution du pays, de l'agriculture et de l'industrie de ces peuplades, qui, si l'on compare leur situation à notre état social, sont loin d'être en proie à la misère, et mènent une vie heureuse et tranquille. Ces curieuses notices pourront nous fournir la matière d'un nouveau rapport, et peut-être l'Institut Historique ne les trouvera-t-il pas non plus indignes de figurer dans son journal.

A. Renzi,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

GRAMMAIRE OUOLOVE.

PRÉFACE.

La langue ouolove paraît être très-ancienne, non-seulement parce qu'elle est celle d'un peuple jeté aux extrémités de l'Afrique occidentale, mais encore par ses analogies frappantes avec l'hébreu, et par la simplicité de sa construction.

L'hébreu n'a point de présent : il manque aussi dans les verbes ouolofs qui expriment une action ; et si l'on parvient à rendre un présent dans cette langue africaine, ce n'est qu'au moyen d'un composé.

L'ouolof n'a proprement qu'un temps simple : le passé absolu. C'est, ce me semble, très-philosophique. Le présent nous échappe, et devient passé au moment même où nous parlons. Le futur n'est pas encore en notre pouvoir ; nous ne pouvons donc guère parler que du passé : aussi l'appelle-t-on le temps historique ; or tout est histoire dans la vie de l'homme.

L'hébreu n'a point de futur passé, de conditionnels, ni de subjonctif. A vrai dire, il n'y a rien non plus de tout cela en ouolof. Le verbe, dans cette langue, est d'une telle simplicité que, dans un quart d'heure, on peut facilement l'apprendre. Mais, de plus que l'hébreu, le verbe ouolof n'a ni passif, ni participes.

Comme en hébreu, le pronom personnel se place ordinairement après le verbe dans les temps passés. Quand deux verbes sont de suite, le pronom per-

sonnel se replace devant le second. C'est ce que j'ai appelé subjonctif dans les cadres des conjugaisons.

L'ouolof est une langue à racines d'une ou de deux syllabes qui se combinent rarement ensemble pour former des dérivés; mais elle y supplée par quelques particules qui font corps avec le radical d'une manière aussi simple que variée.

Cette langue n'a point de genre. L'article seul détermine le nombre et se place toujours après le nom, qui reste invariable. Elle n'a point d'adjectifs proprement dits : ce sont des verbes qu'elle joint au nom par l'article, qui alors fait fonction de pronom relatif, comme nous en voyons tant d'exemples dans Homère.

Je commence cette grammaire par le verbe, mot par excellence dans toute langue, mais particulièrement dans l'ouolof, où tout dérive du verbe, où tout est verbe, même l'adjectif, où tout redevient verbe, même le nom.

CARACTÈRES EMPLOYÉS POUR ÉCRIRE ET LIRE L'OUOLOF.

A, a. A est bref sans accent, long avec l'accent circonflexe. Avec le signe ˘ il se prononce comme l'a italien à la fin des mots.

B, b. Comme en français.

D, d. Comme en français.

Ḋ, ḋ. Cette lettre se prononce comme dans la première syllabe du mot *diable : ḋa*, dia ; *ḋé*, dié ; *ḋi*, dii ; *ḋo*, dio; *ḋou*, diou.

E, e. Comme en français, tantôt muet, tantôt fermé, tantôt ouvert.

F, f. Comme en français.

G, g. Comme en français, excepté qu'il ne prend jamais le son du j.

I, i. Comme en français dans beaucoup de mots ; mais dans un certain nombre d'autres on en confond la prononciation avec l'é fermé.

J, j̈. Comme la lettre *jota* en espagnol.

M, m. Cette lettre se fait toujours sentir comme dans la première syllabe du mot *immortel*.

N, n. Comme en français, quand elle n'est point marquée. Avec deux points n̈, elle se prononce comme dans le mot latin *in*.

O, o. Comme on prononce *ot*.

P, p. Comme en français.

K, k. Comme en français.

L, l. Comme en français, excepté qu'elle ne se mouille jamais.

R, r. Comme en français.

S, s. Comme en français, mais sans prendre le son dur.

T, t. Comme en français.

Ť, ť. Cette lettre se prononce comme dans la dernière syllabe des mots *moitié, pitié, amitié : ťa*, tia ; *ťé*, tié ; *ťi*, tii ; *ťo*, tio; *ťou*, tiou.

U, u. Ne sert qu'à écrire et à prononcer les mots tirés du français et à former les voyelles *au, eu, ou*, qui manquent en français.

V, v. Cette consonne se fait sentir beaucoup plus faiblement qu'en français.
W, w. Comme le double *iou* en anglais.
Y, y. Comme en français.

Tout ce que nous avons à dire sur la grammaire ouolove sera renfermé en six chapitres : le premier traitera du verbe ; le second, du pronom ; le troisième, du nom ; le quatrième, de l'article ; le cinquième, de l'adverbe ; et le sixième, des prépositions, conjonctions et interjections.

CHAPITRE Ier.

Le verbe exprime l'être, l'action de l'être, et son état, ou ses qualités ; donc trois sortes de verbes en ouolof : 1° les verbes d'existence ; 2° les verbes d'action, ou transitifs ; 3° les verbes d'état, ou de qualités, ou les verbes intransitifs.

Nous y joindrons par appendice la conjugaison des verbes substantifs, quoiqu'ils ne soient proprement que le nom avec un des verbes d'existence.

§ Ier. VERBES D'EXISTENCE.

Les verbes d'existence sont DI, Â, LA, *être quelque chose* ; NAIKĂ, *être quelque part*. Ce dernier verbe s'emploie souvent pour DI, *être quelque chose*, et se conjugue comme les verbes intransitifs.

Chaque verbe ouolof a deux conjugaisons ; l'une d'affirmation, et l'autre de négation, parce que les pronoms personnels en sont différents.

Conjugaison affirmative de DI, être.

INDICATIF PRÉSENT.		PLUS-QUE-PARFAIT.		FUTUR PASSÉ.	
Mâ di,	Je suis.	Mâ dônône,	J'avais été.	Di nâ di kône,	J'aurai été.
Jâ di,		Jâ dônône,		Di nga di kône,	
Mou di,		Mou dônône,		Di na di kône,	
Nou di,		Nou dônône,		Di nânou di kône,	
Jaine a di,		Jaine â dônône,		Di ngaine di kône,	
Gnou di.		Gnou dônône.		Di nagnou di kône.	
IMPARFAIT, PRÉTÉRIT.		**FUTUR.**		**SUBJONCTIF.**	
Mâ dône,	J'étais.	Di nâ di,	Je serai.	Ma di,	Que je sois.
Jâ dône,		Di nga di,		Nga di,	
Mou dône,		Di na di,		Mou di,	
Nou dône,		Di nânou di,		Nou di,	
Jaine â dône,		Di ngaine di,		Ngaine di,	
Gnou dône.		Di nagnou di.		Gnou di.	
IMPÉRATIF.				**INFINITIF.**	
Dil ; sois.		Mânou di,		Di ;	
Na di,		Di laine,		Être.	
		Magnou di.			

Pour bien saisir le génie de la langue ouolove il faut bien partir de l'infinitif, distingué par des pronoms et modifié par des particules. Ainsi *mâ di*, moi être, je suis ; *jâ di*, toi être, tu es ; *mou di*, *mo di*, lui être, il est. *Mo di* s'emploie pour signifier *c'est*, *c'est-à-dire*.

La particule *óne*, *kóne*, *vóne* (ἦν en grec) annonce un passé. Ainsi, *mà dóne*, *ma di óne*, moi être, avoir été, j'ai été, je fus, j'étais.

Ône répété exprime deux temps passés ; l'un passé au moment où l'on parle, et l'autre passé au moment dont on parle ; donc, un plus que passé. Ce temps, dans le verbe *di*, est peu usité.

Le futur est la répétition de *di : di nà di*, être moi (à) être ; je serai.

Le futur passé *di nà di kône* signifie *je serai avoir été ;* donc *j'aurai été.*

Ce temps en ouolof ne correspond pas à notre futur passé précédé de *quand ;* il correspond uniquement à notre futur passé dans cette tournure-ci : A la saison chaude qui s'approche, *j'aurai été* roi dix ans. » *Ta navette bi di gnône, di nà di kône bour fouk i atte.*

La phrase : « Quand j'aurai été roi dix ans, je me démettrai de la couronne, » se rend par : « Lorsque moi avoir été roi dix ans, moi abdiquer. » *Bou ma dône bour fouk i atte, ma follikou.*

On voit par là pourquoi les Ouolofs n'ont point de conditionnels : c'est qu'ils n'en ont pas besoin. « Si j'avais voulu, je serais roi, » se rend par : « Si moi avoir voulu, moi être roi. » *Sou ma beugône, ma naike bour.*

Cette autre tournure : « Si je voulais, je serais roi, » ne signifie rien autre chose que : « Si je veux, je serai roi, » et se traduit par : *Sou ma beugai, ma di bour*, ou *di nà di bour.* — Si moi vouloir, moi être roi, ou je serai roi.

Le conditionnel passé : « Si j'avais voulu, j'aurais été roi, » se tourne par : « Si moi avoir voulu, moi avoir été roi. » *Sou ma beugône, ma naikône bour.*

L'impératif se compose de DI et de l'affixe *l* (*ale* ou *la*, combiné avec l'infinitif, dans la langue ouolove, commande, fait faire l'action du verbe). *Dil,* je te commande d'être, sois. *Dil bour ;* sois roi.

Le subjonctif est tout bonnement le présent de l'infinitif avec d'autres pronoms personnels placés avant le second verbe. « Je veux qu'il soit roi ; vouloir moi lui être roi. » *Bugne nà mou di bour.*

En tournant ainsi ses phrases par l'infinitif, on voit aisément pourquoi l'ouolof n'a point de temps passés au subjonctif. « Il fallait que je fusse roi. » *Ellône na ma di bour ;* il fallait moi être roi.

Conjugaison négative de DI, être.

Cette conjugaison comprend deux verbes négatifs : DI OU, que l'on prononce *Dou*, n'être pas ; et DI OU ATI OU, *être non encore non*, que l'on prononce *Dotou*, n'être plus.

INDICATIF PRÉSENT.		FUTUR.		IMPÉRATIF.	
Dou ma,	Je ne sois pas.	Dou ma di,	Je ne serai pas.		Ne sois pas.
Dou nga,		Dou nga di,		Boul di,	
Dou, doul,		Dou di,		Bou mou di,	
Dou nou,		Dou nou di,		Bou nou di,	
Dou ngaine,		Dou ngaine di,		Bou laine di,	
Dou gnou.		Dou gnou di.		Bou gnou di.	

IMPARFAIT, PRÉTÉRIT.		FUTUR PASSÉ.		INFINITIF.
Dou ma vône,	Je n'étais pas.	Dou ma di kône,	Je n'aurais pas été.	Dou ;
Dou nga vône,		Dou nga di kône,		N'être pas.
Dou vône,		Dou di kône,		
Dou non vône,		Dou nou di kône,		
Dou ngaine ône,		Dou ngaine di kône,		
Dou gnou vône.		Dou gnou di kône.		

Le présent de l'indicatif se compose de DI, *être ;* OU, *non*, *ne pas* (οὐ en grec), et du pronom personnel *ma*, moi. *Di ou ma*, *dou ma*, être non moi, n'être pas. *Dou ma bour ;* je ne pas roi.

L'imparfait se compose de *dou ma*, être non moi, et *vône*, *ône*. *Dòu ma vône*, être non moi avoir été, je n'ai pas été, je n'avais pas été, je ne fus pas, je n'étais pas.

Le futur se compose de *dou ma*, être non moi, et *di*, être. *Dou ma di*, être non moi (à) être, je ne serai pas.

Le futur passé se compose de *dou ma di*, être non moi (à) être, et de *kône*, avoir été. *Dou ma di kône*, être non moi (à) être avoir été, je n'aurai pas été.

Voyez au verbe *di* la manière de rendre en ouolof la futur passé français quand il est précédé de *quand*, ainsi que la manière de rendre en ouolof les conditionnels français.

L'impératif *boul di* est l'abréviation de *bougou ma la di*, vouloir non moi toi être, je ne veux pas que tu sois, ne sois pas.

Les verbes négatifs n'ont point de subjonctif. La négation qui est au second verbe en français se transporte au premier en ouolof. « Je veux qu'il ne soit pas roi, » *Bougou ma mou di bour*.

Dotou se conjugue comme *Dou*. Â, c'est, est très-peu employé. *La*, être, reviendra dans la conjugaison du verbe substantif.

§ II. VERBES D'ACTION, OU TRANSITIFS.

Les verbes transitifs sont ceux qui expriment une action transitoire, comme *laikâ*, manger ; *ionné*, envoyer ; *boudi*, arracher ; *lapeto*, interpréter ; *iobou*, porter, emporter.

Conjugaison affirmative des verbes transitifs.

INDICATIF PRÉSENT.			PRÉTÉRIT.		FUTUR.	
Mangui	Laike.	Je mange.	Laika nâ,	J'ai mangé.	Di nâ laike,	Je mangerai.
Jangui			Laika nga,		Di nga laike,	
Moungui			Laika na,		Di na laike,	
Noungui			Laika nânou,		Di nânou laike,	
Jainangui			Laika ngaine,		Di ngaine laike,	
Gnoungui.			Laika nagnou.		Di nagnou laike.	

IMPARFAIT.			PLUS-QUE-PARFAIT.		FUTUR PASSÉ.	
Mâ dône	Laike.	Je mangeais.	Laikône nâ,	J'avais mangé.	Di nâ kône laike,	J'aurai mangé.
Jâ dône			Laikône ga,		Di nga kône laike,	
Mou dône			Laikône na,		Di na kône laike,	
Nou dône			Laikône nânou,		Di nânou kône laike,	
aine â dône			Laikône gaine,		Di ngaine kône laike,	
Gnou dône.			Laikône nagnou.		Di nagnou kône laike.	

IMPÉRATIF.		SUBJONCTIF.		INFINITIF PRÉSENT.
		Ma laike,	Que je mange.	Di laike ; manger.
Laikal,	Mange.	Nga laike,		PASSÉ.
Na laike,		Mou laike,		Laike ; avoir mangé.
Nânou laike,		Nou laike,		GÉRONDIF.
Laike laine,		Ngaine laike,		Ti laike ; en mangeant.
Nagnou laïke.		Gnou laïke.		

Formation des temps.

Le présent de l'indicatif se compose des pronoms personnels *ma*, *iô*, *mou*, *nou*, *iaine*, *gnou*, combinés avec *angui*, voici, et du radical. *Ma*, *angui*, *mangui*, me voici ; *laika*, (à) manger. *Mangui laike*, me voici à manger, je mange. *Iô angui*, *iangui*, te voici. *Jangui laike*, te voici à manger, tu manges. Ainsi du reste.

Remarquez : 1° que ce présent ouolof ne s'emploie jamais que pour exprimer l'action au moment même qu'elle se fait, et qu'il n'a nullement l'extension du nôtre.

2° *Mangui*, *iangui*, *moungui*, etc., ne s'emploient que quand l'action du verbe rapproche ou au moins ne tend pas éloigner. Ainsi, à la question : *Lô di dèfe?* que fais-tu? on répond : *Mangui biüde*, j'écris, si l'on est dans le moment même occupé à écrire. Mais, quand l'action du verbe tend à éloigner, on dit *mangâ*, *iangâ*, *moungâ*, etc. Ainsi à la question : *Fo di demme?* On répond : *Mangâ renbi*. Où vas-tu? Je vais chasser.

3° Quand vous appelez un esclave ou un domestique qui se trouve dans l'appartement voisin, ou tout près de vous, mais hors de votre vue, il ne répond ni *mangâ*, ni *mangui gnône*, mais *mango gnoe*. S'il était en votre présence, il répondrait : *Mangui*, me voici.

4° Quand la troisième personne du singulier fait l'action du verbe tout sous les yeux de celle qui en parle, il faut dire *mingui*, que l'on ne prononce pas *maingui*. L'usage seul peut apprendre à prononcer ce *min*.

L'imparfait de l'indicatif se compose de *mâ dône*, j'étais, et de l'infinitif. *Mâ dône laike*, j'étais (à) manger, je mangeais.

Le prétérit *laika na*, comme le latin *manducavit*, signifie tout à la fois *il a mangé*, *il mangea*, *il eut mangé*.

Le plus-que-parfait, *laikône nâ*, est composé de l'infinitif *laike* et de la particule *ône*, exprimant un temps passé. Comme cet infinitif dans les verbes d'action exprime déjà par lui-même un temps passé, joint à *ône*, il forme un temps doublement passé, ou un plus-que-parfait. *Done laikône nâ*, moi avoir été (à) avoir mangé ; j'avais mangé.

Le futur se compose de *di*, être, du pronom personnel et de l'infinitif *Dé* ou *di nâ laike*, être moi (à) manger, je mangerai. Le *wel* anglais, le *verde* allemand, et le θέλω du grec moderne, pour la formation du futur dans ces trois langues, ne font rien trouver d'extraordinaire dans la manière dont l'ouolof compose le sien.

Le futur passé *di na kône laike*, être moi (à) avoir mangé, j'aurai mangé, ne s'emploie en ouolof que dans les phrases équivalentes à celles-ci : « J'aurai mangé avant dix heures. » *Di ná kône laike bala beutek*.

Si ce futur passé en français est précédé de *lorsque* ou de *quand*, on l'exprime en ouolof de la manière suivante : « Quand j'aurai mangé, j'irai te voir. » *Bou mai laikai, ma la saitsi*, ou *di ná la saitsi*. Lorsque moi avoir mangé, moi aller te voir, ou être moi (à) aller te voir.

Les conditionnels français se rendent en ouolof comme nous l'avons déjà vu au verbe *di*. « Si j'avais du poisson, j'en mangerais. » *Sou ma amai denne, ma laike ko*. Si moi avoir poisson, moi le manger.

« Si j'avais eu du papier, j'aurais écrit une lettre. » *Sou ma amai vône kaïte, ma bindône bâtajel*. Si moi avoir eu papier, moi avoir écrit lettre.

L'impératif se compose de l'infinitif et de l'affixe *l*. Ainsi *laikal* signifie littéralement : *Je t'ordonne de manger ;* donc *mange*.

1° *L* disparaît à l'impératif quand il est immédiatement suivi d'un pronom. « Je t'ai donné du pain, *mange-le*. » *Maïe ná la mbourou, laike ko*.

2° *L* reparaît si vous dites à une personne de faire une chose à votre place. Une mère court après son fils pour le châtier : l'enfant a de l'avance et vient à passer auprès d'une négresse. La mère crie à celle-ci : *Dapal mo saïsaïe balai;* Attrape-moi ce drôle-là.

Pour rendre notre subjonctif en ouolof, il faut retrancher le *que*, notre triste *que*, qui ne fait que revenir constamment, sans être ni élégant, ni harmonieux, et mettre l'infinitif précédé du pronom personnel. « Il faut que je paie mes dettes. » *Ella na ma faie somma i borre*. Il faut moi payer mes dettes. Il me faut payer mes dettes.

Le participe français, qui manque en ouolof, se rend d'une manière bien simple. « Un homme lisant. » *Nille you dangue ;* un homme qui lit.

Le participe passé, qui manque aussi, se rend de la manière suivante : « Pain mangé ; » *mbourou mou gnou laike*, pain le eux avoir mangé, pain qu'ils ont mangé.

Après les conjonctions *ba*, *bou*, lorsque, quand ; *ta ba*, pendant que ; *sou*, *so*, *si*, lorsque, *guennaô ba*, après que, et d'autres que l'usage apprendra, la terminaison des verbes *a*, *é*, *i*, devient *ai* ; la terminaison des verbes *o* reste invariable, et la terminaison *ou* deviens *o*.

Sou ma laikai, Sou nga laikai, So laikai, Sou nou laikai, Sou ngaine laikai, Sou gnou laikai.	Si je mange.	Ba, bou ma laikai, Ba, bou nga laikai, Ba, bou mou laikai, Ba, bou nou laikai, Ba, bou ngaine laikai, Ba, bou gnou laikai.	Lorsque je mange.

Sou ma laikai vône, Sou nga laikai vône, So laikai vône, Sou nou laikai vône, Sou ngaine laikai vône, Sou gnou laikai vône.	Si j'avais mangé.	Ba, bou ma laikai vône, Ba, bou nga laikai vône, Ba, bou mou laikai vône, Ba, bou nou laikai vône, Ba, bou ngaine laikai vône, Ba, bou gnou laikai vône.	Quand j'avais mangé.

Souvent, à la seconde personne du singulier, on retranche le pronom personnel après si. *So bengai;* si tu veux.

Tableau des dérivés du radical laike.

Laikou,	ne pas manger.
Laikoutou,	ne plus manger.
Laikatil,	ne jamais manger. Peu usité.
Laikadi,	manger peu, être sobre, être à la diète.
Laikadilo,	mettre à la diète, faire manger peu.
Laikati,	manger encore, se remettre à manger.
Laikéssi,	venir manger.
Laiki,	aller manger.
Laiklo,	faire manger.
Laikelaike,	manger, manger continuellement.
Laikelaikelou,	faire semblant de manger.
Laikou,	se manger, se laisser manger; être appétissant.
Laikändo,	manger en même temps.
Laikâlai,	manger ensemble, être commensal.
Laikänté,	s'entre-manger. Manger alternativement l'un chez l'autre.

Il ne faut pas croire que les radicaux ouolofs aient tous un aussi grand nombre de dérivés; mais ils ont toujours tous ceux qu'ils peuvent avoir. Quelle simplicité et quelle variété tout à la fois!

Le dérivé *laikou*, ne pas manger, et *laikou*, se manger, se laisser manger, sont distingués par les pronoms personnels.

Conjugaison négative des verbes transitifs.

INDICATIF PRÉSENT.		PLUS-QUE-PARFAIT.			IMPÉRATIF.
Dou ma laike, Dou nga laike, Dou, doul laike, Dou nou laike, Dou ngaine laike, Dou gnou laike.	Je ne mange pas.	Laikou ma Laikou la Laikoul Laikou nou Laikou laine Laikou gnou	Vône.	J'avais mangé.	Boul laike, Bou mou laike, Bou nou laike, Bou laine laike, Bou gnou laike.

IMPARFAIT.			FUTUR.		INFINITIF.
Dou ma	Vône laike.	Je ne mangeais pas.	Dou ma laike,	Je ne mangerai pas.	Dou;
Dou nga			Dou nga laike,		N'être pas.
Dou, doul			Dou laike,		
Dou nou			Dou nou laike,		
Dou ngaine			Dou ngaine laike,		
Dou gnou			Dou gnou laike.		

PRÉTÉRIT.		FUTUR PASSÉ.		
Laikou ma,	Je n'ai pas mangé.	Dou ma	Vône laike.	Je n'aurai pas mangé.
Laikou la,		Dou nga		
Laikoul,		Dou		
Laikou nou,		Dou nou		
Laikou laine,		Dou ngaine		
Laikou gnou.		Dou gnou		

Ainsi se conjuguent tous les radicaux et dérivés transitifs de négation, dont je vais indiquer les modèles dans toutes les terminaisons. ***Laikoutou,*** ne plus manger; *bindou*, ne pas écrire; *jonnéou*, ne pas envoyer; *lapetoou*, ne pas interpréter; *jobouou*, ne pas porter, emporter; *laikatil*, ne jamais manger.

Formation des temps.

Le présent de l'indicatif se forme de *dou ma*, je ne suis pas; et pour *laikoutou*, de *dotou ma*, je ne suis plus, avec l'infinitif du verbe affirmatif. *Dou ma laike*, je ne suis pas à manger, je ne mange pas. *Dotou ma laike*, je ne suis plus à manger, je ne mange plus.

L'imparfait se forme de *dou ma vône*, je n'étais pas, et pour *laikoutou* de *dotou ma vône,* je n'étais plus, avec l'infinitif du verbe affirmatif. *Dou ma vône laike,* je n'étais pas à manger, je ne mangeais pas. *Dotou ma vône laike,* je n'étais plus à manger, je ne mangeais plus.

Le prétérit se forme de l'infinitif du verbe affirmatif, de la négation *ou*, non, ne pas, qui fait corps avec l'infinitif, et des pronoms personnels *ma*, *la*, *l*, *nou*, *laine*, *gnou*, qui se placent après le verbe. *Laikou ma*, avoir mangé non moi, je n'ai pas mangé, je ne mangerai pas, je n'eus pas mangé.

Le plus-que-parfait se forme comme le prétérit, en y ajoutant la particule *ône*, *vône*, que l'on place après le pronom. *Laikou ma vône*, avoir été à manger non moi, je n'avais pas mangé.

Le futur est absolument semblable au présent. On ne peut distinguer ces deux temps dans la conversation que par les circonstances.

L'impératif *boul laike* est l'abréviation de *bougou ma laike,* je ne veux pas que tu manges, ne mange pas.

Il n'y a point de subjonctif dans les verbes négatifs, parce que la négation se transporte du second verbe au premier. Il veut que je ne mange pas; *bougoul ma laike;* il ne veut pas que je mange.

Les verbes négatifs, après les conjonctions *ba*, *bou*, *ta*, *ba*, *gueunaó ba*, *sou*, *so*, se construisent de la manière suivante :

Sou ma laikoul, Sou nga laikoul, Sou laikoul, Sou nou laikoul, Sou ngaine laikoul, Sou gnou laikoul,	ou laikoulai;	Si je ne mange pas.
Ba, bou ma laikoul, Ba, bou nga laikoul, Ba, bou mou laikoul, Ba, bou nou laikoul, Ba, bou ngaine laikoul, Ba, bou gnou laikoul,	ou laikoulai;	Quand je ne mange pas.

§ III. VERBES INTRANSITIFS.

Les verbes d'état, de qualités, ou intransitifs, sont ceux qui expriment un état de l'âme, du corps, ou les qualités des choses; comme *jame*, savoir, connaître; *faté*, oublier; *fatelikou*, se souvenir; *rélou*, se repentir; *sopa*, aimer; *bagne*, haïr; *sijelou*, détester; *sibe*, haïr mortellement; *manne*, pouvoir; *beugue*, vouloir, désirer, souhaiter; *amé*, avoir, posséder, tenir; *amé*, avoir, tenir ce qui ne nous appartient pas; *naikă*, être quelque part, être quelque chose; *baje*, être bon; *naije*, être agréable, doux; *opa*, être malade, et généralement tous les verbes adjectifs.

Première conjugaison des verbes intransitifs.

INDICATIF PRÉSENT.		FUTUR.		SUBJONCTIF.	
Sopa na, Sopa nga, Sopa na, Sopa nânou, Sopa ngaine, Sopa nagnou,	J'aime.	Di nâ sopa, Dï nga sopa, Di na sopa, Di nânou sopa, Di ngaine sopa, Di nagnou sopa.	J'aimerai.	Ma sopa, Nga sopa, Mou sopa, Nou sopa, Ngaine sopa, Gnou sopa.	Que j'aime.

IMPARFAIT, PRÉTÉRIT.		IMPÉRATIF.		INFINITIF.
Sopône nâ, Sopône nga, Sopône na, Sopône nânou, Sopône ngaine, Sopône nagnou.	J'aimais.	Sopal, Na sopa, Nânou sopa, Sope laine, Nagnou sopa.	Aime.	Sopa, Aimer.

Formation des temps.

Le présent de l'indicatif se compose uniquement de l'infinitif suivi du pronom personnel. Ce présent en ouolof a la même étendue que notre présent de l'indicatif.

L'imparfait *sopône nâ* signifie non-seulement j'aimais, mais encore j'aimai, j'ai aimé, j'eus aimé, j'avais aimé.

Les verbes intransitifs, de même que *laike*, prennent la terminaison *ai* après les conjonctions *ba*, *bou*, *sou*, etc.

Tableau des dérivés du radical sopa.

Sopou,	ne pas aimer.
Sopoutou,	ne plus aimer.
Sopéti,	ne jamais aimer. Peu usité.
Sopou,	s'aimer, se faire aimer; être aimable.
Sopadi,	aimer peu; être tiède en amitié.
Sopati,	aimer encore, aimer de nouveau,
Sopăsopa,	aimer continuellement, ne cesser d'aimer.
Sopesopelou,	faire semblant d'aimer, feindre de l'amitié.
Sopelo,	faire aimer, inspirer de l'amour.
Sopando,	aimer en même temps.
Sopâlai,	aimer ensemble un même objet.
Sopanti,	s'entre-aimer.

Seconde conjugaison intransitive.

INDICATIF PRÉSENT.		FUTUR.		INFINITIF.
Sopou na,	Je n'aime pas.	Dou ma sopă,	Je n'aimerai pas.	Sopou, N'aimer pas.
Sopou la,		Dou nga sopă,		
Sopoul,		Dou, doul sopă,		
Sopou nou,		Dou nou sopă,		
Sopou laine,		Dou ngaine sopă,		
Sopou gnou.		Don gnou sopă.		

IMPARFAIT ET PRÉTÉRIT.		IMPÉRATIF.	
Sopou ma vône,	Je n'aimais pas.	. . . .	N'aime pas.
Sopou la vône,		Boul sopă,	
Sopoul ône,		Boul mou sopă,	
Sopou nou vône,		Bou nou sopă,	
Sopou ngaine ône,		Bou laine sopă,	
Sopou gnou vône.		Bou gnaine sopă.	

A la seconde personne de l'impératif, on dit quelquefois *boulou*, au lieu de *boul*. *Boulou iaiksi*, ne m'approche pas.

Les verbes intransitifs de négation se construisent absolument comme *laikou*, avec les conjonctions *ba*, *bou*, *sou*, *so*, etc.

§ IV. VERBES SUBSTANTIFS ET UNIPERSONNELS.

INDICATIF PRÉSENT.			FUTUR.			IMPÉRATIF.		
Napekât	lâ,	Je suis pécheur.	Di nâ di	Napekat,	Je serai pécheur.	Dil	Napekat,	Sois pécheur.
	nga,		Di nga di			Na di		
	la,		Di na di			Nânou di		
	lânou,		Di nânou di			Di laine		
	ngaine.		Di ngaine di			Nagnou di		
	lagnou,		Di nâgnou di					

IMPARFAIT ET PRÉTÉRIT.			FUTUR PASSÉ.			SUBJONCTIF.		
Napekat	lâ vone,	J'étais pêcheur.	Di nâ di	Kône napekat,	J'avais été pêcheur.	Ma di	Napekat,	Que je sois pêcheur.
	ga vône,		Di nga di			Nga di		
	la vône,		Di na di			Mou di		
	lânou vône,		Di nâuou di			Nou di		
	gaine ône,		Di ngaine di			Ngaine id		
	lagnou vône,		Di nagnou di			Gnou di		

INFINITIF.

Di napekat, être pêcheur.

VERBES UNIPERSONNELS.

INDICATIF PRÉSENT.		PASSÉ.	
Ella na;	il faut.	Ellône na;	il fallait.
Elloul;	il ne faut pas.	Elloul ône;	il ne fallait pas.

INDICATIF PRÉSENT.				PASSÉ.			
Naije na:	ma,	il m'est	agréable.	Naijône na:	ma,	il m'était	agréable.
	la,	il t'est			la,	il t'était	
	ko,	il lui est			ko,	il lui était	
	nou,	il nous est			nou,	il nous était	
	laine,	il vous est			laine,	il vous était	
	gnome,	il lui est			gnome,	il leur était	

FUTUR.

Di na ma	naije:	il me sera	agréable.	Di na nou	naije:	il nous sera	agréable.
Di na la		il te sera		Di na laine		il vous sera	
Di na ko		il lui sera		Di na gnome		il leur sera	

INDICATIF PRÉSENT.		FUTUR.	
Mingui taô,	il pleut.	Di na taô,	il pleuvra.

IMPARFAIT ET PLUS-QUE-PARFAIT.		SUBJONCTIF.	
Tawône na,	il pleuvait.	Mou taô,	qu'il pleuve.

PRÉTÉRIT.		CONSTRUIT.	
Taô na.		Sou tawai,	s'il pleut.
		Ba tawai,	quand il pleut.

SYNTAXE DES VERBES.

La construction de la phrase suit généralement l'ordre des idées. J'aime ma mère; *sopa nâ somna ndaye*. J'ai mangé du poisson; *laika nâ denne*.

Le régime indirect, marqué par *à* en français, ne se rend pas en ouolof. J'ai donné un poisson à mon frère cadet; ***Maïe nâ denne souma rak*** : j'ai donné poisson mon frère cadet. C'est la règle *Doceo pueros grammaticam.*

La plupart de nos verbes français qui ont un régime indirect marqué par *de* deviennent en ouolof des verbes à régime direct. Se repentir d'une faute ; *retou bakare.*

Du reste, pour que l'on ne s'y trompe pas, voici la liste de la plus grande partie des verbes ouolofs qui prennent un régime indirect avec une préposition.

Verbes qui veulent la préposition ak, avec.

Ande,	fréquenter, aller avec.	*Faissale,*	remplir de.
Apo,	avoir fixé un terme à.	*Faïteli,*	achever de remplir de.
Beüré,	lutter contre.	*Gakale,*	tacher de.
Bolé,	se réunir, se mêler.	*Gake,*	être taché de.
Bombe,	enduire avec.	*Galajendikou,*	se gargariser (avec).
Bôme,	assassiner (à coups de).	*Jaïje,*	combattre contre.
Dego, menné,	convenir avec quelqu'un.	*Laë,*	plaider contre.
Damé,	être en rivalité.	*Merre,*	se fâcher contre.
Dègne,	pousser, repousser.	*Oude,*	rivaliser (en amour) avec.
Fainkjo,	aborder, choquer contre.	*Sagne,*	boucher avec.
Faisse,	être plein de.	*Tolalé,*	confronter avec.

Verbes qui veulent naka, *comme* :

Daïe,	égaler.	*Ndoje daïena naka bigne.*	Il y autant d'eau que de vin.
Mele,	ressembler.	*Mele nâ naka mome.*	Je lui ressemble.
Niro,	être l'égal.	*Niroou ma naka mome.*	Je ne l'égale pas.

Verbes qui veulent la préposition ta, à, en, dans.

Bôke,	participer à.	*Dike,*	venir.
Danaje,	précipiter dans.	*Dougue,*	se fourrer, s'embarquer.
Dailou,	retourner à, sur.	*Rôte,*	puiser à.
Doiloussi,	revenir à, sur.	*Sailou,*	se réfugier dans.
Daô,	se sauver dans.	*Téwé,*	assister à.
Dĕfe,	mettre dans.	*Naika,*	être dans.
Demme,	aller à.	*Jarafe,*	entrer dans.
Deuke,	habiter.	*Jarafé,*	faire entrer.
Dojane,	se promener dans.	*Dânou,*	tomber dans.
Dojané,	aller se promener.	*Jobou,*	emmener, emporter dans.
Doli,	ajouter à.	*Bolo,*	se réunir dans.
Douïe,	puiser à	*Doje,*	marcher, passer.

Demme, aller à, suivi d'un nom propre de lieu, ne prend point de préposition, *Demme Ndakarou*, aller à Dakar.

Verbes qui veulent la préposition ti.

Baïkou,	se livrer à.	*Lade*,	interroger sur.
Biüde,	créer (de).	*Lote*,	être fatigué (du travail).
Dânou,	tomber de.	*Jato*,	s'élargir (en puissance).
Deupe,	se renverser (par terre).	*Ragnalé*,	séparer de.
Dindi,	enlever de.	*Ragnalékou*,	se séparer de.
Dindigni,	aller retirer de.	*Saje*,	pousser, sortir de.
Dape,	saisir, tenir en.	*Sóré*,	être éloigné de.
Déki,	se reposer à.	*Dakje*,	chasser de.
Jaigne,	monter à.	*Wate*,	descendre de.

Chasser de, quand il se rend en ouolof par *guenné*, ne prend point de préposition : *Gnou guenné ko réou ma;* on le chassa du pays.

De ce que se rend en ouolof par *ti ló*. *Greumal Jalla ti lóla maïe;* remerciez Dieu de ces bienfaits.

Quand deux verbes sont de suite, le second se met à l'infinitif. Je veux aller à Dakar; *beugne nà demme Ndakarou*. Je veux finir de lire ce livre; *beugne nà sotale dangue téré bi.*

C'est moi qui; *mà*. C'est moi; *mane là*. *Mà la ko waje;* c'est moi qui te l'ai dit. *Kou do defe?* Qui a fait cela? *Mane là;* c'est moi. C'est toi qui as fait cela? *Ja ko dèfe.* C'est lui qui l'a mangé; *mome la ko laike.*

Manière de rendre le passif en ouolof.

Le passif français se rend quelquefois par *dèfa*. *Somma tabi ou keurre dèfa rere;* la clef de ma maison est perdue.

Mais le plus souvent on tourne la phrase. « Je suis aimé de Dieu,» dites « Dieu m'aime; » *Jalla sopa na ma.*

Ils emploient aussi quelquefois la tournure suivante : Cet enfant est chéri de tout le monde. « Cet enfant, tous le chérissent; » *jaleb bóbou, sopa nagnou guepe ko.*

Degrés de comparaison.

Le positif est facile. C'est bon ; *baje na*. Dieu est grand; *Jalla magne na*. Le ciel est serein; *assamane sette na.*

Le comparatif de supériorité se rend par *gueune*, verbe de préférence, que l'on place immédiatement avant le verbe adjectif. *Baje*, être bon. *Gueune baje*, être meilleur.

EXEMPLE : L'argent est bon, mais l'or vaut encore mieux; *jalisse baje na, wandai vourousse à ko gueune* (sous-entendu *baje*).

Ma mère est meilleure que mon père.
Souma ndaye mô gueüne baje souma baïe.

Le comparatif d'égalité se rend par *daïe*, y avoir autant que, ou par *niro*, être égal à, suivi de *naka*.

Exemple : Jésus est égal à son Père en tout.
Jésou niro na naka baïe ame ti ieupe.
Il y a autant d'or que d'argent.
Vourousse daïe na naka jalisse.
Il est aussi bon que courageux.
Baje na naka gnômé.

Le comparatif d'infériorité se rend par *iesse*, être inférieur.

Exemple : Tu vaux moins que moi.
***Jâ ma iesse*; toi à moi être inférieur.**
Mon père est moins bon que ma mère.
Souma baïe iesse baje souma ndaye.

Le superlatif se rend en ouolof : 1° par la répétition du verbe adjectif. Une belle maison ; *keure gou rafète*. Une très-belle maison ; *keure gou rafètarafète*.

Dépêche-toi ; *gawal*.
Dépêche-toi bien vite ; *gawal ak gaô*.

2 Par l'adverbe *lole*, qui signifie *bien, beaucoup*.

Exemples : Ce vin de palme est fort bon.
Sangué mi naïje na lole.
Cette femme est bien belle.
Diguenne di rafète na lole.
Il fait très-chaud.
Tanga na lole.

3° Par le verbe d'excellence *soutte*, surpasser, exceller, l'emporter.

4° Par la tournure *leu ditou ieupe*, d'une manière qui précède tout, au-dessus de tout.

CHAPITRE II.

LE PRONOM.

§ Ier. PRONOMS PERSONNELS.

Il y a trois personnes : celle qui parle ; celle à qui l'on parle ; celle de qui l'on parle.

Pronom de la première personne.

Sing. ***Ma, nd, lâ,*** **je ou moi.**
Ma, **se dit pour moi, à moi.**

Exemples : *Maïe ma,* donne-moi.

Jalla da na ma guisse; Dieu me voit.

Après une préposition on dit : *mane.*

Ak mane, avec moi.

Plur. *Nânou, nou, lânou,* nous.

Remarque. A l'impératif on dit souvent : *nane, nenne* pour *ndnou.*

Nenne demme, allons-nous-en, partons.

Nô, nou, se dit pour nous, à nous.

Exemples : *Maïe nou ndöje,* donnez-nous de l'eau.

Jalla di na nou sopa; Dieu nous aimera.

Après une préposition on met *noune; ak noune,* avec nous.

Pronoms de la seconde personne.

Sing. *Jô, ia, ga, nga, la,* tu, toi,

La, se dit pour te, à toi.

Exemples : *Maïe nâ la ko,* je te l'ai donné.

Après une préposition on dit *Iô.*

Ak iô, avec toi.

Plur. *Gaine, ngaine, laine,* vous.

Laine se dit pour vous, à vous.

Exemples; *Dé nâ laine dâne,* je vous punirai.

Après une préposition on dit *iaine.*

Ak iaine, avec vous.

Pronoms de la troisième personne.

Sing. *Mou, mo, na, la, l,* il, elle.

Ko se dit pour le, la, à lui, à elle.

Exemples : *Döje ko ko,* donne-le-lui.

Après une préposition on met *mome.*

Ak mome, avec lui.

Plur. *Gnou, gno, nagnou, lagnou;* ils, elles.

Laine se dit pour les, leur.

Exemples : *Döje laine ko*; donne-le-leur.

Après une préposition on met *gnome.*

Ak gnome; avec eux.

Le pronom *y* se rend en ouolof par *ta, ti, tou,* ou *fa, fi, fou.*

Exemples : *Dara naikou tou*; il n'y a plus rien.

Faikoul fa dara, il n'y trouva rien.

Ana sa baïe? Naikou fi.

Où est ton père? Il n'y est pas. Il n'est pas ici.

Le pronom *en* se rend par *ta.*

Dé nâ kô ta ionné, je lui en enverrai.

§ II. PRONOMS POSSESSIFS.

Singulier.		Pluriel.	
Souma,	mon, ma.	*Souma i*,	mes.
Sa,	ton, ta.	*Sa i*,	tes.
Ame,	son, sa.	*I ame*,	ses.
Sounou,	notre.	*Sounou i*,	nos.
Saine,	votre.	*Saine i*,	vos.
Saine,	leur.	*Saine i*,	leurs.

Tous ces pronoms se mettent avant le nom, excepté *ame*, qui se met toujours après.

En ouolof on ne dit pas : « La maison de mon père, » mais « ma maison de père ; » *souma keure ou baie* ; comme on dit aussi : *Souma tabi ou keure* ; ma clef de maison, au lieu de : « La clef de ma maison. »

Autre pronom possessif.

Singulier.		Pluriel.	
Souma bosse,	le mien, la mienne.	*Souma i bosse*,	les miens.
Sa bosse,	le tien, la tienne.	*Sa i bosse*,	les tiens.
Bosse ame,	le sien, la sienne.	*I bosse ame*,	les siens.
Sounou bosse,	le nôtre, la nôtre.	*Sounou i osse*,	les nôtres.
Saine bosse,	le vôtre, la vôtre.	*Saine i osse*,	les vôtres.
Saine bosse,	le leur, la leur.	*Saine i osse*,	les leurs.

§ III. PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

Singulier.

Balai, dalai, galai, malai, lalai, salai, valai,
Bilai, dilai, guilai, lilai, milai, silai, vilai,
Bôbalai, dodalai, gôgalai, mômalai, sôsalai, vôvalai,
Bôboulai, dôdoulai, gôgoulai, mômoulai, sôsoulai, vôvoulai,
Bôbou, dôdou, gôgou, mômou, sôsou, vôvou,
Bôbo, dôdo, gôgo, sôso, vôvo.
} ce, cet, cette, celui-là, celle-là.

Kilai, celui-ci ; *kalai*, celui-là, en parlant d'une personne ; *lóla*, cela ; *li*, ceci.

Pluriel.

Jalai, ceux-là, celles-là, ces ; *jilai*, ceux-ci, celles-ci, ces ; *iôïou*, *iôïoulai*, ceux dont on vient de parler (proches) ; *iôïalai*, ceux dont on vient de parler (éloignés).

Il ne faut pas croire que l'on puisse employer au hasard cette multitude de pronoms démonstratifs.

Balai, *bilai*, *bóbalai*, *bóboulai*, *bóbou*, *bóbo*, est le pronom démonstratif de tous les noms qui ont l'article *ba*, *bi*, *bou*.

Dalai, *dilai*, etc., est celui des noms qui ont l'article *da*.

Galai, etc., celui des noms qui ont l'article *ga*.

Lalai, etc., celui des noms qui ont l'article *la*.

Malai, etc., celui des noms qui ont l'article *ma*.

Salai, etc., celui des noms qui ont l'article *sa*.

Et *Valai*, etc., celui des noms qui ont l'article *va*.

Ensuite la terminaison *alai* désigne un objet éloigné.

Téré balai ; ce livre-là.

Keure galai ; cette maison-là.

La terminaison *ilai* désigne un objet proche.

Ḋiguenne d̆ilai ; cette femme-ci.

Mbourou milai; ce pain-ci.

La terminaison *ó-alai* désigne un objet éloigné dont on vient de parler.

Bóbalai la : c'est celui-là, c'est celle-là.

La terminaison *ó—oulai*, *ó-ou*, *ó-o*, désigne un objet proche dont on vient de parler.

Bôboulai la ; c'est celui-ci, c'est celle-ci.

§ IV. PRONOMS RELATIFS.

Singulier.

Ba, *d̆a*, *ga*, *la*, *ma*, *sa*, *va ;* qui, que, se rapportant à un objet éloigné.

Bi, *d̆i*, *gui*, *li*, *mi*, *si*, *vi ;* qui, que, se rapportant à un objet proche.

Bou, *d̆ou*, *gou*, *lou*, *mou*, *sou*, *vou ;* qui, que, se rapportant à un objet propre, hors de vue.

Ce pronom relatif n'est rien autre chose que l'article.

Sounou baïe bi ti Assamane ; notre Père qui êtes aux cieux.

Notre Père le dans le ciel. Πάτερ ἡμῶν ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς.

J̈alel bou föantou ; l'enfant qui joue.

J̈alisse ba gnou ko iole ; l'argent qu'on lui a donné.

Mono gui ma dikăle ; les tourments qui m'attendent.

Bataujel bou ma biüde ; la lettre que j'ai écrite.

Pluriel.

Ja, qui, que, se rapportant à des choses éloignées.

Ji, qui, que, se rapportant à des choses proches et en vue.

Jou, qui, que, se rapportant à des choses proches, hors de vue.

Gna, qui, que, se rapportant à des personnes éloignées.

Gni, qui, que, se rapportant à des personnes proches et en vue.

Gnou, qui, que, se rapportant à des personnes proches, hors de vue.

Lad̆e ko gna ma dégue.

Demandez-le à ceux qui m'ont entendu.

Vare ndnou bâle gui nó togue.

Nous devons pardonner à ceux qui nous font du mal.

Après les pronoms personnels *mane*, *iô*, *mome*, *nous*, *iaine*, *gnome*, on rend le relatif par *ki*.

Mane ki la sopa; moi qui t'aime.

Io ki ma togue; toi qui me fais tort.

Nou ki laine doje; nous qui leur donnons.

Les verbes ouolofs n'ayant point de régime indirect, nos pronoms relatifs *dont*, *de qui*, *duquel*, *desquels*, *auxquels*, etc., se tournen toujours par *que*, et se rendent comme ci-dessous.

Bakare ia ma rétou; les péchés dont je me repens.

Souma baïe bou ma jame bajaïe ame.

Mon père dont je connais la bonté.

Ce qui, *ce que*, *ce dont*, *de quoi*, se tournent par la chose qui, la chose que, et se rendent par *lou*, *li*.

Mangui la nétali lou ma dotte.

Je vous raconte ce qui m'est arrivé.

Dèfou ma li nga lou ma taigne.

Je n'ai pas fait ce dont vous m'accusez.

Amou ma lou ma faye.

Je n'ai pas de quoi payer.

Celui qui, *celle qui* se rendent par *kou*.

Kou narre dépikou.

Celui qui ment est méprisable.

Ceux qui, *celles qui* se rendent par *gna*, *gni*, *gnou*.

Gna sopa sounou borome ba, taijé!

Heureux ceux qui aiment le Seigneur!

§ V. PRONOMS INTERROGATIFS.

Kou, *ki?* Qui? *Lou? li?* Que? quoi?

Kou kanne la? Qui est là?

Lou la dotte? Que t'est-il arrivé?

Li ma guisse? Que vois-je?

Banne, *danne*, *ganne*, *kanne*, *lanne*, *manne*, *sanne*, *vanne?* Quel, quelle? quels, quelles? lequel, laquelle? lesquels, lesquelles?

Banne besse la doudou? Dimba.

Quel jour est-il né? Hier.

Kagne? quand?

Kagne la sa baïe dailoussi?

Quand ton père revient-il?

Après les pronoms interrogatifs on place immédiatement les autres pronoms.

Kou la binda? Qui t'a créé?

Kou la ko waje? Qui te l'a dit?

Lou mou la dèfe? Que t'a-t-il fait?

§ VI. PRONOMS INDÉFINIS.

Gnou,	on.
Nitte,	quelqu'un.
Konnaike,	quiconque, chacun.
Jainaine,	autrui.
Kainè,	personne.
Dara,	rien.
Rénaine,	un autre.
Kilai,	l'un, celui-ci.
Kalai,	l'autre, celui-là.
Jilai,	les uns, ceux-ci.
Jalai,	les autres, ceux-là.
Jeupe,	les uns et les autres, tous.
Gnare gna,	l'un et l'autre, ces deux-là.
Gnare gni,	l'un et l'autre, ces deux-ci.

CHAPITRE III.

LE NOM.

Les noms ouolofs, étant presque tous l'infinitif du verbe, restent invariables, et n'ont ni genre ni nombre marqués dans leurs terminaisons.

Pour distinguer le masculin dans les noms d'êtres animés, on ajoute le mot *goure*, être mâle; et pour le féminin, le mot *diguenne*, être femelle.

Golo ga; le singe.
Golo gou goure; le singe mâle.
Golo gou diguenne; la guenon.

L'article indique le nombre.

Baïe ba; le père.
Baïe ia, les pères.

Pour joindre deux noms ensemble en ouolof, on met *ou* entre deux noms singuliers, et *i* quand l'un des deux est au pluriel.

Keure ou baïe; la maison du père.
Dome i bour; les enfants du roi.
Bour i sóssai; le roi des Mandingues.

Nombre cardinal.

Bena,	1	*Gnanette*,	4
Gnare,	2	*Dourome*,	5
Gnaitte,	3	*Dourome bene*,	6



Dourome gnare,	7	*Gnaitte fouk,*	30
Dourome gnaitte,	8	*Gnanette fouk,*	40
Dourome gnanette,	9	*Dourome fouk,*	50
Fouk,	10	*Dourome bene fouk,*	60
Fouk a bene,	11	*Dourome gnare fouk,*	70
Fouk a gnare,	12	*Dourome gnaitte fouk,*	80
Fouk a gnaitte,	13	*Dourome gnanette fouk,*	90
Fouk a dourome,	15	*Témer,*	100
Fouk a dourome bene,	16	*Témer a bene,*	101
Fouke a dourome gnare,	17	*Gnare i témer,*	200
Fouk a dourome gnaitte,	18	*Dounai,*	1,000
Fouk a dourome gnanette,	19	*Témer i dounai,*	100,000
Gnare fouke,	20	*Tamdarette,,*	1,000,000
Gnare fouke à bene,	21		

Gnare fouke,	vingt	à Gorée.
Nitte,		à Saint-Louis.
Gnaitte fouke,	trente	à Gorée.
Fanevère,		à Saint-Louis.

Bena nitte; une personne.
Gnare i garap; deux arbres.
Fouk i naine a gnare; douze œufs.
Gnare fouk i denne a gnare; ving-deux poissons.
Dourome bene i fanne ti mars; le 6 mars.

Nombre ordinal.

Bennel,	premier.	*Dourome bennel,*	sixième.
Gnarel,	deuxième.	*Foukel,*	dixième.
Gnattel,	troisième.	*Fouk a bennel,*	onzième.
Gnanettel,	quatrième.	*Gnare foukel,*	vingtième.
Douromel,	cinquième.	*Témerel,*	centième.
Bennel ba,	le premier.	*Dourome bennel ba,*	le sixième.
Gnarel ba,	le second.	*Foukel ba,*	le dixième.
Gnattel ba,	le troisième.	*Fouke bennel ba,*	le onzième.
Gnanettel ba,	le quatrième.	*Gnare foukel ba,*	le vingtième.
Douromel ba,	le cinquième.	*Témerel ba,*	le centième.

Bennel ou fanne ti ibril; le premier jour d'avril.
Gnarel ou taliba: le second écolier.
Foukel ou taliba bi; ce dixième écolier-ci.
Témerel ou garap ga; ce centième arbre-là.

Bena ti gnare i nitte gnógnoulai dee na.
Une de ces deux personnes est morte.

Dende nâ wal ti dougoub di.

J'ai acheté une partie de ce miel.

CHAPITRE IV.

L'ARTICLE.

Singulier.

Ba, da, ga, la, ma, sa, va,	le, la.	éloigné.
Bi, di, gui, li, mi, si, vi,		proche en vue.
Bou, dou, gou, lou, mou, sou, vou,		proche hors de vue.

Pluriel.

Ja,	les,	*Baïe ia;*	les pères (ceux-là).
Ji,		*Baïe ii;*	les pères (ceux-ci).
Gna,		*Gnare gna;*	les deux (ces deux-là).
Gni		*Gnare gni;*	les deux (ces deux-ci).

L'article partitif des, *i; i nitte*, des hommes.

Chaque nom au singulier a son article fixe. Pour le connaître, il faut consulter l'usage ou le dictionnaire.

L'article se met toujours après le nom, et se supprime :

1° Partout où nous mettons *un*. *Mpite*; un oiseau.

2° Quand on n'a pas encore parlé d'une personne ou d'une chose. *Amône na fi ntile ak golo gnou di vairanté saine diko;* le cheval et le singe étaient un jour en contestation sur leur caractère.

3° Quand deux noms sont de suite, le premier perd l'article. *Bajaïe ou Jalla;* la bonté de Dieu. *Daije ou Sénégal;* le fleuve du Sénégal.

4° L'article se supprime souvent dans les proverbes. *Nkagnâne faukjoul rairando;* l'envie n'empêche pas de souper à la même heure.

5° Les noms propres ne prennent pas d'article. *Fara ko dèfe;* c'est François qui l'a fait.

6° Tout nom précédé ou suivi d'un pronom possessif ne prend pas d'article, excepté dans la phrase : *Sounou Borome ba;* notre Seigneur; en parlant de Dieu.

L'article s'emploie quelquefois au vocatif. Une femme appelle un enfant : *Jalel, Jalel;* il ne répond pas : elle ajoute alors l'article pour désigner celui à qui elle adresse la parole : *Jalel bi;* enfant (celui-ci).

CHAPITRE V.

L'ADVERBE.

Les adverbes de manière sont presque tous l'infinitif du verbe adjectif précédé de *bou*, ou le substantif précédé de la préposition *ak*.

Bou baje,	bien.	*Ak banaije,*	joyeusement.

Bou bajabaje,	très-bien.	*Ak bet té,*	inopinément.
Bou baré,	beaucoup.	*Ak dame,*	pacifiquement.
Bou dafé,	difficilement.	*Ak deugne,*	véritablement.
Bou doïe,	suffisamment.	*Ak foutjalé,*	goulument.
Bou ope,	trop.	*Ak utite,*	étonnamment.
Bou josse,	cruellement.	*Ak togne,*	à tort.

Adverbes de lieu.

Fou fo,	où.	*Ti soufe,*	au-dessous.
Fi, filai, fou,	ici.	*Fou naike,*	partout.
Fa, folai, fófoulai,	là.	*Faine,*	nulle part.
Ti vaite vilai,	en deçà.	*Fainaine,*	ailleurs.
Ti vaite valai,	au delà.	*Petté,*	près, auprès.
Gueune sóré,	plus loin.	*Sôré,*	loin.
Fela,	d'où.	*Ta bire,*	en dedans.
Ti kaó,	au–dessus.	*Ti biti,*	au dehors.

Adverbes de temps.

Jagne na,	autrefois.	*Bou deuke,*	premièrement.
Fi,	une fois.	*Leu ditou,*	avant tout.
Bou dou,	auparavant.	*Guennaó elleuk,*	après-demain.
Kairo,	tantôt.	*Faral,*	fréquemment.
Jagoul,	dernièrement.	*Laiguelaigue,*	souvent.
Beurk-dimba,	avant-hier.	*Mósse,*	toujours.
Dimba,	hier.	*Sa nou naike,*	constamment.
Bigue.	hier au soir.	*Daigue,*	déjà.
Taye,	aujourd'hui.	*Sàkisá,*	à chaque instant.
Légui,	bientôt.	*Mouke,*	jamais.
Eulleuk,	demain.	*Jainankère,*	quelquefois.

Adverbes de quantité.

Bou baré,	beaucoup.	*Bou doïe,*	assez.
Bou baréabaré.	excessivement.	*Bou one,*	trop.
Toûti.	peu.	*Lou daïe,*	autant.
Toûtitoûti,	très-peu.	*Bëïe,*	jusque.

Adverbes d'interrogation.

Loutaje?	pourquoi?	*Lanne?*	quoi?
Kagne?	quand?	*Mó?*	est-ce que?
Ti daune damano?	depuis quand?	*Ndaje?*	est-ce qui?
Ti lanne?	de quoi?	*Ana?*	où est?

Autres adverbes.

Daite, non. *Ouaólai,* oui certes. *Motaje,* c'est pourquoi.

Daidaite,	non, non.	*Rek,*	seulement.	*Gueunao lôla,*	ensuite.
Daïolaï,	non certes.	*Mbitte,*	ou.	*Nak,*	enfin.
Tousse,	point du tout.	*Walla,*	ou bien.	*Katte,*	absolument.
Dara,	nullement.	*Itté,*	aussi.	*Ni,*	que.
Ouao,	oui.	*Nagatite,*	aussi.	*Lou,*	que.
Ouaouao,	oui, oui.	*Bok,*	donc.	*Solo taje,*	c'est pour cela que.

CHAPITRE VI.

PRÉPOSITIONS, CONJONCTIONS, INTERJECTIONS.

1° *Prépositions.*

Fa, fi, fou,	à, dans, un.	*Ti,*	depuis,
Ta, ti tou,	à, dans, en.	*Ak,*	avec, contre, par.
Ta keurre,	chez.	*Ta,*	pendant, durant.
Ti kaname,	en présence.	*Naka,*	selon, suivant.
Gueunaó,	après, outre.	*Pette,*	près de.
Digantaï,	entre.	*Sóré,*	loin de.
Ti kaó,	dessus, sur.	*Ndaje,*	pour.
Ti soufe,	sous.	*Ntaje,*	à cause de.
Ti vaite,	vers.	*Anga,*	voilà.
Bala,	avant.	*Angui,*	voici (proche en vue).
Beurk,	avant.	*Ango,*	voici (proche hors de vue).

2° *Conjonctions.*

Gueunaó ba,	après que.	*Naka sou,*	comme si.
Ba, bou,	lorsque.	*Ti sá ii,*	depuis que.
Ta ba,	pendant que.	*Bala,*	avant que.
Sá ii,	au moment que.	*Sou... saje,*	quoique.
Sou, so,	si, lorsque.	*Dégam,*	pourvu que.
Daigaime,	si (entre deux verbes).	*Béïe,*	jusqu'à ce que.
Naka,	comme.	*Beïe ba,*	jusqu'au moment où.
Lou daïe naka,	autant que.		

3° *Interjections.*

Mó!	eh bien!	*Bissimilaï!*	prodigieux!
Aïe!	aïe! hé!	*Mbreusse!*	fi! pouah!
Waïe!	malheur!	*O!* (après le nom	o! eh!
Souma ndaye!	maman!	*Ejai!*	eh! eh!
Souma bakane!	ma foi!	*Jajai!*	intraduisible.
Iskine!	hélas!	*Dang!*	intraduisible.
Touke.	fi! va-t-en!	*Iaïïai!*	intraduisible.

FIN.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DE L'ESPRIT DU SIÈCLE, PAR M. MARTINEZ DE LA ROSA.

M. Martinez de la Rosa vient de publier, en Espagne, le cinquième volume de son ouvrage, qui a pour titre : *l'Esprit du Siècle*. C'est une espèce de revue générale des grands événements contemporains.

Ce volume comprend l'époque du *Consulat*. Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le chapitre premier, qui donnera une idée de l'esprit de l'ouvrage et de la manière de l'auteur.

« Un général, suivi de quelques grenadiers, chassa les députés de la nation de la salle de leurs séances, et changea, dans une nuit, la constitution de l'État ; et non-seulement il resta impuni, mais il se vit applaudi par la France, et élevé par elle à la dignité suprême.

« Le pouvoir de Bonaparte, malgré son origine, se montra fort et populaire, parce qu'il répondait aux besoins de l'époque : il parut si naturel qu'on ne remarqua pas même qu'il était illégitime.

« Il n'y avait pas longtemps que la France s'était vue menacée par les armées de l'Europe; les revers et les désastres étaient tombés sur cette nation précisément à l'époque où celui qui avait conquis tant de lauriers sur le sol de l'Italie se trouvait éloigné de la France. Ce fut donc par une tendance naturelle que les esprits se tournèrent vers Bonaparte; car au fond des âmes vivait toujours le sentiment qui y dominait avec tant de force, pendant tout le cours de la révolution française, la haine de l'influence et de l'intervention de l'étranger.

« On craignait aussi, d'une part, la résurrection de *l'ancien régime* avec ses préjugés et ses abus; de l'autre, le retour du *jacobinisme* avec ses horreurs. Bonaparte, fils de la Révolution, mais en haïssant les excès par caractère et par habitude, semblait être l'homme survenu le plus à propos pour guider le vaisseau de l'État entre ces deux écueils.

« Éblouis par ses triomphes et séduits par sa modestie, les républicains mettaient en lui toutes leurs espérances; les amis du régime monarchique espéraient, eux aussi, qu'il détruirait l'élément démocratique, et qu'il concentrerait le pouvoir dans ses mains : il y en avait même qui rêvaient la réédification de l'ancien trône.

« Quelques hommes, de trop bonne foi, croyaient apercevoir en lui un nouveau Washington; d'autres, plus méfiants, y découvraient un Cromwell; il y en eut aussi qui le crurent un Monck; mais ils se trompèrent tous, et il ne pouvait pas en être autrement; car les époques, les nations, les hommes ne sont jamais les mêmes. L'homme qui, au commencement de ce siècle, se trouvait à la tête de la nation française, n'était ni un Washington, ni un Cromwell, ni un Monck; c'était *Bonaparte*. »



Voici comment s'exprime l'auteur, après avoir parlé de la rupture de la paix d'Amiens.

« Pour prévoir combien la nouvelle lutte devait être terrible, longue et d'un succès incertain, il n'était point nécessaire de réfléchir à l'ancienne inimitié qui régnait entre ces deux puissances, ni à leurs offenses toutes récentes, ni même à leurs forces respectives; il suffisait de penser aux deux hommes qui allaient se trouver en présence.

» D'un côté, Bonaparte, enivré par tant de triomphes, accoutumé à dicter des lois à la France et des traités à l'Europe, ennemi de l'Angleterre par penchant, par habitude, par esprit de vengeance; avec des ressources inépuisables à sa disposition, avec plusieurs peuples soumis à sa voix, avec une volonté plus forte encore que l'acier, car l'acier lui-même fléchit.

« A la tête du gouvernemnt britannique apparaissait Pitt, plus célèbre encore que son père, dont il paraissait avoir reçu en héritage le savoir, l'éloquence, et surtout la haine de la nation française; Pitt, doué d'un esprit aussi élevé que profond, d'un cœur froid, d'une résolution inébranlable; insensible à l'amour, à la popularité, aux affections tendres et généreuses; n'ayant qu'une passion, une seule pensée, la grandeur et la gloire de sa patrie; jaloux du pouvoir, mais n'oubliant pas qu'il était né dans un pays libre; ambitieux sans bassesse; n'étant aimé ni du peuple, ni de la noblesse, ni de la cour, mais si sûr de son empire qu'il devait finir par les maîtriser tous. »

IL MEDIO EVO,

DISCORSO DI CESARE CANTU.

LE MOYEN AGE,

DISCOURS DE M. CÉSAR CANTU,

Imprimé en tête du huitième livre de l'*Histoire universelle*, du même auteur.
Turin, 1841. — 99 pages in-8°.

Le moyen âge est l'époque la plus obscure et la plus difficile peut-être à étudier de l'histoire. La tâche de l'historien de cette période est de rechercher l'origine, les migrations, le mélange, la composition et les établissements successifs des différents peuples de l'Europe. Longtemps l'histoire de l'antiquité s'est résumée dans celle des Grecs et des Romains imposant leur volonté aux autres peuples de la terre; le moyen âge, au contraire, est agité par des nations juxta-posées, ayant des lois et des mœurs à part, d'où leur mode de gouvernement et de développement matériel et intellectuel prend un caractère distinctif et tranché. Il faut des connaissances vastes, presque universelles, pour démêler et régler ce chaos; il faut un jugement exercé et profond pour ne pas se jeter à corps perdu dans l'un des deux extrêmes: ou blâmer avec les uns le moyen âge comme une époque de barbarie et d'ignorance, funeste à l'humanité, ou le

louer avec d'autres comme un nouvel âge d'or, où tout a atteint la perfection, les mœurs, l'état social, la guerre, les arts, et jusqu'à la poésie. C'est de là que date la guerre, déjà ancienne, des écoles classique et romantique en littérature, et la querelle non moins vive des écoles philosophique et historique dans les sciences.

En touchant à toutes ces questions, et en nous démontrant l'origine et la décadence des différents Etats de l'Europe, l'auteur a su ranimer, galvaniser des cadavres tombant en pourriture dans l'obscurité de chroniques sèches, fastidieuses et souvent ridicules, où les faits les plus simples ne sont expliqués que par la fatalité ou par la prophétie de quelques fous qui se disaient inspirés du ciel pour enchaîner l'avenir et les actions de l'humanité. Nous ne répéterons pas ici tout ce que l'éloquent historien dit des différents systèmes d'après lesquels l'histoire a été écrite; nous n'avons à lui adresser que des éloges bien mérités pour la manière brève et énergique avec laquelle il a résumé tant de matériaux en si peu d'espace, car nous n'admirons pas l'écrivain qui ne sait que reproduire les sources dans leur glaciale nature, son mérite ne nous paraît pas supérieur à celui d'un copiste intelligent.

De front avec l'étude profonde des sources où repose l'origine des temps dont il traite l'histoire, M. Cantù fait marcher l'appréciation consciencieuse de tous les historiens de mérite qui, en Italie, en France, en Allemagne et en Angleterre ont écrit sur cette matière.

La lecture de cette courte brochure nous a vivement intéressé; nous attendons avec impatience le grand ouvrage auquel elle doit servir d'introduction. Il nous tarde de revoir sur un espace plus étendu l'entraînant écrivain, qui professe la foi la plus pure pour le progrès de l'humanité, au triomphe de laquelle il se voue tout entier, méprisant ceux de ses ennemis qui voudraient l'arrêter dans la carrière et le transformer en une de ces machines plus ou moins intelligentes que des hommes habiles tournent ou retournent, attirent ou arrêtent à volonté.

W. Nolte,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

DES RÉGENCES EN FRANCE,

PAR M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA, PAIR DE FRANCE.

Avant même que le projet de loi sur la régence eût été présenté, de nombreuses brochures étaient publiées sur cette question; tous les systèmes s'étaient trouvés en présence à la Chambre des députés. L'auteur de l'ouvrage dont l'Institut Historique m'a chargé de lui rendre compte, n'avait pas attendu que le projet de loi fût soumis à la délibération de la Chambre des pairs, dont il



est membre, pour émettre son opinion consciencieuse sur ce sujet. Il prévoyait, sans doute, que la discussion n'y serait ni longue, ni animée; et l'événement a justifié ses prévisions.

La partie historique occupe une grande place dans son ouvrage, et ce n'est que sous ce rapport qu'il rentre dans la spécialité de nos travaux.

L'auteur s'étonne et s'afflige du silence de la Charte sur ce point important de notre droit public.

Il trace un tableau rapide des diverses régences. Cette partie de son œuvre se fait remarquer par beaucoup de clarté, d'exactitude, et surtout par une franche appréciation des faits. Appuyé sur les témoignages de l'histoire, il soutient que mal à propos la plupart des publicistes et des historiens ont fait remonter l'établissement des régences en France à la période mérovingienne. Il ne pouvait y avoir de régence à cette époque.

Sous les successeurs des Clovis la royauté n'était qu'un titre sans pouvoir réel. L'autorité tout entière reposait entre les mains des maires du palais, qui bientôt rendirent cette dignité héréditaire dans leur famille.

Charles-Martel a gouverné en toute souveraineté, pendant plusieurs années, sans roi titulaire, et, lorsqu'il jugea à propos de rendre ce titre à Thierri II, qui, comme son père et son successeur, resta plongé dans la plus obscure inactivité, la royauté était de fait le patrimoine héréditaire des Pepin, depuis que Pepin-le-Vieux avait réuni dans ses mains les trois mairies d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne.

Le mot de *régent* n'existait pas même sous la première et la seconde race. Philippe-le-Long fut le premier qui prit ce titre.

L'auteur prouve qu'il a fait une étude approfondie de notre histoire. Il pense que les précédents sont inapplicables à l'état actuel de nos institutions politiques; puis il aborde franchement la principale question, la compétence des Chambres actuelles, et il conclut pour l'affirmative. Toutes les opinions inspirées par une conviction réfléchie et désintéressée sont respectables, et je n'ai point à m'occuper ici des débats de la politique d'actualité.

Qu'il me soit cependant permis, sans sortir du cadre historique, de faire remarquer que tous les précédents ne sont pas sans application à la polémique de ces derniers jours. Il en est deux surtout qui ont une parfaite analogie avec le principe fondamental de nos institutions politiques actuelles : ce sont les délibérations de la célèbre assemblée des états de 1484, et celles de l'Assemblée constituante de 1789. A ces deux époques, comme aujourd'hui, la question fut discutée sous le point de vue du principe de la souveraineté nationale, d'où la conséquence nécessaire de l'intervention d'un pouvoir constituant pour remplir cette omission de la loi fondamentale qui nous régit.

L'auteur a pensé autrement, et ce qu'il y a de singulier c'est qu'il s'appuie sur les mêmes autorités que les écrivains de l'opinion opposée. Loin de contester le principe soutenu à la tribune des états de 1484 et de 1789, il l'adopte et ne

motive son opinion pour la compétence d'une législature ordinaire que sur les perturbations, les troubles politiques que pourraient, suivant lui, exciter la convocation des assemblées primaires et l'établissement d'une assemblée spéciale et vraiment souveraine. Son avis à cet égard est l'expression d'un patriotisme qu'il faut admirer en dehors de toute polémique. Les ordonnances réglementaires de Charles V fixent l'âge de la majorité et l'exercice de la régence (août et octobre 1374). Ces deux ordonnances sont datées, la première de Vincennes, la seconde de Melun.

M. de la Moskowa aurait pu développer davantage les phases diverses des époques de régence; les ordonnances de Charles V, qui avaient posé les bases de cette institution dynastique, subirent, sous ses successeurs, de graves modifications, mais l'auteur a résumé avec une rare et heureuse précision tous les faits historiques; et, s'il a omis quelques circonstances importantes, ce n'est pas faute de lumières: c'est qu'il a craint de dépasser les limites qu'il s'était imposées. Il parle à peine des régences collectives, des régences avec ou sans conseil, et se tait sur les régences prétendues de quelques hauts personnages qui n'en ont pas même eu le titre. A propos des influences étrangères, justement à craindre quant aux reines épouses ou aux douairières, il aurait pu citer celle de Blanche de Castille, mère de Louis IX, qui fut une ère de calamités déplorables, et que presque tous les historiens vantent comme une régence modèle. L'autorité tout entière était entre les mains d'un prélat romain, le cardinal Saint-Ange. Les faits démentent les assertions des légendaires de l'époque et de leurs serviles imitateurs.

L'intervention des ministres de l'autel, même des prélats français, dans le gouvernement a été funeste à la France. Il faut admettre deux exceptions, George d'Amboise et Richelieu.

Suger n'a pas été régent, mais adjoint au régent, au comte de Vermandois, et seulement pour une partie de l'administration intérieure.

L'auteur termine en donnant la préférence aux hommes de guerre. Fils du *brave des braves* il ne voit rien au-dessus de la gloire militaire. On pourrait, avec la certitude du succès, opposer à cette opinion le témoignage de l'histoire. Je m'arrête. Cette dissertation excéderait les bornes du mandat dont j'ai été honoré, et n'entre point dans la spécialité des travaux de la 1re classe.

Je me résume. L'œuvre de M. de la Moskowa est une œuvre de conviction profonde. Elle se fait remarquer par une sage et vaste érudition. C'est aussi l'œuvre d'un bon citoyen. Il serait injuste de confondre ce livre avec cette foule de publications improvisées au pas de charge et destinées à passer avec la circonstance qui les a inspirées.

Je conclus à ce qu'il soit écrit à l'auteur pour le remercier de l'envoi qu'il a fait de son ouvrage à ses collègues de l'Institut Historique, et pour que ce livre soit déposé dans la bibliothèque de la Société.

DUFEY (de l'Yonne),

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 5 octobre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Dix-neuf membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire lit une lettre de M. Bailly de Lalonde, qui se présente comme membre résidant sous les auspices de MM. Renzi et Fontaine. Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature : MM. Dufey (de l'Yonne), Renzi et Nolte. Ce dernier est déjà chargé du rapport sur l'ouvrage de M. Bailly de Lalonde, présenté à la 2e classe le 14 septembre dernier, et intitulé : *le Léman*, ou *Voyage pittoresque, historique et littéraire à Genève et dans le canton de Vaud*.

M. Dufey (de l'Yonne) lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Des Régences en France*, par M. le prince de la Moskowa, pair de France. Le rapporteur, écartant la question politique, qui n'est pas du ressort de la classe, montre, par un examen approfondi et des citations faites à propos, que la partie historique est traitée dans ce livre avec conscience et savoir.

Une vive discussion s'engage, à la suite du rapport, sur cette partie si importante de notre histoire. MM. Mary-Lafon, E. Breton et le rapporteur prennent particulièrement part à cette discussion animée, qui se prolonge jusqu'à la fin de la séance.

Le rapport de M. Dufey (de l'Yonne) est renvoyé, à l'unanimité, au comité du journal. (Voir la 100e livraison, page 430.)

*** Le mercredi 12 octobre, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. — Dix-huit membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire annonce à la classe la présentation de trois candidats ; ce sont MM. : 1° F.-F. de Reecke, conseiller d'État, secrétaire perpétuel de la Société Littéraire et Artistique de Mittau, en Courlande (Russie), proposé par MM. le docteur Schultz, membre correspondant à Saint-Pétersbourg, et Renzi ; 2° Gabriel Rein, professeur à l'université impériale d'Helsingfors, président actuel de la Société Littéraire de Finlande, présenté par les mêmes ; 3° l'abbé Lambert, curé de Gorée (Sénégal), présenté par MM. l'abbé Henri, membre correspondant, missionnaire apostolique au Sénégal, et Renzi. Sont nommés commissaires, pour l'examen de ces trois candidatures : MM. le comte Le Peletier d'Aunay, Alix et Renzi. Ce dernier est chargé

en même temps de rendre compte à la classe de la *Grammaire ouolove* et des *Notices sur les mœurs et les usages des nègres ouolofs*, envoyées par M. l'abbé Lambert. (Voir la 100e livraison, page 411.)

M. le comte Le Peletier d'Aunay lit une traduction fort gracieuse d'une ode de Byron, intitulé : *Une larme.*

M. Leudière lit un rapport sur un *Nouveau Lexique anglais-français et français-anglais* (un fort vol. in-12 de plus de mille pages, à deux colonnes, d'un texte très-serré ; Londres, 1842), par M. Marin de La Voye, professeur de littérature française à l'établissement militaire de la Compagnie des Indes-Orientales. Le rapporteur rend témoignage au savoir et à la méthode de l'auteur ; il reconnaît l'à-propos et l'utilité de plusieurs innovations heureuses introduites dans son ouvrage, et indique quelques améliorations qui pourraient encore accroître cette utilité, particulièrement pour les étrangers. Ce rapport est renvoyé, à l'unanimité, au comité du journal.

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion sur un travail de M. Bernard-Jullien, lu à la dernière séance de la 2e classe, et intitulé : *Des traductions de l'Iliade en vers français, composées pendant l'époque impériale.* (Voyez la précédente livraison, page 398.) — Cette discussion, non moins vive et non moins intéressante que la première, occupe le reste de la séance. Le travail de M. Bernard-Jullien est renvoyé au comité du journal.

*** La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 19 octobre, sous la présidence de M. l'abbé Badiche. — Vingt-deux membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal M. le secrétaire lit une lettre de notre collègue, M. le docteur Schultz, par laquelle il annonce qu'il n'ira pas pour le moment au Caucase, sa famille étant de retour à Saint-Pétersbourg, mais qu'il s'empressera de communiquer à l'Institut Historique des pièces intéressantes sur les peuples du Nord, et particulièrement sur les Finnois.

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures qui seront annoncés au *Bulletin bibliographique.*

Trois candidats sont proposés à la classe comme membres correspondants ; ce sont : 1o Monseigneur Pasqua, évêque de Nola (royaume des Deux-Siciles), présenté par MM. Filippo Rizzi, membre correspondant, président de la Cour supérieure à Naples, et Renzi ; 2o M. l'abbé Domenico Zanelli, rédacteur du *Diario di Roma*, présenté par MM. l'abbé Omer Maurette et Renzi ; 3o M. Escarraguel, docteur-médecin à Bordeaux, présenté par MM. le docteur B. Pillore et Renzi. Sont nommés commissaires pour l'examen de ces trois candidatures : MM. Nolte, Foulon et Renzi.

M. Renzi lit, en son nom et au nom de MM. l'abbé Badiche et Nolte, un rapport détaillé sur plusieurs candidatures fort bien accueillies par la classe dans sa dernière séance. (Voyez la précédente livraison, page 394.) Sur les conclu-

sions conformes du rapporteur, la classe admet successivement, à l'unanimité, par voie de scrutin secret : S. A. R. le comte de Syracuse, frère de S. M. le Roi des Deux-Siciles ; S. E. le prince d'Angri, de Naples ; M. Mancini, membre de l'Académie des Sciences de Naples ; l'honorable M. Seebode, docteur, conseiller d'État, directeur de l'instruction publique du duché de Nassau, etc., à Wiesbaden ; et M. Simonet, jeune étudiant, qui a offert à la classe une dissertation philosophique pleine de vigueur et de maturité.

M. l'abbé Badiche lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *De la Réforme et du Catholicisme, aux hommes de bonne foi*, par notre collègue M. l'abbé Polge, professeur de dogme à la Faculté de théologie d'Aix. Après une discussion de laquelle on écarte avec le plus grand soin la question dogmatique, qui n'est pas du ressort de la classe, le rapport est renvoyé au comité du journal.

*** Le mercredi 26 octobre, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Debret. — Seize membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. E. Breton lit une lettre de notre collègue M. l'abbé Devic, qui consent à ce que l'Institut Historique fasse à son mémoire sur *Bratuspantium* les retranchements qu'il jugera nécessaires pour lui permettre d'entrer dans le cadre du journal.

Cet important mémoire, après avoir subi une réduction de quelques pages, fera encore deux articles étendus.

M. le docteur A. Fabroni, conservateur du Musée d'histoire naturelle et d'antiquités d'Arezzo (Toscane), est présenté comme membre correspondant par notre collègue M. le capitaine Oreste Brizzi (d'Arezzo) et Renzi. On se rappelle que M. le docteur A. Fabroni a envoyé à l'Institut Historique, au commencement de cette année, un ouvrage d'un haut mérite, intitulé : *Histoire des anciens vases de terre d'Arezzo* (en italien), avec d'excellentes planches. M. E. Breton en a rendu compte dans la 92e livraison de notre journal (mars 1842). Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature : MM. Foyatier, E. Breton et Renzi.

M. Brillouin continue la lecture de ses *Essais sur quelques antiquités du département de l'Aube*. Il discute dans ce morceau les opinions des divers historiens sur le lieu où fut vaincu Attila. M. Brillouin pense, avec les auteurs champenois et M. de Guignes, qu'Attila fut défait par Aétius près de Méry-sur-Seine (Aube), *in campis Mauriacis*, et non près de Châlons. Comme eux il appuie son sentiment de l'autorité de Grégoire de Tours, des auteurs de la vie de sain Anicus, évêque d'Orléans, et surtout d'Idace et de Frédégaire, chroniqueurs du VIIe siècle, qui disent formellement que l'armée des Huns fut battue près de Méry-sur-Seine, au diocèse de Troyes, *in campania Mauriacensi tretensi*. M. Brillouin discute ensuite le texte de Jornandès : *Convenitur itaque in campis Catalaunicis qui et Mauriaci nominantur*. Ce texte indique clairement les plaines catalauniques qui, près de Méry-sur-Seine, avaient un nom particulier, celui

de plaine de *Mauriacum*, du nom même de la ville de Méry-sur-Seine. C'est aussi l'opinion d'Isidore dans sa chronique. Frédégaire dit positivement que la plaine de Mauriacum est près de Troyes, et fait partie des plaines catalauniques désignées par Jornandès.

M. Brillouin parle ensuite des monuments qui se trouvent dans cette plaine, nue et exposée aux ardeurs du soleil, qu'il a visitée en détail; il décrit les objets antiques et les médailles qu'il y a recueillis.

Ce travail a été écouté avec la plus grande attention par tous les membres présents.

*** L'assemblée générale du mois de septembre (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 30 octobre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-neuf membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, un membre faisant les fonctions de secrétaire lit la nomenclature des ouvrages offerts à l'Institut Historique depuis la dernière assemblée générale. Ces ouvrages, au nombre de onze, seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remercîments sont votés aux donateurs.

L'ordre du jour appelle la sanction par l'assemblée générale de plusieurs élections faites par la 3e classe. Sont définitivement admis, à l'unanimité, par voie de scrutin secret et par votes successifs : S. A. R. le comte de Syracuse, frère de S. M. le Roi des Deux-Siciles ; S. E. le prince d'Angri, de Naples ; M. Mancini, membre de l'Académie des Sciences de Naples; l'honorable M. Seebode, docteur, conseiller d'État, directeur de l'instruction publique du duché de Nassau, à Wiesbaden ; M. Simonet, étudiant, à Paris.

M. le docteur Josat lit ensuite la biographie de feu notre collègue Ottavi. Ce travail obtient l'approbation générale; il est renvoyé par acclamation au comité du journal. (Voir la 99e livraison, page 377.)

CHRONIQUE.

De la Réforme et du Catholicisme, par M. l'abbé Polge, professeur de dogme à la Faculté de Théologie d'Aix (1).

Nous regrettons vivement qu'il ne nous ait point été permis de payer à cet ouvrage le tribut motivé d'éloges qu'il mérite sous tous les rapports, au point de vue surtout où l'auteur s'est placé. Mais les questions que M. l'abbé Polge soulève, rentrant exclusivement dans le domaine de la controverse dogmatique, et l'histoire n'y figurant qu'incidemment et d'une manière tout à fait accessoire, un compte-rendu approfondi aurait entraîné la violation des statuts qui régis-

(1) Un vol. in-8°, à Paris, chez Parent-Desbarres, rue Cassette, 28.

sent l'Institut Historique et l'aurait manifestement fait sortir de la spécialité dont son titre même lui a tracé le cercle. Nous ne pouvons donc que nous borner à une mention très-honorable de ce livre, qui, par les circonstances sous l'influence desquelles il a été composé, autant que par sa valeur scientifique et littéraire, a eu un grand retentissement, tant en France qu'à l'étranger.

— M. Nolte a rendu compte à la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) d'un *Recueil de Fables* en prose allemande, publié par M. Reclam. Le rapporteur trouve que le style en est correct, et que l'auteur a l'habitude d'écrire avec facilité en allemand; mais il regrette de ne découvrir ni grande originalité, ni pensées bien neuves ou bien piquantes dans les divers sujets dont se compose le recueil.

Le même écrivain a traduit, ajoute M. Nolte, un ouvrage remarquable de M. Bergmann sur les Éléments de la Prosodie. Dans la version de M. Reclam on remarque la même habileté et la même clarté de style que dans ses Fables. La préface dont il a fait précéder sa traduction atteste une connaissance profonde des langues anciennes classiques et de plusieurs langues modernes. Ces qualités, qui sont aujourd'hui fort rares, suffisent pour faire admettre et appuyer la candidature de M. Reclam à l'Institut Historique.

— Notre collègue, M. Filippo Rizzi, de Naples, nous a adressé un livre qu'il vient de publier sous le titre de *Riflessioni sull' impunità*. Cet ouvrage, où sont retracés avec profondeur et sagesse les inconvénients qui résultent pour la société de l'impunité des crimes, et où sont proposés les moyens les plus éfficaces de les prévenir, honore infiniment son auteur; et tout le monde peut le lire avec le plus vif intérêt; mais pour les Napolitains surtout il est d'une grande importance, les abus signalés appartenant à la jurisprudence napolitaine, et les remèdes proposés se rapportant à cette même législation. Cet ouvrage a valu à notre collègue une décoration de l'empereur du Brésil.

— M. l'abbé Cacheux, ancien professeur de l'Université, auteur d'un *Essai sur la Philosophie du Christianisme*, considérée dans ses rapports avec la Philosophie moderne, qui a paru en 1839 (2 vol. in-8°), s'occupe en ce moment d'un nouvel ouvrage qui se rattache au premier sur beaucoup de points, et qui a pour titre : *Essai sur la Philosophie de l'Histoire des Conciles, depuis l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules jusqu'à nos jours, et de leur influence sur les lois, les mœurs et la civilisation moderne.*

Si M. l'abbé Cacheux apporte à l'exécution de ce second ouvrage tout le soin dont il est capable et que réclame une matière aussi importante, nous avons tout lieu de penser que ce livre offrira un véritable intérêt, et que les personnes qui s'occupent de l'étude des grands résultats de l'histoire y puiseront des documents précieux. Il répandra de nouvelles lumières sur une grande institution

religieuse et un ordre de faits qui certainement n'ont pas été sans influence sur les progrès de la civilisation.

— Un de nos vénérables collègues, dont toute la vie a été consacrée à l'étude et à la littérature, M. Boysse, nous adresse une pièce de vers manuscrite, intitulée *Épître à Damon*, dans laquelle il développe cette thèse, que le sage trouve le bonheur dans le culte des arts, dans le calme des passions, dans l'amour de la patrie, et dans une noble indépendance de caractère.

Le rapporteur, M. Vincent, qui a rendu compte de ce travail à l'Institut Historique, ne connaît pas l'auteur; mais il croit être sûr que la vérité de ce qu'il soutient lui a été révélée par sa propre expérience. Il ne viendrait guère à l'esprit d'un vieillard, dont la vie se serait écoulée dans la frivolité, ou aurait été flétrie par le vice et d'humiliantes faiblesses, de traiter un pareil sujet. Il s'élève de ces derniers accents d'un sage une sorte de parfum de vertu qui ne permet pas de s'y méprendre. On y remarque cependant plusieurs vers qui brillent de tout l'éclat de la jeunesse; d'autres, avec une noble simplicité, expriment de grandes idées morales. Tel est celui-ci, où l'auteur laisse en quelque sorte échapper le secret de la satisfaction qu'il éprouve au déclin de sa carrière :

J'ai fait le bien, Damon; il est ma récompense.

Voilà de ces souvenirs, dit l'auteur, qui embellissent *les bords du tombeau*. Heureux le vieillard qui peut se rendre un pareil témoignage!...

— Dans une lettre que nous recevons de notre collègue M. Froment, d'Annonay, nous remarquons les passages suivants :

« Les archives du duché de Joyeuse (Ardèche), qui contenaient des titres précieux, furent brûlées en entier au commencement de la révolution française, malgré l'opposition de M. Tardy de Montravel, le grand-père de ceux d'aujourd'hui.

« L'église de Rosières avait été la chapelle d'une abbaye de Bénédictins ; on n'y voyait d'autre date que celle de 1105, inscrite sur une cloche. Mais cette cloche devait être de beaucoup postérieure à la construction du monument et à l'établissement des Bénédictins.

« D'après la tradition, Charlemagne, après avoir défait les Sarrasins en ce lieu, y aurait bâti une chapelle attenante au tombeau des guerriers morts dans le combat.

« D'après la tradition, Charlemagne aurait aussi fondé Joyeuse.

« On lit dans un *Voyage scientifique au midi de la France, sous Louis XIV*, par dom Barbier et d'autres Bénédictins, le passage suivant, auquel il est fait allusion dans les chroniques de Saint-Denis :

« Le roi Charles arriva dans un lieu nommé Rosières, des grandes plantations
« de rosiers que les Arabes, qui y étaient établis depuis nombre d'années, y

« avaient plantés pour fournir à une distillerie d'huile essentielle de rose, pareille « à celle d'Orient. Les haies de rosiers, derrière lesquelles les Arabes se retran- « chaient, furent cause que les troupes françaises se virent plusieurs fois repous- « sées, et qu'il fallut que la cavalerie mît pied à terre et se servit de ses haches « d'armes pour abattre les haies. Les Arabes furent enfin culbutés et se réfugiè- « rent sur l'autre rive d'une petite rivière (1), déplorant plus la perte de leurs « rosiers que celle de leurs gens.

« Le lendemain, les troupes du roi furent encore repoussées à l'attaque d'une « colline d'où les Arabes faisaient rouler des quartiers de roche.

« Le roi, conduisant lui-même ses troupes, enfonça son épée en terre en di- « sant qu'elle demeurerait en ce lieu ; et le nom de cette épée, Joyeuse, en resta.

« Le terrain sur lequel le roi campa portait de mon temps (ajoute dom Bar- « bier) le nom de Régy. » C'est encore le nom du champ compris entre la route royale n° 104 et le chemin vicinal de Balbiac.

« On fouille en ce moment le tombeau des officiers de l'armée de Charlemagne, pour reconstruire l'église de Rosières, qui s'est écroulée en 1837.

« L'entrepreneur et les desservants ont été priés, par M. Maurice Tardy de Montravel, de Joyeuse, de rechercher soigneusement les médailles, pièces de monnaie, inscriptions, ou signes quelconques, qui pourraient fournir quelque éclaircissement sur l'époque de la fondation du tombeau et de l'abbaye.

« M. de Montravel possède des plans, dessins, pris sur les lieux, et qui indiquent quelles ont été la forme et la destination primitive de ces monuments, qu'on avait de la peine à reconnaître avant que l'église se fût écroulée, à cause des constructions latérales qui les défiguraient.

« A mille mètres de Joyeuse, vers l'ouest, on rencontre les restes d'une ville antique appelée Veyrune, des décombres, des débris de tuile, de vases antiques, des pierres façonnées, épars çà et là. Les murs de clôture des champs en sont construits pêle-mêle avec des pierres taillées ou brutes. Ces ruines couvrent une assez vaste étendue. L'entrée d'une habitation de paysan est formée par deux fûts cannelés de colonnes antiques qu'enlacent le lierre et des ceps de vigne.

« Au rapport du maître de la maison, ces pierres furent trouvées toutes taillées dans la terre, il y a cinquante à cinquante-cinq ans. Il y avait là aussi autrefois un puits très-profond d'eau fraiche comme la glace. De grosses pierres qui gisent çà et là en formaient l'ouverture. On l'a comblé, il y a une vingtaine d'années, on ne sait pourquoi. On découvrit aussi, il y a environ dix ans, un appartement dont les murs étaient ornés de peintures : tout a été détruit, et la pièce comblée jusqu'à la voûte. On y a trouvé une tombe, ou caisse en plomb, renfermant une coupe parmi des ossements. D'après la tradition du pays, on servait alors du vin aux morts. A diverses époques, on a déterré, aux environs,

(1) Cette rivière est probablement la Beaume, qui coule entre Rosières et Joyeuse, situé sur un coteau à l'opposite.



des médailles, des pièces de monnaie. Ces découvertes, plus ou moins remarquables, démontrent jusqu'à un certain point le passage des Romains en ces lieux, et l'existence d'une ville, ouvrage de leurs mains.

« Voici la description d'une de ces pièces : Tiers de sou d'or de l'empereur Justinien Ier; travail barbare; tête à gauche diadémée. Légende circulaire : D.N. IVSTINIANVS P.A. Au revers : Victoire passant, tenant à la main droite une couronne, et de la gauche une croix. Dans le champ et sur la croix parait une étoile. Légende circulaire : VICTORIA AVGVSTORVM. A l'exergue : CON OB. »

ERRATUM.

Page 370, note 1re, ligne 2, au lieu de *Cianni*, lisez : *Gianni*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de rien ; livraisons 52 et 53; lord Brougham, baron Larrey. Sous presse : le P. Lacordaire, Nothomb.

Neue Jahrbücher für Philologie et Paedagogik ; les livraisons des années 1840 et 1841 ; par M. le docteur Seebode, directeur de l'instruction publique du duché de Nassau.

Scholien zu Q. Horatius Flaccus, I. Heft ; par M. le docteur Seebode.

Μιχαὴλ Ψελλοῦ ἐπιλύσεις συντόμοι φυσικῶν ζητημάτων ; ouvrage inédit, publié pour la première fois par M. Seebode.

Origine commune de la littérature et de la législation chez tous les peuples, démontrée par l'examen comparatif des monuments littéraires des Hébreux, des Hindous, des Chinois, des Mahométans, etc. ; par M. U.-H. Cellier du Fayel ; 1 vol. in-8°. 1842.

Éléments de Philosophie, rédigés d'après les écrits de Pierre Leroux, par Robert (du Var), professeur de philosophie à l'Institut Historique ; 1 vol. in-8°. 1842.

Les Femmes célèbres de 1789 *à* 1795, *et leur influence dans la Révolution* ; pour servir de suite et de complément à toutes les histoires de la Révolution française ; par E. Lairtullier, avocat. 2 vol. in-8°.

Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ, par M. Onésime Leroy

Grammaire raisonnée de la langue latine, par M. l'abbé J.-H.-R. Prompsault aumônier de la maison royale des Quinze-Vingts ; Ire partie ; 1 vol. in-8°. 1842

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.
L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

MÉMOIRE.

RECHERCHES

SUR L'ORIGINE ET LES ATTRIBUTIONS DE LA CHARGE DE CONNÉTABLE.

En France, comme dans la plupart des anciennes monarchies, toutes les grandes fonctions civiles et militaires ont été, sous la première et la seconde race, conférées à des officiers de la domesticité royale. Les maires (*majores regiæ domus*), les sénéchaux, spécialement chargés du service intérieur du palais, étaient à la fois préposés aux recettes et aux dépenses domestiques du prince et juges des gens attachés à son service. Les connétables (ou comtes de l'étable), préposés aux écuries et aux équipages du prince, avaient sous leurs ordres deux maréchaux. Sous les titres de proto-notaire, de référendaire, d'archichancelier, de chancelier, on désignait le chef suprême de la justice et le gardien du scel royal.

Les publicistes et les historiens, d'accord sur l'origine et les attributions des grands dignitaires de la couronne, se taisent sur les motifs qui avaient déterminé les rois des deux premières races à prendre ces fonctionnaires dans les rangs obscurs des officiers attachés à leur service. Ces motifs s'expliquent par l'état des mœurs et des institutions à l'époque de la conquête, état qui prépara et d'où sortit plus tard le régime féodal.

Tous les bénéfices de territoire et de juridiction n'étaient que temporaires et révocables à la volonté du prince; mais les premiers titulaires les considérèrent comme leur part de butin, comme la juste récompense des services rendus par eux sur le champ de bataille, ou de leur défection en faveur du conquérant.

Les premiers rois, en imitant les usages des cours impériales de Rome et de Constantinople, et en s'environnant d'officiers revêtus des mêmes titres et des mêmes honneurs, n'avaient pas, comme les empereurs, une cour nombreuse; ils ne pouvaient pas, comme ces souverains de la moitié du monde, choisir les officiers de leur palais dans les rangs d'une foule de courtisans, dans les castes patriciennes, et dans celles dont les priviléges étaient consacrés par une tradition séculaire. Les rois des deux premières races n'avaient autour d'eux que des soldats et des valets. Tous les bénéficiers résidaient dans les provinces ou dans les fractions de provinces dont l'administration leur avait été conférée par le prince. Ils n'avaient qu'une pensée : c'était de substituer à leur titre précaire l'hérédité de leurs charges dans leurs familles; et ils réussirent d'abord à rendre leurs bénéfices viagers, puis à les transmettre à leurs fils. De là l'isolement du monarque, de là l'absence d'une cour,

A cette époque, où la force brutale était le seul droit connu, les honneurs, les riches domaines appartenaient au plus hardi et au plus courageux.

Si l'on en excepte Louis XI et Louis XIV, les rois n'ont jamais exercé qu'une autorité collective. Ces fonctions de sénéchal, de connétable, si modestes, si restreintes dans l'origine, grandirent avec le temps. Les connétables avaient le commandement supérieur de toutes les armées et dirigeaient seuls à leur gré l'administration de la guerre.

Dans la haute domesticité royale les comtes de l'étable n'occupaient d'abord que le cinquième rang dans la hiérarchie des officiers de la couronne. Au-dessus d'eux étaient le maire, le comte du palais, le sénéchal, etc., et au-dessous deux maréchaux.

La charge de connétable était en plein exercice à la cour de Bourgogne longtemps avant de l'être à celle des rois de Paris. Le connétable bourguignon n'était pas, à une époque voisine de la conquête, un simple chef des écuries du prince, mais l'un des principaux généraux de l'armée.

Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, avait envoyé, sous le commandement de son connétable Leudegésile, une armée nombreuse en Gascogne, contre Gondowalde (Mil., *Histoire de Bourgogne*, t. Ier, p. 210). Les ducs de Bourgogne ont continué d'avoir des connétables comme les rois leurs prédécesseurs. Dutillet cite aussi les connétables de Champagne et de Normandie.

On retrouve la même charge établie dans les seigneuries des grands vassaux, des hauts barons et des riches châtelains. Lacurne Saint-Palais, *Mémoires sur la chevalerie*, t. Ier, p. 4, atteste ce fait et en explique la cause. « L'espèce d'indépendance, dit-il, dont avaient joui les hauts barons au commencement de la troisième race, et l'état de leur maison, composée des mêmes officiers que celle du roi, furent pour leurs successeurs comme des titres qui les mettaient en droit d'imiter par leur faste ce qu'ils appelaient leur cour. »

Les connétables des grands vassaux avaient le commandement supérieur de leurs troupes longtemps avant que les rois eussent érigé chez eux en dignité militaire ce qui n'était qu'une charge de cour.

Aimoin cite deux comtes de l'étable sous Théodoric, roi d'Austrasie. Sous Charlemagne, la levée des troupes et le commandement des armées n'étaient pas exclusivement dans les attributions du comte de l'étable. « L'empereur Charlemagne, dit le vieux chroniqueur que je viens de citer, manda près de lui trois de ses officiers, Adalgise, chambellan; Ceilon, comte de l'étable, et Gorat, comte du palais, et leur ordonna de lever des troupes de Français orientaux et Saxons pour aller à leur tête réprimer le soulèvement des Esclavons.

Ce fait prouve que déjà le comte de l'étable, comme les autres officiers du palais, était employé dans les armées, mais qu'il ne les commandait pas en chef et avec toute l'autorité d'un généralissime.

Il est impossible de constater d'une manière exacte l'époque précise où ces

officiers ont eu la surintendance de la guerre et le commandement en chef des armées du royaume.

Le Père Anselme, Le Gendre, et tous les historiens qui ont fait une étude spéciale de nos anciennes institutions, citent comme premier connétable Albéric (1060). Ils appuient leur opinion sur ce que cet Albéric, que l'on croit être de la famille Montmorenci, avait signé, de la qualité de connétable, *avec plusieurs grands seigneurs et officiers de la couronne et les grands de France*, la charte de fondation ou de dotation du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Paris. Mais Aimoin ni aucun autre auteur ne cite aucun cas où cet Albéric ait paru dans les armées à cette époque de guerres incessantes.

Tous les connétables en exercice, depuis cet Albéric jusqu'à Mathieu Ier, seigneur de Montmorenci, ne sont connus comme connétables que pour avoir apposé, comme Albéric, leur seing à quelque charte de fondation pieuse, en leur qualité d'officiers de la maison royale. Il ajoute, quant à ce Montmorenci, qu'il assistait à l'assemblée d'Étampes, dont le but était d'organiser une croisade. Un autre Montmorenci a commandé, il est vrai, quelques corps spéciaux dans les guerres du XIIe siècle; mais il n'avait nulle autorité sur les autres troupes, ni la direction des opérations de la guerre.

Ce Mathieu de Montmorenci et Amauri de Montfort avaient gagné l'épée de connétable dans la croisade contre les Albigeois.

Les attributions du connétable, comme administrateur supérieur et généralissime de toutes les armées, sont formellement consacrées par deux ordonnances royales, déposées aux archives de la Cour des Comptes, et citées par Anselme et Dutillet. Le problème historique serait résolu si ces ordonnances étaient datées, mais elles ne le sont pas. Elles sont écrites en vieux langage; on lit dans la première :

« Li connestable est ou doibt estre du plus secret et estroit conseil du Roy, « et ne doibt li roy ordonner de nul fait de guerre sans le conseil du connes- « table, pour tant qu'il puist avoir sa présence.

« Li connestable doibt avoir chambre a court devers le Roy, ou que li Roy « soit en sa chambre, avoir douze *courtes* et douze *caiffius* ou buches pour « ardoir (brûler) et si doibt avoir six *septius* et six cinquains et deux pougnées « de chandelles menues et torches de nuict pour le convoyer en son hostel ou « sa ville; et le lendemain le doibt rendre aux fruitiers. Si doibt avoir trente « six pains, un septier de vin pour sa mesniée (famille) devers le tinel (salle à « manger des domestiques); et deux barils pour sa chambre, l'un devers sa « bouche, l'autre devers les *bouz*, et de chacun met cuit du cru comme il faut, « et estable pour quatre chevaux. » (*Archives de la Cour des Comptes*, titre *des Bourbons*.)

L'article 1er de la seconde ordonnance dispose :

« Le connestable est pardessus tous autres qui sont en *l'ost* (à l'armée), ex- « cepté la personne du Roy, et, s'il y est, soyent ducs, barons, chevaliers, es-

« cuyers, soudoiers, tant de cheval que de pied, de quelque estat qu'ils soyent, « doivent obéir à luy. » (*Règlement de la Cour des Comptes*, cote D. Potier, fol. 183.)

Ces deux actes, dont l'authenticité ne peut être contestée, avaient réglé le rang et les *gages* du connétable. Son train était fort modeste : l'État ne lui accordait que quatre chevaux ; mais il avait une large part dans le butin. « Si on « prend chastel ou forteresse, et qu'il se rende, chevaux, harnois, vivres et « toutes autres choses que l'on trouve dedans sont au connestable, excepté l'or « et les prisonniers, qui sont au Roy, et l'artillerie au maître des arbalestriers. »

Ainsi le connétable ne connaissait de supérieur que le roi. Les princes, les plus grands seigneurs, quel que fût leur rang, lui devaient obéissance ; les fils même du roi lui étaient subordonnés.

Le document que je viens de citer est sans doute antérieur au XVe siècle, puisque Philippe de Valois, par une ordonnance spéciale, exempta les princes ses fils, et leurs officiers, des droits réservés au connétable sur tous les chefs et les corps qui composaient l'armée.

Ces droits consistaient dans la retenue d'une journée de solde, au profit du connétable, sur les officiers généraux et de tous grades, et sur les simples soldats. Mais il importe de remarquer que les princes ne furent pas exempts de cette retenue comme princes, mais parce qu'ils faisaient ou étaient censés faire la guerre à leurs dépens, et qu'ils ne recevaient point de gages du roi.

Des solennités extraordinaires signalaient l'investiture de la dignité de connétable.

« Charles, sire d'Albret, après long refus, accepta l'office. Le Roy de sa main « luy bailla son espée ; les ducs d'Orléans et de Berry à la dextre, et ceux de « Bourbon et de Bourgogne à la senestre, la lui ceignèrent, et le chancelier luy « en fit faire le serment audit Roy. » (Dutillet, p. 272.)

Le connétable portait l'épée royale, nue et haute, dans les grandes cérémonies. On arborait sur les tours des villes prises d'assaut, ou qui avaient capitulé, l'étendard de l'officier général qui avait dirigé en chef les opérations du siége ou accepté la capitulation, mais dans le cas seulement où le connétable était absent. Quand il était présent, on arborait sa bannière ; et, si le roi assistait au siége, c'était son étendard qui était arboré sur les remparts de la place, mais pour peu d'instants ; il était, après une courte exposition, remplacé par celui du connétable.

A l'armée, à la cour, le connétable prenait le premier rang après le roi. Ses prérogatives et ses attributions sont formulées dans les termes même du serment qu'il prêtait lors de son investiture.

« Vous jurez à Dieu le Créateur, par la foi et la loi que vous tenez de lui, et « sur votre honneur, que en l'office de connétable de France, duquel le Roy « vous a présentement pourveu, dont vous lui faites l'hommage pour ce deu, « vous servirez icelluy sieur envers et contre tous qui peuvent vivre et mourir,

« sans personne quelconque en excepter, en toutes choses luy obéirez, comme à « votre roy et souverain seigneur, sans avoir intelligence et particularités à « quelque personne que ce soit, au préjudice de luy et de son royaume, et que « s'il y avoit pour le temps présent et à venir, communauté, ou personne « quelconque, soit dedans ou deshors le royaume de France, qui s'élevast ou « voulsist faire ou entreprendre quelque chose contre et au préjudice d'iceluy, « soudict royaume et des droits de la couronne de France, vous l'en avertirez « de tout votre pouvoir, et vous y employerez comme connétable de France, « sans rien épargner, jusqu'à la mort inclusivement.

« Et jurez et promettez de garder et observer le contenu ès chapitres et for- « mes de fidélité vieux et nouveaux. » (P. Anselme, *Histoire générale des grands officiers de France*, t. Ier, p. 346.)

Depuis Mathieu de Montmorenci, deuxième de ce nom, le premier des connétables qui gagna son épée à la tête des armées, mort le 24 novembre 1230, jusqu'au duc de Lesdiguières, mort le 28 septembre 1626, on compte trente connétables. Duguesclin et Clisson ont plus que tous les autres brillé par leur talent, leur bravoure, et honoré cette haute dignité militaire. Raoul de Brienne fut blessé mortellement dans un tournoi, en 1344. Son fils, qui lui avait succédé, fut décapité, pour crime de félonie, en 1356. Plusieurs ont péri sur les champs de bataille, ou par suite des blessures qu'ils y avaient reçues : Gauthier de Brienne à la bataille de Poitiers, en 1357 ; Jacques de Bourbon, en 1350, à la bataille de Brignais ; il commandait l'armée royale contre *les grandes compagnies*, *les malandrins*, *les routiers*, *les tard-venus*, etc.; Charles d'Albret, à la désastreuse journée d'Azincourt; James Stewart, Écossais, au combat de Verneuil, en 1424; Charles de Bourbon, qui avait pris les armes contre la France, tué au siége de Rome, en 1527 ; Anne de Montmorenci, mort des suites de ses blessures à la bataille de Saint-Denis. Ses deux neveux, Coligny et d'Andelot, combattaient dans le parti opposé. Les guerres de religion du XVIe siècle avaient divisé la France en deux camps; tous les liens de famille et de nationalité étaient brisés. L'ambition d'une famille étrangère avait provoqué et entretenait ces guerres impies. Les Guise avaient couvert la France d'échafauds et de ruines, et le connétable de France n'était alors que leur docile lieutenant. Bernard d'Armagnac fut massacré par la faction du duc de Bourgogne, en 1418; et, en remontant l'échelle du temps, on voit encore apparaître le poignard des assassins et la hache des bourreaux. Charles de Castille était mort assassiné à L'Aigle, par ordre du roi de Navarre, en 1354. Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, avait été décapité à Paris, pour crime de lèse-majesté, en 1475.

Lesdiguières fut le dernier des connétables de France. Le cardinal Richelieu ne gouvernait pas encore la France. Louis XIII avait fait appeler Lesdiguières en 1614, aussitôt après la mort d'Henri de Montmorenci, pour lui donner l'épée de connétable. Mais de Luynes, dont l'ambition effrénée n'était justifiée par aucun talent, et d'ailleurs absolument étranger aux opérations de la guerre,

aspirait à la première dignité militaire de France, et il osa prétendre à succéder à Henri de Montmorenci. Informé que le roi avait mandé le maréchal Lesdiguières, il ne renonça pas à son projet. Favori de Louis XIII, il était sûr de le faire changer de résolution. Il fit dire au maréchal Lesdiguières qu'il eût à renoncer en sa faveur à l'épée de connétable, et lui promit pour prix de ce service tous les honneurs, toutes les récompenses qu'il pourrait désirer. Lesdiguières n'hésita pas, car Luynes était tout-puissant. Il fit plus : il engagea le roi à donner la préférence à son favori. Un caprice élève les favoris, un caprice détruit leur puissance éphémère. L'insolence du nouveau connétable égalait son ambition. Louis XIII lui-même l'appelait le roi Luynes. Il ne dissimulait pas son antipathie pour ce favori ; Luynes n'ignorait pas les plaintes du roi ; mais, comme tous ses pareils, il croyait sa disgrâce impossible. Il connaissait bien le faible Louis XIII. Il conserva son influence, ses honneurs et son rang jusqu'à sa mort. Il n'avait que quarante-trois ans quand une fièvre pourprée termina ses jours au camp de Longueville, le 15 décembre 1621. Il était connétable depuis sept ans. Ses équipages, ses meubles furent pillés par ses gens ; il ne resta pas même un drap pour l'ensevelir. Le maréchal de Chaulnes et le duc de Luxembourg, ses proches parents, qu'il avait comblés de biens et d'honneurs, témoins de sa mort, ne prirent aucun soin de sa sépulture. C'est l'histoire de tous les courtisans.

Lesdiguières obtint après lui l'épée de connétable. Il avait fait ses preuves d'habileté comme homme de guerre ; mais il souilla sa vieillesse par tous les genres de crimes. Né protestant et presque pauvre, il abjura par ambition. Il ne recula pas devant l'inceste et l'assassinat pour satisfaire ses passions, et, dans un âge très-avancé, il étonna la cour même par le scandale de sa vie privée. Son exemple fut contagieux pour sa famille, et l'on disait à Rome : « A peine « un pape suffirait-il pour donner toutes les dispenses que demandent Créqui « et les enfants de Lesdiguières. » Il mourut en 1626, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Ce fut le dernier connétable de France.

L'autorité d'un connétable était au-dessus de celle d'un premier ministre ; et Richelieu, qui voulut réunir dans ses mains tous les éléments du pouvoir monarchique, fit supprimer l'office de connétable en janvier 1727. Il avait été établi en 1328 par le premier des Valois.

Mais déjà, depuis la défection du connétable de Bourbon, le connétable avait perdu une partie de ses attributions.

Avant cette époque il était juge souverain de toutes les armées. Il prononçait, sans intermédiaire et sans appel, sur toutes les affaires de gens de guerre ; et, bien que le grand prévôt lui fût subordonné, ce nouveau chef de la justice militaire n'en avait pas moins la direction immédiate de tous les tribunaux militaires. Lui seul nommait les prévôts particuliers, et réglait toutes les opérations de ces juridictions si expéditives et si redoutables.

Le tribunal des maréchaux de France conserva le titre de connétablie. J'ai dit quelles étaient les attributions de cette cour, qui a subsisté jusqu'en 1789.

Le titre de connétable ne figura plus que dans les cérémonies du couronnement des rois, comme le titre des anciens vassaux, les ducs de Bourgogne, de Normandie, les comtes de Champagne et de Toulouse, etc. L'étiquette des cours monarchiques est rarement d'accord avec l'histoire. Ces connétables d'un jour n'avaient rien de sérieux ; leur présence était un anachronisme.

Au sacre de Louis XVI, Gaspard de Clermont-Tonnerre, premier maréchal de France, représentait *le connétable*, mais son costume n'était rien moins que militaire ; c'était celui de pair laïque. Il portait un long et large manteau de drap violet, doublé et bordé d'hermine, l'épitoge de la même fourrure, et sous le manteau une longue robe de drap d'or en forme de soutane ; ceinture de soie violette drapée d'or et d'argent ; sur la tête la couronne ducale, et à la main l'épée qu'on disait être *la Joyeuse* de Charlemagne.

Le mot et la chose semblaient avoir disparu pour toujours ; la révolution de 1789 semblait avoir effacé à jamais du vocabulaire et de nos institutions jusqu'au titre de connétable. Il a été renouvelé par l'empereur Napoléon, qui avait voulu environner son trône de toutes les institutions de cour de la vieille monarchie ; mais ce ne fut qu'un titre purement honorifique, un reflet de la majesté impériale.

DUFEY (de l'Yonne),

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

MÉMOIRE

SUR QUELQUES INSCRIPTIONS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

DE L'ARSIN ET DE L'ABATTIS DE MAISON DANS LE NORD DE LA FRANCE,

Par M. LE GLAY, correspondant de l'Institut.

Ces deux brochures, la première surtout, appartiennent à ce genre de travaux qu'il faut lire pour les bien connaître et les apprécier ; j'essaierai cependant d'en donner ici une rapide analyse.

Les inscriptions relevées par notre savant collègue sont au nombre de trente-deux et la plupart inédites. Vingt-six appartiennent à l'histoire civile, six à l'histoire littéraire, et l'auteur annonce qu'il espère se livrer bientôt à un travail du même genre sur les inscriptions purement religieuses. Dans la revue qui nous occupe, il n'établit pas de distinction essentielle entre les inscriptions proprement dites et les épitaphes. En effet, ces légendes mortuaires font également

partie de l'histoire des faits et des mœurs. Parmi elles nous avons remarqué l'épitaphe en langue française de Gilles de Chin, gentilhomme du Hainaut, tué à la bataille d'Azincourt,

U maint prince et homme noble
Finirent en afaire militant :
Car Englez furent trionfant.

Celle de Barbier du Metz, lieutenant général d'artillerie sous Louis XIV, tué à Fleurus en 1690, se lit dans l'église paroissiale de Gravelines, dont il était gouverneur. Elle est en latin, et paraît être l'ouvrage du baron de Vuoerden, cet infatigable et adroit courtisan, qui écrivit partout sur la pierre les triomphes du grand roi. Rappelons à ce propos un fait peu connu, sur lequel M. Le Glay insiste avec raison : Dufresnoy, premier commis de la guerre sous le ministère de Louvois, avait fait bâtir dans sa maison de Glatigny une galerie historique où devaient être représentées les principales conquêtes de l'époque, avec des inscriptions commémoratives en deux langues. Il chargea de Vuoerden du texte latin, et La Fontaine des vers français. Le fabuliste n'avait encore composé que seize inscriptions quand il mourut. Vuoerden les demanda à Dufresnoy, qui, en les lui envoyant, lui écrivit en ces termes :

« Monsieur,

« Je n'ai pas oublié que vous m'avez demandé copie de ce que pauvre feu M. de La Fontaine a fait pour ma galerie, en suite des belles inscriptions que vous avez eu la bonté de me donner; mais il m'a été impossible d'y satisfaire jusqu'ici; ce pauvre homme ayant voulu y retoucher, je n'ai pu recouvrer ce qu'il avait fait que depuis son décès, par l'entremise d'un de ses amis qui a bien voulu prendre ce soin pour moy. Vous trouverez icy joint, Monsieur, copie de ce qui m'est revenu, qui ne vous paroîtra ni de la force de *fatiscebat sub bellorum pondere*, etc., ni des autres inscriptions qui sont sorties de vostre estude. Ce n'est pas que ce bonhomme ne m'ait dit plusieurs fois que vos inscriptions lui avaient beaucoup servi à eschauffer son génie, sans quoi il auroit eu peine à venir à bout de ce qu'il a fait. »

Échauffé ou non, le génie du *pauvre homme*, comme l'appelle Dufresnoy, ne produisit en cette occasion que des vers médiocres. Nous choisissons, parmi les inscriptions que rapporte M. Le Glay, celle qui nous paraît la plus digne de l'illustre poëte, et qui rappelle le mieux l'originalité de son style et la fermeté de sa touche :

Cambray portoit son nom aux terres inconnues;
Ses plus fiers ennemis n'osaient en approcher;
Ils passoient; et ce lieu, plus ferme qu'un rocher,
Gardoit un air tranquille et menaçoit les nues.
Qu'ont servi ses châteaux, ni leurs cimes chenues?

Ce rempart s'est soumis. C'était le seul recours
Que l'Ibère opposât au cours
D'un torrent qui sans doute eust emporté le reste.
La paix a suspendu ces rapides efforts.
Flandres, ton sort dépend d'un conquérant modeste,
Et non des ligues et des forts.

Pour ce qui touche à l'histoire littéraire, l'auteur du mémoire transcrit la curieuse épitaphe de Simon Marmion, peintre et enlumineur de livres à Valenciennes, et l'attribue très-vraisemblablement à Jehan Molinet; il donne aussi celles de Philippe de Rupilly, de Gilles Lansel le Rhétoricien, de Despautère, qui était encore au temps de La Fontaine l'épouvantail des écoliers, de Denis Godefroy, conseiller et historiographe de Louis XIV. Il termine en reproduisant les paroles que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres consacra à la mémoire de Fénelon pour le beau mausolée inauguré à Cambrai en 1826, et dû au ciseau de David. On ferait un livre sur toutes les épitaphes dont Fénelon a fourni le sujet; mais le souvenir de son génie et de ses vertus, gravé dans le cœur des hommes, durera plus longtemps que les marbres chargés d'inscriptions à sa louange.

Je passe au second mémoire de M. Le Glay. Ce travail traite avec des développements assez étendus un point intéressant de la pénalité au moyen-âge : l'arsin ou incendie judiciaire, l'abattis de maison ou hanot (peut-être *havot*, de l'anglais *havock*, ravage). L'auteur étudie ces deux usages séparément, et chacun sous un double point de vue : 1° comme mode de pénalité ordinaire; 2° comme moyen de vindicte communale. Je le suivrai dans cette division.

« L'habitation de l'homme, dit-il, est comme son nom; elle fait en quelque sorte partie de lui-même. Elle le voit naître, vivre et mourir, et elle s'identifie avec sa bonne ou mauvaise renommée. La demeure de l'homme de génie, et surtout de l'homme de vertu, devient sacrée comme sa mémoire; celle des grands criminels prend sa part de la réprobation qui s'attache à leur souvenir. De même qu'on voudrait effacer le nom de ces derniers dans l'histoire, de même on a souvent effacé du sol les murs qu'ils ont habités, ou qui les ont vus naître, la chambre qui a été témoin de leurs coupables pensées, le toit qui a recélé leurs desseins pervers. » Il n'est donc pas étonnant que, dès les temps les plus anciens, la destruction de la demeure du coupable ait pu être regardée comme faisant partie de la peine infligée à sa personne. C'est surtout chez les peuples germains et scandinaves que cette coutume paraît avoir été régulièrement établie. Pour nous en tenir au nord de la France, les actes qui parlent de l'arsin comme châtiment judiciaire ne remontent guère, il est vrai, au delà du XIIIe siècle; mais tous ne font que consacrer un droit antérieur. Telles sont les lois de Bourbourg, de Bergues-Saint-Winoc, de Furnes, de Saint-Amand. Lille admettait aussi l'arsin dans son Code pénal; mais elle y recourait surtout comme vindicte privilégiée exercée par la commune contre tout forain qui aurait mal-

traité un bourgeois de la ville. Vainement le pape Innocent IV, en 1250, et la noblesse du pays, en 1344, essayèrent de faire abolir un droit dont la bourgeoisie abusait souvent. Dans la première occasion les échevins de Lille s'inquiétèrent peu des menaces du pontife; dans la seconde, ils gagnèrent leur procès au parlement. Ils obtinrent même du comte Louis de Male, en 1377, une charte qui confirmait ce privilége et en réglait l'exercice.

M. Le Glay est le premier qui ait publié ce titre, où sont indiquées toutes les formalités à remplir. Le délit constaté, les bannières arborées, le peuple s'assemble au son prolongé des cloches et s'achemine vers la maison du malfaiteur. Là on l'appelle trois fois par ses nom et prénoms. S'il comparait, on doit l'admettre à satisfaction, ou même recevoir ses cautions. S'il ne parait pas, on met le feu à sa maison; le rewart et la commune ne peuvent partir que tout ne soit brûlé, et dans la maison, et dans le *pourpris*, jusqu'à rase terre. Toutefois ce droit, si chaudement défendu et si bien établi, tomba peu à peu en désuétude : *Nullumque ejus nunc paret vestigium*, dit Buzelin, qui écrivait en 1625.

L'abattis de maison, désigné par ces mots : *Domus diruatur, evertatur, substantia destruatur*, est admis comme mode de pénalité ordinaire dans plusieurs actes du XIIe siècle. Sans parler des chartes communales de Laon, d'Amiens, de Péronne, de Saint-Quentin, on peut citer les chartes données par Guillaume Cliton, en 1127, et par Philippe d'Alsace, vers 1160, à la ville de Saint-Omer, et la loi octroyée par Frédéric Barberousse à la ville de Cambrai en 1184. Dans cette dernière cité le hanot fut aboli par l'empereur Wenceslas en 1395, et remplacé par la confiscation. La maison du coupable dut être vendue, et le prix partagé entre l'évêque et la ville.

Si nous le considérons comme moyen de vindicte communale, nous trouverons l'abattis établi au moyen-âge, non seulement dans la Flandre, mais encore dans la Picardie, le Laonnais, le Valois; mais c'est à Valenciennes qu'on le voit exécuté avec la même solennité que l'arsin se pratiquait à Lille. Seulement, à Valenciennes, le magistrat avait étendu, par mesure réglementaire, une disposition pure et simple de la loi communale, tandis qu'à Lille tout avait été réglé spécialement par le législateur. Outre cette différence de principe, il y avait une différence essentielle dans le mode d'exécution. A Lille, l'arsin était un châtiment conditionnel en cas de non-satisfaction de la part du condamné; à Valenciennes l'abattis était une peine principale et non sujette à rachat.

Ce privilége exorbitant finit par alarmer les princes. Guillaume, comte de Hainaut, qui régnait au commencement du XIVe siècle, n'osant pas exiger la suppression de l'abattis, se contenta de demander aux bourgeois de Valenciennes qu'ils se bornassent à démolir un coin ou une dépendance de la maison condamnée. Cette timidité ne fit que les enhardir. En 1430, les sollicitations de Jacqueline de Bavière et même du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, n'eurent pas plus de succès. Aussi ce même prince saisit-il la première occasion favora-

ble pour abolir complétement le droit d'abattis, par lettres datées de Bruxelles le 30 mai 1448.

C'est à peu près vers la même époque que fut généralement abrogé l'usage de l'abattis comme peine judiciaire ; et, si les magistrats y recoururent encore de temps en temps, ce fut principalement dans les cas d'attentat à la majesté souveraine. Les sentences qui condamnèrent Chatel, Ravaillac, Damiens, portèrent que les maisons où étaient nés ces grands criminels seraient rasées jusqu'en leurs fondements. La Convention ne dédaigna pas d'emprunter cette peine à l'ancienne justice criminelle. Les Montagnards firent décréter que la maison de Buzot, un des Girondins, serait démolie, et un poteau élevé sur la place avec cette inscription : *Là fut la maison du roi Buzot.* Pendant son proconsulat à Arras, Joseph Lebon, irrité de ce que les habitants d'un village voisin n'apportaient pas leurs légumes au marché, déclara qu'il ferait raser leurs maisons si *les femmes, les baudets et les carottes* de ladite commune ne reparaissaient pas immédiatement sur le marché d'Arras. Enfin on se souvient du terrible décret qui, sur la proposition de Collot d'Herbois, frappa la malheureuse ville de Lyon. Les Romains rasèrent Carthage, Frédéric Ier Milan, Charles-Quint Térouanne ; mais ils agissaient en ennemis contre des ennemis, et à Lyon il n'y avait que des Français.

Je finirai ici ce simple exposé ; car les deux Mémoires de M. Le Glay laissent peu de prise à la critique, parce qu'ils reposent sur des faits consciencieusement étudiés. Le style en est clair et correct, et nous ne pouvons que souhaiter de voir notre collègue publier souvent des travaux de ce genre, dans l'intérêt de la science historique.

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXAMEN HISTORIQUE ET CRITIQUE
DES DIVERSES THÉORIES PÉNITENTIAIRES
RAMENÉES A UNE UNITÉ DE SYSTÈME APPLICABLE A LA FRANCE,

PAR M. MARQUET-VASSELOT,

Ancien directeur du dépôt de mendicité de Poitiers (Vienne), des maisons centrales de détention d'Eysses (Lot-et-Garonne), Fontevrault (Maine-et-Loire), directeur de la maison centrale de détention de Loos (Nord), membre de plusieurs Sociétés savantes (1).

Depuis plus d'un siècle en Europe, depuis quelques années spécialement en France, on s'occupe des condamnés, des détenus, du régime des prisons. On a rêvé, on a essayé des théories et même des maisons-modèles. Cet effort est

(1) Trois volumes in-8°. — Lille, Vanackere fils, 1835.

louable, et d'autant plus louable qu'il n'est pas apprécié, pas même soupçonné d'un grand nombre de ces importants qui reçoivent ou prennent si facilement le nom et la qualification de philanthropes. Mais pour traiter cette matière d'un genre si exceptionnel, il faut des qualités peu communes ; non-seulement le besoin d'écrire ne suffit pas, non-seulement il faut du talent, mais il faut autre chose que du talent. M. Marquet-Vasselot me paraît réunir toutes les conditions requises pour faire sensation, et, ce qui vaut mieux, pour opérer un fruit réel dans le monde, encore trop circonscrit, où il veut se faire entendre. Il a d'abord le goût, et il faut un goût prononcé pour étudier à fond une matière si peu attrayante d'elle-même ; or, tout aride qu'elle est, elle ne l'a point rebuté; il l'a envisagée sous différentes formes : la preuve de son zèle est suffisamment démontrée par douze volumes déjà publiés, et je n'ai pas la certitude de les énumérer tous.

Il joint au goût, à l'attrait, une autre condition : celle de l'expérience. Il s'est voué aux malheureux détenus; c'est à leur bonheur, à l'amélioration religieuse et morale de leur vie présente et à venir, comme il le dit lui-même, qu'il a sacrifié les plus belles années de son existence, le culte des beaux-arts, et peut-être les chances d'une meilleure fortune ! Et, heureux du témoignage d'une conscience qui a cherché le bien, il veut utiliser ses études et son expérience au profit de la justice et de l'humanité.

Voici comment il a procédé : il a divisé son travail en trois parties, renfermées en trois volumes. Les premiers chapitres sont consacrés à des considérations générales de morale, d'administration, etc. Passant à l'étude des systèmes, il aborde son sujet en le prenant par parties, et classe en treize divisions les crimes, les délits ou les coupables. Il subdivise aussi plus tard en sections différentes ce qu'exige la partie hygiénique de son travail. Dans le second volume il partage encore ce qu'il dit du matériel et de l'administration de la maison; puis, après un chapitre excellent sur la répartition des convicts en différentes classes, il aborde avec le même talent les questions qu'il s'est posées dans les deux chapitres suivants sur le travail et l'instruction des prisonniers. Enfin, après avoir fait justice, sans fanatisme et sans passion, de cette influence américaine qui a été si puissante sur les essais de livres ou de bâtisses en France, il résume avec lucidité et méthode toute cette première moitié de son travail. Remarquez que c'est un examen historique et critique qu'il nous présente ; aussi, dans chaque petit traité différent qui compose son livre, c'est toujours en mettant en regard ce qu'ont dit les hommes spéciaux dans cette matière qu'il expose et indique ce qu'il croit le meilleur. Après le nom du célèbre Howard, auquel il a consacré un chapitre tout entier, à ce père de la philanthropie, qu'on ne reconnaîtrait plus de nos jours, M. Marquet-Vasselot ramène toujours les noms et les passages de Livingston, de Julius, de M. Lucas, etc., etc., et surtout de M. Delaville de Mirmont.

Dans le troisième volume, contenant la seconde partie, l'auteur en vient au

but spécial qu'il s'était proposé : tirer un parti des convictions puisées dans l'étude critique des diverses théories pénitentiaires des autres pays; et comment? *en les ramenant à une unité de système applicable à la France.*

Pour procéder avec plus de précision et de clarté, il circonscrit dans quatre sections principales tout ce qu'il veut dire : de la nécessité et de la possibilité d'une unité de système ; de la répartition de la France en divisions et subdivisions pénitentiaires; du mode d'administration, et enfin des moyens d'exécution.

M. Marquet-Vasselot veut qu'on isole complétement les prévenus, les condamnés politiques, les débiteurs, les militaires, les sexes, les âges, les récidivistes, etc., et il a raison ; il le prouve abondamment dans les différentes sections qu'il consacre à cette classification. Il traite avec la même hauteur de vue et d'équité ce qui tient à la direction morale des prisonniers ; il veut qu'il y ait des chefs-lieux pénitentiaires et des subdivisions pénitentiaires sur le sol de la France. Il donne sa pensée sur le personnel de l'administration et sur l'administration elle-même : ce n'était pas ce qu'il y avait de plus facile à dire. Enfin, dans un dernier chapitre, il indique les moyens d'exécution, même sous le rapport pécuniaire ; article important, car il est bon d'éviter un jet problématique de quelques millions, comme on l'a fait pour la maison des jeunes détenus de la Roquette, où l'on en est encore aux tâtonnements.

Pour bien faire connaître l'ouvrage important dont j'ai l'honneur de vous entretenir, il faudrait un article spécial à chacune de ses subdivisions, et elle le mériterait bien. Je me vois donc borné à indiquer ce que l'auteur propose comme le plus nécessaire dans la réforme des prisons : c'est le choix des gardiens et du directeur lui-même. Il les veut, non-seulement moraux, comme on dit si souvent, sans avoir d'idée arrêtée sur ce mot, mais imbus de principes religieux. Sans cela, rien, suivant lui. Il a aussi raison de vouloir qu'ils jouissent de la considération et qu'ils aient une position sortable. Bien entendu que l'auteur fait justice de cette instruction morale qu'on prétendrait donner aux condamnés en dehors de la religion, et je rirai avec lui de cette prédication inutile qu'on croit leur faire trouver dans la lecture de la Bible. L'auteur a là-dessus les vues les plus saines, et il les exprime en homme qui s'y entend. On parle beaucoup d'amélioration et de progrès dans le régime des prisons ; on est parvenu à se faire craindre, et non à réformer. Nous osons même avouer, et c'est ici M. Marquet-Vasselot qui parle (tome II, page 403), que « tout ce que nous connaissons de mieux et de plus séduisant, en fait de *pénitenciers*, nous apparaît encore à l'égal de ces magnifiques manéges où les animaux les plus féroces semblent faciles et doux à conduire sous la main de leurs guides, mais n'en sont pas pour cela moins terribles, ni moins indomptés, quand, échappés de leurs cages de *briques* et de *fer*, ils redeviennent libres, et s'élancent au milieu de la foule empressée de venir applaudir à l'habileté des philanthrophes thaumaturges qui se vantaient de les avoir apprivoisés. » Quel est le moyen de suc-

cès? L'auteur vous l'apprendra à chaque résumé : la crainte de Dieu et l'empire de la religion.

Les insensés qui s'apitoyent sur les prisonniers, qu'ils ne connaissent point, ne remarquent pas qu'il y a, chaque soir. des milliers, de familles honnêtes qui n'ont, tout au plus, qu'un abri et un toit, pas de pain pour souper, pas de probabilité d'un meilleur lendemain, tandis qu'un assassin, un voleur, celui peut-être qui a contribué à augmenter le nombre de ces malheureuses familles, a son potage le soir, va, pour sa nuit, trouver une cellule confortable, un lit de fer fort propre, garni à l'avenant ; et demain recommencera, non avant l'aurore, un travail qu'on vient lui offrir, et qui lui assure une certaine perspective pour le jour de sa liberté ! Je ne m'étonne presque plus si, témoin, moi, de tels avantages, j'ai vu des prisonniers, âgés de vingt ans, compter leur douzième condamnation. M. de Martignac avait raison, il y a déjà douze ans, de dire que « le « régime matériel des prisons avait reçu les améliorations qu'il était possible « d'y introduire, et qu'on ne pourrait aller plus loin sans blesser la morale pu- « blique. » (Tome Ier, page 25.) Que nos faiseurs d'utopies étudient l'ouvrage solide de M. Marquet-Vasselot : ils y verront autre chose que leurs rêves.

L'érudition de l'auteur lui fournit à propos des citations fort curieuses ; je me bornerai, en finissant, à lui emprunter le parallèle suivant. « Ce fut, dit-il (t. III), ce fut un roi absolu qui dictait, il y a quelque cinq cent quatre-vingt-deux ans, ces paroles remarquables : « Les prisons doivent être faites pour avoir « en sûreté ceux qui y sont, et nullement pour les affliger ou leur faire aucun « mal ; car c'est assez qu'ils soient prisonniers pour être tourmentés par leur « situation même, et par la crainte de la peine à laquelle ils seront condamnés « quand on les jugera. » Ceci regarde les *prévenus* ; voici pour les *condamnés :* « La loi condamne à mort les gardiens qui tortureraient malicieusement les pri- « sonniers. »

« Et ce fut depuis, en 1793, sous la République, qu'il y eut de ces grandes journées où le souverain multiple d'alors, se gouvernant lui-même, jugea convenable d'égorger ses prisonniers en masse, « attendu, comme le proposait « Camille Desmoulins, que les mettre en liberté les uns après les autres eût été « une marche rétrograde, et *qu'en révolution on ne doit jamais reculer.* » J'établis ce parallèle sans haine et sans intention désobligeante pour qui que ce soit, pour prouver que, si la civilisation des peuples est le fruit de l'expérience et du temps, elle est soumise à de bien tristes anomalies. Profitons de leurs leçons ! »

Je le répète, on ne peut que profiter en usant aussi des leçons données par M. Marquet-Vasselot ; seulement je trouve le style de son livre trop soigné ou trop sententieux. Mais je partage toutes ses vues sur l'administration et les administrateurs ; sur le classement des prévenus, et principalement des condamnés ; sur les moyens en général qu'il indique pour améliorer la moralité des prisons, etc., et je me demande comment un écrivain si judicieux, un homme si

éclairé par l'expérience, n'a pas exprimé le désir de voir l'intérieur des maisons centrales et autres confié à des instituts religieux. Rappelons-nous cependant que M. Marquet-Vasselot ne nous a pas dit son dernier mot, et que nous verrons peut-être encore mieux sa pensée dans les volumes qui nous restent à examiner.

Le premier dans l'ordre des temps, et l'un des premiers en mérite, est intitulé : *La Ville du Refuge, rêve philanthropique*, publié pour la deuxième fois en 1837. C'est une suite de tableaux, tous dessinés d'après nature, destinés, dans la pensée de l'auteur, à prouver comment l'ordre social est pour quelque chose dans l'origine des crimes qu'il châtie et même dans leur effrayante perpétuation. Le but de l'auteur est d'accélérer par cette conviction l'établissement trop différé de la réforme pénitentiaire. L'ouvrage est d'autant plus piquant, que l'auteur lui a donné une forme dramatique, en accumulant sur un personnage supposé une foule de faits réels, dont il avait tenu note pendant sa longue administration.

La ville du refuge n'est donc encore qu'un rêve philanthropique, et c'est sur la route qui y conduit que commence l'histoire du malheureux sous les traits et au moyen duquel l'auteur veut donner d'utiles leçons. L'homme qu'il met en scène raconte ses égarements, ses fautes, et ce qu'il a souffert dans la prison ; il prouve et reconnaît qu'il est devenu coupable parce qu'il a oublié ses principes religieux. Le récit dialogué amène l'auteur à énoncer de temps en temps des propositions étonnantes, telles que celle-ci par exemple : « La persévérance dans le mal est cent fois plus intense chez les condamnés correctionnels que chez les condamnés criminels. » La raison ? Beccaria l'avait dit avant lui : c'est que les grands crimes sont le fruit d'une passion violente, qui saisit l'homme dans une circonstance, mais ordinairement ne le domine pas.

La conversation roule sur les habitudes des prisons, sur les efforts inhabiles et inutiles de la philanthropie pour y remédier, et sur les moyens qui les corrigeraient infailliblement. Le récit est mêlé d'épisodes, par exemple de l'histoire de Kinner, de celle de Marie Linnorf, qui rendent moins sensible la monotonie qu'aurait peut-être sans cela un volume de près de trois cents pages, sans divisions de chapitres ou de paragraphes. L'auteur parle, à la fin, de cette ville du refuge, qu'il nous semble difficile de réaliser en France, et raconte la sage administration qu'il y suppose établie.

La même année (1837) M. Marquet-Vasselot publia une brochure intitulée : *Du Système cellulaire de nuit pour la réforme de nos prisons*. Son but est de le combattre et d'en montrer l'insuffisance. J'approuve les principes qu'il émet, mais je ne puis souscrire aux conditions qu'il repousse, au moins dans les circonstances actuelles, car je regarde le système cellulaire de nuit comme une amélioration et un acheminement vers une réforme plus complète.

La Philosophie du Système pénitentiaire est une brochure publiée en 1838. Dans cet opuscule, sans quitter le sérieux que demande un sujet si grave, M. Mar-

quet-Vasselot ridiculise les rêves de la philanthropie qui, après s'être étayée des mots de systèmes suisse, anglais, américain, semble ne nous laisser que l'embarras du choix, et qui cependant n'a pu réussir à rien faire. Suivant lui la philanthropie est :

En Angleterre.	*Mécanique.*
Aux États-Unis.	*Républicaine.*
En Hollande et en Belgique. . .	*Marchande.*
En Suisse.	*Cantonnale.*
En Allemagne.	*Feudataire.*
En Italie et en Espagne.	*Semi-sacerdotale.*
En Russie et en Turquie	*Autocratique.*
En France	*Intrigante et philosophique.*

Et il en appelle à l'expérience des visiteurs et de ceux qui étudieront les diverses théories de l'emprisonnement, pour se convaincre, dit-il, que l'*idée pénitentiaire* a subi forcément l'influence des modes d'existence diverse des peuples qui se la sont appropriée. La philosophie la plus efficace est celle qu'il conseille, l'esprit de l'Évangile et du christianisme.

En 1838 le laborieux auteur publia l'*École des Condamnés, conférences sur la moralité des lois pénales.* Cet ouvrage, couronné comme le premier par l'Académie, se compose de deux volumes in-8°, et son titre seul montre qu'il peut-être utile, non-seulement à ceux qui s'occupent de la réforme des prisons, mais à tous ceux qui trouveraient quelque charme ou auraient quelque intérêt à étudier ce qui concerne la *justice légale.* Ce livre, qui n'a d'ailleurs rien d'historique, ne comporterait guère l'essai d'une analyse. Nous nous bornerons à dire que l'auteur suppose des conférences en présence des condamnés et justifie devant eux les dispositions de la loi, dans une sorte de commentaire du *Code pénal.* Ces conférences sont au nombre de quatre-vingt-onze, sur lesquelles je n'en signalerai qu'une, c'est la cinquantième, consacrée à justifier les dispositions de la loi sur les peines encourues par les ministres du culte qui correspondent, sans le bon vouloir de l'autorité civile, avec des puissances étrangères. On dirait, à la prendre à la lettre, que cette conférence a une couleur protestante ; on croirait qu'elle a été écrite en Prusse ; mais il est certain que l'intention de l'auteur est droite, et une des propositions qu'il mêle à sa discussion prouve assez que, si nous étions en présence, nous finirions par nous entendre.

Enfin le dernier ouvrage que j'ai à examiner est l'*Ethnographie des Prisons,* publiée en 1841. Ce titre semble indiquer que l'auteur ne veut parler que du personnel des maisons de détention; cependant il y mêle, à des leçons d'hygiène, de langage même et de moralité à garder avec les condamnés, des avis et des conseils salutaires pour l'époque où ils seront rendus à la société et à la famille. Ce livre est divisé en deux parties et subdivisé en paragraphes dans lesquels l'auteur arrive facilement à prouver que l'œuvre de la réforme des prisons est

une des plus difficiles ; qu'il faut, dans l'application d'un système, consulter un peu les catégories des condamnés et même les pays où l'on se trouve, et surtout que ce qu'il appelle avec raison l'*école larmoyante* de la philanthropie moderne a fait fausse route et s'est fourvoyée.

On voit que ce laborieux écrivain n'a pas cru faire assez en remplissant avec justice et droiture les devoirs que lui a imposés sa longue et toujours honorable administration ; il a regardé sa position comme une mission sacrée qu'il avait à suivre, et, à une époque où l'on rêve avec raison le besoin de la réforme des prisons, où l'on promet une loi qui sera peut-être aussi illusoire que tant d'autres, il a voulu faire connaître le fruit de son expérience. Or il a acquis, disions-nous, une expérience longue, variée, pénible ; mais nous aussi nous avons dans ce ministère ingrat une expérience moins longue, sans doute, mais peut-être plus intime. Or nous partageons ses vues et ses principes ; nous croyons, comme lui, qu'il faut dans l'administration des prisons des hommes exemplaires, par conséquent religieux, ce qui est bien plus que des hommes moraux. Le régime doit être juste, mais tout à fait sévère. Nous différerions sur quelques points d'application, mais il en est un sur lequel nous devons à M. Marquet-Vasselot un témoignage fondé : il est du petit nombre d'auteurs qui ont parfaitement étudié le sujet qu'ils traitent ; ajoutons, et ce n'est pas moins important pour nous, il n'est pas de ceux qui mettent sans intelligence dans leurs livres les mots de *Dieu*, de *sentiments religieux*, accessoires obligés de nos jours : pour lui, il parle avec conviction et il parle bien.

L'abbé Badiche,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

NOUVEAU LEXIQUE

FRANÇAIS-ANGLAIS ET ANGLAIS-FRANÇAIS,

PAR M. MARIN G. DE LA VOYE.

Membre correspondant de l'Institut Historique. — Londres, 1842.

Il est si rare de rencontrer quelque idée neuve chez les lexicographes, accoutumés qu'ils sont à se copier servilement les uns les autres, et la matière d'ailleurs semble se prêter si peu aux efforts de l'imagination, qu'il faut savoir infiniment de gré à celui qui, sortant des sentiers battus de la routine, aspire à des découvertes dans un terrain si aride et parcouru par tant de devanciers. Tel est le cas de l'auteur du *Lexique anglais-français*, *etc.*, que nous avons sous les yeux, de M. Marin G. de La Voye, l'un des membres de l'Institut Historique. Il n'a point désespéré, en entrant dans une voie nouvelle, de mettre son livre hors de la ligne des livres de même genre, et de s'assurer à lui-même un titre

mérité à la reconnaissance de ses lecteurs. Placé, en raison de ses fonctions (il est professeur de littérature française dans un établissement militaire de la Compagnie des Indes orientales), dans une position avantageuse pour juger les principales difficultés qu'offre aux Anglais l'étude de la langue française, il a voulu aplanir et même faire disparaître la plus grande peut-être de toutes, celle que présentent les désinences de notre conjugaison, si nombreuses, si compliquées, en face surtout de la conjugaison anglaise, dont l'allure est si simple et si peu variée. Il s'agissait de présenter dans son dictionnaire, aux regards de l'élève encore novice, non plus seulement, comme ses devanciers, la forme substantive du verbe, l'*action* ou l'*état* indépendants de toute modification, mais toutes les formes variées qu'ils revêtent successivement dans le cours de la conjugaison, et cela avec désignation exacte des personnes, des temps et des modes.

C'était là une entreprise hardie que de vouloir renfermer dans un vocabulaire de format portatif, de pagination restreinte, 4,400 verbes de notre langue, et chacun avec ses 49 modifications orthographiques. Outre la patience et l'attention minutieuse qu'exigeait de l'auteur une pareille opération, ne devait-il pas craindre de compliquer plutôt les recherches que son but était de simplifier? Ne devait-il pas se dire que l'œil encore peu exercé de l'élève irait se troubler et se perdre au milieu de cette multiplicité de formes, et qu'à la fatigue que produit déjà dans les jeunes intelligences l'emploi répété de tout dictionnaire, s'ajouterait encore l'ennui d'avoir sans cesse sous les yeux cette sorte de fantasmagorie éblouissante? L'auteur sans doute ne s'est point dissimulé toutes les difficultés de sa tâche, et grâces lui soient rendues de ne les avoir point jugées insurmontables, puisque nous lui devons aujourd'hui un livre vraiment utile, et répondant, en tout point, au but qu'il s'est proposé. Hâtons-nous de dire qu'il n'a considéré son ouvrage que sous le point de vue presque exclusivement anglais, et qu'il le destine surtout à ceux de cette nation qui ne sont que peu ou point initiés à la connaissance de la conjugaison française. Or il nous semble qu'à ceux-là il a rendu un véritable service en leur présentant un vocabulaire qui, dans un cas de traduction donnée, peut suppléer à la science de la conjugaison, qu'ils ne possèdent pas encore, et, dans tous les cas, la facilite admirablement. A l'aide d'une exécution typographique qui ne laisse rien à désirer, d'un choix intelligent dans l'emploi des différents caractères, et de l'adresse surtout avec laquelle, séparant le radical, qui reste fixe et unique, des désinences, qui se succèdent mobiles et multiples, il a su reporter au haut de chaque page, en dehors du vocabulaire proprement dit, les numéros qui surmontent chacune d'elles, pour indiquer là, sous une abréviation convenue, à quelles personnes, à quels temps et à quels modes ces désinences appartiennent. De cette manière, toutes les formes du verbe se dessinent nettement à l'œil qui les parcourt et les distingue sans peine, tandis que, grâce au numérotage, l'esprit, les classifiant de suite, peut, sans autre recherche, en donner sûrement la traduction.

Mais tout le mérite de l'ouvrage ne se renferme pas dans cette heureuse innovation. Il se recommande encore à la classe de lecteurs auxquels il est destiné, par l'attention scrupuleuse qu'a eue l'auteur d'indiquer, à chaque nom français qui se rencontre dans le corps même d'un alinéa, le genre qui lui convient. Tout le monde sait que la détermination du genre, qui, pour la plupart des mots, n'est soumise à aucune règle, constitue une des grandes difficultés de notre langue, pour les Anglais surtout, que leur langue n'a point habitués à cette bizarrerie. Il leur épargne ainsi une grande perte de temps et de fastidieuses recherches.

C'est encore dans le but de faciliter à ses lecteurs des deux nations l'usage de son vocabulaire que l'auteur l'a fait précéder de quelques règles grammaticales, choisies judicieusement parmi les plus importantes, et présentées avec concision et lucidité.

Nous ne pouvons aussi qu'approuver sans réserve ses observations sur les formes que revêtent souvent, dans le discours, les mots français et anglais, et dont il faut savoir les dépouiller pour les reconnaître dans les vocabulaires, telles que la forme féminine dans les adjectifs français, la suppression d'une voyelle indiquée par l'apostrophe, etc., etc. ; et, dans les verbes anglais, l'addition de l'*s* comme signe caractéristique de la troisième personne du singulier dans le présent, et autres semblables, que nous ne pouvons énumérer ici.

En somme, sous le point de vue anglais, qui est celui de l'auteur, comme nous l'avons dit, son ouvrage, en raison de la réduction de son format, nous semble ne rien laisser à désirer. Mais, s'il nous appartenait de lui donner un conseil, nous engagerions fortement M. Marin de La Voye à étendre ses vues, dans une seconde édition, jusqu'au delà du détroit, et à embrasser également les deux nations dans ses plans de réformation. Il n'ignore pas que, si la grammaire anglaise, simple comme elle est, offre peu de difficultés à l'élève français qui se voit, en fort peu de temps, en état de comprendre et de traduire la langue écrite, il est un obstacle particulier qui retarde ses progrès dans la langue parlée, et qui lui rend la présence et les leçons d'un maître nécessaires pendant bien longtemps; je veux parler de l'absence de règles fixes dans la prononciation surtout des différentes voyelles. Or je ne sache pas qu'on ait encore essayé avec succès de remédier à cette immense difficulté pour l'élève français ; car je ne regarde point comme une tentative heureuse celle de figurer avec des lettres des sons appartenant à une autre langue. Il y a dans ces sons des nuances que l'oreille seule peut saisir, et dont la représentation est interdite aux yeux. Mais ces sons avec leurs nuances se réduisent tous facilement à quelques types qui, une fois bien perçus et possédés par l'organe, donnent la clef et la valeur de tous les sons similaires. C'est d'après ce principe que l'Anglais Johnson a composé son vocabulaire à l'usage seul de ses compatriotes, pour lesquels la difficulté qui nous occupe ne laisse pas d'être fort grande en certains cas. Il a porté

en tête de chaque page ces types enfermés dans des mots dont la prononciation doit être bien connue, et auxquels il renvoie pour la valeur de tous les autres sons. Que l'auteur réfléchisse sur les avantages qu'apporterait au lecteur français l'adoption et peut-être le perfectionnement d'une pareille méthode, qui ne rendrait nullement son vocabulaire plus volumineux. C'est alors qu'il pourrait prétendre à un égal succès chez les deux nations et avoir un égal droit à leur reconnaissance, en faisant tomber le plus grand obstacle qui s'oppose à la propagation de leur langue respective.

LEUDIÈRE,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE,

PAR MM. ROUCHON ET DE MONTVALON (1).

Voici un sujet si fort dans mes goûts que d'abord je me tiens en garde contre le plaisir que j'éprouverais à exposer mes idées au lieu d'analyser et de critiquer celles des autres, ainsi que je dois le faire en ce moment. Pourtant, que mes lecteurs me permettent de leur dire en peu de mots que, de toutes les institutions de notre époque, je n'en approuve aucune autant que celle des comices agricoles, avec leurs concours si touchants à la fois et si féconds en moralité et en véritables richesses. Oui, je ne connais de fêtes réellement populaires que celles où l'on couronne la probité, le travail, l'habileté des hommes du peuple, non pas de ce peuple corrompu des cités, mais de celui des champs, de ce peuple qu'on pourrait appeler l'*enfant de la nature*, quand il n'a point été souillé au contact funeste de son bâtard des grandes villes. Les concours agricoles semblent destinés à réaliser le tableau mythologique si séduisant de cette Cérès toute couverte de mamelles pleines, et tenant dans une main la faucille emblématique, dans l'autre des épis entremêlés de pavots. « Au jour marqué, les populations se rendent en habits de fête au lieu de l'assemblée. Là se rendent aussi les officiers du prince, les magistrats du peuple, les ministres de Dieu, les membres des comices ruraux et des corps savants.

« Cependant les jurés sont désignés et constitués. Il s'agit d'abord du concours entre les éleveurs de bestiaux. Des sujets d'espèces diverses sont présentés avec orgueil par les propriétaires, examinés avec soin par les juges. Vient ensuite le concours des charrues. Les magistrats, les notables, les juges se rendent en cortége au champ du combat, précédés du corps de musique de la commune, escortés de la garde nationale. On apprécie la puissance

(1) Extrait des *Mémoires de l'Académie d'Aix*.

de l'instrument, la sûreté de la main qui la conduit, la netteté et la profondeur du sillon. Enfin, les magistrats, les notables, les juges viennent s'asseoir sur une estrade élevée en plein air, au milieu des champs. Là sont distribués les instruments d'honneur, les médailles d'or, d'argent ou de bronze. Il y a des récompenses, non-seulement pour la capacité, mais aussi pour la moralité; il y en a pour le plus habile éleveur, pour le plus habile laboureur, pour le valet de ferme probe et laborieux, pour la fille de campagne économe et sage. Dans ces solennités en l'honneur de l'agriculture, la dignité de l'homme des champs est relevée, l'égalité entre les classes se rétablit par les points qui leur sont communs, et l'on est touché de voir employer les formules de la plus sévère politesse vis-à-vis des plus humbles citoyens (1) ».

Espérons que bientôt les concours agricoles seront des fêtes communes à toute la France, et que la Provence surtout ajoutera une couronne qui ne se donne pas encore, celle du planteur et du conservateur des arbres. Lorsqu'un pays s'honore d'agronomes tels que MM. de Montvalon et Rouchon, il doit se hâter de consacrer des fêtes à l'agriculture, seule source des bonnes mœurs et de la prospérité publique.

M. de Montvalon, agriculteur essentiellement pratique, s'est surtout livré à l'étude et à la culture de l'*avaux*, espèce de chêne, désignée généralement par les auteurs sous les noms de *coccus insectoria*, *quercus coccifera*, et connue vulgairement sous le nom de *chêne-kermès*, à cause de l'insecte qui s'attache à ses branches et aux pétioles de ses feuilles, et dont on retire la couleur appelée *vermillon*. Une étude suivie pendant plus de quarante années a convaincu M. de Montvalon que l'avaux, ou chêne-kermès, est vraiment un dans son espèce, et que les variétés signalées par les auteurs tiennent à ce qu'ils ont observé l'avaux sur des lieux où le sol plus ou moins gras modifiait l'arbrisseau dans sa taille, ses feuilles, sa couleur et même ses racines. M. de Montvalon prouve que le chêne-kermès a toujours été regardé comme étant d'essence forestière. Il passe en revue les produits qu'on en retirait autrefois, ceux qu'on en retire aujourd'hui; il indique comment ces produits pourraient être augmentés. Partout dans ces détails on retrouve l'habile, le patient, l'ingénieux observateur. Un produit de l'avaux, qui lui deviendra certainement mortel si on ne s'empresse d'y remédier par une ordonnance spéciale, c'est le *tan* fourni par l'écorce de ses racines, et qui est tellement supérieur à tous les autres, qu'il obtient dans le commerce une valeur à peu près double de celui du chêne vert, ou *yeuse*. Mais celui de tous les produits de l'avaux qui eut autrefois la plus grande importance est le kermès animal, insecte de l'ordre des hémiptères, que le peuple connaît sous le nom de *graine d'écarlate*, et que les naturalistes ont confondu pendant longtemps avec la cochenille (2). Je ne dois parler ici que

(1) M. Rouchon.

(2) Un de mes amis, entomologiste fort distingué, à qui je dois une bonne partie des connais-

d'une seule espèce de kermès, celle que l'on trouve sur le petit chêne, qui est l'avaux de M. de Montvalon (1).

On distingue le mâle de la femelle. Le premier a des antennes qui se composent de neuf à dix articles, un corps allongé, terminé par deux filets sétacés avec deux ailes horizontales, tandis que la femelle manque d'ailes; elle a une bouche, facile à découvrir, sous le corcelet, entre la première et la deuxième paire de pattes. Cette bouche se compose d'un tuyau charnu d'où sort le filet, qu'elle enfonce dans les feuilles pour en retirer sa nourriture. Il faut voir surtout cette opération s'exécuter sur le pêcher, dont les feuilles, transparentes en quelque sorte au commencement du printemps, permettent d'étudier à merveille la plupart des opérations de ce singulier insecte. Le corps (toujours celui de la femelle) est ovalaire et composé de cinq anneaux. On a été longtemps à imaginer les moyens de fécondation à l'aide desquels la nature multipliait si prodigieusement cet insecte. Lorsque Réaumur annonça les avoir pris sur le fait, il assura avoir été témoin de l'union des sexes, et raconta qu'il avait vu le mâle parcourir d'abord le corps de la femelle, s'arrêter enfin, et introduire l'espèce d'aiguillon dont il est pourvu dans une ouverture qui ne diffère pas de celle par laquelle s'échappent les petits.

On peut étudier le kermès sous trois états différents. Au commencement du printemps on le trouve d'un très-beau rouge, presque entièrement enveloppé d'une espèce de coton qui lui sert de nid, ayant la forme d'un bateau renversé. Plus tard, le coton qui le couvrait s'est étendu sur son corps, et l'insecte semble être une simple coque remplie d'un liquide rougeâtre. Enfin, vers la fin du printemps de l'année suivante, on trouve sous son ventre de deux à trois mille œufs gros comme de très-petites têtes d'épingles, et remplis d'une liqueur rouge. La nature a à peine atteint son but que la mère cesse de vivre; son cadavre se dessèche, se renverse comme pour abriter sa progéniture, et vous ne trouvez plus qu'une gale ou petite tubérosité (2).

Le mâle a d'abord la plus grande conformité avec la femelle. Il se fixe comme elle sur les feuilles, se métamorphose en nymphe dans sa coque, devient insecte

sances, fort imparfaites sûrement, que je possède en histoire naturelle, regarde comme caractère distinctif entre le kermès et la cochenille la propriété que possède celle-ci de conserver la forme animale jusque dans sa parfaite transformation en galle, tandis que le kermès perd entièrement cette forme.

(1) Je dois dire que je n'ai guère étudié que le kermès du pêcher; mais il m'a semblé qu'il y a une si parfaite ressemblance entre lui et le kermès du petit chêne, qu'en vérité ce n'est pas la peine de les distinguer l'un de l'autre.

(2) Ces gales, ou noix, acquièrent un volume fort considérable dans les environs de Paris. J'en ai trouvé une, il y a quelques jours, dans les bois de Meudon, qui n'avait pas moins de deux centimètres de diamètre. A sa couleur, à sa consistance, on l'eût prise volontiers pour une petite pomme; mais sa position sur le milieu de la feuille d'un chêne nain, sa texture, et par-dessus tout son horrible âpreté, m'éclairèrent bientôt sur la nature de ce produit bizarre d'une végétation maladive.



parfait, soulève cette coque, et en sort le derrière le premier. « Il voit la lumière à peine, et déjà, aiguillonné par le besoin de se reproduire, on le voit sautiller, voltiger autour des femelles, qui attendent patiemment que l'amour les favorise. Il se promène sur le dos de quelques-unes, va et vient de leur tête à leur queue, les excite, les presse de répondre aux vœux de la nature, est satisfait et meurt. »

La récolte du kermès est bien plus abondante si l'hiver a été doux, le printemps sec, et si les arbrisseaux sont petits, vieux, souffreteux, tourmentés par la dent des chèvres, des moutons, et même des ânes. La nature du sol, le site ne sont pas indifférents à la qualité. Ainsi le voisinage de la mer paraît influer heureusement sur la couleur et le volume des kermès. Le pigeon détruirait la récolte, si on n'employait pour l'éloigner des épouvantails, tels que mannequins, drapeaux rouges, etc....

Cette récolte servait autrefois à deux sortes d'usages : la médecine, ou plutôt le charlatanisme, fabriquait avec le kermès ce fameux sirop qui avait la réputation d'être un aphrodisiaque puissant, et de prévenir les avortements les plus imminents. N'oublions pas ces merveilleuses pastilles, expédiées dans tous les pays étrangers, sous les noms fastueux de *pastel d'écarlate*, *écarlate de graine*.

Mais, si la médecine ne retire aucun profit immédiat du kermès animal, le commerce en fait une de ses branches les plus importantes. Les étoffes de soie et de laine lui doivent l'éclat de leurs plus riches couleurs.

Ce sont des femmes qui font la récolte du kermès, avec leurs ongles ou avec un couteau peu ou point tranchant. Une seule femme peut en récolter jusqu'à deux livres par jour, ce qui, à une époque, portait le prix de sa journée jusqu'à la somme de 24 francs. On arrose de vinaigre le kermès destiné à la teinture; on ôte la pulpe ou la poudre renfermée dans la graine; on lave ensuite ces grains dans du vin ; puis, après les avoir fait sécher au soleil, on les lustre en les froissant dans un sac, et on les enferme pour les expédier.

Malheureusement le Nouveau-Monde est venu déposséder l'ancien du privilége fructueux de fournir à l'art du teinturier ses produits les plus riches. Le Mexique surtout, avec sa cochenille de nopal ou de cactier, a conquis ce genre de monopole avec une telle puissance, que, dès 1736, on en apportait en Europe sept cent mille livres pesant, qui coûtaient plus de 15 millions de France. Il est donc bien à désirer que les naturalistes s'attachent plus qu'ils ne le font aux expériences relatives à l'utilité que l'on pourrait retirer de nos espèces indigènes, pour nous affranchir d'un tribut qui menace de devenir exorbitant.

Après une aussi longue digression, il est temps que je revienne à mon sujet. M. de Montvalon, je le répète, est un agriculteur pratique, qui reproduit le fruit de ses expériences en écrivain méthodique, dans un style simple, facile, scrupuleusement exact, tandis que, à côté de lui, au sein de la même Société savante, M. le conseiller Rouchon, abordant aussi l'agriculture, procède plutôt en amateur qu'en homme pénétré de son sujet. Voyez-le, dès

son début. « La terre, s'écrie-t-il, nous a été donnée comme un héritage qui doit se transmettre de génération en génération jusqu'à nos derniers enfants. C'est un héritage substitué, un fidéi-commis perpétuel. Nous pouvons agrandir la sphère de notre action sur elle, changer en culture ses landes et ses marais, livrer la guerre aux bêtes fauves qui l'habitent pour régner seuls; mais nous ne pouvons pas l'amoindrir, l'altérer, la détériorer. La fortune de l'humanité, si grande et si noble entre toutes les fortunes, est étroitement liée à celle même du globe. Quand le globe sera devenu stérile, le genre humain devra périr. » Est-il possible d'être plus vide avec plus de bruit?... Que dire encore de cette phrase? « Peut-être dépend-il de nous-mêmes d'éloigner, par une bonne manutention de la terre, comme par une sage direction de notre liberté morale, le moment où finira cette planète qui a commencé. »

Il faut cependant avouer, pour être juste, que M. Rouchon, traitant son sujet sous la forme de discours plutôt que de dissertation, a pu, a dû même fleurir son langage et *imager* ses pensées autrement que ne pourrait le comporter la forme de mémoire, par exemple; mais jamais on n'est excusable de sacrifier, quand on traite une question d'économie forestière, l'exactitude à l'éclat d'une période. L'avocat doit disparaître alors devant le cultivateur tout simple, que le bon sens et la langue de la nature serviront toujours suffisamment. Je dois ajouter enfin que M. Rouchon nous offre parfois des tableaux dans lesquels il a le rare bonheur d'allier la vérité au coloris le plus riche. En voici une preuve. « Dans les pays montueux les bois sont nécessaires comme l'air et le soleil. Les cimes escarpées des montagnes ne produiraient rien si elles ne portaient des arbres. Grâce aux bois étagés sur les flancs des collines, l'eau du ciel coule ralentie par des obstacles gradués et successifs ; dès lors plus de ces torrents furieux qui ravinent le sol, qui amènent un accroissement anomal dans les rivières, et portent au loin la désolation et la mort (1). Trouvez, si vous le pouvez, un autre système pour contenir ces débordements; creusez des fossés, élevez des digues, soutenez la terre à l'aide de puissantes murailles, et vous comprendrez de combien vos œuvres sont inférieures à la grandeur et à la simplicité des moyens de la nature. En même temps, l'eau, manquant de prise sur le sol en pente, ne lui enlève pas la terre dont il est couvert pour la transporter dans la plaine. La colline conserve

(1) Il y a dans la partie la plus riche de la Limagne d'Auvergne une commune dont la population, par suite d'un rapide accroissement, s'est trouvée tellement en disproportion avec les ressources du sol cultivable que les paysans ont été forcés de labourer jusqu'aux flancs de la montagne au sommet de laquelle était assise l'antique Gergovie. Il en résulte, à peu près chaque année, qu'un orage un peu violent suffit pour changer brusquement un faible ruisseau en un torrent effroyable qui, emportant dans son cours tumultueux les rocs qu'il détache de la montagne, les arbres qu'il déracine, le limon qu'il balaie, les habitations qu'il détruit quelquefois, les troupeaux qu'il entraîne, va les disperser, avec ses eaux bourbeuses et infectes, sur une des plus riches et des plus riantes plaines qui puissent être au monde, et change en steppes désolants des vergers, des prairies et des vignes du plus riant aspect.

sa vieille écorce, et la plaine ne reçoit pas une surcharge inutile. La vallée ne s'élève, ni la colline ne s'abaisse. La montagne retient les eaux cachées entre la roche vive et la terre végétale, et l'on ne voit pas descendre et s'enfouir dans la vallée les sources voisines de son niveau ou jaillissant à sa surface. »

Ce fragment, tracé de main de maître, révèle l'écrivain distingué et l'observateur exact. On ne peut exprimer plus éloquemment l'indignation que fait éprouver cette sorte de rage qui pousse la génération actuelle à la destruction des rares forêts qui survivent encore dans quelques départements, et qui, dans celui de la Meurthe seul, a fait défricher depuis 1830 une superficie de plus de six mille hectares de sol forestier ; ce qui fait une moyenne de cinq cents hectares par année.

J'ai démontré dans un autre travail que ces défrichements continuels étaient loin d'être sans inconvénients pour la santé publique; il ne serait pas difficile de prouver également qu'ils absorbent les ressources de l'avenir, et que, dans un temps qui ne peut plus être éloigné, la France dépendra pour sa marine des forêts de la vieille Scandinavie, comme elle dépend encore de l'Angleterre et de la Belgique pour beaucoup de substances de première nécessité dans les arts. Dès l'année 1825 la France achetait à l'étranger pour plus de 27 millions de francs de bois de construction, de marine ou de merrain. Mais le nord de notre Europe finira par s'épuiser, et déjà les puissances maritimes en sont à employer leurs vaisseaux à la découverte de bois qui leur assurent des successeurs. L'Amérique fournit des chênes de peu de durée ; et ceux du Canada ne donnent aux navires qu'une vie de quatre ans. Le bois de teck, en Asie, en assure une de trente ans au moins ; mais il est lourd, difficile à travailler, et surtout fort éloigné de nous. La moyenne de la vie des vaisseaux n'est pas de quatorze ans ; en sorte qu'il est impossible que la nature puisse remplacer, là où elle reste libre, ce que la civilisation consomme, si on ne se hâte de pousser à la reproduction sur ces terrains impropres à toute autre culture, comme ces vastes bruyères que l'œil attristé parcourt dans nos départements de l'Ouest et du Midi.

Je ne crois pas que l'on puisse raisonnablement se refuser aujourd'hui à admettre ce fait suffisamment prouvé, à savoir : que la terre se lasse, après un temps qu'on ne peut préciser, de produire les mêmes espèces dans les mêmes lieux. C'est pourquoi je voudrais des plantations nouvelles en rapport avec les destructions, et une détermination légale des lieux propres aux ensemencements et à ces plantations nouvelles. Parmi ces localités de choix, je placerais le bord des fleuves et des rivières. En effet, admettons que l'on puisse prévenir ces grandes calamités publiques que causent leurs débordements par un encaissement artificiel, les bois riverains « formeraient la digue la plus puissante, et sous la protection de leurs racines, de leurs troncs, de leurs branches, on planterait les longs pieux, on jetterait de grands quartiers de rocs destinés à contenir et à maîtriser les ondes. » J'apprends qu'il s'élabore au ministère des travaux publics un projet d'encaissement des fleuves du Midi, qui désolent depuis quelques

années, par leurs débordements, les pays qu'ils traversent. J'ignore les ressources des gens du métier pour surmonter les difficultés d'une pareille entreprise, mais je ne leur ferai pas l'injure de croire qu'ils n'aient point pensé à tirer parti de ces plantations riveraines qui assureraient aux digues des fleuves une durée satisfaisante et à nos descendants des forêts inépuisables.

Le docteur Josat,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. ROUSSELLE, INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE DE PARIS, A M. LE PRÉSIDENT DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Paris, le 23 novembre 1842.

« Monsieur,

« M. le Ministre ayant reçu une demande d'autorisation, formée par l'Institut Historique, pour l'ouverture de sept cours publics, pendant l'année scolaire 1842-43, dans la maison que cette Société occupe rue Saint-Guillaume, 9, j'ai l'honneur de vous informer que, par décision du 18 de ce mois, prise en conseil royal, Son Excellence a accordé, pour chacun de ces cours, les autorisations individuelles demandées en faveur des membres de l'Institut Historique ci-après dénommés, et que chacun d'eux avait déjà obtenues l'année dernière, savoir :

Histoire de la poésie antique,	*M. Fresse-Montval.*
Histoire de la littérature et de la législation, comparées,	*M. Cellier de Fayet.*
Histoire de la philosophie, depuis Descartes jusqu'à nos jours,	*M. Robert (du Var).*
Hiéroglyphes égyptiens et religions anciennes,	*M. de Brière.*
Physiologie,	*M. le docteur Maigne.*
Histoire de France,	*M. Henri Prat.*
Cours de droit public français, histoire des institutions politiques et religieuses,	*M. Dufey (de l'Yonne).*

« En conséquence, rien ne s'oppose à ce que ces différents cours soient ouverts dans le local ordinaire des séances, à l'époque qui m'a été indiquée par M. l'administrateur-trésorier de votre Société, dans sa lettre d'hier.

« Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« *L'inspecteur général administrateur de l'Académie de Paris,*

« Rousselle. »

LETTRE (1)

DE M. PICKERING, A M. A. RENZI, ADMINISTRATEUR TRÉSORIER DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Boston, États-Unis; 3 août 1842.

« J'ai eu l'honneur de recevoir, il y a quelque temps, votre lettre du 8 mars dernier qui accompagnait les brochures que vous m'avez envoyées et pour lesquelles je vous prie d'accepter mes remerciements. Celles qui étaient adressées à MM. Gallatin et du Ponceau leur ont été expédiées exactement, et je ne doute pas qu'ils ne les aient reçues avec une grande satisfaction. L'ouvrage de M. Gallatin, que notre Société a eu l'honneur de publier dans ses Actes, sera désormais, grâce à votre analyse qui a dû vous coûter beaucoup de travail, bien connu, non-seulement de vos correspondants et amis de France, mais encore de ceux que vous avez dans les autres parties de l'Europe. Nous espérons que l'intérêt que vous avez pris à cet ouvrage le fera également rechercher partout où l'on parle votre noble langue.

« Je suis chargé par la Société des Antiquaires de l'Amérique du Nord de vous adresser ses remerciements pour les estimables publications que vous lui avez envoyées : elle vous prie de les faire agréer à l'Institut Historique, qui prend un si vif intérêt à notre pays et à sa littérature.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec la plus haute considération,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Pickering,
« Secrétaire, pour la correspondance étrangère, de la Société des Antiquaires de l'Amérique du Nord. »

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 2 novembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Dix-huit membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Renzi annonce à la classe la mort d'un de ses membres les plus distingués, M. le comte Alexandre de Laborde, ancien président de l'Institut Historique, aide de camp du roi, membre de l'A-

(1) Traduite de l'anglais, par M. le comte Le Pelletier d'Aunay.



cadémie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie des Sciences morales et politiques, auteur de plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels on cite le grand *Voyage pittoresque et historique en Espagne*, les *Monuments de la France*, etc.

M. le secrétaire lit une lettre de M. Edouard d'Outrepont, qui fait part à la Société de la fin prématurée de son frère, M. Gustave d'Outrepont, membre correspondant de la 1re classe, capitaine adjudant-major au 2e régiment de la légion étrangère, mort à Gigelli (Algérie). M. Gustave d'Outrepont, fils d'un de nos plus savants collègues, avait occupé à la 1re classe la place de son père. A peine âgé de trente ans, il s'était fait connaître à l'Institut Historique par la culture de son esprit, l'élévation de son caractère et les belles qualités de son cœur. Sa mort a vivement affligé les membres de la 1re classe et ses nombreux amis de la Société. La classe décide que mention sera faite au procès-verbal des profonds regrets que lui inspire la double perte de M. le comte Alexandre de Laborde et de M. le capitaine Gustave d'Outrepont.

M. Edouard d'Outrepont termine sa lettre en se présentant pour succéder à son frère en qualité de membre correspondant de la 1re classe. Sa demande est appuyée par MM. Renzi et Fontaine. Sont nommés commissaires, pour l'examen de sa candidature : MM. Dufey (de l'Yonne), Renzi et Fontaine.

La classe reçoit les ouvrages suivants : *Neue Jarbücher für Philologie und Pedagogik*, *Annales critiques de philologie et d'éducation*, par notre honora-collègue M. le docteur Seebode, directeur de l'instruction publique du duché de Nassau, cinq cahiers in-8o (rapporteur, M. W. Nolte) ; *Scholien zu Q. Horatius Flaccus*, *I. Heft*, par M. le docteur Seebode ; Μιχαὴλ Ψελλοῦ ἐπιλύσεις συντόμοι φυσίκων ζητηματῶν, ouvrage inédit, publié pour la première fois par M. Seebode (rapporteur, M. Bernard-Jullien) ; *Notice historique, géographique et statistique sur la ville de la Havane*, *pour servir à l'histoire de l'île de Cuba* (en manuscrit), par notre collègue M. Francis Lavallée, vice-consul de France à la Trinité de Cuba (rapporteur, M. W. Nolte) ; *le Siége de Lille en* 1792, par notre collègue M. Victor Derode, chef d'institution à Esquermès (Nord) ; rapporteur, M. Dufey, de l'Yonne ; *les Femmes célèbres de* 1789 *à* 1795, *et leur influence dans la Révolution*, pour servir de suite et de complément à toutes les histoires de la Révolution française, par M. E. Lairtullier, avocat ; 2 vol. in 8o (rapporteur, M. Dufey, de l'Yonne). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Bailly de Lalonde, présenté comme membre résidant par MM. Renzi et Fontaine, est admis à l'unanimité, par voie de scrutin secret, sur le rapport de M. Nolte.

M. Nolte lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Le Moyen-Age*, ou *Discours servant d'introduction au VIIe volume de l'histoire générale* (en italien), par M. Cesare Cantù, de Milan. Après une vive discussion entre MM. Nolte, Dufey (de l'Yonne) et Renzi, sur les diverses manières de comprendre et d'é-

crire l'histoire, le rapport est renvoyé, à l'unanimité, au comité du journal. (Voyer la 100e livraison, page 429).

A la suite de ce rapport, MM. Nolte et Renzi présentent M. Cesare Cantù comme membre correspondant de la 1re classe. Sont nommés commissaires, pour l'examen de cette candidature : MM. le docteur Cerise, Nolte et Renzi.

*** Le mercredi 2 novembre, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. — Seize membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, la classe reçoit, entre autres ouvrages, la première partie d'une *Grammaire raisonnée de la langue latine*, par M. l'abbé Prompsault, aumônier des Quinze-Vingts ; un vol. in-8°. Paris, 1843. — M. Bernard-Jullien est nommé rapporteur.

M. le secrétaire annonce à la classe la présentation de plusieurs candidats ; ce sont : MM. le comte de Toreno, ancien premier ministre d'État de Sa Majesté Catholique, auteur d'une histoire fort estimée de la guerre de l'indépendance d'Espagne de 1808 à 1814 ; Antonio Galiano, ancien député aux Cortès, professeur à l'Athénée royal de Madrid ; Antonio de Benavidès, ancien député aux Cortès, professeur à l'Athénée royal de Madrid ; Juan Donoso Cortès, ancien député aux Cortès, professeur à l'Athénée royal de Madrid, proposés comme membres résidants (ils habitent en ce moment Paris) par MM. Martinez de la Rosa, ancien premier ministre d'Espagne, et Renzi. Sont nommés commissaires, pour l'examen de ces candidatures : MM. Martinez de la Rosa, le comte Le Peletier d'Aunay et Onésime Leroy.

MM. Vincent et Renzi proposent comme membre résidant M. François Pérennès, homme de lettres, ancien rédacteur en chef de l'*Encyclopédie* et de *la Revue catholiques*, rédacteur de l'*Encyclopédie du XIXe siècle*. M. Pérennès offre à la Société les deux ouvrages suivants : *Éloge de Suard*, de l'Académie Française, et *De la célébration du Dimanche considérée sous les rapports de l'hygiène publique, de la morale, des relations de famille et de cité*. Sont nommés commissaires, pour l'examen de cette candidature : MM. le comte Le Peletier d'Aunay, Vincent et Onésime Leroy.

M. Réclam, de Leipzig, est proposé comme membre résidant (il habite Paris en ce moment) par MM. Renzi et Fontaine. M. Réclam a offert à la Société un recueil de *Fables allemandes* (en prose), et la traduction allemande d'une *Thèse sur les Éléments de la prosodie latine*, soutenue devant la Faculté des Lettres de Strasbourg, par M. Bergmann, aujourd'hui professeur de littérature étrangère à la même Faculté. M. Nolte a rendu compte de ces deux ouvrages à la 2e classe, dans sa séance du 14 septembre (voyez la 100e livraison). Sont nommés commissaires, pour l'examen de la candidature de M. Réclam, MM. Nolte, Alix et Fontaine.

MM. J.-F. de Reecke, conseiller d'État, secrétaire perpétuel de la Société

Littéraire et Artistique de Mittau, en Courlande (Russie), et Gabriel Rein, professeur d'histoire à l'Université impériale d'Helsingfors, proposés comme membres correspondants par MM. le docteur Schultz (de Saint-Pétersbourg) et Renzi, sont successivement admis à l'unanimité, par voie de scrutin secret, sur le rapport de M. Alix, secrétaire de la classe.

M. Renzi lit un rapport sur la candidature de M. l'abbé Lambert, missionnaire apostolique, ancien curé de Gorée (Sénégal), et sur la *Grammaire de la langue ouolove*, offerte à la Société par ce candidat. M. l'abbé Lambert, proposé comme membre correspondant par M. l'abbé Henri, missionnaire apostolique, et par le rapporteur, est admis à l'unanimité, par voie de scrutin secret.

Après cette admission, le rapport de M. Renzi sur la *Grammaire de la langue ouolove* est renvoyé à l'unanimité au comité du journal, par voie de scrutin secret (Voyez la 100e livraison, page 401.)

M. Vincent lit un rapport sur un volume de *Fables* en vers français (sixième édition), par notre collègue M. le baron de Stassart, membre du Sénat belge et de l'Académie royale de Bruxelles. Ce rapport, où M. Vincent fait ressortir avec bonheur le mérite des charmantes fables de M. de Stassart, est renvoyé à l'unanimité au comité du journal.

*** La 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 16 novembre, sous la présidence de M. Fresse-Montval. — Vingt membres sont présents.

M. le secrétaire lit une lettre de notre honorable collègue M. le docteur Seebode, directeur de l'instruction publique du duché de Nassau, qui remercie l'Institut Historique de l'avoir admis au nombre de ses membres.

M. Renzi communique à la classe une lettre de M. Eugène Allibert, secrétaire de la Société centrale des Sourds-Muets, qui fait hommage à l'Institut Historique du *Résumé des travaux de cette Société pendant l'année* 1841-42.

M. Renaud Jean-Louis de Samson Hemelsfjesna, de Riga (Russie), landsalr de la noblesse de Livonie, conseiller d'État de S. M. l'empereur de Russie, président de la Société d'Histoire et d'Antiquités des provinces baltiques, etc., est proposé comme membre correspondant par MM. le docteur Schultz (de Saint-Pétersbourg) et Renzi.

MM. le docteur Bonacossa, premier médecin de l'Hospice royal des Aliénés de Turin et du Piémont, et le docteur Corinaldi, naturaliste, président de l'Académie Tibérine de Pise, sont proposés en la même qualité par MM. le docteur Giordano, pharmacien de l'Hospice royal des Aliénés de Turin, et Renzi. Sont nommés commissaires, pour l'examen de ces trois candidatures : MM. le comte Le Peletier d'Aunay, Bernard-Jullien et Renzi.

Sur le rapport de M. Nolte, la classe admet successivement, à l'unanimité, par voie de scrutin secret, les trois membres correspondants dont les noms suivent ; Monseigneur Pasqua, évêque de Nola (royaume des Deux-Siciles), pré-

senté par MM. Filippo Rizzi, président de la Cour supérieure, à Naples, et Renzi ; M. l'abbé Zanelli, rédacteur en chef du *Diario di Roma*, auteur de plusieurs travaux littéraires dont il a fait hommage à l'Institut Historique, présenté par MM. l'abbé Omer Maurette et Renzi ; et M. le docteur Escarraguel (de Bordeaux), présenté par MM. le docteur Bernard Pillore et Renzi.

Sur le rapport de M. Renzi, la classe admet également à l'unanimité, par voie de scrutin secret, M. Antonio Moraes de Carvalho, avocat à Rio-Janeiro, présenté comme membre correspondant par le rapporteur, dans la séance de la 3e classe du 20 juillet dernier, au nom de nos collègues MM. les docteurs José Cardozo de Menezès, et V. Torres-Homem, professeur de chimie à l'Académie de Rio-Janeiro.

M. Fresse-Montval lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Essai sur la constitution romaine et sur les changements qu'elle a éprouvés jusqu'à l'établissement du despotisme militaire des empereurs*, par M. Auguste Nougarède de Fayet, avocat à la Cour royale de Paris et ancien élève de l'École Polytechnique. Après cette lecture, une discussion s'engage, à laquelle prennent part MM. le comte Le Peletier d'Aunay, Bernard-Jullien, Leudière et Fresse-Montval. Cette discussion se prolonge jusqu'à la fin de la séance. Le rapport est renvoyé, à l'unanimité, au comité du journal.

M. l'abbé Badiche lit la fin de son rapport sur les ouvrages de M. Marquet-Vasselot, relatifs aux prisons et au système pénitentiaire. — Renvoi au comité du journal. (Voir la présente livraison, page 451.)

*** Le mercredi 23 novembre, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. E. Breton. — Dix-sept membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Renzi propose deux membres correspondants, en son nom et au nom de M. le marquis de Pastoret; ce sont : MM. le chevalier Bianchi (de Naples), architecte-ingénieur, premier architecte de la maison du roi, inspecteur général des bâtiments farnésiens de Rome, architecte-directeur des fouilles de Pompei, Herculanum, Pœstum, et de l'amphithéâtre de Capoue, architecte-ingénieur du Musée Royal-Bourbon ; et le chevalier Carlo Bonucci (de Naples), architecte-directeur des fouilles royales, professeur honoraire de l'Institut royal de Naples, correspondant de l'Institut de France, auteur d'importants ouvrages sur Herculanum, Pompéi, Stabie, etc. Sont nommés commissaires, pour l'examen de ces deux candidatures : MM. E. Breton, le baron de La Pylaie et Renzi.

M. le docteur A. Fabroni, conservateur du Musée d'Histoire naturelle et d'Antiquités d'Arezzo, présenté comme membre correspondant par MM. le capitaine Oreste Brizzi (d'Arezzo) et Renzi, est admis à l'unanimité, par voie de scrutin secret, sur le rapport de M. E. Breton.

La séance est occupée tout entière par une longue et intéressante communication de M. le baron de La Pylaie sur les recherches archéologiques qu'il a

faites, l'été dernier, dans l'Amiennois, le Ponthieu, le Marquenterre et la partie de l'Artois qui y confine. Notre collègue, dans cette communication, s'attache particulièrement à bien fixer la situation et l'importance des camps et des voies de construction romaine, dont les restes ont été étudiés par lui avec le plus grand soin. Il termine par des considérations sur plusieurs villes de l'itinéraire d'Antonin, et sur la situation de l'ancienne *Quantovic*, qu'il place à Saint-Josse, sur la côte du vallon de la Canche. M. le baron de La Pylaie promet pour une autre séance la suite de ses études archéologiques, que la classe écoute toujours avec la plus grande attention.

⁂ L'assemblée générale du mois de novembre (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 25 novembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-sept membres sont présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire lit la nomenclature des ouvrages offerts à l'Institut Historique depuis la dernière assemblée générale. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le secrétaire donne ensuite lecture à l'assemblée de trois lettres de nos correspondants du Brésil. MM. le vicomte de San-Leopoldo, conseiller d'État et sénateur de l'Empire; V. Torres-Homen, professeur de chimie à l'Académie de Rio-Janeiro; F. Freire Allemao, professeur de botanique à la même Académie, écrivent à M. l'administrateur pour l'assurer qu'ils sont fort satisfaits des nouvelles relations qu'il vient d'établir avec le Brésil, et qui leur permettront de recevoir désormais régulièrement les livraisons mensuelles de notre journal. Ils resteront sincèrement attachés à l'Institut Historique, aussi bien que leurs nombreux collègues de Rio-Janeiro.

L'ordre du jour appelle la sanction par l'assemblée des diverses élections faites par les classes pendant le mois de novembre. Sont définitivement admis à l'unanimité, par voie de scrutin secret et par votes successifs : Monseigneur Pasqua, évêque de Nola, et MM. J.-F. de Reecke (voyez pour les titres et qualités le procès-verbaux ci-dessus et ceux de la précédente livraison); Gabriel Rein, l'abbé Lambert, Bailly de Lalonde, le docteur Escarraguel, l'abbé Zanelli, le docteur A. Fabroni, Antonio Moraes de Carvalho.

M. Trémolière lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ*, par M. Onésime Leroy. Ce rapport, qui fait très-bien ressortir le mérite et l'importance de l'ouvrage, et que la classe a écouté avec une grande attention, est renvoyé à l'unanimité au comité du journal.

L'assemblée s'occupe d'affaires intérieures pendant le reste de la séance.



DONS.

Notre estimable collègue M. le commandeur Mouttinho de Lima n'a pas voulu traverser Paris, en se rendant de Rio-Janeiro à Rome, où la confiance de S. M. l'empereur du Brésil l'appelle de nouveau au poste d'ambassadeur, sans donner encore une preuve de son dévouement à l'Institut Historique, dont il a été un des fondateurs et dont il ne cesse d'être un des plus fermes appuis.

M. le commandeur Mouttinho avait versé dans la caisse de la Société la somme de 2,000 francs, pour une partie de laquelle il avait reçu des valeurs en coupons. Il a déclaré à M. Renzi, administrateur-trésorier, qu'il faisait l'abandon de cette somme entière. « Elle m'a rapporté, lui a-t-il dit, un intérêt au centuple par le plaisir que j'ai à contribuer ainsi à consolider une association dont je m'estimerai toujours heureux de faire partie. »

Cet acte de générosité d'un homme de cœur et de talent ne pouvait manquer de trouver des imitateurs parmi les membres de l'Institut Historique. Un autre de nos collègues, dont le nom a plus d'une fois retenti dans nos séances, notre honorable vice-président M. le comte Le Peletier d'Aunay, a voulu à son tour faire l'abandon à la Société d'une somme de 1,900 francs, dont elle lui était redevable, et dont la valeur était représentée par des coupons, qu'il s'est empressé de remettre à M. l'administrateur-trésorier.

Le conseil de l'Institut Historique, instruit de cette double marque de dévouement, qui ne l'a pas étonné de la part de membres dont il a su apprécier depuis longtemps les fraternelles sympathies, a chargé M. Renzi d'adresser, au nom de la Société entière, ses remerciements aux donateurs, et a voulu que leurs noms et leurs actes généreux fussent publiés dans la plus prochaine livraison du journal.

Quelque faibles que soient les ressources d'une association qui ne reçoit rien du gouvernement, quelque élevée que soit, malgré toute l'économie de sa gestion, le chiffre de ses dépenses, son avenir est assuré quand elle renferme de pareils membres et qu'elle peut compter sur de pareils dévouements.

CHRONIQUE.

Notre collègue M. de Brière fait imprimer en ce moment deux ouvrages de haute importance : son *Cours sur les Hiéroglyphes égyptiens et les Religions anciennes comparées*, et son *Alphabet universel*, ouvrage couronné, en 1837, par l'Institut royal de France, et qui avait concouru pour le prix fondé par le comte de Volney pour la transcription des langues.

L'*Alphabet universel*, inventé par M. de Brière, et appliqué à *cent langues* de l'univers, mettra les philologues et les voyageurs en état de transcrire les sons et l'orthographe de tous les idiomes avec une grande facilité, et au moyen de signes très-simples, en indiquant toutes les modifications que la voix peut éprouver dans le débit oratoire, ou dans la déclamation théâtrale, ainsi que le geste propre à chaque manière de s'énoncer. Il formera un volume in-8°, accompagné de plusieurs planches lithographiées.

Le *Cours sur les Hiéroglyphes égyptiens et les Religions anciennes comparées*, que M. de Brière fait à l'Institut Historique tous les ans, est le résultat de grandes recherches historiques et monumentales. Le professeur n'a négligé aucune source d'où pouvaient lui venir quelques lumières sur le sujet important qu'il traitait : il n'a pas frappé de nullité les ouvrages fameux qui contiennent le plus de renseignements sur les idées religieuses des anciens. Il a tout vu, tout examiné consciencieusement ; et ce n'est qu'armé d'une forte conviction qu'il s'est hasardé à faire un cours, et qu'il se décide maintenant à le publier.

Le plan de ce cours, tel qu'il est exposé dans le programme, et dans lequel tout s'enchaîne et se coordonne, avec action des détails sur l'ensemble, et réaction de l'ensemble sur les détails, a l'avantage de conduire à des conséquences exactes et positives. En s'en éloignant, on risque, au lieu de rencontrer l'explication des choses, de venir en aide aux préjugés, et d'arrêter la science au début de sa carrière.

Les souscripteurs s'inscrivent pour chaque ouvrage séparément aux bureaux de l'Institut Historique, rue Saint-Guillaume, 9 ; chez MM. Crapelet et Lahure, imprimeurs-libraires, rue de Vaugirard, 9, et au Comptoir des Imprimeurs-Unis, quai Malaquais, 15.

— L'Institut Historique vient de recevoir la première livraison du *Dictionnaire général et complet de la langue française*, ouvrage entrepris pour répondre aux besoins de notre époque, et satisfaire à toutes les exigences ; c'est un vaste répertoire de tous les mots de la langue usuelle, littéraire et poétique ; de tous les mots nouveaux et termes techniques qui n'ont paru dans aucun dictionnaire de la langue. On y relève toutes les locutions vicieuses qui déparent malheureusement de fort beaux ouvrages, et que l'Académie a souvent oublié de signaler. Là chaque mot est défini aussi exactement que possible, et la prononciation est indiquée toutes les fois qu'elle s'écarte de l'usage ; là on a des *étymologies exactes et indubitables*, nouvelles en grande partie, et puisées aux véritables sources. — Ce livre est indispensable à tous les hommes instruits, qui veulent encore apprendre ; il est destiné aussi, d'une manière particulière, aux grands établissements d'instruction publique, ainsi qu'aux pensions de jeunes demoiselles, par le soin prévoyant qu'on a eu d'en écarter tous les termes qui *bravent l'honnêteté*, tous les mots du bas langage, réservés pour un *Supplément* qui comprendra, en outre, notre vieille langue littéraire et le néologisme. C'est l'œuvre d'une

Société d'hommes de lettres, de savants, érudits, grammairiens, parmi lesquels on remarque : MM. le marquis de Pastoret, membre de l'Institut ; Duvergier, jurisconsulte ; d'Artois, colonel du génie ; Bernard-Jullien ; Breton ; Cerise, docteur-médecin ; Boitard, chargé de tout ce qui a trait à l'histoire naturelle ; Alph. Fresse-Montval ; Vincent, professeur de mathématiques au collége royal de Saint-Louis ; le comte Le Peletier d'Aunay ; Thommerel, professeur d'anglais au collége Rollin ; Ed. Blanc, avocat à la Cour royale de Paris ; et Leudière, auteur de plusieurs ouvrages de philologie et d'histoire, chargé des étymologies et de la révision de tout l'ouvrage ; avec la collaboration et sous la direction spéciale de F. Raymond, auteur du *Dictionnaire Diamant*, etc. ; et de J. Chanson fils, ancien imprimeur et publiciste. (Voir, pour plus de détails, le *Prospectus* général, qui sera envoyé *franco* aux personnes qui en feront la demande.)

On souscrit chez M. Raymond, rue Richelieu, 4, et chez les principaux libraires. Prix : 3 fr. la livraison.

— *Michel Psellas* ou *Psellus*. Cet abrégé des recherches physiques de Michel Psellas, publié pour la première fois in-4°, par M. Seebode, forme un court exposé, tel qu'on pouvait le concevoir à l'époque où vivait l'auteur. Il parle rapidement de la forme de la terre, de l'astronomie et des principaux météores. Bien que ce petit traité ne puisse pas augmenter beaucoup les connaissances que nous avons de la physique des Grecs, on doit savoir gré à l'éditeur de nous avoir donné un ouvrage inconnu jusqu'aujourd'hui ; les productions anciennes échappées aux ravages du temps sont en si petit nombre que les moindres mêmes ont leur valeur.

— *La Traduction en vers des œuvres complètes d'Hésiode* (1), par notre collègue M. Fresse-Montval, vient enfin d'être publiée à la librairie de Langlois et Leclercq, rue de La Harpe, 81. Une biographie d'Hésiode, un discours préliminaire, des prolégomènes en tête de chaque poëme, un texte grec de la plus grande beauté, des notes où sont cités et traduits des fragments de vingt-cinq des plus illustres poëtes de l'antiquité, voilà quelques-uns des avantages qui recommandent aux amateurs de la saine littérature la publication de M. Fresse-Montval, sur laquelle nous reviendrons incessamment.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Introduction à la science de l'histoire, par M. P. J.-B. Buchez, docteur en médecine, auteur d'un *Traité complet de philosophie*, de l'*Histoire parlementaire*

(1) Un vol. in-12, format anglais. Prix : 6 fr. 50 c.

de la révolution française, etc., etc.; deuxième édition; 2 vol. in-8°, 1842. — Chez Guillaumin, libraire-éditeur.

Annuaire de la Société Philotechnique; tome Ier, année 1841, et tome IIe, année 1842.

Résumé des travaux de la Société Centrale des Sourds-Muets de Paris, pendant l'année 1841-1842; par M. Eugène Allibert, secrétaire et professeur suppléant à l'Institution royale des Sourds-Muets de Paris.

OEuvres complètes d'Hésiode, traduites en vers français, avec le texte en regard, précédées d'une biographie d'Hésiode, d'un discours préliminaire, de sommaires et d'éclaircissements relatifs à chacun de ses poëmes; suivies d'une traduction en vers français des principales imitations qui en ont été faites en grec, en latin, etc.; par M. Alph. Fresse-Montval, professeur à l'Institut Historique et à l'Athénée royal de Paris. 1 vol. in-12, format anglais.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de rien; 54e et 55e livraisons; le P. Lacordaire, 1re et 2e parties. Sous presse : Nothomb, Marmont.

Specchio geographico e statistico dell' impero di Marocco, dal cavaliere conte Jacopo Græberg da Hemsœ, gia' officiale consolare in quell' impero, per le LL. MM. Svezzese e Sarda, membro delle RR. Società Asiatiche di Londra, di Parigi, etc., etc.; 1 vol. in-8°, avec cartes. Gênes, 1834.

Memoria sulle colonie del mar Nero nei secoli di mezzo, accompagnata da carte geografiche, par le même; broch. in-8°. Pise, 1832.

Memoria sulla scoperta dell' America nel secolo decimo, dettata in danese da Carlo Cristiano Rafn, e tradotta da Jacopo Graberg da Hemsœ; broch. in-8. Pise, 1839.

Cenni geografici e Statistici su l'Asia centrale e principalmente sul paese dei Kirghizi e sul khanato di Kiva, par le même; brochure in-8°, avec carte. Milan, 1840.

Kirghizi-Karaki, opera dettata in lingua russa, dal sign. Alessio Levchine, tradotta in francese dal sign. de Pigny, ora notomizzata per Jacopo Graberg da Hemsœ.

Sunto della litteratura svezzese in questi ultimi anni cioè fino all' epoca del viaggio del sign. Marmier, gia' dettato nell' anno 1833, *ma ora riveduto, corretto e fornito di giunte*, par le même; broch. in-8°. Florence. 1841.

Degli ultimi progressi della geografia, deux brochures in-8°, lues la première au deuxième Congrès des savants italiens, tenu à Turin en 1840; la seconde au troisième Congrès, tenu à Florence en 1841; par M. Graberg de Hemsœ, docteur en philosophie et belles-lettres, bibliothécaire palatin de S. A. I. R. le grand duc de Toscane.

Essai historique sur les Scaldes ou les anciens poëtes scandinaves, par le même; broch. in-8° (en français).

Observations authentiques sur la peste du Levant, et sur la vertu spécifique de l'huile d'olive contre cette effrayante maladie, rédigées pour la seconde réunion

scientifique italienne, tenue à Turin en septembre 1840, par le même ; broch. in-8°. Florence, 1841 (en français).

Notice sur la race des dromadaires existant dans le domaine de Rossou, près de Pise, en Toscane, par le même ; broch. in-8°. Paris, 1842. (Extrait des *Annales des voyages*, mars 1840.)

Nouvelles recherches sur l'inscription en lettres sacrées du monument de Rosette, par le même ; 1 vol., avec planches. Florence, 1830 (en français).

Statistique militaire et Recherches sur l'organisation et les institutions militaires des armées étrangères, par C.-A. Haillot, capitaine d'artillerie : Autriche, cahier in-8° de 96 pages ; Prusse, cahier in-8° de 148 pages ; Russie, cahier in-8° de 120 pages. Paris, 1841, à la direction du *Spectateur militaire*.

Itinéraire de Napoléon Bonaparte depuis son départ de Corse jusqu'à son arrivée à Longwood, recueilli d'après sa correspondance et les documents authentiques, par M. Charles Dolly ; cahier in-8° (extrait du *Spectateur militaire*). Paris, 1842.

Le Livre du cœur, ou *Entretiens des sages de tous les temps sur l'amitié* ; ouvrage dédié à la jeunesse, par M. Louis-Auguste Martin ; 1 vol. in-18. Paris, 1843.

Odes sur la mort du Prince royal, duc d'Orléans, par M. Duché, principal du collége de Saint Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).

Dictionnaire général et complet de la langue française, par une Société d'hommes de lettres, de savants, érudits et grammairiens (voir la Chronique) ; 2 vol. gr. in-8° de 125 à 130 feuilles chacun, qui paraîtront par livraisons de 15 feuilles sur papier dit *grand raisin*.

Revue étrangère et française de Législation, de Jurisprudence et d'Economie politique, par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette ; neuvième année, décembre 1842.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, publiées à Valenciennes (Nord), par MM. Aimé Leroy, bibliothécaire, et Arthur Dinaux, de la Société royale des Antiquaires de France ; nouvelle série, tome IV, 1re livraison, décembre 1842.

Annali universali di Statistica, Economia pubblica, Storia, Viaggi e Commercio ; revue mensuelle publiée à Milan sous la direction de M. Lampato, rédacteur en chef ; livraisons de novembre et de décembre 1842 ; tome LXIV.

La Revue Synthétique, publiée par M. Victor Meunier, devant paraître le 15 et le 30 de chaque mois. — Sciences, littérature, beaux-arts, industrie. — Introduction. — 15 décembre 1842.

Bulletin de la Société de Géographie, (2e série), tome XVIII ; n° 107, novembre 1842.

Bulletin de l'Alliance des Arts sous la direction de M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob), paraissant le 10 et le 25 de chaque mois, par livraison d'une feuille in-8° de 32 colonnes ; nos du 26 novembre, du 10 et du 25 décembre.

Souvenirs d'un voyage archéologique dans l'ouest de la France, ou Rapport fait au Comité historique des arts et monuments dans sa session de 1841, par M. Schmit, maître des requêtes, ancien chef de division du culte catholique, membre du comité (Extraits du *Moniteur universel* des 13, 22, 27 juillet et 5 août 1842); broch. in-8°.

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.
L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TREIZIÈME VOLUME.

LIVRAISONS 90 A 101. — JANVIER 1842 A DÉCEMBRE 1842.

MÉMOIRES.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

CORRESPONDANCE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Des Assemblées générales, des Réunions des Classes et des Séances du Congrès de l'Institut Historique.

CHRONIQUE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ERRATA.

Page 406, ligne 35, au lieu de *Mânou di*, lisez : *Nânou di*.

Même page, ligne 37, au lieu de *Mâgnou di*, lisez : *Nâgnou di*.

Page 412, à l'imparfait et au futur passé, au lieu de *Vône laike*, lisez : *Kône laike*.

Page 415, ligne 5, au lieu de *Ngaine id*, lisez : *Ngaine di*.

Page 423, ligne 9, au lieu de *Rénaine*, lisez : *Bénaine*.

Page 424, ligne 20, au lieu de *Le cheval et le singe*, lisez : *Le chacal et le singe*.

Page 426, ligne 30, au lieu de *Bou oné*, lisez : *Bou ope*.

Page 427, ligne 6, au lieu de *Solo taje*, lisez : *Lola taje*.

